ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1892.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNÉE BISSEXTILE.

1892.

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE.

LOUVAIN

TYP. DE JOSEPH VANLINTHOUT

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

Correspondance
des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

—

Année de l'ère chrétienne. 1892

L'année 2668 des Olympiades, ou la 4e année de la 667e Olympiade, commence en juillet 1892.

L'année 1309 des Turcs, ou de l'Hégire, commence le 7 août 1891 ; et l'année 1310 commence le 26 juillet 1892, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Éclipses en 1892.

Il y aura dans l'année deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

I. Le 26 avril, éclipse totale de soleil invisible à Louvain.

II. Le 11 mai, éclipse partielle de lune, visible à Louvain.

III. Le 20 octobre, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

IV. Le 4 novembre, éclipse totale de lune, en partie visible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	12
Épacte	I
Cycle solaire	25
Indiction romaine	5
Lettres dominicales	C. B.

Fêtes mobiles.

Septuagésime	14 février.
Les Cendres	2 mars.
Pâques.	17 avril.
Les Rogations	23, 24 et 25 mai.
L'Ascension	26 mai.
La Pentecôte.	5 juin.
La Sainte Trinité	12 juin.
La Fête-Dieu	16 juin.
Le premier dimanche de l'Avent .	27 novembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre

l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de Jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-Temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-Temps.

Les 9, 11 et 12 mars. — Les 8, 10 et 11 juin. — Les 21, 23 et 24 septembre. — Les 14, 16 et 17 décembre.

Indulgences.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Universite catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des

apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théolologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

—

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Præsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christi fidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio præscripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque Præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum

Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

—

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 11 minutes.

☽ P. Q. le 7, à 1 h. 31 m. du matin.
☺ P. L. le 14, à 3 h. 45 m. du matin.
☾ D. Q. le 22, à 4 h. 1 m. du matin.
● N. L. le 29, à 4 h. 57 m. du soir.

—

1 Vend. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.
2 Sam. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 DIM. ste Geneviève, vierge.
4 Lund. s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. ÉPIPHANIE.
7 Jeud. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'agriculture.*
10 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. — s. Agathon, pape.
11 Lund. s. Hygin, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Arcade, martyr.
13 Merc. ste Véronique.

14 Jeud. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 Vend. s. Paul, ermite.
16 Sam. s. Marcel, pape.
17 Dim. *Saint Nom de Jésus.* s. Antoine, abbé.
18 Lund. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Mard. s. Canut, roi de Danemark.
20 Merc. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Jeud. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Vend. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Sam. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Dim. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Lund. Conversion de s. Paul.
26 Mard. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *A 7 1/2 heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*
27 Merc. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Jeud. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Vend. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Sam. ste Martine, vierge et martyre.—*A 7 1/2 heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887.*
31 Dim. s. Pierre Nolasque.

—

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

☽ P. Q. le 5, à 9 h. 57 m. du matin.
☺ P. L. le 12, à 7 h. 57 m. du soir.
☾ D. Q. le 21, à 0 h. 33 m. du matin.
● N. L. le 28, à 4 h. 6 m. du matin.

—

1 Lund. s. Ignace, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

2 Mard. PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*

3 Merc. s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'agriculture. — Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens pour les examens à subir d'après la loi de 1876* (art. 59 de la loi de 1890).

4 Jeud. s. André Corsini, év.; ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

5 Vend. ste Agathe, vierge et mart. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

6 Sam. s. Tite, évêque; ste Dorothée, vierge et martyre; s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

7 DIM. s. Romuald, abbé.

8 Lund. s. Jean de Matha. — *Réunion du Conseil*

rectoral. — Commencement du second semestre de l'année académique 1891-1892.

9 Mard. s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre.

10 Merc. ste Scolastique, vierge.

11 Jeud. s. Séverin, abbé.

12 Vend. ste Eulalie, vierge et martyre.

13 Sam. ste Euphrosine, vierge.

14 Dim. *Septuagésime.* s. Valentin, prêtre et martyr.

15 Lund. ss. Faustin et Jovite, martyrs.

16 Mard. ste Julienne, vierge.

17 Merc. ss. Théodule et Julien, martyrs.

18 Jeud. s. Siméon, évêque et martyr.

19 Vend. s. Boniface de Lausanne.

20 Sam. s. Éleuthère, évêque de Tournai.

21 Dim. *Sexagésime.* b. Pepin de Landen.

22 Lund. Chaire de s. Pierre à Antioche.

23 Mard. s. Pierre Damien, évêque et docteur.

24 Merc. s. Mathias, apôtre.

25 Jeud. ste Walburge, vierge.

26 Vend. ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.

27 Sam. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.

28 Dim. *Quinquagésime.* ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs. — *Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*

29 Lund. s. Justin; s. Oswald, évêque.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, à 3 heures 40 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 59 minutes.

☽ P. Q. le 5, à 7 h. 33 m. du soir.
☺ P. L. le 13, à 1 h. 14 m. du soir.
☾ D. Q. le 21, à 5 h. 35 m. du soir.
● N. L. le 28, à 1 h. 36 m. du soir.

—

1 Mard. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Merc. *Les Cendres.* s. Simplice, pape.
3 Jeud. ste Cunégonde, impératrice.
4 Vend. s. Casimir, roi.
5 Sam. s. Théophile.
6 Dim. *Quadragésime. 1er dim. du Carême.* ste Colette, vierge.
7 Lund. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Réunion de la Fac. des Sciences. — Session des examens de sortie aux Écoles spéciales.*
8 Mard. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. *Quatre-Temps.* ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'agriculture.*
10 Jeud. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Vend. *Quatre-Temps.* s. Vindicien, évêque d'Arras. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. *Quatre-Temps.* s. Grégoire le Grand, pape.
13 Dim. *Reminiscere.* ste Euphrasie, vierge.
14 Lund. ste Mathilde, reine. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Longin, soldat.
16 Merc. ste Eusébie, vierge.
17 Jeud. s. Patrice, apôtre de l'Irlande; ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Vend. s. Gabriël, archange; s. Cyrille de Jérusalem.
19 Sam. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Dim. *Oculi.* s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Lund. s. Benoit, abbé.
22 Mard. s. Basile, martyr.
23 Merc. s. Victorien, martyr.
24 Jeud. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Vend. Annonciation de la très sainte Vierge*. s. Hubert, évêque.
26 Sam. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Dim. *Lætare.* s. Rupert, évêque de Worms.
28 Lund. s. Sixte III, pape.
29 Mard. s. Eustase, abbé.
30 Merc. s. Veron, abbé.
31 Jeud. s. Benjamin, martyr.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 50 minutes.

☽ P. Q. le 4, à 6 h. 40 m. du matin.
🌕 P. L. le 12, à 6 h. 44 m. du matin.
☾ D. Q. le 20, à 6 h. 19 m. du matin.
🌑 N. L. le 26, à 10 h. 5 m. du soir.

—

1 Vend. s. Hugues, abbé.
2 Sam. s. François de Paule.
3 Dim. *Judica. La Passion.* s. Richard, évêque de Chicester.
4 Lund. s. Isidore de Séville. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Célestin, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'agriculture.*
7 Jeud. s. Albert, ermite. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. *N.-D. des Sept-Douleurs.* s. Perpétue, év. de Tours. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avril 1835.*
10 Dim. *Les Rameaux.* s. Macaire, évêque.
11 Lund. s. Léon le Grand, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. s. Jules I, pape. — *Commencement des vacances académiques.*
13 Merc. s. Herménégilde, martyr.
14 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Justin, philosophe et martyr; ss. Tiburce, Valerien et Maximien, martyrs.
15 Vend. *Vendredi-Saint.* stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Sam. *Samedi-Saint.* s. Benoit-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite.
17 Dim. PAQUES. s. Aniset, pape et martyr.
18 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Ursmer, abbé de Lobbes.
19 Mard. s. Léon IX, pape.
20 Merc. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Jeud. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Vend. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Sam. s. Georges, martyr.
24 Dim. *Quasimodo.* s. Fidèle, de Sigmaringen.
25 Lund. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 Mard. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Merc. s. Antime, évêque et martyr.
28 Jeud. s. Paul-de-la-Croix; s. Vital, martyr.
29 Vend. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*
30 Sam. ste Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 27 minutes.

☽ P. Q. le 3, à 7 h. 30 m. du soir.
☺ P. L. le 11, à 11 h. 17 m. du soir.
☾ D. Q. le 19, à 3 h. 11 m. du soir.
● N. L. le 26, à 6 h. 7 m. du matin.

—

1 Dim. *Misericordia.* ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Lund. Invention de la ste Croix. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Mard. s. Alexandre. — *Fin des vacances académiques.*
4 Merc. ste Monique, veuve.
5 Jeud. s. Pie V, pape.
6 Vend. s. Jean devant la Porte Latine.
7 Sam. s. Stanislas, évêque et martyr.
8 Dim. *Jubilate.*— Patronage de s. Joseph.— Apparition de s. Michel.
9 Lund. s. Grégoire de Naziance, docteur. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
10 Mard. s. Antonin, archevêque de Florence. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
11 Merc. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'agriculture.*
12 Jeud. ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
13 Vend. s. Servais, évêque de Tongres. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

14 Sam. s. Boniface, martyr; s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Dans l'église primaire de St-Pierre, on célèbre à 10 heures la Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 mai 1865.*

15 Dim. *Cantate.* ste Dymphne, vierge et martyre.

16 Lund. s. Jean Népomucène, martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*

17 Mard. s. Pascal Baylon.

18 Merc. s. Venance, martyr.

19 Jeud. s. Pierre Célestin, pape.

20 Vend. s. Bernardin de Sienne.

21 Sam. ste Itisberge, vierge.

22 Dim. *Vocem.* ste Julie, vierge et martyre.

23 Lund. *Rogations.* s. Guibert, fondateur de Gembloûrs.

24 Mard. *Rogations.* N.-D. Secours des Chrétiens.

25 Merc. *Rogations.* s. Grégoire VII, pape.

26 Jeud. ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. s. Philippe de Néri.

27 Vend. ste Marie-Madeleine de Pazzis, vierge; s. Jean I, pape.

28 Sam. s. Augustin, archevêque de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.

29 Dim. *Exaudi.* s. Maximin, évêque de Trèves.

30 Lund. s. Ferdinand III, roi.

31 Mard. ste Angèle de Merici, ste Pétronille, vierges.

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 20, à 11 heures 41 minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de 23 minutes jusqu'au 21, et décroissent ensuite de 6 minutes jusqu'au 30.

☽ P. Q. le 2, à 10 h. 10 m. du matin.
☺ P. L. le 10, à 1 h. 51 m. du soir.
☾ D. Q. le 17, à 9 h. 19 m. du soir.
● N. L. le 24, à 2 h. 25 m. du soir.

—

1 Merc. s. Pamphile, martyr.
2 Jeud. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.
3 Vend. ste Clotilde, reine.
4 Sam. s. François Caraccioli, confesseur; s. Optat, évêque de Milève. *Jeûne.*
5 Dim. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* — s. Boniface, apôtre de l'Allemagne.
6 Lund. Second jour de Pentecôte. — s. Norbert, évêque.
7 Mard. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. *Quatre-Temps.* s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Faculté de Médecine et d'École supérieure d'agriculture.*
9 Jeud. ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion de la Faculté de Droit.*
10 Vend. *Quatre-Temps.* ste Marguerite, reine. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*

11 Sam. *Quatre-Temps*. s. Barnabé, apôtre. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
12 Dim. La Sainte Trinité. — s. Jean de Sahagun.
13 Lund. s. Antoine de Padoue. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Basile le Grand, archevêque de Césarée.
15 Merc. s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Jeud. Fête-Dieu*. ste Lutgarde, vierge, s. Jean François Régis.
17 Vend. ste Alène, vierge et martyre.
18 Sam. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Dim. Solennité de la Fête-Dieu. — *Procession générale.* ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Lund. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Mard. s. Louis de Gonzague.
22 Merc. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Jeud. ste Marie d'Oignies.
24 Vend. Fête du Sacré Coeur de Jésus. — Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Sam. s. Guillaume, abbé.
26 Dim. Fête du Saint-Sacrement de Miracle de Louvain. — ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Lund. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Mard. s. Léon II, pape.
29 Merc. ss. Pierre et Paul*, apôtres.
30 Jeud. ste Adile vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 4 minutes.

☽ P. Q. le 2, à 2 h. 31 m. du matin.
☺ P. L. le 10, à 2 h. 2 m. du matin.
☾ D. Q. le 17, à 2 h. 6 m. du matin.
● N. L. le 23, à 11 h. 49 m. du soir.
☽ P. Q. le 31, à 8 h. 3 m. du soir.

—

1 Vend. s. Rombaut, évêque, patron de Malines. — *Commencement des vacances académiques.*
2 Sam. Visitation de la très sainte Vierge. *Jeûne.*
3 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. — *Indulgence plénière. — Fête du précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ;* s. Euloge, martyr.
4 Lund. s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.
5 Mard. ss. Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves.
6 Merc. ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens pour les examens à subir d'après la loi de 1890, et de la seconde session ordinaire pour les examens à subir d'après la loi de 1876.*
7 Jeud. s. Willebaut, évêque d'Aichstadt.
8 Vend. ste Élisabeth, reine de Portugal.
9 Sam. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Dim. Les sept Frères Martyrs.
11 Lund. s. Pie I, pape.
12 Mard. s. Jean Gualbert, abbé. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage à l'École supérieure de brasserie.*

13 Merc. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Jeud. s. Bonaventure, évêque et docteur
15 Vend. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Sam. Notre-Dame du Mont-Carmel, ste Renilde.
17 Dim. s. Alexis, confesseur. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.*
18 Lund. s. Camille de Lellis. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie et des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales, qui ne sont pas régis par la loi de 1890.*
19 Mard. s. Vincent de Paul.
20 Merc. s. Jérôme Émilien.
21 Jeud. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold Ier, *Roi des Belges. — Fêtes nationales.*
22 Vend. ste Marie Madeleine.
23 Sam. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Dim. ste Christine, vierge et martyre.
25 Lund. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Mard. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.
27 Merc. s. Pantaléon, martyr.
28 Jeud. ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.
29 Vend. ste Marthe, vierge.
30 Sam. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Dim. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 46 minutes.

P. L. le 8, à 0 h. 16 m. du soir.
D. Q. le 15, à 6 h. 56 m. du matin.
N. L. le 22, à 11 h. 47 m. du matin.
P. Q. le 30, à 1 h. 47 m. du soir.

—

1 Lund. s. Pierre ès Liens.
2 Mard. *Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Étienne, pape.
3 Merc. Invention du corps de s. Étienne.
4 Jeud. s. Dominique, confesseur. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Écoles spéciales et aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie.*
5 Vend. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Sam. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Dim. s. Gaétan de Thienne; s. Donat, évêque et martyr.
8 Lund. s. Cyriaque, martyr.
9 Mard. s. Romain, martyr.
10 Merc. s. Laurent, martyr.
11 Jeud. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Vend. ste Claire, vierge.
13 Sam. s. Jean Berchmans, de Diest, confesseur; s. Hippolyte, martyr.

b

14 Dim. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Lund. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 Mard. ss. Hyacinthe et Roch, confesseurs.
17 Merc. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie; s. Libérat, abbé.
18 Jeud. ste Hélène, impératrice.
19 Vend. s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Sam. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Dim. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Lund. s. Thimothée, martyr.
23 Mard. s. Philippe Béniti.
24 Merc. s. Barthélémi, apôtre.
25 Jeud. s. Louis, roi de France.
26 Vend. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Sam. s. Joseph Calasance.
28 Dim. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Lund. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Mard. ste Rose de Lima, vierge.
31 Merc. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, à 2 heures 18 minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 52 minutes.

☺ P. L. le 6, à 9 h. 26 m. du soir.
☾ D. Q. le 13, à 1 h. 8 m. du soir.
● N. L. le 21, à 1 h. 35 m. du matin.
☽ P. Q. le 29, à 6 h. 38 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Gilles, abbé.
2 Vend. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Sam. s. Rémacle, évèque de Maestricht.
4 Dim. *ss. Anges Gardiens.* ste Rosalie, vierge.
5 Lund. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Mard. s. Donatien, martyr.
7 Merc. ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V *(9 décembre 1425)*.
8 Jeud. NATIVITÉ DE LA TRES SAINTE VIERGE*. — s. Adrien, martyr.
9 Vend. s. Gorgone, martyr.
10 Sam. s. Nicolas de Tolentino.
11 Dim. *s. Nom de Marie.* ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Lund. s. Guy d'Anderlecht.
13 Mard. s. Amé, évèque de Sion en Valais.
14 Merc. Exaltation de la ste Croix.

15 Jeud. s. Nicomède, martyr.
16 Vend. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Sam. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Dim. *Commémoration des douleurs de la très sainte Vierge Marie.* s. Joseph de Cupertino.
19 Lund. s. Janvier, martyr.
20 Mard. s. Eustache, martyr.
21 Merc. *Quatre-Temps.* s. Mathieu, apôtre.
22 Jeud. s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Vend. *Quatre-Temps.* ste Thècle, vierge et mart.
24 Sam. *Quatre-Temps.* Notre-Dame de la Merci.
25 Dim. s. Firmin.
26 Lund. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Mard. ss. Côme et Damien, martyrs.
28 Merc. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Jeud. s. Michel, archange.
30 Vend. s. Jérôme, docteur.



Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 58 minutes.

🌕 P. L. le 6, à 6 h. 30 m. du matin.
🌗 D. Q. le 12, à 9 h. 56 m. du soir.
🌑 N. L. le 20, à 6 h. 42 m. du soir.
🌓 P. Q. le 28, à 9 h. 45 m. du soir.

—

1 Sam. s. Remi; s. Bavon, patron de Gand. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens pour les examens à subir d'après la loi de 1890, et de la session supplémentaire pour les examens à subir d'après la loi de 1876. — Ouverture de la session supplémentaire des examens de passage aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie.*

2 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Léodegaire, évêque d'Autun.

3 Lund. s. Gerard, abbé.

4 Mard. s. François d'Assise. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de sortie à l'École supérieure d'agriculture et de brasserie.*

5 Merc. s. Placide, martyr. — *Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Écoles spéciales et aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie.*

6 Jeud. s. Brunon, confesseur.

7 Vend. s. Marc, pape. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales.*

8 Sam. ste Brigitte, veuve.
9 Dim. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Lund. s. François de Borgia.
11 Mard. s. Gommaire, patron de Lierre.
12 Merc. s. Wilfrid, évêque d'York.
13 Jeud. s. Édouard, roi d'Angleterre.
14 Vend. s. Calliste, pape et martyr.
15 Sam. ste Thérèse, vierge.
16 Dim. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai.
17 Lund. ste Hedwige, veuve. — *Fin des vacances académiques. — Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 29 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*
18 Mard. s. Luc, évangéliste. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1892-1893.*
19 Merc. s. Pierre d'Alcantara.
20 Jeud. s. Jean de Kenti.
21 Vend. ste Ursule et ses compagnes, martyres. —
22 Sam. s. Mellon, évêque.
23 Dim. s. Jean de Capistran. — *Les demandes qui se rapportent aux art. 40, 44 et 45 du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*
24 Lund. s. Raphaël, archange.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*

25 Mard. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

26 Merc. s. Évariste, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'agriculture.*

27 Jeud. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

28 Vend. ss. Simon et Jude, apôtres. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

29 Sam. ste Ermelinde, vierge. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règlement général art. 6.)

30 Dim. s. Foillan, martyr.

31 Lund. s. Quentin, martyr. *Jeûne. — Réunion du Conseil rectoral.*

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 21. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

☺ P. L. le 4, à 4 h. 8 m. du soir.
☾ D. Q. le 11, à 10 h. 20 m. du matin.
● N. L. le 19, à 1 h. 37 m. du soir.
☽ P. Q. le 27, à 10 h. 46 m. du matin.

—

1 Mard. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*
2 Merc. Les Fidèles Trépassés.
3 Jeud. s. Hubert, évêque de Liége.
4 Vend. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 Sam. ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean-Baptiste.
6 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Winoc, abbé. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
7 Lund. s. Willebrord, évêque d'Utrecht.—*Réunion de la Faculté des Sciences.*
8 Mard. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. s. Théodore, martyr. — *Réunion de la Faculté*

de Médecine et de l'École supérieure d'agriculture.

10 Jeud. s. André Avellin. — *Réunion de la Faculté de Droit.*

11 Vend. s. Martin, évêque de Tours. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*

12 Sam. s. Liévin, évêque et martyr.

13 Dim. s. Stanislas Kostka.

14 Lund. s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.—*Réunion du Conseil rectoral.*

15 Mard. ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* Léopold II.

16 Merc. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.

17 Jeud. s. Grégoire Thaumaturge.

18 Vend. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.

19 Sam. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.

20 Dim. s. Félix de Valois.

21 Lund. Présentation de la très sainte Vierge.

22 Mard. ste Cécile, vierge et martyre.

23 Merc. s. Clément I, pape et martyr.

24 Jeud. s. Jean-de-la-Croix.

25 Vend. ste Catherine, vierge et martyre.

26 Sam. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et M.

27 Dim. *Avent.* s. Acaire, évêque de Noyon.

28 Lund. s. Rufe, martyr.

29 Mard. s. Saturnin, martyr.

30 Merc. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, à 8 heures 37 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 23 minutes jusqu'au 21, et croissent ensuite de 4 minutes jusqu'au 31.

☺ P. L. le 4, à 2 h. 36 m. du matin.
☾ D. Q. le 11, à 2 h. 48 m. du matin.
● N. L. le 19, à 8 h. 31 m. du matin.
☽ P. Q. le 26, à 9 h. 41 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 Vend. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 Sam. s. François-Xavier.
4 DIM. ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue.
5 Lund. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
6 Mard. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Faculté de Médecine et de l'École supérieure d'agriculture.*
8 Jeud. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 Vend. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*
10 Sam. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Faculté de Droit.*

11 Dim. s. Damase, pape.
12 Lund. s. Valéry, abbé en Picardie. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Merc. *Quatre-Temps.* s. Nicaise, évêque. — Messe d'or.
15 Jeud. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Vend. *Quatre-Temps.* s. Eusèbe, év. de Verceil.
17 Sam. *Quatre-Temps.* ste Begge, veuve : ste Wivine. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold II, *Roi des Belges.*
18 Dim. Expectation de la très sainte Vierge.
19 Lund. s. Némésion, martyr.
20 Mard. s. Philogone, évêque.
21 Merc. s. Thomas, apôtre.
22 Jeud. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Vend. ste Victoire, vierge et martyre
24 Sam. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Dim. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Lund. Second jour de Noël*. s. Étienne, premier martyr.
27 Mard. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Merc. ss. Innocents.
29 Jeud. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Vend. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Sam. s. Silvestre, pape.

—

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain, le 15 de chaque mois.

VENUS.

Le 15 janvier	. . . . .	à 2 h. 9 m.	du soir.
— février	. . . . .	à 2 h. 28 m.	du soir.
— mars	. . . . . .	à 2 h. 40 m.	du soir.
— avril	. . . . . .	à 2 h. 59 m.	du soir.
— mai	. . . . . .	à 3 h. 8 m.	du soir.
— juin	. . . . . .	à 2 h. 15 m.	du soir.
— juillet	. . . . .	à 11 h. 25 m.	du matin.
— août	. . . . . .	à 9 h. 19 m.	du matin.
— septembre	. . .	à 8 h. 56 m.	du matin.
— octobre	. . . . .	à 9 h. 3 m.	du matin.
— novembre	. . .	à 9 h. 16 m.	du matin.
— décembre	. . .	à 9 h. 38 m.	du matin.

MARS.

Le 15 janvier	. . . . .	à 7 h. 50 m.	du matin.
— février	. . . . .	à 7 h. 9 m.	du matin.
— mars	. . . . . .	à 6 h. 31 m.	du matin.
— avril	. . . . . .	à 5 h. 46 m.	du matin.
— mai	. . . . . .	à 4 h. 53 m.	du matin.
— juin	. . . . . .	à 3 h. 38 m.	du matin.
— juillet	. . . . .	à 1 h. 50 m.	du matin.
— août	. . . . . .	à 11 h. 16 m.	du soir.
— septembre	. . .	à 9 h. 6 m.	du soir.
— octobre	. . . . .	à 7 h. 45 m.	du soir.
— novembre	. . .	à 6 h. 43 m.	du soir.
— décembre	. . .	à 5 h. 53 m.	du soir.

JUPITER.

Le 15 janvier	à 3 h. 33 m.	du soir.
— février	à 1 h. 55 m.	du soir.
— mars	à 0 h. 26 m.	du soir.
— avril	à 10 h. 52 m.	du matin.
— mai	à 9 h. 18 m.	du matin.
— juin	à 7 h. 38 m.	du matin.
— juillet	à 5 h. 55 m.	du matin.
— août	à 3 h. 58 m.	du matin.
— septembre . . .	à 1 h. 51 m.	du matin.
— octobre	à 11 h. 34 m.	du soir.
— novembre . . .	à 9 h. 19 m.	du soir.
— décembre . . .	à 7 h. 18 m.	du soir.

SATURNE.

Le 15 janvier	à 4 h. 28 m.	du matin.
— février	à 2 h. 22 m.	du matin.
— mars	à 0 h. 20 m.	du matin.
— avril	à 10 h. 6 m.	du soir.
— mai	à 8 h 4 m.	du soir.
— juin	à 6 h. 3 m.	du soir.
— juillet	à 4 h. 11 m.	du soir.
— août	à 2 h. 20 m.	du soir.
— septembre . . .	à 0 h. 31 m.	du soir.
— octobre	à 10 h. 47 m.	du matin.
— novembre . . .	à 8 h. 57 m.	du matin.
— décembre . . .	à 7 h. 9 m.	du matin.

—

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

—

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, dés mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie ! — AVE, MARIA.

—

Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevèque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Mgr PIERRE-LAMBERT GOOSSENS, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr GRAVEZ, évèque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, cardinal-prètre de la sainte Église romaine le 24 mai 1889, grand-officier de l'ordre de Léopold.

Évèque de Bruges, S. G. Mgr JEAN-JOSEPH FAICT, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, commandeur de l'ordre de Léopold, honoré du *Pallium* par S. S. Léon XIII, le 8 août 1889.

Évèque de Liége, S. G. Mgr VICTOR-JOSEPH DOUTRELOUX, né à Chênée le 20 mai 1837, nommé évèque de Gerrum et coadjuteur de Mgr DE MONTPELLIER avec droit de succession le 5 juillet 1875, sacré à Liége le 1r août suivant, entré en possession du siège épiscopal de Liége le 24 août 1879, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr Isidore-Joseph Du Roussaux, né à Hal le 19 janvier 1826, nommé le 1r décembre 1879 administrateur apostolique du diocèse de Tournai, le 27 février 1880, évêque d'Euménie et sacré à Malines le 14 mars suivant; préconisé évêque de Tournai le 14 novembre 1880, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr Edouard-Joseph Belin, né à Obigies le 28 août 1821, sacré à Namur le 14 avril 1884, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Antoine Stillemans, né à Saint-Nicolas en 1832, docteur en théologie et en philosophie et lettres, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889.

—

Personnel de l'Université.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

J.-B. Abbeloos, prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'academie de la religion catholique de Rome, officier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de théologie. Montagne du Collège, 3.

RECTEUR ÉMÉRITE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, officier de l'ordre de Léopold, etc., professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres. Abbaye de Parc.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit

honoris causa de l'Université de Heidelberg, membre de l'academie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'académie royale flamande de langue et de littérature, associé d'honneur de l'institut de droit romain à Rome, membre étranger de l'académie royale des sciences des Pays-Bas à Amsterdam, correspondant de l'académie royale des sciences de Turin, de Padoue, de l'institut royal Lombard à Milan, de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, de l'institut royal Grand-Ducal du Luxembourg, président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, 194.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.

E. H. J. Reusens, doyen de la Faculté de théologie.

J. Van Biervliet, doyen de la Faculté de droit.

E. Hubert, doyen de la Faculté de médecine.

J. de Groutars, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.

C. Blas, doyen de la Faculté des sciences.

P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

J. de Groutars, camérier secret de Sa Sainteté, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, président du collège du Pape.

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin. Rue de Namur, 84.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, président du collège Juste-Lipse.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, M. Reusens.
Secrétaire, M. Dupont.

H. J. Feye, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclésiastique, missionnaire apostolique honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold. Rue Ste-Anne, 7.

F. J. Ledoux, professeur émérite, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége. Rue de Namur, 161.

T. J. Lamy, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de l'académie de la religion catholique de

Rome et de l'académie royale des lettres, des sciences et des arts de Palerme, correspondant de la société d'Étude biblique de Rome, membre de la société d'archéologie biblique de Londres ; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques. Rue des Moutons, 149.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire de l'Université, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance des musées royaux des arts décoratifs et industriels (section des antiquités et des armures), membre effectif de la commission royale des monuments, membre du comité diocésain des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers; les antiquités chrétiennes, l'archéologie et la paléographie du moyen âge. Rue Neuve, 22.

F.-J. Moulart, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome; le droit civil ecclésiastique. Rue de Namur, 108.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines. Rue de Namur, 110.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en

théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique. Collège Marie-Thérèse.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique spéciale — la métaphysique (cours de la Faculté de philosophie). Collège du Pape.

A. B. Vander Moeren, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie morale.

H. Van den Berghe, professeur honoraire, docteur en droit canon, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chanoine théologal de la cathédrale et président du grand séminaire de Bruges.

J. Forget, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold; la démonstration catholique, le cours d'arabe, exposé scientifique du dogme catholique (cours de l'Institut St-Thomas). Collège du St-Esprit.

J. A. M. G. E. De Becker, professeur extraordinaire, docteur en droit canon et en droit civil, licencié en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; le droit canon. Rue de Namur, 112.

A. Van Hoonacker, professeur extraordinaire, docteur en théologie; l'histoire critique de l'Ancien Testament, l'hébreu et l'assyrien. Collège du St-Esprit.

A. Hebbelynck, professeur extraordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, président du collège Marie-Thérèse; la patrologie, les langues égyptiennes.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, M. Van Biervliet.
Secrétaire, M. Schicks.

T. J. Smolders, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ancien membre de la Chambre des représentants et du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain, conseiller au conseil supérieur de l'État indépendant du Congo. Rue de Bériot, 24.

E. E. A. De Jaer, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold. Rue de la Station, 152.

C. H. X. Périn, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome. A Ghlin (Mons).

A. Thimus, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold. Place St-Jacques, 8.

H. J. P. A. Staedtler, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, 3.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold ; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procédure civile. Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire ; le droit civil approfondi. Rue Louis Melsens.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire, membre du conseil provincial du Brabant : l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours du droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et la législation consulaire. Rue de Namur, 97.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, bougmestre d'Ohey ; les pandectes. Rue de l'Abreuvoir, 9.

A. Nyssens, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de la Couronne de chêne, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, conseiller au conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, membre de la commission de surveillance du pénitencier central de Louvain : le droit commercial, le droit pénal et la procédure pénale. Rue de la Station, 113.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire ; le droit public. Rue des Joyeuses-Entrées, 20.

A. Maton, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en droit *ad honores* de l'Université catholique de Louvain, membre de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie notariale de Madrid, fondateur de l'ex-École de pratique nota-

riale de Bruxelles, rédacteur en chef de la *Revue pratique du notariat belge;* le droit fiscal, le droit notarial, les matières comprises sous les nos 5 et 6 de l'art. 17 de la loi du 10 avril 1890; l'application des matières comprises sous les nos 4 à 9 de la même loi, et la redaction des actes. Rue Juste-Lipse, 37, à Bruxelles, et rue Louis Melsens, 17, à Louvain.

A. Schicks, professeur extraordinaire; les éléments du droit international privé. Rue des Orphelins, 50.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, M. Hubert.
Secrétaire, M. Venneman.

E. M. Van Kempen, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine. Rue de Bruxelles, 182.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, président de la société de médecine mentale, membre et ancien président de la société de statistique de Paris, président de la société scientifique de Bruxelles, membre de la société médico-psychologique de Par s, etc.; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, 36.

E. Hayoit, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique et de l'ordre

du Libérateur, membre de l'académie royale de médecine, de la société de médecine légale, etc., membre de la commission médicale provinciale du Brabant ; la pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies des enfants, et la médecine légale. Rue de Namur, 62.

E. Masoin, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, médecin de l'asile pour femmes aliénées tenu à Louvain par les Sœurs-Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique : la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale. Marché Sainte-Anne, 16.

E. Hubert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier d'académie, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique, etc.; le cours théorique des accouchements et de gynécologie, la déontologie médicale, la clinique obstétricale et la clinique gynécologique. Rue Léopold, 13.

C. Ledresseur, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold ; l'anatomie des régions, l'hygiène et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, 75.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique ; la clinique chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique interne. Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la chimie physiologique, la pharmacie théorique (partie organique), la pharmacie pratique, l'urologie. Rue des Récollets, 32.

E. Venneman, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique. Rue du Canal, 35.

J. Denys, professeur ordinaire, l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique. Rue des Joyeuses-Entrées, 22.

L. Dandois, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie. Rue du Mayeur, 7.

A. Van Gehuchten, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles; l'anatomie systématique. Rue Marie-Thérèse, 100.

F. Ranwez, chargé de cours, pharmacien et docteur en sciences naturelles; la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments. Rue de Tirlemont, 52.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, M. de Groutars.
Secrétaire, M. Brants.

A. J. Namèche, ancien recteur de l'Université, professeur émérite.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur, professeur ordinaire: l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

F. J.-B. J. Nève, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société asiatique de Londres, de la société des sciences et des arts de Lille, correspondant étranger de l'académie de Stanislas de Nancy, etc. Rue des Orphelins, 32.

C. C. A. Moeller, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale, les institutions grecques, les institutions du moyen âge et l'histoire politique contemporaine. Chaussée de Tirlemont, 125.

L. C. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de l'ordre « Pro Ecclesia et Pontifice », membre correspondant de l'académie de Belgique et de l'académie

royale d'Espagne; l'histoire de la littérature française, notions sur les principales littératures modernes et l'histoire des littératures modernes (partie romane). Rue des Joncs, 3.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; l'explication d'auteurs latins, les institutions romaines, l'épigraphie et la paléographie latines, l'encyclopédie de la philologie classique.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres; le cours de religion, l'histoire de la philosophie et le cours de philosophie générale. Rue de Bériot, 38.

C. de Harlez, professeur ordinaire, docteur en droit, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de Portugal, membre d'honneur de la *Society of biblical archeology*, de l'institut ethnographique de France, de l'académie indochinoise, membre de la *Royal asiatic Society* de Londres, de la société asiatique et de la société linguistique de Paris, de la société orientale allemande, de la société asiatique d'Italie, de la société des textes pâlis, de la société américaine de France, etc.; les langues et les littératures sanscrites et éraniennes, chinoises et mandchoues. Rue au Vent, 8.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre titulaire de l'aca-

démie royale flamande; l'histoire de la littérature flamande et des littératures germaniques. Abbaye de Vlierbeek, près Louvain ou collège du Pape.

J. Jacops, professeur honoraire, docteur en philosophie et lettres, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Malines, prélat domestique de Sa Sainteté.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la couronne royale de Prusse, officier d'académie de l'Université de France; l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine, les exercices didactiques. Rue Léopold, 22.

J. de Groutars, professeur ordinaire, camérier secret de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liege, chevalier de l'ordre de Léopold, président du collège du Pape, assesseur du vice-recteur; la philologie romane, la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, la littérature grecque et le grec moderne, l'épigraphie grecque et la paléographie grecque.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit; l'économie po-

litique et la statistique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne et le droit rural. Place du Manège, 17.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des sciences. Rue de Bériot, 34.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, président du collège Juste-Lipse, assesseur du vice-recteur; la langue et la littérature latine, les langues allemande et flamande à l'école normale ecclésiastique des humanités.

D. Mercier, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin, assesseur du vice-recteur; la logique, la psychologie, et la haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin. Rue de Namur, 84.

A. J. A. Tielemans, professeur agrégé, directeur de l'Institut préparatoire pour l'admission aux Écoles spéciales et aux Écoles supérieures d'agriculture et brasserie, bibliothécaire adjoint; le cours de religion, d'histoire, de géographie et de littérature à l'Institut préparatoire. Rue Notre-Dame, 54.

Ph. Colinet, professeur ordinaire, docteur en langues orientales; le sanscrit et le pâli, la grammaire comparée. Collège du St-Esprit.

Th. Fontaine, professeur extraordinaire, docteur en droit et docteur en philosophie selon St-Thomas, chevalier de l'ordre de Pie IX ; la philosophie morale ; le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière ; le droit administratif. Rue des Orphelins, 14.

St George Mivart, professeur ordinaire (de la philosophie de l'histoire naturelle), docteur en philosophie et en médecine, membre de la société royale d'Angleterre, ancien secrétaire de la société Linnéenne et vice-président de la société zoologique de Londres, membre honoraire de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie, ancien professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'hôpital Sainte-Marie à Londres ; introduction générale à la philosophie de la nature. Hurstcote, Chilworth, Surrey (Angleterre).

H. de Dorlodot, professeur extraordinaire, docteur en théologie ; la cosmologie. Rue au Vent, 10.

—

Faculté des sciences, écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, et institut agronomique.

Doyen, M. Blas.
Secrétaire, M. Demanet.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire, grand officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, officier de la Légion

d'honneur, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'Université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre honoraire de l'académie royale de médecine de Belgique, correspondant de l'institut de France, de la société royale de Londres, de l'académie royale de Berlin, de Munich, de Lisbonne, de Stockholm, de l'académie de Boston, de Madrid et d'Édimbourg, de l'institut de la Nouvelle-Zélande, à Wellington, membre associé étranger de l'académie de médecine de Paris, correspondant de l'académie voldarnese del Poggio, membre honoraire de la société zoologique de France, de l'institut de Bologne, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société scientifique *Antonio Alzate*, Mexico, de la société impériale des sciences naturelles à Moscou, de la société d'histoire naturelle de Boston, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société Linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Haarlem, de la société Linnéenne de Bordeaux, président de la commission académique chargée de la publication de la Biogra-

phie nationale, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle ; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur, 95.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold et de la Couronne d'Italie, décoré de la croix « Pro Ecclesia et Pontifice », officier de l'instruction publique de France, docteur en sciences, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences), ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre ordinaire de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre correspondant de l'athénée vénitien, de l'Institut royal vénitien des sciences, lettres et arts, de la société philomathique de Paris ; le calcul différentiel et le calcul intégral, la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, 20.

L. Henry, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc., la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, 2.

P. E. Martens, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences et en médecine ; la botanique (cours de candidature) et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences,

des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre du conseil de la commission géologique du royaume; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, 190.

Fr. De Walque, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures et des mines; la chimie industrielle, les manipulations chimiques, l'administration industrielle, la partie spéciale du droit administratif. Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, membre titulaire de l'académie royale de médecine et membre du conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc.; la chimie analytique (docimasie), la chimie pharmaceutique inorganique et la chimie toxicologique. Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, 4.

L. Cousin, professeur honoraire, directeur de l'École polytechnique et conseil technique du ministre des travaux publics à Santiago (Chili), chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des ponts et chaussées.

J. Micha, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur-mécanicien; la description générale et la construction des machines. Rue Marie-Thérèse, 100.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de l'academie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

N. E. Breithof, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique d'Espagne et de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, consul du royaume de Grèce, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'institut royal Grand-Ducal de Luxembourg, etc.; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, la géométrie descriptive appliquée, la géométrie projective, la graphostatique et les travaux graphiques relatifs à ces cours. Rue de Bruxelles, 85.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, docteur en sciences, membre de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royal de Belgique; la mécanique appliquée, l'astronomie mathématique, la mécanique céleste et la méthodologie mathématique. Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1[re] classe « Pro Ecclesia et Pontifice », officier de l'ordre de la Rose du Brésil, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants; les constructions du génie civil et l'architecture. Rue des Récollets, 18.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur du matériel de l'Université, membre titulaire de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de la société impériale des naturalistes de Moscou, membre correspondant de l'association britannique pour l'avancement des sciences; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la microscopie théorique et appliquée à la biologie générale et à l'étude des proto-organismes, l'anatomie, la physiologie végétale et les maladies des plantes (institut agronomique). Collège de Villers, rue du Canal, 22.

E. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la métallurgie et l'électricité appliquée. Rue de Bériot, 23.

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures; l'économie industrielle aux Écoles spéciales. Rue Juste-Lipse, 3.

A. De Marbaix, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, agronome, médecin-vétérinaire,

membre du conseil provincial d'Anvers, etc.; la zootechnie. Rue Wierincx, 13.

A. Proost, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur général de l'agriculture, chevalier de l'ordre de Léopold, de la Légion d'honneur et du mérite agricole; les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférences sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées. Rue Hanoul, 13, Bruxelles.

J. Marchand, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la physique expérimentale, le génie rural (l'arpentage et le levé des plans, l'hydraulique, le drainage et l'irrigation, les constructions rurales, la physique industrielle et les machines agricoles), les notions de géométrie analytique et de calcul différentiel et intégral, la mécanique générale, la résistance des matériaux. Rue des Orphelins, 58.

A. Lecart, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève libre de l'école forestière de Nancy; l'économie forestière. Chaussée de Namur, 45, à Héverlé.

A. Theunis, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la chimie génerale, la chimie analytique, les industries agricoles y compris l'industrie laitière et la théorie des manipulations chimiques. Hôtel de Suède.

A. Dumont, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, ingénieur des arts

et manufactures, du génie civil et des mines; la physique industrielle, la topographie, l'exploitation des mines. Rue de la Laie, 13.

E. Tykort, professeur ordinaire; la chimie agricole, l'agronomie, les cultures spéciales, l'économie rurale et la comptabilité. Perck (Vilvorde).

G. Gilson, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome et de l'association britannique pour l'avancement des sciences; l'embryologie; suppléant pour le cours d'anatomie comparée du doctorat en sciences naturelles. A Herent.

J. Vuylsteke, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'association britannique pour l'avancement des sciences; la zymotechnie dans ses rapports avec la fabrication de la bière, l'étude des ferments, des hydrates de carbone et des matières azotées. Rue des Joyeuses-Entrées, 22.

A. F. Meunier, professeur agrégé, docteur en sciences naturelles; la morphologie végétale, la botanique spéciale, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie (Institut agronomique). Collège Juste-Lipse.

A. Vierendeel, professeur extraordinaire; la stabilité des constructions. A Bruges.

S. Demanet, professeur agrégé, docteur en sciences physiques et mathématiques; la physique expérimentale, les éléments de physique mathématique,

les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, les manipulations physiques. Collège du St-Esprit.

G. Braet, chargé de cours, ingénieur à la direction de surveillance des chemins de fer concédés en exploitation, secrétaire adjoint du comité de direction du congrès international des chemins de fer, chevalier de l'ordre de Pie. chevalier de la Légion d'honneur. chevalier de la Couronne de Roumanie, officier du Takovo de Serbie, officier du Nichan-Iftihar de Tunisie. officier de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie; l'exploitation des chemins de fer. Boulevard Bischoffsheim, 22, Bruxelles.

F. Hachez, chargé de cours, ingénieur au corps des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie: la cinématique appliquée. A Soignies.

G. Kaiser. chargé de cours, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la géographie industrielle et commerciale. A Vilvorde.

N. Sibenaler, chargé de cours, ingénieur du génie civil, des arts et manufactures et des mines, docteur en sciences physiques et mathématiques; cours général de mathématiques. Collège du Pape.

C. de la Vallée Poussin, chargé de cours, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures. du génie civil et des mines; l'analyse mathématique. Rue de Namur, 190.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. Baguet, docteur en droit, rue des Joyeuses-Entrées, 6.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vanlinthout, rue de Diest, 44.

APPARITEURS.

E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2 (Médecine).
Ph. Vandeborne, rue des Flamands, 15 (Droit).
F. Degrom, abbaye de Parc (Philosophie).
Ph. Joniau, rue de Bériot, 6 (Sciences).

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

——

Collèges & Établissements académiques

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1).
(Rue de Namur.)

Président, A. B. Van der Moeren, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, A. Cauchie, docteur en sciences morales et historiques.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI :
PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).
(Place de l'Université.)

Président, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie.

---

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les cours de la Faculté de Théologie sont des cours approfondis. Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et Civil. Les cours de littérature, de philologie, de sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert en argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de philosophie et de droit; le collège de Marie-Thérèse et

Sous-régents, J. Wauters, bachelier en théologie et J. Sencie, candidat en philosophie et lettres.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE :
PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, A. Hebbelynck, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régents, l'abbé A. Auger, licencié en théologie et G. Lybeer.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE.
(Rue des Récollets.)

Président, Is. Hemeryck, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, C. A. Callewaert, J. C. B. et Am. Wallemacq, étudiant en théologie.

---

celui de JUSTE-LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie. Rue Neuve, 22.

Bibliothécaire adjoint, A. J. A. Tielemans, professeur à la Faculté de philosophie. Rue Notre-Dame, 54.

Aides-Bibliothécaires, J. F. Clynmans, Vieux-marché, 11.

L'abbé J. Walravens, rue Dagobert, 21.

Jos. Wils, rue de Paris, 1.

Concierge, E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE BIOLOGIE CELLULAIRE.

(Collège de Villers.)

Directeur, J.-B. Carnoy, professeur à la Faculté des sciences.

Assistant, M. Ide, docteur en médecine.

Préparateurs, Lomry, Brion, Leclef, Vandenberghe.

Concierge, Eug. Hovart, rue du Canal, 20.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis exceptés), de neuf heures à midi et de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver, et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règlement pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282; de 1851, p. 237, et de 1884, p. 319.

LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE HUMAINE ET COMPARÉE.
(Collège de Villers, rue du Canal.)

Directeur, G. Gilson, professeur ordinaire.
Assistant, M. Vandevelde.
Préparateurs, MM. Peeters, Baudoux, Van Bockstaele et Dedecker.
Garçon de laboratoire, J. Vanminsel.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Assistant, A. De Senay, pharmacien.
Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des sciences.
Assistants, V. André, chaussée de Tirlemont, 25, et A. Duchène, collège Marie-Thérèse.
Garçon de service, M. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

Chef des travaux, A. Van den Bossche, rue des Orphelins, 56.

Garçon de service, Jean Vits, rue de Namur, 5.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, A. Van den Bossche, rue des Orphelins, 56.

Garçon de service, Jean Vits, rue de Namur, 5.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. Theunis, professeur ordinaire.

Préparateur, J. Pieraerts, ingénieur agricole, rue Juste Lipse.

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, J. Marchand, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.

Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE.
(Rue des Récollets, 33 et 35.)

Directeur, J. Vuylsteke, professeur extraordinaire à la Faculté des sciences.

Assistant, G. Hewel.

Garçon de service, Philippe Van Laer.

LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, J. Marchand, professeur ordinaire.

LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. Ponthière, professeur ordinaire.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Chef de culture, J. Giele.

MUSÉE DE BOTANIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, F. Wouters.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir ; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, F. Wouters.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE,
D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, M. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculte de théologie.
Concierge, M. Vranckx.

CABINET ET LABORATOIRE DE ZOOLOGIE,
DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (2).
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des sciences.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, Eug. Clynmans.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.
(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

INSTITUT VÉSALE.
(Rue des Récollets, 36.)

ANATOMIE SYSTÉMATIQUE.
AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur extraordinaire à la Faculté de médecine.
Préparateurs, Martin, Marchal et Van Ysendyck.
Concierge, J. Deleuze.

MUSÉE ANATOMIQUE ET SALLE DE TRAVAIL PRATIQUE.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur extraordinaire à la Faculté de médecine.
Concierge, J. Deleuze.

MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Concierge, J. Deleuze.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.
(Institut Vésale, rue des Récollets, 36.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Forget.
Préparateurs, Meeus et Vandewynckel.
Concierge, J. Deleuze.

INSTITUT RÉGA.

LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, Forget.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE ET DE PATHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, J. Denys, professeur ordinaire.

Assistants, J. Dumoulin et M. Ide.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, Vanderplanken, candidat en pharmacie.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE DE BACTÉRIOLOGIE.

Directeur, J. Denys, professeur.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeurs, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, Vanderplanken, candidat en pharmacie.

Concierge, J. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Chef de clinique, L. Dandois, professeur ordinaire.
Assistants, Bastin, Albert, et Courtois, docteurs en médecine.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest.
Chef de clinique, le docteur Denys, professeur ordinaire.
Élèves internes, De Marbaix et Froedure.

LABORATOIRE
ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur.

SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys.
Assistants, Debie et Smets.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman.
Assistant, Forget.
Élève interne, A. Penninckx.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, E. Hubert.
Directrice, A. Peeters.
Élèves internes, J. Godart et J. Debève.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.

Assistants, J. Appelmans, Th. Vanderhasselt et A. Beeker.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin.

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

A. Siret, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).

Chefs des travaux graphiques aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie.

V. Lenertz, rue de Namur, 101.

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

—

Programme des cours de l'année académique 1891-1892.



Faculté de Théologie.

Doyen : M. *Reusens*. — Secrétaire : M. *Dupont*.

T. J. Lamy, prof. ord. *L'Exode,* lundi et vendredi à 9 h., jeudi à 11 h. — Cours approfondi d'Hébreu, mardi à 10 h. — Cours de Syriaque, mardi à 9 h.

E. H. J. Reusens, prof. ord. et Bibliothécaire de l'Université. Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie, vendredi à 3 h.

F. J. Moulart, prof. ord. Droit civil-ecclésiastique : *partie générale,* vendredi et samedi à 10 h. — *Partie spéciale,* mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

B. Jungmann, prof. ord. L'Histoire ecclésiastique, du XIe au XIIIe siècle de l'ère chrétienne, lundi à 8 h., mardi à 11 h., jeudi à 9 h. — *Exercices critiques,* mercredi et vendredi à 4 h.

A. H. H. Dupont, prof. ord. Le traité De Gratia, mercredi et samedi à 9 h., vendredi à 11 h.

A. B. Van der moeren, prof. ord. et président du collège du t-Esprit. La Théologie morale : *S. Thom. Summ. Theol.* 1ª 2æ, lundi à 11 h., mardi et mercredi à 8 h.

J. Forget, prof. ord. Les traités De Ecclesia et De Romano Pontifice, lundi à 12 h., jeudi et vendredi à 10 h. — *Le cours de langue et de littérature arabes,*

deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer.

J. De Becker, prof. extraord. Jus ecclesiasticum. Liber IV Decretalium, de sponsalibus et matrimonio, lundi à 9 h., mardi et mercredi à 10 h., samedi à 11 h.

A. Van Hoonacker, prof. extraord. Introduction a l'histoire critique de l'Ancien Testament. — *Les institutions religieuses et liturgiques des Hébreux dans la Loi et dans l'Histoire*, mercredi et vendredi à 12 h. — *Les Éléments de la langue hébraïque*, lundi à 10 h.

A. Hebbelynck, prof. extraord. et président du collège Marie-Thérèse. La Patrologie, samedi à 8 h. — *Les langues égyptiennes*, aux jours et heures à déterminer.

D. Mercier, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Cours de *Haute Philosophie selon saint Thomas : La Psychologie*, jeudi et vendredi à 8 h. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Faculté de Droit.

Doyen : M. *Van Biervliet*. — Secrétaire : M. *Schicks*.

Examen de Candidat.

J. P. A. H. Staedtler, prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 h. à 1 h.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *L'Encyclopédie du*

Droit et *l'Introduction historique au Droit civil*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre, de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

J. Vanden Heuvel, prof. ord. *Le Droit public*, lundi de 11 h. à 1 h.

F. J. Moulart, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil-ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

Premier examen de Docteur.

L. Mabille, prof. ord. *Le Code civil*, vendredi de 10 1/2 h. à 12 h.; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; jeudi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre, de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *Le Droit administratif*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre. — *Les Éléments du droit des gens*, mardi à 11 h., pendant le Ir semestre.

F. de Monge, prof. ord. *Les Pandectes*, lundi et mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre, de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

A. Nyssens, prof. ord. *Le Droit pénal*, mardi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre.

F. J. Moulart, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil-ecclésiastique : partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique,* mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Deuxième examen de Docteur.

J. Van Biervliet, prof. ord. *Le Code civil,* jeudi et vendredi de 10 1/2 h. à 12 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile,* lundi et mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

L. Mabille, prof. ord. *Le Code civil,* lundi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. Nyssens, prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre; jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Les Éléments du droit commercial,* lundi, mardi et mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. Maton, prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat,* mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le Ir semestre.

A. Schicks, prof. extraord. *Les Éléments du droit international privé,* lundi de 8 h. 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId se-

mestre. — *Le Cours pratique de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande*, mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II^{d} semestre.

Examens diplomatiques.

Première année.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *Le Droit des gens*, *l'Introduction historique au Droit civil*, cours indiqués ci-dessus. — *Le Droit naturel*, lundi, mardi et mercredi à 10 h., jeudi à 9 h., pendant le II^{d} semestre.

J. Van den Heuvel, prof. ord. *Le Droit public*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *Le Droit des gens*, (cours de deux années indiqué ci-dessus). —*Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus. — *La Législation consulaire*, aux jours et heures à déterminer.

A. Nyssens, prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La continuation du cours d'Économie politique*, comme ci-dessus. — *La Statistique*, aux jours et heures à déterminer.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *L'Encyclopédie du*

Droit, l'Introduction historique au Droit civil et *le Droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'histoire politique moderne*, mardi et mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le II^d^ semestre.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *Le Droit des gens*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années). — *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

J. Van den Heuvel, prof. ord. *Le Droit public*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années).

D. Mercier, prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Assesseur du Vice-Recteur. Cours de *Haute Philosophie selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 h. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

L. Mabille, prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le premier examen de Docteur en Droit.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit, l'Introduction historique au Droit civil* et *le Droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

A. Maton, prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie),* lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières* (cours de trois années), mardi et mercredi de 2 1/2 h. à 4 h., pendant le Ir semestre; lundi, mardi et mercredi de 2 1/2 h. à 4 h., pendant le IId semestre.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale,* mercredi et jeudi à 12 h.

Deuxième année.

L. Mabille, prof. ord. *Le Code civil,* cours indiqué ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

A. Maton, prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie),* mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments),* cours indiqué ci-dessus. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières,* cours indiqué ci-dessus.

Troisième année.

J. Van Biervliet, prof. ord. *Le Code civil,* cours indiqué ci-dessus.

A. Nyssens, prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial,* cours indiqué ci-dessus.

A. Maton, prof. ord. *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations,* jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes,* lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Les Lois fiscales (cours approfondi),* mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières,* cours indiqué ci-dessus.

A. Schicks, prof. extraord. *Les Éléments du Droit international privé,* cours indiqué ci-dessus.

COURS FACULTATIF.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière,* samedi à 9 h., pendant le Ir semestre; mardi à 8 h., pendant le IId semestre.

Faculté de médecine.

Doyen : *M. Hubert.* — Secrétaire : *M. Venneman.*

Examen de Candidat.

1re ÉPREUVE.

(Deuxième année d'études médicales.)

E. Masoin, prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*) lundi à 10 1/2 h., jeudi et samedi à 12 h., pendant le Ir semestre; lundi à 10 h., mercredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

E. Venneman, prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale*, mardi, mercredi et samedi à 8 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

A. Van Gehuchten, prof. extraord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes osseux et musculaire)*, lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le Ir semestre; *(Systèmes intestinal, circulatoire et urogénital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le Ir semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaires)*, mardi, jeudi et samedi à 7 h., pendant le IId semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre.

J.-B. Carnoy, prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Cytologie*, jeudi et vendredi à 10 h., pendant le IId semestre.

G. Gilson, prof. ord. de la Faculté des Sciences.

L'Embryologie, samedi à 10 1/2 h., pendant le II^d semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 2 1/2 à 5 h., pendant le I^r semestre.

2e ÉPREUVE.

(Troisième année d'études.)

E. MASOIN, prof. ord. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus. — *Démonstrations* et *Exercices pratiques de Physiologie*, une séance par semaine.

C. LEDRESSEUR, prof. ord. *L'Anatomie humaine topographique* et *Exercices pratiques*, mercredi, jeudi et vendredi à 4 h., pendant le I^r semestre, à partir du 1^r décembre.

G. BRUYLANTS, prof. ord. *La Chimie physiologique*, lundi à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre; lundi à 9 h., pendant le II^d semestre.

A. VAN GEHUCHTEN, prof. extraord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes intestinal, circulatoire et urogénital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le I^r semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, mardi, jeudi et samedi à 7 h., pendant le II^d semestre. — *Dissections* comme plus haut.

F. M. E. LEFEBVRE, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, lundi et mardi à 11 1/2 h., pendant le I^r semestre.

P. J. VAN BENEDEN, prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Eléments d'anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 1/2 h., pendant le II^d semestre.

Premier examen de Docteur.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, mercredi, vendredi et samedi à 8 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, mercredi, vendredi et samedi à 7 h., pendant le IId semestre.

E. Hayoit, prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le Ir semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 h., mardi à 7 h., pendant le IId semestre.

E. Masoin, prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, jeudi à 4 h., pendant le IId semestre.

T. Debaisieux, prof. ord. *La Clinique chirurgicale et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre. — Suppléant, L. Dandois, prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; de 10 h. à 11 h., pendant le IId semestre. — *Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer.

G. Verriest, prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre.

E. Venneman, prof. ord. *L'Ophtalmologie* et *la clinique ophtalmologique*, mardi et vendredi de 2 1/2 h. à 4 h. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

J. Denys, prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 1 h., pendant le Ir semestre. — *La Clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale* (y compris *les maladies cutanées et syphilitiques)*, lundi et jeudi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le Ir semestre; mardi, vendredi et samedi à 11 h., pendant le IId semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit, prof. ord. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 4 h., pendant le IId semestre.

E. Hubert, prof. ord. *La Théorie des Accouchements* et *les Manœuvres obstétricales*, lundi, vendredi et samedi à 12 h. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 4 h. — *La Clinique obstétricale, la Clinique gynécologique et la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer.

C. Ledresseur, prof. ord. *L'Hygiène publique et privée*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le Ir semestre; lundi et mercredi à 11 h., jeudi à 7 h., pendant le IId semestre. — *La Policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

T. Debaisieux, prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, mardi et jeudi à 2 1/2 h., pendant le Ir semestre; mardi à 2 1/2 h., pendant le IId semestre.

G. Verriest, prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

L. Dandois, prof. ord. et chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale*, y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mercredi et vendredi à 2 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

Troisième examen de Docteur.

E. Masoin, prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

E. Hubert, prof. ord. *Exercices cliniques d'obstétrique*, cours indiqué ci-dessus. — *La Clinique obstétricale* et *la Clinique gynécologique*, aux jours et heures à déterminer.

C. Ledresseur, prof. ord. *L'Anatomie des régions*, jeudi et vendredi à 4 h., pendant le Ir semestre, jusqu'au Ir décembre.

T. Debaisieux, prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale* et de *Théorie et de pratique des opérations chirurgicales*, indiqués ci-dessus.

G. Verriest, prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, prof. ord. *La Clinique ophtalmologique*, cours indiqué ci-dessus.

L. Dandois, prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Consultations gratuites*, et *les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, cours indiqués ci-dessus.

Examen pour le grade de Pharmacien.

G. Bruylants, prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); la Pharmacognosie; les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; la Pharmacie pratique*, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 11 1/2 h. à 1 h. — *Les Opérations analytiques et toxicologiques et les Opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances alimentaires*, lundi de 2 1/2 h. à 6 1/2 h., mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 2 1/2 h. à 6 1/2 h.

C. Blas, prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative et les Éléments de Chimie toxicologique; la Chimie pharmaceutique (partie minérale); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale*, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Ranwez, chargé de cours. *La Pharmacie galé-*

nique et magistrale et les Doses maxima des médicaments, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi de 2 1/2 h. à 6 1/2 h. et jeudi de 2 1/2 h. à 5 1/2 h.

COURS FACULTATIF.

G. Bruylants, prof. ord. *L'Urologie* (cours théorique et pratique), aux jours et heures à déterminer, pendant le Ir semestre.

Faculté de Philosophie et Lettres.

Doyen : M. *de Groutars*. — Secrétaire : M. *Brants*.

Examen de Candidat
en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.

Première épreuve.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et vice-recteur de l'Université. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 h., pendant le Ir semestre ; vendredi à 9 h., pendant le IId semestre.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*, lundi à 10 h., mardi à 9 h., mercredi et samedi à 10 h., pendant le Ir semestre. — *L'Histoire politique du moyen âge*, mercredi à 10 h., jeudi à 9 h., vendredi et samedi à 11 h., pendant le IId semestre.

L. C. de Monge, prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), vendredi et samedi à 11 h., pendant le Ir semestre ; lundi et mardi à 11 h., pendant le IId semestre.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le Ir semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *L Histoire de la littérature flamande* (cours de deux années), mardi à 12 h., mercredi à 11 h., pendant le Ir semestre; mercredi et jeudi à 11 h., pendant le IId semestre.

F. L. G. Collard, prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le IId semestre.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'Explication d'auteurs grecs*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le Ir semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, mardi et mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le IId semestre.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique (partie formelle)* et *la Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, lundi, mardi et jeudi à 11 h., pendant le Ir semestre; lundi et mardi à 10 h., samedi à 9 h., pendant le IId semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *Notions sur l'Histoire contemporaine,* vendredi et samedi à 9 h., pendant le IId semestre.

L. C. de Monge, prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, vendredi et samedi à 11 h., pendant le Ir semestre; lundi et mardi à 11 h., pendant le IId semestre. — *Notions sur les principales littératures modernes*, lundi à 10 h., mardi à 11 h., pendant le Ir semestre.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le Ir semestre. — *Notions sur les institutions politiques de Rome*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le IId semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, mardi à 12 h., mercredi à 11 h., pendant le Ir semestre; mercredi et jeudi à 11 h., pendant le IId semestre.

F. L. G. Collard, prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le IId semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, lundi à 11 h., mardi et jeudi à 10 h., pendant le Ir semestre.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique (partie réelle)*, mardi à 9 h., pendant le Ir semestre.

Th. Fontaine, prof. extraord. *La Philosophie morale*, mercredi, vendredi et samedi à 10 h., pendant le Ir semestre.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, lundi, mardi et mercredi à 10 h., jeudi à 9 h., pendant le IId semestre.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres, préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres.

Première épreuve.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et vice-recteur de l'Université. *Le cours de Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité et du moyen âge*, cours indiqués ci-dessus.

L. C. de Monge, prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'un auteur latin*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le IId semestre.

J. de Groutars, prof. ord. président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi à 12 h., pendant le IId semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique (partie formelle)* et *la Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de phy-*

siologie humaines que cette étude comporte, cours indiqués ci-dessus.

Des *exercices* sur des questions de philosophie; des *exercices* sur l'histoire et la géographie; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et des *exercices philologiques* sur la langue latine, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine,* cours indiqué ci-dessus.

L. C. de Monge, prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* et *Notions sur les principales littératures modernes,* cours indiqués ci-dessus.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'un auteur latin* et *Notions sur les institutions politiques de Rome,* cours indiqués ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande,* cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert,* mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le IId semestre.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert,* vendredi et samedi à 12 h., pendant le IId semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique,* cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique (partie réelle)*, cours indiqué ci-dessus.

Th. Fontaine, prof. extraord. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

Exercices, comme à la première épreuve.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques, préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et vice-recteur de l'Université. *Le cours de Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité et du moyen âge*, cours indiqués ci-dessus.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique* et *la Psychologie*, cours indiqué ci-dessus.

Th. Fontaine, prof. extraord. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

A. Philosophie.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et à 3 h., pendant le Ir semestre.

L. Bossu, prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le Ir semestre; *l'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le Ir semestre.

F. L. G. Collard, prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi à 11 h., pendant le IId semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le Ir semestre. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le vendredi, à 3 h., au Collège archiépiscopal.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *L'Encyclopédie de la philosophie* et *Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, au jour et à l'heure à déterminer.

A. H. H. Dupont, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 4 h., pendant le Ir semestre.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

B. Histoire.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire, la Critique historique* et *Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), jeudi de 4 h. à 6 h., pendant le Ir semestre. — *Les Institutions grecques* (cours de deux années), lundi et mardi à 12 h., pendant le Ir semestre. — *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), jeudi de 4 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

L. C. de Monge, prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)* (cours de deux années), mardi à 3 h., pendant toute l'année.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *Les Institutions romaines* et *l'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre.

L. Bossu, prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), au jour et à l'heure à déterminer.

F. L. G. Collard, prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le Ir semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'Épigraphie grecque* (cours de deux années), vendredi à 11 h., pendant le Ir semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), vendredi à 4 h., pendant le Ir semestre. — *Les Institutions des temps modernes*, vendredi à 4 h., pendant le IId semestre.

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, mercredi de 2 1/2 h. à 4 h., pendant le Ir semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. de la

Faculté des Sciences. *La Géographie*, mercredi à 11 h.

C. Philologie classique.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *Les Institutions grecques* (cours de deux années), cours indiqué ci-dessus.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Encyclopédie de la philologie classique et les Éléments de paléographie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le II^d^ semestre. — *Les Institutions romaines* (cours de trois années), indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et à 3 h., pendant le I^r^ semestre; lundi à 2 1/2 h., pendant le II^d^ semestre. — *Exercices de philologie latine*, lundi à 9 h., pendant le I^r^ semestre.

L. Bossu, prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), indiqué ci-dessus. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de deux années),

lundi et mardi à 10 h., pendant le II^d semestre. — *Les Éléments de paléographie grecque* (cours de deux années), samedi à 11 h., pendant le I^r semestre. — *Exercices de philologie grecque*, mercredi à 12 h., pendant le I^r semestre; lundi à 12 h., pendant le II^d semestre.

COURS SPÉCIAUX DE PHILOLOGIE POUR LES ÉLÈVES ECCLÉSIASTIQUES.

J. DE GROUTARS, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur.

I. HEMERYCK, prof. ord., président du collège Juste-Lipse et assesseur du vice-recteur.

Voir le programme particulier.

COURS FACULTATIFS.

C. DE HARLEZ, prof. ord. *Cours supérieur de Sanscrit. — Poésie épique et lyrique Atharvan Veda, philosophie*, mardi à 5 h. — *Les Langues éraniennes (zend, pehlvi, vieux persan)*, jeudi à 5 h. — *Chinois classique* et *Mandchou*, aux jours et heures à déterminer.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, prof. ord. *La Littérature germanique*, aux jours et heures à déterminer.

F. L. G. COLLARD, prof. ord. *Exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 8 à 10 h. du soir, pendant le I^r semestre.

J. DE GROUTARS, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *Le Grec moderne*, aux jours et heures à indiquer.

Ph. Colinet. prof. ord. *(Sanscrit, Pâli, Grammaire comparée). Cours élémentaire de Sanscrit*, aux jours et heures à déterminer. — Voir aux Études supérieures libres.

T. J. Lamy, prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Hèbreu* et de *Syriaque*, indiqués ci-dessus.

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, cours indiqué ci-dessus. — Cours de *Paléographie*, mercredi à 2 1/2 h., pendant le Ir semestre.

J. Forget, prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Arabe*, indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, prof. extraord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

A. Hebbelynck, prof. extraord. de la Faculté de Théologie et président du collège Marie-Thérèse. Le cours de *langues égyptiennes*, indiqué ci-dessus.

Faculté des Sciences.

Doyen : M. *Blas*. — Secrétaire : M. *Demanet*.

Examen de Candidat

en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le Ir semestre; vendredi à 9 h., pendant le IId semestre.

L. Henry, prof. ord. *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h.

P. E. Martens, prof. ord. *Les Éléments de Botanique*, vendredi à 9 h., samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; vendredi à 10 h., samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le IId semestre.

F. De Walque, prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

J. Marchand, prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi et mardi à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le Ir semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le IId semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine pendant un semestre.

F. M. E. Lefebvre, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le Ir semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire à la Pharmacie et à la Médecine vétérinaire.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

L. Henry, prof. ord. *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, prof. ord. *Les Éléments de Botanique*, cours indiqué ci-dessus.

G. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, comme ci-dessus.

St. Demanet, prof. agrégé. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I^r semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II^d semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine pendant un semestre.

F. M. E. Lefebvre, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique* et *la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

Deuxième année.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le I^r semestre. — Visite du Musée, vendredi à 2 h., pendant le I^r semestre.

L. Henry, prof. ord. *Compléments de Chimie générale*, jeudi à 9 h., pendant le I^r semestre; jeudi et vendredi à 8 h., pendant le II^d semestre.

P. E. Martens, prof. ord. *Compléments de Botanique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h.

J. B. Carnoy, prof. ord. *La Microscopie appliquée*, mardi et mercredi de 9 h. à 11 h., pendant le II^d semestre.

St. Demanet, prof. agrégé. *Compléments de Physique expérimentale,* mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre.

F. M. E. Lefebvre, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte,* lundi et mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat.

Les programmes des deux années sont identiques à ceux de la Candidature, préparatoire à la Pharmacie; seulement le cours de *Microscopie appliquée* est remplacé par le cours de *Microscopie* et de *Cytologie* de la Candidature en Médecine.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

P. L. Gilbert, prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral* (suppléant J. Ch. de la Vallée Poussin, chargé de cours), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre, jusqu'au 1r mai.

J. A. Carnoy, prof. ord. *La Géométrie analytique,* lundi et mardi à 8 h., pendant le Ir semestre; lundi

de 10 h. à 11 1/2 h., mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre.

X. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le II^d semestre. — *Travaux graphiques*, lundi de 9 h. à 11 h., pendant le I^r semestre. *La Géométrie projective*, jeudi à 8 h., vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II^d semestre. — *Travaux graphiques*, mardi de 9 h. à 11 h., pendant le II^d semestre.

St. Demanet, prof. agrégé. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I^r semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine.

Deuxième année.

P. Gilbert, prof. ord. *Le Calcul intégral, les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences* (suppléant X.), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le I^r semestre. — *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du cours de *Mécanique analytique* des Écoles spéciales, voir ci-dessous.

L. Henry, prof. ord. *Les Éléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Cristallographie*, partie du cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le II^d semestre.

J. A. Carnoy, prof. ord. *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la théorie des Déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *L'Astronomie physique*, mercredi à 10 1/2 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

F. M. E. Lefebvre, prof. ord. *La Logique et la Morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h. pendant le Ir semestre. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

St. Demanet, prof. agrégé. *Les Éléments de physique mathématique*, vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *La Zoologie systématique*, aux jour et heure à déterminer.— *L'Anatomie*, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Géographie et la Paléontologie animales*, lundi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre. — Suppléant pour le cours d'Anatomie. G. Gilson, prof. ord. *Exercices pratiques*, vendredi de 9 h. à 12 h.

L. Henry, prof. ord. *La Chimie générale*, samedi à 9 h. — *Travaux pratiques*, deux séances par semaine.

P. E. Martens, prof. ord. *La Géographie végétale*, mercredi de 3 h. à 4 1/2, pendant le IId semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Minéralogie, la Cristallographie* et *la Géologie*, cours

des Écoles spéciales indiqués ci-dessous. — *Compléments de Minéralogie et de Géologie*, mercredi à 9 h. — *La Paléontologie (animale et végétale), la Géographie physique*, mercredi à 11 h., pendant le II^d semestre.—*Exercices pratiques*, une séance par semaine.

C. Blas, prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire*, de 2 1/2 h. à 5 1/2 h., pendant toute l'année.

J.-B. Carnoy, prof. ord. *La Morphologie, l'Anatomie* et *la Physiologie végétales; la Botanique systématique, la Paléontologie végétale*, jeudi et vendredi à 8 h. — *Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

G. Gilson, prof. ord. *L'Embryologie*, mardi de 9 h. à 12 h., pendant le I^r semestre; samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le II^d semestre.

E. Masoin, prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie animale*, lundi à 10 1/2 h., jeudi et samedi à 12 h., pendant le I^r semestre; lundi à 10 h., mercredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre.

G. Bruylants, prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie physiologique*, lundi à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre; lundi à 9 h., pendant le II^d semestre.

E. Venneman, prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Histologie*, mardi, mercredi et samedi à 8 1/2 h., pendant le II^d semestre.

Les cours comprennent les éléments de l'histoire de ces sciences.

Examen de Docteur
en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

P. L. Gilbert, prof. ord. *L'Analyse supérieure* (suppléant N.), mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Dynamique,* mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Physique mathématique générale,* vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre, de 3 h. à 4 1/2 h., pendant le IId semestre.

J. A. Carnoy, prof. ord. *Les Éléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés,* lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Éléments de l'Astronomie mathématique,* mardi à 9 h., pendant le Ir semestre; samedi à 10 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Méthodologie mathématique,* mercredi à 9 h., pendant le Ir semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

St. Demanet, prof. agrégé. *Les Éléments de l'Histoire des sciences physiques et mathématiques,* une heure par semaine, pendant un semestre.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, prof. ord. *L'Analyse supérieure (infinitésimale)* (suppléant N.), mercredi de 4 h. à 5 1/2 h. — *La Physique mathématique,* samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Compléments de mécanique analytique,* aux jours et heures à déterminer.

J. A. Carnoy, prof. ord. *La Géométrie supérieure*

(partie du cours), jeudi de 11 h. à 12 1/2 h. — *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h.

N. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Mécanique céleste*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Dumont, prof. ord. *La Topographie*, cours des Écoles spéciales. Voir ci-dessous. — *La Géodésie*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

Exercices pratiques d'Astronomie mathématique, de Géodésie et de Topographie sous la direction de MM. Pasquier et Dumont, aux jours et heures à déterminer.

St. Demanet, prof. agrégé. *La Physique expérimentale*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine.

Écoles spéciales des Arts et Manufactures, d'Architecture, du Génie civil et des Mines.

Examen pour le grade de Candidat Ingénieur préparatoire aux grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 26.)

Première année d'études.

P. L. Gilbert, prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, (suppléant J. Ch. de la Vallée Poussin, chargé de cours), vendredi et samedi de

8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre, jusqu'au premier mai. — *La Mécanique analytique*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

J. A. CARNOY, prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le Ir semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

N. E. BREITHOF, prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre. — *Travaux graphiques*, lundi de 9 h. à 1 h., pendant toute l'année; mardi de 9 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; mardi de 9 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

ST. DEMANET, prof. agrégé. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Les Éléments de Physique mathématique*, vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

L. BOSSU, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi de 12 h. à 1 h., pendant le Ir semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. KAISER, chargé de cours, jeudi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

Exercices de mathématiques élémentaires, sous la

direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. J. Dony, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

Deuxième année d'études.

P. L. Gilbert, prof. ord. *Le Calcul intégral, les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences* (suppléant N.), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *La Mécanique analytique*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Henry, prof. ord. *La chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

F. De Walque, prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 2 1/2 h. à 5 1/2 h., pendant le IId semestre.

J. A. Carnoy, prof. ord. *Les Éléments du Calcul des probabilités y compris les Théories des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre.

N. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie*

descriptive appliquée, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; vendredi de 10 h. à 1 h., samedi de 10 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre. — *Travaux graphiques de Graphostatique,* jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *Les Éléments d'Astronomie et de Géodésie,* mercredi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le IId semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. J. Dony, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

Examen pour le grade d'Ingénieur civil des mines.
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Troisième année d'études.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Minéralogie,* jeudi et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., samedi à 8 h., pendant le IId semestre.

C. Blas, prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales,* mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques,* mercredi et jeudi de 2 1/2 h. à 5 1/2 h., pendant toute l'année, vendredi à 2 1/2 h., séance facultative.

J. Micha, prof. ord. *La Description des machines,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines),* vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 9 1/2 h. à

11 h., pendant le IId semestre ; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

G. Helleputte, prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre ; *(Éléments d'architecture),* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

A. Dumont, prof. ord. *La Physique industrielle,* mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année ; mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre. — *La Topographie,* mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre. — *Exercices pratiques,* aux jours et heures à déterminer.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions),* lundi à 3 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, chargé de cours. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée),* jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le Ir semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Mécanique appliquée* et à la *Description des machines,* sous la direction de M. le professeur Breithof (suppléant N.), lundi de 8 h. à 1 h., pendant toute l'année ; relatifs à l'*Architecture industrielle,* sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 11 h. à 1 h., pendant toute l'année.

Quatrième année d'études.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *Les Éléments de paléontologie,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Géologie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 h. à 12 h., pendant le Ir semestre.

F. De Walque, prof. ord. *La Chimie industrielle,* mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques,* mardi et mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le Ir semestre.

G. Lambert, prof. ord. (suppléant A. Dumont, prof. ord.). *L'Exploitation des mines,* vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; *(Éléments d'architecture),* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; *(Architecture industrielle proprement dite),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie,* lundi et mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions),* lundi à 4 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique,* lundi de 8 h. à

9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

F. Hachez, chargé de cours. *Les Applications des machines*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre. — *La Mécanique appliquée (l'Hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Mécanique appliquée*, à la *Construction* et aux *Applications des machines*, à l'*Exploitation des chemins de fer*, à la *Chimie industrielle*, à l'*Exploitation des mines* et à la *Métallurgie*, sous la direction de M. le professeur Breithof (suppléant N.), lundi et vendredi de 3 h. à 5 1/2 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous direction de M. V. Lenertz, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Cinquième année d'études.

F. De Walque, prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le Ir semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie spéciale)*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

G. Lambert, prof. ord. (suppléant A. Dumont, prof. ord.). *L'Exploitation des mines,* vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie,* lundi et mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année. *L'Électricité et ses Applications industrielles,* mardi de 10 h. à 11 h. 1/2 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie générale),* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer,* samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

G. Kaiser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale,* lundi de 8 à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Construction des machines,* à l'*Exploitation des chemins de fer,* à la *Chimie industrielle,* à l'*Exploitation des mines* et à la

Métallurgie, sous la direction de M. le prof. Breithof (suppléant N.), lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre.

Examen pour
le grade d'Ingénieur des constructions civiles.
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Troisième année d'études.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Minéralogie*, jeudi et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h.; samedi à 8 h., pendant le IId semestre.

J. Micha, prof. ord. *La description des machines*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi de 9 1/2 h. 11 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *Le Calcul de l'effet des machines*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

A. Dumont, prof. ord. *La Physique industrielle,* mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre. — *La Topographie,* mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre. — *Exercices pratiques,* aux jours et heures à déterminer.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions,* lundi à 3 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, chargé de cours. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée),* jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le Ir semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Cinématique appliquée,* à la *Description des machines,* aux *Constructions du génie civil* et à la *Stabilité des constructions,* sous la direction de M. le professeur Breithof (suppléant N.), lundi de 8 h. à 1 h., jeudi de 10 h. à 1 h., pendant toute l'année; relatifs aux *Éléments d'architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 11 h. à 1 h., pendant toute l'année.

Quatrième année d'études.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *Les Éléments de paléontologie,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Géologie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 h. à 12 h., pendant le Ir semestre.

F. De Walque, prof. ord. *La Chimie industrielle,* mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques,* mardi de 3 h. à 7 h., pendant le Ir semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.— *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*. mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)*, et *Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. Vierendeel, prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 4 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

F. Hachez, chargé de cours. *L'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Applications des machines*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Construction* et aux *Applications des machines*, à la *Stabilité des constructions*, aux *Constructions du génie civil* et à

l'*Exploitation des chemins de fer*, sous la direction de M. le professeur BREITHOF (suppléant N.), lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre

Cinquième année d'études.

F. DE WALQUE, prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le Ir semestre. — *Le Droit administratif (partie spéciale)*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

J. MICHA, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. HELLEPUTTE, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. PONTHIÈRE, prof. ord. *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

TH. FONTAINE, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit administratif (partie générale)*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil*, à *l'Exploitation des chemins de fer*, sous la direction de M. le prof. Breithof (suppléant N.), lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi et samedi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année.

Examen d'Élève-Ingénieur préparatoire aux examens d'Ingénieur des Arts, Manufactures et Mines, d'Ingénieur-Constructeur et d'Ingénieur-Architecte.

Première année d'études.

L. Henry, prof. ord. *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

F. De Walque, prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Exercices pratiques de Chimie générale*, mercredi et jeudi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

J. A. Carnoy, prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le Ir semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

N. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descrip-*

tive, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre : lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre. — *Travaux graphiques*, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre, et de 9 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

St. Demanet, Prof. agregé. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le Ir semestre ; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le Ir semestre.

Exercices de mathématiques élémentaires, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. J. Dony, aux jours et heures à déterminer.

Deuxième année d'études.

P. L. Gilbert, prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral* (suppléant J. Ch. de la Vallée Poussin, chargé de cours), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *La Mécanique analytique*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Minéralogie*, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le IId semestre.

C. Blas, prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 2 1/2 h. à 5 1/2 h., pendant toute l'année, vendredi à 2 1/2 h., séance facultative.

J. Micha, prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

N. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, mardi de 8 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; lundi et mardi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

A. Dumont, prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. J. Dony, mardi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année.

N. B. Les aspirants-ingénieurs-architectes suivent en outre :

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 3 h., pendant toute l'année.

Examen d'Ingénieur des Arts, Manufactures et Mines.

Troisième année d'études.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *Les Éléments de paléontologie,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Géologie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi de 11 h. à 12 h., pendant le Ir semestre.

F. De Walque, prof. ord. *La Chimie industrielle,* mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques,* mardi et mercredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année.

G. Lambert, prof. ord. (suppléant A. Dumont, prof. ord.). *L'Exploitation des mines,* lundi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines),* vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments d'architecture,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

— *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie*, lundi et mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 3 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

F. Hachez, chargé de cours. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le Ir semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Mécanique appliquée*, la *Construction des machines*, la *Stabilité des constructions*, la *Chimie industrielle* et la *Métallurgie*, sous la direction de M. le professeur Breithof (suppléant N.), lundi, vendredi et samedi de 2 1/2 h. à 4 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre.

Quatrième année d'études.

F. De Walque, prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation*

industrielle (partie spéciale), lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

G. Lambert, prof. ord. (suppléant A. Dumont, prof. ord.). *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie*, lundi et mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 3 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

G. Kaiser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Construction des machines* et à la *Stabilité des constructions*, à la *Chimie industrielle* et à la *Métallurgie*, sous la direction de M. le prof. BREITHOF (suppléant N.), lundi, vendredi et samedi de 2 1/2 h. à 4 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, vendredi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

Examen d'Ingénieur-Constructeur.

Troisième année d'études.

P. J. VAN BENEDEN, prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi de 11 h. à 12 h., pendant le Ir semestre.

J. MICHA, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. PASQUIER, prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

G. HELLEPUTTE, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Technologie des pro-*

fessions élémentaires, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre. — *Les Éléments d'architecture,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite),* et *l'Histoire de l'architecture,* vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie,* lundi et mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions,* lundi à 3 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II^d semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer,* samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le II^d semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Construction des machines,* aux *Constructions du génie civil* et la *Stabilité des constructions,* sous la direction de M. le prof. Breithof (suppléant N.), lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 10 h. à 12 h., vendredi de 11 h. à 1 h., pendant toute l'année.

Quatrième année d'études.

F. De Walque, prof. ord. *Le Droit administratif,*

spécialement la Législation industrielle (partie spéciale), lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

J. MICHA, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. PASQUIER, prof. ord. *Les Éléments d'astronomie et de géodésie*, mercredi à 10 1/2 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

G. HELLEPUTTE, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)* et *l'Histoire de l'architecture*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. PONTHIÈRE, prof. ord. *La Métallurgie*, lundi et mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

A. VIERENDEEL, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 4 h., pendant toute l'année.

TH. FONTAINE, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

F. HACHEZ, chargé de cours. *L'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

G. Kaiser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Construction des machines* aux *Constructions du génie civil* et à la *Stabilité des constructions*, sous la direction de M. le prof. Breithof (suppléant N.), lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année.

Examen d'Ingénieur-Architecte.

Troisième année d'études.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi de 11 h. à 12 h., pendant le Ir semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h.

à 9 1/2 h., pendant le II^d^ semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'architecture,* vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d^ semestre; mardi de 6 1/2 h. à 8 h. du soir, pendant toute l'année.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions,* lundi à 3 h., pendant toute l'année.

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'Archéologie chrétienne,* vendredi à 3 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II^d^ semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le II^d^ semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Stabilité des constructions,* sous la direction de M. le prof. Breithof (suppléant N.), lundi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, lundi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., mardi de 11 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 11 h. à 1 h., pendant toute l'année; vendredi de 10 h. à 1 h., pendant le I^r^ semestre; samedi de 3 h. à 6 h., pendant le II^d^ semestre.

Quatrième année d'études.

F. De Walque, prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale),* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r^ semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h.,

pendant le Ir semestre. — *La Technologie des professions élémentaires,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'architecture,* vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre; samedi de 6 1/2 h. à 8 h. du soir, pendant toute l'année.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie (Fer, Fonte et Acier),* lundi et mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année. — *L'Électricité et ses Applications industrielles,* mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions,* lundi à 4 h., pendant toute l'année.

G. Kaiser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'Archéologie chrétienne,* vendredi à 3 h., pendant toute l'année.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Stabilité des constructions,* sous la direction de M. le professeur Breithof (suppléant N.), lundi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, lundi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h.,

vendredi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; samedi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

Examen de Conducteur des Constructions civiles.

Première année d'études.

N. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descriptive,* vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre. — *Travaux graphiques.*

E. L. J. Pasquier, prof. ord. (suppléant N.). *La Mécanique élémentaire,* mardi à 10 h., pendant le Ir semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments d'architecture,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

St. Demanet, prof. agrégé. *La Physique expérimentale,* mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre; jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, chargé de cours. *La Cinématique appliquée,* jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le Ir semestre.

Exercices de rédaction sous la direction de M. G. Kaiser, chargé de cours, jeudi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

Dessin à main libre et Travaux graphiques relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz.

Deuxième année d'études.

J. Micha, prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

N. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, partie du cours donné aux aspirants-ingénieurs des constructions civiles. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. Dumont, prof. ord. *La Topographie*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, partie du cours donné aux aspirants-ingénieurs des constructions civiles.

Travaux graphiques relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et aux *Constructions du génie civil*, sous la direction de M. le professeur Breithof (suppléant N.); relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz.

—

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Un horaire spécial fixera les heures des leçons à donner aux élèves réguliers et aux élèves spécialistes (ancien système) de l'École des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

École supérieure d'Agriculture.

Président : M. *De Marbaix*. — Secrétaire : M. *Lecart*.

Première année.

J.-B. Carnoy, prof. ord. *La Microscopie*, vendredi de 8 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du Ir semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. De Marbaix, prof. ord. *La Zootechnie (Anatomie comparée et descriptive)*, lundi de 10 h. à 11 h. et mardi de 10 1/2 à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, lundi à 3 h. — *Éléments de zoologie*, lundi de 10 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

J. Marchand, prof. ord. *Le Génie rural (Physique et Mécanique générale)*, lundi de 10 h. à 11 h., pendant toute l'année; mardi de 10 h. à 11 h., pendant le Ir semestre, et de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre; mercredi de 8 h. à 9 h., pendant toute l'année. — *Constructions rurales*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Dessin*, pour la première série : jeudi de 10 h. à 12 h., pendant toute l'année; vendredi de 2 1/2 h. à 4 1/2 h., pendant le Ir semestre, et mer-

credi de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre. — Pour la deuxième série ; jeudi de 3 1/2 h. à 4 1/2 h., et vendredi de 11 h. à 1 h., pendant le Ir semestre ; mercredi de 3 h. à 5 h., et samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. Lecart, prof. ord. *L'Économie forestière,* samedi de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre.

A. Theunis, prof. ord. *La Chimie générale,* mardi de 9 h. à 10 1/2 h., et mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre ; mercredi de 10 h. à 11 1/2 h. et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques,* mercredi à 8 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Laboratoire,* mercredi de 8 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du Ir semestre ; mardi de 10 h., pendant le IId semestre.

A. Meunier, prof. agrégé. *La Morphologie végétale,* vendredi de 8 h. à 10 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Les Familles végétales,* vendredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Herborisations,* deux jours par semaine, pendant le IId semestre. — *Les Éléments de Minéralogie, de Géologie et de l'Agrologie,* vendredi à 11 h., pendant le IId semestre.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Philosophie générale,* mercredi et jeudi à 12 h., pendant le IId semestre.

Deuxième année.

J.-B. Carnoy, prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique),* mercredi de 8 h.

à 9 h., pendant le Ir semestre. — *L'Arboriculture fruitière et les Notions d'horticulture,* samedi de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre.

A. De Marbaix, prof. ord. *La Zootechnie (Physiologie et Esthétique animales),* mardi de 8 h. à 9 h., pendant le Ir semestre; mardi de 9 h. à 10 h., pendant le IId semestre. — *Applications,* lundi à 3 h.

A. Proost, prof. ord. *L'Hygiène,* mercredi de 3 h. à 4 1/2 h., pendant le IId semestre. — Conférences sur la *Chimie et la Physiologie des plantes cultivées.*

J. Marchand, prof. ord. *Le Génie rural (Mécanique, Géodésie agraire, Hydraulique, Arpentage, Levé des plans et Nivellement, Irrigation et Drainage,* mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année. — *Constructions rurales,* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Dessin,* lundi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; mardi de 10 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Applications d'arpentage et de nivellement,* aux jours et heures à déterminer.

A. Lecart, prof. ord. *L'Économie forestière,* mardi de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre.

A. Theunis, prof. ord. *La Chimie analytique,* vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Travaux du laboratoire (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives),* mardi de 9 h. à 12 h. et vendredi de 10 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 10 h. à 1 h. et vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

E. Tykort, prof. ord. *L'Agronomie générale et les principes généraux de la Chimie agricole*, lundi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Économie rurale*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

Troisième année.

J. B. Carnoy, prof. ord. *L'Arboriculture fruitière et les Notions d'horticulture*, samedi de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre.

A. De Marbaix, prof. ord. *La Zootechnie (Exploitation des Animaux domestiques)*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant toute l'année; lundi de 11 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le Ir semestre, et mardi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Exercices zootechniques*, lundi à 3 h. — *Excursions.*

A. Proost, prof. ord. *La Zoologie agricole*, mercredi de 4 1/2 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

J. Marchand, prof. ord. *Le Génie rural (les Machines agricoles)*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *La Physique industrielle*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Dessin et Projets*, mardi de 8 h. à 10 h. et mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre; mardi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

A. Lecart, prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi à 8 h., pendant le Ir semestre pour tous les élèves; mercredi de 12 h. à 1 h., pendant le Ir semestre pour les aspirants forestiers.

A. THEUNIS, prof. ord. *Les Industries agricoles*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre; mardi à 11 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Industrie laitière*, mercredi à 12 h., pendant le IId semestre. — *Les Travaux du laboratoire (Analyses industrielles et agricoles)*, mardi de 10 h. à 1 h., et vendredi de 9 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 9 h. à 12 h., et vendredi de 10 h. à 1 h., pendant le IId semestre. — *Excursions.*

E. TYKORT, prof. ord. *Les Cultures spéciales*, lundi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Économie rurale*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le IId semestre. — *La Comptabilité agricole*, samedi à 11 h., pendant le Ir semestre. — *Excursions.*

V. L. J. L. BRANTS, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique, le Droit rural et forestier*, mardi de 9 h. à 10 1/2 h., et samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le IId semestre.

TH. FONTAINE, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre; mardi de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre.

École supérieure de Brasserie.

Première année.

J.-B. CARNOY, prof. ord. *La Microscopie, l'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (Ie partie), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

J. Marchand, prof. ord. *Physique et Mécanique générale*, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Notions de géométrie analytique, de calcul différentiel et intégral*, mardi de 11 h. à 12 h., pendant le Ir semestre. — *Les Constructions rurales*, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Dessin*, jeudi de 10 h. à 12 h., pendant toute l'année; vendredi de 11 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre.

A. Theunis, prof. ord. *La Chimie générale et les Exercices pratiques de Chimie*, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Meunier, prof. agrégé. *La Morphologie végétale, les Familles végétales et les Herborisations*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Philosophie générale*, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Deuxième année.

J.-B. Carnoy, prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie, *Physiologie chimique)*, mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre.

J. Marchand, prof. ord. *La Mécanique générale et l'Hydraulique*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Constructions rurales*, cours indiqué ci-dessus. — *La Physique industrielle*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Dessin*, lundi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année; samedi de 8 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 10 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

A. Theunis, prof. ord. *La Chimie analytique*, cours indiqué ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 10 h. à 1 h., vendredi de 10 h. à 1 h., et mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le I^r^ semestre; mardi de 8 h. à 10 1/2 h., mercredi et jeudi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant le II^d^ semestre.

E. Tykort, prof. ord. *La Comptabilité*, samedi à 11 h., pendant le I^r^ semestre.

J. Vuylsteke, prof. agrégé. *La Zymotechnie dans ses rapports avec la fabrication de la bière, la Description des appareils utilisés en brasserie*, mercredi de 12 h. à 1 h., et jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le I^r^ semestre; lundi de 11 1/2 h. à 1 h., et mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d^ semestre. — *L'Étude des ferments*, mardi de 9 h. à 10 h., pendant le I^r^ semestre. — *Les Hydrates de carbone et les matières azotées*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I^r^ semestre.

Troisième année.

J. Marchand, prof. ord. *La Résistance des matériaux*, mardi de 9 h. à 10 h., pendant le II^d^ semestre. — *Dessin et Projets*, lundi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le I^r^ semestre; mardi de 3 h. à 6 h., pendant le II^d^ semestre.

A. Theunis, prof. ord. *Les Industries agricoles*, cours indiqué ci-dessus.

E. Tykort, prof. ord. *La Comptabilité, l'Administration et l'Économie industrielles*, samedi de 9 h. à 10 h., pendant le II^d^ semestre.

J. Vuylsteke, prof. agrégé. *La Zymotechnie dans ses rapports avec la fabrication de la bière, la Description des appareils utilisés en brasserie,* aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Les Machines à glace,* jeudi à 8 h., pendant le Ir semestre. — *Les Travaux du laboratoire,* lundi, mercredi et jeudi de 3 h. à 7 h., pendant toute l'année; lundi de 10 h. à 1 h., mardi de 10 h. à 1 h. et de 3 h. à 7 h., mercredi et vendredi de 8 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 9 1/2 à 1 h., jeudi et vendredi de 8 h. à 12 h., pendant le IId semestre.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière,* cours indiqué ci-dessus.

Études supérieures libres.

I. SECTION DE PHILOSOPHIE : ÉCOLE ST THOMAS D'AQUIN.

Président : *D. Mercier,* prof. ord.
Secrétaire : *Th. Fontaine,* prof. extraord.

Seconde année.

D. Mercier, prof. ord. *La Psychologie.*

A. Meunier, prof. agrégé. *La Biologie générale.*

N... *L'Embryologie.*

A. Van Gehuchten, prof. extraord. *L'Anatomie du système nerveux.* Le cours indiqué ci-dessus, Faculté de Médecine, 1re épreuve.

E. Masoin, prof. ord. Alph. Forget, assistant. *Physiologie générale et en particulier Physiologie du cerveau.*

J.-F. Heymans. *La Psychologie expérimentale.*

St. George Mivart, prof. ord. *Conférences sur la distribution géographique des animaux.*

Nic. Sibenaler, chargé de cours. Cours général de *Mathématiques.*

P. Mansion. Conférences sur les principes de la *Mécanique.*

J. Forget, prof. ord. *Exposé scientifique du dogme catholique.*

L'horaire sera déterminé par un programme spécial.

—

II. SECTION DE PHILOLOGIE ORIENTALE ET DE LINGUISTIQUE.

Présid. : *C. de Harlez.* — Secrét. : *Ph. Colinet.*

Directeurs d'études :

C. de Harlez, prof. ord. *(Sanscrit, éranien, chinois, tartare).* 1. *Mahâbhârata.* l. I; *Upanishads; Vedântasara.* Poésie lyrique. — 2. *Yaçna* XXVIII-LX. Texte et v. *pehlvie.* — *Inscriptions de Behistûn* (Ir semestre). — 3. *Yi-King; Shuk-king; Lietze. Tchuang-tze.* — 4. Le *Dergi hese de l'empereur Yong-tcheng.* Extraits.

Ph. Colinet, prof. ord. *(Sanscrit, Pâli, Grammaire comparée). Bhagavadgitâ; aphorismes de la philosophie Vedânta — Rig-Véda : Hymnes au Soleil — Phonétique générale — Phonétique comparée de la langue gothique. — Études phonétiques sur les dialectes flamands.*

C. C. A. Moeller, prof. ord. *Études historiques : l'histoire de l'Orient dans les sources classiques (époque des Achéménides).*

A. Van Hoonacker, prof. extraord. *(Histoire critique et Exégèse de l'Ancien Testament; Assyrien); le Code lévitique et le prophète Ezéchiël* (Ir semestre). — 2. *Explication de textes assyriens choisis* (IId semestre).

A. Hebbelynck, prof. extraord. *(Langues égyptiennes).* — 1. *La lettre d'Abgar à J. C.; les gnomes du Concile de Nicée; Copte* (Ir semestre). — 2. *Le décret de Rosette; texte démotique et hiéroglyphique* (IId semestre).

INSTITUT PRÉPARATOIRE

pour l'admission aux
Écoles spéciales, aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie.

Directeur : A. J. A. Tielemans. prof. agrégé de la Faculté de Philosophie, bibliothécaire adjoint de l'Université.

Professeurs : A Tielemans.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
J.-B. ABBELOOS.

Le secrétaire, P. G. H. Willems.

Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE.

—

Directeur : M. Victor Brants, professeur.
Secrétaire : M. Lionel Pussemier, de Gand.

Ont pris part aux travaux en 1890-1891.

MM. De Brouwer, Jean, de Bruges.
de Lisowiecki, M. W., de Cracovie, docteur en droit.
Drion, Ernest, de Gosselies.
Génart, Charles, de Fosses.
Godenne, Charles, de Namur.
Paillot, René, de Perwez.
Petit de Sandrau, Lambert, de La Plante, docteur en philosophie et lettres.
Vanden Broeck, Edouard, de Borgerhout, licencié en sciences morales et historiques.

—

RAPPORT
sur les travaux de la Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1890-91, par M. Lionel PUSSEMIER, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Il a pu être de mode pendant un temps de rire de ce qu'on appelle le « Problème social. » Aujourd'hui ce problème social est au premier rang des préoccupations tant de l'ouvrier que du savant, du citoyen que de l'homme d'État. C'est que la haine entre le capital et le travail, entre le riche et le pauvre, l'antagonisme en un mot des diverses classes sociales, ce signe précurseur et infaillible de la ruine et de la dissolution d'un peuple, qui de nos jours a revêtu un caractère de violence et d'universalité inconnu aux époques les plus troublées de l'ancien régime, est venu révéler l'importance des questions soulevées et l'imminence du péril qui menace la société moderne.

Des penseurs illustres ont démontré souvent le rôle réservé à la jeunesse chrétienne dans ces luttes sociales de l'avenir. Travaillons, Messieurs, pour nous rendre capables de remplir dignement les devoirs qui nous seront imposés. Avant de commencer de nouvelles études, jetons un regard sur

celles de l'année dernière. Nous puiserons dans ce retour sur nous-mêmes une énergie nouvelle pour surmonter les obstacles dont il nous reste encore à triompher avant d'entrer dans la carrière.

*
* *

Deux genres de travaux devaient occuper les heures que nous avons pu consacrer à l'étude des questions d'économie politique. Nous devions sous la direction de notre maître apprendre à chercher et à découvrir la solution des problèmes économiques, nous tenir au courant des progrès réalisés chaque jour.

Chacun d'entre nous avait, comme d'habitude, abordé l'examen d'une question spéciale. Certes, nous ne comptions pas la terminer en quelques semaines d'études, nous posions les premiers jalons de recherches approfondies. L'analyse des mémoires présentés sur ces points déterminés n'a jamais fait l'objet des rapports antérieurs; nous avons passé dans nos réunions bis-hebdomadaires des heures trop agréables et trop utiles pour les oublier de sitôt. Vous me permettrez donc, Messieurs, de me borner à une simple énumération des sujets traités. Nous avons discuté tour à tour le contrat de travail, la transmission et la conservation des domaines ruraux, l'agiotage, le patronage, les doctrines socialistes, la théorie de la valeur, questions ardues assurément, mais toutes brûlantes d'actualité.

Quelques-uns d'entre nous ont osé pousser leurs investigations plus loin.

M. le professeur Brants nous a fait juger de la situation vraie de nos ouvriers en nous procurant les moyens d'aller sur place noter les conditions de leur existence. Il a voulu aussi nous montrer comment, même dans notre régime industriel moderne, l'union entre le travailleur et son maître peut se rencontrer, se créer, se maintenir.

Dans ce double but notre Cercle a fait en corps plusieurs excursions. Une première fois nous avons visité les ateliers de construction et de réparation du chemin de fer du Grand Central à Louvain. Déjà en 1886 les membres de notre conférence les avaient parcourus (1).

M. Matthéi, le directeur, a bien voulu, avec son obligeance ordinaire, nous admettre une seconde fois, nous diriger lui-même dans la visite, et répondre aux questions que nous lui avions posées.

Une institution nouvelle depuis quelques années, l'économat, devait spécialement fixer notre attention.

Un de nos condisciples, M. De Brouwer, a entrepris de faire le récit détaillé de notre excursion. Une partie seulement de son étude a pu nous être communiquée avant les vacances.

Un second voyage nous a menés à Seraing aux

(1) La visite donna lieu à un rapport de M. H. Lambrechts, développé plus tard et publié en brochure : *Les Institutions économiques du Grand Central Belge.* Bruxelles, Société de la Librairie, 1887.

ateliers de la Société John Cockerill, et à Liége, à la fabrique d'armes de M. Nagant.

Enfin, pendant les vacances de Pâques, nous avons eu la bonne fortune de passer quelques jours auprès de la famille Harmel pour étudier les installations célèbres du Val-des-Bois.

Je ne puis laisser de mentionner que plusieurs d'entre nous ont eu l'occasion de faire isolément dans un but économique quelques voyages des plus intéressants et des plus instructifs.

L'utilité de ces excursions, l'importance des études basées sur des observations sérieuses n'est plus à démontrer.

Il ne pourrait être question de résumer ici toutes les observations que nous avons pu faire au cours de nos études sur le régime de nos ateliers. Longtemps la lutte contre la concurrence a seule hanté l'esprit des patrons ; il ne leur restait guère de temps à consacrer à l'étude des questions ouvrières et les abus inévitables se sont créés et développés à l'aise. Certes, la situation a changé, les améliorations au sort du travailleur surgissent nombreuses de toutes parts. Il semble qu'on veuille réparer le temps perdu. Mais beaucoup reste encore à faire. Verrons-nous même jamais la solution pacifique des difficultés présentes ?

Dans nos visites et nos études, l'organisation et le fonctionnement des institutions économiques avait spécialement attiré notre attention.

Ce qui nous avait surtout frappé chez plusieurs c'est leur caractère précaire, leur but presque uniquement matériel.

Leur caractère précaire, car les relations entre patrons et ouvriers se bornent, dit-on, et doivent se borner uniquement au payement du salaire, à l'exécution du travail convenu. Ce que le chef d'usine fait en surplus de ce qui lui est imposé est œuvre de bienfaisance pure. Rien, absolument rien ne l'y oblige.

Leur caractère uniquement matériel. Je ne sais qui a dit un jour « la question sociale est une question d'estomac. » Il semble que pour le plus grand nombre des industriels cette affirmation soit l'expression la plus parfaite de la situation, la règle suprême de leur conduite. Ils établiront des économats, des sociétés de secours mutuels, des caisses de secours et de pensions, ils le feront d'une manière plus ou moins gratuite, et se retireront convaincus d'avoir rétabli l'ordre et l'harmonie dans leurs relations avec leurs travailleurs.

Mais tôt ou tard ces mêmes travailleurs se lèveront et marcheront à l'avant garde des mouvements révolutionnaires.

Le patron n'a soigné que l'ordre matériel à l'intérieur de l'usine; il n'a guère aidé à la lutte contre les influences démoralisatrices, révolutionnaires et irréligieuses qui se produisent au dehors et il n'est plus resté dans l'âme de l'ouvrier que l'âpre soif de jouir pour laquelle alors chaque satisfaction n'est qu'une goutte huile jetée sur un feu ardent.

Toute autre est la situation dans le patronage chrétien, là où nous l'avons rencontré, et c'était là

surtout ce qui au Val-des-Bois devait attirer notre attention. Il y a une organisation déjà ancienne de la corporation industrielle et dans son catéchisme du patron, M. Harmel nous dépeint en quelques lignes le principe dominant tout le système.

« Patrons et ouvriers assemblés par les nécessités » de l'exploitation et unis par la pratique des devoirs » que la justice et la charité leur imposent, forment » la grande famille ouvrière. « Le chef de la famille » ouvrière est le patron. »

» Le patronat est, comme son nom l'indique, une » extension de la paternité. Le patron sert de pro- » tecteur et d'appui à son protégé; il s'intéresse à » lui, lui vient en aide et le soutient. De l'ouvrier au » patron et du patron à l'ouvrier, il y a des relations » analogues à celles qui, dans la famille, rattachent » les enfants au père et le père aux enfants (1). »

Le maître donnera à ses ouvriers les soins moraux et les soins matériels nécessaires, car ses devoirs ne se bornent pas au seul payement du salaire. La loi chrétienne, principe inspirateur des œuvres et but final de tous les efforts, lui impose de veiller au triomphe ou au maintien de la morale et de la religion parmi ses subordonnés.

Le succès du Val-des-Bois ne se discute plus. Dans la brochure où le résultat de notre visite a été relaté on a pu dire avec justice et sans exagération aucune :

---

(1) *Catéchisme du Patron*, q. 17 et q. 2.

« Jamais nous n'avons connu en aucune partie d'Europe la paix qui règne au Val (1). »

Je ne connais pas, Messieurs, d'étude plus intéressante que celle de la rapidité de la transformation de notre régime manufacturier. L'invention des machines date à peine d'un siècle, et voilà que l'ancien atelier domestique ne se rencontre plus guère que dans trois ou quatre groupes d'industries. En Belgique le coutelier de Gembloux, l'armurier de Liége travaillent encore à domicile. Mais les inventions nouvelles, les modifications douanières récentes menacent de faire disparaître ces types de travailleurs si rares à trouver, si intéressants à étudier. Il faudra se hâter pour réunir les matériaux de leur histoire. M. Charles Génart nous a donné lecture de la monographie d'un coutelier de Gembloux, ouvrier tâcheron dans le système des engagements volontaires permanents, qui sera prochainement publiée dans la collection des Ouvriers des Deux-Mondes.

L'ouvrier, malgré un travail prolongé parvient avec peine à solder les dépenses annuelles. Les dépenses inutiles ne grèvent cependant pas le budget. Mais la concurrence allemande, le régime douanier français ont rendu la situation du coutelier des plus précaires. Les débouchés sérieux lui font défaut; l'in-

(1) *Une visite au Val-des-Bois*, Louvain, Peeters, 1891. Dans cette brochure sont réunies les observations et les impressions des membres de la Conférence.

dustrie étrangère lui enlève chez nous une clientèle importante. La monographie due à M. Génart est entrée à ce sujet dans les détails les plus intéressants.

L'influence de la loi du 16 août 1887 portant réglementation du paiement des salaires n'est guère sérieuse. Aux termes de l'art. 2 de cet acte législatif le patron peut « fournir à ses ouvriers à charge d'imputation sur les salaires » notamment « les outils et matériaux nécessaires au travail, » mais seulement à un prix ne dépassant pas le prix de revient. D'après les calculs de M. Génart, le tarif de ces objets serait de beaucoup supérieur.

La science économique, Messieurs, et c'est une des plus grosses difficultés de son étude, avance, progresse, toujours. Des observations mieux faites viennent à chaque instant modifier les conclusions anciennes, révéler ou des difficultés nouvelles à écarter, ou des solutions plus efficaces à appliquer. Se tenir à la hauteur du mouvement est d'une nécessité absolue.

M. Brants nous signalait à chaque séance les publications les plus importantes. Dans la mesure où nos cours le permettaient nous avons lu et analysé les principales.

M. l'abbé Vanden Broeck, le vaillant condisciple dont nous regrettons vivement le départ, se chargeait surtout de ce genre de travail. Il nous a aussi fourni de fréquents rapports sur diverses institutions ouvrières du pays et de l'étranger.

Au moment où se terminaient nos travaux parais-

sait l'encyclique de S. S. Léon XIII. Inutile de redire que c'est un événement social de premier ordre. Étudions à fond le document pontifical. Nous y trouverons les règles essentielles à la vie prospère et heureuse des sociétés. Nous avons tous un guide sûr, un but déterminé désormais: marchons vigoureusement en avant.

Les discussions du congrès socialiste de Bruxelles n'ont excité que la verve railleuse de nombre des journalistes. L'erreur est profonde. Le socialisme, selon le mot du Père de Pascal, s'y est révélé puissamment organisé, sachant ce « qu'il veut et où il va ». Il importe d'y opposer une résistance énergique et raisonnée.

Tel est le bilan de nos travaux de l'année 1890-91. Puissent nos études nouvelles être plus sérieuses et plus fécondes encore. Qu'il nous soit permis en terminant de dire un mot de nos anciens.

L'année dernière nous avons pu enregistrer le succès de M. Cyrille Van Overbergh. Notre ancien condisciple est allé cette année visiter l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, y faisant au point de vue économique, l'étude approfondie des hommes et des choses. Il nous a fait part de nombreuses et intéressantes observations.

M. l'avocat Ed. Vander Smissen, un de nos ouvriers de la première heure, a remporté le Prix Rossi de l'Institut de France. L'académie des sciences morales et politiques avait mis au concours la question de la Population. Le mémoire de M. Vander Smissen a

obtenu un premier prix. Nous le félicitons bien vivement de cette importante distinction scientifique.

Au concours annuel pour la collation des bourses de voyage M. Ernest Dubois a obtenu une des bourses attribuées aux docteurs en droit. Le mémoire d'Économie politique qui lui a valu ce succès a pour titre *Le régime des successions envisagé au point de vue des intérêts du domaine rural.* Notre condisciple vient de se rendre à Berlin, où il travaille au séminaire économique de M. Schmoller.

La voie a été brillamment tracée par vos devanciers; noblesse oblige; tâchons, Messieurs, de ne pas déchoir.

Je ne serai, Messieurs, que l'expression des sentiments unanimes des membres de notre Cercle en me faisant auprès de M. le professeur Brants l'interprète de notre plus vive reconnaissance pour le dévoûment avec lequel il a bien voulu diriger nos premières études économiques.

ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES
dirigée par les
Étudiants de l'Université catholique.

—

Présidents d'honneur, Mgr Namèche, recteur émérite, et Mgr Abbeloos, recteur de l'Université.

BUREAU ADMINISTRATIF :

Président, M. Emmanuel Béthune.
Secrétaire, M. Paul Segers.
Trésorier, M. Jacques de Rosée.
Bibliothécaire, M. Nicolas Sibenaler.

SECTION FRANÇAISE.

Vice-Présidents, MM. Eugène Loncin et Arnold Poullet.

SECTION FLAMANDE.

Vice-Présidents, MM. Émile Wambacq et Édouard Vanden Bergen.

SECTION DE DESSIN.

Président d'honneur, M. Helleputte.
Vice-Présidents, MM. Jean de Brouwere et V. Haeck.

COMMISSION D'EXAMENS.

Vice-Président, M. François Béthune.

—

RAPPORT

sur les travaux de l'ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année 1890-91, présenté au nom du bureau par M. PAUL SEGERS, secrétaire, dans la séance du vendredi 30 octobre 1891.

—

Messieurs,

C'est, une plaie saignante au cœur, que je commence ce rapport. Ma première parole doit être un cri de deuil : le père Libert n'est plus ! — Ce vaillant pionnier de notre œuvre qui la soutînt et la dirigea pendant douze années, vient d'être subitement ravi à notre affection.

Après s'être soustrait pendant huit jours à tout repos, sa volonté que ses forces allaient trahir, le conduisit en pèlerin sur la route de Montaigu ; il y succomba le chapelet en main : La mort venait d'enlever à la terre le martyr de la prière et du travail. Son âme était mûre pour le ciel et l'on pouvait dire de lui : « Il ne lui reste plus qu'à recevoir la couronne de justice que le Seigneur, juge équitable, donne au grand jour du jugement. »

Je ne chercherai pas à dire avec quelle délicatesse et quelle générosité le R. P. Castelein succéda dans

la charge de directeur spirituel de l'École. — A son désir, un service funèbre fut célébré pour le repos de l'âme du regretté défunt, dans l'église des RR. PP. Jésuites.

Jetons un moment le voile sur ce triste souvenir et marquons un progrès pour l'École. Aux sections flamande et française et à la section de dessin, nous avons joint dès le début de l'année une commission d'examens. Son but est de fournir aux élèves qui désirent préparer des examens spéciaux, des professeurs particuliers qui dirigent plus efficacement leurs travaux. Il est à peine nécessaire de noter que la préparation de nombreux élèves aux examens de cantoniers de route, d'employés de postes ou télégraphes, d'employés des chemins de fer, des eaux et forêts, etc., rendait la création de cette commission nécessaire.

Rappellerai-je l'arrêt que nous eûmes à subir dans nos travaux? Il trouva sa cause dans la néfaste inondation qui se répandit sur Louvain, rapide et violente, charriant avec elle tant de désolation et de misère. Nos locaux furent singulièrement détériorés, ce fut l'occasion pour quelques-uns de nos membres de faire preuve d'un remarquable dévouement. Pendant six jours ils furent à la tâche en véritables ouvriers. Les cours reprirent et le président nous annonça que la générosité de MM. le baron Béthune, Desclée, Verhaegen et Blanckart nous mettrait à même de restaurer complètement la section de dessin et la bibliothèque. Nos remercîments les plus chaleureux à nos dévoués bienfaiteurs.

A peine remis au travail, nous fûmes agréablement surpris par une nouvelle inspirée par la plus flatteuse sympathie pour notre œuvre. Les étudiants catholiques de l'université de Gand nous avaient écrit : « Nous voulons fonder une école semblable à celle qui existe parmi vous. » Le président de l'École, M. Emmanuel Béthune, fut invité à diriger les débuts de la première réunion à Gand, sous la présidence d'honneur du sympathique représentant, M. Eeman ; votre humble secrétaire eut l'honneur de présenter un rapport général sur le fonctionnement de l'École catholique d'Adultes de Louvain ; et bientôt après, l'œuvre naissante, établie dès l'origine sur une base solide, prospéra avec ce succès, fécond en fruits, que le caractère pratique et dévoué de nos frères de Gand faisait présager.

En étendant son influence au dehors, notre action ne perdit rien de sa vertu et de son efficacité au sein même de l'œuvre.

Aussi nous est-il permis d'accuser aujourd'hui une situation des plus prospères. L'assiduité des élèves et des maîtres a été remarquable durant l'exercice écoulé et au succès en qualité a répondu le succès en quantité : Je compte en effet environ 300 élèves et 82 étudiants professeurs. Tous rivalisent de zèle, notamment dans les fêtes, auxquelles ils prêtent généreusement le précieux concours d'un talent exercé. Aussi que de fraternité dans la soirée intime de la St-Nicolas ; que d'entrain dans la fête de la distribution des prix : nos félicitations empressées sont

dues à tant d'interprètes distingués, dont le nom évoque encore l'agréable souvenir de *Maakt dat de ganzen wijs, La dent de sagesse,* etc., ou aux élèves de l'école qui représentèrent avec aisance *Le chœur des fous* et la *Burgerwacht van Zevenkoten.* Des sentiments particuliers de gratitude sont acquis à **M.** le marquis Ruffo de Bonneval qui a charmé tous nos spectateurs à la fête du mardi-gras par la féerie de ses projections lumineuses.

Je suis heureux ici de m'acquitter encore d'un autre devoir de reconnaissance :

Nous remercions expressément Mgr le Recteur, le R. P. Castelein et nos membres protecteurs, qui ont entouré notre œuvre d'une constante sollicitude.

J'ai maintenant à parler finances : je le ferai sans crainte car le trésorier veille au grain.

Les recettes se sont élevées à . . .	fr.	1603 25
Les dépenses à		1300 05
L'excédent est de	fr.	303 20

Entrons donc avec joie et confiance dans l'année jubilaire, la 25e depuis la fondation de l'œuvre ; les ressources ne feront pas défaut pour célébrer notre jubilé d'argent.

Messieurs, permettez-moi, en terminant, de vous rappeler cette parole du baron de Montenach :

« Ce qui fait les grandes œuvres, ce sont les prin-
» cipes qui s'affirment, mais aussi les cœurs qui se
» donnent. »

C'est vrai toujours et partout ; c'est vrai surtout pour les écoles.

Laissez-moi vous dire sans autre commentaire : « Sachons-nous en souvenir. » L'enfant d'aujourd'hui sera l'ouvrier de demain. Allons-nous assez à lui ? Songeons-nous assez à le rendre honnête et chrétien.

La solution du problème social est là cependant !

Quand il s'agit des écoles, sachons donc être tout à tous, et ne laissons pas se vérifier le mot d'un de nos plus grands politiques, dans l'un de nos récents congrès :

« S'il est une partie dans notre grande œuvre
» sociale, que nos catholiques tendent à négliger
» aujourd'hui, c'est peut-être bien la partie de l'en-
» seignement. »

Membres
de l'UNION PHARMACEUTIQUE
des Étudiants de Louvain.

—

Présidents d'honneur.

MM. les professeurs Blas et Bruylants.

Commission directrice :

Président, Fernand Ranwez, pharmacien.
Vice-Président, Joseph Vanderplancken, étudiant.
Secrétaires, Camille Dumont, id.
Albert Peene, id.
Oswald Campion, id.
Trésorier, Edmond Deschamps, id.

Membres actifs.

Edmond Berlangée, Joseph Breedenraedt, François Brisbois, Paul Callebert, Oswald Campion, Charles Carlens, Alexandre Compagnon, Debeer, Deblond, Alphonse De Clerck, Edmond De Dobbeleer, Edmond Deschamps, Albert Desmeth, Adrien Desomme, Arthur Desomme, Jacques Desonay, Doignon, Dony, Charles Duez, Camille Dumont, Jean Gaye, Constant Gillis, Jules Godin, Eugène Higuet, Dés. Janssens, Lacroix, Ernest Lagrange, Eug. Leclercq, Joseph Lyon, Pierre Moulin, Olemans, Paulin Parmentier, Albert Peene, Désiré Peeters, François

Roberti, Emile Sauvage, Tambuyser, Maurice Vandergucht, Joseph Vanderplancken, Fernand Vanwindekens, Joseph Wouters.

Membres honoraires.

Aertsens, Léon Beaulieu, Biourge, Bolle, Boons, Boonen, Jules Bonnet, Borremans, Breugelmans, Carlier, Coffé, Colart, Collin, Dardenne, Debry, Decorte, Dehoust, Delcuve, Deloor, Demeyer, Demey, Depagne, Derycke, Dessy, Dotremont, Drousies, Etienne, Ferin, François, Galle, Gallez, Gesché, Gobert, Godfrin, Guillams, Halewyk, Hanoul, Hendrix, Henin, Jacobs, Jacquet, Lanssens, Lardinois, Lemaître, Léotard, Lepage, Mahieu, Marien, Mazure, Mousin, Pierard, Piret, Potvin, Quintin, Renoirte, Rigaux, Socquet, Steenhoudt, Swinkels, Tenret, Van Autenboer, Van Beveren, Vanderycken, Vander Marlière, Van de Velde, Van Cappellen, Van Kerckhoven, Van Langendonck, Van Mol, Van Ommeslaghe, Van Vlasselaer, Versavel, Veys, Vincart, Wyckmans.

—

RAPPORT
sur les travaux de l'UNION PHARMACEUTIQUE, pendant l'année académique 1890-1891, présenté par M. CAMPION, secrétaire.

MESSIEURS,

Cinq années déjà nous séparent de la fondation de l'Union Pharmaceutique et c'est avec une grande joie qu'il nous est permis de constater que dans toute cette période d'existence elle n'a eu à enregistrer que des succès, tant au point de vue des membres inscrits qu'au point de vue des nombreux services qu'elle a rendus aux pharmaciens et aux étudiants.

Chaque année d'ailleurs, la société étend ses ramifications, grâce aux pharmaciens qui, sortant à chaque session de l'Université, vont un peu partout proclamer son utilité incontestable.

Est-il bien nécessaire de vous énumérer les multiples avantages que la société accorde à ses membres ? Il suffira d'en citer un seul : Le remplacement.

Se faire remplacer, quand une affaire importante appelait un pharmacien hors de son officine était pour lui, il y a quelque temps, une grave difficulté. Maintenant grâce aux relations nombreuses et aux soins de l'Union Pharmaceutique une grande facilité existe de ce chef.

Pour les étudiants les avantages ne sont pas aussi palpables mais ils n'en sont pas moins grands.

Être aux prises avec toutes les difficultés d'une pharmacie qui vous est totalement étrangère, vous force à une tension et à une présence d'esprit que l'on acquiert que difficilement et même rarement par un stage continu dans la même officine.

Car, tout ici est nouveau : la place des médicaments, les prix (surtout pour les drogues simples), la manière d'être du client que l'on ne connaît aucunement et que l'on ne doit pas indisposer soit par une maladresse, soit par une trop grande hésitation.

Un remplacement ! des remplacements ! pour un candidat pharmacien, ce sont pour eux les escarmouches habituant les conscrits au feu : ils donnent aux uns comme celles-ci aux autres l'aplomb et le sang-froid qui leur font défaut.

Jetons maintenant un coup d'œil d'ensemble sur les services rendus par la Société aux pharmaciens et aux étudiants.

Nous avons procuré en tout 35 places, dont : 7 gérances, 9 places d'aides ou de stagiaires, et 16 remplacements; de plus 2 pharmaciens par nos conseils et notre coopération se sont établis dans le pays.

L'Union Pharmaceutique, Messieurs, ne s'est pas seulement créée en vue de faciliter le remplacement et l'établissement des pharmaciens, elle a aussi un but scientifique et ce n'est pas un de ses moindres avantages ! Elle encourage les étudiants à l'examen

approfondi de certaines questions intéressantes; mais, hélas! je dois l'avouer, bien peu ont assez de bonne volonté pour faire une petite recherche.

Beaucoup reculent invoquant le jugement et la discussion de leur travail par leurs camarades. Mais, Messieurs, cette peur qui vous fait trembler disparaîtrait bientôt si quelques sages réflexions venaient bravement la combattre. N'êtes-vous pas à même de réfuter leurs contradictions? N'avez-vous pas, vous conférencier, poussé la question jusque dans ses moindres recoins? Ne possédez-vous pas à fond votre sujet? bien plus en tout cas que votre contradicteur qui n'a pu comme vous fouiller et retourner le sujet sous toutes ses faces.

Vous avez donc sur lui une supériorité manifeste et puérile était votre crainte.

Une des grandes causes aussi de la faible production des causeries scientifiques présentées à la Société est la perspective d'un ouvrage éminemment personnel. Mais, Messieurs, chacun sait ou doit savoir qu'avec la faible dose de science et d'expérience que nous avons acquise il serait impossible à chacun de nous, de faire un pareil tour de force. Un travail émanant de nous, de nous seuls! mais la pensée d'une telle absurdité ne doit pas même venir effleurer notre esprit! Evidemment le travail présenté et c'est là son principal mérite est une suite de notes, de résumés d'articles, agencés les uns aux autres avec bonheur et réunis en un seul tout homogène.

Le grand but de ces travaux scientifiques est de

former l'étudiant à la lecture, à la compréhension, au raisonnement et à la condensation en quelques phrases de tous les auteurs à la portée de son savoir et de son intelligence.

Je sais bien que quelques timides me diront! mais, parler en public!

D'abord, est-ce bien un public que quelques camarades qui sont prêts à applaudir aux efforts et aux recherches que vous avez dû faire pour mener à bonne fin votre travail? D'ailleurs, qui ne doit pas savoir parler en public? Votre position sociale peut vous amener à devoir prendre la parole dans une assemblée et quelle idée se ferait-on de vous pharmacien, homme ayant une profession libérale importante si après quelques mots bégayés d'une voix tremblante vous étiez contraint de vous arrêter! Pas n'est besoin de vous dire l'appréciation sévère et méritée que l'auditoire ne manquera pas de formuler sur cet homme qui ne sait pas même se lever avec aisance devant une assemblée.

Ainsi donc, Messieurs, plus de fausse honte! Que chacun se mette courageusement à l'œuvre et j'espère, que bientôt à l'ordre du jour de chaque séance nous pourrons inscrire une recherche intéressante ou un travail d'intérêt professionnel.

Force m'est à présent de remplir ma mission de secrétaire et de passer en revue les travaux scientifiques, peu nombreux hélas! présentés pendant l'année écoulée.

D'abord M. Dessy nous lit un travail intéressant

et très applaudi sur le tabac et son alcaloïde particulier, la nicotine. Il nous décrit la plante, sa culture et les préparations qu'elle subit avant d'être livrée au commerce sous ses trois formes : tabac à priser, à chiquer, à fumer. Il nous montre alors le tabac fumé dans le cigare, la cigarette et la pipe, les produits qui se forment par cette combustion incomplète et les nombreux dangers qui peuvent en découler. Il nous indique la manière d'extraire la nicotique et nous énumère les caractères chimiques et la toxicité de cet alcaloïde.

M. Campion présente alors un travail sur le lait au point de vue de l'alimentation des enfants. Il nous décrit d'abord la composition chimique du lait, sa valeur nutritive, et comparant entre eux les différents liquides lactés, sécrétés par les mammifères tant au point de vue de l'aspect qu'en la teneur en éléments, il en conclut à peu de chose près, à la similitude de nutrition des différents laits. Lisant alors une statistique de la mortalité des nourrissons élevés par l'allaitement artificiel, il constate les trop nombreux cas de mort qui résultent de ce régime, nombreux cas souvent dû à la sophistication du lait et à l'altération qu'il subit par le manque de soins et par l'imprévoyance des ménagères.

Il indique à la fin de son travail quelques moyens pratiques et peu coûteux de stériliser le lait et de mettre ainsi le bébé à l'abri de l'influence pernicieuse et souvent néfaste des microbes qui pourraient s'y développer.

Dans une autre séance, M. Peene nous lit un travail du plus haut intérêt sur la saccharine. Partisan de la saccharine M. Peene pose franchement cette question : Doit-on employer la saccharine tant en pharmacie que dans l'économie domestique? Il n'hésite pas à répondre : Oui : et à cause de sa valeur antiseptique et au point de vue économique. Dans la thérapeutique il la trouve nécessaire dans tous les cas ou le sucre de canne doit être prohibé. Les raisons qu'il en donne sont certes excellentes mais comme l'orateur le reconnaît lui-même, il a de nombreux et de sérieux adversaires. Ce travail donne lieu, à la séance suivante, à une guerre assez animée d'arguments et M. le président déclare la discussion close sur ces mots de M. Dumont : Une étude approfondie de la saccharine n'amènera-t-elle pas la découverte d'un produit similaire qui tout en ayant son pouvoir sucrant n'en aurait pas les désavantages.

Dans notre dernière séance, M. Gesché, pharmacien à Gand, un de nos anciens membres qui nous est resté fidèle, est venu nous faire une conférence sur un sujet de brûlant intérêt professionnel : Je veux parler de l'organisation des pharmacies coopératives. Le travail parfaitement traité nous faisait l'effet d'un meeting politique plutôt que d'une paisible dissertation pharmaceutique. M. Gesché, gérant d'abord d'une pharmacie populaire socialiste, actuellement à la tête d'une officine coopérative catholique, était mieux que personne en état de juger ce genre d'institution. Il nous montre le tort que les pharmacies populaires,

par la vente des drogues à vil prix, font aux praticiens consciencieux.

Faisant l'historique de toutes ces installations et particulièrement de celle de la coopérative catholique, il en rejette en partie la cause aux pharmaciens de la ville de Gand. En effet, les catholiques avaient proposé l'acceptation de prix réduits pour permettre de délivrer, aux ouvriers de leur parti, les médicaments dans des conditions aussi avantageuses que celles des sociétés socialistes. C'est en violant les promesses qu'ils avaient faites en n'appliquant pas consciencieusement les données des tarifs acceptés, que certains pharmaciens ont forcé les catholiques d'installer dans la ville de Gand des pharmacies coopératives pour pouvoir arriver ainsi à faire à la politique socialiste une opposition véritablement efficace.

J'aurais désiré mettre sous les yeux de tous la conférence entière de M. Gesché et je regrette beaucoup de ne pouvoir m'étendre plus longtemps obligé que je suis de rester dans les limites de mon rapport.

On voit, Messieurs, par cet exposé que les travaux ont été assez rares. C'est regrettable car comme je l'ai déjà dit, rien ne forme plus un étudiant que de parler en public, il apprend à énoncer clairement ses pensées, à s'exprimer avec facilité, il acquiert un peu d'esprit prime-sautier et il apprend à remarquer rapidement les paroles dignes de critique d'un homme parlant devant une assemblée.

Je finis en disant une dernière fois courage aux

étudiants de bonne volonté que la timidité seule empêche de présenter une causerie.

Il ne me reste plus maintenant qu'à remercier les conférenciers et tout particulièrement M. Gesché, qui est venu d'une ville éloignée, nous lire un travail intéressant et présentant d'autant plus d'attraits que tous ces faits étaient, pour chacun de nous, absolument nouveaux.

J'espère que les membres honoraires suivant l'heureuse initiative de M. Gesché ne manqueront pas non plus de présenter des travaux qui seront d'autant plus attrayants qu'ils feront connaître aux étudiants des coins de monde inconnus dont le voile sera soulevé par des hommes expérimentés et journellement aux prises avec les difficultés professionnelles.

—

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain.

Présidents d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite, et Mgr ABBELOOS, recteur de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. F. Lefebvre, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.
1er Vice-Président, M. L. de Monge, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.
2d Vice-Président, M. G. Legrand, étudiant en droit.
Secrétaire, M. L. Pussemier, étudiant en droit.
Trésorier, M. A. Périer, étudiant en droit.
Bibliothécaire, M. F. Dechamps, étudiant en philosophie.
Membre, Mgr de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, pendant l'année académique 1890-1891, présenté au nom de la Commission directrice (1) par M. A. THIÉRY, secrétaire.

MESSIEURS,

Que doit être un rapport à la Société Littéraire? Qu'attendez-vous de votre secrétaire? Je ne sais; probablement plus que je ne puis vous offrir. Au lieu des aperçus de large envergure auxquels mes prédécesseurs vous ont habitués, vous ne trouverez dans mes notes qu'une brève analyse des faits et gestes de notre chère société en l'an cinquante et deux de sa fondation.

En revoyant les belles et nombreuses études que vous avez communiquées à la société cette année, j'ai été pris du regret sincère de n'avoir pu faire

---

(1) La Commission directrice se composait, pour l'exercice 1890-1891, de M. le professeur Lefebvre, président; M. le professeur L. de Monge, 1[r] vice-président; M. J. Schramme, 2[d] vice-président; M. A. Thiéry, secrétaire; M. Bonehill, trésorier; M. Béthune, bibliothécaire; Mgr de Groutars, membre.

Au cours de l'année académique, M. Bonehill a dû donner sa démission pour raison de santé. Il a été remplacé dans la commission par M. G. Legrand.

passer dans le rapport à elles consacré que si peu de leur charme et de leur caractère.

C'est le malheur des pauvres faiseurs de comptes-rendus de rendre en sombre et comme en ombres chinoises, les plus beaux coloris et les teintes les plus délicatement nuancées.

⁂

Ce que je viens de dire est vrai de toutes mes pâles analyses. C'est vrai surtout de ce que vais dire de l'étude charmante qui a été pour nos travaux une aurore, — non pas seulement par sa priorité en date, mais aussi par cette fraîcheur infinie d'impressions délicates qui fait penser malgré soi aux teintes atténuées mais ondoyantes et épurées, aux gaîtés de lumière à l'aube, à ces paysages d'aurore, mi-ensoleillés, que le matin et sa rosée rendent si profondément doux...

Ce n'est pas à dire que M. l'abbé Lefebvre ait mal poétiquement endeuillé et alambiqué les purs spectacles de la nature. Il s'est contenté de la voir très simplement, dans un coin perdu de sa gamme d'êtres, les insectes. Il l'a vue sans exaltation de rêves, mais avec quelque chose qui vaut mieux, avec une admiration juste et sûre.

De ce microcosme des insectes, il sait bien des scènes minimes ou bizarres, — nombre de tragédies de mœurs inexorablement cruelles ; — qu'il les sache d'observation personnelle ou les emprunte à M. Fabre, dont il étudie les travaux, c'est toujours le même

art d'intéresser, de faire ressentir, de mettre en relief vécu ce qu'il y a de passionnant et de grandement poétique dans la science positive, — l'aléa déroutant des expériences, la sagacité rusée des observations, la fièvre des hypothèses explicatives et les rêves de synthèses entrevues (1).

D'inspiration tout autre, plus poignant et plus saisissant, le drame que M. Jules Cartuyvels a eu la bienveillance d'exhumer pour nous du trésor des pittoresques histoires populaires de nos pays.

Un sanglant épisode d'il y a un siècle, dans le décor des dures plaines du plateau hesbayen, une histoire torturante à vivre et à expier, — mais vécue et expiée cependant, — et reconstituée suggessivement par un étaiement documenté, — telle a été pour l'orateur la matière d'une improvisation saisissante et vraie.

A parcourir cette fruste région qui est la sienne, à en redire les physionomies et l'âme, l'orateur s'est ému d'un sentiment profond qui a dominé, s'est imposé, et a empreint toutes les paroles de son récit d'une vie pénétrante et profondément ressentie.

*
* *

Ce n'est pas le tragique des sombres histoires vécues qui attire M. Demade ; dans sa prose vive et

(1) Les insectes par M. l'abbé Maurice Lefebvre, *Revue générale*, décembre 1890. Le travail de M Bonehill, celui de M. Legrand et celui de M. le professeur Brants ont été publiés par la même Revue. *Le Magasin littéraire et scientifique* de Gand, a reproduit les notes sur Buet.

ferme aussi, — mais plus nerveusement piquetée de *mots* allant parfois jusqu'au *morceau* et à *la tirade*, — il a résolu d'enfermer à grands coups d'idéal ce qu'il a appelé « LA PASSION CATHOLIQUE. » Non la passion de Notre Seigneur, cette passion souffrante, humiliée et meurtrie d'agonie surhumaine, mais la passion d'amour fier de ceux qui se souvenant du triomphal « *confidite, ego vici mundum* » du Christ, s'abandonnent à lui de tout leur cœur, se réfugient et s'absorbent dans son amour, jusqu'à en mourir (1).

Dans le même sillon d'idées, M. Georges Claeys a conçu la nouvelle intitulée : « *Le testament d'un chrétien,* » en opposition de titre et d'allure avec le testament d'un antisémite que M. Drumont publiait alors, non sans tumulte.

Plus pittoresques, riches en trouvailles d'expressions gracieuses, les pages que M. Bonehill a consacrées à tresser la gracile intrigue d'un *Conte de la Forêt Noire.*

En quelques scènes rapides, très coquettement et capricieusement parées, il édite une *Forêt Noire* plutôt jolie, qu'on souhaiterait peindre sur de pâles éventails de soie tendre.

Au contraire, M. le professeur Brants nous a décrit une Russie vraie, une Russie en chair et en os, en moujiks et en lettrés, une Russie savamment comprise et qu'en littérateur brillant il a magistrale-

---

(1) *Sœur Magdala,* par le docteur Pol Demade (Jean Suis du Patriote), Namur et Liége. Godenne. 1890.

ment dépeinte avec des phrases de coloris et de plein relief.

Après cette adorable poésie alerte et insouciamment pimpante qui bien est celle des voyages, nos fastes se complètent par une pléiade très riche de muses différemment inspirées. — M. Loise s'est attaché à faire ressortir les méditations élevées, l'ampleur d'idées et de sentiments qu'on admire dans le livre de M. l'abbé Thiernesse intitulé *Caritas*. — M. Périer excelle à rendre le monde moral, les grandes envolées d'âme, dans les décors sans fin d'une nature grandiose. — M. Lambot sait des parnassiens et des contemporains les exquises délicatesses et les recherches précieuses, les ténuités d'impression et de sensitivité. — M. Masoin préfère les grands faits de l'histoire pour leur splendeur et le faste plastique des narrations.

*
* *

M. Raymond van den Branden de Reeth s'est élevé lui jusqu'à l'histoire comparée. Il a esquissé un rapprochement parfaitement typique entre deux célèbres héros romanesques, Don Quichotte et Tartarin.

Autant que Don Quichotte, Tartarin est méridional, en ce sens qu'il a, au plus haut point ce fond d'exaltation illusionnée où se meuvent si aisément les imaginations au pays des grands soleils du Sud. Vaniteux, plaisamment ridicule chez le héros français, ce pouvoir de s'illusionner follement est, chez le héros espagnol, plutôt empreint d'abnégation, dévoué, no-

blement et purement généreux jusqu'à apitoyer d'admiration respectueuse.

Les personnages dont Cervantès entoure l'obstiné chevalier à la triste figure sont gens aussi honnêtes que les modernes compagnons de Tartarin le sont peu; derrière le monde de ces derniers, monde inconsciemment pervers, naïvement rapetissé et mauvais, on devine Daudet souriant du demi-sourire d'Horace, ce sourire effleuré et amusé par des émotions ténues, joyeux d'une insouciance fine et dilettante. — De religion point, ni pour ni contre, sinon comme hors-d'œuvre pittoresque d'un autre âge. Dans l'œuvre de Cervantès, au contraire, place toute grande à la religion; elle se suppose dans chaque personnage façonnant les caractères, laissant intact le sérieux des devoirs, faisant pratiquer l'amour du prochain.

Tartarin manque de savoir faire, de politesse, de vanité intelligente. Don Quichotte est une malheureuse application du dévouement et de l'héroïsme.

Tartarin soigne sa réclame, au prix de mille souffrances et de mille horions; Don Quichotte veut accomplir le devoir et l'héroïque mission de redresseur de torts. — L'opposition est complète.

*
* *

Après l'indomptable et très chrétien batailleur qui avait nom Cervantès, on peut citer, sans déchéance ni transition trop brusque, Louis Veuillot, cette fière figure que M. Legrand a dressée de pied en cap, et

ainsi nous avons compris le vaillant dont le dévouement et la haine étaient d'une seule pièce infrangible; le martial soudard des lettres veillant aux portes de l'Église pour écarter les chiens qui aboient aux fidèles; l'âme virilement affectueuse, résignée, ignorée, mais appelant invinciblement, par sa délicatesse et sa grandeur, respect, sympathie intime, attachement et amitié profonde.

Puis deux écrivains catholiques : Violeau le contemporain et l'émule, Buet l'historiographe et le continuateur de Paul Féval. — M. Henry vous a dépeint la pieuse et attachante figure de Violeau et cette vie vécue d'amour familial et de profonde vénération pour la poésie du pays de Brétagne.

Moi-même je vous ai lu quelques notes rapides sur la personnalité de Charles Buet, sur son esthétique, ennemie des fausses pruderies, sur son art de cape et d'épée, enfin sur sa théorie de l'étrange et du fascinateur, qui le font suivre de loin la puissante école de l'imagination dont relèverait Maeterlinck, s'il pouvait consentir à relever de quelque chose au monde. — Dans la pléiade mystique, à côté de tous ceux que hante le mystérieux, le surhumain inexplicable, non loin de Shakespeare, Tourguenief, Poë, Barbey, d'Aurévilly, Villiers, Hoffmann, M. Martens a placé Maeterlinck. — Une chose individualise cependant le dramaturge gantois, son réalisme exact qui donne aux personnages leurs sentiments et leur tragique, non par grandes causes philosophiques, archiconnues du lecteur, mais par faits concis,

exclamations, images entrecoupées mais lentement suggestives. Heureux auteur, qui a oublié les héros qui, pièce à pièce, font verbeusement au public les honneurs de leur mécanisme mental ; heureux auteur, qui nous a rappelé que l'angoisse ne se traduit guère par de forts discours en trois points, mais par un effroi de tout l'être, que l'épouvante contracte, engourdit le cerveau qui refuse toute idée, et ne laisse place qu'à l'instinct vague et aux phrases courantes presque vulgaires, mais d'une saillante valeur de contexte dans les circonstances où elles sont prononcées.

A l'opposite de Maeterlinck, voici Edouard Rod que M. Fernand Dechamps nous montre professoral, pompeusement psychologique, prétentieusement et fatigamment scientifique. L'auteur des *Trois Cœurs* et de la *Course à la mort* a l'excuse de disserter sur des sujets sinon neufs du moins entièrement renouvelés. Ses investigations de sens intime procèdent avec la pénétration minutieuse d'une sorte de microscopie mentale ; trop incomplètes de champ et d'horizon, elles ne sauraient être qu'infiniment perfides, elles n'en sont pas moins déconcertantes de virtuosité et d'un intérêt attachant.

Rod est un analyste des volontés déformées et malades ; ses romans, déchiquetant et énervant les volitions, sont conçus dans le désespoir, sans réaction aucune des personnalités ; ils prétendent mettre en œuvre l'irrémédiable fin de siècle dans toute la lassitude désolée de ce mot.

Au contraire, par un contraste frappant, Me Picard est l'homme sûr de lui-même, emporté par sa fière énergie, défiant le temps et l'obstacle; l'homme qui ne se proclame pas fin de siècle, mais nouveau siècle; et certes cela fait du bien, après Rod, d'entendre cet homme de travail avec ses ardeurs vraies, ses enthousiasmes profonds, nous dire : « Lève-toi, mon enfant. Quitte ce pupitre. C'est le Code rural que tu étudies, futur avocat? Va l'étudier dehors, dans cette campagne qui remplit notre horizon, c'est là qu'est le droit; pas ici, sous ce plafond, entre ces murs; oui, lève-toi, quitte ce pupitre, viens. »

Et ce n'est pas seulement pour le droit rural, mais pour toutes choses, que nous entendons Me Picard nous vanter cette franche étude personnelle. Le droit tout entier, la politique, l'art, la nature qu'il faut sentir, la science qu'il faut comprendre, exigent que la personnalité s'exerce tout entière sans désespérer de soi, sans inquiétude bourgeoise, sans défaillance, sans vertige de penser seul.

Que sa personnalité outrepassée, il tombe; que dans son énergie de construire il admette des matériaux d'à peu près, bâtisse des théories très relativement exactes, érige sur le sable des systèmes dont il changera précipitamment l'architecture à la première réflexion heureuse, à la première lecture séduisante, tout cela est très vrai et M. Crahay l'a très bien fait ressortir.

Ce travail de M. Crahay sur Me Picard est le dernier de l'année; il marque le terme du cycle de nos études communes.

Cette fin d'année n'a pas la tristesse des déclins. Dépourvue des délicates nuances de l'aurore, elle a les lourdes couleurs, les tons vigoureux du couchant : avec elle ma mission de rapporteur, elle aussi, s'est accomplie.

Puissiez-vous me pardonner, auteurs que j'ai mal interprétés, auditeurs que j'ai lassés !

LANDBOUWKRING.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

Bestendige Voorzitter : de heer hoogleeraar TYKORT.
Ondervoorzitters : de heeren Edm. Leplae en Vermeulen.
Schrijver : de heer Loth. Van Haverbeke.
Schatbewaarder : de heer K. Leplae.

LEDEN.

De heeren :

Edm. Leplae, Vermeulen, Castille, O'Kelly, Smeyers, Van Cauwenberghe, Vanden Wouwer, Claes, De Feyter, Soens, Van Haverbeke, Van Ormelingen, Jacobs, De Marnix, Durant, De Marbaix, K. Leplae, Van Seynhaeve, Beheyt, Vanden Hövell.

VERSLAG
over de werkzaamheden van den LANDBOUWKRING gedurende het schooljaar 1890-1891, door Loth. VAN HAVERBEKE.

—

Het was den 17 November dat de leden van onzen Landbouwkring voor de eerste maal vereenigden om de zittingen van het vierde jaar zijns bestaans in te huldigen. Men ging onmiddellijk over tot de samenstelling van het bureel : de heeren Edm. Leplae werd tot ondervoorzitter gekozen, L. Van Haverbeke tot schrijver en K. Leplae tot schatbewaarder.

MIJNE HEEREN,

Gij allen zijt overtuigd hoe moeilijk het is de wetenschap aan het volk aan te leeren, te meer daar onze studiën geschieden in eene taal die onze moedertaal niet is, en daar wij genoodzaakt zijn woorden te gebruiken die niet altijd verstaanbaar zijn voor het volk. Willen wij dus onze kennissen mededeelen dan zullen wij op eene bijzondere wijze ons moeten africhten om zelfs daar waar moeilijkheden bestaan deze door oefening van kant te stellen.

In 1889 werd de landbouwwetenschap in het kongres van Mechelen besproken. De welbekende redenaar en bekwame tuinier De Beucker kloeg in

de volgende woorden wanneer hij over den landbouwleergang der Hoogeschool van Leuven sprak :

« Men kan betreuren dat in deze afdeeling geene Vlaamsche leergangen gegeven worden want er blijft gebrek aan Vlaamsche landbouwleeraars. » Verder om zijne woorden te staven : « Zulk eene wetenschap is niet te gemakkelijk, men moet ze leeren in de taal die men best verstaat, in de taal die aan hart en geheugen spreekt, en dan moet men ze onderwijzen in de taal waarin men ze geleerd heeft. Dat is opvoedkundige waarheid. »

Den wensch van den achtbaren spreker verwezentlijken ware misschien moeilijk in onze Hoogeschool; nochtans wij bezitten leeraars op de hoogte van de Vlaamsche taal en innig verkleefd aan den vooruitgang der wetenschap. Nog meer, wij zijn hier een getal jongelingen bezield met de beste gevoelens en wij willen, door de vergadering van dezen kring, bekomen hetgeen misschien onmogelijk in den leergang ons zou kunnen gegeven geworden. De volksvoordrachten zullen dus een bijzonder doel onzer pogingen zijn. Wij zullen moeielijkheden ontmoeten, maar door iever en goeden wil zullen wij ze gemakkelijk overwinnen. Een voorbeeld desaangaande wordt ons in de eerste zitting door den heer Leplae, ondervoorzitter, aangeboden. Zijne verhandeling had betrekking op het phosphoorzuur, en alhoewel zij op de echte wetenschap steunde, zijn wij toch gansch overtuigd dat hij de aandacht der eenvoudigste landbouwers gedurende de gansche bespreking zou geboeid hebben.

De phosphoor is eene stof wiens noodzakelijkheid algemeen bekend is; de spreker deed hare eigenschappen en haar gebruik in den landbouw uitschijnen. Eene beproeving gedaan in water bewijst ten klaarste haar onontbeerlijkheid in den wasdom der planten. Als onmiddellijk gevolg, zegt de voordrachtgever, moeten wij de noodzakelijkheid inzien deze aan onze velden weer te geven, vermits zij ieder jaar door het inoogsten van de vruchten aan den grond ontnomen wordt. Het was dus zeer natuurlijk dat de heer Leplae zijne voordracht eindigde met de wijze van haar gebruik aan te geven.

De heer Vermeulen onderhield ons in eene volgende vergadering over de voorwaarden der goede weilanden. Zoo bij planten als bij dieren moet men eerstens de gezondheid in acht nemen. De stilstaande waters veroorzaken de zuurheid van den grond en het gras dezer hebben den slechtsten invloed op de gezondheid; de volledige aflossing der waters kan gelukkig aan dezen slechten toestand hulp brengen. Na gesproken te hebben over de schade welke het water kan veroorzaken, deed de spreker, integendeel, ons het nut er van begrijpen. Eene weide om goed te zijn moet daarbij onderhoudswerken en wedergaven bekomen, deze laatste geschieden geheel voordeelig door bewateringen, uitwerpsels der dieren en en scheikundige meststoffen.

De humus, zegt de eerw. heer De Feyter in zijne voordracht, is een bestanddeel van den bouwgrond. Voortgebracht door menigvuldige veranderingen

ondergaan in de bewerktuigde of organische stoffen, hij bevat zouten en vrije zuren welke hun voor- en nadeel in den grond zullen uitoefenen. Alhoewel zijn nut op verschillige wijzen beoordeeld door de geleerden, en dat men zonder zijn toedoen wetenschappelijk planten kan voortbrengen, denkt de heer De Feyter dat de humus van groot voordeeel in den grond is.

De heer ondervoorzitter Edm. Leplae liet nogmaals de vrucht van zijne lezingen en eigen studiën hooren in zijn spreken over de aardappelteelt. De aardappel dient tot voedsel van menschen en dieren. Hij somde eenige soorten op van spijsaardappels voor menschen en voedingsaardappels voor dieren. Hij eindigde zijne voordracht met eenige woorden te zeggen over de planting der knollen en de zorgen gedurende den groei. Een middel om de aardappelziekte met vrucht te bevechten is de besproeiing der plant met zwavelzuurzout van koper.

De eerw. heer Claes wist op zijne beurt onze aandacht op te wekken met zijne voordracht over de stikstof. Ieder plant, zegt hij, moet omkomen vooraleer haren wasdom bereikt te hebben indien de stikstof haar ontbreekt. Sommige planten eischen er tamelijk veel, andere bijna niet. De gewassen zooals haver, gerst, koorn, tarwe, boekweit, enz. winnen merkelijk in hunnen groei met het toedienen der stikstof inhoudende meststoffen; daar andere zooals de peulgewassen er weinig of geen nut uittrekken, uit hoofde van hunne bijzondere eigenschap de stik-

stof uit de lucht te putten. Om de groote waarde der stikstof dient men heel omzichtig te handelen bij het toedienen van dit voedsel; en de vorm waaronder dit geschiedt is meestal soda-nitraat. De landbouwer om de gepaste hoeveelheid, niet te weinig nog te veel te geven moet onvermijdelijk trachten deze drij hoofdpunten te achterhalen : hoeveel zijn veld kan opleveren zonder bijvoegen van stikstof, met het bijvoegen, en hoeveel er van noode is om de voordeeligste opbrengst te bekomen. Volgens Wagner, zoo sluit de heer Claes, wikkelt de stikstof het loof aan en de phosphoorzuur de granen.

Op den 4 maart treffen wij de tarweteelt aan, voorgedragen door den heer Smeyers. De best geschikte grond voor tarwe is de goed gezuiverde polder, leemachtige of kleiachtige grond en opzichtens de plantenverwisseling, na een knol- of wortelgewas of klavers. Daarbij wilt gij nog eenen voortreffelijken oogst bekomen, doet zooals de heer Hallet : deze nam om te zaaien de schoonste en volmaakste deelen der aren en den uitslag welken hij bekwam was wonderswaardig : in plaats van 76 granen in eene aar bekwam hij er tot 123. De keus van het zaaigraan gedaan, dient men vooraleer de tarwe aan den grond toe te vertrouwen ze nog te beschutten tegen den aanval der paddestoelen, hetgeen men door het kalken bekomt. Ten slotte beschrijft de spreker ons de onderhoudswerken en den tijd van pikken.

De noodzakelijkheid van scheikundige meststoffen

te gebruiken, zoo luidt het opschrift van het werk van den heer Castille. De stalmest alhoewel al de bestanddeelen der planten bevattende, maar in ongenoegzame hoeveelheid en ongeregelde evenredigheid, is niet toereikend om den opbrengst onzer vruchten te vermeerderen; want het is dikwijls bevonden dat eene plant meer van zekere voedstoffen inhoudt dan door de bemesting wordt wedergegeven. Hunne ongeschikte evenredigheid welke meermaals misslagen, zooals het omvallen der gewassen, veroorzaakt, is nog een reden om de scheikundige meststoffen te doen gebruiken.

Vervolgens onderhield uw schrijver Ul. over de bemestting. Hij gaf al de bestanddeelen der planten, van waar deze komen en hoe de opslorping geschiedt. Water, kool- en zuurstof zijn in de lucht en in den grond en daarom moeten zij de aandacht van den landbouwer niet vestigen; maar, integendeel, de stikstof, de phosphoorzuur, de potasch en de kalk vereischen wedergaaf.

De stikstof is wedergegeven onder vorm van guano, soda-nitraat of zwavelzuren ammoniak. De guano eertijds rijk aan stikstof (zij hield er immers van 15 tot 17 % in) heeft heden veel van hare waarde verloren, ook is het gebruik van soda-nitraat zeer in voege gekomen; want boven haren rijkdom bezit deze nog het voordeel van onmiddellijk door de planten te kunnen opgenomen worden. De voordrachtgever eindigt met eenige woorden over het zwavelzuurzout van ammoniak, zijnen samenstel, zijn gebruik en zijne manier van werken.

In de volgende vergadering sprak de heer Soens ons in zijne zoo boeiende voordracht over de boomgaarden. Ten huidigen dage, indien de daartoe noodige geldmiddels bestaan, ware het dikwijls hoogst voordeelig eenen akkergrond in boomgaard te herscheppen. Een goede grond, wel doordrongen van lucht tot op eene gemiddelde diepte van 0,60 tot 0,70 m. zou daartoe best bevallen. De keus der vruchtsoorten geschiedt volgens de natuur van den grond; zoo in zandgronden zal de peereboom gedijen, en de perzikboom in beschutte plaatsen. Het uitlezen der soorten is nog te waardeeren en daarom somt hij, volgens eigen ondervinding verschillige soorten op, enkel toepasselijk op gronden gelijkende aan deze van zijn proefveld. Hij geeft verder de manier van planten en snoeien, en de vetten welke aan de fruitboomen moeten gegeven worden.

Een middel van verbetering van den grond wordt besproken door den heer Vanden Wouwer in zijn werk over de bewatering : waarin zij bestaat, welke hare uitwerksels zijn, de kenmerken van goed water alsook de vier wijzen waarop eene bewatering kan aangelegd worden. Eerst de rugbewatering toepasselijk op eenen grond van weinige helling. Hierna de bewatering door overvloeiïng, welke de hoeveelheid van het noodige water vermindert en is gebruikt op eene effene oppervlakte. In bergachtige streken treft men de overhelling aan; de vierde wijze de doorzijging voor het benuttigen der stadswateren.

De laatste zitting van dit jaar werd benomen door

het aflezen van twee voordrachten over de inkuiling van groen voeder. De eerw. heer De Feyter sprak de eerste : de inkuiling heeft voor grondstelsel het afweeren van de lucht, zooniet bedreigt het voeder te verrotten. De kuil in vorm van langwerpigen rechthoek, trapees of elliptischen vorm, is in eenen harden grond gegraven, wiens vloer en wanden ondoordringbaar zijn aan alle vochtigheid. De planten in den kuil ondergaan sommige scheikundige bewerkingen, de koolhydraten gaan gedeeltelijk tot alkohol en zuren over. Ten slotte gaf de eerw. heer De Feyter de proefnemingen van den heer Bauwens.

Vervolgens voert de heer Vermeulen, ondervoorzitter, het woord over de inkuiling van het gras. Hij deed bijzonderlijk de voordeelen dezer inkuiling kennen. Het ingekuilde gras blijft groen en behoudt zijne malsche hoedanigheid, en is een beter voedsel voor de melkkoeien in den winter en geeft eenen goeden smaak aan de boter, daarbij zijne sappigheid vermeerdert de hoeveelheid melk. De inkuilingskosten beloopen niet hooger dan deze van het hooien. Om te eindigen geeft de voordrachtgever eenige wijzen waarop de kuilen kunnen gemaakt worden.

Mijne Heeren, nog een laatste woord ; ik kan niet benalaten U in naam van het bestuur vriendelijk te bedanken. Gij hebt allen zonder afwezigheid gedurig onze zittingen bijgewoond ; één alleen moet ik uitzonderen, doch gelukkiglijk strekt dit niet tot zijne oneer, gij weet immers onze ondervoorzitter de heer Leplae, zoo gunstig gekend door zijne studiën

en zijne voordrachten in onze vergaderingen, werd in den loop van 't jaar tot plaatsvervanger als staatslandbouwkundige benoemd. Eere aan hem en aan onzen Kring waar hij zijne welsprekende bekwaamheid merkelijk heeft doen aangroeien.

Ziedaar, Mijne Heeren, mijne moeielijke taak is volbracht. Ik heb U eene flauwe schets der wetenschappelijke werken voorgedragen.

Doch hoe bloeiend onzen Kring verleden jaar geweest is moet hij nog meer in werking toenemen. Hoe zal het immers anders wezen vermits zijne leden allen ieverige werkers zijn en dat hij aan zijn hoofd heeft den welbekenden hoogleeraar Tykort, eenen voorzitter die de welvaart en den vooruitgang der aan hem toevertrouwde leerende jeugd ten zeerste betracht, en wien geene groote afstand of ongunstig weder tegenhoudt onze zittingen met groot beleid te besturen.

SOCIÉTÉ ORIENTALE
des étudiants de l'Université catholique de Louvain.

Président d'honneur.

Mgr Abbeloos, recteur magnifique de l'Université.

Membres d'honneur.

M. Félix Nève, professeur émérite de la Faculté de philosophie et lettres.
Mgr de Groutars, professeur ordinaire id.
R. P. Van den Gheyn, S. J.
M. le Dr Casartelli, professeur à Manchester.
M. Hebbelynck, professeur extraordinaire, président du collège Marie-Thérèse.
M. Van Hoonacker, professeur extraordinaire.

Membres protecteurs.

Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université.
Mgr Mercier, professeur de philosophie supérieure.

Membres actifs.

Président : Mgr de Harlez, professeur ordinaire.
Vice-Président : M. Colinet, professeur ordinaire.
Secrétaire : M. P. De Pelsmaeker, étudiant.
Trésorier : M. F. Béthune, id.
Bibliothécaire : M. J. Schrynen, id.
Membres : MM. Goemans, id.
Lecoutre, id.
Weemaes, id.
Borremans, id.
Volx, id.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ ORIENTALE des étudiants, présenté au nom de la Commission directrice dans la séance du 10 novembre 1891, par M. F. BÉTHUNE.

Messieurs,

Votre rapporteur de cette année a l'honneur d'être un des premiers associés de votre compagnie; c'est ce titre qui lui vaut sa charge d'annaliste, imméritée à tous autres égards. Les années ont succédé aux années, les étudiants de 1886 ont quitté les bancs de l'Université, d'autres sont venus remplir les places qu'ils ont abandonnées et c'est à vous, Messieurs, qu'incombe la tâche de maintenir debout le renom de notre société. Nous avons été l'âge de fer; soyez l'âge d'or.

Vous profiterez d'ailleurs, comme nous, de la savante et cordiale direction qu'impriment à la Société Orientale, ses maîtres vénérés. Mgr de Harlez, M. le professeur Colinet furent ses fondateurs, ils la présidèrent hier comme ils la présideront demain; ils sont la transition vivante qui m'amène à vous résumer nos travaux de l'année 1890-1891.

*
* *

Mgr de Harlez, notre illustre président, a bien voulu

prendre la parole dans une de nos séances ; il nous a expliqué la nature et l'origine des caractères usités dans l'écriture chinoise : les uns représentatifs des objets ; les autres, figuratifs de l'idée ; d'autres, phonétiques par indication.

Parmi ceux de la seconde classe, il nous en montre quelques uns des plus curieux et qui forment, par eux seuls, tout un trait de mœurs, ou une satire. Ainsi, la figure de deux femmes en vis-à-vis veut dire : querelle ; celle de trois : inconduite. Un *parleur* entre deux chiens signifie : procès ; une femme et une porte entr'ouverte : jalousie.

Puis, pour donner à la leçon l'agrément de la variété, il nous expose une série de monnaies sassanides, et nous en explique les caractères et les légendes.

*
* *

M. le professeur Colinet nous donna une introducduction à son cours d'*histoire de la linguistique au* XIXe *siècle*. La linguistique, nous dit-il, a vu le jour, comme science, au commencement du siècle actuel, sous l'influence de l'étude du sanscrit et des admirables grammairiens de l'Inde ancienne. Elle comprend, outre la grammaire comparée, une partie générale, qui, soit dit en passant, n'a rien de commun avec l'ancienne grammaire philosophique. L'une et l'autre ne se sont guère appliquées à autre chose qu'aux langues indo-européennes, les philologues qui cultivent d'autres groupes de langues n'ayant

presque pas imité l'exemple des aryanisants. La linguistique fut fondée par Bopp, dans sa célèbre *Vergleichende Grammatik der indo-germanische Sprachen;* Pott, Schleicher et Curtius créèrent la méthode négligée par le génie de Bopp ; les savants contemporains continuent l'œuvre de ces grands travailleurs, dont ils ont régularisé, peut-être exagéré les principes. Il semble aujourd'hui qu'après avoir recueilli et classé des matériaux, la linguistique attende un second Bopp qui les domine dans leur ensemble et les fasse servir à l'exploration de nouveaux domaines.

Dans une autre occasion, notre infatigable vice-président énuméra les principaux sacrifices indiens et nous exposa celui du *Soma*, la liqueur sacrée, tel qu'il se pratique dans sa forme la plus simple. Il fit remarquer deux traits caractéristiques de ces sacrifices. D'une part, leur effet est fatal et il est difficile de saisir une différence entre leur mode d'opération et celui des pratiques magiques. D'autre part, le but qu'on se propose est toujours matériel, ou même immoral comme la destruction des rivaux ou des ennemis. L'étude des rituels qui contiennent les prescriptions relatives à ces sacrifices, est infinement aride et stérile en soi, mais elle peut être utile pour l'interprétation de l'antique *Rig-Veda*. On doit, d'ailleurs se garder d'attribuer aux poètes du vénérable recueil, les idées des auteurs des *Brâhmanas;* bien souvent, le *Rig-Veda* est en complète contradiction avec ces derniers, quoique, en d'autres endroits, la transition

vers les *Brâhmanas* soit en train de se faire, ou se trouve même accomplie.

*
* *

M. le docteur Goemans continua, cette année, ses études de philologie germanique; il nous exposa les services rendus à la germanistique par un écrivain français, Ozanam, que la mort a ravi trop tôt à la science et aux belles lettres. Voici un résumé, pâle et décoloré, de cette belle dissertation. Il y a cinquante ans environ, l'attention des savants s'est reportée vers l'étude de la religion des anciens Germains. Jusque-là on ne connaissait guère leur culte; peut-être ne le connaît-on pas beaucoup plus aujourd'hui, mais on a, toutefois, créé une science définie qui possède des sources, amoncelle des matériaux, fraie, peu à peu, sa route et parviendra, tôt ou tard, à son but. Grimm, ici comme ailleurs, fut le créateur et le maître, dans sa *Deutsche Mythologie*, parue en 1835.

L'attention fut ainsi fixée sur les légendes et les mythes des Eddas, que Bugge, dans ses *Studien ueber die Entstehung der Nördischen Götter- und Huelden-sagen* (1889) a montré être de simples transpositions des légendes chrétiennes du moyen âge et des mythes grecs. L'opinion publique ne fut pas dans le principe, aussi sage et prudente que le savant auteur. Longtemps, les enthousiastes lecteurs allemands des Eddas crurent trouver, dans les poèmes, tout un monde d'une pureté et d'une grandeur idéales, né

en quelque sorte, du sol même et vierge de toute influence étrangère; ils ne parlaient plus de l'ancienne Germanie que pour vanter « la haute pureté » de ses lois, la profondeur de ses religions qui » l'eussent menée aux plus hautes destinées si le » christianisme et la civilisation latine n'eussent » détruit ces espérances. » Lassen, l'auteur de l'*Indische Alterthumskunde* opposa « le paganisme libéral des Germains au dieu égoïste des Hébreux ; » et Gervinus, l'historien de la poésie allemande ne pouvait se consoler de ce que « la mansuétude catholique lui avait gâté ses belliqueux ancètres. »

Ozanam, un lettré plutôt qu'un savant, protesta le premier contre ces exagérations ridicules. Il s'inspire, dans ses *Études Germaniques,* des sources où les Allemands avaient puisé, mais il ne partage pas tout leur enthousiasme. Clairvoyant et de sang-froid, il conclut son exposé des dogmes et de la religion des Germains en y affirmant l'existence d'une doctrine complète de Dieu, de l'homme et de la nature. D'après lui, cette religion fut très vite corrompue. La soif du carnage et de la volupté, de l'aneantissement des autres et de soi a eu ses jours funèbres parmi les Germains, mais à peine leurs passions sont-elles aussi farouches que celles de l'Italie et de la Grèce à leurs jours d'épanouissement. En un mot, Ozanam n'a pas voulu exagérer en sens contraire ce que les Gervinus d'il y a quarante ans ont naïvement cru ; il a simplement voulu établir que, lorsque le christianisme est venu, tout n'était pas fait encore ; il fallait

bien autre chose que les neiges et les glaces pour dompter les fureurs néfastes des passions et la physiologie comme le climat ne sont pas faits pour expliquer seuls l'admirable métamorphose que les peuples du Nord ont subi. Le christianisme y a eu sa part grande et le nier serait folie ou ignorance.

Notre sympathique confrère, ajouterai-je, a prouvé, par un exemple, cette belle théorie d'Ozanam. Il me permettra de lui exprimer les regrets que j'éprouve de ne pouvoir m'étendre sur son étude comparée de l'*Hêliand* et d'*Otfrid;* elle a eu les honneurs de l'impression sous le titre d'*Une Messiade saxonne au* IXe *siècle.*

* * *

M. Schrynen a exposé devant nous l'étymologie d'une catégorie spéciale de mots qui, dans les langues indo-européennes, se présentent sous une double forme : consonne...; consonne dentale. Il nous a montré que cette dernière se rattache à une racine augmentée d'un *j*, lequel devait se développer en dentale + *j* pour devenir enfin dentale simple (exemple : πj^{v}_{-}; $\pi \delta j^{v}_{-}$; $\pi \tau j^{v}$; $\pi \tau^{v}_{-}$; d'autre part π^{v}_{-}). Nous retrouverions donc, dans les langues que nous possédons, deux états d'une même racine indo-européenne. C'est un phénomène qu'il faut classer à côté de celui de l'*s* mobile et non subordonner à celui-ci, l'un se présentant sans l'autre.

* * *

L'exposé de nos travaux de l'année dernière est

terminé, Messieurs. Ce n'est pas sans émotion que j'ai, pour la dernière fois, pris la parole dans cette compagnie où, pendant cinq ans, j'ai tant appris, tant étudié, tant discuté ; c'est avec un serrement de cœur que j'achève ma mission. Vous laisserez loin derrière vous dans le chemin de la science, ceux qui prennent aujourd'hui leurs invalides ; vous ne pourrez que les égaler dans leur dévouement à la Société Orientale et de Linguistique. Puissiez-vous, comme eux et mieux qu'eux, puiser dans vos réunions amicales, cet amour du travail, cette rigidité de méthode, cette répulsion pour le relatif et le superficiel qui font le travailleur, modeste peut-être, mais considéré et utile à la science.

—

Taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT.

BESTUUR (1).

Eere-Voorzitter : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, rector magnificus.

Oud Eere-Voorzitter : Hoogeerwaarde Heer NAMÈCHE.

Voorzitter : Dr P. G. H. WILLEMS, hoogleeraar.

1e Ondervoorzitter : Joris HELLEPUTTE, hoogleeraar en volksvertegenwoordiger.

2e Ondervoorzitter : Dr P. ALBERDINGK THIJM, hoogleeraar.

1e Schrijver : P. BOLSENS, student.

2e Schrijver : Eerw. Heer SENCIE, id.

Boekbewaarder : P. BELLEFROID, id.

Penningmeester : J. D'HAENENS, id.

Raadslid : H. PRIEM, id.

» Fr. MEEUS, id.

Eerelid : Eerw. heer SCHUERMANS, pastoor.

WERKENDE LEDEN.

Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; Pauwel Bellefroid (2); Eerw. heer Bertens; Fr. Béthune; P. Bol-

---

(1) Voor 't jaar 1891-1892 werden de volgende veranderingen aan het bestuur gedaan : 1e *schrijver*, A. Van de Vyvere; *boekbewaarder*, A. Sermon; *penningmeester*, H. Priem; *raadslid*, Eerw. heer Soens.

(2) De leden wier beroep niet aangeduid is, zijn studenten.

sens; A. Bormans; P. Danco; P. De Pelsmaeker; Deras; J. D'Haenens; Eerw. heer A. Dierick; Eerw. heer D'Hoore; Eerw. heer Dupont, hoogleeraar; P. Génard; Ed. Goedertier; L. Goemans; J. Helleputte, hoogleeraar en volksvertegenwoordiger; E. Loncin; F. Meeus; Eerw. heer L. Mennes; Eerw. heer Neyens; R. Pypers; H. Priem; J. Schrynen; Eerw. heer Schuermans, pastoor; Eerw. heer J. Sencie; Andr. Sermon; J. Smets; Eerw. heer Soens; Em. Tykort, hoogleeraar; F. Van der Smessen; A. Van de Vyvere; P. Van Hove, advocaat; J. Van Linthout, drukker; Frantz Van Roy; H. Veltkamp, advocaat; Dr P. Willems, hoogleeraar.

BIJWONENDE LEDEN.

A. Aelbrecht; U. Aelbrecht; H. Ampe; L. Baeckelandt; E. Baetens; F. Beheyt; P. Beheyt; R. Berat; K. Béthune; Boon-Hecking, handelaar; G. Bossuyt; Eerw. heer Bosteels; H. Brutsaert; K. Callens; Eerw. heer Callewaert; J. Claeys; Cattersel; L. Clément; A. Coucke; H. Cools; Eerw. heer Craenen; F. Custers; L. De Bel; Eerw. heer De Bondt; M. Boucqueye; J. De Brabandere; A. De Clercq; A. De Decker; J. De Keersmaeker; De Kerckhove d'Exaerde; Eerw. heer De Moyer; H. Depoortere; C. De Queecker; P. De Raedt; E. Descamps, hoogleeraar; H. Devel; J. Devos; Eerw. heer De Westelinck; E. De Winde; O. De Zutter; A. D'Haenens; H. D'Hondt; J. D'Hondt; C. Dumortier; E. Duysters; D'Ydewalle; A. Gesché; P. Ghys; P. Gillon; A. Go-

vaerts; E. Hanssens; P. Helleputte; J. Helleputte; Eerw. heer Hemeryck, hoogleeraar; Eerw. heer Hermans; H. Hostens; H. Isebaert; F. Jacobs; Eerw. heer Jannes; A. Janssens; Eerw. heer Janssens; R. Joye; K. Kockerols; J. Laigneil; F. Lambin; K. Lambrechts; R. Lebrun; A. Legrand; S. Lindekens; H. Loonus; Eerw. heer G. Lybeer; Eerw. heer Machiels; F. Maertens; P. E. Martens, hoogleeraar; L. Masureel; J. Meeuwissen; K. Meyfroidt; Eerw. heer Mercelissen; Eerw. heer Michiels; K. Missiaen; A. Nyssens, hoogleeraar; A. Opsomer; L. Petit de Sandrau; Eerw. heer Peeters; J. Pillen; C. Poupeye; L. Raes; M. Reynaert; O. Reynaert; Reynders; F. Rommens; Saeyens; Eerw. heer Sadonis; F. Schollaert, volksvertegenwoordiger; H. Schoutteet; M. Slippe; Eerw. heer Smets; A. Snick; P. Soete; H. Swennen; J. Storme; Eerw. heer Swolfs; K. Talpe; Th. Tempelaere; Eerw. heer Thielemans; A. Thiery; A. Thysbaert; Tyrell; J. Van Biervliet, hoogleeraar; L. Vancanneyt; H. Van de Moortele; M. Van den Berghe; G. Van den Bulcke; K. Van den Bussche; E. Van de Wynckel; Eerw. heer Van Dormael; Eerw. heer Van den Eynde; O. Van Geertruyden; C. Van de Perre; M. Van Eeckhoutte; J. Van Ermen; A. Van Houtte; J. Vanlinthout; A. Van Raemdonck; K. Van Walleghem; L. Verheyden; Eerw. heer Verhofstadt; A. Vermeersch; G. Verriest, hoogleeraar; A. Verschaeve; E. Vliebergh; J. Willems; S. Wilsens.

—

VERSLAG
over de werkzaamheden van 't schooljaar 1890-91, door Pieter BOLSENS, 1sten schrijver.

—

Mijne Heeren,

Verleden jaar heeft Mgr Rutten te Gent eene voordracht gedaan over den maatschappelijken toestand; en, na de aangroeiende macht van het socialismus geschetst te hebben, sprak hij :

« — Om met goed gevolg te strijden tegen het » socialismus, is het volstrekt noodzakelijk, dat er » eene ware toenadering, eene oprecht christelijke » verbroedering plaats hebbe tusschen de hoogere » en lagere standen. Welnu die toenadering, die verbroedering is onmogelijk, indien de hoogere en » lagere klassen malkaâr niet verstaan, indien het » verschil van taal een scheidsmuur tusschen beiden » opricht (1). »

Dat is eene groote waarheid, Mijne Heeren, die wij, Vlaamsche studenten, God zij gedankt, in 't algemeen goed beseffen, en goed aannemen : Wij voelen ons hert bezeerd, als wij den droeven toestand overwegen dien die waarheid ons leert; maar wij voelen ook onzen moed stalen, en onze krachten verdob-

---

(1) Te Gent bij de prijsdeeling van 't Davidsfonds.

belen, als wij in die sombere overweging bedenken, dat wij met al onzen goeden wil onmachtig blijven om de gewenschte antwoord op die waarheid te geven; en dan is het, Mijne Heeren, in die pijnelijke oogenblikken, dat wij naar onze jeugdige gilden en bonden stormen; dan is het dat wij listen beramen om onze onmacht te sterken; dan is het dat wij besluiten onze zwakke krachten door alle mogelijke middelen te steunen en te harden.

Zoo hier in *Met Tijd en Vlijt* onder andere, Mijne Heeren, hier is het dat wij de twee bijzonderste middelen beoefenen die ons voor het later leven een vasten invloed kunnen verzekeren : *het woord* en *de pen*. De breedte van onzen oefeningsgrond is onmeetbaar, de oefeningen zelf zijn allerveranderlijkst door den keus en den vorm der voordrachten.

Onze achtbare heer voorzitter, hoogleeraar Willems, heeft het ons meermalen klaar en duidelijk uiteengedaan : verleden jaar nog als hij de zittingen opende waarvan ik u hier verslag ga geven :

*
* *

Het was den 24 October 1890 dat Mijnheer Willems in hoedanigheid van bestendige voorzitter de jongere studenten in ons genootschap hartelijk welkom heette. Aan de ouden gaf hij moed en allen verlevendigde hij als hij zei : « *Met Tijd en Vlijt* is het genoot-
» schap dat in volle waarheid het voorbeeldige *utile*
» *dulci* verwezentlijkt : Hier immers slijten wij aan-
» gename avondstonden, hier ook vinden wij gele-

» genheid om die leemte te vullen die wij, onder
» opzicht van Vlaamsche taalleer in onze vroegere
» studiën gelaten hebben. »

De rede van onzen achtbaren heer voorzitter werd met een luidruchtig handgeklap en met 't voorstellen van een groot getal nieuwe leden beantwoord.

Uw verslaggever, Mijne Heeren, had de eer van onze werkzaamheden te beginnen. Hij deed eene voordracht om nadere inlichtingen te geven over het algemeen Katholiek Vlaamsch Studentenverbond waarvan hij verleden jaar de mogelijke stichting, het doel en de noodzakelijkheid had doen kennen. Thans handelt hij breeder over de eerste hinderpalen die wij voor onze groote inrichting ontmoeten. Aan de onpartijdige Vlaamsche *samenwerkers* zeggen wij rechtuit dat wij met ons verbond niets, hoegenaamd niets willen afbreken van al hetgeen op Vlaamsch gebied bestaat; wij willen alleenlijk *onze macht* voor de toekomst verzekeren.

Spreker brengt hulde aan volksvertegenwoordiger Helleputte, eere-voorzitter van 't *Verbond*, voor zijne kruimige aanspraak op den gouwdag van 18 September 1890 te Mechelen, en eindigt met eene reeks opwerpingen te weerleggen die ons uit Gent gedaan werden door goedgezinde vrienden der hoogeschool: de geestelijke overheid kan ons *Verbond* niet tegenwerken, want de samenvatting van heel de opvoeding in onze geestelijke gestichten is wel deze : *Wordt deftig en nuttig man voor de samenleving.* — 'k Laat u zelf oordeelen, Mijne Heeren, zijn het door-

gaans de meest Vlaamschgezinde studenten niet die aan die groote les het best beantwoorden? 't Stichten van oud-hoog-studentenbonden en neemt geenszins de reden van bestaan weg van ons *Verbond*, want wij zullen de jongelingen opleiden die ze later in de hoog-studentenbonden de *goede werkers* zullen heeten, enz.

Volgens oud gebruik in *Met Tijd en Vlijt*, Mijne Heeren, moesten wij in tweede zitting ons bestuur vernieuwen. Het werd gekozen als volgt :

Ondervoorzitters : *a)* heer hoogleeraar Helleputte, volksvertegenwoordiger;
b) heer Alberdingk Thijm, hoogleeraar.

Eerste schrijver, M. Pieter Bolsens, student in de rechten (Oost Vlaanderen).

Tweede schrijver, Eerw. H. Jozef Sencie, student in wijsbegeerte (Brabant).

Boekbewaarder, M. Pauwel Bellefroid, student in de rechten (Limburg).

Penningmeester, M. Julius D'Haenens, student in geneeskunde (Oost Vlaanderen).

Werden *leden* benoemd door den heer voorzitter :
MM. Hendrik Priem, stud. in de rechten (West Vl.);
Frantz Meeus, stud. in geneeskunde (Antwerpen).

Onze vriend, advokaat Henderickx, oud-schrijver, vereerde juist het genootschap met zijn bezoek, om ons zijn algemeen verslag te lezen over de werkzaamheden van 't voorgaande jaar.

Het was zonder tegenspraak een schoon werk. Het was hier en daar wel wat te satirisch gekleurd, maar het verwierf niettemin veel dank van wege den heer voorzitter en luidruchtige toejuichingen van de aanwezigen.

M. Pieter Danco heeft ons een schoon werk voorgedragen om ons kennis te doen maken met den Amerikaanschen dichter Longfellow en zijne werken: Hij werd geboren te Portland, doorliep gedurende drij jaren de bijzonderste streken van Midden- en Zuid-Europa om er een zwaren oogst van dichterlijke gedachten en rijpe lettervruchten op te doen. Hij is leeraar geworden in het Boudouinkollegie, waar hij vroeger zijne Latijnsche studiën deed en later leeraar aan de Havard university.

Het Noordelijk gedeelte van Europa wilde hij ook leeren kennen om er de eigenaardigheid van het vrije zelfbestuur te gaan bewonderen.

De bijzonderste werken van Longfellow zijn : *Hyperion, The voices of the night, The song of Hiawatha en Evangeline.*

Evangeline vooral is een heerlijk gedicht : Longfellow bezingt er in flinke verzen en rijkgebloemden stijl, het huiselijk geluk der Normandische pachters van Grand-Pré in Acadië; geluk dat gestoord werd door volksverplanting naar andere kusten. Evangeline wordt op den dag harer verloving met Gabriel Lajeunesse, van haren boezemvriend gescheiden. Lang zoekt zij hem; en vindt hem eindelijk weer in een gasthuis, waar zij als... kloosterlinge de zieken verzorgde.

De heer Alberdingk Thijm, die de zitting voorzat, vond het werk van den heer P. Danco merkweerdig en wenschte hem hartelijk geluk.

Het was eene leerrijke zitting, die al de leden van *Met Tijd en Vlijt* groot genoegen deed. Doch *Geen genuchten, zonder zuchten!* Er wierd toen te Brussel in de zesde kamer van 't beroepshof een erg onrecht gepleegd tegen de Vlamingen, dat heel 't land in rep en roer bracht : Eenen Vlaamschen advokaat wierd het recht ontzeid van eenen man te verdedigen in de Vlaamsche moederspraak die de betichte alleen verstond!

Uw verslaggever, Mijne Heeren, daarom erg misnoegd, viel bitsig uit tegen de snoode rechtsmiskenners. Gelukkig voor hen, zei hij, dat niemand zijn eigen zelven mag rechten. De Vlamingen hebben veel te weinig en dan nog veel te geringe middelen om hun recht te doen eerbiedigen... Doen we nochtans wat we kunnen : Gelukwenschen aan onzen vriend en oud-schrijver Adolf Pauwels; vragen aan minister Lejeune dat hij 't beroepshof belette nog ooit zulke grove rechtsmiskenning te plegen, en vragen aan Kamer en Senaat dat ze de wet van 3e Mei 1889 toepasselijk maken op 't beroepshof van Brussel en zelfs op 't verbrekingshof.

Gij kent de gevolgen, Mijne Heeren. En gij weet aan wien het te wijten is : Hulde en dank aan den heer volksvertegenwoordiger Edward Coremans!

De volgende zitting, Mijne Heeren, was zoo woelig niet : De heer Rijkhart Pypers las ons een lief werkje

over Vondel 's *Jozef in Dothan;* 't was niet bijzonder groot, maar wel verzorgd. Beurtelings geeft hij ons den inhoud, de geschiedenis, de bronnen en de letterkundige weerde van het stuk.

Iedereen weet hoe Jozef gezonden wierd om zijne broeders te gaan groeten, hoe zij hem ontvangen, hem verkoopen. Ruben alleen beschermt hem!

Het is met bij Dr Robrecht VAN DER HOEVEN daarvan eene schilderij van Jan Pinas te zien, dat Vondel 't gedacht kreeg dit treurspel te schrijven.

Vondel heeft de grondstoffen van zijn treurdicht geweest zoeken bij Mozes, in 't H. Schrift, omdat het echt is, en ook bij ongewijde schrijvers omdat die klaarder schreven.

De weerde van dit stuk is groot, de beste letterkundige navorschers bekennen het; ten anderen wij moeten 't gelooven omdat het stuk in korten tijd zoo dikwijls opgevoerd werd.

Onze geachte heer Alberdingk Thijm, die de vergadering voorzat, begroet met dankbaarheid de eerste maar veelbelovende letterproef van M. Pypers.

Uw verslaggever, Mijne Heeren, vindt het werk ernstig en grondig; spreekt volkomen het gedacht tegen dat Vondel, Grieken of Romeinen zou nagevolgd hebben, en betreurt dat de letterkundige weerde van dit treurdicht niet beter in 't licht gesteld is. M. Pypers, alhoewel eersteling in het vak, verweert zijn eigen wel : Hij bewijst klaar en duidelijk dat de opwerpingen hem geenszins als gebreken in zijne voordracht mogen aangeteekend worden.

Het bestuur van ons genootschap had intusschentijd twee bijzondere zittingen gehouden : eene eerste om onder ons te spreken over de feesten voor het 25jarig voorzitterschap van hoogleeraar Willems, en eene tweede, om dees volgende punt te bespreken dat hoogleeraar Willems in de eerstkomende algemeene zitting deed kennen : Er was spraak van een verbond aan te gaan met alle katholieke vlaamsche gilden en bonden der stad Leuven, om gezamentlijk een middenbestuur te noemen voor het inrichten van algemeene Vlaamsche feesten, voordrachten, enz. De voordeelen van dit verbond zijn vooral : goede toenadering tusschen de katholieke maatschappijen der stad, spaarzame vooruitzichten en luisterrijke feesten. Het grondgedacht werd met bijna algemeene stemmen in *Met Tijd en Vlijt* aangenomen. Al de studentengilden stemden er ook voor, en onder de burgersgilden was maar het oud en ontsenuend *Kersouwken* alleen dat niet meè deed, en dat, omdat het onzijdig is !...

De *Altaargeheimenissen* van Vondel waren de grond eener allermerkweerdigste studie van den eerw. heer Soens.

Vondel, zegt hij, was tot de volle rijpheid van zijn vernuft gekomen : het omhelzen van den Katholieken Godsdienst had aan zijnen geest nieuwe gedachten, aan zijn hart meer warmte gegeven; hij was gereed om dat voortreffelijk leerdicht te dichten waarvan het onderwerp te verheven scheen om door eenen sterveling behandeld te worden. De heer Soens leert

ons hoe Vondel de taak welke hij ondernomen had meesterlijk wist te kwijten; hij toont en wettigt de verdeeling van het gedicht, doet gepaste aanhalingen en leert ze ons in al hunne voortreffelijkheid waardeeren.

Advokaat Van Langenhaeke bespreekt dit werk. In zijne eerste bewering is hij vooral tegenstrijdig met den eerw. heer Soens. De heer advokaat Van Langenhaeke beweert dat Vondel in de *Altaargeheimenissen* meer van het zijne, 't is te zeggen meer van zijne eigene persoonlijke gedachten gezet heeft als in gelijk welk ander gedicht. Verders oppert hij nog eenigen twijfel over de woorden van den aartsbisschop Boon uitgesproken als hij Vondels meesterstuk gelezen had.

De eerw. heer E. Soens houdt staan dat de grond van het dichtstuk geheel dogmatisch, onwankelbaar bepaald was en dat men een *Vondel* moet zijn om die waarheden zoo schoon te bezingen zonder ze door eene valsche uitdrukking of eene misplaatste beeldspraak te kwetsen of te verdraaien. Heer Soens drukt op den geest van den tijd, om de mogelijkheid van 's aartsbisschops wonder gezegde uit te leggen; en hij eindigt met eenige woorden over het laatste maar schoonste gedeelte van de *Altaargeheimenissen* over het bijwonen der H. Mis.

De boog mag niet altijd gespannen staan, zegt het spreekwoord. In ons genootschap ook, alhoewel onze zittingen doorgaans nog al geestig en altijd zeker verzettelijk zijn, toch is het ons eene bijzon-

dere vreugde als wij met vliegende vaandel in feeststoet door de oude straten van het, zonder ons, levenlooze Leuven mogen trekken, o ja 't doet ons deugd als wij op eene of andere gildenfeest, den *Vlaamschen Leeuw* mogen aanheffen gelijk alleen Vlaamsche studenten het kunnen. Zoo ook, Mijne Heeren, deed het ons dit jaar een bijzonder genoegen van deel te kunnen nemen aan de plechtige onthulling van de vlag der *Vlaamsche Voorwacht*. Zoo eene feestelijkheid is van aard om de onverschilligsten zelve heet van bloed te maken!

'k Weet niet, Mijne Heeren, maar mij dunkt dat er in onze volgende zitting wel nog zooveel leven, nog zooveel geestdrift was als vroeger. Het was nochtans spijtig voor ons genootschap dat de eerw. heer Felix Verhaegen, die door hoogere overheid, naar Eeckloo geroepen werd als leeraar, zelf het werk niet kon voordragen dat hij ons voor die zitting gereed had. De eerw. heer Soens deed ons het genoegen van M. Verhaegen's voordracht over *Tonneke Pek* te lezen.

Dit werk legt ons door de geschiedenis den oorsprong uit van een eigenaardig gebruik dat ten huidigen dage nog bestaat in Geeraardsbergen : Onder het beheer van Lodewijk Van Maele werd de stad belegerd door den hertog van Edingen. Zij was te sterk om door geweld ingenomen te worden. De belegeraar wou de inwoners daarom eene vrijwillige overgaaf afdringen. Het beleg duurde lang, hongersnood heerschte binnen de muren, zoodanig dat de

mannen van Geeraardsbergen het geenen dag meer zouden volhouden.

Een heilig man, de abt van het klooster gaf toen aan zijne medeburgers den raad van al de eetwaren die nog overbleven, over de muren naar den vijand te werpen, om hem te doen meenen dat de stad goed voorzien, en dat ze 't wachten nog niet moede was. — De list lukte : 's anderdaags kraamde de hertog op en Geeraardsbergen was verlost! Om die gelukkige verlossing te herinneren wordt er nog jaarlijks op den eersten zondag van den vasten een vreugdevuur aangesteken en een koekenfeest gevierd!

Het werk van M. Verhaegen was deels in proza en deels in verzen opgesteld, iets wat aan de geheele vertelling een eigenaardig en zeer aantrekkelijk karakter gaf.

De omstandigheden maakten de voordracht van M. Verhaegen's werk nog meer bevallig. Buiten woei de wind geweldig en 't vroos zoo hard, dat we den winter van 't jaar 1890-91 ons leven lang zullen gedenken. Hoe erger buiten hoe vermakelijker binnen!

Na een goed gejond « zalig nieuwjaar » van den heer voorzitter aan de leden, nam de eerweerde heer Amaat Dierick de nog immer voortdurende vorst te baat om ons een gedicht voor te dragen over de *sneeuw*. De sneeuw, die blanke mantel die 's winters de aarde dekt, is het beeld van het kind zijne onschuld, doch hoe treurig als die mantel door het kwaad bezoedeld wordt?

In een tweede gedicht bezingt hij ons gevoelvolle

11

en verhevene gedachten over den Kalvarieberg, en het wonder van 's menschen verlossing.

In een derde verheerlijkt hij de marteldood van den Zwitserschen geloofsheld Luigi Rossi.

Een bijzonder feit, dat wel eigentlijk het werk van ons genootschap niet is, maar, waar dat de leden van *Met Tijd en Vlijt*, door de drukkende en herhaalde aanmoedigingen van uwen verslaggever en zijne vrienden, toch grootendeels in meê gewerkt hebben, moeten wij hier bijzonder aanstippen, te weten : *den verkoop van goede gazetten en schriften te Leuven.* Zonder de inlichtingen, zonder den onderstand en de meêwerking onzer bijzonderste leden, zou dat nuttig werk nooit op den goeden voet geraakt zijn waar wij het nu op zien : veel groote heeren van Leuven geraken immers te moeilijk op van hunne kussens, bijzonderlijk als 't zoo vriest !

* * *

Den 23 Januari, Mijne Heeren, hebben wij op voorstel van uwen verslaggever, die de vergadering voorzat, onze zitting opgeschorst, als een eerste teeken van rouw over de onverwachte dood van onzen beminden kroonprins Boudewijn; en wij hebben ook het voorstel gestemd van aan 't grafelijk huis van Vlaanderen eenen brief van deelneming te sturen.

Hij verdiende immers dat wij hem beweenden, die jeugdige brave prins! Hij onze hoop! Hij die ons om zoo te zeggen als een wonderkoning door de

Voorzienigheid geschonken was; Hij die op den eigen stond, dat oproerige kwaaddoeners, gesteund en gesterkt door de blinde drift van hebzuchtige gelukzoekers, in 't hart van 't volk de liefde voor vorst en Kerk trachten te smooren en te smachten, voor zijn eigen en voor allen die hij vertegenwoordigde, door zijne bevallige goedhartigheid en milde genegenheid eene ware liefde deed ontvlammen; Hij, die op den oogenblik dat de twee Belgische volksstammen, als door eenen broederhaat hun eigen zelfbestaan, hun geluk en hun leven wilden vergallen en vergiften, hen in vasten liefdeband aaneen kwam snoeren, met op de Brugsche Breidel feesten Vlaamsch aan de Vlamingen, en te Luik Waalsch aan de Walen te spreken!... Hij, het kristelijk voorbeeld, de schitterende lichtbaak midden in die woeste zee van soldaatsche zedeloosheid! Hij, prins Boudewijn!...

... O vreede dood!
En brak uw zweerd dan niet, wanneer het, vol verraad,
In jeugd'gen lentebloei dit edel harte raakte,
Waar 't vaderlandsche vuur met heldre vlam in blaakte,
Dat milde zoetheid maalde op 't minnelijk gelaat,
Dat, met vernuft begaafd, en wille, en vastberaden,
Een dorst gevoelde, alleen door weldoen te verzaden (1)?
. . . .
Wat stelpt uw tranenbron, ô Belg, bij zulk een graf?...

(1) Studentenblad *Ons leven*, 3e jaar, nr 6.



De heer Pieter Danco was de tolk onzer rouwklacht : In volgende zitting, onder voorzitterschap van uwen eersten schrijver las hij ons zijnen « lijkkrans » op het graf van prins Boudewijn. 't Was een van de schoonste gewrochten die wij ooit in ons genootschap mochten hooren. Hij begint met eene klacht over het onmeetbaar ongeluk dat ons vaderland overkwam. Daar bracht hij ons bij 't sterfbed van den prins en maalt in sombere kleuren die droeve stervensuur. Vervolgens doet hij een klagelied zingen aan 't vaderland in 't algemeen, en beurtelings ook aan allen die op eene bijzondere wijze door het pijnlijk verlies getroffen werden :

De moeder zingt haar treurzang en wisselt keer op keer hare stem met den waterslag van den nachtegaal; de vader, de koning, de koningin, de broeder storten hunne tranen op de doodbaar, maar richten vol betrouwen hunne oogen ten hemel. De soldaten beweenen den prins, de priesters bidden voor hem, de Vlamingen steenen om de hartverscheurende beproeving die zij doorstaan, en eindelijk komt Belgiës schuttingsgeest aller gemoederen opbeuren en aller droefheid lenigen met den balsem der hoop :

O! Dat uw blik, waar hoop in straalt, tot God zich wende!
De prins is bij den Heer!

'k Breng balsem, voor uw wonden;
God schenkt u Aalbrecht, 't vorstelijk kind!...
Bemint hem met de vuurge liefde
Waarmeê gij Boudewijn hebt bemind!

Juich! volk, in dees uw rouw!...
God die volkren ment door 't zieden van de baren
En ze immer tot de ree der veiligheid doet varen,
Blijft u getrouw!

Juicht, Maas- en Scheldestrand
Laat bloedge zielepijn uw hart niet langer breken!...
God heeft zijn Vaderarm op 't Vadererf gestreken!...
God waakt op Belgenland!

De heer PAUWEL BELLEFROID scheen meest betrouwen te hebben; hij dierf het eerst bestaan onze treurnis te stooren : hij deed ons eene voordracht over roemrijke feiten van Vlaanderens roemrijk verleden; namelijk over den bloei der *Vlaamsche Muziekschool* in de XVe en XVIe eeuw.

Hij vindt de oorzaak van dien bloei grootendeels in de edelmoedige bescherming die onze kunstenaars dan aan 't hof der prinsen van Burgondië vonden. Jan zonder Vrees trok ze aan, Karel de Stoute was zelf componist ofte toondichter.

Het groot theatermuziek van onze dagen bestond toen nog niet. De toondichters der XVe en XVIe eeuw beoefenden meest het kamermuziek, 't muziek voor tusschenspelen in de mysteriedramas, en vooral het kerkmuziek. In dees vak vonden de Vlamingen hunne gelijken niet. De hoofdkerk van Antwerpen met hare drij orgels en hare 70 zangers werd de wereld door geroemd.

Het kerkmuziek van dien tijd en mag nochtans niet teenemaal met onze gelouterde gedachten over die kunst beoordeeld worden, en dient gerekend te

worden volgens den tijd, immers : *andere tijden andere zeden.* Zoo bijvoorbeeld, toen wierden meest al de volksdeuntjes als thema genomen voor kerkmuziek, nu wordt dit met recht en reden afgekeurd.

Eindelijk doorloopt de spreker de landen van Europa waar de kunstmin toen meest ontwikkeld was, en overal, in Napels, Venetië, Parijs, Weenen, wijst hij Vlaamsche meesters die de toonkunst onderwijzen. Onder allen roemt hij *Roeland de Lattre* die alhoewel Waal van geboorte toch tot de *Vlaamsche school* behoort.

De tweede schrijver, de eerw. heer Sencie deed geene eigentlijke bespreking over dit werk; hij deed alleen de grondige opmerking dat het kerkelijk en 't wereldlijk muziek op malkaar, toen bijzonder, eenen wederzijdschen invloed hadden.

Hoogleeraar Alberdingk Thijm zegt dat in de xv^e^ en xvi^e^ eeuw de kunst voor het volk was, en dat, ingezien het volk zoo godsdienstig was, het ook wel moeilijk is, het eigentlijk liturgische muziek daargelaten, eene grens aan te wijzen tusschen de kerklijke en de wereldlijke toonkunst.

De eerw. heer Soens is een toonbeeld van werkzaamheid hij beklimt opnieuw den katheder om eene belangrijke voordracht te houden en ons het meesterstuk van Dr Schaepman, *Agia Sofia* te doen kennen.

De Hollandsche dichter zegt hij, zingt de *vernieling;* maar, in de vernieling ziet hij Gods almacht, vandaar de kracht, het leven, van die poezij der puinen :

De dood zoowel als het leven, alles verkondigt Gods roem en macht.

Het gedicht mag tevens èn als lierzang èn als epos aanzien worden.

Agia Sofia is de zinnebeeldige held die rond hem een machtig rijk ziet bloeien en wegsterven, die 's menschen deugden en driften aanschouwt en nagaat in al hunne werkingen, om dit rijk te verheerlijken of te ontnemen.

Na die algemeene beschouwing begint de heer Soens het gedicht te ontleden. Hij toont ons achtereenvolgens die tafereelen die Dr Schaepman zoo meesterlijk maalt. Hij wijst vooral op die tooneelen waar 's kunstenaars penseel het machtigste was : Het mahometismus, de regeering van Irene, de leer van Photius, de kruisvaart, enz.

De kundige voordracht van den eerw. heer Soens werd niet besproken; maar de tweede schrijver eerw. heer Sencie vroeg het woord om een gevaarlijk maar niettemin hoogst belangrijk vraagstuk aan te raken : *De leergang van Vlaamsch strafrecht.* Hoogleeraar Alberdingk Thijm, advokaat Vanhove en Pauwel Bellefroid doen beurtelings hunne meening kennen, en besluiten eindelijk met het voornemen van bij onze bevoegde overheid eene nederige maar toch krachtdadige aanvraag te doen om de hinderpalen te ruimen die het volgen van dezen leergang zoo moeilijk maken.

M. Leo Goemans, dokter in wijsbegeerte en letteren, heeft ons willen toonen dat hij vrij wat meer

als oude boeken en schriften gelezen heeft : hij las ons eene studie over Marcellus Eemants, het hoofd der *jongere school.*

Wel eens werd hij beticht van aanhanger te zijn van het lage realismus. Het inzicht van Dr Goemans is hem hiervan vrij te pleiten.

Zeker is de opvatting van het gedicht *Lilith* af te keuren, maar de manier waarop de dichter het behandelt is geenszins met eenen boek van Zola te vergelijken. Spreker ontleedt het stuk, en haalt verscheidene uittreksels aan om te toonen dat vorm en maat en versbouw er hoog moeten geschat worden.

Dees werk ook werd niet besproken, misschien is het wel te wijten aan de weinig of zeker onvoldoende kennis die de leden van *Met Tijd en Vlijt* over Eemants, Zola, enz. hebben.

Gij weet, Mijne Heeren, de Kerk leert ons dat het een zalig gepeis is van voor de overledenen te bidden. Daarom spoorde onze achtbare heer voorzitter ons allen aan, om ons bij het Davidfonds aan te sluiten, om eene plechtige zielmis te doen zingen tot lafenis van eenen man die alle Vlamingen, maar ons, leden van *Met Tijd en Vlijt*, bijzonder dierbaar is; kanunnik Jan David.

« Aan David, Mijne Heeren, is het dat het *Algemeen*
» *Idioticon* door ons genootschap uitgegeven, zijnen
» oorsprong en begin te danken heeft; David was
» het, die de eerste met J.-Fr. Willems den standaard
» der moedertaal oprichtte; David, te Lier geboren

» in 1801, eere-kanunnik van Mechelen, doctor in
» wijsbegeerte en letteren, leeraar van de vaderlandsche geschiedenis en nederlandsche letterkunde bij de Katholieke Hoogeschool te Leuven,
» ridder der orde van Leopold en van den Nederlandschen Leeuw, bestendige voorzitter van ons
» genootschap *Met Tijd en Vlijt*, lid der koninklijke
» academie van België, van 't koninklijk Nederlandsch
» Instituut, der maatschappij van Nederlandsche
» letterkunde te Leiden, van 't *Comité flamand de*
» *France,* enz., J.-B. David had eenen onsterfelijken
» naam in de Nederlandsche taal en letterkunde verworven toen hij overleed den 24 Meert 1866 (1). »

De heer Andries Sermon bespreekt Jan Van Beers, den lieven dichter onzer kollegiejaren, en den besten zanger uit onze herwording.

Hij doet ons zijne dichtersgestalte oprijzen, uit die eenzame rethorijkers, en enkele meerdere dichters : Th. Van Ryswyck en Ledeganck onze Vlaamsche Tyrtaens.

Tot dichter geboren in den vollen zegepraal der Fransche romantikers, zoo wierd Jan Van Beers in de weemoedelijkheid, de kwijnende mijmering, de vertroetelde levensmatheid van Lamartine bevangen : maar haast begon zijne Vlaamsche realistische natuur boven te komen in de zieke jongeling, de schima zijner latere gedichten, bereikte hare volle rijpheid in Begga, en den sterkgespierden Maerlant om te

(1) Schuermans, bijvoegsel aan 't *Algemeen Vlaamsch Idioticon.*

vervallen in den grijzen sceptieken Jan Van Beers die zijne jongelingsidealen, zijn geloof aan de kerke, aan de Vlaamsche herwording verloren heeft.

Zijne poëzij is volksch : hij is de metrische Conscience der minderen; als dichter is hij vol gevoel, maar van weinig inbeelding. Als kunstenaar is hij hoog te schatten. Hij bracht bij ons de artistieke vertelling in : hij is de overgang tusschen de ouderen en de nieuwere richting. Daarom zal zijne gedachtenisse eeuwig blijven, en zoo Conscience zijn volk leerde lezen, zoo heeft Jan Van Beers de poëzij onder hen doen wonen.

Met de Mei zien wij heel de natuur herleven. Bloemen en planten spreiden weer hunne geuren en pracht over 't herboren heelal.

't Was jaar en dag geleden, Mijne Heeren, dat een onzer vrienden, oud-schrijver van ons genootschap, ons verlaten had, om over zee te steken en Argentina te gaan bewonderen.

Op eerste Mei, zagen wij hem in ons genootschap weer, frisch en gezond, vlug en vinnig, lijk een bieken dat den langen winterslaap geslapen heeft. Hij deed ons eene voordracht over *de Uitwijking naar Argentina :* Argentina is te groot om in eens te behandelen, en de *uitwijking* is uiterst belangrijk, voor alle Belgen.

Wat vinden de landverhuizers op reis en in 't beloofde land?

En wat zouden zij er moeten vinden?

De Belgische landverhuizers zijn in 't algemeen

onwetend in aardrijkskunde; en reiskennis hebben ze niet. Zij 'n kennen niets van de taal in Argentina. — Daarbij zij zijn niet standvastig genoeg, en laten hen te gemakkelijk ontmoedigen. — Eindelijk zij betrouwen te veel in andermans rechtveerdigheid.

Zoo gesteld, hebben zij met alle slag van moeilijkheden te worstelen, van den dag dat zij te Buenos-Ayres aanlanden tot in het diepste der Republiek.

De schelmerij beloert hen ten allen kante, het gebrek aan vervoermiddelen, 't gebrek aan kapitaal om eene ontginning, zelfs met verlies, eenigen tijd door te drijven, zijn oorzaak dat dit vreemd land onze uitwijkelingen ziet verarmen en eindelijk in droeven toestand naar hun vaderland ziet wederkeeren.

Spreker haalt treffende voorbeelden aan om die punten te staven, en hij besluit dat Argentina voor Belgiës uitwijkelingen niet geschikt is, en dat, wil ooit eene Belgische landverhuizing slagen, zij moet bestuurd en geleid worden door mannen met geld en talent en kennis en moed.

Voorzitter Willems bedankt den heer Plessers die onder luidruchtige toejuichingen het spreekgestoelte verlaat.

Den 8 Mei, Mijne Heeren, hielden wij onze leste zitting. Uw verslaggever zat voor en gaf 't woord aan M. Franz Meeus om ons twee schoone novellen te lezen : *Louwe-Louweliere* en *Stof en Geest*, 't zijn twee verhalen die in vloeienden, bloeienden stijl geschreven zijn, zij zijn vol waarheid en vol aangrijpende toestanden.

Na die lezing hadden wij eenen eigenaardigen, verzettelijken redetwist tusschen de twee schrijvers van ons genootschap. Die geestige woordenwisseling had voor doel zekere kleine middelen te doen kennen, die den welgemeenden geest van werkelijke Vlaamschgezindheid in heel onzen handel en wandel verraden. Die onverwachtte redetwist was uiterst wel gekomen, de leden waren gezind en aangevuurd; en, de zitting was niet geheven, of daverend klonk de *Vlaamsche leeuw* om in al de gangen en zalen van 't Studentenhuis te gaan weergalmen en zoo ons afscheid te melden.

* * *

Mijne Heeren, vooraleer u te verlaten moet ik u allen bedanken voor uwe welwillende aandacht, en ook u doen gedenken dat wij op 30 oogst lestleden eenen onzer verdienstelijkste mannen in de Vlaamsche Beweging verloren hebben, den eerweerden heer L. W. Schuermans, pastoor van Wilsele.

Pastoor Schuermans was de *bewerker* van 't *Algemeen Vlaamsch Idioticon*, medestichter van 't *Davidsfonds* en van de *Zuidnederlandsche maatschappij van taal en letterkunde*, werkend lid der *Koninklijke Vlaamsche Academie*, eerelid van ons genootschap, enz., enz.

Pastoor Schuermans was de toonbeeldige *volksman :* hij deed alles voor zijn volk, al wat hij kost voor 't geestelijk en tijdelijk geluk zijner onderdanen. Van de jeugd zijner dagen, tot de rijpheid zijner

jaren was hij werkzaam om de taal van het volk te verheerlijken. Hij was de vriend en medestrijder onzer vroegere groote volksmannen, en hij hield er aan ook vriend en raadgever der jongere te blijven. Daarom, Mijne Heeren, volbrengen wij geerne die plicht van dankbaarheid, ja met liefde brengen wij hulde aan den vromen man dien wij verliezen. Wij bidden voor hem opdat zijne deugdrijke ziel in vree moge rusten; wij bidden voor hem opdat hij ons zelf de genade bekome van weerdig zijne schreden te mogen volgen, in zijn lijden en strijden moed en kracht te mogen putten, om eindelijk de palm der taaie volharding te behalen.

—

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

ANNÉE 1890-91.

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université.

Directeur : M. CH. MOELLER, professeur.

1er Assistant : M. A. CAUCHIE, docteur en sciences morales et historiques.

2d Assistant : M. J. SENCIE, licencié en sciences morales et historiques.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Bertens, Antoine, professeur au collège St-Rombaut à Malines.
de Bergeyck, Louis, candidat en droit.
Crahay, Edouard, candidat en droit.
de Cuyper, Georges, candidat en droit.
de Kersmaker, Jules, étudiant en philosophie.
Fisch, Ferdinand, étudiant en philosophie.
Gottigny, Albert, étudiant en philosophie.
Hocepied, Albert, professeur au collège de la Ste-Trinité.
Lamsoul, Gustave, étudiant en philosophie.
Laigniel, Jules, étudiant en philosophie.
Segers, Paul, candidat en philosophie.
Thimus, Edgard, docteur en droit
Vanden Hove, Antoine, étudiant en philosophie.
Van Ormelingen, Auguste, candidat en philosophie.
Van Zuylen, Albert, candidat en philosophie.
Weemaes, André, candidat en philosophie et lettres.

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE pendant l'année 1890-1891.

—

« Un goût très vif pour les études historiques a toujours existé en Belgique, où il répond, semble-t-il, à certaines tendances permanentes du caractère national. Chaque année, depuis le rétablissement de notre indépendance, on voit augmenter le nombre de ceux qui se consacrent à l'histoire de la patrie avec amour et avec zèle. Mais ce zèle, pour respectable qu'il soit, ne paraît pas toujours suffisamment éclairé. Trop souvent, la préparation scientifique fait défaut à l'ardeur des travailleurs, et nombre d'ouvrages d'histoire restent non avenus pour la science historique. Un enseignement scientifique de l'histoire n'existe d'ailleurs que depuis peu d'années dans nos universités. Dû, à l'origine, à l'intelligente initiative de quelques professeurs, cet enseignement vient d'être officiellement introduit dans les Facultés de philosophie et lettres, comme il l'était, depuis quelques années déjà, dans les écoles normales de Liége et de Gand. On est en droit d'attendre beaucoup de cette heureuse innovation. Aussi, dès le début de son rapport, le jury se plaît à constater, comme un symptôme hautement encourageant, l'activité croissante des élèves de nos quatre universités sur le terrain des études historiques. Il n'est peut-

être pas exagéré de dire qu'il s'accomplit, en cette matière, une véritable renaissance (1) ».

Ces lignes, extraites d'un Rapport officiel, résument tout ce que l'on pourrait dire du rôle de la Conférence d'histoire et des services qu'on peut en attendre.

Mais pour répondre davantage au vœu du législateur, qui a donné à ce genre d'enseignement une consécration officielle, la Conférence a dû, cette année, remanier son organisation. La loi, qui a voulu spécialiser les études de notre doctorat, a reconnu aussitôt que l'histoire universelle n'est pas une spécialité. Selon qu'il s'agit de l'antiquité ou des temps modernes, tout est différent, matériaux, instruments de travail, procédés, sciences auxiliaires. C'est pourquoi la loi a formulé deux programmes d'histoire; mais pour les remplir, il a fallu sectionner aussi la Conférence et faire travailler séparément ceux qui se consacrent à l'antiquité et ceux qui ont choisi comme spécialité les temps modernes.

De plus, la loi, ayant voulu que les exercices historiques commençassent dès la candidature, une section *propédeutique* devenait nécessaire pour recevoir ces novices, qui n'en savent pas assez pour participer utilement aux travaux de leurs aînés. Delà les trois sections, dont les Rapports vont suivre.

---

(1) Concours quinquennal d'histoire nationale. Rapport du jury (*Moniteur belge* du 23 août 1891, n° 235).

I.

Section préparatoire (1).

(RAPPORTEUR : M. LAIGNIEL.)

Il est dans notre histoire un héros dont les hauts faits d'armes ont à son époque fait tressaillir d'enthousiasme tous les peuples de la chrétienté et provoquent aujourd'hui encore une vive admiration : Godefroid de Bouillon. Mais, à raison même de l'éclat de ses exploits à la première croisade, son existence antérieure, beaucoup moins connue et beaucoup moins étudiée, a été, grâce surtout aux poètes, environnée d'une auréole de gloire chevaleresque, qui trop longtemps a fasciné les regards, même des historiens. Etudier Godefroid de Bouillon avant son départ pour la croisade, tel fut l'objet de nos travaux. Et d'abord, nous eûmes à lire et à analyser les principaux auteurs modernes. Mais que de divergences, que de contradictions dans leurs exposés!

Où Godefroid de Bouillon est-il né? Quels ont été ses ancêtres? — Quels ont été ses débuts dans la carrière de chevalier? — Quels ont été ses rapports avec l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII et spécialement que penser de sa participation à la bataille de Grune et au siège de Rome?

A ces questions, nous avons trouvé chez les histo-

---

(1) Les travaux de cette section ont été dirigés par M Cauchie, premier assistant.

riens les plus récents les réponses les plus divergentes. Pour nous éclairer, pour nous faire une opinion aussi exacte que possible, il nous fallut donc recourir aux documents officiels, aux chroniqueurs contemporains de Godefroid de Bouillon. Quel a été le résultat de cet examen? C'est que la plupart des récits que nous lisons dans les historiens postérieurs à l'époque de Godefroid, ne trouvent aucune confirmation dans les sources. Et cependant ces récits se sont transmis d'âge en âge jusqu'à ce qu'à notre époque H. von Sybel, dont les opinions cependant sont parfois extrêmes, ait nettement tracé au sujet de ce héros la ligne de démarcation entre la légende et l'histoire.

C'était là pour nous un résultat appréciable; car nous apercevions du coup quelle doit être l'histoire et la prudence de l'historien. Mais, en outre, il nous a été donné de nous familiariser, dès cette première étude, avec les principaux répertoires concernant l'histoire du moyen âge et les meilleures Revues historiques de notre époque, avec l'importante table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique de M. Wauters et avec les recueils que cite cet éditeur, enfin avec la précieuse collection des *Scriptores* de la Société Pertz.

II.

Section d'histoire ancienne.

(Rapporteur : M. Sencie.)

Les exercices de notre section, pendant cette première année de son existence, ont eu pour objet de dresser, autant que le permettent les sources, la *liste des satrapes qui se sont succédé dans les provinces persanes à l'époque des Achéménides.*

Comme exercice, ce travail a l'avantage de toucher à un grand nombre de questions intéressantes et d'initier les commençants au maniement des principales sources des histoires grecque et orientale. Exécuté avec soin il serait, même pour les savants, d'une utilité incontestable. Un travail analogue de M. Waddington, qui a reconstitué les *fastes des provinces asiatiques de l'empire romain,* a été accueilli avec reconnaissance dans le monde scientifique.

Les sources à consulter sont ou *littéraires* ou *monumentales*. Celles-ci, les moins nombreuses, sont épigraphiques et numismatiques.

Pour ces dernières, Hérodote (IV, 166) nous apprend que les satrapes battaient monnaie d'argent. Des historiens postérieurs ont contesté ce droit ; ils ont vu même, dans l'acte illégal de monnayer de l'argent, la cause véritable de la disgrâce d'Aryandes, satrape de l'Égypte. Les découvertes modernes (1) ont tranché

---

(1) De Luynes (duc), *Essai sur la numismatique des satrapies et de la Phénicie sous les Achéménides.* Paris, 1850.

en faveur d'Hérodote, en mettant sous nos yeux ces monnaies d'argent à l'effigie de plusieurs satrapes. Comme sources épigraphiques, nous possédons surtout les *inscriptions cunéiformes* des Achéménides. Mais de toutes celles qui sont retrouvées, les seules inscriptions de Darius au Béhistan, nous donnent avec certitude deux noms de satrapes (1).

La *lettre de Darius à Gadatas*, dont une copie grecque a été découverte (2) et publiée dernièrement, apporterait un nom nouveau à la liste qui nous occupe, s'il était prouvé que ce Gadatas fut un véritable satrape et non l'un des nombreux fonctionnaires du grand roi dans les provinces de son empire.

Mais si les monuments ne nous instruisent que très peu sur l'une des grandes institutions de l'empire persan, la littérature grecque nous offre des renseignements plus abondants. Il ne nous reste, il est vrai, que peu d'écrivains qui ont traité *ex professo* de la Perse, mais grâce aux relations nombreuses des Grecs avec l'Asie-Mineure, les historiens de la Grèce nous parlent constamment des satrapies de cette partie de l'empire.

---

(1) V. Fr. Spiegel. *Die Altpersischen Keilinschriften,* Leipzig, 1881. Cfr. C. Kossowicz, *Inscriptiones palæopersicæ Achæminidarum*. St-Pétersbourg, 1872, J. Ménant, *Les Achéménides et les inscriptions de la Perse,* Paris, 1872.

(2) Cette curieuse inscription a été découverte par MM. Cousin et Deschamps à Dermendjik, près de Magnésie du Méandre. Elle date de l'époque romaine et concerne les immunités des prêtres d'Apollon Magnésien. V. *Bulletin de correspondance hellénique,* janvier 1890.

Les écrivains à consulter sont principalement : Hérodote, Ctésias, Thucydide, Xénophon, Arrien, Diodore de Sicile, Plutarque et Quinte-Curce. Hérodote est de tous ces auteurs le plus important, parce que c'est de lui que nous tenons l'organisation première de l'empire persan, sa division en satrapies (III. 89-97). Aussi cette étude a absorbé la majeure partie de notre temps.

Dresser la liste des satrapies et des peuples qu'elles comprenaient, étudier leur situation géographique, comparer le passage d'Hérodote (III. 89-97), relatif aux satrapies avec celui du même auteur (VII-61 et sqq.), relatif au dénombrement de l'armée de Xerxès, ainsi qu'avec la nomenclature des peuples tributaires de Darius que nous trouvons dans les inscriptions du Béhistan, de Persépolis et de Noqsh-i-Rustam, rechercher ensuite la valeur des renseignements d'Hérodote et par conséquent la source où il les a puisés, telles étaient les questions préliminaires à résoudre.

Par cette étude, nous sommes arrivés à ce premier résultat que, dans le tableau minutieux d'Hérodote, nous avons sous les yeux, non pas une simple tradition orale, mais un document indigène, officiel, contemporain de l'organisation des satrapies, postérieur aux conquêtes de Darius dans l'Inde, mais antérieur à l'érection de la satrapie de Thrace. Car Hérodote ignore le chiffre du φόρος de cette dernière province, si rapprochée de la Grèce et grecque elle-même par une partie de sa population, alors qu'il nous renseigne si minutieusement sur la forme et le rendement des tributs de l'Inde.

Nous avons pour finir confronté Hérodote avec les grandes listes de nations, contenues dans les cunéiformes, mais pour arriver à cette conclusion que ces inscriptions ne visent qu'à l'étalage de la puissance persane, et n'ont pas l'exactitude du document reproduit par Hérodote. Le temps que cette confrontation nous a demandé, ne nous a pas permis de terminer la liste complète des satrapes.

III.

Section d'histoire moderne.

(Rapporteur : M. Van Zuylen.)

Le travail de la section moderne a porté sur les *Règles comparées des trois grands Ordres militaires*, dont l'étude avait été entamée l'année précédente. Il n'y a pas si longtemps que nous possédons ces règles dans leur forme primitive, dégagée des ajoutes et des remaniements postérieurs. La plus ancienne *Règle des hospitaliers* est celle publiée sur un Ms du Vatican (nº 4852), par Paoli (Rome, 1781) comme vient de le prouver M. Delaville-Le Roulx, dans une étude intitulée : *Les statuts de l'ordre de l'hôpital de S. Jean de Jérusalem* (Bibliothèque de l'École des chartes, tome XLVIII, 1887, p. 341). M. Curçon avait publié pour la *Société de l'histoire de France* un texte français, le plus ancien dans cette langue, de la *Règle des Templiers* (Paris, 1876). Mais depuis on en a retrouvé le texte latin primitif, que l'on croyait perdu, et que M. Knöpfler vient de publier d'après

un Ms de Munich dans l'*Historisches Jahrbuch* (Munich, 1887). Enfin, dans le cours même de notre étude, paraissait *Die Statuten der Deutschen Ordens, nach den ältesten Handschriften* par Perlbach (Halle, 1890), qui nous donne la *Règle des Teutoniques*, en six versions parallèles, chacune d'après le texte le plus ancien de cette langue.

Avec ces matériaux de tout premier choix, nous nous sommes efforcés de comparer ces trois règles entre elles à un triple point de vue, monastique, militaire, économique.

La *vie monastique* n'était pas la même dans les trois ordres. On discute sur la provenance de la *Règle des hospitaliers*, que les uns rattachent à la règle de S. Augustin, les autres à celle de S. Benoît (1). Quant aux Templiers, il est assez connu qu'ils adoptèrent, sous l'inspiration de S. Bernard, la règle sévère des Cisterciens. Enfin les Teutoniques, venus les derniers, ont adopté une règle mixte, empruntée en partie aux Hospitaliers *(circa pauperes et infirmos)*, en partie aux Templiers *(circa clericos, milites et alios fratres)*.

La *vie militaire*, au contraire, présentait dans les trois ordres l'identité la plus complète, et cela s'explique par cette loi de la guerre, en vertu de laquelle le belligérant doit, sous peine d'être battu, maintenir toujours ses institutions militaires au ni-

---

(1) C'est la thèse de M. Delaville-Le Roulx, *De prima origine Hospitalariorum*, Paris, 1885.

veau de son époque. Et sous ce rapport, cette étude comparée jette un jour décisif sur la tactique féodale et tranche définitivement la controverse ouverte par M. Delpech, dans son ouvrage d'ailleurs très suggestif sur la *Tactique au* XIIIe *siècle* (Paris, 1886), où il veut démontrer, contre tous les historiens militaires, que l'infanterie de ligne date des croisades.

Comment se fait-il que l'on ne trouve pas la moindre trace de ce progrès dans les statuts des Ordres, qui formaient l'élite des armées du temps, puisque c'étaient de vraies armées permanentes, supérieures même aux nôtres, comme M. Delpech le dit si justement dans ces lignes :

« Leurs couvents étaient de veritables casernes : l'on y cumulait l'obéissance passive du militaire avec l'obéissance spontanée du religieux ; les servants étaient de véritables soldats, les chevaliers profès de véritables officiers, la hiérarchie et la responsabilité s'élevaient sans interruption jusqu'au grand maître comme dans nos armées, elle s'élève du soldat en général. Nous ne serions pas même surpris qu'il y eut entre ces troupes plus de cohésion qu'il n'y en a entre nos troupes modernes. Car aujourd'hui les soldats n'habitent pas avec leurs officiers et ne leur obéissent que pendant cinq ans, tandis que dans les Ordres chevaleresques, chefs et servants vivaient sous le même toit depuis leur entrée en religion jusqu'au moment de la mort. »

Or, nous trouvons dans les statuts des trois Ordres les mêmes dispositions, parfois très minutieuses,

concernant l'armement du chevalier, sa monture, son escorte, l'ordre des marches et des campements, les fourrages, la conduite à tenir sur le champ de bataille. Mais, quant à l'infanterie, pas un traître mot. Ce silence nous paraît décisif.

Il restait à esquisser la *vie économique* des Ordres militaires, qui reposait absolument sur les mêmes bases que celle du clergé régulier : leurs dotations immenses, leurs exemptions d'impôt, l'organisation essentiellement financière des *commanderies*, la répartition de celles-ci dans notre pays, et enfin, ce qui est resté de cette institution moitié cléricale, moitié féodale, dans les pays d'Europe qui ont échappé à la sécularisation universelle.

Nombre de ces questions, sans doute, n'ont été qu'effleurées; il nous a suffi de fournir quelques jalons à ceux d'entre nous qui seraient tentés d'approfondir ce beau sujet.

Tel est, en effet, l'objet final de notre Conférence : susciter des études personnelles, dignes d'être publiées dans le *Recueil de nos travaux*. C'est ainsi que cette année ce recueil s'est enrichi d'un nouveau fascicule, qui a déjà reçu dans la presse scientifique un accueil non moins favorable que les précédents (1).

---

(1) *Recueil des travaux publiés par la Conférence d'histoire de l'Université de Louvain :* 4e fascicule : A. Cauchie, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai. Deuxième partie : le Schisme* (1092-1107). Louvain, Ch. Peeters, 1891, vol. in-8° de 218 pp.

CERCLE INDUSTRIEL.

Bureau directeur 1891-1892.

Président d'honneur, M. L. Cousin, professeur à l'université de Santiago (Chili).
Président effectif, M. le professeur F. De Walque.
Vice-Président, M. Martens, étudiant.
Secrétaire, Laenens, id.
Bibliothécaire, Franz De Walque, id.
Trésorier, A. de Saint Hubert, id.

MEMBRES DU CERCLE.

Élèves de la 4e année d'études.

MM. Amat, Becker, Beringuer, Bribosia, Chatrian, Clemang, Cornil, de Saint Hubert, Fr. De Walque, Duchêne, Dujardin, Epalza, Evrard, Fontaine, Laigneaux, Lambot, Lanens, Martens, Mazarraza, Musters, Nolf, Poullet, Renwart, Storms, Van den Bergh.

Élèves de la 3e année d'études.

MM. Baguet, Benedix, Béthune, Bosser, Boxus, Carlier, Cromidas, Dasnoy, de Agüera, Decroes, Defays, Delacroix, De Keirschieter, De Leu, F. De Walque, De Pelsmaeker, Durez, Fabritius, Hardenne, Jadot, Joerg, Letona, Lienart, Mamtchitch, Meeuwissen, Métaxas, Raus, Schoepp, Siotis, Stai-

nier, Steylaerts, Stoffels, Stricher, Thill, Thomée, Van Ysendyck, Wins.

Élèves de la 2e année d'études.

MM. Ausloos, Durez, J. Elorza, P. Elorza, Haesaerts, Helleputte, Kirsch, Lambert, Leclef, Leroy, Mihura, Piron, Rose, Ruy da Trindade, Valsenaeky, Van der Heyde Ugarteche.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL, pendant l'année académique 1890-1891, fait au nom du comité directeur (1), par M. GROSFILS, vice-président.

Messieurs,

Conformément à nos statuts, je viens vous rendre compte des travaux du Cercle Industriel pendant l'année académique qui vient de s'écouler. Certes ce n'est point sans un certain orgueil et une certaine satisfaction que nous jetons un regard sur cette année et sur la tâche accomplie; les nombreux et intéressants travaux qui ont été présentés successivement par les différents membres, prouvent assez que nous n'avons pas perdu notre temps et que nous pouvons céder la place aux plus jeunes avec la conscience d'avoir fait tout ce que nous avons pu pour maintenir le Cercle à la hauteur où les fondateurs s'étaient proposé de l'élever.

Le Cercle Industriel poursuit un double but : celui d'instruire ses membres en mettant à leur portée et

---

(1) Le bureau était composé de MM. le professeur F. De Walque, *président;* M. Grosfils, *vice-président;* P. Daubresse, *secrétaire;* N. Piette, *bibliothécaire;* N. Cito, *trésorier.*

à leur usage des journaux et revues scientifiques et celui de leur procurer l'occasion de faire part à leurs camarades des renseignements utiles qu'ils y ont été puiser. Il est évident que chacun ne peut se tenir au courant de toutes les nouveautés de la science et de l'industrie en compulsant lui-même tous les ouvrages qui les relatent ; ce serait un travail trop long, étant donné que les occupations d'un étudiant ne se bornent pas à cela seulement, mais qu'il doit étudier d'abord ses cours. Le Cercle Industriel tranche la difficulté et en outre il procure à chacun l'avantage de s'exercer à s'exprimer avec clarté et précision devant ses camarades; de cette façon, l'étudiant apprend à parler et s'initie aux difficultés de la tribune, ce qui est un grand bien, surtout à notre époque si troublée par la question sociale : il est bon que l'ingénieur soit également un peu orateur.

Avant d'aborder le compte rendu de nos travaux, permettez-moi, Messieurs, de rendre un juste tribut d'hommages et de reconnaissance à notre très sympathique président, M. le professeur De Walque, dont le zèle infatiguable et le dévouement constant pour tout ce qui touche au Cercle nous sont un sûr garant pour l'avenir; avec un ami aussi dévoué, le Cercle Industriel n'a rien à craindre pour sa prospérité.

J'adresse également les plus vifs remerciements à tous les amis et protecteurs du Cercle, à Mgr le Recteur magnifique de l'Université et à tous les Professeurs des Écoles spéciales.

Je remercie enfin les membres actifs, mes camarades de 3e et de 4e années qui ont réussi à rendre nos séances si attrayantes.

Celles-ci se sont ouvertes le 14 novembre 1890, pour se terminer le 12 juin 1891.

Le 14 novembre 1890, M. Camille Sapin nous donna lecture de son travail sur : « l'Établissement du nouveau port de la Rochelle. » Celui-ci étant devenu inaccessible pour les navires d'un fort tonnage, on commença en 1880 l'exécution du projet de M. Bouquet de la Grye, comportant un avant-port de 12 1/2 hectares bordé de 2 jetées de 400 mèt. de long et un bassin de 11 1/2 hectares dont les quais ont un développement de 1600 mèt.; une partie des jetées fut construite à marée basse, l'autre par caissons de 22 mèt. de long, 10 mèt. de large avec une chambre de travail de 1m80 de haut. Les travaux ont coûté 21 millions; le port peut suffire à un mouvement de 700,000 à 800,000 tonnes.

Dans la même séance, M. Daubresse décrivit la : « Nouvelle installation d'extraction de M. De Mot aux Viviers-Réunis à Gilly; » c'est l'application du système Koëpe; ses principaux avantages sont : économie en câbles et en vapeur, régularité et rapidité dans le service d'extraction, sécurité contre les accidents, etc.; d'après l'orateur, ce système s'impose pour l'extraction à grande profondeur.

Le 21 novembre, M. Heureux exposa le : « Procédé Mannesman pour la fabrication des tuyaux et poutrelles en acier laminés ; » il fit voir l'importance de

cette invention destinée à révolutionner l'art des constructions métalliques.

M. Cito nous décrivit un : « Nouvel anspect, » dû à MM. Cito et Funck et destiné à remplacer l'ancien ; il nous en expliqua le mécanisme et le fonctionnement sur un modèle qu'il mit à notre disposition.

M. Primbault, dans un compte rendu d'excursion, nous décrivit : « l'Exploitation de deux couches de 12 m. et 18 m. de puissance au puits Jules Chagot (centre de la France); » dans la question de l'aérage, il fut amené à parler de la merveilleuse organisation et de l'emploi général de l'air comprimé qui actionne les haveuses, perforatrices, treuils, pompes et qui concourt à la ventilation ; on en consomme journellement 36,000^{m3} ; il y a une réserve suffisante pour trois jours.

Le 28 novembre, M. Lambiotte dans son travail sur : « l'Histoire de l'éclairage, » passe en revue tous les moyens employés depuis les chandelles de suif jusqu'aux installations électriques modernes.

M. Vandendriessche complète ce travail en parlant de : « l'éclairage électrique des voitures de chemin de fer ; » il signale les essais basés sur l'emploi des piles, des accumulateurs, de ceux-ci combinés avec l'action d'une dynamo et enfin d'une dynamo mue par une machine Brotherood à 3 cylindres.

Pour terminer, M. De Walque nous montra des échantillons de tôles d'acier nickelé, pouvant servir à fournir des instruments de laboratoire et jouissant des propriétés spéciales.

Le 5 décembre, conférence très intéressante de M. Cousin, ayant trait au : « Port de Bilbao; » après nous avoir exposé les travaux que le nouveau projet comporte, il nous a parlé de l'extraction des pierres naturelles, de la confection des blocs de béton et de leur enrochement à la mer.

J'eus également l'honneur de vous entretenir des : « Exploitations et du chemin de fer aérien des mines de Somorrostro ; » situées dans le centre du bassin houiller de Bilbao.

Le 12 décembre, M. Primbault nous communiqua son : « Étude sur les freins de tous systèmes ; » il décrivit le frein à main Bricogne, les freins à air comprimé Westinghouse, Soulerin, Wenger et le frein à vide Smith-Hardy.

Le 19 décembre, nous eûmes le plaisir d'applaudir un de nos plus sympathiques professeurs, M. Ponthière, qui nous exposa un : « Cas spécial des transformations de l'énergie dans les phénomènes mécaniques, calorifiques et électriques. » Après avoir posé le grand principe de la conservation de l'énergie et exposé le système coordonné d'unités mécaniques C. G. S., il établit le système électro-magnétique d'unités électriques, puis il nous fit suivre le cycle des transformations de l'énergie successivement en travail mécanique, courant induit, chaleur développée dans les circuits, etc.

Le 9 janvier 1891, M. Sapin nous donna la première partie de son très important travail sur les : « Services publics de la ville de Paris; » il s'agissait d'abord

du : « Service des eaux. » La distribution d'eau comprend 5 dérivations, 2 puits artésiens, 41 machines à vapeur, 22 moteurs hydrauliques et 17 réservoirs d'une capacité de 600,000 m3; la longueur de la canalisation est de 2000 kilom.

Le 16 janvier, travail de M. Stasse sur : « l'Industrie des phosphates; » il s'est appesanti surtout sur ceux de la Hesbaye et du Hainaut, sur leur exploitation à ciel ouvert ou souterrainement, sur les divers modes d'enrichissement et sur la fabrication des superphosphates et des phosphates précipités.

Le 7 février, M. Gilbert nous parla des : « Antivibrateurs employés dans les bicyclettes. » Il y en a trois : selle bien suspendue préservant des chocs le cavalier seul, ressorts interposés entre les roues et la machine et enfin bandages élastiques pour les roues soustrayant aux chocs toute la machine.

M. Primbault nous donna ensuite la fin de son travail sur les freins.

Le 13 février, 2e partie du travail de M. Sapin, sur le : « Service des égoûts; » le réseau complet a une longueur de 770 kilom. et les sections en sont réparties suivant 12 types; puis il a parlé de leur nettoyage et de leur ventilation et a abordé la question de la purification des eaux.

Le 27 février, séance extraordinaire où nous eûmes le plaisir d'entendre M. Schindeler, ingénieur à l'État Belge, dans sa conférence intitulée : « Mathématiques et Philosophie. » Après avoir présenté un essai d'exposé des principes fondamentaux, il nous a parlé de

l'unité, base de la science des mathématiques; il a défini la quantité tout ce qui résulte d'opérations algorithmiques faites sur l'unité et a établi les quantités fractionnaires, irrationnelles et imaginaires. En résumé, a-t-il dit, l'entendement nous conduit à la découverte de l'unité, le jugement à la conception des quantités entières et fractionnaires, positives et négatives, rationnelles et irrationnelles, et la raison nous convainc de l'existence des imaginaires.

Nos meilleurs remerciements au sympathique conférencier.

Le 6 mars, travail de M. Cuvelier sur : « Le caoutchouc, sa fabrication, ses applications industrielles; » il a traité successivement la question de la provenance, son extraction, sa préparation et nous a décrit quelques applications dans la grande industrie.

J'eus l'honneur également de vous entretenir des : « Grandes applications industrielles de l'électricité; » après avoir calculé la dépense d'une installation pour le transport de la force motrice à grande distance, je vous parlais de deux moteurs électriques exposés à Paris en 1889 : celui de la Société alsacienne dont la puissance peut aller à 300,000 watts et le générateur turbo-électrique de MM. Weyher et Richemond.

Le 13 mars, compte rendu par M. Martens d'une étude sur : « l'Inondation du 25 janvier 1891 à Louvain; » il a étudié le régime de la Dyle et son bassin hydrographique et a conclu que l'inondation était inévitable; les moyens préventifs de préservation seraient : la manœuvre rationnelle des vannes et

barrages, l'adjonction aux égoûts de portes de retenue, la rectification du parcours sinueux de la rivière et l'agrandissement du débouché des ponts.

Le 23 avril, M. Sapin, poursuivant son grand travail, aborde l'étude de : « l'Eclairage au gaz à Paris. » Il y a trois agents principaux : les gaz ordinaire, portatif et oxhydrique. La production du gaz augmente annuellement de 10,000,000 m3 et dépassait en 1890, 300,000,000.

Le 30 avril, séance à laquelle M. Helleputte nous fit l'honneur d'assister et dans laquelle M. Ledent nous donna son : « Étude sur les écluses, plans inclinés et ascenseurs. » Il nous cita l'ascenseur de Tannton en Angleterre, le premier établi, mis en activité en 1838, celui de la Weaver, affluent de la Mersey (1874), celui des Fontinettes (1884) et celui de la Louvière (1888) ; il nous décrivit en détail ce dernier et termina par une comparaison entre les ascenseurs, les écluses et les plans inclinés.

Le 15 mai, travail de M. Drinis sur les différents systèmes de fondations : 1° fondations directes sur le terrain solide ; 2° fondations sur pilotis ; 3° fondations sur massifs immergés : *a)* sur enrochements ; *b)* sur plate-forme en fascinages ; *c)* sur massifs en béton dans des enceintes ; *d)* dans des caissons ; 4° fondations à l'air comprimé.

Le 29 mai, M. Primbault dans son rapport sur les : « Aérostats, » exposa d'abord leur théorie, nous parla des ballons dirigeables, des moteurs y employés et nous relata les belles expériences du commandant Renard de l'armée française.

Le 5 juin, M. Sapin nous entretint de : « l'Éclairage électrique à Paris. » Il y a treize stations centrales; presque toutes emploient des chaudières Belleville et des moteurs ordinaires du type à pilon à triple ou quadruple expansion de Weyher et Richemond; force motrice totale : plus de 15000 chevaux; presque partout distribution à trois fils logés dans des caniveaux en béton, bois, terre réfractaire... L'orateur décrivit ensuite les différents secteurs : le municipal, l'Edison, le Deprez, le Popp et celui de la place Clichy, en indiquant les différentes particularités qui les caractérisent.

Ce dernier travail clôtura brillamment la série des travaux bien remarquables de M. Sapin; nous lui adressons encore une fois nos plus chaleureux remerciements.

Le 12 juin, M. Daubresse nous développa son travail sur « l'Avenir du ciment dans les constructions civiles et l'emploi du béton de ciment pour la construction des ouvrages d'art. » Après avoir traité de la prise et du durcissement, il s'engagea dans la question de son emploi, nous fit entrevoir ses applications nombreuses et son importance dans l'avenir et termina par le compte rendu d'une expérience faite par la Société de Niel-on-Rupell sur un viaduc en béton.

Voilà, Messieurs, un résumé aussi succinct que possible de nos travaux; il est bien regrettable que le cadre restreint dans lequel je suis obligé de me confiner ne me permette pas de développer un peu

longuement l'analyse de certains travaux vraiment remarquables; il suffira, j'espère, à vous donner une idée juste de ce que nous avons fait pendant l'année qui vient de s'écouler.

Et maintenant, chers camarades de la 4e année, nous vous souhaitons le courage et la persévérance nécessaires pour mener à bien l'œuvre du Cercle Industriel. Vous surtout, membres du comité, prenez à cœur la tâche que vous avez à remplir; l'importance de la chose mérite bien que vous vous y adonniez de tout cœur.

Quant à nous, qui entrons dans la vie d'ingénieur et qui allons être bientôt saisis dans l'engrenage des affaires, nous vous suivrons toujours de la pensée et nous applaudirons avec une joie bien profonde à tous vos succès.

—

Société de SAINT-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique de l'Université catholique.

Ancien Président d'honneur, Mgr Namèche, recteur émérite de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.

Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

Vice-Président, J.-B. Boine, rentier.

Secrétaire, Ch. Baguet.

Trésorier, Jos. Boine.

Gardien du vestiaire, G. Jacqmotte, négociant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, P. Soete, étudiant en médecine.
Secrétaire, J. Havet, étudiant en médecine.
Trésorier, P. Debondt, étudiant en théologie.
Gardien du vestiaire, C. Picquet, étud. en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.
Vice-Président, E. Béthune, étudiant aux Écoles spéciales.
Secrétaire, J. Mertens, étudiant en droit.
Trésorier, A. van Zuylen van Nyevelt, id
Gardien du vestiaire, C. Génard, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Vice-Président, E. Loncin, étudiant en médecine.
Secrétaire, P. Masoin, étudiant en médecine.
Trésorier, l'abbé Swolfs, étudiant en théologie.
Gardien du vestiaire, P. De Decker, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, E. Descamps, professeur à la Faculté de droit.

Vice-Président, R. Damoiseaux, étudiant en droit.
Secrétaire, E. Duysters, id.
Trésorier, J. Schoeppe, étud. aux Écoles spéciales.
Gardien du vestiaire, A. Gottignye, étudiant en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de droit.
Vice-Président, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de médecine.
Secrétaire, H. Claes, étudiant en agronomie.
Trésorier, E. Dutilleux, étudiant en médecine.
Gardien du vestiaire, L. Duquesne, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, A. Desmedt, étudiant en théologie.
Secrétaire, H. Hostens, étudiant en médecine.
Trésorier, A. Van Dael, id.
Gardien du vestiaire, H. Priem, étud. en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-CHARLES-BORROMÉE.

Président, M. J. Van Biervliet, professeur à la Faculté de droit.
Secrétaire, G. Jacqmotte, négociant.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le Supérieur du collège.
Président, R. Annez, étudiant.
Vice-Président, E. Cornette, id.
Secrétaire, id.,
Trésorier, J. Manescal, id.
Gardien du vestiaire, P. Fromes, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE.
(SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)

Président d'honneur, J. de Trooz, membre de la Chambre des représentants.
Président, M. Boon-Hecking.
Aumônier, Rév. A. Janssens.
Secrétaire, Rév. H. Dassen, vicaire.
Trésorier, Rév. C. Tyck, id.
Membres : Rév. M. Verhaegen, aumônier de la maison pénitentiaire; Rév. abbé Meussen, aumônier-adjoint de la maison pénitentiaire; A. De Neeff, avocat; Fr. Adams; Jos. Verbist, avocat.

CONFÉRENCE ST-JEAN BERCHMANS.
(PATRONAGE DE JEUNES OUVRIERS.)

Président d'honneur, Fr. Schollaert, avocat, membre de la Chambre des représentants.
Président, Ch. Terwagne, propriétaire.
Vice-Président, G. Jacqmotte, négociant.

Aumônier, Rév. M. Lambrechts, vicaire de St-Pierre.
Secrétaire, Alf. Berrewaerts, avocat.
Trésorier, J. Peeters, imprimeur.
Membres : RR. PP. De Temmerman et Butaye, de la Compagnie de Jésus; F. Pels, huissier; Aug. Gonne, candidat notaire; L. Finet; Jos. Finet; F. Krans; H. Dujardin; L. Mathy; J. Kumps; L. Peeters, étudiants; J. Vanlinthout; Am. Ausloos; Alph. Ausloos; F. De Keyser, dessinateur.

—

RAPPORT

présenté au nom du Conseil sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1890-1891.

—

Monseigneur,
Messieurs,

C'est une grande et admirable chose que l'effort puissant et infatigable de la charité chrétienne pour apporter quelque soulagement aux classes pauvres.

Aujourd'hui, dans cette réunion que vous présidez, Monseigneur, et dans laquelle vous voyez assemblés à vos côtés tant de fidèles serviteurs de Jésus-Christ, tant de jeunes gens qui ont une larme pour la tristesse et un sourire pour la joie du travailleur, faisons une courte échappée de vue sur la succession de nos œuvres et que le spectacle du passé soit le garant de l'avenir.

N'est-ce pas vrai, Messieurs, que, dans ces réunions annuelles, la Vierge immaculée épanche sur nos têtes une nouvelle pluie de bénédictions, qu'elle nous assure le couronnement de nos efforts et qu'elle trempe vaillamment nos âmes pour les formidables batailles de la charité contre la misère et contre le désespoir?

Soyons des hommes forts dans cet immense débordement d'angoisses et sachons remplacer sur la

brèche ceux qui sont morts au combat et ont reçu la récompense de leurs bonnes œuvres.

De trop grandes douleurs crient autour de nous, et, si la mort a balayé tant d'hommes dévoués, généreux, affamés de vertu, courbons-nous et prions, mais ne nous contristons pas, d'après le mot de l'Écriture, comme si nous n'avions plus d'espérance. Tour à tour nous avons vu disparaître MM. Tallon et Léon Dauw, MM. les professeurs Haan et Albert Van Biervliet, M. Halflants, représentant, président du conseil central du Brabant, le créateur et l'initiateur de nombreuses conférences rurales, M. Cappellen-Verzyl et M. Thonissen, ancien président de la Conférence Notre-Dame.

Laissez-moi, Messieurs, m'arrêter sur ce dernier nom, car il fut notre maître et notre exemple. Ce grand chrétien, pendant le cours de plus de quarante ans, mit son génie et ses vertus resplendissantes au service de la Société de St-Vincent de Paul. Une immense générosité tressaillait dans cette âme jeune et aimante. Alors que la politique l'eut élevé aux cîmes d'une considération universelle, son œil nous suivait encore de loin et son doigt nous montrait la route à suivre. Que sa mémoire soit bénie!

Dieu seul saura jamais combien de larmes ont jailli des cœurs des pauvres sur le cercueil de ces chrétiens. Nous non plus, Messieurs, nous ne les avons pas oubliés. A chaque coup de vent qui nous emportait un de ces appuis, nos prières s'épanchaient; Dieu s'est immolé pour eux sur l'autel et sans doute

les aura reçus dans les abîmes de sa miséricorde et de sa bonté.

Vous allez voir, Messieurs, si de là haut ils nous ont bénis!

* * *

Si je fouille dans la statistique de cette année, j'y trouve environ 320 familles aidées et soutenues par l'œuvre, dans leur rude infortune. On leur a distribué 20,087 pains, soit 937 pains de plus que l'année dernière, d'une valeur totale de frs 5585-68. J'y ajoute 1250 bons de soupe d'une valeur totale de 125 frs. Le coût des vêtements monte à 2703 frs, celui des poêles à 157 frs. Le prix de 1784 hectolitres de coke atteint frs 1556-80, celui de 16,200 kil. de charbon frs 257-60, celui de 11,200 kil. de paille 541 frs, enfin celui des divers frs 552-51. — Le chiffre total de nos dépenses est de frs 11,478-79.

Le chiffre de nos recettes ne balance pas celui de nos dépenses. Si l'on songe que beaucoup de dévoûments ont été arrêtés en pleine efflorescence, par la mort de quelques-uns, par le départ de plusieurs, on ne s'étonnera plus de cette fluctuation dans nos recettes. J'en appelle donc spécialement aux étudiants souscripteurs. Versez, versez largement, car chacune de vos souscriptions tarit bien des larmes et guérit bien des déchirements dans les cœurs des pauvres.

Voici le bilan de nos recettes :

Les quêtes ordinaires ont produit frs 2360-53; les

quêtes extraordinaires, frs 103-42; les souscriptions, 2305 frs; les dons particuliers, frs 5208-11; le sermon, frs 437-46, enfin la fête dramatique, 293 frs; ce qui fait un total de frs 10707-52. Si nous y ajoutons le reliquat de la kermesse flamande de 1886, soit frs 562-76, nous ne parvenons pas même à couvrir nos dépenses et il nous reste un déficit de frs 208-51.

Ne laissez donc pas, Messieurs, défaillir votre charité, d'autant plus que l'hiver s'approche et gronde.

Donnez et consolez, car les pauvres n'ont sans vos secours que quelques guenilles pour voiler leur nudité et presque aucun remède contre le désespoir.

Vous que Dieu a comblés, n'oubliez jamais que la vie dans ses marées tumultueuses, est lourde et pénible pour les pauvres et que le Christ vous ordonne de les prendre par la main et de les sauver.

Ah! Messieurs j'ai tort, je semble douter de votre générosité toujours si prête à accourir. Si Dieu nous a flagellés de quelques épreuves, il saura bien combler dans notre trésor les vides dont les pauvres souffriraient.

*
* *

Remercions avant tout ceux dont la charité nous a aidés dans notre œuvre. Citons 100 frs de Mme Schollaert, 100 frs de Mlle Hairion. M. le professeur Nyssens et Mlles Ernst nous ont fait parvenir durant les crises d'un terrible hiver, 100 francs pour réchauffer les pauvres. La famille de M. Lecart, ancien membre actif de la conférence St-Pierre, nous a envoyé la

même somme, ainsi que M. Cappellen, vice-président du conseil et président de la conférence St-Pierre, en mémoire de son vénéré père. Ajoutons y 150 frs de Mme Van Biervliet en mémoire de son fils Albert Van Biervliet, professeur à l'Université de Louvain, 200 frs de Mme Thonissen en mémoire de M. Thonissen, ancien professeur à l'Université de Louvain, 200 frs de Mlle Maria Martens, 200 frs de M. Jacques Vandoren, ce noble bienfaiteur des pauvres et 200 frs de Mgr Abbeloos, recteur de l'Université catholique, le protecteur aimé de notre œuvre. Enfin n'oublions pas le beau don de 300 francs que nous a envoyé Mme Craninx en mémoire de son mari.

Remercions aussi les nobles cœurs qui nous ont envoyé leur aumône sous le voile de l'anonyme. Citons un don de 300 frs et trois autres de 100 frs chacun.

Laissez-moi remercier surtout le religieux qui a plaidé la cause de nos pauvres dans la chaire chrétienne et dont l'éloquence vibrante et attendrissante a secoué nos âmes d'émotion et de pitié. Merci au Révérend Père De Vos. La collecte qui a suivi le sermon a rapporté frs 437-46.

La « Société Dramatique » à son tour a donné une soirée au profit de la Société de St-Vincent de Paul. Cette fête a donné 293 frs. Nous félicitons vivement ces personnes charitables qui emploient leur temps et leur talent à secourir les pauvres.

*
* *

Enfin, citons l'œuvre de la St-Nicolas fondée pour les enfants des familles pauvres secourues par la Conférence St-Pierre. Plus de 300 enfants ont recueilli ce jour-là une averse de jouets, d'écharpes, de bonbons, grâce à la générosité de plusieurs commerçants de la ville.

Dieu vous bénira, Messieurs, Dieu qui se laisse toucher si facilement par le verre d'eau qui désaltère et par le sourire d'une joie enfantine.

*
* *

La Conférence St-Joseph, établie au collège de la Très Sainte Trinité, trace vaillamment son sillon dans notre chère œuvre. Elle comprend 7 membres actifs, 26 membres honoraires. 98 enfants pauvres fréquentent les classes de l'institut St-Antoine dirigées par les Frères de la Charité. La Conférence porte sur ses épaules une partie de leurs fatigues. Tous les mois elle distribue des bons de pains aux élèves appliqués. C'est ainsi que la somme de ses bonnes œuvres s'élève à frs 1991-72. Le chiffre de ses recettes atteint frs 1995-75. Le surplus a été éparpillé en aumônes particulières.

*
* *

Que vous dirai-je, Messieurs, de la Société des Ouvriers (Conférence Ste-Barbe) et du Patronage des eunes ouvriers (Conférence St-Jean Berchmans)? Ces

deux œuvres mettent en mouvement tous les ressorts de la charité pour aider au soulagement des déshérités de ce monde. Partout elles font pleuvoir leurs encouragements, leurs consolations, leurs bons exemples, offrant ainsi le spectacle attendrissant d'une fraternité toute évangélique.

La Conférence Ste-Barbe compte 140 membres dont plus de 100 fréquentent les réunions du dimanche.

Elle a une organisation complète. Sa section chorale que l'activité de M. Frans Adams mène de progrès en progrès, a chanté cette année les hymnes des messes obligatoires pour les membres et des services pour les membres défunts. Sa table de lecture chargée de 15 à 20 journaux offre sans relâche aux ouvriers le pain de leurs intelligences et de leurs cœurs et une distraction dans les rudes sueurs de leurs métiers. C'est ainsi qu'elle épanche partout le torrent de ses aumônes spirituelles et corporelles; l'œuvre du pain a rapporté aux membres participants un bénéfice net de 879-93 frs, et c'est la première année que cette œuvre salutaire fontionne au sein de la Conférence.

Un don extraordinaire de Sa Majesté le roi des Belges a permis de distribuer, pendant les rigueurs de l'hiver, des effets d'habillement, de la houille, etc.

Après l'inondation terrible qui fit écrouler dans la ville de Louvain tant de bonheurs paisibles, un don anonyme de 100 frs fut converti en bons de houille et distribué aux familles les plus désolées. Faut-il s'étonner après cela, Messieurs, que le ciel

n'ait pas voulu attendre pour récompenser ces cœurs dévoués. M. l'abbé Janssens, l'aumônier aimé de l'œuvre, porte maintenant sur la soutane noire du prêtre la croix civique de première classe. Une grande fête intime fut organisée en l'honneur de ce saint prêtre et fut suivie d'une sérénade et d'un cortège aux flambeaux. Je pourrais, Messieurs, vous parler encore longtemps de cette œuvre qui fait partout vibrer des tressaillements de sympathie; je pourrais m'appuyer sur le voyage fait à Anvers, sur le concours au jeu de palet, organisé les deuxième et troisième dimanches de la kermesse, mais je n'en finirais pas, et le temps s'envole.

Disons un mot de cette sœur de la Société des ouvriers, l'œuvre du Patronage des jeunes ouvriers. J'ai dit *sœur*, Messieurs, car l'extension du Patronage dans le cours de ces dernières années l'a séparé désormais de la Conférence Ste-Barbe dont elle forme à présent une société distincte, mais toujours unie dans le bien.

Ici aussi je trouve la même sève, la même vitalité, la même floraison de grands dévouements.

La section des petits ouvriers, dédiée à St-Albert, y compte en ce moment 240 enfants de 11 à 16 ans. 90 adhérents ont pris part au pèlerinage annuel de Montaigu dont les frais se couvrent par une cotisation de 5 centimes, chaque semaine. Ce pèlerinage a été un enchantement. Au retour, le cœur encore tout gonflé d'émotion, les pèlerins se sont rendus à Diest, au patronage récemment fondé.

La section des grands, spécialement dédiée à Saint-Jean Berchmans, a pris cette année un développement considérable. Elle se compose de 90 jeunes gens depuis l'âge de 16 ans. A la demande de la direction du Patronage, le Comité des écoles catholiques a bien voulu mettre à sa disposition une nouvelle salle contiguë à l'ancienne. La générosité habituelle du président fit face aux dépenses d'un mobilier. L'inauguration de la nouvelle salle fut faite le jour de Pâques. 45 membres ont participé au voyage annuel dont le but était les collines et les vallées pittoresques de Namur et de Dinant.

Les cérémonies religieuses sont venues offrir un nouvel aliment à la piété de ces jeunes âmes et l'on ne pourrait assez les féliciter d'avoir pris part avec une telle assiduité aux communions mensuelles, aux communions générales et à la communion de la retraite du mois de novembre.

La caisse d'épargne, commune aux deux sections, a un dépôt de frs 1160-47 et 98 livrets ont été mis en circulation.

Les leçons de l'école dominicale se donnent du mois d'octobre à Pâques. 50 élèves ont suivi les cours. La distribution des prix du mois d'avril a couronné magnifiquement l'assiduité des élèves et leur progrès dans les études.— Le R. P. Butaye, S. J. a remplacé le R. P. De Bruyn, appelé par ses supérieurs à une autre résidence. Le nombre toujours croissant des patronés a donné un vif élan aux dépenses. Un pressant appel a été fait à la générosité des

habitants de Louvain et comme la charité, Messieurs, ruisselle de vos cœurs au moindre cri de détresse, le Patronage peut continuer sa marche en avant.

Un dernier mot, Messieurs, voulez-vous coopérer à cette grande œuvre des Patronages, défricher, vous aussi, l'ignorance et le vice, sauver les âmes des petits enfants si facilement prises hélas dans les serres du mal, parlez du Patronage aux familles que vous visitez, plaidez l'intérêt de ces jeunes âmes et Dieu vous bénira.

*
* *

Et maintenant, Monseigneur, Messieurs, vous avez vu que notre œuvre continue à fleurir. Poursuivons donc notre tâche, travaillons au salut des âmes avec ce battement de cœur d'une charité qui ne calcule pas et ce frémissement d'une espérance sans limites. Savez-vous où se trouve la clef du problème immense qui fait trembler notre Société ? Elle se trouve dans l'amour, dans cet amour qui sait piétiner les misérables révoltes de l'amour propre, de l'égoïsme et de l'orgueil, de cet amour qui sait s'ensevelir au sein de tout ce qui souffre, de tout ce qui gémit, de tout ce qui pleure.

« Aimer, disait Lacordaire, c'est s'immoler, c'est estimer la vie de celui qu'on aime plus que deux mille fois la sienne, c'est préférer tout, les tortures, la mort plutôt que de blesser dans le fond du cœur celui que l'on aime. »

L'ÉMULATION.
Cercle d'études juridiques et sociales.

—

COMMISSION DIRECTRICE :

Président : M. le professeur Mabille.
Vice-Président : L. Petit de Sandrau.
Secrétaire : L. Pussemier.
Trésorier : M. Ranwez.

—

Délégués du dernier doctorat en droit : L. Petit de Sandrau et Ch. Bertouille.
Délégués du premier doctorat en droit : de Thibaut de Boesinghe et Pussemier.
Délégués de la candidature en droit : Van Ormelingen et de Bergheyck.
Délégué du cours de notariat : M. Ranwez.
Délégué du cours de philosophie : E. Périer.

SECTION DES CONFÉRENCES :

Président : M. le professeur Descamps.
Membres : Prosper Poullet ; H. Hamoir ; Petit de Sandrau.

—

RAPPORT

présenté au nom de la commission directrice le mercredi 18 novembre 1891, par L. PUSSEMIER, secrétaire.

—

MESSIEURS,

A la première séance d'une année académique nouvelle il est un usage dans nos sociétés littéraires que votre commission n'avait garde d'oublier : la présentation du rapport sur les travaux de l'exercice écoulé. Il nous faut, avant d'entreprendre des études nouvelles jeter un regard sur celles du passé, pour rappeler les vérités acquises, les obstacles qui auraient pu entraver une réussite plus complète de nos tentatives. Ce retour sur nous-mêmes nous permet aussi de renforcer entre les membres de nos cercles les liens que l'incessant renouvellement de la population universitaire pourrait affaiblir et dissoudre.

* * *

Grâce aux démarches de M. le professeur Descamps, président de notre section des conférences, nous avons eu le plaisir et l'avantage de voir traiter à la tribune de l'Émulation trois sujets pleins d'actualité par des hommes éminents.

L'étude des origines et du développement du mouvement pour la révision de l'art. 47 de notre Consti-

tution formera pour l'historien et l'homme d'État de l'avenir une des périodes les plus attachantes de notre histoire nationale, comme l'étude de la solution à donner à ce grave problème est, de nos jours, le sujet des préoccupations universelles.

M. le professeur Nyssens est venu nous exposer l'état de cette question brûlante et suggérer quelques moyens « de donner satisfaction aux légitimes aspirations de la démocratie honnête (1). »

Ce sont de pareilles conférences, toutes pleines d'idées, de chiffres et de faits, qui font, et à juste titre, anathématiser par ceux qui les ont entendues les rapporteurs chargés de les analyser. Pardonnez-moi, Messieurs, pour ce pâle résumé que je vous présente du brillant discours de l'éminent professeur de la Faculté de droit.

« Il ne faut pas dès aujourd'hui réviser la Constitution, disait M. Nyssens, » mais il faut immédiatement étudier la révision et la préparer. Les systèmes les plus divers s'offrent au législateur : le suffrage universel, le savoir lire et écrire, la représentation des intérêts. Mais ces systèmes ne nous assurent ni l'ordre ni la stabilité, ne nous donnent aucune garantie sur la moralité des électeurs, ou sont inapplicables dans l'organisation actuelle de la société. La solution vraie n'est-elle pas dans la combinaison harmonique et juste de ces divers systèmes ?

---

(1) La conférence de M. Nyssens avait pour titre : *La réforme électorale* et fut donnée le 5 décembre 1890, donc au début du mouvement révisionniste.

Chaque citoyen devrait pouvoir émettre un suffrage, mais l'homme marié en aurait droit à deux, l'homme marié propriétaire foncier ou censitaire trois. « C'est la loi du nombre, mitigée par la voie des grands intérêts sociaux. »

Mais à la réforme du système électoral n'en faudrait-il pas joindre d'autres encore? La répartition des mandats politiques est-elle donc si parfaite qu'elle soit à l'abri de tout reproche? M. Nyssens nous a spirituellement décrit les inconvénients du système actuel. Souvent les majorités des corps élus ne sont pas l'image fidèle des majorités des corps électoraux. « La représentation proportionnelle qui assure une » juste répartition des mandats entre les divers » groupes d'électeurs paraît donc une réforme né» cessaire. »

M. Ladislas d'Almeida est venu nous parler de *Modes et Snobisme*.

Il nous a défini la mode, le snobisme, nous a parlé de leurs causes : pour la femme : désir de plaire, amour du changement, sentiment de vanité; pour l'homme : désir de s'avancer « d'épater le bourgeois », insuffisance d'esprit. En fait de poudre le snob n'a jamais découvert que celle à jeter aux yeux.

Jadis, il y a trois siècles existait un empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais; combien plus étendu est celui de la mode. Tous les hommes subissent l'empire de la mode. Dans toutes les sciences même il est une forme de les traiter qui est l'œuvre du goût ou d'un caprice.

Mais tôt ou tard dans les sociétés, comme dans les familles ou la mode a eu son empire, arrive la débâcle. Il est inutile de m'appesantir davantage sur ces conséquences ; tous vous les connaissez suffisamment.

Enfin, nos dernières conférences ont été l'œuvre de M. l'avocat Jacobs, du barreau de Louvain, qui a bien voulu refaire cet hiver le cours de ses conférences de droit pratique, toutes bourrées d'aperçus nouveaux, de conseils judicieux.

L'utilité de ces conférences vous est trop connue pour que je me permette de vous la démontrer encore.

Je me fais ici auprès de M. le professeur Descamps l'organe de notre vive reconnaissance pour les soins qu'il a donnés à l'organisation de ces soirées si agréables et si utiles pour nous.

* * *

Peu nombreuses ont été les séances auxquelles l'année dernière, votre commission a pu vous convier. N'oublierions-nous pas trop, Messieurs, que la simple étude des cours ne fera de nous ni des Lacordaire, ni des Berryer, ni des Guizot, mais des avocats sans causes, des magistrats plus que médiocres, des orateurs sans auditeurs. Pour acquérir les connaissances que l'enseignement universitaire ne peut nous donner, pour les revêtir d'une forme convenable, il faut le stimulant de la parole publique.

Deux études d'économie politique ont figuré et à juste titre, à l'ordre du jour de nos réunions. Les

questions sociales causes éternelles de préoccupations et de soucis, dominent à certaines époques tous les autres problèmes de la vie. N'est-ce pas le cas de nos jours où la question de vie ou de mort de notre civilisation fait l'objet de si âpres et de si universels débats.

« Notre démocratie se vante d'avoir donné tous les droits à l'ouvrier, mais lui a refusé le droit au repos. » Partout se rencontre la violation du repos dominical, et en présence de cette négation universelle, l'État a le droit et le devoir d'intervenir pour empêcher, je ne dirai pas cet abus, mais cette exploitation criminelle des forces humaines. En 1890 au congrès de Berlin pour la réglementation internationale des questions ouvrières, les délégués se sont prononcés presque unanimement pour l'interdiction légale du travail du dimanche. Un scrupule constitutionnel devait empêcher nos envoyés de se joindre à cette grandiose manifestation.

M. Petit nous a démontré victorieusement la possibilité d'introduire dans notre législation le principe de l'obligation légale du repos du dimanche. Je regrette de ne pouvoir, faute de résumé fourni par l'auteur, vous parler plus longuement de cette belle étude.

J'ai eu, Messieurs, l'honneur de vous présenter quelques notes sur la question du salaire. Il n'est aujourd'hui personne qui ne diserte et trop souvent ne déraisonne sur ce problème. Détermination du quantum du salaire d'après la loi de l'offre et de la

demande; fixation de ce chiffre d'après les besoins ordinaires d'un ouvrier laborieux, moral et honnête, modification radicale de toutes les théories actuelles, telles sont les différentes solutions (encore ne sont-ce que les principales) qu'on donne au problème. Mon étude avait plutôt pour but de vous exposer les systèmes en présence que de conclure en faveur de l'un ou de l'autre d'entre eux. N'aurait-ce pas été téméraire de ma part quand les plus illustres penseurs hésitaient à aborder la difficulté et que la lettre encyclique de S. S. Léon XIII sur la condition des ouvriers n'était pas encore venue mettre un terme aux débats engagés.

Les questions de droit n'ont certes pas été laissées par nos travailleurs dans l'oubli. Aux catholiques à s'assurer le privilège des recherches sérieuses dans tous les domaines de la science.

M. Ranwez nous a parlé des droits successoraux du conjoint survivant et de l'art. 767 du Code civil.

Vous connaissez tous, Messieurs, l'origine historique de cet article qui permet à l'époux survivant de se voir exclu de la succession de son conjoint par quelques cousins au 12me degré ou par certains rejetons de contrebande. Depuis longtemps une campagne est engagée contre cette disposition injuste, immorale et antisociale. Nombreuses sont les autorités juridiques qui se sont prononcées pour la suppression. En Belgique hélas! aucune disposition légale n'est encore venue faire droit à ces justes réclamations. Des moyens indirects sont les seuls remèdes

possibles aux conséquences déplorables de cette erreur législative. En France la loi du 9 mars 1891 a heureusement inauguré un régime nouveau, favorable à l'époux survivant. Puissions-nous voir se réaliser bientôt une pareille réforme dans notre pays. La suppression de l'art. 767 est une œuvre de régénération et de préservation sociale.

Un des traits les plus curieux de nos sociétés modernes consiste assurément dans ce pouvoir chaque jour plus considérable du journalisme. Jadis on lisait des livres ; aujourd'hui ne pourrait-on presque affirmer que l'article de revue suffit aux appétits littéraires de nos contemporains. L'avenir va-t-il donc se contenter de journaux? Aussi je conçois ce mot d'un grand évêque allemand : Si St-Paul vivait encore, il se ferait journaliste. Il y a donc dans la Presse, l'arme la plus terrible des luttes de l'avenir.

M. Hamoir nous a un jour parlé des devoirs qu'impose aux catholiques cette situation particulière. A cette thèse il a voulu joindre les leçons de l'expérience. Dans ce but il nous a dépeint à grands traits l'histoire de la Presse Belge.

La période la plus brillante de cette histoire se place pendant les dernières années du gouvernement hollandais. Jusqu'à cette époque le journalisme avait eu peu d'importance. La politique despotique de Guillaume fit naître la presse patriotique. Période toute d'honneur, d'héroïsme : les persécutions les plus violentes trempèrent le caractère d'une pléiade d'écrivains qui devaient être les chefs de la révolu-

tion : Ducpétiaux, de Potter, Barthels, Barthelemy, Rogier.

La révolution passée, la presse nationale revint à ses anciennes divisions. La politique d'union fit place à l'exclusivisme libéral.

Il est étrange de constater que pendant les premières années de notre indépendance les catholiques si habiles à se servir des autres libertés constitutionnelles, dédaignaient d'user de celle-là précisément qu'ils avaient, au Congrès, réclamée avec le plus d'énergie : la liberté de la Presse. Les libéraux, au contraire, se créèrent par elle une redoutable influence.

M. Hamoir nous a esquissé dans une seconde étude le tableau du journalisme belge contemporain. Il a fait défiler devant nous les principaux organes de l'opinion libérale puis de l'opinion conservatrice, distribuant tour à tour, avec sagacité et justice, le blâme et l'éloge. Nous avons pu conclure de cette causerie que les catholiques belges revenus enfin de leurs erreurs, possèdent une presse forte, puissamment organisée et grandement répandue.

Tel est le bilan de nos travaux pendant l'exercice 1890-1891. Depuis plusieurs années déjà l'Émulation avait sommeillé, l'année dernière nous lui avons donné une organisation plus conforme aux exigences de l'heure présente; à vous, Messieurs, d'user des facilités que vous donnent nos cercles d'étudiants pour vous préparer à remplir dignement la carrière que l'honneur et le devoir vous traceront.

En terminant ce rapport, il me reste un devoir à remplir au nom des fidèles de l'Émulation : celui de remercier M. le professeur Mabille pour les peines que lui ont imposé la présidence de notre Société, et pour les efforts qu'il s'est donné afin de nous mettre à même, nous jeunes gens chrétiens, de lutter pour le droit et la foi, et de faire triompher notre cause.

—

GENOOTSCHAP

gesticht in 1883, ter beoefening der aloude, vaderlandsche, christelijke beschaving, onder de leiding van professor Dr Paul ALBERDINGK THIJM en het oppertoezicht van Mgr den Rector der Hoogeschool.

—

Genooten te Leuven :

Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; Victor Lambrecht, advocaat, schrijver; Leo Bruynincx, advocaat; Jozef De Ras, student; Paul Bellefroid, id.; Jos. Schrijnen, id.; Geelen, id.; E. Soens, id.

Buitengewone genoot :

Petit de Sandrau, Dr in wijsbegeerte en letteren.

Genooten buiten Leuven :

Bon L. Béthune, Dr in de rechten en in de wijsbegeerte en letteren, secretaris van legatie; O. Buysse; C. Van Coillie, leeraar aan 't seminarie te Brugge; Theod. De Decker, Dr in de rechten; Jul. Delbeke, Dr in de medicijnen; Aug. Laporta, Dr in de medicijnen; H. Lebon, Dr in de rechten; O. Van Malleghem, Dr in de rechten; Ad. Pauwels, Dr in de rechten; L. Plessers; J. Witteveen, Dr in de rechten; Gustaaf Berckmans, Dr in de rechten; Albert Linssen, Dr in de rechten; E. K. De Vos, leeraar te Meenen.

—

VERSLAG
der werking van het Genootschap gedurende het schooljaar 1890-1891, door J. DE RAS.

—

Zonder overbodigen lof toe te zwaaien aan de leden van het Genootschap, mag gezegd worden dat het academiejaar 1890-91 de vorige jaren evenaardde en dat de genooten steeds gewedijverd hebben om de meeste en nuttigste bijdragen ter bevordering der geschiedenis van de aloude vlaamsche zeden te leveren.

Reeds in de eerste vergadering, op den eersten donderdag van november 1890, werden wij, nadat de hoogleeraar ons een warm welkom toegevoegd en tevens aangewakkerd had nieuwen moed te scheppen, om de uren die wij te zamen werken even nuttig en aangenaam als vroeger door te brengen, in spanning gehouden door eene lezing van den eerw. heer Soens, die gedurende de vacanciedagen een aantal minder bekende bijzonderheden over den toestand der kunsten en wetenschappen vooral in verband met de Hoogeschool, omtrent het jaar 1600, had bijeen gebracht.

De daaruit ontsproten redetwist bracht nog menige bijzonderheden aan den dag.

De heer Schrijnen had eenige schriften van Lipsius gelezen en vertaald.

Hierop werd besloten dat de nieuwverzamelde stukken betreffende het bezoek van Albrecht en Isabella te Leuven tot een geheel te zamen gebracht en dan uitgegeven zouden worden. De heer De Ras werd belast eene inleiding van algemeen historischen aard daarbij te schrijven.

Ons onderzoek had ons in de veronderstelling bevestigd dat het verhaal van het verblijf van Albrecht en Isabella te Leuven, en vooral dat van hun bezoek aan de Hoogeschool, veel onwaars bevat. Men was gewoon elkander na te zeggen, dat Justus Lipsius onverwacht de aartshertogen in zijne les zag verschijnen, en toen voor de vuist eene verhandeling hield over de *Clemencia* van Seneca. De brieven van Lipsius bewijzen echter dat hij genoemd bezoek verwachtte en zich had voorbereid. Verder werd onze opmerkzaamheid getrokken door een opstel van den heer Karel Piot, hoofdarchivaris van het rijk, dat hij uit de brusselsche archieven putte, en in de *Dietsche Warande* uitgaf. Hierin wordt het waar verhaal gegeven van de onderscheiding welke aan Lipsius ter gelegenheid van genoemd feest ten deel viel. De Hoogeschool besloot, in overeenstemming met de regeering, dat de beroemde geleerde, wegens zijne groote verdiensten, in alle optochten der heeren professoren, levenslang de eerste plaats zou mogen innemen achter den deken der faculteit van wijsbegeerte.

In de tweede plaats werkte het Genootschap aan de geschiedenis van 't Hanse-kantoor te Brugge.

De eerw. heer Dierickx, de heer Danco en anderen belastten zich met de doorwerking van verschillende deelen des grooten werks getiteld : *Recesse der Hansetage*, uitgegeven sedert 1870, in-4°, door Duncker und Humblot te Leipzig.

Laatst genoemde heer deed ook nog te Antwerpen nasporingen over hetzelfde onderwerp. De heer Schrijnen belastte zich almede met een deel van de de studie der *Recesse*.

De heeren Soens en Dierickx bestudeerden het nieuw verschenen werk van Walter Stein : *Die Genossenschaften der Deutschen Kaufleute zu Brügge*.

De heer professor verzocht de heeren daarop acht te geven dat de laatste deelen der *Recesse* nog niet waren verschenen toen Stein zijn werk schreef. Met het oog daarop gaven de heeren Dierickx en Soens een belangrijk verslag van het werk ; dit verslag is ter uitgave bestemd. De heer Bellefroid beijverde zich een aantal nieuwe werken, in 't fransch geschreven, betrekkelijk hetzelfde onderwerp, te bestudeeren, en aldus hopen wij weldra met dit werk voor het publiek te kunnen verschijnen. Dit zal het vierde deeltje vormen van de studiën die aan onzen Kring zijn ontsproten.

Ondertusschen is kort geleden het tweede gedeelte der vroeger door ons bewerkte studie : *De handel tijdens Karel den Grooten, vooral in de Nederlanden*, gedrukt. Wanneer het slot daarvan verschenen zal zijn, gaan wij eerst tot den druk van een ander werk over.

Hiermede is de taak van den verslaggever in 't kort afgedaan.

Nu blijft er ons nog een woord van hulde te brengen aan den leider van het Genootschap, die tijd noch moeite spaart om ons, jongere genooten, voortdurend tot zelfstandig werken op te wekken.

Aan hem zij dus eere en dank!

—

CERCLE AGRONOMIQUE
de l'Université catholique de Louvain.



ANNÉE ACADÉMIQUE 1890-1891.

Composition du bureau.

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur de l'Université.
Président : M. A. DE MARBAIX, professeur.
1r Vice-Président : M. A. THEUNIS, professeur.
2d Vice-Président : M. E. Jurion, élève de 3e année.
1r Secrétaire : M. L. Beauduin, élève de 3e année.
Trésorier : M. J. De Marbaix, élève de 2e année.
Secrétaire-Adjoint : M. Durant, élève de 2e année.
Bibliothécaire : M. Henroz, élève de 1e année.

M. Ed. Leplae, agronome adjoint, a rempli les fonctions de secrétaire pendant le 1r semestre, puis il a été proclamé *membre d'honneur*.

Membres :

ÉLÈVES DE 3e ANNÉE :

MM. Boulanger, Castille, Counet, de Béthune, de Pierpont, de Olozabal, Goffinet, Jacobs, Limage, Mortgat, O'Kelly, Peiffer, Racelle, Roisin, Smeyers, Van Cauwenberge, van Hamont, Vermeulen.

ÉLÈVES DE 2e ANNÉE :

MM. Bouvy, Claes, de Coune, de Doetinghem, de Marnix, de Feyter, de Limburg, Demanet, Denis, Fontaine, Fortemps, Gellaerts, Léonard, Lowet, Naveau, Soens, Van den Wouwer, Van Haverbeke, Van Zuylen, Van Ormelingen.

ÉLÈVES DE 1re ANNÉE :

MM. Augustin, Bareel, Bayo, Barblé, Cornet, de Boek, de Grelle, de Heneffe, Devos, Donckier de Donceel, Goelens, Goffinet, Jadoul, Laurent, Leplae, Leclerc, Malcorps, Mertens, Montens, Noyens, Pasleau, Paquot, Petit, Tahon, Thonon, Van Hoorebeke, Van Hövelt, Wartique, Wéry.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE AGRONOMIQUE pendant l'année 1890-1891, présenté au nom de la commission directrice, par M. L. BEAUDUIN, secrétaire pour l'année 1891-92.

MESSIEURS,

Il y a quelque temps en une de nos réunions, notre honorable président M. De Marbaix, en accordant à mon prédécesseur M. Leplae, les félicitations que lui valait sa nomination dans le corps des agronomes de l'État, disait : « Nous sommes fiers, nous professeurs, de voir un de nos élèves remporter une distinction. »

Cette fierté, nous la comprenons, car nous sentons qu'entre le maître remplissant la mission que Dieu lui a confiée et l'élève, il existe un lien bien voisin de celui qui unit le père à ses enfants.

Mais si les maîtres, non contents de communiquer la science qu'ils possèdent, viennent dans nos réunions intimes présider nos séances, diriger nos jeunes intelligences souvent égarées dans les voies encore sombres de la science agronomique et les calmer, quand sous l'influence de la discussion elles s'emportent, l'étroite communication d'idées et de sentiments qui s'établit alors, fait la force de l'élève et, nous en sommes persuadés, le bonheur du maître.

Aussi, Messieurs, en retraçant à vos yeux, les opérations de votre Cercle pendant l'année 1890-91, la plus belle et par le nombre de membres et par le nombre et l'importance des sujets traités, il est de mon devoir de vous rappeler ce premier élément de succès et de remercier en votre nom, notre président M. De Marbaix et notre vice-président M. Theunis.

Je dois aussi des remerciements à M. Jurion, l'homme actif par excellence, toujours à la recherche de conférenciers et de nouveaux membres et dont la mine réjouissante amène la gaieté dans notre Cercle.

A M. Leplae, mon predécesseur, dont les capacités ont été hautement reconnues par le gouvernement. Au trésorier, M. Joseph De Marbaix, qui a réussi à faire fructifier le noyau resté de l'année dernière et surtout qui, grâce à une volonté puissante, a conservé dans la caisse une bonne partie des revenus pour l'année qu'il devait présider, malgré les exigences, un peu trop grandes peut être, de quelques élèves de troisième année.

A M. Durant et à M. Henroz, notre zélé bibliothécaire. A MM. les ingénieurs Bouillot et Bauwens, qui chaque année reviennent parmi nous, nous communiquer le fruit de leurs recherches.

A tous les conférenciers qui secouant leur timidité, abordent la tribune confiants dans ces paroles : « Fiant oratores. »

A vous tous, Messieurs, qui daignez honorer le Cercle de votre présence et encourager ainsi les jeunes orateurs.

Cet ensemble de circonstances, ce dévouement unanime ont fait à notre Cercle une année prospère et nous sommes fiers de pouvoir dire que le Cercle dépasse de beaucoup les autres sociétés scientifiques, créées à l'Université de Louvain.

Le nombre des membres effectifs est de septante-trois, alors que l'année dernière, il n'était que de quarante.

Le Cercle agronomique a tenu, pendant l'année 1890-1891, seize séances contre sept l'année dernière. Les sujets traités furent des plus variés. M. Jurion consacra trois séances à l'étude complète de l'élevage du cheval. Habitant du pays de Nivelles, notre honorable second vice-président joint à une connaissance remarquable un grand enthousiasme pour la race chevaline.

L'amélioration d'une race se base sur le principe d'hérédité si connu et malheureusement si peu suivi : pour obtenir de bons produits il faut commencer par faire choix de bons producteurs.

L'étude raisonnée des qualités et des défauts d'un cheval est donc un point très important dont on doit tenir compte dans l'élevage.

M. Jurion analyse chaque partie du cheval, indique le but qu'elle doit remplir, les pièces qui la composent et en déduit la conformation extérieure qu'elle doit présenter. Par cet examen, il nous détermine les beautés, les défauts et les tares d'un cheval et le service auquel il est particulièrement apte.

L'éleveur doit aussi tenir compte, pour l'amélio-

ration de ses produits du croisement, du métissage et surtout de la sélection. M. Jurion est d'avis, qu'un éleveur intelligent et patient peut en quelque sorte modeler à sa guise les animaux qu'il élève. N'est-ce pas la sélection qui, unie à la consanguinité, a produit en Angleterre les races bovines et porcines si renommées et dans tous les pays, ces nombreuses variétés de chevaux.

Enfin, il existe un lien naturel entre la conformation du cheval et la contrée qu'il habite; la nature du sol, le climat, la nourriture sont des facteurs, qui mettent obstacle ou qui favorisent le perfectionnement d'une race.

La Campine ne saurait produire des chevaux brabançons et le brabançon introduit dans les Flandres, ne saurait conserver le pied ferme qui le caractérise.

En étudiant les diverses races, M. Jurion s'étendit naturellement avec complaisance sur le cheval brabançon ce qui paraît ne pas trop plaire à Messieurs les Flamands et particulièrement à M. Leplae. Quoi qu'il en soit, nous devons dire avec M. Jurion, que nous n'avons rien à envier aux autres pays : aucune race n'est propre à améliorer la nôtre et tous nos efforts doivent porter sur le perfectionnement par sélection.

M. Leplae fait l'étude des races bovines. Ces races sont nombreuses; elles se divisent en sauvages et en domestiques.

Les premières n'ont qu'un intérêt secondaire et instructif, les secondes ont pour nous un intérêt de

premier ordre. Ces races sont créées suivant les besoins d'un pays. Ici, on rencontre les races laitières, là des races précoces en vue de l'engraissement; parmi celles-ci, une doit attirer notre attention, c'est la race Durham. Créée en Angleterre, elle fut introduite en Belgique, il y a quelques années, mais en notre pays, elle ne tarda pas à perdre son caractère de précocité et n'apporta aucun perfectionnement à la nôtre qui s'éteignit peu à peu.

On avait sacrifié la sélection au croisement et l'on reconnut, mais un peu tard, que la race belge ne s'améliorerait que par la sélection.

Dans une autre séance, M. Leplae étudie la possibilité théorique et pratique du remplacement du fumier de ferme par les engrais chimiques.

L'étude des corps chimiques qui entrent dans la composition d'une plante, nous permet de déterminer exactement la quantité d'éléments nutritifs nécessaires pour que cette plante accomplisse normalement le cycle de sa végétation.

Ces éléments se rencontrent dans le fumier, mais celui-ci nous devons le considérer comme renfermant deux facteurs; les matières nutritives et les matières organiques. Les premières peuvent avec avantage être données aux plantes, sous forme d'engrais chimiques.

Les matières organiques dont le rôle n'est point de nourrir, mais de maintenir le sol dans un état physique tel que la plante absorbe avec facilité les éléments nutritifs, peuvent-elles être données par un autre composé que le fumier?

M. Leplae répond que dans le sol pauvre où une grande quantité de fumier est nécessaire, les engrais verts ou un amendement calcaire le remplace avantageusement. La culture sans fumier peut donc, dans ces conditions, rendre de grands services. Cette question toute neuve est certes bien intéressante et nous engageons nos condisciples habitant la Campine, à vérifier ce fait par expérience.

Mais il faut avant tout connaître la composition du sol, savoir les éléments que celui-ci peut apporter à la plante.

L'analyse chimique ne nous permet pas encore de déterminer exactement la quantité d'éléments absorbables contenus dans le sol, c'est pourquoi il est nécessaire d'y joindre l'*analyse du sol par la plante*.

En la séance du 20 janvier, M. Bauwens se chargea de nous enseigner la méthode, qui rend ce procédé pratique. Les indications que nous donnent les phénomènes de la végétation, combinées à celles données par l'analyse chimique, permettent de conclure, d'une manière rigoureusement exacte, à la quantité d'éléments à restituer au sol, ou indiquent les amendements à apporter pour rendre absorbables les éléments contenus dans ce sol.

Ce travail, comme le fait remarquer M. Jurion, n'est pas du domaine de l'agriculteur, mais uniquement de celui de l'ingénieur agricole.

Les cultures spéciales fournissent une vaste matière où chacun puise un sujet, suivant la partie qui l'intéresse. Cette année, comme les années précédentes,

M. Bouillot nous a parlé de la culture de la pomme de terre, étudiée principalement au point de vue d'éviter la maladie due au *peranospora infestans*. M. Bouillot, nous savons, prétend que ce champignon ne cause pas la maladie, mais en est une simple conséquence et il apporte à sa démonstration des expériences personnelles, qui semblent avoir beaucoup d'autorité.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, le *mycelium du peranospora infestans* ravage les tissus de la plante et cause chaque année de grands dégâts. Le remède préventif préconisé est la bouillie bordelaise dont l'usage commence à se répandre. M. Bouillot attribue la maladie à l'usure de la race. Nos plantes épuisées sans vigueur forment un terrain tout préparé aux ravages du champignon. Il est donc nécessaire de régénérer par semis. La question est des plus importantes. La pomme de terre, plante peu exigeante au point de vue culturale, d'un rapport généralement élevé, d'un goût agréable et d'un pouvoir nutritif très grand forme la base de l'alimentation dans beaucoup de contrées ; aussi, est-ce en vain qu'on a cherché à la remplacer par d'autres tubercules.

M. O'Kelly, dans une conférence présentée avec beaucoup d'aisance, nous fait l'histoire de ces succédanées de la pomme de terre. Ce sont le topinambour l'Igname de Chine, le Stachys tubérosa. Il conclut que certains agronomes ont prétendu que ces plantes remplaceraient un jour la parmentière, quoiqu'elles soient entrées dans le domaine de l'oubli.

M. Joseph Van Hamont s'occupe des prairies. Riverain du Démer et de la Ghète, personne mieux que lui ne se trouvait à même d'entreprendre ce sujet. La conférence, une des plus belles de l'année, portait sur les diverses classes de prairies et sur l'assainissement. Le sujet présente ceci de particulier, c'est que vu la situation économique, où nous nous trouvons, on peut se demander, si réellement, il n'y aurait pas avantage de transformer nos cultures en herbages dans le but de produire soit de la viande, soit du beurre et du fromage. Enfin, dans la catégorie des cultures spéciales entre la culture de la betterave dont je vous ai entretenus un soir.

La betterave est une de ces plantes qui prouvent combien la science agronomique, de concert avec la pratique, peut produire de beaux résultats. A son introduction dans notre pays, il y a environ cinquante ans, elle ne contenait encore que 8 % de sucre et cette année montre qu'on peut produire en Belgique de 14 à 15 %. La betterave est la plante dominante de la Hesbaye, du Hainaut et d'une partie des Flandres, et cette culture a certes diminuée de beaucoup les effets désastreux de la crise agricole, que nous traversons.

M. Peiffer à son tour plaide la cause des forêts. Pour un habitant de nos Ardennes, le sujet était entrainant et poétique, le plaidoyer le fut également. L'influence des forêts dans la nature est très grande. Elles répartissent uniformément les pluies, conservent les sources, empêchent les inondations.

En pays de montagnes le déboisement appauvrit le sol. « En Palestine, par exemple, » nous dit M. Peiffer, « les bords du Jourdain, qui jadis étaient » plantés de magnifiques cèdres et de jardins re- » nommés par leur fertilité, ces rives si souvent » chantées par l'Écriture, n'offrent plus aux regards » que des rochers nus, fissurés, crevassés, sur les- » quels de maigres arbustes ont peine à trouver » leur subsistance. »

Les forêts sont un puissant moyen de mise en culture de terrains vagues.

Les landes et les dunes en sont un bel exemple. Nous nous associerons donc volontiers aux plaintes que le déboisement arrache à notre ami et nous l'engagerons à utiliser son talent d'orateur à arrêter la cognée qui détruit sans réflexion nos belles forêts.

Le pays de Herve ayant ici un représentant M. Ruwet, nous avons eu le plaisir d'assister à toutes les opérations de l'industrie qui fait la renommée de ce pays : la fabrication du fromage. Parmi ces nombreux détails, le plus intéressant est celui qui a rapport à la maturation causée par diverses variétés de microbes.

M. Ruwet nous apprend aussi que la consistance du caillé, selon son degré, favorise la multiplication de microbes aérobies ou anaérobies.

Les premiers produisent beaucoup de ferments solubles qui décomposent les composés albuminoïdes en composés plus simples et finalement en sels

ammoniacaux saturés par des acides gras, sels qui donnent l'odeur particulière au fromage.

Les microbes anaérobies secrètent moins de diastases et par conséquent moins d'ammoniaque et d'autre part, ils secrètent beaucoup d'hydrogène sulfuré et donnent lieu à des boursouflements.

Enfin, Messieurs, il me reste à vous parler de la saccharine ou anhydride sulfamin benzoïque, produit dérivant du toluène et possédant un pouvoir sucrant près de 300 fois plus puissant que celui du sucre de betteraves, produit dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir pendant l'année. Ce produit, qu'on a voulu faire entrer dans l'alimentation au lieu du sucre ne possède aucune qualité nutritive et son emploi n'est pas sans présenter d'inconvénient. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce dérivé du goudron de crainte de réveiller l'attention de Messieurs les brasseurs, qui sans défendre ce dangereux produit, ont cependant montré qu'ils avaient pour lui quelques égards.

Il est vrai d'ailleurs, que ces Messieurs nous ont promis, qu'ingénieurs brasseurs, ils supprimeraient même l'emploi du sucre dans la brasserie. Attendons-nous donc, Messieurs, à boire un jour des Dixmude dépassant des Stout et des Bavière.

Mais, Messieurs, l'ingénieur agricole n'a pas seulement pour mission de s'occuper des questions scientifiques qui concernent l'agriculture, il doit aussi envisager les questions économiques. La crise agricole que nous traversons trouve dans la science un remède; le nier serait méconnaître les progrès faits,

grâce à l'étude du sol, de la plante, des matières nutritives et des engrais chimiques, étude qui a donné aux praticiens intelligents la clef des transformations vraiment merveilleuses, qui se sont opérées, suivant les besoins de la consommation, aussi bien dans les plantes que dans les animaux.

En vous parlant, Messieurs, des bienfaits de la science agronomique, je me hâte d'ajouter une parole qui me semble avoir beaucoup de valeur et qui est due à la plume de M. Louis Durant avocat à la cour d'appel de Lyon, auteur d'un nouveau traité sur le crédit agricole : « L'emploi des engrais chimiques » montre qu'avec de l'argent, on peut avoir du blé, » mais il n'a pas encore démontré qu'avec du blé, » on peut avoir de l'argent. »

Certes, le cultivateur qui refuserait de se servir des données de la science actuellement entrées dans la pratique, marcherait inévitablement vers la ruine, mais il n'en est pas moins vrai non plus, que dans la situation présente, l'emploi des engrais enrichisse beaucoup d'agriculteurs.

C'est qu'il y a d'autres raisons qui paralysent fort souvent les bienfaits de la science agricole, ce sont d'abord les désastres auxquels l'agriculteur se trouve exposé.

La grêle, les influences météoriques viennent trop souvent détruire son travail et anéantir ses espérances. Les maladies contagieuses qui ravagent des contrées entières et ces mille accidents : constipation, fièvre vitulaire, bris de membres, blessures, etc., qui

sont inhérents au cheptel vivant. Ajoutons encore comme causes principales qui mettent obstacle au développement de l'agriculture dans notre pays, l'insuffisance du capital chez le fermier.

Les capitaux, par suite de crises agricoles, émigrent vers l'industrie et le commerce; l'agriculteur abandonné à ses propres ressources, privé du crédit régulier, n'est pas suffisamment armé, pour faire face aux besoins qu'une culture rationnelle exige.

Enfin les villes dont les intérêts sont opposés aux nôtres, ont dans notre pays sous la législation actuelle, une puissance infiniment supérieure aux campagnes. Celles-ci ainsi écrasées sont impuissantes à obtenir des mesures qui pourraient porter remède à la situation malheureuse où nous nous trouvons.

Vous le voyez, Messieurs, il est de nombreuses questions qui attendent encore une solution et qui implorent votre concours. Vous avez, permettez-moi de vous le dire, le devoir d'utiliser vos connaissances, de faire fructifier l'enseignement que vos maîtres vous donnent et de le partager avec ceux qui n'ont pas reçu de Dieu, le bonheur d'une instruction aussi solide, que celle que vous recevez à l'Université catholique de Louvain.

La question de l'assurance du bétail, pas encore résolue présentait un intérêt tout particulier. Trois séances ont été consacrées à l'étude des divers systèmes proposés comme solution. Pour prévenir les pertes nombreuses que le cultivateur essuie, en ce qui concerne le cheptel vivant, il est nécessaire de

s'assurer. L'assurance empêche pour le cultivateur et surtout pour le petit cultivateur, les désastres que les accidents peuvent lui causer et remplace chez eux, par un sacrifice uniforme et bien léger, une perte essentiellement disproportionnée à ses ressources. Elle amène donc de la stabilité dans l'exploitation et donne à l'exploitant cette confiance dans l'avenir qui féconde son travail.

L'assurance est de plus une source de crédit. Le crédit a comme base la confiance ; or, le cultivateur voyant constamment ses biens exposés aux ravages des maladies et des intempéries de l'air peut-il inspirer de la confiance ? Mais si ses biens sont assurés à une société présentant elle-même une garantie suffisante de stabilité, ils font naître alors cette confiance demandée par le prêteur. A côté de ces avantages, il en est d'autres d'un intérêt général, en ce que l'assurance par l'indemnité qu'elle procure, empêche le cultivateur de chercher dans des moyens déterminés, compensation à ses pertes. Elle arrête donc le colportage des viandes malsaines, fait connaître les foyers d'infection qui aujourd'hui restent cachés le plus longtemps possible, et permet de prendre des mesures pour éviter leur propagation.

Tous, Messieurs, nous nous trouvions d'accord pour reconnaître la nécessité de cette institution ; mais lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le système qui remplira le mieux les conditions demandées, alors des débats orageux s'élèvent dans notre paisible assemblée, et il fallut le calme et la fermeté de

M. Jurion, présidant ce jour, pour mener à bonne fin cette longue discussion. Trois systèmes se trouvaient en présence : d'une part l'obligation, d'autre part le système de M. Limage, une société dont l'État aurait le monopole et enfin une mutualité défendue par M. Bauwens.

Les partisans de l'assurance obligatoire disaient qu'une société privée ne pouvait résoudre le problème.

L'assurance ne recevant comme assurés que les risques en moyenne mauvais, le fermier ne s'assurant que lorsque les risques qui courent lui paraissent plus onéreux, que la prime qu'il paie. Dès lors, les primes étant toujours inférieures à l'indemnité, la société court inévitablement vers sa ruine. L'assurance obligatoire seule donc peut résoudre le problème, seule elle amène de la stabilité dans l'exploitation, car les autres sociétés ne présentent guère de garanties; c'est pour cette raison également, qu'elle seule est une source de crédit réel pour le cultivateur.

Enfin, l'État, la province, la commune, possèdent des moyens très puissants pour prévenir la fraude et assurer la salubrité publique.

M. Limage et ses nombreux partisans trouvaient que l'assurance obligatoire n'était pas nécessaire :

1° Parce qu'elle apporte une restriction aux libertés du peuple belge.

2° Les cultivateurs soigneux ou ceux placés dans des conditions spéciales au point de vue de l'hygiène devraient couvrir les pertes au même taux que ceux qui soit par négligence, soit à cause du climat sont plus exposés aux maladies.

3° L'assurance obligatoire profitera surtout à ceux qui se livrent à l'engraissement du bétail en ce sens, que par leurs achats et leurs ventes fréquentes, ils sont plus exposés aux maladies.

4° En admettant que le budget de l'assurance obligatoire s'équilibre ou se solde par un léger déficit, il est certain que dans ce cas, ce sont les fermiers, qui payeront les désastres. Or, le Gouvernement retirera toutes les primes, qu'il accorde aujourd'hui en cas de mort ou d'abattage.

Le Gouvernement ne prélèvera donc plus sur son budget aucune somme et ce sera ceci de moins destiné à soulager l'agriculture.

Pour nous, dit M. Limage, si la somme affectée à payer une indemnité aux propriétaires des animaux morts ou abattus, était destinée chaque année à couvrir le déficit d'une société d'assurance dont l'État aurait le monopole, cette société ainsi formée aurait tous les avantages de l'assurance obligatoire, sans en avoir les inconvénients à condition bien entendu, qu'on fasse payer une prime plus élevée aux engraisseurs. Ce dernier point, nous l'avons admis, mais M. Limage semble oublier, que le Gouvernement accorde chaque année (aux fonds d'agriculture) 50 % de la valeur assurée.

Le système préconisé par M. Limage n'est à notre avis, que l'assurance obligatoire où le mot obligatoire semble être effacé. Il supprime en effet l'indemnité aujourd'hui accordée en cas d'abattage et la somme de ces indemnités est donnée à une société que l'État patronne.

Le Gouvernement dira donc au fermier : Vous êtes libre de ne pas vous assurer mais si vous ne vous assurez pas à la société que je vous désigne, sachez que vous ne toucherez rien, si je dois un jour faire abattre vos bêtes. Est-ce de la liberté ?

L'assemblée cependant ne partageait pas la manière de voir des partisans de l'obligation, et les orateurs qui prenaient la parole pour défendre les idées de M. Limage recevaient toujours des applaudissements.

Enfin, M. Bauwens se chargea de défendre un système particulier aux maladies sporadiques. Pas plus que l'assurance obligatoire, le système Bauwens n'a trouvé grâce devant le Cercle.

C'est une mutuelle, une assemblée d'agriculteurs se prêtant assistance mutuelle en cas où l'un d'eux épouve une perte dans son cheptel vivant.

La prime se paie par mois et dès que les versements ont atteint 4 % du capital assuré, on cesse de verser.

Ce système a l'inconvénient de ne s'adresser qu'aux maladies sporadiques et puis, si quelques bêtes sont frappées en même temps, il faudra pour payer l'indemnité faire un appel de fonds, d'ailleurs prévu par l'organisation, mais qui aura le désavantage de rencontrer beaucoup de résistance de la part du fermier.

Et si, comme le fait remarquer M. Bauwens, 900 mutualités établies sur le même pied en Allemagne prospèrent, ce n'est pas une raison pour que dans notre pays, les choses se passent de la même façon. L'Allemagne et la Belgique sont deux pays dont les mœurs diffèrent entièrement.

Ma tâche, Messieurs, est terminée.

Puisse l'année, que vous venez de commencer être aussi fertile que celle qui vient de s'écouler. Ce qui le fait espérer, c'est le dévouement toujours le même de Messieurs les professeurs De Marbaix et Theunis, c'est la composition de votre nouveau bureau, c'est le nombre des auditeurs de cette première séance. De si heureux auspices préparent une année pleine de succès. Le Cercle restera une des plus belles sociétés scientifiques et l'École d'agriculture une des gloires de l'Université de Louvain.

—

CONFÉRENCE
d'Histoire littéraire grecque et latine.

—

ANNÉE 1890-1891

Président d'honneur, Mgr Abbeloos, recteur de l'Université.

Directeur, M. F. Collard, professeur.

Secrétaire, M. Schrijnen, Joseph, de Venloo, docteur en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM.

Bormans, Alphonse, de Beeringen, candidat en philosophie et lettres;

L'abbé Conrotte, Edmond, de Tintigny, docteur en philosophie et lettres, professeur au petit séminaire de Bastogne;

L'abbé Gérard, Victor, de Bastogne, candidat en philosophie et lettres;

Goergen, Guillaume, de Steinsel, candidat en philosophie et lettres;

Goemans, Léon, de Louvain, docteur en philosophie et lettres, surveillant à l'athénée de Louvain;

Kongs, Jean-Pierre, de Walferdange, candidat en philosophie et lettres;

Lamesch, Alexis, de Niederanven, étudiant en philosophie et lettres;

L'abbé Legrain, Modeste, de Malonne, candidat en philosophie et lettres;

L'abbé Roger, Justin, de Jodoigne, candidat en philosophie et lettres, sous-régent au collège St-Pierre.

—

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence pendant l'année 1890-1891, présenté par M. J. SCHRIJNEN, docteur en philosophie et lettres.

Messieurs,

Tous ceux qui s'occupent d'enseignement supérieur, se plaisent à reconnaître l'importance des séminaires ou des conférences, et c'est avec raison. Les sociétés scientifiques d'étudiants, comme notre Conférence d'histoire littéraire, servent, en effet, tout d'abord, de complément aux cours théoriques, en nous permettant d'approfondir des questions qui n'ont pu être qu'effleurées dans les leçons. Elles ont aussi le grand avantage de faire appel au travail raisonné et critique, personnel et spontané. Dans cette voie notre Conférence a fait, depuis l'année passée, un pas considérable. Prendre connaissance des travaux modernes les plus importants, étudier la méthode suivie actuellement, consigner les résultats acquis, ce sont certes des études indispensables pour quiconque veut s'appliquer sérieusement à une branche de la science; mais ce travail ne suffit pas : ce n'est qu'une base, un fondement; et si, dans le rapport de l'année précédente, je trouve cette phrase : « trop timides encore pour essayer nos forces par des tra-

vaux indépendants et originaux dans le sens allemand », la raison en est toute naturelle : une société ne saurait dès ses débuts accomplir tout son programme. L'étudiant est arrivé à l'âge où naît le désir de produire soi-même, au lieu de s'assimiler la science faite par autrui, ou, du moins, de contrôler les voies et méthodes suivies. Nous avons donc inauguré une critique originale et indépendante; c'est dans cette disposition d'esprit que nous avons étudié le personnage d'Hippolyte dans Euripide, la composition de l'Iliade et l'authenticité des discours d'Antiphon. Si nous avons réussi, nous le devons à notre Directeur, qui a encouragé de toutes ses forces nos jeunes efforts, et qui a su brider, quand il le fallait, un zèle précoce et une juvénile inexpérience.

*
* *

Les travaux de cette année ont eu pour objet la littérature grecque. Les espérances que notre Société avait fait naître dès l'origine, ne se sont pas démenties, grâce au zèle et à l'enthousiasme toujours croissant de ses membres, grâce surtout à l'encouragement et à la direction sage de son sympathique président, qui ne s'est jamais lassé de nous seconder de ses conseils précieux et pratiques, et dont l'exemple constituait pour nous un stimulant des plus vifs.

Les premières œuvres d'une certaine étendue, qu'ait produites la race grecque, l'Iliade et l'Odyssée, n'ont pas été surpassées. Sont-elles sorties des mains d'un seul poète ou d'une corporation d'aèdes? Depuis

tant d'années qu'on a soulevé cette question, on n'est parvenu tout au plus qu'à des résultats plus ou moins probables. La nature même de la question ne permet pas, ce semble, qu'on arrive jamais à des conclusions certaines. Le travail de W. Christ sur Homère (1), que M. Lamesch nous a fait connaître avec netteté, expose fort bien l'état de la question et les opinions des savants. Le professeur de Munich critique vivement la « *Liedertheorie* » de même que celle qui admet une Iliade « non magni ambitus » comme noyau primitif. Aux partisans de la théorie dite d'interpolation, il reproche d'admettre des interpolations de chants entiers, comme l'ont fait Nitzsch et O. Müller. Ce sont les imitations de vers isolés ou de scènes entières qui forment la clef de voûte de son système chronologique des poèmes homériques. Pour appuyer son hypothèse, l'auteur examine scrupuleusement toute l'Iliade.

A cette première question se rattache étroitement celle qu'ont soulevée les chorizontes, à partir de Zénon et Hellanicos. Christ est d'avis que l'auteur de l'Odyssée non seulement n'ignorait pas les chants de l'ancienne Iliade, mais il les connaissait même dans l'ordre où ils nous ont été transmis.

Si Christ croit qu'il n'est guère possible de trouver le noyau primitif des poèmes homériques, Niese (2), dont l'opinion nous a été exposée d'une façon claire

---

(1) W. Christ, *Homer oder Homeriden*. München, 1885.

(2) B, Niese, *Die Entwickelung der homerischen Poesie*. Berlin. 1882.

et méthodique par M. Kongs, pense pouvoir le découvrir dans la querelle d'Achille et d'Agamemnon, le songe envoyé par Zeus, et la sortie des Achéens, suivie de leur défaite, de la mort de Patrocle et de celle d'Hector. D'après lui, la plus grande partie de l'Iliade actuelle n'entrait pas dans l'Iliade primitive. Cependant les additions postérieures ne sont indépendantes ni les unes des autres, ni du noyau primitif : elles ont été faites *pour* l'Iliade. — L'Odyssée primitive embrassait l'arrivée d'Ulysse auprès des Phéaciens, ses récits et son retour dans sa patrie. En conséquence, l'Iliade et l'Odyssée ne doivent leur forme actuelle qu'à un développement continuel et progressif.

Dans les *Neue Jahrbücher für classische Philologie*, Karl Brandt (1) a publie une série d'articles, que M. Goemans, l'un de nos membres les plus zélés et les plus capables, a soumis à une analyse fine et judicieuse. Le noyau primitif admis par Brandt est bien plus considérable que celui qu'adope Niese; il comprend les chants I, 1-348, II, 1-41, XI, 1-569, XV, 41-85, 199-471, XIII-XVII, XVIII, 1-36, XIX, 1-41, 357-429. Ce noyau s'est grossi par deux couches successives, dont la seconde est double, et la troisième de date relativement récente. Les arguments de l'auteur sont, comme nous l'a dit M. Goemans, le plus souvent basés sur des observations antérieures de Lachmann,

(1) K. Brandt, *Zur Geschichte und Composition des Ilias*, *Neue Jahrbücher für classische Philologie*, 1885, 86, 88, 89.

Naber, Niese, Christ, etc. Pour le reste, son propre sentiment lui suffit. Bien des changements apportés sont le résultat pur et simple non pas de l'érudition, mais du sens commun appliqué à l'ordre logique des événements qui composent le poème ; sa critique est personnelle et subjective. Brandt est allé trop loin dans cette voie : il nous apprend le plus souvent comment il aurait fait lui-même l'Iliade, et toutes les parties discordantes avec son dessein préconçu tombent pour lui en dehors de la conception première.

L'analyse littéraire ne pouvait rester en arrière. M. le Directeur en chargea M. Gérard, qui était bien à même d'assumer cette charge, et dont les travaux multiples ont rencontré pendant toute l'année l'intérêt le plus vif. Dans son analyse, M. Gérard a pris M. Bougot (1) comme guide. M. Bougot s'est proposé de donner une idée complète et exacte de l'Iliade, et d'en faire ressortir les beautés de tout genre. Subsidiairement, il cherche à prouver que l'Iliade, dans son ensemble, est l'œuvre d'un seul poète. Sa méthode consiste à montrer dans toutes les parties du poème le même esprit, les mêmes caractères, indices d'une même et commune origine. L'invention, la composition et l'exécution de l'Iliade, voilà les trois points principaux dont M. Bougot a entrepris l'étude. On peut dire qu'il a pleinement atteint son but principal ; mais on se sent porté à croire

(1) Bougot, *Étude sur l'Iliade d'Homère*. Paris, 1888.

qu'il attribue souvent à Homère des raisonnements, des calculs, des combinaisons auxquels le poète n'a peut-être pas songé et qu'il est facile de lui attribuer après coup. Pour lui, Homère ne peut s'être trompé; il a bien marché en aveugle, mais par un véritable prodige, jamais il n'est tombé; à peine l'a-t-on vu parfois chanceler. Cet optimisme, qui cherche à tout concilier et à tout expliquer dans l'Iliade, pourrait bien gâter la cause d'Homère au lieu de la venger.

L'étude des poèmes homériques, on le voit, a pris une bonne part de notre temps. L'examen de la poésie *didactique et lyrique* fut réservé à une autre année. Nous nous sommes cependant occupés d'un poète qui réunit dans ses œuvres l'épopée et le lyrisme, et qui par sa famille se rattache au poète didactique Hésiode : c'est le Sicilien Stésichore. A cet effet, M. Bormans nous a donné un résumé consciencieux du travail intéressant de M. Bernage sur ce poète (1).

La fusion de l'épopée et du lyrisme s'est opérée dans le *drame*. Telle est l'abondance des matériaux qu'il offre aux investigations de la science, qu'il faut bien choisir d'avance quelques questions spéciales.

Dès l'antiquité, son influence fut énorme non seulement sur la littérature et l'esthétique en général, non seulement sur les croyances, la philosophie, la vie économique et sociale, les mœurs privées, mais même sur la direction des affaires publiques. Cependant cette dernière influence, pouvons-nous encore

---

(1) S. Bernage, *De Stesichoro Lyrico*. Paris, 1880.

la constater tout entière? Telle est la question que s'est posée M. Weil dans son travail sur les tragédies grecques, considérées quant à leurs rapports avec les affaires publiques (1). Les résultats nous en furent communiqués dans une étude claire et précise de M. Conrotte, dont le départ prématuré fut tant regretté au milieu de nous. Il faut distinguer trois genres de tragédies, soit que le poète s'occupe de sujets contemporains, soit qu'il célèbre les destinées de la patrie dans le passé, soit enfin qu'il prenne pour sujet une matière par elle-même étrangère aux choses publiques, mais qu'il traite de telle façon que la pièce est en quelque sorte l'image de la cité à son époque. Le premier genre a été peu cultivé; le second a pour ainsi dire une couleur attique : ou bien le poète considère comme concitoyens les hommes du passé, ou bien il présente le passé sous un jour favorable, pour le faire tourner à la gloire des Athéniens de jadis. On a plusieurs fois exagéré les allusions politiques qui seraient renfermées dans ces deux genres de tragédies; on l'a fait davantage pour les pièces appartenant au troisième, et qui présentent certains points de contact avec la situation actuelle de l'État. M. Weil proteste énergiquement contre la méthode suivie en cette matière, surtout en Allemagne par C. F. Hermann.

---

(1) H. Weil, *De tragoediarum græcarum cum rebus publicis conjunctione*. Paris, 1844. C'est une de ces nombreuses dissertations que nous devons à la générosité de M. le professeur Nève, si dévoué à notre œuvre.

Je parlais tantôt du petit nombre des drames historiques. A. Wagner s'en est occupé (1), et M. Goergen nous a exposé ses conclusions avec beaucoup de soin et de méthode. Dans cette étude, M. Wagner a touché à la question de la trilogie. A l'opinion généralement admise, M. Croiset (2) oppose une explication nouvelle, qu'il appuie sur le témoignage d'Aristote et sur les faits de l'histoire littéraire, et dont M. Gérard a bien voulu nous indiquer les points principaux : 1° l'origine de la tétralogie ne doit pas être rapportée à des causes extrinsèques, mais il faut la chercher dans les premiers progrès de la tragédie elle-même; 2° le plus important de ces progrès, celui qui a consisté à allonger considérablement les pièces tragiques, a peu à peu conduit les poètes à partager ces pièces trop longues en plusieurs drames distincts, il est vrai, mais toujours intimement unis, et à attribuer chacun de ces drames à l'une des sections du chœur primitif complet. A partir d'une certaine époque, ces drames furent toujours au nombre de trois : le drame satyrique, qui le premier avait occasionné un sectionnement du chœur, complétait le groupe tétralogique. 3° Les successeurs et même quelques-uns des contemporains d'Eschyle, qui a l'honneur d'avoir introduit ce système dramatique dans la tragédie, abandonnèrent

(1) A. Wagner, *Das historische Drama der Griechen*. Halle, 1878.

(2) M. Croiset, *De la tétralogie dans l'histoire de la tragédie grecque*. *Revue des études grecques*, 1888, p. 369 suiv.

la tétralogie liée pour la tétralogie libre, en laissant tomber le lien qui unissait intimement les quatre drames.

Ce système a le mérite d'être à la fois le plus simple et le plus conforme à l'ordre naturel des choses.

Après ces études d'intérêt général sur le théâtre grec, nous avons examiné en détail un tragique et un comique : Euripide et Aristophane.

Dans une série de séances, M. Gérard nous a intéressés par ses belles recherches sur Euripide, inspirées par von Wilamowitz, Denis et Decharme (1).

L'étude de la *Médée* nous a rendu compte de la médiocrité des chœurs d'Euripide, de la valeur des personnages et du peu de succès des imitations de cette pièce. — Dans son *Héraclès*, Euripide a plus fortement compliqué l'action. Il s'y est plû à combiner deux actions qui se tiennent, tout en étant distinctes l'une de l'autre, et dont le rapprochement frappe par un contraste saisissant. Il a d'ailleurs transformé la légende en plaçant Héraclès tuant son épouse et ses enfants, après l'accomplissement des douze Travaux.

Bien différent des personnages farouches de Médée

(1) U. v. Wilamowitz, *Euripides Heracles,* Berlin, 1888 ; J. Denis, *La Médée d'Euripide,* bulletin de la Faculté des lettres de Caën, n° 5, juin 1887 : J. Denis, *Étude sur le personnage d'Hippolyte dans Euripide.* Ib. n° 1, novembre 1888 : P. Decharme, *Euripide et Anaxagore.* Rev. Et. Gr., 1890, p. 234 suiv.

et d'Héraclès est celui d'Hippolyte; c'est une figure unique chez les anciens, le type, l'idéal de la pureté; conception admirable dans son ensemble, mais souvent fausse dans l'exécution et dans le détail. A quelle source Euripide a-t-il puisé cet idéal nouveau? M. Girard et M. Denis pensent qu'il faut en rapporter l'honneur à l'école des Orphiques. Cependant, comme le fit remarquer M. Gérard à juste titre, pourquoi recourir à cette hypothèse? La fable antique ne nous présente-t-elle pas Hippolyte comme victime de la chasteté? Il est vrai que le poète a idéalisé son personnage; mais n'était-il donc pas l'ami d'Anaxagore et de Socrate? M. Decharme s'est occupé récemment de ce point; il conteste, il est vrai, qu'Euripide soit un vrai disciple d'Anaxagore, et qu'il ait défendu dans ses œuvres la doctrine de ce philosophe aussi ouvertement qu'on le prétend quelquefois; mais il ne peut nier la grande influence des idées du philosophe de Clazomène sur le théâtre d'Euripide.

La transition d'Euripide à Aristophane n'est pas énorme; son intention satirique, qui paraît en plusieurs passages, ses allusions politiques, sa critique, sa liberté d'allures le rapprochent en plusieurs points du grand comique athénien. Afin de nous le faire mieux connaître, M. Conrotte nous a présenté un aperçu fort instructif de l'ouvrage de M. Couat sur Aristophane (1).

(1) Couat, *Aristophane et l'ancienne comédie antique*. Paris, 1889.

Dans les critiques politiques d'Aristophane, on trouve un mélange bizarre de clairvoyance et d'exagération, de justesse et de mensonge, de parti pris réactionnaire et de sentiments patriotiques. Au point de vue religieux, il n'est pas ce qu'on pourrait appeler un libre-penseur ; il bafoue Zeus, Hermès, Héraclès et Dionysos, mais il respecte toujours les divinités protectrices d'Athènes, ainsi que la sainteté des mystères et la religion des morts. Il persifle l'esprit d'incrédulité et de scepticisme qui pénétrait dans la société athénienne avec l'éducation sophistique et la poésie efféminée du théâtre : il s'en prend à cet effet à Socrate et à Euripide. La confusion de Socrate avec les sophistes s'explique par plusieurs traits spéciaux du caractère même de ce philosophe. L'attaque dirigée contre Euripide est plutôt personnelle.

Le travail si précis et si élégant de M. Roger, qui traitait des historiens grecs, nous a fait passer de la poésie à la *prose*. Trois chapitres du bel ouvrage de M. Egger (1) ont attiré tout particulièrement son attention : les documents ayant servi aux historiens grecs, la critique historique chez les Grecs, la science et l'art chez les historiens grecs.

L'un des faits les plus intéressants de l'histoire littéraire est le développement de l'art chez les historiens grecs. Pour Hérodote, l'histoire consiste dans la connaissance de *tous* les faits passés ; mais on reconnut bientôt qu'un travail sérieux doit être limité, et

---

(1) E. Egger, *La littérature grecque*. Paris, 1890.

c'est dans cette disposition d'esprit que Thucydide écrivit la guerre du Péloponnèse. L'histoire ainsi restreinte a suivi deux méthodes différentes, l'une érudite, visant à l'exactitude, l'autre oratoire, cherchant à intéresser.

Cette sorte d'introduction à l'étude de l'historiographie grecque étant faite, nous avons abordé Herodote et Thucydide. Le travail de Bauer (1), analysé avec un soin minutieux par M. Bormans, discute les divers problèmes que soulève l'étude de la biographie d'Hérodote. Je n'en rappellerai qu'un seul. D'après la tradition, Hérodote fut exilé d'Halicarnasse et se réfugia à Samos. Cette tradition, qui est tout à fait incertaine, semble avoir pour but d'expliquer comment Hérodote a pu écrire en dialecte ionien dans une colonie dorienne. Nous savons cependant qu'à Halicarnasse on se servait du dialecte ionien dans les actes officiels.

Cette origine dorienne d'Halicarnasse a, il est vrai, beaucoup contribué à donner à l'histoire de l'Ionie depuis la conquête lydienne jusqu'à la fin des guerres médiques, une couleur en quelque sorte anti-ionienne, qu'on est étonné de rencontrer chez un Ionien de caractère, de génie et de langue. Mais cette influence ne suffit pas pour l'expliquer. M. Legrain, dont les solides travaux ne manquaient jamais d'humour, s'est appuyé pour l'étude de cette question, sur un article

---

1) Bauer, *Herodot's Biographie*. Wien, 1878.

de M. Hauvette (1). Hérodote s'en est rapporté ici aux traditions athéniennes et delphiques. Or, Delphes n'a jamais beaucoup encouragé ni soutenu les colonies ioniennes dans la défense de leur indépendance. D'autre part, Athènes était disposée à jeter quelque discrédit sur des colonies dont elle voulait réprimer les tentatives d'indépendance, et avec lesquelles elle avait été en conflit plusieurs fois.

Dans un second travail, M. Legrain s'est occupé de la véracité d'Hérodote, qui a fait l'objet d'un bel article de M. Croiset (2). Sayce reproche à Hérodote de ne jamais s'être rendu à Babylone, comme il a l'air de le dire. S'il y était allé, il aurait forcément suivi cette route royale de Sardes à Suse qu'il décrit lui-même. Or, sa description est pleine d'erreurs grossières, qu'un témoin oculaire n'aurait pas commises. M. Croiset répond à Sayce que le passage est altéré et tronqué.

D'après Sayce, Hérodote ne s'est pas douté que le temple de Belus, qu'il décrit, n'existait plus, ayant été détruit par Xercès. M. Croiset lui répond que cette affirmation repose sur le témoignage fort suspect d'Arrien.

Un second reproche de Sayce a trait au voyage à Eléphantine. Hérodote n'y a jamais été, car il prend Eléphantine pour une ville, tandis que c'est une île. Aussi son récit fourmille-t-il d'erreurs géographiques.

---

(1) Am. Hauvette, ***Hérodote et les Ioniens.*** Rev. Et. Gr. I, p. 257 suiv.
(2) A. Croiset, *La véracité d'Hérodote.* Rev. Et. Gr. I, p. 254 suiv.

Mais Strabon déjà nous avertit qu'il y a une ville Eléphantine dans l'île de ce nom. De l'inexactitude des détails géographiques, Sayce ne saurait tirer aucune preuve à l'appui de sa thèse : ils ont été fournis par les indigènes, qui ne connaissaient pas encore les découvertes de Stanley.

M. Goergen nous a donné, après cette étude intéressante, un aperçu critique très judicieux des recherches de G. F. Unger sur Thucydide (1). Ce philologue s'est astreint à scruter tout ce que l'antiquité nous a rapporté sur la vie de ce grand historien. Remarquable surtout est son zèle pour rendre suspects les témoignages de Marcellin, qu'il appelle un « Byzantin d'un esprit borné. » Plus d'une fois cependant il aime à citer son témoignage en faveur de ses thèses. De plus, il exagère la valeur de Cratippe, auteur presque inconnu à son époque, et dont il ne nous reste que quelques témoignages fournis par d'autres historiens.

Pour finir, nous nous sommes occupés des *Orateurs*. Il y a un an, M. Dürrbach a publié sur l'orateur Lycurgue une étude très complète et originale (2), dont M. Legrain a fait une très belle analyse. Dans le discours contre Léocrate et dans les fragments des autres, « on voit exprimés avec force et persistance les principes qui ont guidé la vie publique de

---

(1) G. F. Unger, *Die Nachrichten über Thukydides. N. Jahrb.* 1886, p. 97 suiv.

(2) F. Dürrbach, *L'orateur Lycurgue*. Paris, 1890.

Lycurgue ; on y trouve, sous toutes les formes, et presque à satiété, la théorie du sacrifice absolu des intérêts privés à l'État, et cette doctrine, pour nous sans doute excessive, que l'individu doit à la cité, sous peine d'un châtiment, non seulement la stricte obéissance aux lois, mais jusqu'à l'exemple de sa vie privée et l'intégrité de ses sentiments. Ces principes ne sont pas simplement chez Lycurgue des thèmes oratoires d'un heureux effet ; car il en prend prétexte pour des poursuites judiciaires effectives. Plusieurs de ses accusations, et en particulier celle qu'il intenta à Léocrate, s'appuient plutôt sur des considérations morales de ce genre, que sur des textes de loi formels. Une telle confusion entre la moralité et la légalité, qui le mène jusqu'à l'intolérance, nous dirions même jusqu'à la persécution, ne peut venir que d'un patriotisme autoritaire et passionné. »

*
* *

Comme l'année précédente, la récapitulation du cours d'histoire de la littérature grecque, s'est faite à l'aide du dixième livre de l'*Institution oratoire* de Quintilien. Cette revue rapide des plus grands écrivains de la Grèce, nous a permis de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les études détaillées de l'année, d'en faire la synthèse et d'en saisir les faits les plus importants.

*
* *

Le troisième et dernier genre d'exercices auxquels

nous nous sommes livrés, c'était la lecture approfondie des *Syracusaines* de Théocrite. Comme introduction à cette étude, M. Conrotte nous exposa avec beaucoup d'intérêt les recherches de MM. Girard (1) et Couat (2). Si Théocrite, par son temps et la nature de ses œuvres, se place à la fin de la période classique, il n'appartient pourtant pas à la décadence; c'est encore un maître, le dernier, si l'on veut, dans la phalange sacrée des maîtres de l'art grec, mais il y est admis et marche avec elle.

Toutes les qualités du style de Théocrite paraissent subordonnées aux qualités dramatiques. Si peu étendus que soient ses drames, si humbles qu'en soient les héros, ses œuvres ont sur les productions plus solennelles des poètes de cette époque une supériorité incontestable : elles sont attachantes. On peut en dire ce que disait une des Syracusaines, Praxinoa, en regardant les étoffes qui ornaient le reposoir d'Adonis : « Comme les figures sont vraies ! comme elles se tiennent debout ! comme elles se meuvent véritablement ! Elles ne sont pas tissées sur la toile, elles respirent. »

L'instinct dramatique de Théocrite se montrant surtout dans la conception des caractères, nous nous sommes attachés dans notre lecture des *Syracusaines* à l'analyse détaillée des caractères.

---

(1) *La pastorale dans Théocrite : Études sur la poésie grecque.* Paris, 1884.

(2) *La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*, Paris, 1882, au chapitre : *La poésie pastorale,* p. 392 suiv.

*
* *

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à résumer dans ses grandes lignes le travail dont je vous ai donné lecture dans plusieurs de nos séances.

Des quinze discours qui nous sont parvenus sous le nom d'Antiphon, trois sont des plaidoyers : *Accusation d'empoisonnement contre une belle-mère; Défense pour Hélos à propos du meurtre d'Hérode; Sur le choreute*, et les douze autres forment trois tétralogies, c'est-à-dire trois groupes composés chacun de quatre discours, à savoir : *Plaidoyer au sujet d'un meurtre dont l'auteur est inconnu; Plaidoyer au sujet d'un meurtre par accident, et Plaidoyer sur un prétendu cas de légitime défense.*

Cependant les manuscrits d'Antiphon, voire même les meilleurs le *Crippsianus* et l'*Oxoniensis*, n'ont pas une autorité incontestable. Aussi n'a-t-on pas manqué de se demander si ces plaidoyers n'appartiennent pas au nombre des vingt-cinq discours que le rhéteur Cecilius a considérés comme apocryphes.

Blass (1), Schöll (2) et Lehmann (3) ne se prononcent pas sur l'authenticité du premier discours, contestée

---

(1) *Die Attische Beredsamkeit von Gorgias bis Lysias*. Leipzig.

(2) Edition de 1871.

(3) *Thucydidem in orationibus suis vere habitis minus respicere demonstratur et genus dicendi, quo historicus in illis usus est, cum Antiphontis dictione comparatur*. Putbusii, 1876, p. 10.

par Schmitt (1), Pahle (2) et Fuhr (3) et soutenue par Kirchner (4). Hoppe (5), Morawsk (6) et Wiedenhofer (7). Sprengel, qui tout d'abord enlevait le premier discours à Antiphon, a changé d'opinion, à cause de la concordance du premier discours avec le cinquième et le sixième (8).

Personne ne pourrait y voir un chef-d'œuvre d'Antiphon. On y reconnaît généralement des tournures de phrase embarrassées, une certaine raideur, mêlée à une sorte de prolixité, qui semble provenir de l'absence d'arguments solides. Mais tandis que les uns concluent que ce discours n'appartient pas à Antiphon, les autres le regardent comme l'œuvre d'un débutant, qui cependant contient en germe de grandes qualités.

Quelle est la tendance de ce discours? Plusieurs critiques, tels que Schömann, Maetzner et Schmitt y voient un exercice fait pour des élèves; la plupart

---

(1) *De oratione in novercam, quæ Antiphontis fertur, dissertatio.* Progr. d. Gymn. zu Fulda, 1853.

(2) *Die Reden des Antiphon, eine kritische Untersuchung.* Progr. Jever, 1860.

(3) *Excurse zu den attischen Rednern.* Rhein. Mus. 33, p. 565.

(4) *De temporibus orationum Antiphontearum.* Progr. d. Gymn. zu Frankfurt a/d O. 1863-64.

(5) *Antiphonteorum specimen.* Diss. inau Halæ Saxonum, 1874.

(6) *Bemerkungen zu den attischen Rednern.* Ztschr. f. österr. Gymn. 30, 3, p. 165.

(7) *Antiphontis esse orationem quam editiones exhibent primam Fr. Wiedenhofer demonstrat.* Wien, 1884.

(8) Rhein. Mus. 17, p. 167.

cependant, comme Wiedenhofer, pensent qu'il a été prononcé devant les juges. — Il nous semble qu'en faveur de la première opinion on ne saurait alléguer la place de ce discours dans les manuscrits, où il précède les tétralogies. En effet, les discours qui nous sont parvenus, ne paraissent pas avoir été rangés en deux catégories qu'on pourrait intituler : discours fictifs, discours réels; mais ils ont été disposés dans un ordre chronologique, basé sur la date de la composition. Les autres arguments sont, à notre avis, trop faibles pour qu'on n'admette pas que ce soit un discours réellement prononcé.

En discutant l'authenticité de ce discours, nous avons d'abord examiné quelques contradictions qu'on a cru pouvoir relever dans les idées : nous avons montré, texte en mains, que ces difficultés ne sont qu'apparentes : il suffisait, pour les faire disparaître, de mieux se rendre compte de la valeur des termes et de ne pas perdre de vue la nature de la cause.

Les autres arguments sont tirés des anomalies du style, de l'emploi d'expressions peu usitées, de répétitions choquantes, et de fautes contre la grammaire et la syntaxe. Pour en juger, il faut comparer, sous le double point de vue de la grammaire et du lexique, le premier discours avec le cinquième et le sixième, surtout avec le cinquième, d'abord, parce que c'est le plus beau monument de l'éloquence d'Antiphon, ensuite parce que son authenticité n'est contestée que par Pierron, qui allègue des arguments tels que Wiedenhofer ne craint pas de dire : « Nam Pier-

ronem in hist. litt. græc., p. 315 sq. argumentis, quibus quintam quoque orationem ab Antiphonte abjudicandam esse contendit, subtilioribus quam verioribus niti nemo non videt. »

Voici le résultat de cette comparaison. Les défauts du premier discours se retrouvent, bien qu'à un degré moindre, dans les discours 5 et 6; mais l'accord porte également sur les particularités du style, le genre des idées et la disposition des sujets. Un faussaire n'aurait pu s'approprier si parfaitement tous les détails de la langue, de l'ordonnance et de la composition. On peut donc affirmer que le premier discours est authentique; et qu'il faut en attribuer les défauts à la jeunesse et à l'inexpérience d'Antiphon.

Le complément indispensable de cette étude était une critique littéraire, qui fit ressortir la valeur de ces premiers monuments de l'art oratoire en Attique.

Les tétralogies d'Antiphon sont des exercices ayant pour objet des causes fictives. Dans ses discours, Antiphon parle au nom d'un autre; il plie ses sentiments, son caractère, son langage aux circonstances et aux nécessités de celui qui parle. Dans les tétralogies, au contraire, Antiphon peut être lui-même; il peut donner libre cours à son goût et à ses pensées. Ce n'est pas tout. Dans les discours, la cause est réelle; dans les tétralogies, fictive. Il n'est donc pas étonnant que les discours portent l'empreinte de plus de fermeté et de précision que les tétralogies, qui reposent sur des idées abstraites et sur des conjectures. Enfin, dans les discours, ce but est

pratique; le caractère des tétralogies est plutôt spéculatif (1).

Les tétralogies sont des esquisses fictives, mais des esquisses qui, comme le dit Blass, donnent les principes réels sans les altérer. Voilà la raison pour laquelle elles renferment tant de renseignements précieux pour la connaissance du droit criminel athénien.

En étudiant ces compositions, nous avons pu admirer la sagacité et l'habileté de l'argumentation et de la réfutation, la propriété des termes, la justesse des expressions et le caractère grave de cette éloquence, qui ne se laisse jamais dominer par la passion.

L'école critique hollandaise, représentée surtout par Cobet et van Herwerden (2), suivis par Dittenberger (3), déclarent les tétralogies apocryphes; ainsi pensent aussi Brückner (4) et Pahle (5); Hartman (6) ne se prononce pas; Both (7), Jernstedt (8) et Cucuel (9) défendent l'authenticité de ces compositions.

---

(1) Cfr. Cucuel, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon*, Paris, 1886; Perrot, *L'éloquence politique et judiciaire à Athènes*, première partie, 1873.

(2) Mnemosyne, 8 p. 278; q. p. 203.

(3) Hermes, 16, p. 321.

(4) *De tetralogiis Antiphonti Rhammusio adscriptis.* Diss. inaug. Budissæ, 1887.

(5) Op. cit.

(6) Op. cit.

(7) *De Antiphontis Rhamnusii tetralogiis.* Progr. d. Gymn. zu Oldenburg, 1876.

(8) Préface de l'édition de Petersbourg. 1880.

(9) Op. cit.

Les trois tétralogies s'enchaînent, pour le fond et pour la forme, tellement les unes aux autres, qu'elles forment un tout complexe, qu'on ne saurait répartir entre des auteurs différents. Il en résulte qu'une preuve tirée de l'une des tétralogies, a sa valeur pour l'ensemble.

On a trouvé les idées fades et incohérentes; mais un examen attentif nous a montré que, poussé par un esprit de système, on a cru voir partout des inexactitudes et des contradictions, même là où il n'y en a pas. D'ailleurs, plusieurs passages sont corrompus, par ex. A. γ. 6, où il faut changer, comme Hartman le remarque à juste titre, *ἐπέθετο αὐτῷ, correction* de Dobrée, en *ἔπειθεν αὐτόν*, ou quelque chose de sembable, en se basant sur la leçon primitive : *ἐπείθετο αὐτῷ*. Enfin, on a eu tort de comparer trop fréquemment les tétralogies avec les vrais discours d'Antiphon; ce sont deux genres de composition fort différents.

Certaine faiblesse dans la composition et certains détails de la langue s'expliquent soit par le caractère de ces exercices, soit par l'epoque de la composition, argument d'une importance considérable, quand il s'agit d'une époque où la langue se trouve encore dans un état de formation; de sorte que nous pouvons souscrire au jugement de Brückner, en généralisant sa sentence quant aux expressions « ab Attici sermonis consuetudine,» et « ab homine Attico », et en disant : « Jam omnia quæ de tetralogiarum elocutione adhuc exposui denuo perlustrans nonnulla

sane concedo ab orationum sermone recedere, verum tamen ab Antiphonte illas abjudicandas esse non adducor, ut censeam. »

Pour apprécier Antiphon, il faut se replacer à son époque. Étant donnés les moyens qu'il avait à sa disposition, il a produit de vraies merveilles. Dans l'invention oratoire, il ne le cède pas aux orateurs plus récents; il a sur eux l'avantage d'avoir tiré parti de ce que les temps pouvaient lui fournir. L'archaïsme a prêté, en effet, à notre orateur des charmes tout particuliers. La dignité de la forme et des pensées, les expressions gnomiques, la sévérité de sa philosophie, la droiture et l'incorruptibilité de son caractère, la croyance inébranlable aux dieux et aux punitions divines, donnent à ses productions ce relief merveilleux et mystique que les orateurs plus modernes s'efforcent en vain de racheter par l'élégance du style et la pureté de la diction.

—

Societas Philologa Lovaniensis.

—

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. J. B. ABBELOOS, Rector magnificus, *Præses ad hon.*

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. NAMÈCHE, Rector emeritus, *Præses ad hon.*

P. G. H. Willems, professor ordinarius, *Præses.*

Fr. Collard, professor ordinarius, *Vice-Præsid.*

Rev. Victor Gérard, ex Bastonia, phil. et lit. cand., *p. t. a Secret.*

Socii.

Josephus Willems, Lovaniensis, phil. et lit. et juris candidatus.

Alphonsus Bormans, ex Beeringen, phil. et lit. cand.

Carolus Lecoutere, Antverpiensis, id.

Carolus Lienaux, ex Lombisia, id.

Eduardus Loos, Lovaniensis, juris doctor.

Simeon Olschewsky, Lovaniensis, phil. et lit. cand.

Rev. Victor Carlier, ex Mainvault, phil. et lit. stud.

Rev. Petrus De Bont, ex Steenhuffel, id.

Leopoldus Paulus, Nivellensis, id.

Julius Wauters, Waesmontensis, id.

Mathias Huss, ex Strassen (Magni Duc. Lucil.), id.

Leo Mallinger, Luciliburgensis, id.

Qui olim socii fuere.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et lit. doctor, prof. univers. Gandavensis, ex-secret. (1873-74).

Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et lit. doctor, prof. univers. Leodiensis.

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et lit. doctor, mag. scrin. stud. super. in Ministerio rer. int.

Victor Brants, Antverpiensis, prof. ordinarius Univ. Lovaniensis, ex-secret. (1874-75).

Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doctor, professor athenæi Luciliburg.

Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philol. licentiatus.

Rev. canonicus Alf. Segers, ex Appels, philolog. licentiatus, præses seminarii Gandavensis.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct., prof. progymnasii Echternacensis.

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, rector gymnasii Beeringensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, vicarius in oppido Brugensi.

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim, phil. et lit. atque juris doctor, ex-secret. (1877-78).

Rev. Henricus Eggers, Monasteriensis, philol. doctor.

Rev. Arthur Vermeersch, S. J., ex Ertvelde, doct. jur. et scient. polit., ex-secret. (1878-79).

Ludovicus Simons, Ruremondensis, phil. et lit. doct., professor athenæi Lovaniensis.

Constantinus Gelders, Lewensis, phil. et lit. doctor, professor athenæi Brugensis.

Desiderius Petit, ex Wodecq, phil. et lit. doct., professor coll. Diesthem.

Nicolaus Walch, ex Niederpallen (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et lit. doctor.

Constantinus Nannan, ex Redu, phil. et lit. doctor, prof. athenæi Ixellensis.

Gulielmus Streel, ex Alleur, phil. et lit. atque juris doct., ex-secret. (1879-80), judex curiæ Waremm.

Johannes Dubois, ex Barnich, phil. et lit. atque juris doct., ex-secret. (1880-81), judex curiæ Arlon.

Julius Van Biervliet, Brugensis, phil. et lit. et scient. nat. doctor, ex-secret. (1881-82), prof. univ. Gandavensis.

Edmundus Cordewener, Mosætrajectinus, phil. et lit. doct., prof. gymnasii Mosætraj.

Petrus Doppler, Mosætrajectinus, phil. et lit. doct., ex ag. vices-secret. (1882-83), adjutor archiv. Mosætraj.

Augustus Van Ryckelen, ex Halle-Boyenhoven, phil. et lit. doct., prof. coll. Ypriani.

Johannes Petrus Biwer, ex Remich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct.

Rev. Edmundus Remy, Sonegiensis, philologiæ doct., professor seminarii Bonæ Spei.

Rev. Leonardus Lootens, ex Anseghem, philologiæ licentiatus, professor in Seminario Rolariensi.

Michael Meyers, ex Boxhorn (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct., professor athenæi Luciliburg.

Michael Glaesener, ex Wilwerdingen (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doctor, prof. athenæi Dikirch.

Baro Leo Bethune, Alostanus, phil. et lit. et juris doctor, ex-secret. (1883-84).

Augustus Bertrand, Bullionensis, philos. et lit. doct., prof. athenæi Arlon.

Johannes Terrens, ex Waldbillig (Magni Duc. Lucilib.), philos. et lit. doct., prof. athenæi Hasselet, ex-secret. (1884-85).

Rev. Alphonsus Dassonville, ex Heule, philologiæ licent., prof. collegii Ostendensis.

Eugenius Herbecq, Dionantensis, phil. et lit. et juris doctor, ex-secret. (1885-86).

Alphonsus Roegiers, Teneræmundanus, phil. et lit. doct., prof. athenæi Leodiensis.

Rev. Adrianus Cauwenberg, ex Hoeven (Batavus), phil. et lit. doct., professor in seminario minore diœcesis Bredanæ.

Rev. Ludovicus Reyter, ex Altwies (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doc., prof. gymnasii Dikirc.

Alfredus De Groote, Gerardimontensis, juris doctor, substitutus auditoris milit. Gandavi.

Carolus Martens, Lovaniensis, juris doct.

Prosper Poullet, Lovaniensis, phil. et lit. et juris doctor, ex-secret. (1886-87).

Theodorus Stille, Mosætrajectinus, phil. et lit. doct.

Ernestus Dubois, Verviensis, phil. et lit. et juris doct.

Leopoldus Piette, ex Denée, phil. et lit. doctor, prof. athenæi Namurc.

Simon Kayser, ex Esch (Magni Duc. Lucil.), id., prof. collegii S[i] Josephi Virtonensis.

Rev. Petrus Marres, Mosætrajectinus, prof. in seminario Rodiaducensi.

Mauritius Dewulf, Poperinghensis, phil. et lit. doct. et juris cand.

Prosper De Pelsmaeker, ex Denderleeuw, phil. et lit. doct. et juris doct., ex-secret. (1887-88).

Rev. Edmundus Conrotte, ex Tintigny, phil. et lit. doct., prof. Seminarii Baston.

Rev. Æmilius Valvekens, ex Rillaer, phil. et lit. doct., prof. seminarii Hoogstrat., ex-secret. (1888-89).

Edm. Goedertier, ex Lede, phil. et lit. doctor, juris cand.

Joh. Petr. Schock, ex Villa-Machera (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct.

Gaspardus Parpan, ex Obervatz in Helvetia, philol. doctor.

Rev. Johannes Leemans, ex Grimbergen, professor collegii S[i] Petri Lovan.

Rev. Arthur Piret, ex curia S[i] Stephani, phil. et lit. cand., prof. collegii S[i] Rom. Mechlin.

Rev. Franciscus Schoovaerts, ex Wavre-Notre-Dame, phil. et lit. cand., professor collegii S[i] Bonifacii Ixellensis.

Leo Goemans, Lovaniensis, phil. et lit. doctor, magister stud. Ath. Lovan.

Johannes Schwind, ex Septem Fontibus (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et lit. doctor.

Marcus Vanden Rydt, Nivellensis, phil. et lit. doctor, prof. collegii Nivellensis.

Rev. Jacobus Meyers, ex Bigonis Villa (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et lit. doct.

Franciscus Bethune, Gandavensis, phil. et lit. et juris doctor, ex-secret. (1889-90).

Lambertus Petit, Namurc., phil. et lit. et juris doct.

Josephus Schrijnen, Venlonensis, phil. et lit. doctor, ex-secret. (1890-91).

Georgius Schwarz, Arlonensis, phil. et lit. cand.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1890-91, par M. J. SCHRIJNEN, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

La Société Philologique est entrée dans une nouvelle phase de son existence; par suite des heureux changements, opérés par la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, M. le professeur Willems a créé un cercle de critique, et un autre, pour lequel ont été réservés les exercices de grammaire, de syntaxe, de stylistique et de metrique.

Le domaine de la Société Philologique fut donc considérablement restreint; l'activité des membres fut concentrée sur l'analyse critique des publications les plus récentes, la connaissance des revues et la lecture des auteurs.

Inutile de m'étendre sur tout ce que ce changement contient d'heureux. La connaissance et l'analyse des articles concernant la philologie classique est d'un trop grand intérêt, pour ne pas exiger une application assidue et sérieuse. Outre qu'elle tient l'étudiant au courant des progrès réalisés soit par

des contributions, soit par des ouvrages d'une plus grande étendue dans les divers pays, et qu'elle lui fournit des notions réelles indispensables, elle l'initie encore aux principes de la méthode, qui devront le guider dans ses investigations ultérieures. Ces études ne pourront être que d'autant plus fécondes, si elles sont dirigées par un maître aussi sûr et doué d'un savoir aussi expérimenté que notre illustre Directeur, auquel je m'empresse d'adresser mes meilleurs remercîments, et dont je me glorifierai toujours d'avoir été l'élève. C'est lui encore dont les précieux conseils nous guidaient dans la lecture et l'intelligence des auteurs, qui constituent pour chaque étudiant consciencieux la base de tout savoir ultérieur.

Cette année nous avons lu les Adelphes de Térence; dans la traduction nous nous sommes surtout astreints à serrer le texte de tout près, et à observer le plus que possible la justesse et l'exactitude des termes. Ce n'est en effet qu'à cette condition qu'il y a moyen de saisir en entier l'élégance et l'urbanité de la langue, la force comique des expressions, la finesse des peintures de caractère, le piquant de la situation, et l'intention satirique de plus d'un trait mordant. L'étude d'une pièce de Térence, ainsi conçue, devait nécessairement contribuer d'une manière efficace à nous initier davantage aux conceptions idéales du grand comique romain, et à l'esprit artistique des peuples anciens en général.

Comme les satires de Juvénal avaient été l'objet du cours approfondi et des exercices critiques de

cette année, j'ai pris comme sujet de l'étude, que l'usage impose au rapporteur de la Société Philologique, l'interprétation du commencement de la 8me satire de cet auteur. Le voici :

Stemmata quid faciunt? quid prodest, Pontice, longo
Sanguine censeri, pictosque ostendere vultus
Maiorum et stantis in curribus Æmilianos
Et Curios iam dimidios humerosque minorem
Corvinum et Galbam auriculis nasoque carentem?
Quis fructus, generis tabula iactare capaci
Corvinum, post hac multa contingere virga
Fumosos equitum cum dictatore magistros,
Si coram Lepidis male vivitur?

En citant ces vers nous avons donné la leçon du codex Pithœanus, le meilleur manuscrit de Juvénal. Remarquons tout de suite que la difficulté que présente l'interprétation, ne résulte pas de ce que la tendance générale de la satire nous échappe. Cette tendance saute aux yeux : le poète s'attaque à ceux qui se glorifient de leurs ancêtres et des biens de la fortune, alors qu'ils n'ont pas de mérites personnels. La noblesse, dit Juvénal, n'est pas héréditaire ; ce sont nos vertus propres qui nous la donnent :

Nobilitas sola est atque unica virtus (v. 20).

Ensuite, cette satire n'est pas au nombre de celles que Ribbeck a regardées comme apocryphes; de sorte qu'on ne saurait mettre une incohérence dans les idées ou une anomalie grammaticale sur le compte d'un auteur différent de Juvénal.

La vraie difficulté ne commence qu'au vers 5; les variantes des quatre premiers vers sont d'une importance fort secondaire, et n'apportent que des changements de sens fort légers. C'est ainsi que le Pith. donne au second vers : *pictosque ostendere vultus.* Cette même leçon se retrouve dans deux mss. de Paris, qui appartiennent à la seconde classe, à savoir les nos 7646 (D) du XIIe, et 17903 (E) du XIIIe siècle; tous les autres mss. donnent : *pictos ostendere vultus.*

Il n'y a aucune raison, ce nous semble, d'abandonner la leçon du Pith. En retranchant la particule copulative *que*, le texte présente un asyndeton choquant. Il n'y a d'ailleurs aucun inconvénient à ce que le membre de phrase : *pictos ostendere vultus*, soit uni intimement à l'idée générale : *longo sanguine censeri*, car il n'en est que le développement ultérieur.

On pourrait être étonné de voir apparaître ici les Curii, race illustre, il est vrai, du temps de la République et surtout célèbre par M' Curius Dentatus, vainqueur des Samnites et de Pyrrhus, mais presque entièrement éteinte du temps de Juvénal. Les derniers représentants de cette famille qui soient mentionnés par l'histoire sont M' Curius, l'ami de Cicéron, qui vécut vers l'an 50, et M' Curius, nommé juge par Antoine en 44 a. chr. Il se peut cependant que la gens Curia eût conservé sa renommée antique; à la satire 11, v. 78 Juvénal oppose la frugalité de Curius au luxe du temps; et de même qu'aux vers 9 et 13 de

la satire qui nous occupe, le poète flétrit tel noble, qui se vante d'appartenir à la gens Æmilia ou Fabia, mais qui ne sait se conduire en honnête homme; il s'élève au commencement de la seconde satire contre les excès des gens qui singent les Curii et vivent dans d'éternelles Bacchanales :

Qui Curios simulant et Bacchanalia vivunt.

Passons la correction d'Orellius : *humeroque minorem;* car, comme C. F. Hermann le fait remarquer à juste titre (1), la justesse de l'expression : *humerosque minorem* est prouvée suffisamment par le vers 42 du troisième chant des Puniques de Silius Italicus :

Frontemque minor nunc amnis Acarnan.

Le buste de Galba, comme nous l'apprend le vers suivant, a perdu son nez et ses deux oreilles; pourquoi Corvinus n'aurait-il perdu qu'un seul de ses bras?

Mais plusieurs mss. (2) donnent *nasumque* au lieu de *humerosque,* et *Corvini* au lieu de *Corvinum;* le codex Laurentianus C R seul garde *Corvinum.*

Il n'est pas difficile de découvrir dans la leçon *nasumque carentem* une faute de copiste, provoquée par le *nasoque* du vers suivant.

(1) Rhein. Mus. 6, p. 454.

(2) Ce sont les codices A, M, H, L, V, B et R, cp. Hosius, *Apparatus criticus ad Juvenalem.* Bonnæ, 1888.

Ponticus montre un Galba sans nez et sans oreilles; il était donc conforme aux exigences poétiques de chercher pour le buste de Corvinus un autre qualificatif.

L'expression *nasumque minorem Corvini* semble encore plus choquante que *nasumque minorem Corvinum* : après les visages peints des ancêtres, les Æmiliens debout sur leurs chars de triomphe, et les Curii mutilés, Ponticus montrerait donc à ses amis, saisis de respect, non pas Corvinus sans nez, mais le nez de Corvinus.

Je suppose, Messieurs, que vous attribuez tous à Juvénal un goût plus exquis et plus délicat.

Les vers 5, 6 et 7 ont donné lieu à de nombreuses controverses; les vers 5 et 6 ne manquent dans aucun ms.; le vers 7 est omis dans plusieurs mss. de la seconde classe (1). L'autorité du Pith. étant supérieure à celle des autres mss., il faudrait, au point de vue diplomatique, conserver les trois vers. Cependant il peut y avoir des raisons qui vont au-dessus de toute autorité diplomatique. Les mss. qui omettent le vers 7 changent *fumosos* en *famosos*, probablement parce que les copistes ne voyaient pas de rapport entre la *generis tabula* et les *fumosi magistri*. Nous aurons à revenir sur ce point. Les scholies, outre qu'elles ne jouissent pas d'une grande

---

(1) A savoir dans les mss. A, M, H, L, V, B, R, D et E. Dans l'archétype des six premiers mss. (O) paraît avoir manqué une page ; mais le nombre impair des vers dénote l'omission du vers 7.

autorité, ne jettent pas beaucoup de lumière sur l'état du texte; on a cru y découvrir la preuve que les vers 5 et 7 sont authentiques; mais la chose reste douteuse.

Quelles sont donc les difficultés que soulève l'interprétation de ce passage? En voici les principales :

La répétition de *Corvinum* au vers 7 est choquante; les expressions : *generis tabula jactare capaci Corvinum,* et *multa contingere virga fumosos magistros* sont passablement obscures; la forme *posthac* enfin est d'une latinité peu classique.

De diverses manières on a tâché de reconstruire l'état du texte primitif. Pinzger adopte la transposition des vers 5 et 6 après le vers 7, que l'on rencontre dans certains mss., ensuite il remplace *Corvinum* par *Fabricium.*

La transposition ne change cependant rien à la nature des choses : la difficulté reste entière; elle semble même s'accentuer. Car, de quelque manière qu'on traduise l'expression *multa contingere virga,* l'adjectif *multa* s'accordera mieux avec les *fumosi magistri,* sous lesquels il est permis de sous entendre un grand nombre, qu'avec les deux personnages Corvinus et Galba. La correction de *Corvinum* en *Fabriciam* est une pure hypothèse, car elle n'est indiquée par aucun ms., il serait donc difficile de supposer ici une faute de copiste, provoquée par le mot *Corvinum* du vers 5 (resp. 7).

C'est surtout C.-F. Hermann qui s'est occupé de ce passage. Dans le Musée rhénan, au passage

cité, il a contesté l'authenticité des vers 5 et 6, en se basant sur plusieurs motifs, dont nous allons examiner la valeur.

Il y a, d'abord, la répétition de *Corvinum*, qui n'a aucune raison d'être. De toutes les difficultés ayant trait à la grammaire et au lexique, l'expression : *generis tabula jactare capaci Corvinum* est selon Hermann la plus considérable; en présence d'un arbre généalogique si étendu, c'est de *Corvinus* tout seul que Ponticus se vante. Ensuite, si l'on veut conserver les vers 5 et 6, le verbe *contingere* se rattache à l'arbre généalogique peint, et alors il faudrait non pas *contingere* mais *deducere*, « quia hoc (contingere) vix sufficere videtur ad declarandum modum qui per ramas sive lineas in tabula genealogica ad imagines pictas discurrentes fiat. » L'expression : *fumosos magistros* soulève une difficulté de plus : « ...... addo, *fumosos*, quibus pariter ac VII, 227 protomas significari consentaneum est, ad *tabulam* generis, quæ pictas imagines continebat, referri omnino non posse » (1); enfin, comme nous l'avons déjà vu, les vers 5 et 6 sont parfois transposés.

Hermann est disposé à traduire avec Döderlein (2) *contingere* par *toucher*, et *virga* par *baguette* « qua gloriosissimus maiorum iactator imagines visentibus monstraret. »

Le premier motif a certainement de la valeur,

---

(1) Dans la petite édition de Teubner, préface, p. XXVII.
(2) Synom. u. Etymol. 4, 201.

mais il entraîne la suppression *soit* du vers 5, *soit* du vers 7. L'expression : *generis tabula iactare capaci Corvinum* ne présente pas autant de difficultés que le prétend Hermann. *Jactare aliquem* est parfaitement conforme aux exigences de la syntaxe latine; et *tabula capaci* est une licence poétique très usuelle pour *in tabula capaci*. Il est vraiment étrange de voir Ponticus se glorifier de Corvinus tout seul au milieu d'un arbre généalogique aussi vaste, mais il n'en résulte nullement que le vers 6 doive être supprimé : si l'on donne au verbe *iactare* les *fumosi magistri* comme régime, toute difficulté disparaît, et il n'y aura pas lieu de remplacer *contingere* par *deducere*.

Hermann croit encore qu'un tableau généalogique ne saurait être enfumé. Pourquoi pas? Pourquoi ne pourrait-on pas dire *tabula (picta) fumosa*, de même que *imago fumosa?* Si Pétrone (1) parle d'un *fumosus paries*, rien n'empêche, ce semble, de parler d'une *tabula fumosa*.

Les tableaux généalogiques, qui contenaient les portraits peints des ancètres, étaient suspendus dans l'atrium tout aussi bien que les stemmata proprement dits, et étaient par conséquent tout autant, je dirai même, plus exposés à la fumée du foyer sacré, que les cerae dans les armaria, qui n'étaient ouverts qu'aux fêtes de famille. Inutile donc aussi de lire *famosos* au lieu de *fumosos*.

La transposition des vers 5 et 6 a sans doute sa

---

(1) Satyr. 135.

valeur pour prouver l'état corrompu du texte; mais remarquons que ces vers se trouvent soit avant, soit après le vers 7 dans les mss., de sorte qu'on peut parler tout aussi bien d'une transposition du vers 7.

Cependant, comment l'introduction des vers 5 et 6 s'expliquerait-t-elle? — «Malae sedulitati tribuo» répond Hermann. Le même motif d'interpolation existe pour les vers 21 et 22 de la seconde satire; pour les vers 348, 614 et 631 de la sixième satire, et peut être pour le vers 112 de la huitième, car, comme le dit Hermann, les mots : *nam sunt hæc maxima*, sentent l'interpolation. Ce serait donc une glose; mais il est évident que les vers 5 et 6 ne sauraient être regardés comme telle. De plus, il ne s'agit pas ici d'un apophtegme ou d'une sentence, comme c'est le cas pour le vers 134 de la treizième satire :

Ploratur lacrimis amissa pecunia veris.

Des interpolations de plus d'une ligne et faites à dessein, sont généralement des vers surchargés d'épithètes et d'expressions poétiques dont l'auteur a été satisfait et qu'il veut faire passer à la postérité, en les insérant dans une pièce d'un auteur célèbre. Mais quoi de plus simple, je dirais de plus raide que ces deux vers soit disant interpolés?

De ce qui précède, il résulte, qu'il n'y a pas assez de raisons plausibles pour regarder les vers 5 et 6 comme apocryphes; et que les arguments mêmes de Hermann semblent indiquer plutôt l'interpolation du vers 7. Ajoutons encore les considérations suivantes :

Chacun des cinq mots dont se compose le vers 7 constitue une anomalie.

La répétition de Corvinum est extraordinaire : nulle part Juvénal ne répète, au commencement d'un vers, un nom propre initial, si ce n'est au vers 78 de la seconde satire, où les deux vocatifs *Cretice* sont cependant séparés par un intervalle considérable. Elle n'a en outre aucune raison d'être : Ponticus se glorifie au sujet des Æmiliani, des Curii, des Valerii (Corvinum) et des Sulpicii (Galbam); pourquoi les Valerii, en revenant deux lignes après, auraient-ils le pas sur les autres *gentes ?* Les Æmiliani reviennent eux aussi avec les Lepidi au vers 9 : ce n'est donc pas immédiatement après par le même représentant. Enfin, cette répétition est superflue : Ponticus a montré le buste de Corvinus sans bras; est-ce pour montrer son aïeul intact et intègre, qu'il l'indique après sur l'arbre généalogique peint?

Post hoc est expliqué par Weber comme suit : deinde, si transis ab hoc ad alios. Cet adverbe se rapporte donc à des personnes, et équivaut à *post hunc.* Remarquons qu'il a rarement cette signification, et qu'il est en général d'une latinité très suspecte.

Si l'on prend *contingere* dans le sens de « se rattacher à », l'expression devient forcément compliquée. Il est vrai qu'on cite quelques exemples analogues, tels que : Liv. 24, 22 : Quicumque aut propinquitate aut affinitate, aut aliquibus ministeriis regiam contigissent; Suét. Aug. 4. Arctissimo gradu aliquem

contingere; Suét. Ner. 32. Contingere aliquam familiam.

Mais dans ces exemples, fort rares d'ailleurs, *contingere* n'a aucunement la signification matérielle, qu'il devrait revêtir dans ce passage; de plus, dans ce cas, *virga* devrait signifier une ligne, ligne tracée en couleur et réunissant deux tituli ou elogia, signification qu'on ne trouve nulle part. Si l'on traduit *contingere* par « toucher » et *virga* par « baguette » l'adjectif *multa* devient d'un emploi tellement hardi, qu'on ne saurait même y comparer les expressions : alea pernox (v. 10) et agger ventosus (v. 43).

Par l'explication du Scholiaste : multis fascibus, dignitate, l'interprétation ne devient pas plus facile; aussi les critiques, qui prennent *virga* dans le sens de « faisceau », se voient-ils assez généralement forcés, de remplacer *contingere* par *deducere*.

Pour tous ces motifs nous croyons pouvoir regarder le vers 7 comme apocryphe. L'insertion de ce vers s'explique par une erreur de copiste : Ayant achevé la transcription du vers 6, il a recommencé celle du premier mot du vers 5; mais, après avoir vu qu'il s'était trompé, il a continué le travail avec le vers suivant.

La copie présentait donc l'aspect suivant :

Corvinum et Galbam auriculis nasoque carentem ?
Quis fructus, generis tabula jactare capaci
Corvinum
Fumosos equitum cum dictatore magistros,
Si coram Lepidis male vivitur ?

Un second copiste a cru de son devoir de remplir par les mots : posthac multa contingere virga la prétendue lacune entre Corvinum et Fumosos.

Reconstruisons donc le passage comme suit :

Stemmata quid faciunt, quid prodest, Pontice, longo
Sanguine censeri, pictosque ostendere vultus
Maiorum et stantis in curribus Æmilianos
Et Curios iam dimidios, humerosque minorem
Corvinum et Galbam auriculis nasoque carentem ?
Quis fructus, generis (1) tabula iactare capaci
Fumosos equitum cum dictatore magistros,
Si coram Lepidis male vivitur ?

Ainsi tout devient clair, et la traduction des vers 6, 7 et suivants ne présente plus aucune difficulté.

Quel avantage y a-t-il, de se vanter au sujet des portraits enfumés d'un dictateur et de maîtres de cavalerie, figurant sur un vaste tableau généalogique, si en face des Lepidi on se conduit mal ?

---

(1) Quelques éditeurs mettent une virgule après *generis* au lieu de la mettre après *fructus*, ce qui est contraire à la tendance générale de la satire. Juvénal, en effet, ne demande pas quel fruit tel acte procurera à la race, mais quels avantages personnels en résulteront.

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

ANNÉE ACADÉMIQUE 1891-1892.

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS.
Président émérite : M. le prof. VAN KEMPEN.

Composition du bureau.

Président : M. le professeur DEBAISIEUX.
1er Vice-Président : M. le professeur VERRIEST.
2d Vice-Président : M. le professeur DANDOIS.
Secrétaire : M. DE MARBAIX, étudiant en médecine.
Membres : MM. Godart, Penninckx, Froëdure, étudiants en médecine.

Membres actifs.

MM. les professeurs Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Debaisieux, Hubert, Ledresseur, Verriest, Blas, Venneman, Bruylants, Dandois, Denys.
MM. les docteurs Boine, De Rode, Ide, Bastin, Courtois.
MM. les étudiants en médecine Devroye, Sirjacops, Evrard, Van Rossum, Appelmans, Parmentier, De Zutter, Muys, De Smeth, Van Bever, Limbourg, De Moor, Smeers, Bastin, Coenen, Masoin, Duhot, Moenaert, Picquet, Van den Bempt, Martin, Henrard, Devos, Baudoux, Richard, Delcuve, De Roubaix, Loncin, Drion, Brion, Kaisin, Léonard,

Leun, Demolin, Pleitinx, Bogaerts, Vos, Duquesne, Romedenne, Siderius, Belloy, Fossé, Havet, Govaerts, Peeters, Desmons, Neefs, Piret, Finet, Opdebeek, Bérard, Rommens, Becker, Deleval, L. Parmentier, Quintens, De Marbaix, Lanthier, Meulders, Poot, Godart, Froëdure, Duchenne, Penninckx, Smets, Roland, Crocquet, François, Mathy, Lecomte, Dony, Lambotte, Bonmariage, Vertessen, Casier, Vanden Berghe, Leclef, De Becker, Laureys, Debève, Vanderhasselt, Dervaux.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE, pendant l'année 1890-1891, fait au nom de la commission directrice, par M. le docteur BASTIN, secrétaire sortant.

—

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les travaux de votre Société pendant l'année académique 1890-1891.

Nos séances, pendant cette année, n'ont pas été nombreuses : par suite du développement toujours croissant de nos sociétés universitaires, nous n'avons pu dépasser le chiffre de onze. C'est peu, mais je me hâte d'ajouter que nous avons fait tous nos efforts pour suppléer à la quantité par la qualité. Je ne sais si nous y avons réussi : le compte rendu suivant vous permettra d'en juger.

La question capitale que vous eûtes à traiter et qui fixa, dès l'abord, toute votre attention, fut celle de la bibliothèque. La situation de celle-ci, faut-il le rappeler, était bien précaire : une grande partie des ouvrages scientifiques, amassés par nos devanciers, avaient disparu; d'autres n'étaient plus complets. Votre secrétaire vous proposa de transférer aux Halles les livres qui restaient et de les confier aux

soins éclairés du Bibliothécaire de l'Université. Ce projet fut agréé à l'unanimité. J'ai l'entière confiance, Messieurs, que l'année qui commence verra s'achever, grâce à vos efforts généreux et constants, la réorganisation de votre bibliothèque.

La première étude que nous fîmes en séance fut celle de la blennorhagie.

M. Bibot nous lut un travail sur l'étiologie de cette affection. « Le gonocoque est-il bien l'agent » spécifique de la maladie au même titre que le » bacille de Koch produit la tuberculose? Le doute » n'est plus possible : les expériences bactériolo- » giques, aussi bien que les observations cliniques » le démontrent à toute évidence. » Si la lumière est faite sur ce point capital, l'obscurité règne encore sur la pathogénie des complications. Sont-elles bien, elles aussi, imputables au gonocoque. L'auteur s'attache avec soin à éclaircir la question et conclut comme suit : « Les organes qui sont en continuité » directe avec la muqueuse uréthrale participent à » l'inflammation spécifique, laquelle s'étend de proche » en proche. Quant aux complications éloignées, » comme les arthrites, ce n'est plus le gonocoque » lui-même qui en est l'agent direct; son rôle se » borne à rendre la muqueuse uréthrale incapable » de résister aux nombreux microbes qui l'habitent » normalement : ceux-ci l'envahissent, passent dans » le sang et vont infecter l'économie. »

Dans la discussion qui suivit, la spécificité du gonocoque, comme cause de la maladie, ne fut

même pas combattue : nous étions tous d'ardents fidèles de la foi microbienne. La question des complications souleva par contre une discussion passionnée, question intéressante au plus haut degré, pleine encore d'obscurité, où les arguments pour et contre ne manquent point, et sur laquelle les hommes les plus compétents ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord! Dois-je vous rappeler, Messieurs, que nous fîmes comme eux? Personne ne fut converti aux idées de son adversaire, mais chacun de nous emporta des idées aussi précises que complètes sur l'état actuel de la question.

S'il est beau de faire des théories sur la cause des maladies, tâcher de les guérir est mieux encore. C'est ce qui engagea votre rapporteur à compléter l'étude de la blennorrhagie en vous parlant de son traitement : Frappé, d'une part, du peu d'efficacité de la médication antiseptique, et, d'autre part, des idées optimistes et trop flatteuses pour elle qui tendent à s'établir, il fit le procès du traitement moderne. Il l'accusa d'être en somme peu logique, d'avoir menti aux espérances qu'on avait fondées sur lui; le rendit même responsable du grand nombre des uréthrites chroniques. Il appela l'attention sur la valeur du traitement abortif, trop délaissé de nos jours, et finit par se rallier au vieux traitement classique.... faute de mieux. Le développement de ces idées réactionnaires et volontairement empreintes d'un caractère trop exclusif, ne pouvait manquer de déchaîner une tempête d'objections; on chanta généralement les louanges de la

médication antiseptique, on accabla de sarcasmes (ô ingratitude) ce bon vieux traitement classique qui fit pourtant du bien, dans son temps.

Les principales conclusions que l'on put dégager de cette discussion furent les suivantes : 1° Les injections antiseptiques ne jugulent pas la maladie, elles n'abrègent pas même sa durée, mais elles présentent l'inappréciable avantage de calmer d'une manière étonnante l'acuité des symptômes de la première période. 2° Quoi que nous fassions, la blennorrhagie est une affection plus grave qu'on ne le croit généralement, en raison de sa grande tendance à passer à l'état chronique, et des conséquences éloignées qui peuvent en résulter.

Après avoir rajeuni, de la sorte, cette vieille question de la blennorrhagie, nous entendîmes la lecture d'un travail de M. Petit, sur une question toute d'actualité, le bacille du tétanos. L'auteur nous fit l'histoire du bacille découvert par Nicolaïer, cultivé par Rosenbach et insista sur ce fait que ce bacille est presque impossible à séparer d'un organisme propre à la putréfaction : ces deux microbes ont une grande affinité l'un pour l'autre ; tous deux habitent le sol ; les expériences de Nicolaïer ainsi que l'observation clinique ont prouvé que dans tous les cas de tétanos, il y a infection, due à une souillure directe ou médiate, par de la terre végétale. M. Petit examina ensuite la théorie de Verneuil, en vertu de laquelle le cheval est l'agent nécessaire de la propagation du tétanos. Après avoir pesé le pour et le contre, et

s'appuyant sur l'analogie qui existe entre la production du tétanos chez le cheval et de la rage chez le chien, il finit par se rallier à l'opinion de Verneuil. Passant enfin au mode d'action du bacille, l'auteur parla sommairement des poisons fabriqués par lui et fut d'avis que ces toxines peuvent stimuler directement la fibre nerveuse, qu'elles exagèrent le pouvoir réflexe de la moelle et n'ont aucune influence sur le cerveau.

La discussion de cet intéressant travail fut des plus animées. D'aucuns se demandaient si le microbe de la putréfaction, l'inséparable de celui du tétanos, ne joue pas son rôle dans la pathogénie de la maladie. Le premier n'absorberait-il pas l'oxygène, dans les plaies, pour permettre au second de s'y développer à l'aise? Nous apprîmes alors que l'on venait tout récemment d'isoler le bacille et que les cultures pures reproduisaient le tétanos d'une manière typique; bien plus, qu'on en avait isolé les ptomaïnes et que celles-ci agissaient exactement comme les cultures : la question se trouvait tranchée. La théorie de Verneuil eut les honneurs d'une amusante discussion: elle fut repoussée, comme étant une œuvre d'imagination, à coup sûr ingénieuse et séduisante, mais à laquelle l'observation clinique ne peut fournir aucun appui.

A cette étude d'ordre purement bactériologique succéda le travail de M. le docteur Ide, sur l'anatomie pathologique des cancers de la femme. L'auteur décrivit les symptômes différentiels des 3 cancers

utérins : l'épithéléoma du museau de tanche, l'épithéléoma de la cavité utérine, et enfin le squirrhe du col. Il signala l'épithéléoma du mamelon, nommé maladie de Paget et le carcinome vulgaire du sein. Au cours de son travail, l'auteur insista sur l'importance étiologique des irritations, combattit l'existence des psorospermies dans les cancers, admit des groupes de cancers non épithéliaux, par exemple l'endothélioma et certains squirrhes ; il signala enfin, comme faits dignes d'attention, les cancers muqueux et la polymastie.

Cette question, d'un ordre absolument spécial, n'était guère susceptible, au sein de notre Société, d'une discussion approfondie. L'auteur eut donc soin d'y ajouter quelques considérations thérapeutiques. Il insista sur l'utilité d'opérer les cancers utérins, alors même qu'il y a engorgement ganglionnaire; il tira en outre, du fait de la polymastie, des conclusions pratiques pour les opérations d'enlèvement du sein. Les objectants d'office nièrent l'influence étiologique des irrigations vaginales, admise par l'auteur, et insistèrent, par contre, sur l'importance de la métrite comme cause prédisposante. L'existence des cancers conjonctifs fut ensuite combattue : M. Ide la prouva péremptoirement, en vertu d'observations toutes récentes. Abordant la question du traitement, les objectants repoussèrent énergiquement l'ablation tardive de l'utérus, lui préférant le simple râclage, quand les ganglions mésentériques sont déjà envahis par le mal.

Cette discussion nous valut une courte conférence de M. le professeur Dandois. Il voulut bien nous résumer l'état actuel de la science au sujet de ces différentes questions. Nous pûmes nous séparer ce jour-là, l'esprit satisfait.

« La saignée dans la pneumonie, » tel fut le sujet du travail qui suivit... vieux sujet rabâché, souvent discuté dans nos séances des précédentes années, et qui a eu l'heureuse chance d'occuper récemment les loisirs de notre première société savante. Il semblait qu'on eût tout dit sur cette question ; M. De Marbaix sut la traiter, cependant, d'une façon neuve et absolument originale. Il s'était demandé si la déplétion sanguine n'était pas de nature à favoriser la résorption de certains ferments, si le pouvoir bactéricide du sang n'en était pas augmenté, si, par conséquent, la saignée ne permettait pas d'attaquer indirectement le microbe pathogène lui-même. Des expériences de laboratoire, faites sur des chiens, permirent à M. De Marbaix de répondre négativement. La saignée n'a donc aucune influence sur le pouvoir bactéricide du sang. Envisagée, d'autre part, au point de vue physiologique, la saignée ne peut constituer une indication thérapeutique que dans des cas exceptionnels, comme un grand trouble de la circulation pulmonaire.

Grâce aux cliniques de M. le professeur Verriest, nous étions bien préparés à l'étude approfondie de cet intéressant travail.

La discussion fut des plus remarquables par l'en-

train que nous y apportâmes, la multiplicité des objections soulevées, des arguments apportés, des idées personnelles émises, et enfin, par l'accord final des adversaires. Les indications posées par l'auteur du travail restèrent debout; tout le monde s'y rallia sans restriction.

La séance suivante fut consacrée au travail de M. Lebrun sur l'étiologie des fièvres paludéennes. Après un court aperçu historique, l'auteur décrivit les quatre formes principales des hématozoaires du paludisme, et admit ces parasites comme cause des fièvres paludéennes. En effet 1° les hématozoaires du sang ont été retrouvés chez les paludiques de tous les pays, avec les mêmes caractères; il existe une concordance frappante entre les descriptions des différents auteurs. 2° Jamais on ne les a rencontrés chez des sujets non atteints de paludisme. 3° Leur développement se lie intimement à la production de la mélanémie, qui est le symptôme caractéristique du paludisme. 4° Les sels de quinine font disparaître les hématozoaires du sang en même temps qu'ils guérissent l'affection. 5° On a réussi enfin à transmettre le paludisme d'homme à homme par la transfusion du sang. — Les objectants d'office n'admirent point cette manière de voir; ils prétendirent que pour conclure à l'origine parasitaire des infections paludéennes il faudrait reproduire la maladie en injectant, non pas du sang, mais des cultures pures; or, celles-ci n'ont pu encore être obtenues. M. Lebrun reprit sa thèse, l'appuya sur de nouveaux arguments

et maintint ses conclusions; il concéda du reste, volontiers, que le dernier mot était loin d'être dit sur cette question.

M. Tahon nous fit alors quitter notre domaine purement scientifique pour nous élever dans les hauteurs de la morale et du droit. Dans son travail sur le bassin rétréci, il rassembla soigneusement tous les éléments de la question du fœticide médical, il nous les exposa dans l'ordre, avec une lumineuse clarté, se refusant à conclure lui-même pour laisser plus de champ à toutes les opinions, se réservant du reste d'intervenir largement dans la discussion. Celle-ci, Messieurs, n'a certainement pas quitté votre souvenir: elle dura deux séances entières, et fut la plus animée de celles auxquelles nous nous livrâmes.

M. Penninckx se chargea de nous ramener sur le terrain habituel de nos discussions, en nous présentant un travail sur « l'emploi du nitrate d'argent dans les conjonctivités. » Après avoir décrit les symptômes qu'on observe pendant son application, il chercha à les interpréter. Le nitrate d'argent agit-il comme caustique? certes non; il augmenterait l'inflammation. Agit-il comme antiseptique? pas davantage : le sublimé, plus puissant que lui, n'a pas la même valeur curative. Il agit donc comme astringent. Cette théorie fut repoussée par les objectants. Les uns, s'appuyant sur les expériences de Guyon, proclamèrent bien haut les propriétés antiseptiques du nitrate d'argent; ils récusèrent la comparaison avec le sublimé, celle-ci ne prouvant qu'une chose, une

certaine action spécifique du sel d'argent. — Les autres, plus conciliants, étaient tentés d'attribuer les effets bienfaisants du nitrate à l'heureuse combinaison de ses propriétés antiseptiques et astringentes. D'autres enfin, les plus catégoriques, firent observer que la rougeur inflammatoire est due, non à une simple congestion, mais à une véritable paralysie des tuniques des vaisseaux, et que cette paralysie est directement produite par les toxines. Dans ces conditions, la théorie de l'action antiseptique permet seule d'expliquer l'effet curatif du nitrate d'argent.

Nous eûmes enfin la bonne fortune d'entendre une brillante conférence de M. le professeur Van Gehuchten sur « les récentes découvertes dans l'anatomie du système nerveux. »

Un public choisi assistait à cette réunion : des professeurs de l'Université, disparus depuis longtemps, hélas ! des séances de la Médicale, plusieurs médecins de la ville, de nombreux étudiants, se pressaient dans notre local ordinaire, devenu trop étroit.

Suivant l'originale comparaison du conférencier, le système nerveux est longtemps resté, pour les anatomistes, un superbe édifice dont l'exploration les tentait ; ils étaient avides d'y pénétrer, tourmentés du désir d'en fouiller les coins et les recoins. Mais hélas ! une clef manquait qui leur permît d'en ouvrir les portes : ils étaient condamnés à rester dehors. Cette clef providentielle, ils l'ont enfin trouvée ; c'est la réaction de Golgi, perfectionnée par Ramon

Y Cajal. On traite le tissu nerveux par le chromate d'argent et l'acide osmique. Le chlorure d'argent ou l'argent lui-même se précipite; il dessine en contours admirables tous les éléments nerveux, les poursuivant impitoyablement jusque dans leurs plus fines ramifications.

Il n'entre pas dans ma pensée, Messieurs, de vous détailler les précieux enseignements qu'il nous fut donné de recueillir ce jour-là. Qu'il me soit permis d'en dégager le fait capital, le fait inouï, qui est venu bouleverser brutalement toutes nos idées sur l'anatomie intime du système nerveux : nous avions appris à connaître un système absolument *un*, un ensemble de cellules ganglionnaires, et de fibres nerveuses, invariablement reliées les unes aux autres par de riches anastomoses. Que reste-il de cette conception? Rien. La réaction de Ramon Y Cajal nous montre un système composé d'éléments absolument distincts, indépendants les uns des autres, simplement juxtaposés, dont chacun peut être considéré comme une entité anatomique. Chaque élément est constitué par une seule cellule; celle-ci se compose d'une partie ganglionnaire et d'un prolongement cylindre-axille. La cellule ganglionnaire ne s'anastomose jamais avec d'autres; quant aux fibres nerveuses, qu'elles produisent sur leur trajet de nombreuses ramifications, ou qu'elles finissent en un bouquet de branches terminales, chacune de ces branches ou ramifications se termine *librement*, sans la moindre anastomose. La propagation de l'influx nerveux ne peut donc se faire que par contact.

Tout cela nous fut enseigné avec un ordre parfait et une lumineuse clarté. De magnifiques planches explicatives nous aidaient à suivre le conférencier, au fur et à mesure qu'il développait son sujet. Sa parole pressée et ardemment convaincue faisait peu à peu pénétrer les idées nouvelles dans nos esprits. La séance levée, nous passâmes dans une salle voisine, où étaient rangés de nombreux microscopes. Nous pûmes examiner à l'aise les admirables préparations faites à l'Institut Vésale, nous pûmes nous convaincre « de visu. » Dès lors la victoire était complète, les plus incrédules se rendirent.

Que M. le professeur Van Gehuchten reçoive ici l'expression de notre gratitude. La marque de sympathie qu'il a bien voulu nous donner est de celle qui rehaussent le prestige de notre Société; elle est aussi de nature à stimuler nos courages. Puisse cet exemple ne pas rester stérile! Puissions-nous, chaque année, une fois au moins, applaudir, à la Société Médicale, l'un ou l'autre de nos jeunes et sympathiques Professeurs.

La dernière de nos séances fut consacrée au travail de M. Michaux sur « la Syphilis. » La syphilis, contrairement à ce qu'en disent les auteurs, est d'abord une affection purement locale, qui se transmet par les lymphatiques. Il faut donc combattre le chancre par l'excision et la cautérisation. A la deuxième période, le meilleur traitement consiste dans les injections d'huile grise : les doses se mesurent mieux et l'on n'a pas autant à redouter les affections gastriques

que provoquent les mercuriaux. Enfin, il ne faut pas attendre l'apparition des manifestations syphilitiques: car si le mercure peut les guérir, il est rationnel de penser qu'il peut aussi les prévenir, ou du moins, les atténuer par son administration préventive. Le temps nous a manqué pour discuter, comme il le méritait, cet intéressant travail. Pendant les trop courts instants que nous y avons consacrés, nous avons pu nous convaincre qu'il renfermait d'excellentes idées, des conclusions pratiques absolument neuves; nous avons éprouvé un vif regret à ne pouvoir approfondir la question.

Tel est, Messieurs, le compte rendu fidèle de nos travaux, pendant l'année dernière.

Je renonce à vous rendre l'originale physionomie de nos réunions, si pleines d'entrain et de cordialité!

Nous pouvons être fiers de nos travaux pendant cette année. Je ne le dis point d'une façon banale, la Société Médicale a prospéré, nous lui avons donné un regain de vigueur. C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de continuer cette tâche. Vous êtes aujourd'hui le nombre : soyez aussi l'ardeur et la persévérance. Au déclin de votre vie universitaire, vous voyez s'avancer, non sans effroi peut être, l'heure où il faudra « lutter pour la vie. » Tous les jours, vous constatez l'encombrement de la carrière médicale; mais vous savez aussi que le succès est à ceux qui travaillent. Eh! bien, venez souvent aux réunions de la Société Médicale. Ne craignez pas de choisir une question, de l'approfondir, de l'examiner sous toutes

ses faces, d'en fouiller tous les recoins : ce sera le sûr moyen d'aiguiser votre esprit ; vous l'accoutumez à aller au fond des choses. N'ayez non plus pas peur d'aborder la tribune ni de vous lancer dans la mêlee des objectants : obligés d'énoncer vos idées pour les faire partager aux autres, vous apprendrez à les simplifier, à les préciser, à les dépouiller de tout l'accessoire encombrant, pour n'en conserver que l'essence. Vous augmenterez aussi votre bagage scientifique. Plus tard, lorsque vous serez dispersés aux quatre coins du pays par les caprices de la destinée, vous revivrez avec joie, par la pensée, ces quelques heures arrachées au plaisir et noblement consacrées à la recherche de la vérité scientifique.

Il nous reste à remplir, Messieurs, le plus doux des devoirs. Nos président et vice-présidents nous ont prodigué, cette année comme les précédentes, les marques les moins équivoques de leur dévouement et du puissant intérêt qu'ils nous portent. Ils viennent généreusement passer, au milieu de nous, des heures qu'ils auraient le droit de consacrer au repos ; ils dirigent nos débats, prennent part à nos discussions, nous éclairent de leurs lumières. Je leur adresse, en terminant, l'hommage de notre affectueux respect et de notre vive reconnaissance.

—

SÉMINAIRE HISTORIQUE.
Exercices critiques
sur l'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

—

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université.

Président : M. le chanoine JUNGMANN, professeur d'histoire ecclésiastique.

Vice-Président : M. l'abbé SCHEYS (Charles), de Lombise, licencié en droit canon.

Secrétaire : M. l'abbé D'HOORE (Gustave), d'Assebrouck, licencié en droit canon.

Membres :

R. P. Alff (Maximin), de Trèves, de la Congrégation des PP. des Sacrés-Cœurs, bachelier en théologie.

M. l'abbé Callewaert (Camille), de Sweveghem, bachelier en droit canon.

M. l'abbé De Westelinck (Léopold), de Thielrode, bachelier en droit canon.

R. M. Nols (F.-Quirin), de Charneux, Prémontré de l'abbaye de Parc, bachelier en théologie.

M. l'abbé Verhofstadt (Théophile), de Liezele, bachelier en droit canon.

M. l'abbé Michiels (Henri), de Boom, étudiant en droit canon.

—

RAPPORT
sur les travaux du SÉMINAIRE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, pendant l'année académique 1890-1891, par M. l'abbé Gustave D'HOORE, licencié en droit canon, secrétaire.

—

Messieurs,

Notre Séminaire d'histoire ecclésiastique vient d'entrer dans sa troisième année d'existence. Dès le premier jour la généreuse initiative de M. le chanoine Jungmann avait trouvé chez Mgr le Recteur magnifique l'accueil le plus favorable : ses efforts avaient été secondés, son institution hautement approuvée. Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, nous avons eu la joie de pouvoir lui offrir en hommage respectueux de profonde vénération et de vive gratitude, un premier fruit de nos études. Saisissant avec bonheur toute occasion d'encourager les études spéciales et le travail personnel, Mgr Abbeloos a daigné accepter avec empressement la présidence d'honneur de notre jeune conférence.

Sous ces heureux auspices, nous en avons le ferme espoir, notre petit cercle ne fera que prospérer toujours davantage.

Dans le rapport que j'eus l'honneur de vous pré-

senter l'année dernière, je crus devoir faire ressortir la grande utilité de cette institution nouvelle qui venait occuper une modeste place, au milieu de cette phalange de sociétés scientifiques, littéraires et historiques que notre glorieuse Université catholique nourrit dans son sein.

Aujourd'hui, Messieurs, je préfère laisser à des voix plus autorisées, le soin d'apprécier notre but et notre œuvre. Voici comment M. C. Douais s'exprime à ce sujet dans la *Science Catholique* (août 1891, p. 836) : « Ce que je tiens à signaler surtout comme » un exemple bien digne d'être suivi, c'est le groupement à Louvain de quelques étudiants sous la » direction de leur savant maître, M. le chanoine » Jungmann. Cela s'appelle un Séminaire d'histoire » ecclésiastique. On y fait des cours d'exercices critiques, destinés à guider les élèves dans leurs » études spéciales et à les stimuler dans leur travail » propre. On joint la pratique à la théorie. » Et plus loin, l'auteur de l'article ajoute : « Pourquoi, en » France, n'établirions-nous pas sur le même pied » l'enseignement de l'histoire ecclésiastique ? »

L'année dernière, j'exprimais l'espoir que nous avions, de pouvoir publier bientôt un ouvrage collectif sur l'opuscule *De Aleatoribus*. Depuis lors, grâce à la généreuse coopération de Mgr le Recteur magnifique, notre travail a été livré à l'impression. Il porte le titre : *Étude critique sur l'opuscule De Aleatoribus, par les membres du Séminaire d'histoire ecclésiastique établi à l'Université catholique de Lou-*

vain. (1) Nous avons eu ainsi le plaisir de pouvoir le communiquer à nos maîtres, à nos amis et à quelques savants qui s'occupent d'études historiques.

Quelques-uns d'entre nous se rappellent avec quels sentiments d'hésitation et de crainte bien légitimes, nous nous sommes décidés, grâce aux exhortations et au concours indispensable de M. le professeur Jungmann, à publier ce premier fruit de nos travaux critiques. Mais peu à peu nos craintes se sont apaisées, en voyant le bienveillant accueil que notre publication a reçu.

Dans la *Revue Bénédictine* (VIIIe année 1891, p. 234-237), Dom Germain Morin O. S. B., approuve hautement le sujet que nous avons choisi pour commencer le cours de nos exercices critiques. Il regrette que les études patristiques ne soient pas davantage cultivées en Belgique. « A part la littérature syriaque à laquelle plusieurs de nos célébrités de Louvain ont consacré leurs labeurs » la patrologie, dit-il, a été « laissée jusqu'ici presque entièrement de côté. » Il félicite donc M. le professeur Jungmann, qui « vient d'ajouter à tous ses titres à la gratitude des catholiques belges, en essayant d'imprimer sur ce terrain encore un nouvel élan. » Notre « première étude élaborée en commun » « a précisément pour objet, dit-il, un opuscule patrologique qui passionne depuis trois ans les savants d'Allemagne et d'Angleterre. »

Ne rappelons pas ici les nombreuses lettres

---

(1) Louvain, J. Vanlinthout, 1891.

qu'adressèrent à notre zélé Président, plusieurs éminents professeurs d'histoire, du pays et de l'étranger, de ceux-là même dont nous avions cru devoir combattre les opinions. Il me suffira de citer les paroles de l'éminent archéologue, M. le commandeur de Rossi, dans sa lettre datée de Rome, le 23 mai 1891, à M. le chanoine Jungmann : « J'ai été saisi d'une impression » très agréable par l'apparition du premier cahier » des études critiques du Séminaire d'histoire ecclé- » siastique, que vous venez de fonder à l'Université » de Louvain. J'ai publiquement exprimé ces senti- » ments dans les Conférences académiques d'archéo- » logie chrétienne. Depuis la première publication » de M. Harnack sur le *De Aleatoribus*, j'avais fixé » mon attention sur ce traité et je l'ai plus d'une » fois cité dans mon *Bulletino d'Archeologia Chris-* » *tiana*. La thèse du professeur Harnack au sujet du » pape Victor me semblait très plausible ; cependant » je lui ai écrit que ses arguments n'étaient pas tous » également acceptables. L'étude de votre brillante » école m'a enfin persuadé qu'il faut descendre jus- » qu'à l'âge de S. Cyprien. La manière dont parle » l'auteur de sa position dans l'Église ne peut con- » venir qu'à un successeur de S. Pierre. Là-dessus » vos élèves auraient dû être plus affirmatifs. Si tout » évèque aurait pu dire qu'il occupait la *Vicaria* » *Domini Sedes*, seulement celui de Rome pouvait » ajouter qu'il avait *Apostolatus ducatum et originem* » *authentici apostolatus*, etc... » Dans le numéro du 28 et 29 mai 1891 de « *La Voce della Verita* »,

M. Orazio Marucchi, secrétaire des Conférences d'archéologie chrétienne, donne un rapport détaillé de la séance du 26 avril précédent. Il y expose le discours auquel le savant archéologue fait allusion dans sa lettre. « L'orateur, dit-il, après avoir mentionné » les diverses opinions agitées aujourd'hui parmi les » savants, par rapport à l'auteur de ce traité, com- » muniqua à l'assemblée le premier fascicule des » dissertations critiques, naguère publié par les » étudiants d'histoire ecclésiastique et de patristique » à l'Université catholique de Louvain, sous la direc- » tion du professeur Jungmann. Dans cet ouvrage » on démontre avec des arguments, en vérité très » solides, que l'auteur indiqué a imité S. Cyprien, » et que pour cette raison il doit être regardé » comme postérieur à ce dernier, ou au moins » comme contemporain. »

Plusieurs revues ont consacré une page à notre modeste travail. Outre celles que nous venons déjà de citer, nous pouvons nommer encore : *Historisches Jahrbuch der Görresgesellschaft*, XII, p. 646, signé : Weymann. — *Literarischer Handweiser*, n° 526, pp. 225-226. — *Literarische Rundschau*, novembre 1891, p. 346. — *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, XXXIV (1891), pp. 254-256; A. H(ilgenfeld). — *Theologische Quartalschrift*, 1891, p. 699; Funk. — *Dietsche Warande*, 1891, p. 658-59; A. Dupont.

Est-il nécessaire de le dire, notre première publication n'a pas échappé aux coups de la critique. Ne nous en affligeons pas; remercions plutôt les hono-

rables écrivains de nous avoir donné des renseignements utiles dont nous tâcherons de profiter à l'avenir. Nous sommes les premiers à reconnaître que plusieurs observations ne manquent pas de fondement. Mais elles n'ont porté généralement que sur des détails qui auraient pu passer inaperçus sans l'œil scrutateur de juges compétents. Les grands traits de notre *Étude* sont restés à l'abri de l'attaque, au moins jusqu'à ce jour.

La nouvelle explication de l'expression *in nomine turpis*, la nature homélitique de l'opuscule, l'âge que nous lui avons attribué, l'influence de S. Cyprien sur l'auteur, l'appréciation sur la manière de citer les saintes Écritures : autant de solutions que personne jusqu'ici n'a attaquées, que la plupart ont ouvertement approuvées.

Nous ne pouvons en dire autant de la question de l'auteur. Le nom du pape S. Victor, mis en avant par M. Harnack, a été catégoriquement écarté par tous ceux qui ont apprécié notre œuvre. Ils ont reconnu dans notre comparaison du *De Aleatoribus* avec S. Cyprien, un argument convaincant pour admettre que notre anonyme est postérieur à l'évêque de Carthage. C'était le point capital de nos conclusions.

Sans vouloir indiquer le véritable auteur nous avions cru pouvoir affirmer que le *De Aleatoribus* est l'œuvre d'un Pontife Romain. Pour M. le commandeur de Rossi, notre affirmation n'est pas assez catégorique. D'autres au contraire la rejettent comme non fondée. Dom Germain Morin O. S. B. qui se déclare

« parfaitement d'accord avec les membres de la conférence pour placer la rédaction de ce petit traité assez longtemps après Cyprien, et vraisemblablement à Rome » « hasarde à son tour une opinion sur l'origine du *De Alcatoribus* ». « Sans vouloir rien précipiter » il est porté à l'attribuer à Macrobe « qui vivait au milieu du IVe siècle. D'abord prêtre catholique en Afrique il passa au schisme des Donatistes et fut choisi par eux pour succéder aux trois premiers évêques entretenus secrètement à Rome par leur parti. »

Dans une notice minutieuse et très bienveillante, où il insiste sur l'explication du mot *nomine turpis* et approuve complètement notre réfutation de M. Harnack, M. Hilgenfeld maintient l'opinion qu'il avait émise antérieurement. Pour lui, l'orateur est un Novatien. Il répond à quelques-uns de nos arguments par des distinctions qui nous semblent plus subtiles que fondées.

« Tout en laissant aux philologues le soin de décider la question » nous avions suggéré l'hypothèse que l'auteur avait emprunté ses « Africanismes » à S. Cyprien et ne devait donc pas être nécessairement d'origine africaine. Dans une lettre adressée à M. le professeur Jungmann, M. Wölflin fait remarquer que l'auteur anonyme écrit une latinité « plus africaine » que S. Cyprien. Devant cette judicieuse observation de l'éminent philologue de Munich, nous consentons bien volontiers à abandonner l'hypothèse que nous avions hasardée. La rétractation est d'autant plus

facile que le savant professeur admet nos conclusions pour les autres points principaux.

Vous le voyez, Messieurs, ce résultat n'est pas de nature à nous décourager. Rendons en grâce à la divine Providence qui a daigné bénir nos efforts, et remercions en notre vénéré Président, à la sage direction duquel nous sommes redevables des fruits recueillis. Désormais, malgré sa verte jeunesse, notre Séminaire a son passé. A nous, Messieurs, de faire en sorte que les travaux des années à venir ne soient pas indignes de ceux des jours écoulés.

Mais, ne nous arrêtons pas davantage à notre travail de la première heure, il est temps de jeter un regard sur les exercices de l'année académique 1890-1891. La question que nous avions inscrite à notre ordre du jour, comportait l'étude critique et détaillée de l'authenticité du soi-disant « testament » de Jansénius, septième évêque d'Ypres.

Depuis la publication des ouvrages du P. Rapin (1) de la Société de Jésus, contemporain de l'*Augustinus*, une lumière nouvelle venait d'éclairer les questions qui se rapportent au Jansénisme. Aussi, depuis quelque temps, semblent-elles préoccuper davantage les esprits.

Notre pays, à bon droit, n'est pas resté étranger à

---

(1) R. Rapin, histoire du Jansénisme depuis son origine jusqu'en 1644, ouvrage inédit, revu et publié par l'abbé Domenech. Paris, 1861 ;

Mémoires du P. R. Rapin sur l'Église et la Société, la Cour, la Ville et le Jansénisme, publiés par L. Aubineau, 3 vol. Paris, 1865.

19

ce mouvement. Dans un des volumes de ses *Ypriana*, M. Vanden Peereboom (1) a donné quelques détails sur la vie du célèbre évêque, il a tâché surtout de nous retracer le tableau de sa mort, et les diverses phases des difficultés suscitées à l'occasion de sa pierre sépulcrale. L'historien Yprois a retrouvé, et publié dans ses annexes X, XI et XII, le véritable testament dans lequel l'évêque d'Ypres dispose de ses biens au profit de l'évêché, du séminaire et des pauvres, mais sans dire un mot de l'*Augustinus*. Le dispositif est suivi du rapport du secrétaire Tychon sur la façon dont le testament a été préparé par lui, complété par l'évêque et remis entre les mains du secrétaire une heure environ avant la mort de l'évêque.

L'auteur se base sur ces découvertes pour rejeter l'authenticité du prétendu « testament » qui fut publié dès 1640, à la première page de l'*Augustinus*. Dans cette déclaration, qui n'est ni un « testament, » ni un « codicille » dans le sens strict du mot, Jansénius lègue ses écrits sur la doctrine de S. Augustin, à Lamæus pour qu'il les fasse publier d'accord avec Calenus et Fromondus. Il soumet sa personne et ses écrits au jugement du Siège de Rome et de l'Église dont il se déclare le fils obéissant et dans le sein de laquelle il veut vivre et mourir. Cette protestation aurait été écrite ou dictée par le moribond, une demi-heure ou une heure avant sa mort.

---

(1) Cornélius Jansénius, septième évêque d'Ypres, sa mort, son testament, ses épitaphes, par Alph. Vanden Peereboom. Bruges, 1882.

Or, ainsi raisonne M. Vanden Peereboom, les circonstances de la mort de Jansénius sont telles qu'elles montrent l'impossibilité de la confection de cet écrit que d'aucuns appellent le « testament spirituel ». De plus les contemporains de Jansénius ont gardé le silence sur cet acte ou se sont laissés induire en erreur; le témoignage de Calenus est trop intéressé pour avoir quelque valeur et tout semble indiquer que lui-même aura rédigé, sous forme de testament un désir de Jansénius, dans le but « d'avoir un titre légal, donc le droit d'éditer l'*Augustinus*, malgré l'opposition de l'internonce à Bruxelles. » D'ailleurs, ajoute-t-il, Jansénius ne s'est pas même douté qu'il préconisait des doctrines hétérodoxes. Il est mort dans la bonne foi, et ne songeait à rien moins qu'à rétracter des propositions qu'il croyait conformes à l'enseignement de l'Église.

L'auteur du *Jansénius*, nous aimons à lui rendre cet hommage, a bien mérité de l'histoire, quand il a fait connaître au grand jour ce qui était resté jusque-là enseveli dans la poussière des archives d'Ypres. Cette opinion si nouvelle et à première vue si solidement étayée sur des documents inconnus ne pouvait passer inaperçue : son examen semblait même s'imposer tout naturellement à un Séminaire d'histoire ecclésiastique établi au sein de cette Université où Jansénius occupa si longtemps la chaire d'Écriture sainte.

Nous nous sommes donc mis au travail : les écrits contemporains de Jansénius et des premières luttes

Jansénistes ont été fouillés ; les historiens plus récents ont été interrogés ; des recherches ont été faites par M. Callewaert aux archives d'Ypres et de Malines. Grâce à l'extrème obligeance de M. le chanoine Boogaerts, celles de l'archevèché de Malines nous ont fourni des documents bien intéressants pour la question qui nous occupe. M. le docteur Lecler, professeur de droit canon et d'histoire au séminaire de Namur, nous a rapporté des archives Vaticanes la copie d'un manuscrit original bien précieux, dont nous avons retrouvé une autre copie à Malines : c'est le rapport du vicaire apostolique de Hollande, Jacques de la Torre, sur la vie de Jansénius. Nous sommes heureux de pouvoir saisir cette occasion pour exprimer ici publiquement nos sincères remercîments et notre plus vive gratitude à tous ces savants dévoués qui ont bien voulu nous aider de leurs sages conseils et mettre à notre disposition des documents sans lesquels notre travail eut été nécessairement incomplet et incolore.

A l'aide de ces nombreux matériaux, sous la lumière de tant de témoignages, les arguments de l'honorable Vanden Peereboom ont été soumis à une critique impartiale et minutieuse — oui, trop minutieuse même si notre but n'était avant tout de nous initier à la *critique* historique. A la suite de cet examen nous n'avons pu adopter l'opinion de l'auteur du *Cornelius Jansenius*. Nous avons cherché à reconstituer les principales circonstances non seulement de la mort, mais aussi de la maladie de l'évêque

d'Ypres. Ici déjà nous avons cru rencontrer quelques erreurs d'appréciation et de fait, et il nous a fallu corriger plusieurs traits au tableau dépeint par l'historien yprois. Nous avons pu établir, croyons-nous, qu'aucune des circonstances de la mort ne rend impossible la confection du « testament spirituel ». Une trentaine de témoignages publiés ou inédits postérieurs seulement de quelques années à la mort de Jansénius, nous ont prouvé que le silence des contemporains de l'évêque d'Ypres n'était ni très profond ni très significatif. Même jusqu'à l'apparition du livre de M. Vanden Peereboom, c'est à peine si une ou deux voix se lèvent pour énoncer timidement un doute sur l'authenticité de la déclaration dernière de l'auteur de l'*Augustinus*. Nous avons même cru découvrir plus d'un indice pour montrer que Calenus n'a pas pu jouer le rôle qu'on lui attribue. Ce qui plus est, nous avons eu le bonheur de trouver aux archives de l'archevêché de Malines un document authentique, croyons-nous, qui nous semble porter un coup décisif à l'opinion de M. Vanden Peereboom. C'est la narration faite par une des rares personnes qui furent témoins de la mort de Jansénius. On sait en effet, que deux sœurs noires, Anna Cauwe et Pétronille Bertens, ont assisté l'évêque dans sa maladie et à sa mort. La sœur Bertens a raconté plus tard des détails précis et pour la plupart inconnus sur les derniers moments de Jansénius. Entre autres, elle expose comment le Prélat, sur le point de mourir, lui fit apporter l'*Augustinus* en manuscrit, et

comment elle-même lui soutint le bras pendant que l'évêque écrivait sur le livre quelques phrases latines *quidquam latine*, que la sœur croyait être la déclaration par laquelle l'auteur mourant « soumettait sa personne et son livre à l'Église Romaine ». Peut-on imaginer une autre déclaration que celle que les éditeurs de l'*Augustinus*, Calenus et Fromondus publièrent en tête de cet ouvrage avec ces renseignements : « Copia testamenti Perillustris et Reverendissimi Domini Cornelii Jansenii, Episcopi Iprensis, ab ipso dictati, vix media hora ante mortem. » « Ego Cornelius,...... » « Infra scriptum erat : Cornelius Episcopus Iprensis, et impressum sigillum ejusdem. Ita testor Henricus Calenus » (1).

Dans la question si épineuse de la bonne foi de l'auteur de l'*Augustinus*, il y avait bien des écueils à éviter, bien des choses à considérer. Car tandis que pour M. Vanden Peereboom, Jansénius n'a pas même eu l'ombre d'un doute sur la vérité de sa doctrine, M. Fuzet ne veut voir dans l'auteur de l'*Augustinus* qu'un hérétique opiniâtre mais hypocrite jusqu'au dernier moment de sa vie (2). Le projet de Bourg-Fontaine dont le Père Sauvage, S. J., a tâché de démontrer l'existence (3), a fait l'objet des études de deux de nos membres (4). Ils ont cru pouvoir affirmer

(1) Travail de M. Callewaert.

(2) Les Jansénistes du XVIIe siècle, leur histoire et leur dernier historien M. Sainte-Beuve, par M. l'abbé Fuzet. Paris, 1876.

(3) La réalité du projet de Bourg-Fontaine démontrée par l'exécution 1736.

(4) MM. De Westelinck et Verhofstadt.

que ce projet, tel qu'il est raconté, n'a jamais eu lieu. Quelques appréciations sur les principaux professeurs, qui, au temps de Jansénius, occupaient une chaire soit à l'Université, soit chez les Jésuites, ont fourni à M. l'abbé Michiels quelques renseignements sur les idées courantes du temps.

Il fallait se faire une idée au moins générale de la vie de Jansénius et ici le rapport de Jacques de la Torre nous a révélé des choses intéressantes sur le caractère, l'éducation, les études, la présidence au collège S. Pulchérie et l'épiscopat de l'auteur de l'*Augustinus*. Ni l'*Augustinus*, ni la correspondance de son auteur avec Duverger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, ni les appréciations des historiens n'ont été oubliés dans une question si difficile.

Tout cela a conduit M. Nols à croire que les opinions tant de M. Vanden Peereboom que de M. Fuzet sont exagérées et trop absolues. La vérité nous a paru se trouver dans un juste milieu, qui, tout en admettant que Jansénius a eu des doutes, rejette cependant et l'hérésie formelle et l'hypocrisie inqualifiable dont on l'accuse.

Il s'ensuit — et c'est avant tout à ce point de vue que la question fut examinée — que la soumission finale de l'auteur de l'*Augustinus* paraît être sincère. D'ailleurs toutes les circonstances de la mort de Jansénius nous ont révélé des sentiments de la plus franche piété.

Nous sommes ainsi arrivés provisoirement à la conclusion que le soi-disant testament de Jansénius

est authentique et que sa soumission fut très probablement sincère.

Je dis provisoirement, Messieurs, et en effet que de choses encore à éclaircir dans la vie tant privée que publique de Jansénius. Que d'ombres enveloppent encore non seulement la confection et l'édition de l'*Augustinus*, mais même ce lit de mort et cette tombe avec sa pierre sépulcrale énigmatique ! Nous n'avions entrepris de répondre qu'à ces seules questions : Jansénius a-t-il fait la déclaration qu'on lui attribue ? La soumission qu'il y professe exprime-t-elle bien les vrais sentiments du moribond ? Ce double point nous paraissait élucidé d'une manière satisfaisante, et nous nous préparions à mettre une dernière main à notre travail avant de le laisser parvenir dans un cercle moins restreint que celui de notre Conférence.

Cependant durant les vacances il a été donné à l'un d'entre nous (1) de constater que notre œuvre n'était pas achevée. Avec une bienveillance, pour laquelle nous ne pourrons jamais nous montrer assez reconnaissants, M. le baron Surmont de Volsberghe a eu l'extrême obligeance de nous montrer dans ses archives personnelles tout un arsenal de documents inédits du plus grand intérêt. Nous y avons vu une copie de notre fameux codicille, les comptes de la mortuaire, l'original du testament temporel de Jansénius et le volumineux dossier du procès auquel la succession de l'évêque donna lieu.

(1) M. Callewaert.

La plupart de ces pièces sont étrangères à la question qui nous occupe; quelques-unes cependant la touchent de très près et il serait à souhaiter de les connaître avant d'achever notre travail.

Heureusement le sympathique bourgmestre d'Ypres n'aime pas seulement de se dévouer à sa patrie, il tient encore à consacrer ses nobles loisirs aux occupations plus calmes des études et des recherches historiques. Avec un discernement judicieux il a fouillé, classé et scruté tous ces documents. Et cet hiver même nous aurons la satisfaction de le voir publier une première étude qui aura pour objet « le testament *temporel* et le procès de succession de Jansénius ».

Ce travail important de l'éminent sénateur d'Ypres est appelé, nous le savons, à ouvrir des horizons nouveaux sur plusieurs coins inexplorés de l'histoire de Jansénius. Aussi l'attendons nous avec une impatience facile à comprendre. Les documents inconnus qu'il nous fournira nous mettront en état de mieux approfondir notre étude sur le testament *spirituel*, et, si les circonstances le permettent, de présenter à nos maîtres et à nos amis un travail plus complet.

Entretemps toutefois n'allons pas nous croiser les bras : entamons avec ardeur la nouvelle question qui figure au programme de nos exercices critiques : la vie et les œuvres de Priscillien. Ses écrits que l'on croyait perdus à tout jamais, ont été retrouvés en 1885 par le savant Georges Schepss, parmi les anciens manuscrits de la bibliothèque de l'université de

Wurzbourg. Depuis lors, les savants ont eu sous la main des documents nouveaux et précieux pour juger de la vie et des doctrines de cet évêque.

Puisse l'année qui commence être aussi féconde que les précédentes et puissions-nous, à la fin de cette nouvelle saison dans nos études historiques, recuillir une moisson riche et abondante pour prix de nos labeurs.

—

RECHTSGENOOTSCHAP
der katholieke Hoogeschool van Leuven.

—

BESTUUR.

Eere-Voorzitter : Hoogeerweerde heer ABBELOOS, rector magnificus.
Voorzitter : J. Van Biervliet, hoogleeraar.
Ondervoorzitter : E. Goedertier.
Eerste Schrijver : A. Neyt.
Tweede Schrijver : A. Vande Vyvere.
Schatbewaarder : E. Duysters.

EERE-LEDEN.

De heeren :
A. E. Coremans, volksvertegenwoordiger.
Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar.
V. Brants, id.
E. Descamps, id.
G. Helleputte, id. en volksvertegenwoordiger.
Eerw. heer kanunnik Hemeryck, hoogleeraar.
A. Nyssens, id.
Dr P. Willems, id.
Eerw. heer kanunnik Vanden Berghe, voorzitter van het Groot Seminarie van Brugge.
H. Lebon, advokaat te Antwerpen.
E. Janssens, id. te Antwerpen.
H. Noterdaeme, id. te Veurne.
L. Schepens, id. te Brugge.
E. De Visscher, id. te Brugge.

Ad. Pauwels, id. te Antwerpen.
A. Raemdonck, volksvertegenwoordiger te Lokeren.
A. Vande Put, advokaat te Antwerpen.
O. Van Malleghem, id. te Gent.
L. Plessers, te Niel.
P. Van Hove, advokaat te Leuven.
L. Bruynincx, id. te Gent.
V. Lambrecht, id. te Kortrijk.
P. Bolsens, te Themsche.
P. Bellefroid, advokaat te Hasselt.
C. Van Walleghem, te Zonnebeke.

WERKENDE LEDEN.

De heeren studenten :

H. Ampe, Baert, E. Baetens, J. Baillon, P. Beheyt, Boels, G. Bossuyt, M. Boucquey, Claeys, Ph. Colens, De Becker, F. De Boesinghe, J. De Brabandere, J. De Brouwer, J. De Keersmaeker, C. De Quecker, E. De Winde, Diercksens, G. Feremans, Geurts, P. Ghys, A. Gottigny, J. Helleputte, A. Janssens, J. Moulart, J. Pel, H. Philippen, H. Pleitinx, F. Praet, H. Priem, L. Raes, Senden, Seyens, Stroobants, W. Torfs, H. Van Ackere, H. Vande Moortele, K. Vanden Bussche, P. Vanden Hove, Vander Heyden, A. Vande Vyvere, M. Van Eeckhoute, L. Van Hoorebeke, A. Van Ormelingen, A. Van Raemdonck, F. Van Roy, E. Verbrugghen, L. Verheyden, H. Vermast, A. Verschaeve, A. Verstraete, H. Verstrynge, Vliebergh, Willems.

—

VERSLAG
der werkzaamheden gedurende het aîgeloopen schooljaar 1890-91, door P. BELLEFROID, advokaat, oud-schrijver.

—

Mijne Heeren,

Dewijl het mij heden gegeven is met u de feiten en werkzaamheden van het vorig academisch jaar te herdenken, mag ik niet nalaten, in dezen Vlaamschen kring, eene herinnering te wijden aan de jongste wederwaardigheden van onzen taalstrijd op rechtkundig gebied.

Merkwaardige gebeurtenissen, droevige en blijde, maar allen hoogst gewichtig voor onze rechts- en volksgeschiedenis, kregen wij verleden jaar te bestatigen. Eerst was het ons eerelid, de kloeke advokaat Pauwels, die voor het Brusselsch beroepshof de rechten der verdediging staande hield van niet gevonnisd te worden in eene vreemde taal en zonder zelfs dat de betichte de pleitrede van zijnen verdediger mag verstaan. Voor het Brusselsch beroepshof, in den toenmaligen staat van zaken, kreeg de heer Pauwels ongelijk. Maar de welmeenende Vlamingen, en, op voorstel van onzen heer Voorzitter, het Vlaamsch Rechtsgenootschap brachten hem hulde om eenen wraakroependen toestand aan de kaak te

hebben gesteld, en de Wetgeving werd met de zaak bemoeid.

Men stelde voor eene tijdelijke boetstraffelijke kamer in te richten bij het beroepshof van Brussel.

De heer Minister van rechtswezen, met zijne gewone welwillendheid voor onze eischen, dacht beter eene blijvende kamer te stichten. En waarom denzelfden maatregel niet toepassen bij het hof van Luik, waar toch het Vlaamsch Limburg in beroep te rechte staat? Zoo vonden onze Vlaamschgezinde Volksvertegenwoordigers, en zoo dacht nogmaals de heer Minister.

Dit alles was ons reeds gegund, en Pauwels' meening was recht weêrvaren, toen de heer Coremans bij wijze van amendement het vrije gebruik onzer moedertaal vroeg zelfs voor de tuchtkamers. De vrij hevige besprekingen, die dit voorstel zoo binnen als buiten de Kamers verwekte, behoef ik u niet onder de oogen te leggen. Gij weet hoe de Vlamingen vergaderingen belegden, hoe ons Genootschap met de andere Vlaamschgezinde maatschappijen smeekschriften naar onze Wetgevers stuurde, hoe eindelijk, dank vooral aan de kloeke houding der heeren Coremans en de Corswarem, dezen laatsten verslaggever, wetsontwerp en amendement in Kamer en Senaat de meerderheid verwierven. Het was de eerste maal, dat de Vlamingen meer kregen dan zij verwachtten, dat eene taalwet zonder de minste verbrokkeling door de Wetgevende Kamers werd aangenomen.

De Vervlaamsching der gerechtshoven, dank zij de

laatste taalwetten, heeft op korten tijd eenen zeer grooten weg afgelegd. Maar gij weet het, Mijne Heeren, al deze Wetgevende maatregels zijn ijdel, indien zij niet gesteund worden door een degelijk Vlaamsch onderwijs. Verleden jaar werd de Vlaamsche leergang van strafrecht door een zeker getal studenten regelmatig gevolgd. Op het examen werd het uitgemaakt, dat het voldoende is de proeve over strafrecht en strafvordering in het Vlaamsch af te leggen, zonder eene nieuwe ondervraging over diezelfde vakken in het Fransch te moeten ondergaan. De bijzonderste grieven tegen den nieuwen leergang zijn dus verdwenen, en wij mogen, voor de eer der Vlaamsche studenten van Leuven en den vooruitgang onzer zaak, een groot getal Vlaamsche examens voor Juli 1892 hoopvol afwachten.

*
* *

Werpen wij nu eenen oogslag op de rechtskundige werkzaamheden des Genootschaps gedurende het laatste academisch jaar. De vergaderingen waren niet zeer talrijk, maar zij muntten uit door afwisseling en eigenaardigheid. Niets van al wat met de rechten betrekking heeft werd verwaarloosd. Voordracht en pleitrede volgden elkander op. Dan gold het burgerlijk, dan openbaar recht, dan weer strafrecht; ja zelfs de rechtsvordering in den vreemde werd door een ervaren lid met kennis en oorspronkelijkheid behandeld.

Het maatschappelijk jaar werd geopend op 17 No-

vember 1870. Onze oud-schrijver, M. advokaat Bruyninex, vervulde toen de taak, waarvan mij heden de eer te beurt is gevallen. Hij gaf ons eene trouwe en merkwaardige schets van den Vlaamschen taalstrijd op rechtkundig gebied, en hij bewees dat « hetgeen wij beoogen geene nieuwigheid is, maar de eenvoudige terugkeer tot eenen toestand, die eeuwen duurde, en die, voor de eer van ons land en het welzijn van ons volk, nooit had mogen verdwijnen. »

In de naastvolgende zitting besprak Dr De Pelsmaeker het zoo eigenaardige stelsel van Malthus, met zijne geometrische en zijne rekenkundige reeksen. Volgens den Engelschen geleerde vermenigvuldigt het menschdom in eene veel grootere verhouding dan de middelen van bestaan. Daaruit volgt na eenigen tijd, wanneer de levensmiddelen ontoereikend worden, hongersnood, ziekte, oorlog en maatschappelijke ellende. Het middel om dit noodlot te keer te gaan? Malthus zoekt het kwaad met den wortel uit te roeien. « Men verhoedde, zoo leert hij, het menschelijk geslacht roekeloos te vermeerderen; gaat het huwelijk slechts aan op min of meer gevorderden leeftijd. en, getrouwd zijnde, wacht u eene grootere familie voort te teelen dan gij onderhouden kunt. »

Spreker bewijst dat Malthus, door eene verwarring van de theorie met de wezenlijkheid, de vermenigvuldiging van het menschelijk geslacht verre overdrijft; dat trouwens de levensmiddelen, dank aan den stoffelijken vooruitgang, om zoo te zeggen tot

in het oneindige kunnen vermeerderd worden. Verder wijst hij op het onmenschelijke en het onzedelijke van Malthus' leeringen. De getrouwe naleving van de christelijke zedeleer en de samenwerking van rijk en arm op het gebied der stoffelijke verbeteringen, daarin ligt, volgens M. De Pelsmaeker, de oplossing van het maatschappelijk vraagstuk.

Op 22 December was ons genootschap in eedgerecht herschapen. De heer Leo Moens bekleedde den zetel van het openbaar ambt; de heer V. Ghyselen trad op als verdediger. Het gold eene betichting van moord met voorbedachten rade. Zoo wel pleitte de verdediger, dat hij de voorbedachtheid van kant wist te schuiven en ja door een groot getal leden deed aannemen dat de manslag in staat van wettige zelfverdediging was gepleegd. Daar echter rakende dit laatste punt het requisitorium van M. Ghyselen de meeningen in verdeeldheid had gebracht, werd de uitspraak overgelaten aan het hof, dat den betichte vrijsprak.

Gedurende Januari 1891 bleef ons Genootschap in gedwongen werkstaking. Het was toen, dat de anders zoo rustige Dijle onverwacht hare bedding verliet en in onze universiteitstad de verwoestingen aanrichtte, die in de Leuvensche annalen merkwaardig zullen blijven. De leergangen werden tijdelijk opgeschorscht, en het duurde wel eene maand, eer iedereen van dat ongewoon en vreeselijk voorval bekomen was en de zaken hunnen gewonen loop hernamen.

Op 24 Februari was het Rechtsgenootschap weer vergaderd en had over het volgend geval oordeel te vellen : Bertrand en Poirtier zijn beschuldigd ten nadeele van Verecke, met inbraak en valsche sleutels, eene som van nagenoeg 8000 fr. ontvreemd te hebben.

De betichten, zei M^ter^ De Jongh, orgaan van het openbaar ambt, zijn twee arme werklieden, die vóór de misdaad nog geen geld genoeg bezaten om hunne kleine schulden af te leggen. En zie, na het feit wisselen zij banknoten van honderd frank en maken grove verteeren. Vanwaar die plotselinge rijkdom? Allerlei uitvluchten vinden de betichten uit, die aan geen nader onderzoek wederstaan. De waarheid is, dat het geld gestolen werd bij Verecke : vijf getuigen hebben de betichten gezien, toen zij zich naar de plaats van de misdaad begaven. Het gebruik van hunnen tijd gedurende de schelmte kunnen noch Bertrand, noch Poirtier uitleggen. Na den diefstal gepleegd te hebben, verborgen de twee beschuldigden, doortrapt in het kwaad, zorgvuldig de opbrengst van hun bedrijf; maar niet zorgvuldig genoeg opdat tijdens de huiszoeking bij Poirtier niet een stuk ijzer gevonden werd, dat voortkomt van een geweer bij Verecke gestolen. In tegenwoordigheid van al die bewijzen eischt het openbaar ambt de strenge toepassing van art. 467 des Strafwetboeks.

M. Gustaaf Hodüm pleit voor Bertrand. Bertrand is pensjager. Ondertusschen doet hij handel in konijnen en door beide bedrijven verdient hij, buiten zijnen landbouw, eene schoone som geld. Is het te

verwonderen dat, na eene gelukkige jacht of eenen voordeeligen verkoop, hij zijne schulden kan afleggen? Men heeft hem gezien op den weg, die naar de plaats der misdaad leidt? Maar bedoelde weg leidt evenzeer naar de stad, waar Bertrand gelijk Poirtier naar toe is gegaan om werk te zoeken in de fabrieken. De huiszoeking heeft bij hem geenen uitslag opgeleverd. Waar zijn nu de bewijzen en wat blijft er over van de aanklacht?

De heer Jozef Schramme verdedigt al even talentvol den tweeden betichte. Wat het stuk ijzer aangaat, dat voortkomt van een oud geweer, wat kan dat bewijzen? Poirtier is insgelijks pensjager, en voorwerpen als het hooger bedoelde zijn bij zulke personen niet zeldzaam. Maar dat het stuk ijzer zoude voortkomen van het geweer van Verecke, dat wordt nergens bewezen. — De meerderheid der gezwoornen gaf de verdediging gelijk en de twee betichten werden vrijgesproken.

Ons Vlaamsch Rechtsgenootschap kon niet onverschillig blijven aan de groote vraagstukken, die heden ons vaderland in gisting brengen, voor zoover deze vraagstukken met de rechten in betrekking staan. Daarom volgde het met de meeste belangstelling eene voordracht, welke de heer professor Overmeer van Maastricht hier geliefde te houden over de evenredige vertegenwoordiging. Volgens het stelsel van den heer Overmeer zouden de kiesgerechtigden enkel hunne stem uitbrengen ten voordeele van deze of gene partij. Iedere partij zou een

getal vertegenwoordigers krijgen in verhouding met het getal uitgebrachte stemmen. De aanduiding der gekozenen zoude overgelaten worden aan de Comiteiten der verschillige partijen. Ziedaar in korte lijnen het eigenaardige stelsel, dat de heer Overmeer ons uiteen deed met de zwierigheid van taal en de welsprekendheid die onze Noordernaburen eigen zijn.

De volgende zitting bewaarde ons weer eene lijfstraffelijke zaak. De heeren Peter De Smedt, openbare aanklager, en Karel Lambrechts, verweerder, bepleten een geval van kindermoord met voorbedachten rade. Volgens de verdediging hadden wij te doen met eenen monoman, die vervolgd werd door gedachten van moord en niet verantwoordelijk kon gemaakt worden voor het begane feit. Dit stelsel, met veel vuur verdedigd, hield geen stand tegen de welberekende aanklacht van het openbaar ambt en werd met eenparigheid van stemmen van de hand gewezen. Het hof sprak tegen den betichte het doodvonnis uit.

Nu oordeelde het Genootschap dat de strafrechterlijke welsprekendheid een genoegzaam deel had bekomen en dat er mocht overgegaan worden tot eene bespreking over burgerlijk recht.

— Jan Goedgebuur had een gedenkteeken doen plaatsen op het graf zijner verliefde tegen wil en dank harer ouders. Steunende op art. 12 decr. prair. j. XII eischt M^ter^ Verbiest, in naam der ouders, verwijdering van het gedenkteeken, dat eene schande

is voor de familie en eene inbreuk op de ouderlijke rechten. « Maar datzelfde decreet, antwoordt M^ter^ Bolsens, geeft aan de vrienden van den overledene het recht dezen eene grafzuil op te richten. Gij zelf blijft aan dien plicht te kort; waarom dan wilt gij ons beletten eene laatste en blijvende hulde te brengen aan eenen persoon, die ons dierbaar was? » De leden van het Genootschap waren in volslagen oneenigheid over het rechtspunt, en bij de stemming bleek het, dat beide ervaren sprekers een gelijk getal aanhangers tot hunne meening hadden overgehaald.

In de zitting van 8 Mei hadden wij het volgend vraagstuk op te lossen : Is een huwelijkskontrakt geldig, wanneer het aangegaan wordt door eenen persoon in wettelijke verbieding wegens opsluiting, en dat de verbodene een onroerend goed in gemeenschap stelt? M^ter^ Plessers meende het kontrakt ongeldig, daar de verbodene wegens opsluiting het recht verliest van over zijne goederen te beschikken. Zijn tegenstrever, uw dienaar, beweerde dat dit verval alleen toepasselijk is, wanneer de beschikking der goederen voor gevolg kan hebben het lot van den gevangene te verzachten. — Ja maar, houdt M^ter^ Plessers vol, de handelingen van den verbodene zijn nietig en van geener waarde art. 502 B. wtb. — Dit artikel is toepasselijk op den verbodene wegens krankzinnigheid, maar niet op den verbodene van het strafwetboek. Niemand zal ten andere betwisten dat de verbodene in ons geval huwelijk mag aan-

gaan; dus mag hij ook een huwelijkskontrakt maken, want : *habilis ad nuptias, habilis ad pacta nuptialia.* — Het Genootschap deelde echter dit gevoelen niet, en de meerderheid verklaarde de huwelijksverbintenis ongeldig.

Op 18 Juni beklom de heer Plessers alweer het spreekgestoelte, ditmaal om eene schetsch te geven van de strafvordering in Argentina, die hij door zijn verblijf in dat verre gewest van nabij had kunnen gadeslaan. Hij deed uitschijnen hoe verachterd en langdradig de rechtspleging daar nog is; en door de vreemdsoortige gevallen, die hij aanhaalde, wist hij de aandacht der toehoorders gedurende nagenoeg een gansch uur te boeien.

In deze zitting, — de laatste van het academisch jaar, — werd besloten eenen nieuwen prijskamp uit te schrijven, en ditmaal vier honderd franks uit te loven aan dengene, die de beste verhandeling zou opstellen, in de Vlaamsche taal, over de wetgeving in zake van drukpersvrijheid. Omzendbrieven hebben de verschillige Vlaamsche baliës van België over de voorwaarden van den prijskamp nauwkeurig ingelicht, en het is te denken dat onze oproep met eene degelijke verhandeling beantwoord zal worden.

*
* *

Er blijft mij, alvorens te eindigen, een droeve plicht te vervullen. Op het einde van het laatste verlof werden wij allen pijnlijk getroffen door het onverwacht afsterven van eenen man, dien de rechts-

kunde oneindig veel verschuldigd is. M. Thonissen, oud-leeraar aan de *Alma Mater*, oud-minister en staatsminister, eerelid van onzen Kring, is aan de achting en de liefde zijner medeburgers en zijner oud-studenten ontnomen. Meer bevoegde sprekers dan ik zullen u meermaals 's mans groote verdiensten in het licht stellen; ik vermeen voor mijne krachten genoeg gedaan te hebben met, in naam van ons allen, hulde te brengen aan de gedachtenis van den grooten burger en den diepzinnigen rechtsgeleerde.

Mijne Heeren, op deze zitting, die slechts eene herinnering is aan ons streven gedurende het verloopen jaar, zeggen wij dank aan hem die onzen arbeid bestuurde en vruchtbaar maakte. De heer hoogleeraar Van Biervliet vertegenwoordigt hier de overleveringen van het Genootschap, en deze overleveringen zijn : werkzaamheid, iever voor de rechtsstudiën, Vlaamschgezindheid en verkleefdheid aan den Godsdienst. Van hun behoud hangen het leven en de bloei van onze Maatschappij af. Indien het mij paste bij het scheiden u eene aanwakkering toe te sturen, dan zou ik, met het oog op zoo velen onzer oud-leden, u zeggen : Werkt voor het goede, met woord en pen, en onderscheidt u in het Vlaamsche Rechtsgenootschap; gij zult u een zekere waarborg maken eener eervolle toekomst.

—

Docteur ad honores.

—

M. le comte Albert de Mun, membre de la Chambre des députés en France, docteur en philosophie et lettres.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1890-1891.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Alff, Maxim., de Trèves (Prusse), prêtre de la Congrégation des SS. Cœurs ; 13 juillet.
2 Appelmans, Henri, de Schepdael, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
3 Lybeer, Gust., de Beveren lez-Roulers, prêtre du diocèse de Bruges ; id.
4 Guyaux, Télesph., de Falisolles, prêtre du diocèse de Namur ; id.
5 Knoch, Aug., de Külstedt (Prusse), prêtre du diocese de Liége ; id.
6 Paquay, Jos., de Tongres, prêtre du diocèse de Liége ; id.
7 Tilemans, P.-R., d'Arendonck, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 De Westerlinck, Léop., de Thielrode, prêtre du diocèse de Gand ; 13 juillet.
2 Verhofstadt, Théoph., de Liezele, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

D'Hooghe, Gust., d'Assebrouck, prêtre du diocèse de Bruges ; 13 juillet.

CANDIDAT EN DROIT.

Stamenoff, Théodore, de Pirote (Bulgarie) ; 19 février.

DOCTEUR EN DROIT (1re ÉPREUVE).

Stamenoff, Théodore, de Pirote ; 16 novembre.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 Zlataroff, Ivan, de Jambolie (Bulgarie) ; 19 février.
2 de Lannoy, Charles, de Velaines ; 20 juillet.
3 Tchintouloff, Dobry, de Sliono (Bulgarie) ; id.
4 Popoff, Athanase, de Roustschouck ; 19 octobre.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 Otto, Hubert, de Bruxelles ; 23 février.
2 Jordens, Ernest, de Bruxelles ; 20 juillet.
3 de Liedekerke, Henri, de Wetteren ; 19 octobre.
4 Zlataroff, Ivan, de Jamboli (Bulgarie) ; id.

LICENCIÉ EN NOTARIAT.

Avec distinction.

Kerkhofs, Eugène, d'Anvers ; 2 décembre.

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

1 Lemaire, Raymond, de Tournai ; 11 février.
2 de Lannoy, Charles, de Velaines ; 27 février.

DOCTEUR EN LANGUES ORIENTALES.

Avec la plus grande distinction.

de la Vallée Poussin, Louis, de Liége ; 9 juillet.

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE SELON SAINT THOMAS.

Vanden Gheyn, Gabriel, de Gand ; 17 février.

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1891.

—

Examens d'après les programmes de la loi de 1876.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Frapier, Paul, de Namur.
2 Servais, Edouard, de Boussu.
3 Mélot, Auguste, de Namur.
4 Willems, Joseph, de Louvain.

Avec grande distinction.

5 Verschaeve, Alphonse, d'Ardoye.
6 de Bergeyck, Louis, d'Anvers.
7 Vande Vyvere, Aloïs, de Thielt.
8 Helleputte, Jules, de Gand.
9 Baillon, Julien, de Termonde.
10 Wasseige, Max, de Fooz-Wépion.
11 De Brabandere, Victor, d'Ixelles.
12 Robyns de Schneidauer, Eugène, de Schaerbeek.
13 Lange, Victor, de Sclaigneaux.

Avec distinction.

14 Darte, Paul, de Jodoigne.
15 Alluin, Louis, de Bury.
16 Crahay, Edouard, de Hasselt.
17 van Ypersecle de Strihou, Max, de Bruxelles.

18 Heuze, Armand, de Marcinelle.
19 Mertens, François, de Bruxelles.
20 Senden, Adolphe, de Reckheim.
21 du Bus, Fernand, de Roubaix.
22 Boels, Jean, de Louvain.
23 Delattre, Charles, de Tournai.
24 Everard, Florent, de Bruxelles.
25 Roberti, Charles, de Laminne.
26 Moyersoen, Romain, d'Alost.
27 Drion, Ferdinand, de Châtelet.
28 De Knop, Eugène, de Louvain.
29 Castagne, Etienne, de Neufchâteau.

D'une manière satisfaisante.

30 Potvin, Louis, de Mons.
31 Couttelier, Louis, de Pommerœul.
32 Godtschalck, Alphonse, de Wervicq.
33 Van Biervliet, Victor, de Gand.
34 Blancke, Joseph, de Namur.
35 Duysters, Edmond, de Lierre.
36 de Croy, Charles, du Rœulx.
37 Lippens, Maurice, de Gand.
38 Vande Moortele, Hubert, d'Emelghem.
39 Desmeth, Emmanuel, de Malines.
40 Vanden Bergh, Ernest, d'Anvers.
41 de Burlet, Georges, de Nivelles.
42 Cartuyvels, Paul, de St-Trond.
43 Donckier de Donceel, Raoul, de Louvain.
44 Lejeune, Jules, de Londres.
45 Schlögel, Albert, de Ciney.
46 Poncelet, Maurice, de Gedinne.
47 Gauthier, Victor, de Lille.
48 Marguery, Fernand, de Louvain.
49 Michaux, Joseph, de Perwez.
50 Maes, Victor, de Vossem.
51 Squilbeek, François, de Sombreffe.
52 Seyens, Emile, de Nederweert.

53 Van Eeckhoutte, Michel, de Roulers.
54 Van Hoorde, Hubert, de Nederboulaere.
55 Van Hoorebeke, Louis, d'Eecloo.
56 Vanden Abeele, Joseph, de Bruges.
57 de Laveleye, Paul, de Bruxelles.
58 Nothomb, Raymond, de Bruxelles.
59 Priem, Henri, de Ruddervoorde.
60 Stinghlamber, Pierre, de Bruxelles.
61 Baetens, Edouard, de Borgerhout.
62 Lavaux, Maurice, de St-Léger.
63 Stroobants, François, de Huldenberg.
64 Choteau, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
65 Villez, Ernest, de Marbais.
66 Nicolas, Joseph, de Liége.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Hock, Maurice, de Namur.
2 Scheyven, Auguste, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

3 Graindor, Jules, de Molenbeek-St-Jean.
4 Genart, Charles, de Fosses.
5 Pussemier, Lionel, de Gand.

Avec distinction.

6 Colens, Philippe, de Bruges.
7 Henry, Albert, de Taintegnies.
8 Legrand, Georges, de Quaregnon.
9 Wauters, Charles, d'Anvers.
10 Goedertier, Edmond, de Lede.
11 Neyt, Alphonse, d'Adegem.
12 De Bruxelles, Gaston, d'Ixelles.
13 De Brouwer, Jean, de Bruges.
14 Vander Belen, Paul, de Bruxelles.
15 Darte, Paul, de Jodoigne.

D'une manière satisfaisante.

16 Carpentier, Pierre, d'Iseghem.
17 d'Herbais de Thun, Jules, de Soignies.
18 Hecquet, Eugène, d'Elouges.
19 Novent, Joseph, de Gand.
20 de Kerckhove d'Exaerde, Octave, de Gand.
21 Lambin, Florimond, d'Ypres.
22 Robert, Fernand, de Tintigny.
23 Clément, René, de Quenast.
24 Bolsens, Pierre, de Tamise.
25 Daubechies, Ferdinand, de Tongre-St-Martin.
26 de Doetinghem, Louis, de Dinant.
27 Bomersom, Oscar, de Verviers.
28 Belloy, Arthur, d'Anvers.
29 Torfs, Waldemar, de Louvain.
30 Verheyden, Léon, de Beveren.
31 Damoiseaux, Raymond, de Mons.
32 Goemaere, Gérard, de Bruxelles.
33 Jadoul, Armand, de Velm.
34 Van Ackere, Henri, de Waereghem.
35 Glénisson, Edouard, de Turnhout.
36 L'Olivier, Auguste, de Monstreux.
37 Bareel, Lucien, de Bruxelles.
38 Beheyt, Prosper, de Rumbeke.
39 Moulart, Jules, de Jemappes.
40 de Thibault de Boesinghe, Firmin, de Bruges.
41 Lahaye, Edmond, de Fontaine-l'Evêque.
42 Verbrugghen, Eugène, de Ternath.
43 De Booseré, Fernand, de Liége.
44 Eeckman, Pierre, de Bruxelles.
45 de Looz Corswarem, Gaston, d'Anvers.
46 De Croly, Georges-Louis, de Brugelette.
47 Drion, Raoul, de Bruxelles.
48 Lambotte, Emile, de Waterloo.
49 Thomas, Auguste, de Fontaine-l'Evêque.
50 Van Biervliet, Victor, de Gand.
51 Bonehill, Edgard, de Marchienne-au-Pont.

52 Cornez de Grez, Fernand, de Bruxelles.
53 Potvin, Louis, de Mons.
54 Thys, Valère, de Gingelom.
55 Visart, de Bocarmé, Albert, de Bruxelles.
56 Scheyvaerts, Alphonse, de Malines.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 De Pelsmaecker, Prosper, de Denderleeuw.
2 Béthune, François, de Gand.
3 Poullet, Arnold, de Louvain.

Avec grande distinction.

4 Dewulf, Maurice, de Poperinghe.
5 Petit, Lambert, de La Plante.
6 Simons, Emile, d'Ixelles.
7 Hodüm, Gustave, de Courtrai.
8 Bellefroid, Paul, de Hasselt.
9 Spruyt, Albert, d'Anvers.

Avec distinction.

10 Clément, Léon, de Courtrai.
11 Bertouille, Charles, de Tournai.
12 Brichard, Adolphe, de Namur.
13 Coppens, Théodore, de Waelhem.
14 Godenne, Charles, de Namur.
15 Leclercq, François, de Bruxelles.
16 Schramme, Joseph, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

17 Bareel, Jean, de Bruxelles.
18 Jaquet, Emile, de Ville-sur-Haine.
19 d'Ursel, Adrien, de Bruxelles.
20 Le Jeune, Jules, d'Arlon.
21 Nuyens, François, de Turnhout.
22 Turlot, Léon, de Chimay.
23 Leblux, Henri, de Brugelette.

24 Elleboudt, Victor, de Langemarck.
25 Leroy, Adrien, de Binche.
26 Cruls, Albert, de Liége.
27 Elleboudt, Maurice, de Langemarck.
28 Auwers, Albert, de Petit-Enghien.
29 Coopman, Joseph, de Heusy.
30 Robyns de Schneidauer, Auguste, de Bruxelles.
31 Goemaere, Clément, de Courtrai.
32 Montens, Albert, de Massenhoven.
33 Dierckx, Jean, de Turnhout.
34 Englebienne, Charles, d'Ath.
35 De Coninck, Alfred, de Schaerbeek.
36 Fischer, Mathieu, de Verviers.
37 Van Lil, Edouard, d'Anvers.
38 De Cooman, Léon, de Ninove.
39 De Haene, Daniel, de Furnes.
40 Verachtert, Joseph, de Norderwyck.
41 Lambreghts, Séraphin, de Louvain.
42 Reynaert, Ernest, de Courtrai.
43 Rooman, Maurice, de Gand.
44 Dhont, Charles, de Bruges.
45 Bertrand, Ernest, de Dinant.
46 Fallon, Edouard, de Gand.
47 Massaux, Rodolphe, de Bruxelles.
48 van Outryve d'Ydewalle, Emmanuel, de Bruges.
49 Coucke, Adolphe, de Markegem.
50 Duray, Gustave, du Rœulx.
51 Van Hoestenberghe, Victor, de Stalhille.
52 Arend, Nicolas, de Nobressart.
53 Desclée, René, de Tournai.
54 Buysse, Alphonse, de Velsique.
55 Coppens, Armand, de Waelhem.
56 Portois, Michel, de Renaix.
57 Poncelet, Ernest, de Dinant.
58 Poncelet, Jules, d'Offagne.
59 Nobels, Jules, de Malines.
60 Smolderen, Joseph, de Gierle.

61 Verbist, Joseph, de Zoerle-Parwys.
62 Janssens, Antoine, de St-Nicolas.
63 De Smedt, Pierre, de Maxenzele.
64 Dewez, Jules, de Sombreffe.
65 Reyelandt, Louis, de Bruges.
66 Renard, Jules, de Fraire.

1e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec distinction.

1 Hecq, Gabriel, de Templeuve.

D'une manière satisfaisante.

2 Bivort, Paul, de Fleurus.
3 Pollet, Gustave, de Thourout.
4 Van Opstal, Charles, de Malines.
5 Paulet, Albert, de Mons.
6 Semal, Célestin, de Ways.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Van Hellemont, Henri, de Borgerhout.

Avec grande distinction.

2 Ranwez, Maurice, de Hanzinelle.
3 Bossuyt, Germain, de Meulebeke.

Avec distinction.

4 De Meurisse, Albert, de Bruges.
5 Meyfroidt, Camille, d'Avelghem.
6 Bogaerts, Joseph, d'Olmen.
7 Brion, Oscar, de Louvain.
8 De Bock, Clément, de Saffelaere.
9 Hocke, Alphonse, d'Ypres.
10 Jacobs, Théophile, de Wilryck.
11 Lambert, Théodore, d'Audenarde.
12 De Bie, Pierre, de Stabroeck.

13 Pypers, Richard, de Beveren (Waes).
14 Vander Heyde, Emile, de Poperinghe.
15 de Lantsheere, Alfred, de Rupelmonde.

D'une manière satisfaisante.

16 De Ruyter, Eugène, de St-Nicolas.
17 Dierckx, Maurice, de Tamise.
18 Gosselin, Edouard, de Belœil.
19 Schuermans, Joseph, de Duffel.
20 Van Hemelryck, Louis, de Lebbeke.
21 Vereecken, Jean, de Bruxelles.
22 de Meunyck, Paul, de Tournai.
23 Desclée, Florimond, de Dour.
24 Goossens, Jules, de Haecht.
25 Crets, Henri, de Malines.
26 Suy, Alphonse, de Louvain.
27 Hamoir, François, de Landenne-sur-Meuse.
28 Schuermans, Raymond. de Cortenberg.
29 De Belie, Paul, de Waesmunster.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE
(DOCTEURS EN DROIT).

Avec grande distinction.

1 Lebrun, Théophile, de Flobecq.
2 Belpaire, Hippolyte, de Gand.

Avec distinction.

3 Spaey, Jean, d'Eecloo.
4 Jordens, Ernest, de Bruxelles.
5 Leclef, Charles, d'Anvers.
6 Delannoy, Charles, de Tournai.
7 Pourcelet, Fernand, d'Ecaussines.
8 Verstraete, Cyrille, de Heule.
9 Clément, Léon, de Courtrai.
10 Créteur, Georges, de Renaix.

D'une manière satisfaisante.

11 Jentges, Auguste, de Hachy.
12 De Clerck, Joseph, de Louvain.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE

Avec la plus grande distinction.

1 De Coninck, Joseph, de Louvain.

Avec grande distinction.

2 Clinquart, Léon, de Hoedeng-Goegnies.
3 Meeus, François, d'Oostmalle.
4 Marchal, Ernest, de Lustin.
5 Marchal, Auguste, de Braives.
6 Lindekens, Simon, d'Eeckeren.

Avec distinction.

7 Leclef, Joseph, d'Anvers.
8 Vanden Bruel, Eugène, de Huldenberg.
9 Questiaux, François, de Beauraing.
10 Vander Ouderaa, Norbert, d'Anvers.
11 Van Bockstaele, Emile, de Grammont.
12 Verstraeten, Arthur, de Wetteren.
13 Van Ysendycke, William, de Schaerbeek.
14 Rinchard, Henri, de Châtelet.
15 Geuns, Louis, de Moll.
16 Dhaenens, Omer, de Syngem.
17 De Maere, Maurice, de Poperinghe.
18 Jehansart, Louis, de Lignes.
19 Devel, Romain, de Rethy.
20 Sterck, Prudent, de Termonde.

D'une manière satisfaisante.

21 Van Doren, Antoine, de Louvain.
22 Van Engeland, Alphonse, de Neder-over-Heembeek.
23 Boufflette, Victor, de Villers-l'Evêque.
24 Guelton, Auguste, de Taintegnies.
25 Bleu, Jules, de Basècles.
26 De Keyser, Jean, de Boortmeerbeek.
27 Dubois, Gaston, de Strasbourg.

28 Dochy, Jules, de Lichtervelde.
29 De Coninck, Frédéric, d'Oostacker.
30 Roisse, Alphonse, de Molembaix.
31 Vanden Bergh, Charles, d'Anvers.
32 Detienne, Ghislain, de Corbais.
33 Henseval, Jules, de Thy-le-Château.
34 Demarez, Charles, d'Angre.
35 Faucon, Edouard, de Bracquegnies.
36 Maes, Henri, d'Exel.
37 Peeters, Maurice, de Nederockerzeel.
38 Segers, Théophile, de Lebbeke.
39 Rabosée, Jules, de Beauraing.
40 Rolin, Auguste, de Patignies.
41 Vanden Bosch, Joseph, de Schrieck.
42 Joos, Jules, de Hingene.
43 Baerts, Alfred, de Tirlemont.
44 Dela Haye, François, de Lierre.
45 Vanden Wyngaert, François, de Lierre.
46 Van Hulse, Henri, de St-Jean-in-Eremo.
47 Desqueuve, Léon, de Surice.
48 de Béhault, Auguste, de Thildonck.
49 Helsen, Joseph, de Moll.
50 Pettens, Eugène, de Bruxelles.
51 Vande Moortele, Henri, d'Aelbeke.
52 Deraedt, Paul, de Ledeghem.
53 De Coninck, Emile, de Warneton.
54 Kelecom, Vital, de Louvain.
55 Vrints, Jules, de Hoogstraeten.
56 Villers, Charles, de Tournai.
57 Vermer, Auguste, de Beauraing.
58 Smekens, Louis, de Beveren (Waes).
59 Boogaerts, Victor, de Louvain.
60 Bardiaux, Henri, d'Anderlues.
61 Dockx, Henri, de Borgerhout.
62 Mercier, Alphonse, de Biévène.
63 Reynaert, Oscar, d'Aerseele.
64 Dufraing, Constantin, de Beersse.

65 Peeters, Edouard, de Steenockerzeel.
66 Poncelet, Paul, de Rachecourt.
67 Smet, Louis, de Melsele.
68 Defays, Achille, de Ville-en-Hesbaye.
69 Ingels, Henri, d'Everghem.
70 Vermeulen, Aloïs, de Berchem.
71 Baekeland, Henri, d'Ypres.
72 Clainquart, Léon, de Blaton.
73 Vandenput, Alfred, de Tirlemont.
74 Van Roy, Pierre, de Hal.
75 Cuypers, Auguste, de Stabroeck.
76 Nalinne, Gustave, de Châtelet.
77 Dubray, Abel, de Ham-sur-Heure.
78 De Backer, Charles, de Turnhout.
79 Solé, Victor, de Schaerbeek.
80 Ardenois, Charles, d'Anvers.
81 Bosteels, Clément, de Hekelgem.
82 Lambotte, Jules, de Waterloo.
83 Blockx, Edmond, de Heykruis.
84 Derume, Emile, de Courtrai.
85 Pieraert, Paul, de Grammont.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Delcuve, Georges, de Mons.
2 Bogaerts, Gustave, d'Olmen.
3 Martin, Isidore, de Gesves.
4 Baudoux, Florimond, de Braine-le-Comte.

Avec grande distinction.

5 Vanden Broeck, Athanase, de Heyst-op-den-Berg.
6 Beliet, Fernand, de Frameries.
7 D'Hondt, Henri, de Menin.
8 Vande Velde, Honoré, de Bellem.
9 Brion, Edgar, de Louvain.
10 Isebaert, Hector, de Deerlyk.

Avec distinction.

11 Laureys, Sylvain, de Tamise.
12 De Bève, Joseph, de Louvain.
13 De Coster, Jean, de Londerzeel.
14 Auwers, Félix, de Lessines.
15 De Decker, Paul, de St-Nicolas.
16 François, Adhémar, de Mainvault.
17 Vertessen, Joseph, de Vorst.
18 Sels, Henri, de Duffel.
19 Winckelmans, Louis, de Wavre-Ste-Catherine.
20 De Backer, Alphonse, de Deftinghe.
21 Durieux, Julien, de Melles.
22 Hostens, Henri, de Beveren.
23 Kaisin, Albert, de Floreffe.
24 Brutsaert, Henri, de Poperinghe.
25 Drion, Jules, de Dinant.
26 Heirbaut, Joseph, de St-Gilles.
27 Verzwyvelen. Joseph, de Cappellen.
28 Kelner, Albert, de St-Aubin.
29 Palms, Emile, de Calloo.
30 Loonus, Hector, de Bruges.
31 Georlette, Alexandre, de Gerpinnes.
32 Cazier, Gustave, de Louvain.
33 Lonny, Pierre, de Bovigny.
34 Pirsoul, Ernest, de Lincent.
35 Liffrange, Pierre, de Bastogne,
36 Peeters, Maurice, de Nederockerzeel.
37 Leclef, Joseph, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

38 Demat, Emile, de Florennes.
39 Snickx, Arthur, de Pollinchove.
40 Delbeke, Emile, de Sweveghem.
41 Hendrickx, Benoit, de Haeltert.
42 Christiaens, Charles, de Segelsem.
43 Lebucq, Angel, de Charleroi.
44 Opsomer, Arthur, de Denterghem.

45 Vander Hofstadt, Edgar, de St-Nicolas.
46 Bonmariage, Emile, de Ferrières.
47 Vander Haegen, Auguste, de Ninove.
48 Vander Stichelen, Jules, d'Astene.
49 Adam, Auguste, de Belvaux.
50 Buvé, Léon, de Tirlemont.
51 Duray, Edilbert, de Lille.
52 Fontaine, Eugène, de Roosbeek.
53 Verbeke, Charles, de St-Gilles (Waes).
54 Weytens, Alphonse, de Heurnes.
55 De Pretere, Joseph, de Rhode-Ste-Genèse.
56 Kinon, Théodore, de Tirlemont.
57 Lambotte, Henri, de Jehay.
58 Pirson, Lucien, d'Enines.
59 Raes, Victor, de Beveren.
60 Van Ackere, Joseph, de Belleghem.
61 Meuldermans, Jules, de Heffen.
62 Segers, Théophile, de Lebbeke.
63 Dumont, Abel, de Beauraing.
64 Schöller, Louis, de Lierre.
65 Tempelaere, Théophile, de Lichtervelde.
66 Vanden Bempt, Jules, de Héverlé.
67 Lebrun, Charles, d'Eeghem.
68 Talpe, Camille, de Moorslede.
69 Scoupermant, Fernand, de Cuesmes.
70 Dieryck, Isidore, de Voormezeele.
71 Amand, Fernand, de Xhoris.
72 Labinne, Jean-Baptiste, de Gosselies.
73 Moenaert, Léopold, de Gand.
74 Pleitinx, Désiré, de Louvain.
75 Vanden Bergh, Charles, d'Anvers.
76 Vandenbosch, Joseph, de Schrieck.
77 Tuts, Théophile, de Keerbergen.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Smeers, Nicolas, d'Esemael.

Avec grande distinction.

2 Bastin, Aimé, de Jumet.
3 Smets, Joseph, de Brée.
4 Dandoy, Joseph, de Mettecoven.
5 Rommens, Félix, de Meerle.
6 Duquenne, Louis, de Liége.
7 Fossé, Arthur, de Wannebacq.
8 Mathy, Louis, de Louvain.
9 Froëdure, Victor, de St-Genois.
10 Govaerts, Alphonse, de St-Trond.

Avec distinction.

11 Appelmans, Jean, de Schepdael.
12 Limbourg, François, de Lennick St-Martin.
13 Becker, Florent, de Thimister.
14 De Jonghe, Jules, de Roulers.
15 Sironval, Alfred, de Herve.
16 Van der Hasselt, Théophile, de Lennick St-Martin.
17 Corbiau, Louis, de Bouillon.
18 De Smeth, Florent, de Sterrebeek.
19 Demey, Gérard, d'Auderghem.
20 Vanbever, Victor, de Sterrebeek.
21 Peeters, Jacques, de Neeroeteren.
22 De Moor, Joseph, d'Oombergen.
23 Dhaenens, Achille, de Syngem.
24 Godart, Joseph, de Châtelet.
25 Lanthier, Emile, de Grand-Reng.
26 Derveau, Pierre, de Dour.
27 Dessent, Oscar, de Jumet.
28 De Zutter, Octave, de Caeneghem.
29 Havet, Jules, de Tournai.
30 Deltour, Arthur, de Charleroi.
31 Finet, Louis, de Boussu.
32 Penninckx, Arthur, de Tirlemont.

D'une manière satisfaisante.

33 Delviesmaison, Victor, de Flobecq.

34 Dony, Félix, de Quartes.
35 Lenfant, Léopold, de Gembloux.
36 Romedenne, Ferdinand, de Floreffe.
37 Gauthier, Georges, de Lille.
38 Meeus, Jean, d'Oostmalle.
39 Piret, Paul, de Gouy lez-Piéton.
40 Peel, Urbain, de Rousbrugge.
41 Siderius, Eugène, de Ciney.
42 Parmentier, Louis, de Furnaux.
43 Peeters, Auguste, de Malines.
44 Rombauts, Jean, d'Itegem.
45 Sobry, Jules, de Sweveghem.
46 Van Neste, Alphonse, de Lys lez-Lannoy.
47 Goossens, Louis, de Campenhout.
48 Van Rossum, Pierre, de Rhode-Ste-Genèse.
49 Bérard, Ernest, de St-Josse-ten-Noode.
50 De Ghesell e, Gustave, d'Ingelmunster.
51 Deleval, Julien, d'Aubel.
52 Launois, Edouard, d'Anlier.
53 Vanden Berghe, Médard, de Zuyenkerke.
54 Van Elst, Julien, de Rethy.
55 Michaux, Léopold, de Lincent.
56 Poot, Jules, d'Ypres.
57 Schautteet, Henri, de Knesselaere.
58 De Laet, J.-B., de Heyndonck.
59 Roland, Charles, d'Elouges.
60 Pruvost, Emile, de Leffinghe.
61 De Vos, Pierre, d'Elst.
62 De Dobbeleer, Ferdinand, de Rhode-Ste-Genèse.
63 Evrard, Adrien, de Montigny-sur-Sambre.
64 Delpierre, Octave, de Plancenoit.
65 Kockerols, Charles, d'Anvers.
66 Vos, Joseph, de Hauwaert.
67 Iserbyt, Alphonse, de Bossuyt.
68 Meulders, Théophile, de Rethy.
69 Neeffs, Prosper, de Malines.
70 Desmons, Fernand, de Froyenn s.

71 Devroye, Gustave, de Villers-la-Ville.
72 De Sénépart, Jean, de Chappelle-à-Oye.
73 Hanssen, Emile, d'Aubel.
74 Lavaerts, Joseph, d'Aerschot.
75 Poels, Charles, de Vilvorde.
76 Duchesne, Victor, de Grez-Doiceau.
77 Muys, Léon, de Lokeren.
78 Sirjacobs, Joseph, d'Enghien.
79 Belloy, Léon, d'Anvers.
80 Vander Mensbrugghe, François, de Gand.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2me ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 De Bruyn, Dominique, de Berchem.
2 Bastin, Albert, d'Aulnois.

Avec grande distinction.

3 Robert, Léon, de Marbais.
4 Van Gool, Henri, d'Anvers.
5 Godts, Léon, de Louvain.
6 Tahon, Gaston, de Regniowez.
7 Genot, Nicolas, de Fize-le-Marsal.
8 De Haene, Alphonse, de Haeringhe.
9 Loos, Emile, d'Esschen.
10 Bibot, Auguste, d'Assesse.
11 De Marbaix, Henri, d'Eynthout.
12 Jadoul, Hubert, de Velm.
13 Dumont, Victor, de Dour.
14 Verrycken, Henri, de Brasschaet.

Avec distinction.

15 Morelle, Aimé, de Gosselies.
16 Stroobants, Léon, de Huldenberg.
17 Schelfhout, François, de Liedekerke.
18 Vanden Bruel Charles, de Huldenberg.
19 Bouzin, César, de Béclers.

20 Eischen, Jean, de Schandel (G.-D. de Lux.).
21 Berteaux, Louis, de Thuin.
22 Maes, Edouard, de Malines.
23 Robyns, Albert, de Gelinden.
24 Guelton, François, de Taintegnies.
25 Depoorter, Henri, d'Emelghem.
26 Ectors, Gustave, de Herck-la-Ville.
27 Petit, Maurice, de Bruxelles.
28 De Raeymaeker, Bernard, de Louvain.
29 Legrand, Paul, de Liége.
30 Mahieu, Ernest, de Comines.
31 Volders, Henri, de Quaedmechelen.
32 Cailliau, Henri, de Leffinghe.
33 François, Gaston, de Rethy.
34 Courtoy, Jules, de Branchon.

D'une manière satisfaisante.

35 Vanden Abeele, Jules, de Bruges.
36 Depoorter, Victor, de Caster.
37 Goffart, Désiré, de Thisnes.
38 Nelo, Jean, de Merxplas.
39 Reynders, Joseph, de St-Trond.
40 Varendonck, Alphonse, de Kieldrecht.
41 De Dycker, Pierre, de Tamise.
42 Keutgen, Guillaume, de Baelen s/Vesdre.
43 Ost, Emile, de St-Pierre-Capelle.
44 Hollebecq, Jules, d'Ooteghem.
45 Michaux, Léopold, de Perwez.
46 Dardenne, Joseph, de St-Remy lez-Chimay.
47 D'Hoogh, Louis, de Rymenam.
48 Alenus, Gustave, de Baelen s/Nèthe.
49 Reynaert, Alphonse, de Lichtervelde.
50 Timmermans, Benoit, de Gammerages.
51 Van Damme, René, de Roulers.
52 Van Clooster, Henri, de Lichtervelde.
53 Quintens, Hector, de La Bouverie.
54 Verryt, François, de Tremeloo.

55 Lebrun, Xavier, de Villers-la-Tour.
56 Van Neste, René, de St-André lez-Bruges.
57 Savoir, Léon, de Merchtem.
58 Temmerman, Philémon, d'Erembodegem.
59 D'Haenens, Jules, de Cruyshautem.
60 Van Nieuwenhuysen, Germain, de Malines.
61 Lebrun, Hector, de Namur.
62 Schepens, Philippe, de Bulscamp.
63 Devoldre, Alphonse, de Gulleghem.
64 Parent, François, d'Œudeghien.
65 Dutoy, Arthur, de Namur.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3me ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 De Bruyn, Dominique, de Berchem.
2 Godts, Léon, de Louvain.
3 Tahon, Gustave, de Regniowez.
4 Bastin, Albert, d'Aulnois.

Avec grande distinction.

5 Genot, Nicolas, de Fize-le-Marsal.
6 Loos, Emile, d'Esschen.
7 Robert, Léon, de Marbais.
8 Van Gool, Henri, d'Anvers.
9 De Haene, Alphonse, de Haeringhe.
10 De Raeymaeker, Bernard, de Louvain.
11 Dumont, Victor, de Dour.
12 Verrycken, Henri, de Brasschaet.
13 Bibot, Auguste, d'Assesse.
14 Michaux, Léopold, de Perwez.

Avec distinction.

15 Bouzin, César, de Béclers.
16 Eischen, Jean, de Schandel (G. D. de Lux.).
17 Keutgen, Guillaume, de Baelen-sur-Vesdre.
18 Maes, Edouard, de Malines.

19 Ost, Emile, de St-Pierre-Capelle.
20 Stroobants, Léon, de Huldenberg.
21 Schelfhout, François, de Liedekerke.
22 Vanden Bruel, Charles, de Huldenberg.
23 Berteaux, Louis, de Thuin.
24 Depoorter, Victor, de Caster.
25 Depoorter, Henri, d'Emelghem.
26 Ectors, Gustave, de Herck-la-Ville.
27 Jadoul, Hubert, de Velm.
28 Morelle, Aimé, de Gosselies.
29 Mahieu, Ernest, de Comines.
30 Volders, Henri, de Quaedmechelen.
31 Cailliau, Henri, de Leffinghe.
32 Courtoy, Jules, de Branchon.
33 François, Gaston, de Rethy.
34 Legrand, Paul, de Liége.
35 Petit, Maurice, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

36 De Dycker, Pierre, de Tamise.
37 Drousie, Jules, de Hornu.
38 De Bisschop, Emile, d'Etichove.
39 Goffart, Désiré, de Thisnes.
40 Guelton, François, de Taintegnies.
41 Nelo, Jean, de Merxplas.
42 Reynders, Joseph, de St-Trond.
43 Robyns, Albert, de Gelinden.
44 Varendonck, Alphonse, de Kieldrecht.
45 Vanden Abeele François, de Bruges.
46 Dardenne, Joseph, de St-Remy lez-Chimay.
47 D'Hoogh, Louis, de Rymenam.
48 Hollebecq, Jules, d'Ooteghem.
49 Lebrun, Xavier, de Villers-la-Tour.
50 Ortegat, Lucien, de Malines.
51 Reynaert, Alphonse, de Lichtervelde.
52 Savoir, Léon, de Merchtem.
53 Timmermans, Benoit, de Gammerages.

54 Van Damme, René, de Roulers.
55 Van Neste, René, de St-André lez-Bruges.
56 Van Clooster, Henri, de Lichtervelde.
57 Verryt, François, de Tremeloo.
58 Temmerman, Philémon, d'Erembodegem.
59 Van Nieuwenhuysen, Germain, de Malines.
60 Alenus, Gustave, de Baelen-sur-Nèthe.
61 Devoldre, Alphonse, de Gulleghem.
62 D'Haenens, Jules, de Cruyshautem.
63 Dutoy, Arthur, de Namur.
64 Lebrun, Hector, de Namur.
65 Parent, François, d'Œudeghien.
66 Schepens, Philippe, de Bulscamp.

1e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec la plus grande distinction.

1 Vander Plancken, Joseph, de Lierre.

Avec grande distinction.

2 Parmentier, Paul, de La Louvière.

Avec distinction.

3 Dumont, Camille, de Mont-sur-Marchiennes.
4 Deschamps, Edmond, de Châtelet.
5 Campion, Oswald, de la Hestre.

D'une manière satisfaisante.

6 De Beer, Athanase, de Leeuwerghem.
7 Delplace, Jules, d'Ollignies.
8 Lescrenier, Nicolas, d'Othée.
9 Berlangée, Désiré, d'Okegem.
10 Doignon, Aimé, de Gaurain.
11 Parmentier, Joseph, de Furnaux.
12 Deblon, Félix, de Polleur.
13 Raeymaekers, Gustave, de Becquevoort.
14 Desonay, Jacques, de Clermont.
15 De Smeth, Albert, d'Isque.

16 Moulin, Pierre, de Ramecroix.
17 Vranckx, Léon, d'Orbais.
18 Peene, Albert, de Thielt.
19 Vander Gucht, Maurice, de Tamise.
20 Callebert, Paul, de Roulers.
21 Lacroix, Joseph, d'Oisquercq.
22 Olemans, Octave, de Gammerages.
23 Picron, Ovide, de Quevaucamps.
24 Roberti, François, de Trazegnies.
25 Carlens, Charles, de Diest.
26 De Bock, Eugène, de Putte-Cappellen.
27 Gaye, Jean-Baptiste, de Sautour.
28 Gillis, Constant, de Merxplas.
29 Peeters, Désiré, de Louvain.
30 Duez, Charles, de Quaregnon.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN

Avec la plus grande distinction.

1 Vander Plancken, Joseph, de Lierre.

Avec grande distinction.

2 Campion, Oswald, de la Hestre.

Avec distinction.

3 Parmentier, Paul, de La Louvière.
4 Callebert, Paul, de Roulers.
5 Roberti, François, de Trazegnies.

D'une manière satisfaisante.

6 Berlangée, Désiré, d'Okegem.
7 Deblon, Félix, de Polleur.
8 Deschamps, Edmond, de Châtelet.
9 Lescrenier, Nicolas, d'Othée.
10 Desmeth, Albert, d'Isque.
11 Doignon, Aimé, de Gaurain.
12 Delplace, Jules, d'Ollignies.
13 Vranckx, Léon, d'Orbais.

14 Dumont, Camille, de Mont-sur-Marchiennes.
15 Desonay, Jacques, de Clermont.
16 Moulin, Pierre, de Ramecroix.
17 Parmentier, Joseph, de Furnaux.
18 Higuet, Eugène, de Houtain-l'Evêque.
19 Olemans, Octave, de Gammerages.
20 Picron, Ovide, de Quevaucamps.
21 Lacroix, Joseph, d'Oisquercq.
22 Peene, Albert, de Thielt.
23 Carlens, Charles, de Diest.
24 Gillis, Constant, de Merxplas.
25 Peeters, Désiré, de Louvain.
26 Raeymaekers, Gustave, de Becquevoort.
27 Vander Gucht, Maurice, de Tamise.
28 De Beer, Athanase, de Leeuwerghem.
29 Duez, Charles, de Quaregnon.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES).

Avec distinction.

1 de Liedekerke, Gaston, de Wetteren.
2 Fautsch, Camille, de Wiltz (G. D. de Lux.).

D'une manière satisfaisante.

3 Bran, Félicien, de Piéton.
4 Bareel, Vincent, d'Anderlecht.
5 Denyn, Edouard, de Malines.
6 Snyers, Constant, de Goyer.
7 Van Outryve d'Ydewalle, Stanislas, de Bruges.
8 Vercruysse, Adhémar, de Gand.
9 de Loën d'Enschedé, Herman, d'Orval.
10 Guillaume, Armand, de Reims.
11 Heyters, Auguste, de Tirlemont.
12 Jacquemin, Oscar, de Louvain.
13 Vermeersch, Alfred, de Gotthem.

14 Haeck, Victor, de Harlebeke.
15 Holm, Emile, de Gand.
16 Pollet, Pierre, de Mouscron.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec la plus grande distinction.

1 de Brocqueville, Athanase, d'Ethe.

Avec grande distinction.

2 Roger, Justin, de Jodoigne.
3 Reul, Auguste, de Souvret.
4 Herbiet, Henri, de Rochefort.
5 Liénaux, Charles, de Lombise.
6 Masoin, Henri, de Louvain.
7 Bastin, Léon, de La Louvière.
8 Saliez, Jules, de Braine-le-Comte.

Avec distinction.

9 van Zuylen van Nyevelt, Albert, de Bruges.
10 Segers, Paul, d'Anvers.
11 De Smeth, Charles, de Bruxelles.
12 Sartini, Georges, de Rome.
13 Durant, Florent, de Luttre.
14 Périer, Ernest, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

15 Ducellier, Henri, de Templeuve.
16 Caudron, Joseph, de Vierves.
17 Goergen, Guillaume, de Steinsel (G.-D. de Lux.).
18 Rasquin, Georges, de Liége.
19 Thuysbaert, Albéric, de Moerbeke.
20 Jacobs, Ernest, de Louvain.
21 Ulens, Robert, de Grand-Jaminé.
22 Hacardiaux, Arthur, de Bruxelles.
23 Mertens, Jules, d'Anvers.
24 Nobels, Albert, de Malines.

25 della Faille de Leverghem, Georges, de Boisschot.
26 de Mahieu, Jules, d'Anvers.
27 Coppens, Joseph, de Waelhem.
28 De Cock, Léopold, d'Anvers.
29 Lambrecht, Charles, de Caneghem.
30 Bury, Oscar, de Leuze.
31 Coppée, Maurice, de Mons.
32 de Kerchove d'Exaerde, Henri, de Gand.
33 Bethune, Louis, d'Alost.
34 de Ryckman, Fernand, de Louvain.
35 Bareel, Vincent, d'Anderlecht.
36 Cakemberg, Antoine, de Silly.
37 Clément, Louis, de Quenast.
38 Halflants, Joseph, de Tirlemont.
39 Lemaire, Raymond, de Tournai.
40 Schobbens, Joseph, d'Anvers.
41 Busschots, Franz, de Louvain.
42 Guillaume, Armand, de Reims.
43 Thibaut, Paul, de Namur.
44 Rietjens, Henri, de St-Trond.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

1 Van Raemdonck, Albert, de Tamise.

Avec distinction.

2 Neyens, François, de Oolen.

D'une manière satisfaisante.

3 Maes, Victor, de Vossem.
4 Brabants, François, de Lierre.
5 Claeys, Georges, de Courtrai.
6 De Decker, Adolphe, de St-Nicolas.
7 Dequeker, Camille, de Hoogstaede.
8 Van Geetruyen, Oscar, de Hamme.
9 Vande Perre, César, de Tamise.

10 Weemaes, André, de Bost.
11 De Brabandere, Julien, de Desselghem.
12 Vanden Hove, Antoine, de St-Trond.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS L'HISTOIRE MODERNE).

D'une manière satisfaisante.

1 Van Sulper, Herman, de Bruxelles.
2 della Faille de Leverghem, Gaston, d'Anvers.
3 Boucquey, Maurice, de Poperinghe.
4 de Paul de Barchifontaine, Gustave, d'Annevoie.
5 T'Serstevens, Georges, de Stavelot.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE GREC.

Avec la plus grande distinction.

1 Roger, Justin, de Jodoigne.

Avec grande distinction.

2 Thys, Valère, de Gingelom.

Avec distinction.

3 Bormans, Alphonse, de Beeringen.
4 Hamels, Edouard, de Neerheylissem.
5 Vanden Hove, Paul, de Louvain.
6 Loos, Edouard, de Louvain.
7 Olschewsky, Siméon, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

8 Schwartz, Georges, d'Arlon.
9 Fautsch, Camille, de Diekirch (G. D. de Lux.).
10 Goergen, Guillaume, de Steinsel (G. D. de Lux.).

EXAMEN DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES. (ÉPREUVE PHILOSOPHIQUE.)

Avec grande distinction.

1 Legrain, Modeste, de Malonne.
2 Vanden Broeck, Edouard, de Borgerhout,

Avec distinction.

3 Cloots, Hyacinthe, de Racourt.

D'une manière satisfaisante.

4 Derie, Louis, de Bruxelles.
5 Schock, Jean-Pierre, de Grevenmacher.
6 Hamels, Edouard, de Neerheylissem.

EXAMEN DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.
(ÉPREUVE PHILOLOGIQUE.)

Avec la plus grande distinction.

1 Hocepied, Albert, de Mouscron.

Avec grande distinction.

2 Vanden Broeck, Edouard, de Borgerhout.

Avec distinction.

3 Conrotte, Edmond, de Taintegnies.

D'une manière satisfaisante.

4 Pulinckx, Gustave, de Léau.
5 Raes, Frédéric, de Heldergem.
6 Davignon, Jules, de Chapon-Seraing.
7 Derie, Louis, de Bruxelles.

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Marchand, Albert, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

2 Therry, René, de Neuve-Eglise.
3 Merchie, Florent, de Schoorisse.
4 Daman, Jean-Pierre, de Trois-Vierges.

5 Lahaye, Victor, de Neeryssche.
6 Charade, Jean-Baptiste, de Frameries.
7 Poupé, Albert, de Cuesmes.
8 Van Heeken, François, d'Aertselaer.
9 von Lennep, Reinhold, d'Anvers.
10 Durondeau, Charles, de Leuze.
11 Gruber, André, de Trois-Vierges.
12 Evrard, Félix, de Bioul.
13 Limbourg, Hippolyte, de Lennick-St-Quentin.
14 Vande Mert, François, de Malines.
15 Van Diest, Frédéric, de St-Amand lez-Puers.
16 Servais, Joseph, de Sombreffe.
17 Herrebaut, Louis, d'Adegem.
18 Daubresse, Jules, de Wasmes.
19 Pareja, Emile, d'Enghien.
20 Cordenier, Arthur, de Poperinghe.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 De Munter, Fernand, de Bruxelles.
2 De Koninck, Joseph, de Louvain.
3 Marchal, Auguste, de Braives.
4 De Vel, Romain, de Rethy.
5 Lindekens, Simon, d'Eeckeren.

Avec distinction.

6 Pieraert, Paul, de Grammont.
7 Reynaert, Oscar, d'Aerseele.
8 Verstraeten, Arthur, de Wetteren.
9 Vander Ouderaa, Norbert, d'Anvers.
10 Vandenput, Alfred, de Tirlemont.
11 Willers, Charles, de Tournai.
12 Helsen, Joseph, de Moll.
13 Sterck, Prudent, de Termonde.
14 Van Ysendyck, William, de Schaerbeek.
15 Vande Moortele, Henri, d'Aelbeke.

16 Jehansart, Louis, de Ligne.
17 Peeters, Edouard, de Steenockerzeel.
18 Derume, Emile, de Courtrai.
19 Abrassart, Maurice, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

20 Meyers, Joseph, de Bruges.
21 Delvaux, Emmanuel, de Chevetogne.
22 De Backer, Charles, de Turnhout.
23 De Coninck, Emile, de Warneton.
24 Corstjens, Alfred, de Hasselt.
25 Kips, Michel, de Liége.
26 Tilman, Léon, de Virton.
27 Van Hoeck, Jacques, d'Etterbeek.
28 Van Roy, Pierre, de Hal.
29 Bosteels Clément, de Hekelgem.
30 De Ryck, Henri, de Melsele.
31 De Fré, Joseph, de Louvain.
32 Delbaere, Maurice, de Poperinghe.
33 Vander Smissen, Charles, de Gembloux.
34 Demoucron, Henri, de Braffe.
35 Deraedt, Paul, de Ledeghem.
36 Lekeux, Georges, de Momalle.
37 Loots, Emile, de Montaigu.
38 Baekeland, Henri, d'Ypres.
39 Blockx, Edmond, de Hautecroix.
40 Dubray, Albert, de Ham-sur-Heure.
41 De Smeth, Auguste, de Sterrebeek.
42 Solé, Victor, de Schaerbeek.
43 Roels, Ernest, de Gouy lez-Piéton.
44 Vermeulen, Aloïs, de Berchem.
45 Debay, Louis, de Sirault.
46 Daman, Pierre, de Trois-Vierges (Lux.).
47 Reynaert, Remi, de Haeltert.
48 Van Deuren, Désiré, de Hulshout.
49 Convent, Alfred, de Boom.
50 Léotard, Georges, de Boussu lez-Walcourt.

51 Lahaye, Victor, de Neeryssche.
52 Vereecken, Jérôme, de Pervyse.
53 Cleen, Joseph, de Liége.
54 Vander Smissen, Théodore, d'Ixelles.
55 von Lennep, Reinold, d'Anvers.
56 Calderon Munoz, Rafaël, de San José (Costa-Rica).
57 De Smet, Remi, de Herzeele.
58 Poupé, Albert, de Cuesmes.
59 Renchon, Edouard, de Mons.
60 Therry, René, de Neuve-Eglise.
61 Van Diest, Frédéric, de St-Amand lez-Puers.
62 Van Hecken, François, d'Aertselaer.
63 Henrard, Etienne, de Bruxelles.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE POUR LES CANDIDATS EN PHARMACIE.)

D'une manière satisfaisante.

De Ryck, François, de Zonneghem.

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Avec grande distinction.

1 Vander Hasselt, Emile, de Lennick-St-Martin.

Avec distinction.

2 Van Eecke, Alfred, de Jamagne.

D'une manière satisfaisante.

3 Darbé, Ephrem, de Biévène.
4 Ernst, Joseph, d'Aubel.
5 Hendrickx, François, de Reeth.
6 Lenglet, Léopold, de Morialmé.
7 Semal, Arthur, de Dinant.
8 Quinot, Camille, de Hougaerde.
9 Debry, Cleonis, de Bioulx.

10 Prudhomme, Robert, de Tamise.
11 Dache, Alphonse, de Jemeppe.
12 Van Hamme, Léon, de Merchtem.
13 Veys, Max, de Bruges.
14 Van Arenbergh, Alexandre, de Bruxelles.
15 Cornez, Léon, de Jemmapes.
16 Verbunt, Jean-Baptiste, de Tilbourg.
17 Crusener, Joseph, de Vilvorde.
18 Hoebrechts, Joseph, de Montenaeken.
19 Ceressia, Paul, de Fleurus.
20 Verbeeck, Egide, de Baelen-sur-Nèthe.
21 Bouilliez, Constant, de Jemmapes.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Berlengée, Edmond, d'Ophasselt.
2 Servais, Joseph, de Sombreffe.

1re ÉPREUVE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

D'une manière satisfaisante.

Duquet, Jules, de Namur.

2e ÉPREUVE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec grande distinction.

1 De Muynck, René, de Semmersaeke.
2 De Leu, Léonard, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

3 Dom, Joseph, de Wavre-Ste-Catherine.
4 Thieffry, Octave, de Tournai.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Théron, Joseph, de Couvin.

Avec grande distinction.

2 Du Brulle, Léopold, de Louvain.

Avec distinction.

3 Thonnart, Victor, de Léau.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 de la Vallée Poussin, Charles, de Louvain.
2 Sibenaler, Nicolas, de Remich.
3 Thiery, Armand, de Gentbrugge.

Examens d'après les programmes de la loi de 1890.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Marsigny, Eugène, de Dinant.
2 Simons, Amédée, d'Aerschot.
3 Sondron, Joseph, de Gilly.
4 Ravet, Louis, de Gembloux.

D'une manière satisfaisante.

5 Baert, Arthur, de Dixmude.
6 Hermans, Henri, d'Aertselaer.
7 Lesseliers, Léon, de Basel.
8 Dujardin, Jules, de Louvain.
9 Goossens, Aloïs, de Perck.
10 Raes, Léon, d'Oedelem.
11 Verstrynge, Honoré, de Maldegem.
12 Biart, Paul, d'Anvers.
13 Vermast, Honoré, d'Oudenbourg.
14 Maillard, Octave, de Thuin.
15 Veldemans, Omer, d'Appels.
16 Van Boxmeer, Félix, de Malines.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Demey, Emile, de Bruxelles.
2 du Parc, Joseph, de Vlamertingen.
3 Vande Vorst, Ferdinand, d'Anvers.

Avec distinction.

4 de Montpellier d'Annevoie, Frédéric, d'Annevoie.
5 Drion, François, de Dinant.
6 Pourbaix, Lucien, de Namur.
7 Beatse, Georges, de Renaix.
8 De Keersmaecker, Jules, de Liezele.
9 Rollier, Joseph, de Denderleeuw.
10 Verhaegen, Pierre, de Gand.
11 Ernst, Antoine, de Corbeek-Loo.
12 Bertrand, Achille, de Spy.
13 Babusiaux, Eugène, de Binche.
14 Gottigny, Albert, d'Alost.

D'une manière satisfaisante.

15 De Strycker, Louis, de Lierre.
16 Kumps, Joseph, de Louvain.
17 Ruelle, Henri, de Jemmapes.
18 Berckmans, Georges, de St-Gilles lez-Bruxelles.
19 Kesteloot, Auguste, de Bruges.
20 de Wouters de Bouchout, Joseph, de Malines.
21 de Bassompierre, Albert, de Bruxelles.
22 van Outryve d'Ydewalle, André, de Bruges.
23 De Neuter, Gustave, de Louvain.
24 Abrassart, Camille, d'Elouges.
25 Darte, Léon, d'Opprebais.
26 Vanden Dries, Prosper, de Louvain.
27 Querton, Georges, de Hornu.
28 Guyaux, Gustave, de Bouffioulx.
29 Hermant, Albert-Joseph, de Châtelet.
30 d'Ursel, Robert, de Bruxelles.

31 Leschevin, Octave, de Tournai.
32 Le Fevere de Tenhove, Gustave, de Gand.
33 De Vuyst, Joseph, de Borsbeke.
34 Lebrun, Adolphe, de Nivelles.
35 Roelandts, Ignace, de Bruxelles.
36 de Mahieu, Alexandre, d'Anvers.
37 Martens, Alexandre, de Louvain.
38 Romsée, Joseph, de Wellen.
39 de Hemricourt de Grunne, Léon, de Thieusies.
40 d'Udekem d'Acoz, Xavier, de Gand.
41 Cursters, François, de Lierre.
42 De Bruyn, Antoine, de Termonde.
43 de Hennin, Bauduin, de Bruxelles.
44 Laigneil, Jules, de Courtrai.
45 Reynaert, Maurice, de Courtrai.
46 de Monge, Paul, de Namur.
47 Fortemps, Jean-Baptiste, de Hougaerde.
48 Busschots, Julien, de Louvain.
49 de Dieudonné de Corbeek-over-Loo, P., de Louvain.
50 de Hennin, Maurice, de Bruxelles.
51 Vander Beken Pasteel, Albert, d'Anvers.
52 Braeken, Théophile, de Neerpelt.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (PHILOLOGIE CLASSIQUE). (1re ÉPREUVE.)

Avec distinction.

1 Carlier, Victor, de Mainvault.
2 Smets, François, de Casterlé.

D'une manière satisfaisante.

3 De Bont, Pierre, de Steenhuffel.
4 Paulus, Léopold, de Nivelles.
5 Wauters, Jules, de Wamont.

EXAMEN DE DOCTEUR (PHILOLOGIE CLASSIQUE). (1re ÉPREUVE.)

Avec la plus grande distinction.

Schrijnen, Joseph, de Venloo.

EXAMEN DE DOCTEUR (PHILOLOGIE CLASSIQUE).
(2e ÉPREUVE.)

Avec la plus grande distinction.

Schrijnen, Joseph, de Venloo (1).

FACULTÉ DES SCIENCES.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA MÉDECINE.

Avec la plus grande distinction.

1 Somers, Louis, de Schuelen.

Avec grande distinction.

2 Bonnet, Léonard, de Meir.
3 Vande Wynckel, Emile, de Loo.
4 De Barsy, Camille, d'Aubarge.
5 Dochy, Arthur, de St-Jean lez-Ypres.
6 Verhaegen, Alphonse, de Chapelle-au-Bois.

Avec distinction.

7 Marchand, Léon, de Louvain.
8 Rihoux, Ismaël, de Rosée.
9 Berat, Richard, de Poperinghe.
10 Thiltges, Nicolas, de Guirsch.
11 Servaye, Joseph, de Tourinnes-la-Grosse.
12 Hoslet, Zéphyrin, de Roux.
13 Dumortier, Cyrille, de Moorseele.
14 Homans, Victor, de Meerhout.
15 Paulus, Gaston, de St-Ghislain.

D'une manière satisfaisante.

16 Dewée, Eugène, de Lennick-St-Quentin.
17 Monnoyer, Oscar, de Courcelles.

---

(1) La dissertation doctorale imprimée de M. Schrijnen est intitulée : *Sur le phénomène de l'S mobile, principalement dans les langues classiques*. Louvain, 1891.

18 Roosens, Joseph, d'Enghien.
19 Vander Dungen, Eugène, de Turnhout.
20 Vreven, Sylvain, d'Alken.
21 Luyten, Arthur, de Beggynendyck.
22 De Jonghe, Edgard, de St-Trond.
23 De Backer, Emile, de Diest.
24 Jonet, Fernand, d'Ampsin.
25 Cordier, Nicolas, de Honnecourt (France).
26 Caluwaerts, Joseph, de Neerheylissem.
27 Seghers, Amédée, de Thielrode.
28 Van Ongevalle, Hector, de Lierde-St-Martin.
29 Bruyr, Désiré, d'Arsimont.
30 Renaudin, Victor, de Hoyous (Bouillon).
31 Saintraint, Télesphore, de Braine-le-Comte.
32 De Clippele, Camille, d'Alost.
33 Martin, Armand, de Melles.
34 Maes, Achille, de Puers.
35 Rondas, Auguste, de Wavre.
36 Schmidt, Joseph, du Rœulx.
37 Delhaye, Georges, de Peronne lez-Antoing.
38 Evenepoel, Charles, de Ternath.
39 D'Hondt, Jules, de Wynckel-St-Eloi.
40 Moreau, Joseph, de Renaix.
41 Mennes, François, de Wilryck.
42 Smets, Arthur, de Wamont.
43 Stuyck, Clément, de Thisselt.
44 Vande Walle, Arnold, d'Aeltre.
45 Verbeke, Fidèle, de Passchendaele.
46 Daels, Osmin, de Bruges.
47 Dacosse, Hyacinthe, de Libertange.
48 Vanden Bossche, Alphonse, de Lierde-St-Martin.
49 De Blauwe, Joseph, de Pitthem.
50 Baerts, Edgard, de Tirlemont.
51 Fransman, Hubert, de Ninove.
52 Mantia, Camille, de Strepy.
53 Dessy, Lucien, de Dion-le-Val.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT, A LA PHARMACIE ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. (1re ÉPREUVE.)

Avec distinction.

1 Peeters, Léon, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

2 Proesmans, Joseph, de Looz.
3 De Groote, Richard, de d'Aardenburg (Pays-Bas).
4 De Bel, Léon, de Houttave.
5 Deltour, Arthur, de Wervicq.
6 Doucet, Emile-Joseph, de Vaux lez-Rosières.
7 De Beule, Remy, de Zele.
8 Delbruyère, Camille, de Feluy.
9 Rihoux, Raymond, de Rosée.
10 Henseval, Maurice, de Liessies.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (1re ÉPREUVE.)

Avec grande distinction.

1 Leboucq, Léon, de Bruxelles.
2 Schaffers, Victor, d'Anvers.
3 Haesaerts, Benjamin, de Rumpst.

Avec distinction.

4 Deltour, Jules, de Tourcoing.
5 Van Rossem, Joseph, de Meysse.

D'une manière satisfaisante.

6 Duray, Valère, de Horrues.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Lefebvre, Maurice, de Louvain.
2 Biourge, Philibert, de Bousval.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR. (1re ÉPREUVE.)

Avec la plus grande distinction.

1 Nibelle, Gaston, de Mons.

Avec grande distinction.

2 Deboucq, Léon, de Bruxelles.
3 Haesaerts, Benjamin, de Rumpst.
4 Levarlet, Henri, de Boneffe.
5 Rose, Henri, de Tournai.

Avec distinction.

6 De Brabandere, Eugène, de Wevelghem.

D'une manière satisfaisante.

7 Piron, Emile, de Philippeville.
8 Ausloos, Joseph, de Louvain.
9 De Smet, Camille, d'Aeltre.
10 Helleputte, Pierre, de Gand.
11 Mahieu, Emile, de Binche.

EXAMENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE DIPLOME LÉGAL D'INGÉNIEUR DES MINES.

Avec distinction.

1 Daubresse, Paul, de Hornu.

D'une manière satisfaisante.

2 Jadot, Jules, de On.
3 Liénart, Louis, de Tournai.
4 Meeuwissen, Jules, d'Anvers.

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

—

BACHELIERS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Gérardy, Hubert, de Hodimont, prêtre du diocèse de Liége; 14 juillet.
2 Vercruysse, Raymond, de Gand, prêtre du diocèse de Gand; id.

LICENCIÉS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Dierick, Aimé, d'Iseghem, prêtre du diocèse de Bruges; 14 juillet.
2 Machiels, Auguste, de Ghistelles, prêtre du diocèse de Bruges; id.

ÉCOLES SPÉCIALES

des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

—

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1889-1890.

I. *Examens d'admission.*

A. ÉPREUVE PRÉPARATOIRE A L'EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR.

1 Debоucq, Léon, de Bruxelles.
2 Piron, Emile, de Philippeville.
3 De Brabandere, Eugène, de Wevelghem.
4 Lambert, Théophile, de Dinant.
5 Ausloos, Joseph, de Louvain.
6 Rose, Henri, de Tournai.
7 Levarlet, Henri, de Boneffe.
8 De Smet, Camille, d'Aelter.
9 Duchâteau, Albert, de Hautmont (France).
10 Haesaerts, Benjamin, de Rumpst (Lux.).
11 Helleputte, Pierre, de Gand.
12 Nibelle, Gaston, de Mons.
13 Poncelet, Joseph, d'Orsinfaing.
14 Mahieux, Emile, de Binche.

B. EXAMEN D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme A.

1 Caïllet, Prosper, de Bruxelles.
2 Mantchich, Serge, de Simferopol (Russie).
3 Rans, Jean, d'Aspelt.
4 Peters, Ernest, de Louvain.

5 Giove, François, de Constantinople.
6 Von der Heyde, Adolphe, de Santiago (Chili).
7 Poncelet, Joseph, d'Orsinfaing.
8 Klop, Charles, d'Esch-sur-l'Alzette.
9 Francq, Aimable, de Jumet.
10 Laigneil, Joseph, de Courtrai.
11 Quijano, José, de Santander.
12 De Clerck, Emile, de Courtrai.
13 Leroy, Albert, de Namur.
14 Isebecq, Léon, de Gozée.
15 Jadoul, Joseph, de La Louvière.
16 Defays, Oscar, de Warfusée.
17 Desmet, Camille, d'Aelter.
18 Lippert, Jean-Pierre, de Luxembourg.
19 Graff, Louis, de Luxembourg.
20 Ruppert, Léon, de Luxembourg.
21 Kirsch, Nicolas, de Dippach (Lux.).
22 Lecoyer, Joseph, de Gohissard.
23 Ambroise, Guillaume, de Feulen (Lux.).

Programme B.

24 Mihura, J.-B., de Gualequay (Argentine).
25 Dumont, Gabriel, de Sart-Dames-Avelines.
26 Carlier, Joseph, de Roulers.
27 Vingeroedt, Vital, de Louvain.
28 Da Silveria, José, d'Atibaïa (Brésil).
29 Elorza, Patrice, d'Onate (Esp.).
30 Vergouts, Florent, de Gheel.
31 Cus, Louis, de La Louvière.
32 Bal, Guillaume, de Louvain.
33 d'Eydziatorsitz, de Meverzcyn (Pologne).
34 Acheroy, Jules, de Montigny-sur-Sambre.
35 Kœnig, Jean-Pierre, de Rambrouck.
36 De Dorlodot, Eugène, de Tournai.
37 Elorza, Joseph, d'Onate (Esp.).
38 Ortuno, Georges, de Bordeaux.
39 Alvarez, Casimir, Madrid.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Meeuwissen, Jules, d'Anvers.
2 Schoepp, Jean, de Maestricht.
3 Dasnay, Henri, d'Arlon.
4 Bosser, Henri, de Seraing.

Avec distinction.

5 De Leu, Edouard, de Bruxelles.
6 Baguet, Joseph, de Louvain.
7 Wins, Georges, de Boussu.
8 Thill, Nicolas, d'Arlon.
9 Jadot, Jules, de On.
10 Defays, Victor, de Warfusée.
11 De Pelsmaeker, Cyrille, de Denderleeuw.

D'une manière satisfaisante.

12 Missonne, Léonard, de Gilly.
13 Rans, Jean, d'Aspelt (G.-D. de Lux.).
14 Van Ysendyck, Paul, de Schaerbeek.
15 Joerg, Henri, de Mamer (Gr.-D. de Lux.).
16 Hardenne, Odon, de Ferrières.
17 Mantchich, Serge, de Simferopol (Russie).
18 Liénart, Louis, de Tournai.
19 De Croës, Joseph, de Mons.
20 De Walque, Félix, de Louvain.
21 Stricher, André, de Sarrebourg (Alsace-Lorraine).
22 Bourdon, Maurice, de Liége.
23 Kenin, Joseph, de Wanfercée Baulet.
24 Barblé, Grégoire, de Vielsalm.
25 Benedix, Joseph, de Bruxelles.
26 Stoffels, Jules, d'Anvers.
27 Clemang, Albert, de Soleuvre.

28 Stainier, Camille, de Molenbeek-St-Jean.
29 Parmentier, Fernand, de La Croyère.
30 Caillet, Prosper, de Bruxelles.
31 Thomée, Gustave, de Moulin-Warnant.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Lambot, Oscar, de Bouffioulx.
2 Becker, Albert, de Luxembourg.

Avec distinction.

3 Laenens, François, de Lierre.
4 Poullet, Albéric, de Louvain.
5 Duchène, Joseph, de St-Hubert.
6 de Saint-Hubert, Albert, de Berzée.

D'une manière satisfaisante.

7 Laigneaux, César, de Petit-Rosselle.
8 De Walque, Franz, de Louvain.
9 Martens, Maurice, de Louvain.
10 Clémang, Albert, de Soleuvre.
11 Storms, Ernest, de Gossoncourt.
12 Chatrian, Pierre, de Bruxelles.
13 Dujardin, Henri, de Louvain.
14 Amat, Barthélemy, de Terrasa (Espagne).
15 Nolf, Raymond, de Courtrai.
16 Bustin, Maurice, de Liége.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Daubresse, Paul, de Hornu.
2 de la Vallée Poussin, Léon, de Louvain.
3 Gilbert, Paul, de Louvain.
4 Heureux, Fernand, de Mont-sur-Marchiennes.
5 Sapin, Camille, de Poitiers (France).
6 Soisson, Guillaume, de Lorenzweiler (G.-D. de Lux).

D'une manière satisfaisante.

7 Cousin, Jules, de Louvain.
8 Cuvelier, Télesphore, de Bruxelles.
9 De Raeck, Léon, de Bruxelles.
10 Grosfils, Maurice, de Belmez (Espagne).
11 Piette, Olivier, de Denée.
12 Plottiert, Adolphe, de Montevideo (Uruguay).
13 Regout, Eugène, de Maestricht (Hollande).
14 Stasse, Ernest, de Liége.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec grande distinction.

1 de la Vallée Poussin, Charles, de Louvain.
2 Sibenaler, Nicolas, de Remich (G.-D. de Lux.).

Avec distinction.

3 Crusat, Manuel, de Genève (Suisse).
4 Sindic, Léon, de Targny.
5 Stoltz, Pierre, de Nospelt (G.-D. de Lux.).

D'une manière satisfaisante.

6 Ballber, Jacques, de Tarrasa (Espagne).
7 Berger, Jules, de Jambes.
8 Cerckel, Paul, de Cureghem.
9 Crèvecœur, Félix, de Lathuy.
10 Kohl, Jean-Pierre, d'Ehnen (G.-D. de Lux.).
11 Luyckx, Léon, de Bruxelles.
12 Perez Garcia, Pie Abdon, de Gesgal (Espagne).
13 Prudhomme, Emile, de Gand.
14 Prudhomme, Hector, de Tamise.
15 Ricart, Jules, de Tournai.
16 Schneider, J.-B., de La Rochelle (G.-D. de Lux.).
17 Tilman, Firmin, de Virton.
18 Van Arenbergh, Louis, de Louvain.
19 Van Bastelaer, Léonce, de Charleroi.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Steylaers, Cyrille, de Turnhout.

D'une manière satisfaisante.

2 De Keirschieter, Remi, d'Iseghem.
3 Boxus, Eugène, d'Omal.
4 Zampari, Charles, de Mongana (Italie).
5 Esteva, Bardia, Pierre, de Belloer (Espagne).
6 Elguezabal, Jean, de Bilbao (Espagne).
7 Letona, Max-Antoine, de Sensutopeque (Amérique centrale).
8 Menchaca, Séraphin, de Bilbao (Espagne).
9 de Aguera, Adolphe, de Madrid (Espagne).

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

1 Berenguer y Matemala, Louis, d'Artes (Espagne).

D'une manière satisfaisante.

2 Menchaca, Adrian, de Bilbao (Espagne).
3 Epalza, Elbio, de Paysandu (Uruguay).
4 Bribosia, José, de Namur.
5 Mazarrasa, Augustin, de Santander (Espagne).

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Drinis, Georges, de Tripolis (Grèce).

D'une manière satisfaisante.

2 Angheloff, Vassili, de Elena (Bulgarie).
3 Cambresier, Laurent, de Liége.
4 D'Hainaut, Jules, de Baudour.
5 Janouloff, Constantin, de Tirnovo (Bulgarie).
6 Lebrun, Edmond, de Berzée.
7 Ledent, Joseph, de Liége.
8 Minnaert, Paul, de Grammont.
9 Verbeke, Pierre, de St-Gilles.
10 Vermeire, Louis, d'Ostende.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec distinction.

1 Crokidas, Ange, de Corinthe (Grèce).

D'une manière satisfaisante.

2 Baguette, Léonard, de Chaîneux.
3 Boine, Jean, de Louvain.
4 Buttgenbach, Adolphe, d'Ensival.
5 Carton, Léonard, de Hornu.
6 Franssen, Robert, de Liége.
7 Halewyck, Eugène, d'Ostende.
8 Minnaert, Paul, de Grammont.
9 Papa Constantin, Emmanuel, de Nauplie (Grèce).
10 Lavakis, Michel, de Candie (Ile de Candie).
11 Spiridonoff, Georges, de Sevlievo (Bulgarie).
12 Svolos, Nicolas, de Tégée (Grèce).

IV. *Ingénieurs des arts chimiques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 Carlier, Joseph, de Roulers.
2 Vanden Berghe, Alphonse, de Menin.
3 Cornil, Arthur, de Gilly.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Evrard, Albert, de Denée.
2 Renwart, Emile, d'Esneux.
3 Vander Stichelen, Achille, d'Exaerde.
4 Vandenberghe, Adolphe, de Menin.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Derneden, Félix, de Doncols (G. D. de Lux.).

D'une manière satisfaisante.

2 Cito, Nicolas, de Pétange (G. D. de Lux.).
3 Delannoy, Stéphane, de Tournai.
4 Duvigneaud, Albert, de Gennevane.
5 Lambiotte, Omer, de Morlanwelz.
6 Staquet, Amand, de Fleurus.

EXAMEN DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

François, Léon, de Mamer (G. D. de Lux.)

V. *Ingénieurs-architectes.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 Delacroix, Michel, de Gand.

D'une manière satisfaisante.

2 Swinnen, Hubert, de Hasselt.
3 Gauthier, Léon, de Lille (France).

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

1 Coomans, Jules, de Scheldewindeke.

D'une manière satisfaisante.

2 de Otadui y Ruiz, Héliodore, de Portugalete (Esp.).
3 Musters, Constant, d'Ossendrecht.

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1890-1891.

I. *Examens d'admission.*

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE A L'EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR.

1 Delvaux, Charles, de Chevetogne.
2 Lemaire, Emmanuel, de Havay.
3 Helmons, Jean, de Bruxelles.
4 Couturier, Casimir, de Palain.
5 Soenen, Alfred, de Hooglede lez-Roulers.
6 Wouters, Gustave, de Lierre.
7 Wicot, Octave, d'Ixelles.
8 Vander Straeten, Joseph, de Gand.
9 Piret, Louis, de Roux.
10 Renar, Henri, de Louvain.
11 Dupont, Herman, de Ham-sur-Heure.
12 Lannaye, Auguste, de Corroy-le-Grand.
13 Soete, Alfred, de Gheluwe.
14 Bedoret, Henri, de Clermont lez-Walcourt.
15 Colin, Léon, de Bruxelles.
16 De Wolf, Victor, d'Anvers.
17 Berger, Fernand, de Landen.
18 Bockstael, Léon, d'Ixelles.

EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme B.

1 de Rosée, Alfred, de Malines.
2 De Broux, Henri, de Noirhat.
3 Cito, Camille, de Bascharage (G.-D. de Lux.).
4 Denis, Paul, de Lierne.
5 Grébling, Edouard, de Batavia.
6 Vivanco, Gabriel, de Victoria.
7 Schmit, Jean, de Mensdorf (G.-D. de Lux.).
8 Bouquelle, Ursmar, de Tournai.
9 Putz, Michel, de Rumelange (G.-D. de Lux.).
10 Lemercia, Louis, d'Ecaussines.
11 Vander Heyden, Adolphe, d'Anvers.
12 de Segarra, Jean, de Barcelone.
13 Hoyois, Emile, de Mont-sur-Marchienne.
14 Hamaide, Louis, de Quiévrain.
15 Poncelet, Léopold, d'Orsinfaing.
16 Kumps, Josse, de Braine-le-Château.
17 Everaerts, Alphonse, de Bierbais-Hévillers.
18 Sorel, Maurice, de Bruxelles.
19 Goffin, Julien, de St-Trond.
20 Michaux, Omer, de Perwez-le-marché.
21 de Monge, Jean, de Louvain.
22 del Olma, Alfredo, de Bilbao.
23 Astoreca, Fidel, de Tacna (Pérou).
24 Van Bever, Edgar, de Louvain.
25 Merry del Val, Domingo, de Londres.
26 Rodberg, Charles, de Bruxelles.
27 Kuhnen, Eugène, de Bruxelles.
28 Cornil, Vital, de Gilly.
29 de Biolley, Pierre, de Verviers.
30 Regout, Henri, de Maestricht.
31 Pilate, Jules, de Bruxelles.
32 Belpaire, Edouard, de Bruxelles.
33 Colens, Joseph, de Bruges.
34 Maertens, Ferdinand, de Bruges.

35 Perquy, Léon, de Bruges.
36 Sepulchre, Augustin, de Havelange.
37 Vantyradopoulos, Evangele-Nic., de Constantinople.
38 van Zuylen, Emile, de Bruges.
39 Verwilghen, Joseph, de Roulers.
40 Marot, Martin, de Chaltin.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et de mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Kirsch, Nicolas, de Dippach.
2 Lippert, Jean-Pierre, de Luxembourg.

Avec distinction.

3 Ambroise, Guillaume, de Feulen.
4 Durez, Fernand, de Dour.
5 Lecoyer, Joseph, de Gohissart.
6 Poncelet, Joseph, d'Orsinfaing.

D'une manière satisfaisante.

7 Dupriez, Charles, de Hombourg.
8 Defays, Oscar, de Warfusée.
9 Francq, Aimable, de Jumet.
10 Genin, Fernand, de Fontaine-l'Evêque.
11 Graff, Louis, de Luxembourg.
12 Giove, François, de Constantinople.
13 Jadoul, Joseph, de Spa.
14 Klop, Charles, d'Esch-sur-A.
15 Lambert, Alexandre, d'Anseremme.
16 de Aguera, Adolfo, de Madrid (Espagne).
17 Leroy, Albert, de Namur.
18 Lempereur, Camille, de Vance (Etalle).
19 Leclef, Paul, d'Anvers.
20 Laigneil, Pierre-Joseph, de Courtrai.

21 Levarlet, Louis, de Hannut.
22 Lefebvre, Joseph, de Rome.
23 Leroy, Auguste, de Peruwelz.
24 Ruppert, Léon, de Luxembourg.
25 Martinovitch, Basile, de Constantinople.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 De Leu, Léonard, de Bruxelles.
2 Schoepp, Jean, de Maestricht.
3 Thill, Nicolas, d'Arlon.

Avec distinction.

4 Bosser, Henri, de Seraing.
5 Baguet, Joseph, de Louvain.
6 De Pelsmaeker, Cyrille, de Denderleeuw.
7 Dasnoy, Henri, d'Arlon.
8 Jadot, Jules, d'On.
9 Meeuwissen, Jules, d'Anvers.
10 Van Ysendyck, Paul, de Schaerbeek.
11 Wins, Georges, de Boussu.
12 Joerg, Henri, de Mamer (Lux.)
13 Rans, Jean, d'Aspelt (Lux.).

D'une manière satisfaisante.

14 Benedix, Joseph, de Bruxelles.
15 Defays, Victor, de Warfusée.
16 De Walque, Félix, de Louvain.
17 De Croës, Joseph, de Mons.
18 Evrard, Albert, de Denée.
19 Fabritius, Gérard, d'Aix-la-Chapelle.
20 Hardenne, Odon, de Ferrières.
21 Liénart, Louis, de Tournai.
22 Mantchich, Serge, de Simferopol.
23 Stricher, André, de Sarrebourg (Lorraine).
24 Thomée, Gustave, de Moulin-Warnant.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Becker, Albert, de Luxembourg.
2 de St-Hubert, Albert, de Berzée.
3 Lanens, François, de Lierre.

D'une manière satisfaisante.

4 Dauby, Albert, d'Aiseau.
5 De Walque, Franz, de Louvain.
6 Martens, Maurice, de Louvain.
7 Poullet, Albéric, de Louvain.
8 Primbault, Henri, de Cerilly.
9 Bustin, Maurice, de Liége.
10 Bedart, Henri, de Nivelles.
11 Bartolomé, Amat, de Barcelone.
12 Clémang, Albert, de Soleure (Lux.).
13 Dewaey, Jean, de Flessingue.
14 Duchêne, Joseph, de St-Hubert.
15 Mazarassa, Augustin, de Santander.

EXAMEN DE SORTIE.

Avec grande distinction.

1 Gilbert, Paul, de Louvain.

Avec distinction.

2 Daubresse, Paul, de Hornu.
3 Grosfils, Maurice, de Belmez (Espagne).
4 Heureux, Fernand, de Mont-sur-Marchiennes.
5 Piette, Olivier, de Denée.
6 Soisson, Guillaume, de Lorenzweiler.
7 Sapin, Camille, de Poitiers.
8 Vanden Driessche, Albert, de Courtrai.
9 Stasse, Ernest, de Liége.

D'une manière satisfaisante.

10 Cousin, Jules, de Louvain.
11 Fontaine, Albert, de Haine-St-Pierre.

12 De Raeck, Léon, d'Ixelles.
13 Linard, Jules, de Bois-de-Villers.
14 Moulart, Edouard, d'Ixelles.
15 Nieuwland, Pierre, d'Anvers.
16 Van Roye, Emile, de Molenbeek-St-Jean.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 de Trinidad, Ruy, de Lisbonne.

D'une manière satisfaisante.

2 Elorza, Patrice, d'Onate (Espagne).
3 Elena, Luiz, de Rio de Janeiro.
4 Elorza, Joseph, d'Onate.
5 Fallon, Charles, de Namur.
6 Mihura, Jean-Baptiste, de Gualequay.
7 Ortuno, Georges, de Bordeaux.
8 Siotis, Aristide, de Constantinople.
9 Quejans, José, de Santander.
10 Von der Heyde, Adolphe, de Santiago (Chili).
11 Alvarez, Casimir, de Madrid.
12 Duchâteau, Albert, de Hautmont.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

1 Elguezabal, Juan, de Bilbao (Espagne).
2 Steylaers, Cyrille, de Thourout.

D'une manière satisfaisante.

3 De Keirschieter, Remi, d'Iseghem.
4 Fontaine, Georges, de Haine-St-Pierre.

5 Letona, Marcoz, de Sensuntapèque (Salvador).
6 Metaxas, Georges, de Trebizonde.
7 Bethune, Emmanuel, de Gand.
8 De Aguera de Guttierez, Adolpho, de Madrid.
9 Stoffels, Jules, d'Anvers.
10 Esteva Bardia, Pedro, de Beloes (Espagne).
11 Boxus, Eugène, d'Omal.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

1 Berenguer y Matamala, Louis, d'Artès.
2 Pereira Liberato, Aristide, de Parava (Brésil).
3 Thomas, Emile, de Gouy lez-Piéton.
4 Miquel, Louis, de Barcelone.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec grande distinction.

1 Drinis, Georges, de Tripoli.

Avec distinction.

2 Ledent, Joseph, de Liége.

D'une manière satisfaisante.

3 Angheloff, Vasili, de Elena (Bulgarie).
4 Cambresier, Laurent, de Liége.
5 Janouloff, Constantin, de Tirnovo.
6 Diaz, Agero, José-Pedro, de Madrid.
7 Heirman, Edmond, d'Anvers.
8 Vermeire, Louis, d'Ostende.

IV. *Ingénieurs des arts chimiques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Carlier, Joseph, de Roulers.

2 Cornil, Edouard, de Gilly.
3 Van der Stichelen, Achille, d'Aeltre.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

1 Maes, Jean, de Nieukerke (Waes).
2 Renwart, Emile, d'Esneux.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec distinction.

1 Derneden, Félix, de Doncols (G.-D. de Lux.).

D'une manière satisfaisante.

2 Lambiotte, Omer, de Morlanwelz.
3 Cito, Nicolas, de Pétange (G.-D. de Lux.).
4 Delannoy, Stéphane, de Tournai.
5 Duvignaud, Albert, de Musson.
6 Staquet, Armand, de Fleurus.

V. *Ingénieurs-architectes.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 Vergouts, Florent, de Gheel.
2 Koenig, Jean-Pierre, de Rambroeck (Lux.).

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

Delacroix, Michel, de Gand.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Coomans, Jules, de Scheldewindeke.

D'une manière satisfaisante.

2 Dermine, Auguste, de Namur.
3 Musters, Constant, d'Ossendrecht (Pays-Bas).

EXAMEN DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

Coomans, Jules, de Scheldewindeke.

École supérieure d'agriculture.

—

ÉLÈVES RÉGULIERS.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Lewandouski, Jules, de Chodorkou (Pologne).
2 Brion, Albert, de Louvain.
3 Semal, Marcel, de Fontaine-Valmont.
4 Hubinon, Alfred, de Mont-sur-Marchienne.
5 Petiau, Fernand, de Pommerœul.
6 t'Serstevens, Albert, de Stavelot.
7 Henriquet, Cyrille, d'Izel.
8 Beauduin, Edgard, de Rosoux.
9 Neirinck, Maurice, de St-Gilles.
10 Van Oostveld, Charles, de Tessenderloo.
11 Jadoul, Nicolas, d'Embresin.
12 Onghena, Théophile, de St-Nicolas.
13 Henrotte, Alphonse, de Tournai.
14 Wasseige, Ferdinand, de Namur.
15 Maillard, Auguste, de Thuin.
16 Marneffe, Joseph, de Borlez.
17 Welvaert, Henri, de St-Nicolas.
18 Jurdant, Thomas, de Soumagne.
19 Van Naemen, Joseph, de St-Nicolas.
20 Pollet, André, de Verviers.
21 Giele, Jacques, de Louvain.
22 Cuvelier, Louis, de Liége.
23 Mairy, Plaisant, de Biesmes.
24 Ledoux, Henri, de Lodelinsart.
25 Petitqueux, Marcel, de Verviers.
26 Storme, Jules, de Hansbeke.
27 André, Auguste, de Liége.
28 Dewez, Victor, de Mellet.
29 Foidart, Joseph, de Liége.

30 Schaeys, Alfred, de Malonne.
31 Dasscher, Albert, de Gand.
32 Thibaut de Boesinghe, Adhémar, de Bruges.
33 Vander Heyde, Hubert, d'Ostende.
34 D'Harveng, Edmond, de Soignies.
35 Grandmoulin, Léon, de Tongres.
36 Delplanche, Léon, de Walcourt.
37 de Sousbergh, cte Adrien, de Gand.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Van Seynhave, Joseph, de St-Genois.
2 Devos, Pierre, de Ploegsteert.

Avec distinction.

3 Goffinet, Victor, de Chiny.
4 de Prouw, Charles, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

5 Wartique, Léopold, de Jambes.
6 Baudrez, Jules, de Villers-la-Tour.
7 Petit, Léon, d'Auvelais.
8 Augustin, Albert, de Diekirsch.
9 Werey, Paul, de Mons.
10 Leclerc, Jean-Pierre, d'Esch-sur-l'Alzette.
11 Stassart, Armand, de Louvain.
12 Hendrickx, Louis, de Peer.
13 Jadoul, Louis, de Corswaremme.
14 Bayo, Ramon, de Bilbao.
15 Houyoux, Maurice, de Mont-sur-Marchienne.
16 Van Hoorebeke, Joseph, d'Eecloo.
17 Barblé, Emile, de Strassen.
18 Pasleau, Emile, de Cras-Avernas.
19 Berger, Joseph, de Landen.
20 Bareel, Louis, de Bruxelles.
21 Cornet de Ways Ruart, cte Ernest, de Vonèche.
22 Geellaerts, Joseph, de Loyers.

ÉPREUVES SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec grand succès.

1 Soens, Victor, d'Aspelaer.
2 De Grelle, Edouard, de Solre-le-Château.

Avec succès.

3 Malcorps, Victor, de Louvain.
4 Beheyt, Félix, de Rumbeke.
5 Denis, Charles, de Liernu.
6 Van Höwel, Rodolf, de Donsbruggen (Prusse Rhén.).
7 D'Ornellas Bruges, Vasco, de Lisbonne.
8 Van Gameren, Adolphe, de Dilsen.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 de Feyter, Jean-Baptiste, de Bambrugges.

Avec distinction.

2 De Marbaix, Joseph, d'Eynthout.
3 Soens, Victor, d'Aspelaer.
4 Van Haverbeke, Lothaire, d'Oostkerke.
5 Hermans, François-Xavier, de Borloo.
6 Vanden Wouwer, François, d'Iteghem.

D'une manière satisfaisante.

7 Vanden Abeele, Guillaume, de Louvain.
8 Van Zuylen, Joseph, de Liége.
9 Claes, Henri, de Helchteren.
10 Fortemps, Raymond, d'Ittre.
11 Smets, Joseph, de Beverst.
12 Gellaerts, Joseph, de Loyers.
13 de Marnix, cte Jean, de Bruxelles.
14 Lowet, Jules, de Neerheylissem.
15 de Limburg Stirum, cte Evrard, de Gand.

EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRICOLE.

Avec grande distinction.

1 Leplae, Edmond, de Furnes.
2 Peiffer, Alphonse, de Hachy.
3 Jurion, Ernest, de Feluy.

Avec distinction.

4 Smeyers, François, de Zeelhem.
5 Roisin, Alfred, de Villers-la-Ville.
6 Toussaint, Emile, de Bouillon.
7 Jacobs, Eugène, de Moll.
8 Limage, Georges, de Perwez.
9 Beauduin, Lucien, de Rosoux.
10 Van Hamont, Joseph, de Donck.
11 O'Kelly, Léopold, de Hal.
12 Van Soetendael, Louis, de Schooten.
13 de Pierpont, Hugues, de Tilly.
14 Racelle, Florent, de Clavier.
15 de Steenhault, baron Léon, de Bruxelles.
16 Ruwet, Edouard, de Thimister.
17 Royon, Jules, d'Ostende.
18 de Olozabal, Carlos, d'Irun (Espagne).

ÉPREUVE SUR DIVERSES BRANCHES.

Van Gameren, Adolphe, de Dilsen.

—

École supérieure de brasserie.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Quenon, Léon, de Hornu.
2 de Boeck, Pierre, de Bruxelles.
3 Lannoy, Maurice, d'Ixelles.
4 Mineur, Armand, de Lodelinsart.
5 Eylenbosch, Julien, de Dilbeek.
6 de Meulemeester, Léon, de Bruges.
7 Godsiabois, Louis, de Lessines.
8 Fouarge, Oscar, d'Hamal.
9 Paquet, Jules, de Moha.
10 Houyoux, Georges, de Ciney.
11 Peeters, François, de Malines.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 Vandam, Léon, de Beaumont.

D'une manière satisfaisante.

2 De Grelle, Edouard, de Solre-le-Château.
3 Coubeau, Camille, de Tertre.
4 Beheyt, Félix, de Rumbeke.
5 Tahon, Joseph, de Courcelles.
6 de Boeck, Oscar, de Hal.
7 Krans, Félix, de Louvain.
8 Mertens, Georges, de Louvain.
9 Depretz, Edouard, de Walsbetz.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Gaillard, Joseph, de Huy.
2 Jamotte, Louis, d'Amay.
3 Vanden Broeck, Gustave, de Heyst-op-den-Berg.

ÉPREUVES SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec grand succès.

1 Pieraerts, Joseph, de Louvain.

Avec succès.

2 De Marbaix, Henri, d'Eynthout.

EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR BRASSEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Verhelst, Léon, de Dixmude.

Avec grande distinction.

2 Declercq, Arthur, de St-Nicolas.

Avec distinction.

3 Van Cauwenberge, Charles, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

4 Vrancken, Joseph, de Remicourt.
5 Kelecom, Albert, de Louvain.
6 Allard, Jules, de Boussu-en-Fagne.
7 Van Mechelen, Jules, de Pulderbosch.

ÉPREUVE SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec succès.

Pètre, Théodore, de Hal.

Statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
Totaux	135	33	40	14	5	4	231

Suite de la statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	135	33	40	14	5	4	231
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	»	12
Totaux	278	75	100	31	19	12	515

Suite de la statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	278	75	100	31	19	12	515
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
1886	6	»	1	2	3	»	12
1887	6	1	2	»	1	»	10
1888	8	4	2	»	»	2	16
1889	4	2	1	»	»	»	7
1890	6	2	2	1	1	»	12
1891	7	2	»	1	»	»	10
Totaux	342	92	117	40	28	14	633

Statistique des admissions par les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examen.

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58(1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484(2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examen.

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	3729	3655	2378	1794	11556 (1)
1877	207	267	64	104	642
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	161	207	957
1886	280	391	185	241	1097
1887	275	401	193	239	1108
1888	312	410	174	185	1078
1889	288	411	170	193	1062
1890	304	392	179	213	1088
1891	251	432	159	203	1045
Totaux	7511	8964	4735	4800	26010

1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
Totaux	2451	822	474	160	3907

(1) V. la note, p. 421.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1r mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

Suite de la statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen.

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande dis-tinction.	La pl. gr. dis-tinction.	TOTAL.
	2451	822	474	160	3907
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
Totaux	7396	2931	510	719	11556

(1) Voyez la note 2, p. 424.

Suite de la statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen.

ANNÉE.	Manière satisfaisante.	Distinction.	Grande distinction.	La pl. gr. distinction.	TOTAL.
	7396	2931	510	719	11556
1877	389	179	(1) 28	46	(2) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
1888	713	231	105	29	1078
1889	691	249	88	34	1062
1890	692	261	96	39	1088
1891	677	228	103	37	1045
Totaux	16660	6166	1749	1435	26010

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note p. 121.

Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1890-91.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
1834-35 (1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 (2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
Totaux	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions, p. 429.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1890-91.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936
1850-51 (1)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66 (2)	»	»	126	86	199	197	118	768
Totaux	1893	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

(2) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1890-91.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	42	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	214	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
Totaux	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214

années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1890-91.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214
1886-87	253	»	356	216	449	387	66	1727
1887-88	303	»	316	183	468	424	63	1757
1888-89	307	»	395	221	450	422	29	1824
1889-90	392	»	382	209	428	428	35	1891
1890-91	397	»	317	210	445	391	40	1800
Totaux	5154	1932	9532	7017	12253	13182	4233	55213

Inscriptions par Facultés prises pendant l'année académique 1890-91.

Théologie	40
Droit	391
Médecine	445
Philosophie et Lettres	210
Sciences	317
Écoles spéciales	223
Agronomie	174
Total	1800

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1890-1891 et répartis d'après leur pays d'origine.

—

Des 1800 élèves inscrits pendant l'année 1890-91 1649 sont Belges; 151, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	220
— de Brabant	406
— de Flandre occidentale	191
— de Flandre orientale	183
— de Hainaut	283
— de Liége	107
— de Limbourg	69
— de Luxembourg	52
— de Namur	138
Total	1649

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	13
Angleterre	2
Amérique centrale	3
Autriche	3
Brésil	4
Bulgarie	7
Chili	1
Empire Ottoman	4

Espagne	26
États-Unis	5
France	17
Grèce	2
Irlande	1
Italie	4
Luxembourg (grand-duché)	31
Mexique	3
Pays-Bas	10
Pérou	1
Pologne	1
Portugal	3
République Argentine	1
Roumanie	1
Russie	2
Suisse	2
Uruguay	4
Total	151

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus, p. 427-428.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311
1877—78	1201	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	1727
1887—88	1618	1757
1888—89	1686	1824
1889—90	1689	1891
1890—91	1644	1800
1891—92	1544	

—

Inscriptions par Facultés prises pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1891-92 (1).

Théologie	38
Droit	273
Médecine	458
Philosophie et Lettres	199
Sciences	225
Écoles spéciales	203
Agronomie	148
Total	1544

(1) L'annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 434, 435 et 436 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur. II MACHAB. XII, 15.

18 mars 1891. VAN BIERVLIET, ALBERT, professeur extraordinaire à la Faculté des sciences, né à Bruges le 4 juillet 1861, décédé à Ospedalette. (Voir aux Analectes.)

21 avril. HAAN, PIERRE, professeur émérite de la Faculté de médecine, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Rotterdam le 18 avril 1811, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.)

11 mai. AMEYE, Alph., étudiant en sciences (pharmacie), né à Roulers le 20 juin 1870, décédé à Louvain.

13 mai. GODINNE, Edmond-Laurent-Marie-Joseph, candidat en droit, né à Saint-Josse-ten-Noode le 28 mars 1872, y décédé.

2 juillet. FISCH, Fernand-Alphonse, étudiant en philosophie et lettres, né à St-Josse-ten-Noode le 5 décembre 1872, décédé à Louvain.

4 juillet. CALUWAERTS, Marie-Félix-Alfred, étudiant en agronomie, né à Corbeek-Loo le 5 août 1869, y décédé.

17 août. THONISSEN, Jean-Joseph, professeur émérite de la Faculté de droit, ministre d'État, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, etc., etc., grand cordon des ordres de Léopold, de la Couronne de Roumanie et du Medjidié, etc., etc., né à Hasselt le 21 janvier 1816, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.)

21 septembre. Lorang, Eugène, étudiant à l'École d'agriculture, né à Beaufort (Grand-Duché de Lux.) le 24 janvier 1874, y décédé.

21 octobre. Lenfant, Léopold, né à Gembloux le 21 octobre 1866, étudiant en médecine (doctorat), décédé à Louvain.

—

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

TITRE Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les frais d'inscription sont de 20 francs.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui

ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des

Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

Le président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;

Le mercredi, Faculté de Médecine et École supérieure d'Agriculture ;

Le jeudi, Faculté de Droit ;

Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

TITRE V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34 à 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

TITRE VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Ecoles spéciales.

ART. 33.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

ART. 34.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs, pour chacune des deux épreuves du doctorat, à 300 francs; pour la première année du notariat, à 230 francs, pour chacune des deux années suivantes, à 250 fr., y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences politiques et administratives sont fixées comme suit : pour la candidature à 240 francs et pour le doctorat à 250 francs. Il est payé pour les cours de Diplomatie 200 francs en première année, 150 francs en deuxième année.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en trois versements : le premier, lors de l'inscription à la candidature, s'élève à 270 francs, et en outre, 30 francs pour le cours de psychologie ; le second, lors de l'inscription à la première année du 1r doctorat, s'élève à 250 francs ; et le troisième, lors de l'inscription à la seconde année du 1r doctorat, à 220 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 250 francs.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs ; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs.

Les inscriptions prises pour des cours séparément coûtent, pour un cours annuel, 80 francs ; pour un cours semestriel, 40 francs.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 francs ; deuxième année, 200 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine, 240 fr.; *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat*, première année, 210 fr.; deuxième année, 60 fr.

Les élèves paient 25 fr. pour les travaux de laboratoire, 20 fr. pour les exercices de microscopie et 15 fr. pour les exercices pratiques de physique.

Doctorat en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 fr.; seconde année, 100 fr. et 50 fr. pour les travaux pratiques.

Doctorat en Sciences naturelles, 100 fr. et 50 fr. pour les travaux pratiques.

Grade de candidat ingénieur, première année, 200 fr., 25 fr. pour les travaux graphiques et 15 fr. pour les exercices pratiques de physique ; deuxième année, 200 fr., 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Grade d'ingénieur civil des mines et grade d'ingénieur des constructions civiles, première année, 200 fr.; deuxième année, 200 fr.; troisième année, 200 fr. Les élèves paient chaque année 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Écoles spéciales. — Arts et Manufactures. — Constructions et Architecture, première année, 200 fr., 50 fr. pour les travaux graphiques et les travaux du laboratoire et 15 fr. pour les exercices pratiques de

physique; deuxième année, 200 fr.; troisième année, 200 fr.; quatrième année, 200 fr. Les élèves paient en outre, chaque année, 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Pour les inscriptions prises séparément la rétribution d'un cours annuel est fixée à 80 fr., d'un cours semestriel à 40 fr.

ART. 38.

Pour les Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétributions pour chaque année d'études sont fixées à 290 francs, y compris les rétributions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 39.

Les rétributions fixées par les art. 34 à 38 sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 40.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des retributions.

ART. 41.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 42.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 43.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour les cours facultatifs.

ART. 44.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 46.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 47.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 48.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 49.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 50.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 51.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'au troisième lundi d'octobre.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

J. B. ABBELOOS.

Le secrétaire,

P. G. H. WILLEMS.

Vu et approuvé, en ce qui concerne le règlement, dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

LOI DU 3 JUILLET 1891
portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

—

Art. 1er. Les articles 12, 14, 19, 20, 21, 22, 23, 31, 32, 34, 39, 40, 48, 50, 56, 57, 62 et 64 de la loi du 10 avril 1890 sont interprétés et modifiés ou complétés de la manière suivante :

Art. 12. Cet article est complété par l'adjonction d'un paragraphe final ainsi conçu :

Les récipiendaires qui auront subi, devant un jury universitaire, l'épreuve préparatoire prévue par le présent article seront admissibles à l'examen de candidat en sciences physiques et mathématiques.

Art. 14. Le 9° des litt. *A*, *B* et *E* de cet article est modifié comme suit :

9° Une matière choisie par le récipiendaire en dehors de celles des branches énumérées ci-dessus qui auront fait partie de l'examen.

Le paragraphe antépénultième du même article est modifié comme suit :

L'aspirant au grade de docteur en philosophie et lettres devra présenter et défendre publiquement une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une

question scientifique se rapportant au groupe de matières dont il aura fait choix pour l'examen. La dissertation sera transmise au jury quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

L'avant-dernier paragraphe du même article est abrogé et remplacé par un paragraphe final ainsi conçu :

Les aspirants au grade de docteur en philosophie et lettres qui se destinent au professorat de l'enseignement moyen devront faire une leçon publique sur un sujet désigné d'avance par le jury et choisi dans le programme des athénées. Les docteurs seront admis, sur leur demande, à subir une épreuve semblable.

Art. 19. L'avant-dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit :

L'aspirant au grade de docteur en sciences physiques et mathématiques devra présenter et défendre publiquement une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une ou plusieurs questions se rapportant au groupe de matières choisi pour l'examen approfondi. La dissertation sera transmise au jury quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

L'article est complété par l'adjonction d'un paragraphe final ainsi conçu :

Les aspirants au grade de docteur en sciences physiques et mathématiques qui se destinent au professorat de l'enseignement moyen devront faire

deux leçons publiques, l'une sur les mathématiques, l'autre sur la physique expérimentale. Les sujets de ces leçons seront désignés d'avance par le jury et choisis dans le programme des athénées. Les docteurs seront admis, sur leur demande, à subir une épreuve semblable.

Art. 20. L'avant-dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit :

Pour les récipiendaires se destinant aux études de médecine, les matières de l'examen feront l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves, et d'une année d'études au moins.

Art. 21. L'avant-dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit :

L'aspirant au grade de docteur en sciences naturelles devra présenter et défendre publiquement une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une ou plusieurs questions se rapportant aux matières de l'examen. La dissertation sera transmise au jury quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

L'article est complété par l'adjonction d'un paragraphe final ainsi conçu :

Les aspirants au grade de docteur en sciences naturelles qui se destinent au professorat de l'enseignement moyen devront subir un examen approfondi sur la chimie générale et sur la chimie analytique, et se soumettre à une épreuve pratique sur ces matières, à moins que leur examen de doctorat ne porte sur le groupe des sciences chimiques. Ils devront,

en outre, faire deux leçons publiques, l'une sur la physique expérimentale ou la chimie, l'autre sur la zoologie ou la botanique; les sujets de ces leçons seront désignés d'avance par le jury et choisis dans le programme des athénées. Les docteurs seront admis, sur leur demande et sous réserve des mêmes conditions que ci-dessus, à subir une épreuve semblable.

Art. 22. Le dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit :

Ces matières feront l'objet de deux épreuves, et de deux années d'études au moins.

Art. 23. Cet article est modifié comme suit :

Par dérogation aux dispositions des articles 3, 20 et 22, le gouvernement ou les universités, suivant les cas, sont autorisés à répartir comme ils le jugeront utile les matières et les épreuves pratiques exigées pour les examens de candidature en sciences naturelles, préparatoire à la médecine, et de candidature en médecine, chirurgie et accouchements.

L'ensemble de ces matières et de ces épreuves pratiques fera l'objet de trois ou de quatre épreuves, et de trois années d'études au moins.

Art. 31. Cet article est complété par l'adjonction d'un paragraphe final conçu dans les termes suivants :

Les diplômes et certificats relatifs aux grades de candidat ingénieur, d'ingénieur civil des mines et d'ingénieur des constructions civiles, peuvent être délivrés, au nom des universités de l'État, par des jurys composés de membres désignés par le ministre

de l'intérieur et de l'instruction publique et choisis dans le personnel enseignant et administratif des écoles techniques annexées à ces universités.

Art. 32. Le dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit :

Pour pouvoir délivrer des diplômes conférant le grade d'ingénieur civil des mines ou celui d'ingénieur des constructions civiles, l'université est tenue de porter à son programme toutes les matières exigées par la loi pour l'ensemble des examens conduisant au grade à conférer ; pareillement, elle ne peut délivrer des diplômes de candidat ingénieur que si son programme comprend toutes les matières exigées par la loi pour l'ensemble des examens conduisant à l'un des grades d'ingénieur.

Art. 34. Cet article est complété par l'adjonction d'un paragraphe final ainsi conçu :

Les jurys constitués par le gouvernement comprennent un jury central, accessible à tous les aspirants aux divers grades académiques, et des jurys spéciaux, institués pour des établissements déterminés ; ces derniers jurys sont exclusivement réservés aux élèves des établissements en vue desquels ils sont institués.

Art. 39. Cet article est modifié comme suit :

Les universités, ainsi que les établissements en vue desquels le gouvernement institue des jurys spéciaux, adressent annuellement à la commission, dans le mois de l'ouverture des cours, le programme des études et la liste des membres du personnel ensei-

gnant, avec indication des attributions de chacun d'eux.

Ils lui adressent également chaque année, et à l'issue des cours, un état mentionnant le nombre effectif des leçons qui auront été consacrées à l'enseignement de chacune des matières à examen et la durée effective des leçons.

Art. 40. Cet article est complété par l'adjonction d'un paragraphe final ainsi conçu :

Les diplômes et certificats délivrés par une université et soumis à l'entérinement peuvent mentionner, dans un paragraphe additionnel, les matières autres que celles prescrites par la loi, qui auront fait partie de l'examen ou de l'épreuve. La formule de l'entérinement n'attestera la régularité du diplôme ou du certificat qu'en ce qui concerne les matières exigées par la loi.

Art. 48. Le dernier paragraphe de cet article est modifié comme suit :

Toutefois, il pourra être dérogé, par arrêté royal, à la disposition du paragraphe précédent en ce qui concerne les concours pour le recrutement des ingénieurs de l'administration des télégraphes ; les porteurs du diplôme de candidat ingénieur pourront y être admis.

L'article est complété par l'adjonction de deux paragraphes ainsi conçus :

A moins d'être dispensé du diplôme légal en vertu des dispositions législatives sur l'organisation de l'enseignement moyen, nul ne peut être nommé aux

fonctions de professeur ou de préfet des études dans les athénées royaux, ni dans les collèges provinciaux et communaux subventionnés ou non par le trésor public, s'il n'a obtenu le grade de docteur en philosophie et lettres, de docteur en sciences physiques et mathématiques ou de docteur en sciences naturelles, préparatoire au professorat de l'enseignement moyen, ainsi que l'entérinement de son diplôme, conformément aux dispositions de la présente loi.

Toutefois, si les nécessités du recrutement du corps professoral l'exigent, les fonctions mentionnées au paragraphe précédent pourront également être conférées aux candidats qui auront subi la première épreuve d'un des doctorats visés à ce paragraphe ; dans ce cas, ces candidats auront à subir, devant le jury central constitué par le gouvernement conformément à l'article 34 de la présente loi, un examen spécial dont le programme, les conditions et les frais seront réglés par arrêté royal et qui comprendra au moins la leçon publique imposée aux aspirants docteurs se destinant au professorat. Le certificat délivré à la suite de cet examen sera entériné conformément aux dispositions de la présente loi.

Art. 50. Le premier paragraphe de cet article est modifié comme suit :

Le gouvernement est autorisé, sur l'avis conforme du jury central chargé de délivrer les diplômes de docteur ou ceux de pharmacien, à accorder des dispenses aux personnes qui ont obtenu, à l'étranger,

un diplôme de licencié, de docteur, de pharmacien ou un titre équivalent, pour autant que ce diplôme ou ce titre leur confère le droit d'exercer, dans le pays où il a été délivré, l'art ou la profession auxquels doit correspondre la dispense.

L'article est complété par l'adjonction d'un paragraphe final ainsi conçu :

En ce qui concerne les pharmaciens, ils auront, en tout cas, à subir un examen sur la pharmacopée belge.

Art. 56. Le dernier paragraphe de cet article est supprimé.

Art. 57. Cet article est modifié comme suit :

Les diplômes d'ingénieur délivrés pendant les cinq années qui suivront la mise en vigueur de la présente loi, par une école technique annexée à une université ou par les jurys chargés d'examiner les élèves de l'école des mines de Liége et ceux de l'école du génie civil de Gand, seront assimilés respectivement aux diplômes conférant le grade d'ingénieur civil des mines ou celui d'ingénieur des constructions civiles pourvu qu'ils soient dûment entérinés et qu'ils constatent que les porteurs ont été interrogés sur toutes les matières exigées par la loi pour les examens conduisant au grade correspondant d'ingénieur civil des mines ou d'ingénieur des constructions civiles.

Sont toutefois exceptées, respectivement pour l'un et l'autre de ces grades, les matières qui ne figurent pas actuellement au programme de l'école des mines de Liége et à celui de l'école du génie civil de Gand.

Seront assimilés aux diplômes conférant le grade de candidat ingénieur, sous réserve des mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus, les certificats de passage de la deuxième à la troisième année d'études délivrés, pendant les deux années qui suivront la mise en vigueur de la présente loi, soit par une école technique annexée à une université, soit par les jurys chargés d'examiner les élèves de l'école des mines de Liége et ceux de l'école du génie civil de Gand.

Pendant les cinq années qui suivront la mise en vigueur de la présente loi, les élèves sortant des écoles spéciales de Liége et de Gand après avoir terminé leurs études conformément aux programmes actuellement en vigueur continueront à recevoir respectivement le titre d'ingénieur honoraire des mines et celui d'ingénieur honoraire des ponts et chaussées. De plus, jusqu'au 1er janvier 1893, ils seront seuls admis à concourir pour les emplois d'ingénieur des mines et d'ingénieur des ponts et chaussées.

Art. 62. Cet article est complété par l'adjonction d'un paragraphe final ainsi conçu :

La disposition formant l'objet du troisième paragraphe de l'article 48 n'est applicable ni aux ingénieurs honoraires des mines, ni aux ingénieurs honoraires des ponts et chaussées qui ont obtenu leur grade avant la mise en vigueur de la présente loi, ni aux fonctionnaires qui feront partie du personnel des administrations à la date du 1er octobre 1890.

Art. 64. Le deuxième paragraphe de cet article est modifié comme suit :

A la même date, la loi du 20 mai 1876 cessera d'être en vigueur; il en sera de même de l'article 38 de la loi du 1er juin 1850, en tant que relatif à l'organisation d'un enseignement normal spécial conduisant au grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur.

L'article est complété par l'adjonction d'un paragraphe final ainsi conçu :

Les articles 10 et 37 de la loi du 1er juin 1850, respectivement modifiés par les articles 5 de celle du 15 juin 1881 et 1er et 2 de celle du 6 février 1887, et par les articles 14 de celle du 15 juin 1881 et 4 de celle du 6 février 1887, en tant que relatifs aux diplômes et aux examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, ainsi qu'au jury spécial chargé de délivrer ce diplôme, cesseront d'être en vigueur le 1er octobre 1893.

Art. 2. La loi du 10 avril 1890 sera réimprimée au *Moniteur* avec les modifications résultant de la présente loi.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire à partir du lendemain de sa publication.

RÈGLEMENT

POUR

LA COLLATION DES GRADES

INSTITUÉS PAR

LES LOIS DU 10 AVRIL 1890 ET DU 3 JUILLET 1891.

CHAPITRE I.

Des programmes des examens.

ARTICLE 1er.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat en philosophie et lettres** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

I. Pour les récipiendaires qui se destinent au droit.

La *première épreuve* comprend :

1° La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin;

2° La logique (partie formelle);

3° La psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte;

4° L'histoire politique de l'antiquité et du moyen âge, l'histoire politique moderne;

La *seconde épreuve* comprend :

1° La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin;

2° L'histoire de la littérature française ou celle de la littérature flamande, au choix du récipiendaire; des notions sur les principales littératures modernes;

3° La philosophie morale et la logique (partie réelle);

4° Le droit naturel;

5° L'histoire politique interne de la Belgique;

6° Des notions sur l'histoire contemporaine;

7° Des notions sur les institutions politiques de Rome.

Les étudiants peuvent demander à être interrogés et sur l'histoire de la littérature flamande et sur l'histoire de la littérature française; en cas de succès sur les deux branches, mention en est faite au diplôme.

II. Pour les récipiendaires qui se destinent au grade de docteur en philosophie et lettres (philosophie, histoire, philologie classique), la seconde épreuve ne comprend point le droit naturel; mais chacune des deux épreuves comprend, outre toutes les autres matières énumérées ci-dessus :

1° La traduction, à livre ouvert, d'un texte grec et l'explication d'un auteur grec;

2° Des exercices sur des questions de philosophie; des exercices sur l'histoire et sur la géographie, ou

des exercices philologiques sur la langue grecque et sur la langue latine, selon que le récipiendaire se propose d'étudier la philosophie, l'histoire ou la philologie classique.

Art. 2.

Les matières de l'examen pour le grade de **docteur en philosophie et lettres** font l'objet de deux années d'études. L'examen est divisé en deux épreuves :

La première porte sur les matières comprises dans l'un des trois groupes suivants, au choix des récipiendaires :

A. Philosophie :

1° Encyclopédie de la philosophie;

2° Histoire de la philosophie;

3° Droit naturel;

4° Métaphysique;

5° Etude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale;

6° Analyse critique d'un traité philosophique;

7° Traduction, à livre ouvert, d'un texte grec et d'un texte latin, et explication approfondie d'auteurs grecs et latins;

8° Histoire de la pédagogie et méthodologie;

9° Une matière choisie par le récipiendaire en dehors des branches énumérées ci-dessus.

B. Histoire :

1° Encyclopédie de l'histoire;

2° Histoire de la philosophie;

3° Géographie et histoire de la géographie;

4° Institutions grecques et institutions romaines ou institutions du moyen âge et des temps modernes;

5° Critique historique et application à une période de l'histoire;

6° Epigraphie grecque et latine ou paléographie et diplomatique du moyen âge;

7° Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine ou histoire des littératures modernes;

8° Histoire de la pédagogie et méthodologie;

9° Une matière choisie par le récipiendaire en dehors de celles des branches énumérées ci-dessus qui auront fait partie de l'examen.

C. Philologie classique :

1° Encyclopédie de la philologie classique;

2° Institutions grecques et institutions romaines;

3° Histoire de la philosophie ancienne;

4° Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine;

5° Grammaire comparée et spécialement grammaire comparée du grec et du latin;

6° Eléments de paléographie grecque et latine;

7° Traduction, à livre ouvert, d'un texte grec et d'un texte latin et explication approfondie de deux auteurs grecs et de deux auteurs latins;

8° Histoire de la pédagogie et méthodologie;

9° Une matière choisie par le récipiendaire en dehors des branches énumérées ci-dessus.

Le diplôme mentionnera les matières qui ont fait l'objet de l'examen.

La seconde épreuve comprend :

1° La défense publique d'une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une question scientifique, se rapportant au groupe de matières dont le récipiendaire aura fait choix pour la première épreuve. La dissertation sera transmise à la Commission d'examens quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

2° Pour les docteurs en philosophie et lettres qui se destinent au professorat de l'enseignement moyen, une leçon publique sur un sujet désigné d'avance par la Commission d'examens, et choisi dans le programme des athénées. Les docteurs seront admis, sur leur demande, à subir une épreuve semblable.

Les récipiendaires pour l'examen de docteur en philosophie et lettres (histoire), pourront demander d'être interrogés en langue flamande sur deux matières au moins, et se servir de cette langue pour la rédaction de la dissertation et pour la leçon publique. Mention en sera faite au diplôme.

Art. 3.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat en droit** font l'objet d'une année d'études et d'une épreuve unique. Ces matières sont :

1° L'encyclopédie du droit.

2° Les *Institutes* du droit romain ;

3° L'introduction historique au droit civil :

4° Le droit public.

ART. 4.

Les matières pour le grade de **docteur en droit** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

La seconde épreuve pourra, au choix des récipiendaires, être divisée en deux sous-épreuves.

La première épreuve comprend :

1° Les *Pandectes;*

2° Le droit civil (premier tiers du Code civil);

3° Le droit pénal;

4° L'économie politique;

5° Les éléments du droit des gens;

6° Le droit administratif.

Les récipiendaires peuvent demander d'être interrogés en flamand sur le droit pénal. Mention en sera faite au certificat.

La seconde épreuve comprend :

1° Le droit civil (les deux derniers tiers du Code civil);

2° Les éléments de la procédure pénale;

3° Les éléments du droit commercial;

4° Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile;

5° Les éléments du droit international privé;

6° Les éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les récipiendaires peuvent demander d'être interrogés en flamand sur les éléments de la procédure pénale. Mention en sera faite au diplôme.

Si la seconde épreuve est divisée en deux sous-épreuves, la première sous-épreuve comprend les matières énumérées aux nos 1, 2 et 4; la seconde, celles énumérées aux nos 3, 5 et 6.

Les candidats peuvent demander, en outre, à être interrogés sur celles des matières de l'examen de candidat notaire qui ne font point partie du programme de la candidature ou du doctorat en droit; en cas de succès, le diplôme leur reconnaîtra, outre le grade de docteur en droit, celui de candidat notaire.

Art. 5.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat notaire** font l'objet de trois années d'études et de trois épreuves.

La première épreuve comprend :

1° Les notions de la philosophie morale et le droit naturel ;

2° L'encyclopédie du droit ;

3° L'introduction historique au droit civil ;

4° Le droit civil (1er tiers du Code civil) ;

5° Les lois organiques du notariat (1re partie) ;

6° L'application des matières comprises sous les nos 4 et 5 et la rédaction d'actes sur ces matières.

La deuxième épreuve comprend :

1° Le droit civil (2e tiers du Code civil) ;

2° Les lois organiques du notariat (2e partie) ;

3° Les lois fiscales qui se rattachent aux lois organiques du notariat (partie générale) ;

4° L'application des matières comprises sous les n°s 1 à 3 et la rédaction d'actes sur ces matières.

La troisième épreuve comprend :

1° Les éléments du droit international privé ;

2° Les lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la législation sur les aliénés, les dispositions des règlements sur la dette publique, les règlements sur la caisse des dépôts et consignations ;

3° Les lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes ;

4° Le droit civil (3e tiers du Code civil) ;

5° Les éléments du droit commercial ;

6° Les lois fiscales qui se rattachent aux lois organiques du notariat (partie spéciale) ;

7° L'application des matières comprises sous les n°s 1 à 6 et la rédaction d'actes sur ces matières.

Les actes, prévus dans chacune des trois épreuves, seront rédigés, au choix des récipiendaires, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues.

Les récipiendaires sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger les actes en langue allemande.

Il sera fait mention, aux certificats et au diplôme, de la langue ou des langues dont le récipiendaire se sera servi pour les épreuves pratiques.

ART. 6.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat en sciences physiques et mathématiques** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

La première épreuve comprend :

1° La géométrie analytique ;

2° La géométrie descriptive et la géométrie projective ;

3° Le calcul différentiel, le calcul intégral (moitié du cours).

4° La physique expérimentale ;

5° Une épreuve pratique sur la physique expérimentale.

La seconde épreuve comprend :

1° La logique, la psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaine que cette étude comporte, et la philosophie morale ;

2° L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants ;

3° Le calcul intégral (moitié du cours), les éléments du calcul des variations et du calcul des différences ;

4° La cinématique pure et la statique analytique ;

5° L'astronomie physique ;

6° Les éléments de chimie minérale ;

7° La cristallographie.

ART. 7.

Les matières de l'examen pour le grade de **doc-**

teur en sciences physiques et mathématiques font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

La première épreuve comprend :

1° L'analyse supérieure ;

2° La dynamique ;

3° La physique mathématique générale ;

4° L'astronomie sphérique et les éléments de l'astronomie mathématique ;

5° Les éléments du calcul des probabilités, y compris la théorie des moindres carrés ;

6° La méthodologie mathématique et les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques.

La seconde épreuve comprend un examen approfondi sur les matières comprises dans l'un des cinq groupes suivants, au choix des récipiendaires :

A. Analyse supérieure ;

B. Géométrie supérieure ;

C. Les compléments de mécanique analytique et la mécanique céleste ;

D. L'astronomie mathématique et la géodésie ;

E. La physique expérimentale et la physique mathématique.

Ceux des candidats qui font choix des matières comprises dans l'un des deux derniers groupes subissent une épreuve pratique sur ces matières.

Le diplôme mentionnera les matières qui ont fait l'objet de l'examen approfondi.

L'aspirant au grade de **docteur en sciences physiques et mathématiques** devra présen-

ter et défendre publiquement une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une ou plusieurs questions se rapportant au groupe de matières choisi pour l'examen approfondi. La dissertation sera transmise à la Commission d'examens quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

Les aspirants au grade de **docteur en sciences physiques et mathématiques** qui se destinent au professorat de l'enseignement moyen devront faire deux leçons publiques, l'une sur les mathématiques, l'autre sur la physique expérimentale. Les sujets de ces leçons seront désignés d'avance par la Commission et choisis dans le programme des athénées. Les docteurs seront admis, sur leur demande, à subir une épreuve semblable.

ART. 8.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat en sciences naturelles préparatoire au grade de docteur en sciences naturelles, au grade de pharmacien** ou à la **médecine vétérinaire** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

La première épreuve comprend :

1° La logique et la philosophie morale ;

2° La physique expérimentale ;

3° La chimie générale ;

4° Les éléments de botanique ;

5° Des notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

La seconde épreuve comprend :

1° La psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte;

2° Les éléments de zoologie;

3° Compléments de physique expérimentale;

4° Compléments de chimie générale;

5° Compléments de botanique.

Les récipiendaires procèdent, en outre, à une démonstration microscopique.

ART. 9.

Les matières de l'examen pour le grade de **docteur en sciences naturelles** font l'objet de deux années d'études et d'une épreuve.

Cette épreuve porte sur les matières comprises dans l'un des quatre groupes suivants, au choix des récipiendaires :

A. Sciences zoologiques : L'histologie, l'anatomie, l'embryologie et la physiologie animale; la zoologie systématique; la géographie et la paléontologie animales;

B. Sciences botaniques : La morphologie, l'anatomie et la physiologie végétales; la botanique systématique; la géographie et la paléontologie végétales;

C. Sciences minérales : La minéralogie; la géolo-

gie; la paléontologie (animale et végétale); la chimie analytique; la géographie physique:

D. Sciences chimiques : La chimie générale et la chimie analytique; la cristallographie.

Les cours comprennent les éléments de l'histoire de ces sciences.

Les candidats subissent, en outre, une épreuve pratique sur les matières comprises dans le groupe qu'ils ont choisi.

Le diplôme mentionnera le groupe des matières qui ont fait l'objet de l'examen.

L'aspirant au grade de **docteur en sciences naturelles** devra présenter et défendre publiquement une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une ou plusieurs questions se rapportant aux matières de l'examen. La dissertation sera transmise à la Commission d'examens quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

Les aspirants au grade de docteur en sciences naturelles qui se destinent au professorat de l'enseignement moyen devront subir un examen approfondi sur la chimie générale et sur la chimie analytique; et se soumettre à une épreuve pratique sur ces matières, à moins que leur examen de doctorat ne porte sur le groupe des sciences chimiques. Ils devront, en outre, faire deux leçons publiques, l'une sur la physique expérimentale ou la chimie, l'autre sur la zoologie ou la botanique; les sujets de ces leçons seront désignés d'avance par la Commission d'examens et choisis dans le programme des athénées. Les doc-

teurs seront admis, sur leur demande et sous réserve des mêmes conditions que ci-dessus, à subir une épreuve semblable.

ART. 10.

Les matières pour les examens de **candidature en sciences naturelles préparatoire à la médecine et de candidature en médecine, chirurgie et accouchements** font l'objet de trois années d'études et de trois épreuves.

La première épreuve comprend :

1° La logique et la philosophie morale;

2° La physique expérimentale;

3° La chimie générale;

4° Les éléments de botanique;

5° Des notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

La deuxième épreuve comprend :

1° Les éléments de zoologie;

2° L'embryologie;

3° L'anatomie humaine systématique (1e partie);

4° L'histologie générale et spéciale.

Les récipiendaires procèdent, en outre, à une démonstration microscopique (art. 20 de la loi), et ils subissent une épreuve pratique consistant en démonstrations miscroscopiques (cytologie et histologie). (Art. 22 de la loi.)

La troisième épreuve comprend :

1° L'anatomie humaine systématique (2e partie), et topographique;

2° Les éléments d'anatomie comparée;

3° La psychologie;

4° La physiologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique, consistant en démonstrations anatomiques ordinaires ou macroscopiques.

ART. 11.

Les matières de l'examen pour le grade de **docteur en médecine, chirurgie et accouchements** font l'objet de trois années d'études et de trois épreuves.

La première épreuve comprend :

1° La pathologie et la thérapeutique générales;

2° Les éléments de pharmacologie et la pharmacodynamique;

3° L'anatomie pathologique;

4° La pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies mentales.

Les récipiendaires subissent, en outre, deux épreuves pratiques, consistant en démonstrations macroscopiques et microscopiques d'anatomie pathologique.

La deuxième épreuve comprend :

1° La pathologie chirurgicale, générale et spéciale;

2° La théorie des accouchements;

3° L'hygiène publique et privée;

4° La médecine légale;
5° L'ophtalmologie.

La troisième épreuve comprend :

1° La clinique médicale;
2° La clinique chirurgicale;
3° La théorie et la pratique des opérations chirurgicales;
4° La clinique ophtalmologique;
5° La clinique obstétricale.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique, consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

ART. 12.

Les matières de l'examen pour le grade de **pharmacien** font l'objet de deux années d'études, y compris l'année de stage officinal, et de trois épreuves.

La première épreuve comprend :

I. Les éléments de chimie analytique qualitative et quantitive et les éléments de chimie toxicologique.

II. La pharmacognosie, les altérations et les falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires.

III. La chimie pharmaceutique (notamment la connaissance des caractères auxquels on reconnaît la pureté des produits chimiques employés en médecine).

La deuxième épreuve comprend les épreuves pratiques suivantes :

1° Deux opérations chimiques ;
2° Une analyse générale ;

3° Une opération toxicologique ;

4° Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments ou celle des substances alimentaires.

Une détermination quantitative se fera sur l'une des trois opérations analytiques prévues aux nos 2, 3 et 4.

5° Une recherche microscopique.

La troisième épreuve comprend :

A. La pharmacie pratique, y compris la préparation des médicaments inscrits dans la pharmacopée (pharmacie galénique), le jugement des prescriptions des médecins au point de vue de la préparation, de la dispensation et de la délivrance des médicaments (pharmacie magistrale); les doses maxima des médicaments.

B. Deux préparations pharmaceutiques officinales.

C. Trois préparations magistrales.

Nul n'est admis à la dernière épreuve s'il ne justifie, soit par des certificats trimestriels dûment légalisés et émanés d'un pharmacien tenant officine ouverte, soit par un certificat délivré par l'inspecteur général du service de santé de l'armée, d'une année de stage officinal commencée après la seconde épreuve.

ART. 13.

L'épreuve préparatoire à l'examen de candidat ingénieur comprend (1) :

1° Langue française ou flamande;

---

(1) Pour le détail des matières voir le Programme des Ecoles spéciales des arts et manufactures, d'architecture, du génie civil et des mines.

2° Langue latine, allemande, anglaise ou celle des deux langues sur laquelle n'a pas porté l'épreuve mentionnée au 1°;

3° Histoire et géographie;

4° Arithmétique;

5° Algèbre;

6° Géométrie;

7° Trigonométrie rectiligne et trigonométrie sphérique;

8° Géométrie analytique;

9° Géométrie descriptive;

10° Dessin.

Les aspirants au grade de candidat ingénieur, qui justifient, par certificat, avoir suivi avec fruit un cours d'humanités de six années au moins, y compris la rhétorique, sont dispensés de subir l'épreuve sur les matières reprises sous les n[os] 1° à 3° du présent article.

Art. 14.

Les matières de l'examen pour le grade de **candidat ingénieur** font l'objet de deux années d'études et de deux épreuves.

La première épreuve comprend :

La géométrie analytique;

La géométrie descriptive;

L'algèbre supérieure;

Le calcul différentiel, le calcul intégral (moitié du cours);

La physique expérimentale;

Les éléments de physique mathématique;
Des exercices de rédaction;
Des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.
La seconde épreuve comprend :
La géométrie descriptive appliquée;
Le calcul intégral (moitié du cours), les éléments du calcul des variations et du calcul des différences;
La mécanique analytique;
La graphostatique;
Les éléments d'astronomie et de géodésie;
La chimie générale;
Les éléments du calcul des probabilités, y compris la théorie des moindres carrés;
Une épreuve pratique sur la chimie générale et des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

ART. 15.

Les matières de l'examen pour le grade **d'ingénieur civil des mines** font l'objet de trois années d'études et de trois épreuves.
La première épreuve comprend :
La mécanique appliquée (moitié du cours);
La description des machines;
La physique industrielle;
La chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales;
La minéralogie;
La topographie;
L'architecture industrielle (moitié du cours);

Une épreuve pratique sur la chimie analytique et des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

La deuxième épreuve comprend :

La mécanique appliquée (moitié du cours);

La construction des machines (moitié du cours);

Les applications des machines;

La chimie industrielle (moitié du cours);

La géologie et les éléments de paléontologie;

L'exploitation des chemins de fer (moitié du cours);

L'exploitation des mines (moitié du cours);

La métallurgie (moitié du cours);

L'architecture industrielle (moitié du cours);

L'économie politique;

Des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

La troisième épreuve comprend :

La construction des machines (moitié du cours);

La chimie industrielle (moitié du cours);

L'exploitation des chemins de fer (moitié du cours);

L'électricité et ses applications industrielles;

L'exploitation des mines (moitié du cours);

La métallurgie (moitié du cours);

La géographie industrielle et commerciale;

Le droit administratif, spécialement la législation minière et industrielle;

Une épreuve pratique sur la chimie industrielle et des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

Art. 16.

Les matières de l'examen pour le grade **d'ingénieur des constructions civiles** font l'objet de trois années d'études et de trois épreuves.

La première épreuve comprend :

Le calcul de l'effet des machines;

La description des machines;

La physique industrielle;

La minéralogie;

La topographie;

Les constructions du génie civil (tiers du cours);

La stabilité des constructions (moitié du cours);

La technologie des professions élémentaires (moitié du cours);

L'architecture civile et l'histoire de l'architecture (tiers du cours);

Des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

La deuxième épreuve comprend :

La construction des machines (moitié du cours);

Les applications des machines;

La chimie industrielle (moitié du cours);

La géologie et les éléments de paléontologie ;

L'exploitation des chemins de fer (moitié du cours);

Les constructions du génie civil (tiers du cours);

La stabilité des constructions (moitié du cours);

L'hydraulique;

L'architecture civile et l'histoire de l'architecture (tiers du cours);

La technologie des professions élémentaires (moitié du cours);

L'économie politique;

Les travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

La troisième épreuve comprend :

La construction des machines (moitié du cours);

La chimie industrielle (moitié du cours);

L'exploitation des chemins de fer (moitié du cours);

L'électricité et ses applications industrielles;

Les constructions du génie civil (tiers du cours);

L'architecture civile et l'histoire de l'architecture (tiers du cours);

Le droit administratif;

Des travaux graphiques relatifs aux matières de l'épreuve.

CHAPITRE II.

De l'époque des sessions.

Art. 17.

Il y a par an deux sessions d'examens. La première s'ouvre le 6 juillet ou le lendemain, si le 6 est un jour férié; la seconde, le premier octobre.

Art. 18.

Il y a également deux sessions pour l'épreuve préparatoire à l'examen de candidat ingénieur. La première s'ouvre le premier mardi d'août; la seconde, le mardi qui suit le premier lundi d'octobre.

CHAPITRE III.

Des inscriptions aux examens.

ART. 19.

La date de l'ouverture et de la clôture des inscriptions est affichée *ad valvas* et annoncée dans la presse, au moins huit jours à l'avance, par les soins du secrétaire de l'Université.

ART. 20.

Les inscriptions sont reçues à la salle académique des Halles, aux jours et heures déterminés par le secrétaire de l'Université et l'inspecteur.

ART. 21.

Elles sont closes au plus tard dix jours avant l'époque fixée pour la session.

ART. 22.

Ne peuvent être inscrits que les récipiendaires qui sont élèves de l'Université de Louvain et qui ont suivi régulièrement les cours sur lesquels porte l'examen.

ART. 23.

Les frais d'examens sont acquittés par les récipiendaires au moment de l'inscription.

Ces frais sont réglés comme il suit :

I. *Candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit.*—Pour chaque épreuve . . . . fr. 100 00

Candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat dans la même Faculté. — Pour chaque épreuve . . . . » 50 00

Doctorat en philosophie et lettres. — Pour chaque épreuve . . . . . . » 60 00

II. *Droit.* — *Candidature* . . . . . . » 100 00

Premier doctorat . . . . » 100 00

Second doctorat.—(Épreuve unique). » 150 00

Chaque sous-épreuve du second doctorat . . . . » 75 00

Notariat. — Pour chaque épreuve . » 100 00

III. *Candidature en sciences physiques et mathématiques.* — Pour chaque épr. » 50 00

Doctorat en sciences physiques et mathématiques.—Pour chaque épreuve. » 60 00

Candidature en sciences naturelles préparatoire au doctorat, à la pharmacie et à la médecine vétérinaire. — Pour chaque épreuve. . . . . » 50 00

Doctorat en sciences naturelles . . » 120 00

IV. *Candidature en sciences naturelles et en médecine réunies.* — Pour chacune des trois épreuves. . . . . » 60 00

V. *Doctorat en médecine.* — Pour chacune des trois épreuves. . . . . » 80 00

VI.	*Pharmacie.* — Première épreuve. .	fr.	50 00
	Deuxième épreuve	»	75 00
	Troisième épreuve	»	75 00
VII.	*Épreuve préparatoire à l'examen de candidat ingénieur*	»	35 00
VIII.	*Examen de candidat ingénieur.* — Pour chaque épreuve	»	50 00
IX.	*Examen d'ingénieur civil des mines et d'ingénieur des constructions civiles.* — Pour chaque épreuve. . .	»	60 00
X.	Pour toute épreuve complémentaire à un examen	»	30 00

Art. 24.

Les récipiendaires qui ont été ajournés, refusés, ou assimilés aux refusés pour absence non motivée, sont tenus, s'ils se représentent, de payer de nouveau la totalité des frais. Ceux qui ont été assimilés aux ajournés pour absence motivée paient la moitié des frais.

Art. 25.

Tout récipiendaire, avant d'être admis aux interrogations de l'examen, est tenu de produire la quittance constatant qu'il s'est libéré des frais d'inscription.

Art. 26.

Dès que l'inscription a été prise, les droits d'examen ne sont pas restitués.

CHAPITRE IV.

Des commissions d'examens.

Art. 27.

Les commissions d'examens sont nommées par le Recteur avant chaque session.

Elles sont composées d'au moins cinq membres.

Chaque commission nomme son président et son secrétaire.

Le président veille à l'exécution de la loi et à la régularité de l'examen ; il a la police de la séance ; il accorde la parole aux divers examinateurs et proclame le résultat des épreuves.

Le secrétaire tient les écritures et rédige le procès-verbal des séances dans un registre spécial. Les procès-verbaux contiennent la liste de présence des membres et le détail de leurs travaux et délibérations ; ils sont signés après chaque séance par tous les membres de la commission et après la session ils sont contresignés par le président et le secrétaire. Ces registres sont remis aux archives de l'Université après chaque session.

En cas d'empêchement légitime, le président est remplacé par le doyen d'âge de la commission et le secrétaire, par un membre que choisit le président.

Art. 28.

Nul ne peut prendre part à l'examen d'un parent ou allié jusque y compris le 4e degré, sous peine de nullité.

Art. 29.

Une fois la session ouverte, les commissions s'assemblent tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés. Si le nombre des récipiendaires le permet, les commissions ne peuvent siéger moins de six heures par jour.

Art. 30.

Aucun examinateur ne peut s'abtenir de siéger sans autorisation préalable. Le Recteur remplace, pour cause d'empêchement légitime, un membre de la commission par un autre professeur de la Faculté.

CHAPITRE V.

Des séances d'examens.

Art. 31.

Les examens sont annoncés, au moins huit jours d'avance, dans le *Moniteur* et dans un journal de Louvain par les soins du secrétaire de l'Université; ils le sont également par voie d'affiche *ad valvas*.

Art. 32.

Tous les examens sont publics.

Art. 33.

Les commissions sont convoquées pour la première séance de la session par dépêche rectorale : pour les autres séances les convocations sont faites par le président.

ART. 34.

Tous les récipiendaires inscrits doivent se trouver présents à la séance d'ouverture de la session : les convocations ultérieures relèvent du président.

ART. 35.

L'ordre des examens est fixé par le sort à la séance d'ouverture.

Les commissions peuvent toutefois déterminer le rang de ceux qui auraient des motifs légitimes d'avancer ou de reculer le jour de leur examen.

Les récipiendaires peuvent permuter entre eux immédiatement après le tirage au sort ; ces permutations doivent être communiquées par écrit séance tenante au secrétaire de la commission.

ART. 36.

L'ordre des examens est affiché à la porte de la salle où siège la commission, par les soins du secrétaire.

ART. 37.

Lorsqu'un ou plusieurs récipiendaires font défaut, la commission doit en compléter le nombre en appelant des récipiendaires du jour suivant. A cet effet ces derniers sont tenus d'être présent à l'ouverture de la séance précédant celle qui a été fixée pour leur examen.

ART. 38.

Les pièces à produire par les récipiendaires pour être admis aux examens, conformément à la loi, sont vérifiées par la commission.

ART. 39.

Les examens sont oraux.

Toutefois le récipiendaire peut, sur sa demande, subir également une épreuve écrite.

Toute demande d'examen écrit doit être formulée lors de l'inscription; il en est fait mention sur la quittance des frais d'examen.

ART. 40.

Les examens écrits précèdent les examens oraux. Ils portent sur toutes les matières de l'examen oral.

Le tirage au sort d'une question se fait entre trois questions relatives à la même matière.

Les récipiendaires ne peuvent avoir ni écrits, ni notes quelconques en dehors des livres autorisés par la commission.

Ils sont placés dans une même salle de manière à ne pouvoir communiquer entre eux.

Les réponses ne peuvent être écrites que sur papier daté et paraphé par le professeur surveillant désigné *adhoc* par le président de la commission. Elles sont renfermées dans une enveloppe scellée et paraphée en présence du récipiendaire.

L'enveloppe reçoit une suscription mentionnant le nom du récipiendaire.

Les réponses écrites sont lues par le recipiendaire et appréciées par la commission immédiatement avant l'examen oral.

L'examen écrit ne peut durer plus de six heures.

ART. 41.

La délibération a lieu le jour même de l'examen.

Tous les examinateurs sont tenus d'y assister : ils ont tous égal droit de vote et ne peuvent s'abstenir. Ils votent à haute voix.

Le professeur qui n'a pas voté sur l'admission d'un récipiendaire, est considéré comme n'ayant pas pris part à l'examen.

En cas de partage égal des voix, l'avis le moins favorable au récipiendaire prévaut.

Le résultat de la délibération est proclamé publiquement par le président : procès-verbal en est dressé séance tenante et signé par tous les membres de la commission.

ART. 42.

Le récipiendaire est admis, ajourné ou refusé.

ART. 43.

Le récipiendaire admis reçoit un certificat ou un diplôme constatant qu'il a subi l'épreuve ou l'examen d'une manière satisfaisante, ou avec distinction, ou avec grande distinction, ou avec la plus grande distinction.

ART. 44.

Les certificats ainsi que les diplômes de candidat sont délivrés sur papier; les diplômes de docteur, ainsi que ceux de pharmacien, de candidat notaire, d'ingénieur civil des mines et d'ingénieur des constructions civiles le sont sur parchemin.

ART. 45.

Les certificats ou diplômes sont signés par tous les membres de la commission et contresignés par le Recteur de l'Université.

ART. 46.

Les certificats et diplômes mentionnent les matières qui ont fait l'objet de l'examen et attestent que les prescriptions de la loi, quant à la durée des études et à la publicité des examens, ont été observées. Ils attestent, de plus, que ceux qui les ont obtenus étaient réellement des élèves de l'Université de Louvain.

Ils mentionnent en outre, selon les cas :

A. Que les certificats spéciaux prévus à l'art. 4 de la loi du 10 avril 1890, ont été soumis à l'Université préalablement à sa décision;

B. Que les épreuves pratiques prévues aux art. 17 à 28 de ladite loi ont été subies.

ART. 47.

Le récipiendaire qui n'est pas admis ne peut être autorisé à se représenter à la même session.

Les ajournés peuvent se représenter à la première session suivante ; les refusés à la deuxième seulement.

ART. 48.

La durée des examens est fixée comme suit.

Philosophie et Lettres.

Candidature
préparatoire au droit, 1e épreuve . . . . 1 h. 15
2e épreuve . . . . 1 h. 40
Candidature préparatoire au doctorat.
1e épreuve. Examen oral . . . . 1 h. 40
Exercices pratiques . . . . 1 h.
2e épreuve. Examen oral . . . . 1 h. 40
Exercices pratiques . . . . 1 h.
Doctorat. Examen oral . . . . 3 h.
Défense publique d'une dissertation. . 1 h.
Leçon publique . . . . 1 h.

Droit.

Candidature . . . . 1 h.
Doctorat. (Épreuves réunies) . . . . . 3 h.

Notariat.

Pour chaque épreuve, examen oral. . . 1 h.
Applications et rédactions. . . . . . . 3 h.

Sciences physiques et mathématiques.

Candidature. 1e épreuve. Examen oral. . 1 1/2 h.
Epreuve pratique sur la physique . . 1 h.
2e épreuve . . . . 1 1/2 h.

Doctorat.	1e épreuve	1 1/2 h.
	2e épreuve. Examen oral .	1 h.
	Épreuve pratique	2 h.
	Défense publique d'une dissertation	1 h.
	Deux leçons publiques . .	2 h.

Sciences naturelles.

Candidature préparatoire au doctorat, à la pharmacie et à la médecine vétérinaire.

Chaque épreuve. Examen oral	1 h.
Épreuve pratique de chimie	2 h.
Épreuve pratique de miscroscopie . .	1 h.
Doctorat. Examen oral . . .	2 h.
Épreuve pratique	3 h.
Défense publique d'une dissertation	1 h.
Deux leçons publiques . . .	2 h.

Candidatures en sciences naturelles et en médecine réunies.

1e épreuve.	Examen oral	1 1/4 h.
	Épreuve pratique	2 h.
2e épreuve.	Examen oral	1 h.
	Chaque épreuve pratique . .	1 h.
3e épreuve.	Examen oral	1 1/4 h.
	Épreuve pratique	1 h.

Doctorat en médecine.

1e épreuve.	Examen oral	1 1/2 h.
	Épreuves pratiques	2 h.

2e épreuve . . . . 1 h.
3e épreuve. Examen oral . . . . 2 1/2 h.
Épreuve pratique . . . . . 1 h.

Examen de pharmacien.

Examens oraux (épreuves réunies) . . . 2 h.
Épreuves pratiques (réunies). . . . . . 36 h.
Épreuve préparatoire à l'examen de candidat ingénieur . . . . 1 h.
Examen de candidat ingénieur.
Pour chaque épreuve. . . . . . . 1 1/4 h.
Travaux graphiques . . . . 2 h.
Épreuve pratique de chimie . . . 2 h.
Examen d'ingénieur civil des mines et d'ingénieur des constructions civiles.
Pour chaque épreuve orale . . . . 1 1/4 h.
Travaux graphiques . . . . 2 h.
Épreuve pratique de chimie . . . 2 h.

Observations.

a) Les Facultés répartissent le temps attribué à chaque épreuve orale entre les diverses branches selon l'importance des matières.

b) Pour les examens pratiques les récipiendaires sont pris par série : chaque série comprend 5, 8 ou 10 aspirants, suivant les examens.

c) La commission d'examens a la haute surveillance des exercices pratiques ; néanmoins le président délègue toujours d'une manière spéciale le membre que la chose concerne pour surveiller activement et apprécier avec soin les travaux des récipiendaires.

d) Les opérations des examens pratiques de pharmacien sont surveillées par trois membres compétents.

ART. 49.

La commission décide si l'examen pratique suit ou précède l'examen oral.

Elle peut ne pas procéder aux épreuves pratiques, si elle juge, après l'examen oral, qu'il y a lieu de prononcer l'ajournement ou le rejet du récipiendaire.

ART. 50.

Chaque commission réunit toutes les pièces nécessaires à l'entérinement et les transmet avec les diplômes au secrétaire de l'Université.

Les huissiers de salle sont chargés de faire acquitter les frais d'entérinement. Ces frais s'élèvent pour chaque diplôme ou certificat à 25 francs, dont fr. 4-75 pour l'huissier.

ART. 51.

A la fin de la session la commission statue sur la légitimité des absences et dresse le procès-verbal de ses délibérations à cet égard.

CHAPITRE VI.

Des indemnités de vacation.

§ 1. — *Examens oraux.*

ART. 52.

Les membres des différentes commissions d'exa-

mens sont rétribués par élève examiné et eu égard à la durée que le Règlement actuel accorde à chaque examen, il leur est attribué 5 fr. par heure d'examen.

§ 2. — *Épreuves pratiques.*

Art. 53.

Le membre de la commission chargé de surveiller les épreuves pratiques a droit à une indemnité de 5 fr. par heure de surveillance réglementaire et par série (art. 48).

Le nombre d'aspirants dont se compose chaque série est uniformément fixé, dans l'espèce :

a) A cinq, pour la dernière épreuve du doctorat ou pour l'examen de sortie;

b) A huit, pour l'épreuve d'anatomie macroscopique de la candidature en médecine;

c) A dix, pour toutes les autres épreuves.

Les membres de la commission chargés de la surveillance des examens pratiques de pharmacien sont rétribués à raison de 10 fr. chacun par étudiant, à la 2e épreuve, et de 5 fr., à la 3e épreuve.

Art. 54.

Le paiement des indemnités précitées se fait après la clôture de la session d'octobre.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
J.-B. ABBELOOS.

Le secrétaire,
P. G. H. Willems.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 26 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem n S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.*—V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837, de 1857 et de 1889.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884 et de 1889.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique,* fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur;* 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876.* — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876.* (Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'agriculture.* — V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage.* — *Règlement.* — *Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas;* 14 octobre 1885. — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annuaires de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven.* — *Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

—

Le Séminaire américain de Louvain.

—

En 1857, plusieurs Évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi, avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un Séminaire américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie profonde que nous » remercions nos vénérables Frères, le Cardinal » Archevêque et les Évêques de la catholique Bel- » gique, pour le zèle si noble et si chrétien avec » lequel ils ont coopéré à l'établissement du Sémi- » naire américain de l'Immaculé Conception dans la » ville de Louvain, siège de cette ancienne et célèbre » Université catholique, qui a répandu tant de lustre » sur la sainte Église notre Mère. Ce Séminaire, » fondé avec le louable concours de quelques Évêques » de notre province, a déjà envoyé onze mission- » naires pleins de zèle et de prudente activité. Son

» existence prospère nous est un sûr garant de tout
» le bien qu'il est appelé à rendre à notre sainte
» Religion; c'est là le résultat que nous en atten-
» dions. Nous prions les Prélats belges de daigner
» lui continuer leur bienveillant appui. »

Et le second concile de Baltimore, tenu en 1866, où étaient présents trente sept Évêques et sept Archevêques, s'exprime en ces termes :

« Nous devons aussi faire mention du collège
» établi pour les missionnaires de ce pays près l'Uni-
» versité de Louvain, ce très célèbre siège des lettres
» et des sciences, par les Évêques de Belgique, et
» dont nous avons déjà recueilli des fruits fort nom-
» breux et très salutaires. Car, depuis neuf ans que
» ce collège est fondé, il nous a envoyé plus de
» cinquante missionnaires pour travailler à la cul-
» ture de la vigne du Seigneur. »

Au Concile actuel de Baltimore assistent deux Archevêques et six Évêques sortis du Collège américain de Louvain.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le Collège américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à Mgr J. De Nève, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collège, rue de Namur, n° 112.

—

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

ORAISON FUNÈBRE

prononcé à la Salle des Promotions, le 28 avril 1891, par Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église de St-Pierre, pour le repos de l'âme de M. Albert VAN BIERVLIET, professeur extraordinaire à la Faculté des sciences.

Messieurs,

Le jeune collègue, à la mémoire duquel nous rendons aujourd'hui les derniers devoirs, était d'une frêle, mais énergique et intelligente nature : ses qualités remarquables autorisaient les plus brillantes espérances pour la science et pour l'enseignement académique.

La famille universitaire a payé à la mort, durant ces derniers temps, de douloureux tributs : hier encore, la tombe s'ouvrait pour un des nôtres, M. le professeur Haan qui fut, à l'*Alma Mater*, un ouvrier de la première heure. Sans doute, Messieurs, chaque fois qu'un vide se fait parmi nous; quand la mort saisit un de nos chers vétérans, qui, comme Haan, Michaux, Craninx et Devivier, ont gardé jusqu'au terme naturel de l'humaine carrière leur poste providentiel, tous les membres survivants se sentent douloureusement atteints; mais lorsque la victime vient à être fauchée à la fleur de l'âge, dans le plein

épanouissement de la vie, le deuil de la séparation s'accompagne de je ne sais quelle mélancolie qui fait peser plus lourdement sur nous le néant des illusions brisées. Il faut alors l'appui de la Foi chrétienne pour pratiquer l'abandon aux paternels et impénétrables décrets de la Providence.

Albert-Marie-Joseph Van Biervliet naquit à Bruges le 4 juillet 1861. Il était issu d'une très honorable famille qui n'a cessé, au cours de ce siècle, de fournir l'élite de ses membres aux études supérieures et aux œuvres de dévouement; son nom est justement populaire en Flandre, et ici même, à nos côtés, pour ne point parler des vivants, on garde le sympathique souvenir du grand-père de notre regretté collègue, lui-même professeur distingué de l'Université catholique, qui a contribué à la formation de nombreuses générations de médecins.

Il nous sera permis de rappeler aussi le nom vénéré des dames Van Biervliet, fondatrices d'un institut religieux, dont la mission éducatrice étend sa bienfaisante influence à un grand nombre de familles du pays.

Albert n'avait que huit ans lorsqu'il eut le malheur de perdre son père, le docteur Auguste Van Biervliet. Élevé avec un frère et une sœur sous l'œil d'une mère dévouée à tous ses devoirs, rien ne lui manqua pour développer les germes de talents et de vertus que la nature avait généreusement déposés en lui.

En 1874 il entra au collège épiscopal de St-Louis à Bruges.

Dès la première année, il remporta tous les prix de sa classe, et ses études se poursuivirent avec un succès constant.

Inscrit en 1879 au rôle des étudiants de l'Université catholique, Albert Van Biervliet suivit d'abord les cours de l'École des mines. Peu de temps après, sur le conseil de ses maîtres, il aborda les études, plus scientifiques, qui préparent au doctorat en sciences physiques et mathématiques.

Après avoir subi devant la commission universitaire les trois premières épreuves, il se rendit à Lille pour y suivre les exercices de physique donnés avec un rare talent par M. Aimé Witz, professeur aux Facultés catholiques. Plus tard, sur la recommandation de M. Gilbert, notre éminent collègue, il fut admis à travailler à l'École polytechnique de Paris dans le laboratoire de M. Cornu. C'est à l'école de Cornu que le jeune étudiant, tenu en haute estime par son guide, prépara un travail remarquable au témoignage des hommes compétents et publié en 1888 dans les Annales de la Société scientifique de Bruxelles (1).

Rentré en Belgique et promu au doctorat avec la plus grande distinction, remportée pour la quatrième fois, Van Biervliet fut chargé de faire à notre Université un cours de manipulations physiques. C'était en 1885. Le jeune professeur, avec des ressources

---

(1) Ce travail porte pour titre : « Contribution à l'étude des dilatations par la mesure du déplacement des franges d'interférence. »

restreintes, organisa un enseignement pratique des plus complets. Fidèle aux exemples de M. Cornu, à côté du laboratoire de recherches, il organisa un atelier, et c'est là qu'il construisit lui-même une grande partie des appareils élémentaires, dont la manipulation devait apprendre aux élèves à se rendre compte, par eux-mêmes, des lois générales de la physique. Ce procédé excellent fut très apprécié par ceux qui en recueillaient le bénéfice, et le succès incontesté du nouveau cours fut, pour le jeune savant, une joie bien légitime et un puissant encouragement.

Cependant un excès de travail avait miné son organisme délicat. Pendant quelques années, grâce à une hygiène sévère, et à l'exercice poussé jusqu'à la fatigue, il était parvenu à combattre son épuisement. Sa volonté tenace semblait avoir ranimé un corps souffrant. Ce n'était qu'une trompeuse apparence.

On le vit bien, lorsqu'après la retraite de feu M. Devivier, le cours de physique expérimentale lui eut été confié. Van Biervliet, qui ne faisait rien à demi, déploya alors un effort au-dessus de ses forces : il organisa son cours et consacra ses dernières vacances à faire construire un nouvel auditoire en rapport avec les exigences actuelles de l'enseignement scientifique.

Après quelques mois de leçons, épuisé, à bout, il dut se résigner au repos; il s'en alla vers les côtes de la Méditerranée; il espérait trouver, sous le ciel

de l'Italie, le rétablissement de ses forces; c'est là que la mort le guettait. Son œil mourant a contemplé ce chaud soleil du Midi, dont il aurait voulu, comme il le disait dans sa dernière lettre, envoyer quelques rayons à sa pauvre mère. Il semble que la nature, dont il s'était usé à étudier les lois, ait voulu prodiguer à son corps épuisé ses dernières caresses dans son site le plus radieux.

La nature, Messieurs! Van Biervliet était de ceux qui y contemplent, avec une reconnaissance ravie, la sagesse vivante et l'amour incréé. Il possédait un esprit pour lequel l'exactitude des recherches n'était pas synonyme d'étroitesse de conception. Des démonstrations tangibles, il savait remonter au principes généraux de la science; des faits, il savait s'élever aux causes, et dans la réalisation de l'ordre apercevoir Celui qui le premier l'a conçu et réalisé dans ses œuvres. Oh oui « ils sont vains tous ceux
» en qui n'est point la connaissance de Dieu et qui à
» travers les biens visibles ne savent pas discerner
» Celui qui est, et en considérant ses œuvres ne
» rendent point leurs hommages au Créateur. Si le
» feu, le vent, l'air subtil, le mouvement des astres,
» l'immensité des eaux nous charment par leur
» beauté, sachons combien leur Maître les surpasse
» en splendeur, car c'est l'Auteur même de la Beauté
» qui a fait toutes les choses; et si la puissance des
» œuvres de ce monde nous frappe d'admiration,
» comprenons donc combien Celui qui les a faites
» est plus puissant encore, car au moyen de la gran-

» deur et de la beauté des créatures, l'esprit s'élève » par analogie à Celui qui en est le Créateur. » (Sap. III, 1-5).

Ainsi s'exprimait le Sage parlant des idolâtres de son temps. Pourquoi faut-il qu'au milieu de l'efflorescence merveilleuse de toutes les sciences humaines, il se rencontre aujourd'hui des hommes qui descendent plus bas que ces idolâtres, et mettent une sorte d'orgueil à étouffer dans leurs cœurs l'élan naturel qui soulève invinciblement l'âme humaine vers le premier Auteur de tout ce qui est!

Ce n'est pas vous, Messieurs, qu'il faut mettre en garde contre de pareils travers. Vos principes philosophiques et chrétiens vous préservent d'une aussi déplorable dépression intellectuelle. Pour vous, comme pour Albert Van Biervliet, l'univers matériel, loin de couper les horizons de l'âme, vous aide à resserrer la communion de vos intelligences et de vos cœurs avec Celui qui a posé les lois du monde des corps et du monde des esprits.

Si nous avions eu la consolation de recueillir les dernières paroles de notre collègue mourant, si du moins sa vénérée mère, qu'il aimait tant, et dont il était l'enfant privilégié, pouvait nous dire quels sont les sentiments intimes que ses intuitions maternelles lui prêtent à son heure suprême, n'en doutons pas, Messieurs, c'est le réconfortant souvenir d'avoir animé du souffle chrétien sa pensée et ses œuvres qui a dû faire sa force et l'appui de son espérance.

Grâces à d'obligeantes communications, les indices

pour découvrir l'orientation de son âme ne nous manquent pas. Seul, sur une terre étrangère, il avait eu la précaution de porter discrètement sur lui un signalement chrétien, une sorte de certificat d'identité morale. Et savez-vous ce que c'était? Une médaille de Notre-Dame d'Einsideln, enroulée dans un billet avec, écrits de sa main, son nom et son adresse.

L'office de la Sainte Vierge, qu'il gardait toujours sur lui, portait les traces déjà anciennes de sa dévotion tendre envers Marie, dont il avait tenu à se dire l'enfant, en s'affiliant à la Congrégation érigée sous son vocable. Chaque jour, d'ailleurs, on pouvait le voir, dans l'église paroissale, commençant sa journée par l'assistance au saint sacrifice de la messe, et chaque semaine, il demandait au Dieu de l'Eucharistie l'aliment de sa vie chrétienne.

N'est-il pas vrai, Messieurs, que cette piété franche, sereine, sans timidité comme sans ostentation est un beau et réconfortant spectacle? Et ne suffit-elle pas à donner à ceux qui le pleurent la douce et pleine confiance qu'il était toujours prêt à paraître devant Dieu?

Sans doute, la mort de notre cher Collègue est prématurée. Il nous est enlevé trop tôt et trop vite, et l'on ne peut se défendre de déplorer que la science et l'*Alma Mater* aient si peu profité de ses talents, de son acquit et des ressources que promettait l'énergie de sa volonté.

Mais sa vie n'est pas perdue pour nous; elle restera dans nos souvenirs comme un exemple de plus de

l'alliance facile, modeste et fière de la science et de la piété chrétienne.

Ses élèves, au service desquels il a dépensé ses forces jusqu'au dernier souffle, se rappelleront son dévouement et en transmettront aux autres le témoignage; et Dieu, le juste Juge, qui ne compte pas seulement les années, mais qui regarde surtout au cœur d'où jaillissent les viriles résolutions et les élans de la charité, se souviendra, pour fixer le sort éternel du cher défunt, de cette parole du discours sur la montagne : « Celui qui écoute ma doctrine et » agit en conformité avec ses croyances est sem- » blable à l'homme sage qui a bâti sa maison sur la » pierre. La pluie, les eaux, les vents ont beau » s'abattre sur elle; elle n'est point renversée parce » qu'elle est bâtie sur la pierre. *Non cecidit : fun-* » *data enim erat supra petram.* » Mt. VII, 24 seq.

—

ÉLOGE FUNÈBRE

de M. le professeur Albert VAN BIERVLIET, prononcé à la Salle des Promotions, le 28 avril 1891, par M. le professeur Fr. DE WALQUE, doyen de la Faculté des Sciences.

—

Messeigneurs, Messieurs,

C'est en accomplissement d'un pieux usage que, doyen de la Faculté des Sciences, je dois prendre la parole devant la grande famille universitaire rassemblée dans cette enceinte en deuil, pour payer un légitime tribut de nos regrets au jeune professeur qui nous a été si rapidement enlevé.

L'ordre naturel établi par la divine Providence fait qu'habituellement ce sont les jeunes qui rendent les honneurs funèbres à ceux qui les ont précédés dans la carrière; l'émotion et les regrets sont toujours plus vifs, quand la mort impitoyable vient choisir ses victimes parmi les plus jeunes, parmi ceux qui, préparés pour parcourir glorieusement une longue course et remplir avec honneur les fonctions dont on les avait chargés, n'ont point eu le temps d'atteindre le but de leurs efforts et de voir leurs espérances se réaliser.

C'est bien là ce qui s'est passé quand nous avons appris que notre jeune collègue venait de mourir.

Albert Van Biervliet passa d'abord quelques années à Louvain, absorbé dans l'étude de la candidature en sciences physiques et mathématiques, puis du doctorat; il voulut ensuite se perfectionner dans sa branche de prédilection, en allant suivre, pendant l'été de 1883, les cours de physique donnés par un savant de premier ordre, M. A. Witz, de la Faculté catholique de Lille; puis, en 1884, sous les auspices et avec les bonnes recommandations de notre collègue M. Gilbert, il fut admis à travailler dans les laboratoires de l'École polytechnique de Paris, sous la savante direction de M. Cornu.

Il montra là une patience des plus tenaces à poursuivre d'ingrates expériences. Son ardeur infatiguable au travail ainsi que son habileté à tourner les difficultés charmèrent son éminent maître, et c'est, dans ces conditions, qu'il reprit les expériences de Fizeau sur la dilatation des cristaux par la chaleur, expériences délicates dans lesquelles les plus petites dilatations sont mesurées par le déplacement des franges d'interférences obtenues à l'aide d'une lentille de Newton. Ces expériences conduisirent à ce résultat très intéressant que l'émeraude et le protoxyde de cuivre présentent, comme l'eau, un maximum de densité vers 4° C.

Ce sont les résultats de ces expériences qui, relatées d'abord dans un mémoire présenté au concours pour les bourses de voyage, furent exposées par l'auteur devant le jury central, et décidèrent les membres de ce jury à lui décerner le grade de doc-

teur en sciences physiques et mathématiques, avec la plus grande distinction, grade que Van Biervliet avait obtenu dans ses examens antérieurs devant les jurys de l'Université de Louvain.

Dès qu'il fut docteur il put s'adonner aux expériences de physique. Ce fut vers cette époque que Mgr Pieraerts, de regrettée mémoire, décida NN. SS. les Évêques à créer des exercices pratiques, à côté du cours de physique expérimentale. Ce fut le jeune physicien qui fut désigné pour diriger ces travaux complémentaires du cours que donnait alors un autre collègue que, l'an dernier, nous perdions, après une courte et triste maladie, au lendemain de son admission à l'éméritat.

Ce fut là aussi une perte qui causa, dans tout le corps académique, une émotion d'autant plus pénible que le bon M. Devivier était estimé et aimé de tous ses collègues pour la douceur de son caractère, l'aménité de ses relations et la serviabilité qui le caractérisait. Dès le commencement de la maladie de M. Devivier, A. Van Biervliet fut chargé de le remplacer; à la rentrée des vacances de Pâques, il donna définitivement le cours de physique expérimentale, pour lequel il était si bien préparé tant par ses études théoriques que par son habileté dans les manupilations.

Malheureusement sa santé souffrit du travail excessif auquel il dut se livrer pour son laborieux enseignement; il fut forcé de terminer son cours, dès les premiers jours de juin.

Après avoir passé une partie des vacances à aménager un nouvel auditoire moins fatiguant que l'ancien et à préparer son cours, il reprit ses leçons à la rentrée de l'année académique. Les fatigues de cet enseignement donné à plus de deux cents auditeurs, épuisèrent les forces de notre jeune collègue, qui demanda un congé. Dès que les examens de la session de février furent terminés, il alla chercher le repos sous un ciel plus clément. Malheureusement le climat du Midi ne put triompher de la maladie, et Van Biervliet mourut, d'une manière assez inopinée, à Ospedalette, le 18 mars dernier. La nouvelle de sa mort est venue, comme un coup de foudre, frapper sa famille éplorée et ses amis, au moment même où l'on venait de recevoir de bonnes nouvelles.

Notre collègue avait puisé, dans une famille foncièrement chrétienne, les sentiments religieux que peuvent seuls amortir un coup si affreux. Nous espérons que dans l'isolement de ses dernières heures, loin d'une famille qu'il chérissait si tendrement, la vision de la béatitude éternelle et la résignation à la volonté du Tout-Puissant, lui auront fait oublier les douleurs de l'éloignement et l'effondrement de ses légitimes espérances.

*
* *

Nous avons maintenant à parler du savant. Avant d'analyser ses œuvres, j'aime à rappeler combien notre collègue était peu avare de ses peines, lorsqu'il s'agissait de rendre service. L'an dernier, je l'ai

éprouvé moi-même. Désireux de rendre plus intéressantes quelques conférences qui devaient se donner sous les auspices du *Cercle industriel*, dont j'ai l'honneur d'être président, je m'étais adressé à Van Biervliet pour pouvoir disposer de ses appareils à projection lumineuse; immédiatement notre collègue m'offrit davantage et me proposa de faire marcher lui-même l'appareil. Je me plais à rappeler ce fait, qui assura le succès de deux de nos conférences. Le rapport annuel du Cercle a mentionné l'expression de nos vifs remercîments et c'était justice.

Albert Van Biervliet fut, dès sa rentrée à Louvain, un des membres les plus assidus de la Société scientifique de Bruxelles. En 1883, il fut nommé secrétaire de la première section qui s'occupe spécialement de mathématiques; il passa en 1886 à la deuxième section, comprenant la physique, sa branche de prédilection; il fut aussi nommé secrétaire de cette section et le resta depuis lors.

C'est dans les bulletins et les mémoires de la *Société scientifique* que nous trouvons les traces de son activité : elles témoignent de tout ce qu'elle aurait pu faire si la Providence n'en avait décidé autrement, en le déclarant mûr pour le ciel.

A. Van Biervliet a publié d'abord un travail de mathématiques pures (1). Ce travail est relatif aux expressions connues sous le nom de X_n qui se rattachent aux fonctions sphériques. Plusieurs pro-

(1) Ann. Soc. sc. de Brux., VIIe année, 1883, p. 402-405.

priétés importantes de ces expressions se tirent de développements en série et les démonstrations ne sont pas toujours très satisfaisantes. Cherchant à établir ces propriétés, en prenant comme point de départ une forme spéciale donnée par Rodrigue, Van Biervliet non seulement a rendu les démonstrations inattaquables, mais il a montré que les relations connues n'étaient que des cas particuliers d'autres beaucoup plus générales qu'il a établies par le même procédé.

Cette note montre que l'auteur était capable de manier avec succès l'analyse pure. Ces connaissances devaient lui rendre les plus grands services pour l'étude de la physique. En 1887, il communiqua (1) à la Société scientifique des remarques et expériences qui confirment les observations faites par M. Witz sur les indications fautives des galvanomètres par suite de la présence du fer dans les bâtiments, et il montra comment un simple galvanomètre peut au besoin servir de boussole de mines.

Citons encore, par ordre de date, diverses communications assez brèves sur la détermination du temps de pose en photographie (2), sur la méthode de Poggendorf en goniométrie (3), sur les régulateurs de température (4), puis, en 1888, son travail le plus

(1) Ann. Soc. scient. de Brux. 1887, t. XI, p. 66 et 67.

(2) Ibid., 1888, XII, p. 72.

(3) Ibid. pp. 74-75.

(4) Ibid. pp. 75-77.

important intitulé *Contributions à l'étude des dilatations par la mesure du déplacement des franges d'interférence* (1).

Nous avons dit déjà que Van Biervliet avait entrepris, à Paris, de vérifier le fait du maximum de densité de l'émeraude et qu'il voulait étendre ses expériences à d'autres substances, en les portant à une température suffisamment basse. Faute de temps, il ne put mener à bonne fin ces expériences longues et délicates; mais il avait fait une série d'études préparatoires dont il donne le détail dans la note dont nous venons de rappeler le titre. Ces études portaient sur les trois points suivants, qu'il a discutés avec une véritable intelligence des méthodes de la physique de précision : procédés pour obtenir un abaissement de température, régulier et considérable; régulateur de température; enregistrement photographique du déplacement des franges. Le moyen qu'il préconise pour obtenir une température basse et constante est l'évaporation de l'éther sulfurique activée par une trompe à air, dans une enceinte préservée du rayonnement extérieur par des enveloppes refroidies. Il relate toutes les expériences qu'il a faites à ce sujet.

Quant aux régulateurs de température qu'il avait à appliquer, contrairement à l'usage habituel de ces appareils, au maintien d'un froid considérable, il déclare rejeter les régulateurs à air dont il précise les inconvénients; il adopte avec quelques modifi-

(1) Ann. Soc. scient. de Brux. 1888, XII, pp. 215-250.

cations, le régulateur d'Andrae, à tension de vapeur, et développe, avec beaucoup de soin, toutes les manipulations auxquelles il s'est livré pour construire un régulateur fonctionnant à une température d'environ 20° sous zéro, au moyen du chlorure de méthyle. Il se propose de construire un nouveau régulateur fonctionnant aux environs de 30° par l'emploi de l'ammoniaque liquéfiée.

La partie la plus étendue et la plus intéressante de ce mémoire est celle où l'auteur discute les opérations pour la mesure de l'épaisseur de la lame d'air par la variation des franges d'interférence, au moyen de l'étincelle d'induction entre deux électrodes en magnésium, donnant lieu à la production d'une raie, dans la partie chimique du spectre, de très petite longueur d'onde et très convenable pour l'enregistrement photographique. La mesure du déplacement des franges par la variation d'épaisseur de la couche d'air nécessite un repérage au moyen d'un quadrillé de lignes très fines tracé sur la face plane de la lentille. Il explique comment il est parvenu à vaincre les difficultés de gravure de ces lignes, au moyen de l'acide fluorhydrique gazeux.

Il étudie ensuite les questions relatives à la disposition des appareils pour obtenir une grande précision dans les images et se sert, à cette occasion, des calculs de lentille, avec beaucoup d'adresse. Puis il discute les manipulations photographiques se rattachant à l'enregistrement des franges. Enfin il expose les moyens qu'il a employés, pour relever, sur les

clichés, les déplacements des franges et les mesurer avec une extrême précision, en installant un microscope sur la machine à diviser. En appliquant les calculs des probabilités aux résultats de ses expériences préliminaires, l'auteur arrive à cette conclusion, un peu optimiste peut-être, que l'ensemble des procédés qu'il a imaginés pour perfectionner la méthode de Fizeau lui permet d'apprécier des variations d'épaisseur de la lame d'air et, par conséquent, des dilatations d'un demi-millionième de millimètre.

Ce travail que nous venons d'analyser longuement, parce qu'il constitue l'œuvre capitale du jeune physicien, a été apprécié très favorablement par divers spécialistes. — Nous n'avons plus à citer du défunt que quelques notes de beaucoup moins d'importance : *sur un nouvel aréomètre-balance de Joly* (1), *sur les systèmes astatiques d'aiguilles aimantées* (2), *sur les variations de température d'un noyau de fer dans l'aimantation* (3) *et sur un aréomètre à poids et à volume variable* (4); enfin, *une notice sur l'institut pratique de physique* (5) et une autre *sur les manipulations de physique* (6) où l'auteur rend compte de l'organisation et du fonctionnement des manipulations de physique à Louvain.

---

(1) Ann. Soc. sc. de Brux., XIII, 1889 A, pp. 61-62.

(2) Ibid., p. 64.

(3) Ibid., XIV, 1890 A, p. 54-60.

(4) Idid., p. 60.

(5) Annuaire de l'Université catholique, 1886, p. LXVII.

(6) Ibid., 1887, p. XXXVII.

On voit, par tout ce qui précéde, que le jeune Van Biervliet possédait tout ce qu'il faut pour faire un professeur distingué et dont notre *Alma Mater* aurait pu être fière. Hélas! ces espérances n'ont pu être réalisées.

Puisse cet hommage rendu, au nom de la Faculté des Sciences, adoucir quelque peu la douleur d'une famille éplorée et surtout d'une mère qui voit l'effondrement de tous les rêves qu'elle faisait pour l'avenir d'un fils aimé tendrement.

NOTICE
sur la vie et les travaux de Pierre-Jean HAAN, professeur émérite à la Faculté de Médecine de l'Université catholique de Louvain.

—

La Faculté de médecine, si cruellement eprouvée, l'an dernier, par la perte de ses deux plus anciens professeurs, Messire Pierre Craninx et le baron Michaux, a été frappée, cette année, d'un nouveau deuil. Pierre-Jean Haan, l'un de ses premiers et de ses plus brillants élèves, le premier de la seconde génération de ses professeurs, s'est éteint, après une longue carrière, dont quarante-deux années furent consacrées à l'enseignement.

P.-J. Haan naquit à Rotterdam le 18 avril 1811. Après avoir fait de brillantes humanités au collège de Gemert (Brabant Septentrional), il vint étudier la médecine à l'Université de Louvain, en 1834. Ses succès furent rapides et ininterrompus; et, en 1838, le jury central, siégeant à Bruxelles, lui conférait successivement les diplômes de docteur en médecine, de docteur en accouchements et de docteur en chirurgie, avec la plus grande distinction. Le 23 mars 1839, après avoir défendu brillamment des thèses, et une dissertation *sur la vie en général et en particulier sur la vie humaine,* il obtint à l'Université catho-

lique le titre de docteur en médecine, chirurgie et accouchements, *Summa cum laude.*

Les éminentes qualités du jeune docteur furent dignement appréciées par l'autorité académique. Après avoir continué, pendant une année, ses études médicales à Paris, Haan fut nommé, en 1840, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Louvain, chargé d'enseigner l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. A cette époque, la chaire de pathologie chirurgicale était occupée par le professeur Baud, ancien chirurgien de la marine française, homme de science et d'expérience, dont l'enseignement jetait un grand éclat sur l'Université. En 1840, sentant ses forces décliner, Baud demanda que son ancien élève, dont il connaissait le mérite, lui fut adjoint, pour donner une partie du cours. Haan partagea ainsi avec Baud le cours de pathologie chirurgicale jusqu'en 1849, époque où il devint, par la retraite de son prédécesseur, titulaire du cours, en même temps qu'il fut nommé professeur ordinaire.

On peut dire du professeur Haan, ce qu'on a dit du baron Michaux : c'est qu'il avait le don d'infuser sa propre science à ses auditeurs. Il possédait les qualités maîtresses du professeur : la méthode et la clarté. Sa parole n'était pas éloquente : son langage était quelque peu original. Mais cette originalité même, les gestes qui accompagnaient son discours, les démonstrations qu'il faisait parfois sur lui-même, captivaient l'attention de ses élèves, et fixaient dans leur mémoire les faits scientifiques, qu'il leur avait

si méthodiquement et si clairement exposés. « Je m'échine, disait-il parfois à ses élèves, pour vous faire comprendre et vous faire retenir la science chirurgicale. »

En 1854, Haan publia un *abrégé de pathologie chirurgicale*. Ce livre, bien que très concis, ne passe sous silence aucune maladie chirurgicale proprement dite, et il comble une lacune qui existe parmi les ouvrages de chirurgie. Résumé succinct du cours de pathologie chirurgicale, il indique aux élèves, avant chaque leçon, l'objet dont le professeur va les entretenir, en même temps qu'il leur sert de guide, pour la rédaction des notes qu'ils pourraient prendre pendant l'enseignement oral. Complété par les développements que le professeur donne dans ses leçons, pour ainsi dire à chacun de ses termes, il remplit le but, auquel il est destiné : être utile aux élèves qui suivent le cours de pathologie.

L'auteur adopte dans cet ouvrage, une classification différente de celle qui est généralement adoptée par les auteurs classiques, et qu'il croit mieux en rapport avec les nécessités de l'enseignement. Il groupe les maladies chirurgicales, en réunissant celles qui sont constituées par le même état morbide, et qui présentent en général les mêmes indications de traitement. Il en forme ainsi 17 sections. Enfin il termine son ouvrage par un tableau synoptique des maladies chirurgicales les plus importantes et les plus communes, qu'on observe dans chaque région. A l'aide de ce tableau, on voit, d'un seul coup d'œil, les

maladies de chaque partie du corps; et en consultant l'abrégé aux paragraphes indiqués en face de chacune de ces maladies, on peut facilement reconnaître leurs caractères différentiels.

En 1863, parut une seconde édition de ce livre; et en 1876, Haan publia, en collaboration du regretté professeur Noël, une troisième édition, à laquelle fut ajouté un chapitre spécial pour les maladies oculaires.

Haan, favorisé de bonne heure des dons de la fortune, ne s'adonna, pour ainsi dire pas, à la pratique de l'art, pour lequel il semblait si bien doué. Consacré tout entier à son enseignement, il suivait assidûment les progrès de la science, et témoignait, en toutes circonstances, à ses élèves le plus vif intérêt. En 1855, ceux-ci lui offrirent en témoignage d'estime et de reconnaissance, son portrait lithographié.

En 1841, Haan avait été nommé membre de la Société des sciences médicales de Lisbonne.

En 1870, le Roi lui accorda les insignes de chevalier de l'ordre de Léopold.

Haan conserva toute son activité jusqu'à un âge avancé. Dans les dernières années de son professorat, sa condescendance pour ses élèves dégénéra parfois en faiblesse. Enfin, il obtint l'éméritat en 1882.

Indépendamment de l'abrégé de pathologie chirurgicale, Haan se signala par diverses publications, qui dénotent un esprit élevé, un jugement sûr, et sont écrites dans un style élégant et correct, bien supérieur à sa parole.

La première est sa *Dissertation sur la vie en général et en particulier sur la vie humaine.*

Dans ce remarquable travail, l'auteur établit d'abord les différences qui existent entre les forces physiques et chimiques, et la force de vie, et réfute la théorie de la génération spontanée. Passant à l'étude de la vie de l'homme en particulier, il considère les organes comme partie essentielle de la vie, comme moyen d'application de cette force, l'intégrité de ces organes étant nécessaire, pour que les phénomènes vitaux soient réguliers. La force de vie et les organes sont étroitement liés, mais ces derniers ne sont pas toute la vie ; la force de vie qui les forme, reste ensuite la cause de leur action; et, lorsqu'elle les abandonne, ils perdent toute susceptibilité de présenter des phénomènes vitaux, et ne jouissent plus que des forces et des propriétés communes de la matière inerte.

Examinant ensuite les principaux phénomènes vitaux, tant de la vie nutritive que de la vie de relation, il rencontre partout la force de vie agissant sur nos organes et constituant ainsi la vie.

Abordant la vie intellectuelle, il démontre que la conscience ou le sentiment du moi, les idées, le jugement, la mémoire et la volonté, ne peuvent être le résultat de l'organisme, qu'ils ne peuvent être produits par les mouvements cérébraux seuls, et qu'ils trouvent leur origine dans un principe immatériel, intellectuel.

Mais quel rapport y a-t-il entre la force de vie et ce principe intelligent ? Constituent-ils un seul et même

principe immatériel, ou sont-ils différents? L'auteur avoue qu'il l'ignore. « Tout ce que nous savons sûrement, dit-il, c'est que nous ne sommes pas exclusivement matière, et qu'en outre nous sommes des êtres intelligents, doués de raison. »

Haan avait un véritable culte pour les savants qui ont illustré la Belgique dans les siècles passés. Il déplorait l'oubli dans lequel sont tombés les noms et les œuvres de ces médecins célèbres, dont la réputation se répandit dans tout le monde savant, et dont le génie ouvrit à la science, les voies que nous suivons encore aujourd'hui ; et il eut voulu voir paraître une histoire complète de la médecine belge. Suivant l'exemple du professeur Burggraeve, de Van Meerbeck, de Broeckx, Haan entreprit de faire connaître aux générations actuelles, la vie et les travaux de trois anciens professeurs de l'Université de Louvain, Philippus Verheyen, Fortunatus Plempius et Hieremias Triverius, en publiant dans l'annuaire de l'Université une notice sur chacun d'eux (annuaires de 1842, 1845 et 1846). Ces publications renferment des notions intéressantes sur l'histoire de la médecine, et en particulier sur l'histoire de l'ancienne Faculté de médecine de Louvain.

Le 5 octobre 1848, lors de la reprise du cours de pathologie externe, Haan prononça un discours *sur les devoirs et les qualités du médecin.* Ce discours, qui reflète les nobles sentiments du savant professeur, nous donne un tableau souvent trop réel, de la vie du médecin.

Le but de l'auteur est de prémunir ses auditeurs des mécomptes qu'ils trouveront bientôt dans la carrière médicale, et de détruire les illusions, qui plus tard ne se dissiperaient peut-être qu'aux dépens de leur courage. Il veut donc définir nettement l'objet de la mission glorieuse à laquelle ils se destinent, et leur parler des obligations que bientôt leur titre leur imposera. Guérir les malades, calmer les douleurs, consoler ceux qui souffrent, voilà la fin, le but social que doit se proposer le médecin. Si le médecin a des droits dans la Société, ces droits n'existent qu'en faveur de ses devoirs.

Le premier de ces devoirs est la science dont il doit suivre les progrès pendant toute sa vie et qu'il doit étayer d'un jugement sûr, et d'une observation attentive des malades. A la science, le médecin doit joindre le dévouement, la délicatesse, la discrétion, le courage, la pureté de vie, que la société païenne exigeait déjà des initiés à l'entrée du temple d'Epidaure et que mentionnait spécialement le serment d'Hippocrate; et enfin la charité chrétienne qui lui fait consacrer toute son existence au soulagement des malades, sans distinction de personnes, en réservant cependant, pour les indigents, le meilleur de ses soins. Cette vie de labeur, d'abnégation et de dévouement, lui vaudra peut être l'estime et la considération de ses concitoyens, et une honnête aisance; mais rarement elle lui apportera la fortune. Avec Boerhaave, il considérera les indigents comme ses

meilleurs malades, puisque Dieu s'est chargé de payer pour eux.

On doit encore à la plume de Haan diverses publications flamandes.

Dans les *Dicht- en prozastukken uitgegeven door het tael- en letterlievend genootschap der katholyke Hoogeschool te Leuven (1839) :*

1. Het nachtegaeltje, 3 p.
2. By den dood van P. J. Van Esschen, hoogleeraer by de katholyke Hoogeschool te Leuven, 2 p.
3. Jesus sterft, 2 p.
4. Ter gelegenheid van het eerste communie-feest van tien weeskinderen te...... 3 p.

Dans *De Middelaer of bydragen ter bevordering van tael, onderwys en geschiedenis :*

5. [Voordracht gehouden in het leuvensch taelgenootschap]. (II, 1841-1842) 17 p.

Après avoir fait connaître le savant, le professeur et l'écrivain, nous ne terminerons pas cette notice, sans parler de l'homme lui-même. Dans une solennité récente, une voix autorisée (1) a tracé de lui un portrait aussi fidèle que concis : « C'était un cœur d'or, un ami dévoué et un modèle de vie méritoire et pieuse. » Grâce à son caractère doux et affable, Haan

(1) Discours de Mgr Abbeloos à la séance de rentrée de l'Université, le 14 octobre 1891.

ne connut que des amis; il fut pour nous tous un excellent collègue. Profondément religieux, il employa une partie de sa grande fortune au profit des œuvres pieuses et charitables. Ses dernières années furent consacrées uniquement à la pratique de la religion. Il vit approcher la mort sans crainte et sans faiblesse, et il s'éteignit enfin le 21 avril 1891, dans les sentiments d'une foi vive et d'une résignation toute chrétienne.

Dr HAYOIT.

—

NOTICE

sur J.-J. THONISSEN, professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain.

—

Lorsque la postérité voudra symboliser en une figure les œuvres et les hommes qui, dans la Faculté de droit, illustrèrent l'Université catholique de Louvain au dix-neuvième siècle, elle nommera THONISSEN.

Le nom de Thonissen est glorieux. La patrie et la science le revendiquent avec fierté ; c'est avant tout à l'*Alma Mater* qu'il appartient. Depuis 1848, date de sa nomination à la chaire de droit criminel, jusqu'au jour où en 1884 le Roi l'appela au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, Thonissen ne cessa d'honorer l'Université catholique par l'éclat de son enseignement et plus encore par de nombreux écrits historiques, littéraires, politiques, économiques ou juridiques qui lui acquirent une réputation universelle. Et lorsqu'il put enfin, en 1887, se décharger du fardeau des affaires publiques, il se hâta de retourner à Louvain, pour y passer les dernières années de sa vie, à l'ombre des *Halles* qui conservaient l'écho de son enseignement et le dépôt de ses œuvres, entouré de collègues qui l'aimaient et le vénéraient, au milieu des étudiants fiers de pouvoir saluer de leurs enthousiastes acclamations ce vieillard à la blanche cou-

ronne de cheveux, personnification du travail et de la science.

Le grand criminaliste belge est mort pour sa famille, pour ses amis et pour la science le 2 février 1890. Ce jour-là s'éteignit d'un coup la flamme qui avait illuminé sa belle intelligence, et depuis lors l'épouse dévouée, les proches et les amis intimes qui pendant une année et demie encore entourèrent l'illustre vieillard de leurs soins et de leur sollicitude, ne rencontrèrent plus sa pensée et son cœur que dans le souvenir.

Thonissen était avant tout professeur; il le demeura presque jusqu'à la veille de sa mort. Trente-six années d'enseignement ne l'avaient pas lassé, et lorsque les événements politiques l'arrachèrent à sa chaire, ce fut pour lui un véritable déchirement de cœur. Il aimait passionnément la belle science à laquelle il avait consacré sa vie. Il aimait la jeunesse universitaire, ses étudiants, dont il savait, par son talent et sa bonté, gagner à la fois l'intelligence et le cœur.

Les nombreuses phalanges de juristes qui ont été formées à son école lui ont fait la réputation d'un maître dans l'art d'enseigner. Les élèves sont les juges de leurs professeurs, et leur jugement fait loi. Ils applaudissaient chez Thonissen la perpétuelle jeunesse de son enseignement, cette communication intime qu'il savait établir entre le maître et ses auditeurs, l'art qu'il mettait à faire briller les principes, l'enthousiasme avec lequel il affirmait sa conviction. La clarté était sa qualité maîtresse : sous sa parole

exempte d'artifices d'éloquence, mais chaude et colorée, les notions les plus délicates et les plus difficiles pénétraient comme la lumière dans les intelligences, et lorsque le professeur sentait qu'il avait été compris, il puisait dans ce fonds, qu'une prodigieuse mémoire avait si richement doté, un des nombreux exemples émouvants ou piquants qui ornaient son cours et en faisaient l'originalité et la vie.

En sortant du cours de Thonissen, l'élève se disait : « je connais la matière; » il n'avait plus qu'à... la retenir.

Il y a dix ans, un de mes intimes amis, alors professeur de droit pénal aux Facultés catholiques de Lille, était venu passer une journée à Louvain et me manifestait l'intention de me faire l'honneur d'assister à ma leçon. Malheureux, lui dis-je, allez au cours de Thonissen ! Il s'y rendit. Lorsque je le revis deux heures plus tard, il était dans un véritable enthousiasme. « Jamais, disait-il, à la Faculté de droit de Paris, où j'ai fait toutes mes études, je n'ai entendu un cours qui m'ait à ce point impressionné par sa clarté et sa forme originale. » Notre grand criminaliste avait ce jour-là, à titre d'exemple, raconté avec cette verve et cet humour qui tenaient ses élèves comme suspendus à ses lèvres, la célèbre aventure de Risquons-Tout. En citant à ses auditeurs une équipée ridicule, il avait trouvé le moyen de graver dans les esprits une règle fondamentale de droit, mais en même temps il avait parlé des événements de 1848, qu'il avait étudiés de si près, dans des termes qui avaient excité le patriotisme de ses élèves.

Les « exemples », pour nous servir d'un terme d'école, étaient la grande attraction et l'un des principaux mérites de l'enseignement de Thonissen, qui était avant tout actuel et moderne. Il ne connaissait pas ces manières arides qu'un Romanisme outré a fait régner si longtemps dans beaucoup de chaires de droit. Jamais Thonissen ne faisait assister ses élèves au meurtre de *Stichus* par *Pamphilus*, et quand il parlait d'un voleur et d'un volé, il n'éprouvait pas le besoin de les appeler *Primus* et *Secundus*. C'étaient les célèbres voleurs, les faussaires de marque, les grands assassins qui avaient fait trembler les mères ou troublé le sommeil des contemporains, qui défilaient successivement avec les chapitres et les articles du Code pénal devant l'auditoire curieux et attentif. Et dans la bouche de cet intéressant conteur, les exemples revêtaient, suivant l'inspiration du moment, des formes nouvelles et diverses. Thonissen ne craignait pas d'enjoliver les faits pour les rendre plus saisissants. C'est ainsi que, à propos de condamnations à des dommages-intérêts, il lui arrivait, racontant une même année deux fois le même exemple, de citer dans une leçon le chiffre de cent mille francs et quelques jours après la somme d'un demi-million. Ces récits n'étaient pas le but, mais un moyen qui, dans sa bouche, prenait une force de pénétration magique.

Tel était le professeur. Ses leçons étaient à la fois pour l'élève un travail et un repos qui instruisait encore.

La leçon terminée, Thonissen avait hâte de rentrer

chez lui dans son cabinet de travail, où toujours quelque étude commencée ou quelque publication l'attendait. Il était de ceux qui croient que le professeur n'a rempli qu'une partie de sa tâche lorsqu'il a donné son cours, et il estimait que son honneur de savant et la gloire de l'Université catholique, à laquelle il était dévoué de toute son âme, lui faisaient un devoir de travailler sans trêve ni repos. Un jour, il me semble l'entendre encore, Thonissen, dans un de ces épanchements où il pensait tout haut et où sa sincérité prenait les formes de la naïveté, me dit subitement : « On dit de moi que je suis un ambitieux : c'est vrai; j'ai toujours eu l'ambition de me faire un nom dans la science et de contribuer à la renommée de l'Université de Louvain. J'ai toujours été heureux des récompenses et des distinctions que j'ai reçues, parce que je les devais à mon travail. Si je n'avais pas eu cette ambition, je me serais borné à donner mon cours, à travailler doucement, paisiblement sans me fatiguer et j'aurais joui des agréments matériels de la vie. Mais aurais-je fait tout mon devoir? »

Ces paroles, que j'ai retenues et qui m'ont frappé par leur justesse et leur vérité, je les redis aujourd'hui parce qu'elles sont l'honneur de celui qui les a prononcées et qu'elles expliquent sa vie.

L'ambition est un sentiment que Dieu a placé au cœur de l'homme; elle est un ressort qui fortifie sa volonté et décuple ses forces; c'est par elle que se font les grandes choses, et lorsqu'elle est dirigée vers le bien, l'ambition devient une vertu. Thonissen

n'avait pas l'ambition de l'or et de la fortune qui fait le thésauriseur ou le financier; il avait l'ambition de la science et du patriotisme qui fait le savant et le grand citoyen.

Et voilà pourquoi, quand son cerceuil traversa le Brabant et le Limbourg, reconduisant ses restes mortels de Louvain où il avait vécu dans le travail et les honneurs, à Hasselt où il était né et avait grandi à l'ombre d'un modeste foyer, hommes du peuple et grands de la terre, pouvoirs civils et autorités religieuses s'inclinèrent avec respect et admiration; voilà pourquoi, alors, amis et adversaires se découvrirent devant celui que l'*Indépendance Belge* appela justement et loyalement « une de nos illustrations nationales. »

Vivant, Thonissen fut accueilli comme un frère d'armes par les Académies nationale et étrangères, qui se félicitaient de le compter dans leur sein; mort, il fut loué dans tous les pays où la science est en honneur. Le premier corps savant du monde où Thonissen pouvait être appelé, l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), qui l'avait élu membre correspondant dès 1869 et membre associé en 1887, rendit un éclatant témoignage à sa mémoire en proclamant par la bouche de son éminent président, M. Aucoc, que « la situation scientifique de M. Thonissen dans son pays et en Europe était considérable » (1).

(1) Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 1891, p. 612.

Cette célébrité scientifique était le résultat d'un demi-siècle d'études et d'incessants travaux.

Les traditions académiques réservent au continuateur de son enseignement l'honneur de parler ici des travaux de Thonissen. Leur sèche énumération bibliographique n'occupe pas moins de dix grandes pages dans le *Liber Memorialis* publié en 1887 à l'occasion du cinquantenaire de la restauration de l'Université de Louvain (1); nous ne pourrions songer à reproduire ce catalogue, qui absorberait l'espace que les usages réservent dans l'*Annuaire* aux *Notices* biographiques. Ce n'est pas l'œuvre d'un homme, mais le travail de cinq professeurs que Thonissen a fourni. Voilà pourquoi, au lieu d'une analyse de ses écrits, nous devrons nous borner à une marche quasi triomphale à travers sa féconde carrière scientifique.

Thonissen, après avoir fréquenté l'école primaire de Hasselt, fit ses humanités au petit séminaire de Rolduc et ses études de droit à l'université de Liége. Devenu docteur en droit en 1838 après de brillants examens passés devant le jury central, il alla passer deux ans à Paris, où il suivit certains cours de l'école de droit, tout en faisant un stage chez M. Teste. Revenu dans sa ville natale, il y plaida jusqu'en 1845 et devint successivement membre du conseil provincial et du conseil communal.

Étudiant en droit, Thonissen consacrait une partie de ses loisirs au culte des lettres et l'on trouve déjà

---

(1) *Liber Memorialis*. Louvain, 1887, pages 213 à 222.

dans les *Annales littéraires et philosophiques de Liége* de l'année 1837 des vers dus à sa plume. Ce savant ne considérait pas d'ailleurs la poésie comme un péché que les hommes graves doivent pardonner à la première jeunesse; dix ans plus tard, il écrivait encore dans la *Revue catholique* de Louvain une pièce de vers : *Espérons*, portant en exerge *in fide constans*. Nous en copions deux strophes qui donneront une idée de son inspiration :

Enfants dégénérés, le doute nous dévore;
L'or et la volupté se disputent nos jours;
Mais, dans les airs émus, la croix s'élève encore,
Sur les autels du Christ l'encens fume toujours.

Du sage ivre d'orgueil, la parole insultante
Lance un arrêt de mort à ses admirateurs,
Mais depuis deux mille ans, l'Eglise triomphante
A béni les cercueils de ses blasphémateurs!

Il importe, pour la manière, de noter la date : 1847. Thonissen était alors commissaire d'arrondissement à Hasselt, fonction à laquelle le comte de Theux l'avait nommé en 1846, après qu'il eut occupé pendant un an le siège de substitut du procureur du roi à Hasselt.

Les commissaires d'arrondissement qui publient des vers sont rares; ce ne fut cependant pas la cause de la destitution de Thonissen en 1847 par le ministère Frère-Rogier. M. Thonissen, dans son histoire de la Belgique sous Léopold I, parle de cet acte de politique violente dont il fut victime, sans amertume

et avec une modération qui l'honore. C'est avec un sentiment de reconnaissance que nous rappelons ici cette destitution. L'administration perdit alors Thonissen, mais la patrie le conserva et l'Université catholique de Louvain le gagna.

La forme si littéraire des écrits de Thonissen et l'étonnante facilité de son style sont dus aussi en partie au journalisme, cette grande école de la plume et même de la parole par laquelle devraient passer tous ceux qui ont l'ambition d'exercer quelque influence sur les opinions et les idées. Thonissen écrivit régulièrement pendant plusieurs années dans un journal que, jeune avocat, il avait créé à Hasselt.

Plus tard, de 1847 à 1852, on put lire de lui, notamment dans la *Revue Catholique de Louvain*, de nombreuses études littéraires sur Victor Hugo, Lord Byron, Musset, de Lamartime, etc., « qui marchaient alors, bruyants et admirés, aux avant-gardes du romantisme. » Comme l'a écrit M. Firmin Van den Bosch dans sa belle étude sur Thonissen (1), tous ces articles étaient écrits « dans une langue saine, à la fois robuste et imagée. »

C'est ainsi que se forma l'écrivain.

Le droit et surtout le droit criminel étudié dans son histoire fut le domaine principal de l'activité scientifique de Thonissen, le champ où il recueillit les plus riches moissons. Mais, esprit largement

---

(1) *Firmin Van den Bosch*. Un jubilé parlementaire, 1888. Extrait de l'*Impartial de Gand*.

ouvert aux sciences spéculatives, il consacra de nombreux écrits au socialisme et à la philosophie de l'histoire.

Parmi les premiers, nous nous bornerons à citer : *Le socialisme et ses promesses* (1850) et surtout *Le socialisme depuis l'antiquité jusqu'à la constitution française du 14 janvier 1852*, où l'auteur plaçait cette phrase prophétique : « Je ne crois pas que les doctrines anarchiques soient désormais réduites à l'impuissance. » L'érudition et la clarté, ces qualités maîtresses de Thonissen, apparaissent à chaque page dans ce cortège des erreurs sociales que l'auteur fait défiler devant le lecteur. C'est encore une vue d'ensemble et de haut que ce livre, dont la première édition parut dans les *Mémoires de l'Académie*, et qui portait pour titre : *Quelques considérations sur la théorie du progrès indéfini dans ses rapports avec l'histoire de la civilisation et les dogmes du christianisme*. Cet écrit, comme le disait récemment à l'Institut de France M. Aucoc (1), « fait voir Thonissen comme un chrétien très convaincu et très épris de progrès et de liberté. »

Il n'était pas moins épris de patriotisme; sa carrière politique en fait foi, ses écrits l'attestèrent bien avant son entrée au Parlement. Et parmi eux nous citerons la *Vie du comte Félix de Mérode* (1861). « Le deuil de sa famille, écrivait-il, fut le deuil de tout un peuple..... La Belgique ne cessera jamais de

(1) Sciences et Travaux, p. 613.

placer le nom du comte Félix de Mérode au premier rang de ceux de ses fils qui l'ont rendue grande et libre. Ce nom répété d'âge en âge deviendra de plus en plus le symbole de la vertu, de l'honneur, du courage et du patriotisme. »

Mais c'est surtout dans *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, ouvrage publié en deux éditions (1855 et 1861), dont la dernière, en trois volumes, a été enrichie de précieux documents, que Thonissen donna la mesure de sa valeur comme historien national. Impartialité, largeur de vues, juste mesure dans les appréciations, et tout cela en un style toujours coulant et entraînant, souvent élevé : telles sont les qualités que de toutes parts on se plut à reconnaître à cette œuvre pénétrée tout entière d'un souffle patriotique.

La date de 1830 a été presque en toutes choses le point de départ de ses travaux. C'est là aussi que, jurisconsulte, il chercha le premier objet de ses études juridiques. *La Constitution belge annotée*, qui eut trois éditions (1844-1876-1879), est encore aujourd'hui le plus bel ouvrage qui existe sur le droit public national. Si les qualités de l'historien, du politique et du penseur ont parfois détourné l'auteur de la discussion rigoureuse et subtile des textes, il faut l'attribuer uniquement à la méthode qui a longtemps été exclusivement en honneur dans les études de droit public et à l'idée qui avait inspiré le livre : expliquer la Constitution d'après l'esprit qui a dicté à nos constituants les larges et généreuses solutions

du pacte fondamental. Le livre de Thonissen sur la Constitution belge pourra être complété; il ne disparaîtra point.

Voici que le criminaliste fait à son tour ses premiers pas dans la carrière. Avant de dire le droit et de l'interpréter, il faut, dans un pays de droit écrit, le connaître. Dès avant son entrée au parquet, Thonissen avait été frappé du grand nombre de lois que l'on invoquait, lois tantôt en vigueur tantôt abrogées, et que les juges étaient souvent condamnés à aller chercher dans quelque ancien recueil où la disposition était comme perdue et oubliée. Le *Complément du Code pénal*, dont le premier volume parut en 1846 et dont le dernier porte la date de 1852, avait pour but de supprimer ces recherches et de fixer en même temps l'interprète sur le sens que la doctrine et la jurisprudence avaient donné aux lois pénales encore en vigueur en Belgique. Cette publication fut le prélude de son enseignement.

C'est en 1862 que Thonissen, pour la première fois, prit parti sur une question de droit criminel qui passionnait alors les publicistes et l'opinion, en publiant son petit livre sur *La prétendue nécessité de la peine de mort*. Il s'y déclara ouvertement hostile au maintient de la peine de mort. Cette attitude lui valut bien des attaques. Beaucoup de gens s'imaginaient alors que le parti catholique était rivé à tous les usages anciens et que sa raison d'être était de conserver les lois existantes. Thonissen lutta vaillamment par la plume et par la parole et il eut la satisfaction d'en-

tendre, dix ans plus tard, un ministre de la justice, catholique comme lui, venir déclarer au Parlement qu'élève de Thonissen, il n'autoriserait plus l'exécution des sentences capitales. A ceux qui l'attaquaient au nom des principes philosophiques Thonissen ne cessa de répondre, à la Chambre comme dans la presse, en répétant ce qu'il avait déjà écrit dans son livre : « Je n'ai pas défendu la thèse de l'inviolabilité absolue de la vie humaine. L'illégitimité absolue de la peine de mort ne peut être sérieusement alléguée. La société possède le droit de punir, et si la peine capitale est indispensable pour dissiper les conflits et désarmer le bras de l'assassin, cette peine devient par cela même incontestablement légitime. » Mais il ajoutait : « La peine de mort doit disparaître là où la nécessité ne la justifie pas, là où elle n'apparaît pas comme un moyen indispensable. » Et après avoir prouvé que telle était la situation de notre pays à notre époque, il ajoutait : « cette question résolue, la peine de mort devient une véritable iniquité sociale. »

Depuis lors le maintien de la peine de mort en Belgique n'a plus jamais été réclamé dans la chaire de droit pénal de l'Université catholique ; aucun ministre de la justice ne l'a plus appliquée dans notre pays.

C'est à l'occasion de son discours contre la peine de mort que certains publicistes reprochèrent à Thonissen des tendances à la suppression du libre arbitre. Il y répondit très nettement par une lettre adressée au *Journal de Bruxelles*, dans laquelle il

distinguait entre la suppression du libre arbitre et l'atténuation de la responsabilité (1): d'ailleurs tous les écrits de Thonissen, non moins que son enseignement, protestent hautement contre l'opinion qu'on lui a prêtée très inexactement. La dernière pensée scientifique de sa vie — tous ses intimes pourront l'attester — était d'écrire un livre destiné à combattre les conclusions excessives de l'école fondée par Lombroso, et le lendemain de sa retraite du ministère il nous fit l'honneur de nous offrir de collaborer à son œuvre. A cette époque nous eûmes avec lui de longs entretiens concernant le plan du livre et les idées fondamentales qui y seraient développées: celles-ci étaient l'antithèse des tendances que d'aucuns lui attribuèrent. L'état de sa santé fut la seule raison qui empêcha l'illustre savant de donner suite à son projet.

Nous voici arrivé, à force de prétéritions, à l'œuvre capitale de Thonissen. Les quatre volumes qu'il a publiés de 1869 à 1879 sur l'*Histoire du droit criminel chez les peuples anciens* (Inde brahmique, Égypte, Judée), le *Droit pénal de la République athénienne*, *l'Organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi Salique*, ont mis le sceau à sa célébrité et l'ont placé au rang des savants dont le nom passe à la postérité. « C'est là surtout, disait récemment à l'Institut de France M. le président Aucoc, que Thonissen a été vraiment un maître... Il n'a pas

(1) Numéro du 22 janvier 1867.

pu achever sa tâche, mais il en a laissé des parties considérables, touchant à des points qui n'avaient pas été creusés avant lui et dont la haute valeur a été reconnue par les juges les plus autorisés » (1).

Que pourrions-nous ajouter à ce solennel éloge, que la patrie de l'auteur avait eu la chance de devancer en attribuant à Thonissen, en 1886, à l'unanimité des suffrages du jury, le prix quinquennal des sciences sociales (2).

Où trouver d'habiles et sages législateurs si l'on ne fait appel à des savants de la valeur de Thonissen? C'est ce que, malgré nos divisions, tous les gouvernements et toutes les majorités parlementaires comprirent; aussi, dès son entrée au Parlement, Thonissen fut-il nommé rapporteur de toutes les lois qui rentraient dans le cadre de ses études. Rapporteur! Ceux qui ont fréquenté les sections de nos Chambres et ceux qui ont ouï parler sincèrement nos députés savent ce que signifient les mots « le travail en sections » et quelle est la part qui en incombe, le plus souvent, au rapporteur. Pour Thonissen, ce labeur produisit des volumes. Aux intimes qu'il conduisait à son cabinet de travail, il les montrait souvent en exhalant le soupir de l'homme harassé,

---

(1) Séances et Travaux de l'Académie, p. 613.

(2) On lira avec le plus grand intérêt le remarquable rapport du jury rédigé par mon savant collègue M. V. Brants, dans lequel les œuvres de Thonissen concernant l'histoire du droit criminel sont analysées avec autant de sagacité que d'érudition. (V. le *Moniteur belge* du 16 juillet 1887, n° 197.)

mais à travers sa plainte perçait une pointe de légitime fierté.

Travailleurs de la terre, artisans, ouvriers de la manufacture ou de l'usine, saluez votre frère en Jésus-Christ, ouvrier comme son divin maître et comme vous! Qui d'entre vous a plus que lui connu le fardeau et la peine? Vous l'avez vu traverser nos rues courbé avant l'âge par le travail. Vous usez vos bras et vos mains; il a, lui, épuisé son corps et usé son cerveau, à rechercher dans la science et dans l'histoire et à inscrire dans les lois les véritables règles de la société humaine. Vous reverrez au Ciel ce fils de la bourgeoisie, ami du peuple et démocrate de cœur; vous le retrouverez parmi ceux qui, en pratiquant la loi du travail, ont honoré et loué Dieu!

La procédure pénale, cette honte des siècles passés, avait pour Thonissen une attraction spéciale. C'est la partie, peut-être la moins brillante, mais assurément la plus importante et la plus féconde du droit criminel. Que de progrès réalisés, depuis l'époque de la torture — cette aberration de nos pères — et depuis le serment de l'accusé, jusqu'à nos jours! Que de nouvelles et importantes étapes nous réserve encore l'avenir! Thonissen y marcha resolument, fièrement, et dans ses rapports sur le Code de procédure pénale, condensant tout ce qu'un demi-siècle d'études opiniâtres lui avait appris, ramassant les forces que son corps affaibli réservait pour cette œuvre grande et suprême de sa vie, il écrivit, en deux gros volumes, ces rapports sur le Code de procédure pénale, qu'il eut à peine le temps de contempler avant sa fin, mais

au sujet desquels il eût pu dire en toute justice : *exegi monumentum.*

Cette œuvre est en effet un monument de science auquel l'auteur a apporté, en même temps que ses idées progressives en ce qui concerne l'égalité des droits de la défense et de l'accusation, tout ce que l'étude des législations étrangères, auxquelles il avait fréquemment collaboré, avait ajouté à sa vaste érudition. Le nom de Thonissen sera indissolublement attaché au nouveau Code de procédure pénale, dont ses rapports demeureront le principal commentaire.

Nous avons cité les lois étrangères. Ce n'est pas seulement pour son pays que Thonissen travaillait à la confection des lois. De nombreux gouvernements étrangers eurent fréquemment recours à ses lumières, lui soumettant leurs projets de lois, lui demandant ses observations et ses critiques, et ces travaux, demeurés inconnus dans son pays, contribuèrent grandement à placer Thonissen, à côté des Carrara et des von Holtzendorf, parmi les plus célèbres criminalistes de son temps (1). Aussi ne

(1) La plupart des hautes distinctions honorifiques dont les gouvernements étrangers comblèrent Thonissen, étaient dues à des services par lui rendus dans la confection des lois Thonissen était : Grand-croix de la Couronne de Roumanie, grand cordon de l'ordre du Medjidié, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de nombre de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre royal de Notre-Dame de Villa-Viçosa, grand officier de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, etc., etc.

faut-il pas s'étonner qu'au Congrès pénitentiaire de Stockholm, Thonissen, dont la réputation avait dès lors atteint son apogée et qui était un défenseur convaincu du système cellulaire, fut nommé vice-président général de Congrès. Notre éminent collègue prit à cette réunion savante une part considérable, notamment en faisant adopter par l'assemblée, après un brillant discours, la suppression de la distinction entre l'emprisonnement, la réclusion et les travaux forcés, c'est-à-dire le principe de l'assimilation légale des peines privatives de la liberté (1).

Tel fut l'écrivain, le savant. Les honneurs de tout genre dont il fut comblé — et auxquels Thonissen était très sensible — étaient la récompense humaine d'une existence passée tout entière dans le travail. Mais parmi les marques de sympathie et de haute estime dont il fut si fréquemment l'objet, aucune ne lui alla plus au cœur que la manifestation grandiose du 22 juin 1880 dans laquelle ses élèves, ses collègues, ses amis et ses admirateurs lui offrirent son buste taillé dans le marbre par Fraikin (2). L'éclat inusité de cette fête s'est projeté au-delà de nos frontières; récemment M. Aucoc la rappelait en ces termes devant ses confrères de l'Institut de France : « Dans cette cérémonie, l'éloge de M. Thonissen n'était pas fait seulement par ses élèves, par des

(1) *Congrès pénitentiaire de Stockholm*. T. I, p. 554, 557.

(2) Voir *Compte rendu de la Manifestation en l'honneur* de M. le professeur J. J. Thonissen, 1880.

hommes politiques considérables, il était fait par des professeurs des Universités de Liége, de Gand, de Bruxelles, qui plaçaient la science et la renommée de M. Thonissen au-dessus des questions de parti et de rivalité. Il était fait par de savants criminalistes de tous les pays de l'Europe, au nombre desquels figurait notre regretté confrère, Faustin Hélie, qui s'étaient associés à cette ovation. » Comme l'éminent président de l'Institut de France, nous sommes tenté de dire ici, après avoir, sans sortir de la vérité, épuisé toutes les formules de l'éloge et de l'admiration : « J'aurais pu me borner à rappeler ce souvenir. Il suffit pour montrer que M. Thonissen nous laisse d'excellents ouvrages et l'exemple d'une belle vie »(1).

Et nous n'avons encore rien dit de l'homme politique. Ce n'est pas ici la place qui convient à l'étude du député et du ministre Thonissen : l'Université catholique se contente de s'enorgueillir de ses savants. Il n'est cependant pas possible de passer complètement sous silence cette seconde carrière qui, chose rare, loin de détourner le savant de ses études, l'y poussa davantage et par les facilités qu'elle lui procura et par la notoriété plus aisée et plus large qu'elle donna à ses idées. C'est une constatation qui tous les jours devient plus effrayante : dans notre pays de parlementarisme, le journal quotidien, avec ses suppléments et la pâture considérable qu'il apporte tous les jours à ses lecteurs, a tué le livre. Qu'en Belgique un

(1) Séances et Travaux, p. 614.

savant expose dans une publication des idées nouvelles, qu'il y défende une grande thèse, il arrivera sous les yeux de quelque collègue ou de quelque liseur perdu dans la foule, et son idée, après de longues pérégrinations, arrivera quelquefois à l'état de formule vague à l'oreille de ses compatriotes. Que le savant parle à la tribune et le lendemain le pays tout entier connaît et discute sa doctrine. La tribune nationale et la presse quotidienne sont aujourd'hui les seuls véhicules rapides de la pensée. Ils ont largement favorisé les idées et aidé à la renommée de Thonissen.

Quatre traits dominants caractérisent la carrière parlementaire de Thonissen :

Une indépendance réelle d'opinion et d'attitude vis-à-vis de ses amis politiques.

Son attachement sincère et inébranlable à la Constitution de 1831 et aux libertés politiques qu'elle consacre.

Ses idées sagement démocratiques.

Un patriotisme éclairé et ardent.

Eudore Pirmez à gauche et Thonissen à droite sont incontestablement les deux députés qui, dans l'histoire parlementaire des vingt-cinq dernières années, ont à l'égard de leur parti donné le plus de preuves d'indépendance. Aussi l'un et l'autre jouirent-ils dans le pays d'une considération et d'une estime peu communes. Pour eux, la limite de l'admiration et de la popularité, que nos luttes politiques placent trop souvent aux confins de chaque parti, s'élargissait

jusqu'aux frontières du pays. Mais ce que dans le Parlement même ils y gagnaient en autorité morale, ils le perdaient en pouvoir : l'un et l'autre étaient — pour parler comme les parlements en lutte avec l'Académie — « ministrables », mais ce qu'on leur réservait, c'étaient, généralement, des ministères d'État, mais non des ministères à portefeuille.

Thonissen, pourquoi le cacherions-nous, — ses admirateurs peuvent-ils laisser ignorer à la postérité que ce glorieux savant n'était pourtant qu'un homme, — ambitionnait un portefeuille. Mais, chose curieuse, les chances et les occasions pour Thonissen de devenir ministre furent toujours en raison inverse de sa situation parlementaire et de ses désirs. En 1864, après un éloquent et habile discours sur les élections de Bruges, nouveau venu à la Chambre, il se vit offrir un portefeuille avant même qu'il eût pu songer à devenir ministre, et si à cette époque Ad. Dechamps avait pris le pouvoir que la royauté lui offrait, Thonissen eût fait partie du cabinet. En 1871, Thonissen, arrivé au sommet de sa position parlementaire et prêt à prendre le pouvoir, chargé par le Roi de constituer un ministère, ne trouva pas auprès de ses amis le concours nécessaire : ses idées trop personnelles et trop indépendantes l'avaient rendu... impossible. Mais quand il ne voulait plus du ministère, quand l'état de sa santé lui commandait le repos, quand l'âge lui avait enlevé l'énergie qui seule permet aux chefs responsables d'un département ministériel de vouloir et de résister, les cir-

constances lui imposèrent le ministère de l'intérieur et de l'instruction publique. Et l'on vit alors un noble vieillard, respecté et vénéré, un savant illustre faire le sacrifice de sa popularité, c'était peu, de ses études, c'était beaucoup,... de sa vie, pour rendre service au parti auquel il était uni par ses convictions politiques et religieuses. En politique, les hommes et leurs convenances et leurs désirs ne sont rien, la cause et le drapeau c'est tout. C'est à eux que Thonissen abandonna ce qui lui restait dans la vie et il le fit sciemment, sans enthousiasme, mais par devoir : nous l'affirmons parce que nous le savons. En 1884, ce n'était plus le général qui, poussé par une noble ambition, emportait la citadelle du pouvoir; c'était le soldat obéissant et dévoué qui s'y laissait enfermer. Le ministère fut pour Thonissen le prélude du tombeau.

Une tâche difficile et ingrate s'imposait alors au ministre de l'intérieur et de l'instruction publique : il s'agissait de calmer les esprits, en appliquant la loi scolaire de 1884 avec modération, mais sans sacrifier les intérêts d'ordre supérieur qui avaient dicté cette œuvre de réparation et de liberté. Si Thonissen ne put, dans cette mission délicate, satisfaire tout le monde, on ne saurait méconnaître que lorsqu'il quitta le ministère l'œuvre de pacification était accomplie. Voilà pourquoi il demeurera écrit dans l'histoire du parti catholique qu'en 1884 l'illustre professeur de Louvain lui rendit un rare et inoubliable service.

Thonissen était l'enfant de son siècle : trop historien pour ne pas rendre pleine justice au passé, il ne consacrait pas son temps à de stériles et injustes récriminations contre le présent ; 1789 n'était pas pour lui une idole, mais, tout en regrettant et « en flétrissant la spoliation des églises et des monastères, la Constitution civile du clergé », tous les attentats commis contre la foi religieuse, il se refusait à condamner en bloc la révolution française. Et il ajoutait dans la même lettre, adressée le 30 avril 1870 à un prélat belge : « 1789, c'est, dans l'ordre politique, l'égalité devant la loi, l'égalité devant l'impôt, l'égalité devant les emplois publics, l'égalité devant les tribunaux. »

Égalitaire pour la bourgeoisie, Thonissen le fut toujours à la Chambre pour le peuple, dans la mesure où le problème se posait de son temps : il réclama notamment, pour ne citer que quelques faits, l'égalité du maître et du serviteur dans l'affirmation du salaire dû, et la suppression de l'article 1781 du Code civil ; l'égalité du patron et de l'ouvrier, et la reconnaissance du droit de coalition ; l'égalité du pauvre et du riche dans le service militaire, et l'établissement du service personnel.

Quant au patriotisme, il se manifeste dans chaque volume des *Annales parlementaires ;* sur presque tous les debats où l'irritation des partis envenimait les divisions politiques, il évoquait en signe de concorde l'image de la Patrie et rappelait l'union de 1830 ; c'est aussi le patriotisme qui lui fit, malgré l'impo-

pularité de ses revendications, réclamer toutes les mesures et les dépenses qu'il croyait indispensables à la défense nationale.

Nous avons cité l'attachement de Thonissen à la Constitution de 1831 et aux libertés qu'elle consacre. Après sa mort, à l'Institut de France, un savant, un israélite, M. Franck lui rendit ce témoignage : « M. Thonissen n'était pas seulement un chrétien, il était un catholique convaincu, et ses croyances lui rendaient odieux tout acte et toute œuvre d'intolérance accomplis au détriment de qui que ce soit » (1).

Cette question des libertés constitutionnelles, qui fut pendant de si longues années l'objet de fâcheux malentendus non seulement entre nos deux grands partis, mais encore au sein d'un même parti, fut pour Thonissen une source d'amertume. Depuis la réédition de la *Constitution belge* en 1876, les libéraux lui reprochèrent d'aimer trop peu les libertés, tandis que des catholiques zélés le blâmaient de les aimer trop. Ces controverses appartiennent à l'histoire; nous les y laisserons, ne les effleurant même pas. Mais nous devons à la mémoire de Thonissen et à la mission qu'il nous a lui-même confiée, de préciser ici son attitude dans cette question.

Dans la première édition de son livre sur la Constitution belge, sans faire la distinction entre l'intolérance doctrinale et l'intolérance politique, entre la thèse et l'hypothèse — pour employer une formule

(1) Séances et Travaux, p. 615.

classique — Thonissen avait vanté les libertés modernes comme des droits absolus. L'encyclique de 1864 ayant rappelé aux catholiques que, devant la loi divine, la vérité seule a des droits, Thonissen, dès 1873, répondant au Parlement à Rogier, avait, dans un fort beau discours, fait la distinction très nette entre la thèse et l'hypothèse. Mais, après s'être en catholique incliné devant les enseignements du Saint-Siège, il avait ajouté : « Oui, j'accepte la Constitution, je l'accepte pleinement, sans réticences et sans réserves. Si la Constitution était menacée, je me placerais à côté des hommes modérés de la gauche, pour la défendre avec toute l'énergie dont je suis capable. Je la défendrais comme citoyen, comme catholique et comme honnête homme. »

« Ayant déclaré en 1873, écrit Thonissen dans la préface de sa troisième édition, que les catholiques ne pouvaient plus voir dans les libertés modernes des droits absolus, je devais nécessairement, sous peine de ne plus être catholique, modifier les phrases de la première édition où ces libertés étaient présentées comme des droits absolus. »

C'est ce qu'il fit. Mais afin qu'on ne se méprît ni sur son attitude ni sur ses sentiments, l'auteur ajoutait en tête même de l'édition à laquelle il avait apporté ces changements : « Tout en adhérant respectueusement aux décisions doctrinales du Souverain Pontife, l'auteur ne croit pas que sa conscience lui défende d'accepter, avec franchise et sans arrière-pensée, un pacte loyalement conclu. Sans chercher

dans la Constitution belge l'idéal de l'organisation politique des peuples chrétiens, il est fermement convaincu qu'elle est la seule charte politique qui convienne à la situation, aux besoins, aux intérêts et aux aspirations du peuple belge. »

Cette attitude était digne, correcte, irréprochable; elle était d'un bon catholique, d'un homme loyal, d'un vrai citoyen. Thonissen vécut assez longtemps pour avoir la satisfaction d'entendre S. S. Léon XIII l'approuver en ces termes : « Les catholiques belges doivent non seulement s'abstenir d'attaquer la Constitution, mais ils doivent la défendre » (1).

Si la vie politique ne fut pas pour Thonissen un lit de roses, elle ne fut pas néanmoins sans charmes. Elle lui valut la confiance, l'estime et j'oserais écrire l'affection de son Souverain; elle lui valut de fréquents éloges, de nombreux applaudissements et la considération générale. Quant à ses électeurs, qui lui demeurèrent fidèles toute sa vie, ils lui manifestèrent dans deux circonstances solennelles, par la remise de son buste aux armes de sa ville natale et plus tard par le don d'un splendide objet d'art, combien ils appréciaient les services rendus au pays et à l'arrondissement.

Thonissen était un homme d'une foi profonde, un catholique affirmant ses convictions en toutes circonstances et par ses écrits, et par sa parole, et par la pratique de la religion. Thonissen priait avec humi-

(1) *La Belgique et le Vatican*. T. I, p. 90.

lité. Sa prière la plus longue était le travail et quand il y avait consacré sa journée, il pouvait se rendre cette justice qu'il avait bien mérité de l'Église et de l'Université catholique. Au Parlement, ses meilleurs et ses plus vibrants mouvements oratoires étaient inspirés par le sentiment de la foi et par la défense des libertés religieuses. Le chrétien n'était pas moins éloquent que le patriote. Il suffit pour s'en convaincre de lire les *Annales;* les voici ouvertes à une belle page :

« Je suis catholique jusque dans les dernières fibres de mon cœur. Si demain, par impossible, pour affirmer ma foi, je devais répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang, je n'hésiterais pas une seconde. Mais aussi, permettez-moi de vous le dire, ma foi, ma religion n'a jamais porté la moindre atteinte à l'indépendance et à la liberté de ma raison. J'ai étudié scrupuleusement les principaux problèmes de la philosophie, du droit, de l'histoire et de l'économie sociale, et ces études m'ont conduit à la conviction inébranlable qu'entre le catholicisme et la civilisation moderne, il n'y a aucune incompatibilité véritable ; en d'autres termes, que la religion catholique n'est nullement inconciliable avec le développement régulier et normal de l'humanité.

» Maintenant, Messieurs, un dernier mot : j'ai toujours été franc et je le serai encore. Si vous croyez que jamais les catholiques obéiront volontairement à une loi qui répugne à leur conscience, vous vous faites complètement illusion. A cet égard, nous sommes incorrigibles ; nous le sommes depuis bien-

tôt deux mille ans. Si le fait de dire au pouvoir : « je n'obéirai pas volontairement à une loi injuste, » est un acte de révolte, nous sommes des révoltés depuis le jour où les apôtres ont pour la première fois prêché l'Évangile. Dans votre système, les 100,000 chrétiens qui tombèrent dans la vaste arène du Colisée étaient 100,000 révoltés, quand ils disaient à César, au maître du monde, le front haut, le cœur calme, l'âme libre et fière : « Vous êtes la force, mais vous n'êtes pas le droit; nous n'obéirons pas à vos décrets injustes ! »

Par l'élévation de l'idée, par l'ampleur de la phrase, Thonissen était vraiment orateur. Il joignait à ces qualités une parole vive, impétueuse, prime-sautière, mais bien plus une exposition d'une clarté remarquable. Si, comme on l'a observé avec raison (1), sa voix et son geste manquaient d'art, si sa diction trop brusque et trop saccadée, si son accent limbourgeois nuisaient au charme de sa parole, le fond et le style y suppléaient grandement et faisaient écouter le vaillant parlementaire.

Ceux qui ont connu Thonissen, nous voulons dire presque tous les Belges ses contemporains, se rappelleront toujours cette physionomie caractéristique. De taille en-dessous de la moyenne, la tête, comme sous le poids de la pensée, légèrement penchée, mais en avant, le front grand, les sourcils fortement prononcés, durs et abondants, protégeant deux yeux

---

(1) *Lebrocquy*, Types et profils parlementaires, 1874.

dans lesquels se lisait son bon cœur, le tout surmonté et encadré d'une riche et éclatante toison d'argent : tel nous avons connu Thonissen. Une belle tête au physique, et au moral une belle figure.

Thonissen, homme public ou homme privé, était dévoué, serviable, bon. Un journal adverse, l'*Indépendance belge* écrivit de lui le lendemain de sa mort : « Gardons le souvenir de l'homme, qui avait un grand cœur et un charme de relations irrésistible. »

Mais qu'importent aujourd'hui à notre regretté collègue les éloges des hommes : Dieu l'a récompensé.

C'est le 17 août 1891, à deux heures de l'après-midi, âgé de 75 ans 6 mois et 27 jours, que ce prince de la science est mort, annobli par ses travaux. Fils d'un modeste horloger de Hasselt, il a tenu à honneur de conserver intact le nom de son père; ministre d'État et grand cordon de l'ordre de Léopold, il est resté dans la bourgeoisie, plus près, par les aspirations et le cœur, du peuple qui travaille que des grands de ce monde.

Thonissen ne laisse pas d'enfants. Il a légué son nom à l'Université. C'est un bel héritage qui est venu grossir le trésor de bonne renommée de l'*Alma Mater*. Les livres de Thonissen resteront déposés dans la bibliothèque de l'Université catholique, son buste sera placé dans la galerie académique des Halles et son souvenir demeurera partout.

A. Nyssens,
de la Faculté de droit.

VISITE
de S. E. Mgr Francica NAVA DI BONTIFE, nonce apostolique près la Cour de Bruxelles, à l'Université catholique de Louvain.

Répondant à l'invitation du recteur Mgr Abbeloos, S. E. le Nonce a daigné faire sa première visite officielle à l'Université catholique le 14 mai dernier.

Arrivée vers deux heures à la maison rectorale, S. E. fut conduite de là au local des Halles, où se fit la présentation du corps académique. Une heure après, professeurs et étudiants se trouvaient réunis au collège du Pape dans le grand auditoire, où l'envoyé du St-Père fut accueilli par des acclamations enthousiastes. Quand le silence fut établi, Mgr le Recteur a adressé à Son Excellence l'allocution que nous reproduisons plus bas. Après lui le président de la *Société générale des étudiants*, M. Schramme, a parlé dans les meilleurs termes des sentiments de la jeunesse catholique envers le Saint-Siège.

La réponse de Mgr Nava qu'on lira plus loin et dont on appréciera l'éloquence, produisit dans l'assemblée une émotion profonde : nul doute que sa visite et ses paroles ne laissent à Louvain un durable souvenir.

Un banquet offert à S. E. par Messieurs les Professeurs et servi dans la salle des promotions termina la journée.

Discours de Mgr Abbeloos, recteur magnifique.

EXCELLENCE,

Soyez le bienvenu au sein de notre famille universitaire!

C'est la seconde fois que m'échoit l'honneur de présenter au Nonce apostolique le corps professoral et les étudiants de l'*Alma Mater*.

Représentant de S. S. Léon XIII, Votre Excellence personnifie pour nous le culte voué par le chef de l'Église catholique à ce qui nous est le plus cher, à ce qui fait notre raison d'être : la science et le patriotisme se déployant sous l'égide de la foi chrétienne.

Les adversaires de cette foi avaient tenté de couvrir d'un voile les sublimes clartés de la révélation. En face des affirmations brutales du matérialisme, en présence des rêveries du panthéisme, devant un scepticisme vague, fruit de la lutte sans trêve des systèmes, les esprits avaient soif de lumière et de certitude.

Un des premiers actes du grand Pontife qui, d'un regard si haut et si ferme, sait discerner les besoins des âmes, fut cette immortelle encyclique *Œterni Patris*, qui rappelle à tous les enseignements lumineux et sûrs de la tradition chrétienne.

Au monde ingrat qui se détachait de l'Église et calomniait celle qui l'avait nourri, aux gouvernements ombrageux ou inconsciemment hostiles qui croyaient trouver dans l'abandon de la puissance

spirituelle je ne sais quelle garantie de leur indépendance, Léon XIII a montré, avec une patience que rien n'a pu lasser, les origines et les bases chrétiennes de notre civilisation, et il a fait éclater au grand jour, dans son encyclique *De civitatum constitione christiana*, les harmonies bienfaisantes des deux puissances providentiellement établies pour réaliser le bonheur des peuples.

Qui donc aujourd'hui ne s'incline, sinon avec une filiale reconnaissance, comme le font tous les chrétiens sans exception, du moins avec un profond sentiment de respect, devant cette grande autorité morale qui domine le monde, qui plane au-dessus des opinions et des partis politiques, et en qui l'avenir saluera, comme l'a fait le passé, la grande source de lumière pour les intelligences, le grand organe générateur de paix, de bien-être et de sécurité pour les sociétés?

Il semble qu'à la lumière sinistre des crises si douloureuses et en quelque sorte épidémiques qui agitent les foules, l'on comprenne mieux, à l'heure présente, cette vérité que proclamait hier un organe, non chrétien pourtant, de la presse quotidienne : « que l'Église seule, intermédiaire naturel entre les » riches et les pauvres, peut amortir le choc, prévenir les haines, dissiper les malentendus et accomplir sous de nouvelles formes son œuvre séculaire » et traditionelle de fraternité ».

C'est encore de la voix de Léon XIII que le monde attend, en ce moment, un enseignement, non pas

nouveau sans doute, mais approprié aux besoins des sociétés contemporaines, concernant la question vitale et particulièrement brûlante qui se pose partout chez les peuples civilisés.

Mais ce n'est pas seulement, nous le savons, sur les nations qui jouissent des bienfaits de la civilisation que se porte la sollicitude paternelle du grand Pape qui préside aux destinées de l'Église. Cette sollicitude s'étend, avec une inépuisable tendresse, à ce continent trop longtemps abandonné et où l'initiative de notre Roi a ouvert à la Belgique un nouveau champ d'activité.

Et c'est à coup sûr un des plus magnifiques spectacles de ce siècle que celui de l'auguste vieillard du Vatican oubliant, en quelque sorte, les soucis et les peines que lui causent, à Rome même, des fils ingrats pour plaider devant l'Europe la cause de la liberté des noirs, pour travailler à briser ou à alléger les chaînes qui retiennent si durement la race africaine dans l'esclavage. Béni soit Dieu, Excellence, qui permet à notre époque si troublée de saluer dans l'immortel restaurateur de la science et de la philosophie chrétiennes le magnanime restaurateur des lois de la fraternité au sein des nations civilisées et le sublime restaurateur des droits de l'humanité parmi les enfants les plus déshérités de la race humaine!

Excellence, plus que tous autres, le recteur, les professeurs et les étudiants de l'Université catholique de Louvain s'inclinent avec admiration, respect filial

et reconnaissance devant le nom que vous symbolisez parmi nous, parce que nous avons reçu du Pontife qui fut votre prédécesseur en Belgique des marques plus spéciales de sa paternelle bienveillance et de sa royale générosité.

Unanimes à apprécier ses bienfaits, nous ne le sommes pas moins à vouloir nous en montrer dignes en tout et toujours.

Les sentiments que je viens d'exprimer s'adressent aussi personnellement à Votre Excellence, parce que nous savons avec quelle hauteur de vues et quelle religieuse fidélité elle s'inspire, dans l'accomplissement de sa noble mission, de l'esprit de celui qui a placé en elle sa confiance souveraine. La Belgique est sûre de vous voir continuer les traditions de sagesse et de paix de vos illustres prédécesseurs. L'Université de Louvain est assurée de votre auguste protection, et il me serait possible de citer plus d'une marque de la particulière sympathie dont Votre Excellence daigne nous honorer.

Déjà avant d'être placé au poste éminent de la nonciature de Bruxelles — si je commets une indiscrétion votre indulgente bonté voudra bien me le pardonner — lors d'un voyage rapide à travers la Belgique, Votre Excellence avait accordé le peu d'heures dont elle disposait à une visite à la ville de l'*Alma Mater*.

Alors déjà notre haut enseignement était pour vous l'objet du plus vif intérêt. Ce sentiment n'a fait que grandir, je le sais, chez Votre Excellence. Et

voilà pourquoi ce n'est pas seulement avec fierté et avec reconnaissance que l'Université accueille aujourd'hui dans ses murs l'envoyé de S. S. Léon XIII en Belgique, c'est avec une joie confiante qu'elle salue la présence dans la vieille cité universitaire belge de Son Excellence Mgr Francica Nava di Bontife et qu'elle lui exprime respectueusement l'espoir de la revoir maintes fois ici et de l'y acclamer encore.

Discours de S. E. Mgr Francica Nava di Bontife, nonce apostolique.

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Je suis profondément ému du cordial et enthousiaste accueil que vous me faites et des nobles et affectueux sentiments qu'ont bien voulu m'exprimer au nom de tous Mgr le Recteur et le président de la Société générale des Étudiants. Je vous en remercie bien vivement, et je suis heureux de recueillir ici une nouvelle marque de votre foi chrétienne et de votre vif attachement au Saint-Siège, centre de l'unité admirable et de la force divine de l'Église.

Pour ma part, c'est avec une vraie satisfaction que je viens aujourd'hui au milieu de vous. Depuis longtemps je désirais vous faire cette visite. Il me tardait de vous témoigner personnellement le grand intérêt que je prends à cette Université catholique de Louvain, que j'estime la plus utile institution et la plus belle gloire de votre illustre nation.

Son titre seul renferme déjà tout un éloge. Elle est vraiment l'*Alma Mater*, la mère par excellence de votre pays dans l'ordre le plus noble, dans l'ordre de la vie intellectuelle et morale. C'est elle, en effet, qui a engendré une foule d'hommes les plus éminents dans les rangs du clergé et des laïques, de ces hommes auxquels votre patrie est principalement redevable de sa véritable grandeur et qui lui ont acquis ses meilleurs titres à l'admiration universelle. Car je puis le redire après un célèbre écrivain, c'est l'intelligence qui gouverne le monde : « *mens agitat molem* ». De même que dans l'homme individuel toutes ses puissances n'agissent que d'après les lumières de la raison, ainsi dans toute société la majorité des membres qui la composent suit naturellement la direction de ses hommes les plus intelligents et éclairés. Les grands événements de l'humanité, les grandes réformes sociales n'ont jamais été que l'accomplissement, dans l'ordre des faits, de ce qui avait été conçu et déterminé dans l'ordre des idées, par la force invisible de l'intelligence.

Qu'est-ce que l'histoire même de l'Église, sinon le spectacle d'une idée divinement révélée à peu d'intelligences et par elles répandue à travers les siècles et les générations des hommes sur la terre! Il est vrai, sans doute, que l'Église possède en elle-même une force encore plus puissante dans la sainteté et dans la grâce divine qui la soutient et la protège. Mais c'est à ce point de vue même et dans cet ordre

divin que les universités catholiques, et spécialement la vôtre, ont à jouer un rôle plus considérable. Nées sous l'inspiration et à l'ombre maternelle de l'Église, elles vivent en quelque sorte de sa vitalité divine, comme des branches poussées au tronc d'un grand arbre. Avec l'Église, elles ont une force d'expansion et une fécondité prodigieuses pour produire, sous l'action surnaturelle de la grâce, non seulement les beaux fruits de la vérité, mais aussi les fruits salutaires de toutes les vertus chrétiennes. A l'exemple de l'Église, elles ont aussi la sublime mission d'instruire les intelligences pour sanctifier les cœurs, fixant surtout les regards vers l'éternelle destinée et le terme de notre existence.

Et vous comprenez, Messieurs, de quelle grande influence sociale la science devient capable quand elle s'associe à la vertu, marchant sous les lumières divines de la foi et soutenue de l'aide puissante de la religion et de la protection de Dieu. C'est pour cela que l'Église, qui, loin de craindre la science, n'a rien plus à cœur, d'après la belle expression de Tertullien, que de ne pas être condamnée par l'ignorance, *ne ignorata damnetur,* a de tout temps fait surgir et développer ces foyers scientifiques, comme ses meilleurs auxiliaires pour accomplir sa mission sur la terre.

Votre Université catholique en est une preuve éclatante. C'est à l'Église qu'elle doit son origine, son existence tout entière et ses plus belles gloires. Et lorsque, après avoir rendu les services les plus émi-

nents à la religion et à la patrie, elle a dû succomber sous la violence, c'est l'Église qui l'a fait revivre.

Rien ne fut l'objet de tant de sollicitude et de générosité de la part de vos Évêques que cette Université catholique, rien ne préoccupa autant leur zèle admirable.

Que dire de N. S. Père Léon XIII? S'il est vrai qu'il a une prédilection spéciale pour la Belgique, dont il garde les plus doux souvenirs, il est vrai aussi que c'est votre Université qui possède la meilleure part de ses affections. Il vous en a donné déjà plusieurs preuves, et vous savez avec quel empressement il s'est intéressé à la fondation d'un cours de philosophie qui, en suivant la doctrine de saint Thomas d'Aquin, soit destiné à rehausser toujours davantage le prestige de cette Université catholique, à y mettre le progrès des sciences en harmonie absolue avec la défense de la foi.

Permettez-moi donc, Messieurs les Étudiants, de vous féliciter du bonheur que la Providence vous a accordé de pouvoir puiser la science à une source si riche et qui vous procure, avec le bien inestimable de la vérité, celui de la vertu. C'est à vous d'en profiter de votre mieux, sous la sage et éclairée conduite de votre Recteur magnifique et de vos excellents Professeurs. C'est à vous d'enrichir votre esprit d'un grand trésor de connaissances, qui vous rendent capables à l'avenir d'être utiles à vous-mêmes et à la société dans la carrière où Dieu vous appelle. C'est à vous surtout de diriger votre instruction à ce qui

doit former votre meilleur partage dans la vie, c'est-à-dire à une piété solide par l'exercice sincère, fidèle et courageux de toutes les vertus chrétiennes.

Ainsi, et ainsi seulement, vous serez heureux vous-mêmes, honorables devant les hommes, agréables à Dieu. Ainsi vous accomplirez une grande mission, l'apostolat le plus utile à la société, le plus consolant pour l'Église. Vous montrerez par le langage éloquent et irrécusable de l'exemple ce que doit être dans votre position un jeune homme chrétien. Vous montrerez par votre exemple que l'humble profession de notre foi et de la morale catholique, loin de s'opposer à la véritable instruction, la favorise et la développe admirablement.

Sans parler des innombrables et illustres modèles que vous en présente l'histoire, vous les avez vivants au milieu de vous, et dans la phalange des hommes d'élite qui vous ont précédés. Suivez-les sous le glorieux drapeau de votre Université catholique, vous rappelant toujours que sur vous repose principalement l'espoir de votre patrie et que de vous elle attend ses citoyens les plus dévoués, comme l'Église attend ses fils les plus fidèles et ses défenseurs les plus vaillants. Ayez confiance en Dieu : Il vous soutiendra de sa grâce et accordera, je l'espère, à vos efforts ses bénédictions les plus abondantes. *(Toute l'assemblée est debout et acclame longuement S. E. le Nonce apostolique.)*

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 14 octobre 1891, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr ABBELOOS, protonotaire apostolique a i. p., recteur magnifique de l'Université.

Messieurs les Professeurs,
Messieurs les Étudiants,

Nous voici réunis à nouveau pour reprendre, sous l'œil de Dieu et la protection de celle que nous vénérons comme le *Siège de la Sagesse*, nos communs travaux et nous consacrer à la mission si grande que l'Église et la Patrie, par l'organe des pères de famille, ont confiée à l'Université catholique. L'Esprit de lumière et de charité, que nous venons d'invoquer ensemble, dirigera nos intelligences, unira nos cœurs et soutiendra nos volontés, afin que nous ne soyons pas trop au-dessous de la tâche importante qui s'impose à tous, maîtres et disciples.

Le passé est plein d'encouragements pour nous. Rien de ce qui constitue la puissance des associations — comme de ce qui fait la force des bataillons — ne nous a fait défaut jusqu'à présent : nous avons le nombre et la qualité. Dix-huit cents étudiants accourus de tous les points du pays et de l'étranger ont suivi les cours de nos Facultés ou de nos Écoles

spéciales. Ils ont compris et accompli les devoirs qui leur incombent. Oui, j'en rends grâces à Dieu et j'en félicite cette chère jeunesse, les pratiques chrétiennes, l'assiduité au travail, la moralité générale, la bonne tenue et l'union fraternelle ont marqué d'une empreinte féconde l'année qui vient de s'écouler.

Tous, cela va sans dire, — car il faut tenir compte de l'irréductible hiérarchie de la nature, — tous n'ont pu briller au premier rang; mais presque tous ont largement bénéficié de l'enseignement qui leur a été donné. Cette fois encore, je le constate avec fierté, quelques-uns d'entre eux ont su placer leurs noms en vedette parmi les plus vaillants du travail. C'est un de nos élèves (1) qui a obtenu pour un mémoire de grande érudition un prix décerné par l'Académie de Belgique; un autre (2), sorti d'ici depuis peu, vient de remporter le prix « Rossi » au concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques de France; enfin parmi les bourses de voyage que le Gouvernement a conférées cette année par voie de concours, il y en a cinq qui ont été conquises par de jeunes docteurs de Louvain (3).

(1) M. Alfred Auger, licencié en théologie, pour son mémoire *sur les mystiques des anciens Pays-Bas avant le XVI[e] siècle*.

(2) M. Edouard Vandersmissen, docteur en droit et docteur en sciences politiques et administratives. Son mémoire couronné avait pour objet la question de la « *population* ».

(3) MM. Dubois, Ernest, de Verviers, docteur en droit; Scruel, Vincent, d'Anvers, docteur en médecine; De Wulf, Maurice, de Poperinghe, docteur en philosophie et lettres; Delacre, Maurice, de Bruxelles, et Henry, Paul, de Louvain, docteurs en sciences naturelles.

L'honneur de ces brillants résultats obtenus par nos élèves remonte jusqu'aux maîtres qui se sont dévoués à les former et à les diriger. Le corps professoral a maintenu, d'ailleurs, dans le monde savant la réputation que ses aînés lui ont faite. Je ne m'attacherai pas, Messieurs les Professeurs, à parcourir la série de vos travaux pour décerner à chacun les éloges qu'il mérite. Nous ne sommes pas ici pour nous reposer avec complaisance dans le souvenir de nos œuvres ou de nos succès. Permettez-moi cependant de signaler aux aspirations généreuses des plus jeunes les témoignages incessants rendus par les sociétés scientifiques, récemment encore par la société zoologique de France et par la société scientifique « Antonio Alzate » de Mexico, à l'illustre et infatigable M. Van Beneden, qui continue si vaillamment parmi nous la première génération de l'*Alma Mater*.

Messieurs, les *Analectes* publiés régulièrement dans l'*Annuaire de l'Université*, sont destinés à perpétuer le souvenir et à remémorer les mérites de ceux des nôtres qui disparaissent de nos rangs. C'est vous dire que je ne viens point en ce moment faire l'éloge funèbre des chers collaborateurs que, cette année encore, la mort nous a enlevés ; mais nous leurs devons au moins de ne point passer cette solennelle réunion sans les saluer d'un adieu affectueux et chrétien. M. Albert Van Biervliet, qui avait fait naître pour la science les espérances les plus vastes, a été

cueilli dans la fleur d'une existence dont j'ai dit ailleurs les belles promesses; c'est avec un amer regret que nous avons vu cette carrière brisée presque à son début.

Deux autres de nos collègues, MM. Haan et Thonissen, étaient parvenus à un âge avancé et avaient pris, depuis quelque temps déjà, leur éméritat. M. Haan fit autrefois le cours de pathologie chirurgicale, avec un succès rare et une compétence originale, universellement reconnus par de nombreux médecins, ses anciens élèves. C'était en outre un cœur d'or, un ami dévoué et un modèle de vie méritoire et pieuse.

Que dirai-je de M. Thonissen, si ce n'est qu'en le perdant nous avons dû nous écrier au nom de l'Université : *cecidit corona capitis nostri?* Bien que la maladie le tint séparé de nous depuis près de deux ans, nous aimions à nous parer de ce nom illustre comme d'une couronne. Car Thonissen, Messieurs, que nous voyions en lui le professeur, le savant, le publiciste, l'homme d'État, le patriote ou le chrétien, Thonissen s'était illustré à tous ces titres.

Ainsi qu'on l'a dit dans l'éloge qui a été fait de lui à l'Institut de France, sa situation scientifique dans son pays et en Europe était considérable et l'éminent jurisconsulte alliait à des sentiments très élevés, une grande bienveillance et une aimable simplicité. J'ajouterai que personne plus que lui n'aimait l'Université catholique, qu'il a servie sans cesse avec un dévouement complet, et à laquelle il

a voulu laisser, d'accord avec la digne compagne de sa vie, un témoignage de noble générosité.

Messieurs, ce n'est pas sans émotion que l'on constate la disparition de pareils hommes qui sont des gloires et des modèles.

La vie de M. Thonissen se caractérisait surtout par deux traits : l'amour ardent de son pays, des convictions religieuses profondes.

Ce double trait nous nous félicitons de le retrouver dans notre Université catholique. Ses membres, maîtres et étudiants, ne laissent échapper aucune occasion de faire éclater le double amour qu'ils nourrissent pour l'Église et son auguste Chef, pour la patrie représentée par la dynastie nationale et par des institutions évoluant sagement dans la voie du progrès social et politique.

Laissez-moi évoquer ici plus particulièrement le souvenir d'une épreuve qui fut pour tous les cœurs belges poignante à l'égal des plus intimes douleurs ! Quand le prince Baudouin fut, par un insondable dessein de la Providence, emporté par la mort, inopinément, dans le plein épanouissement de sa jeunesse, de ses vertus, de sa popularité, ce fut dans le pays entier un deuil incomparable et général ; nulle part, vous en fûtes témoins, ce deuil ne fut marqué de plus profonde, de plus sincère, de plus patriotique et de plus religieuse sympathie qu'à Louvain, au sein de notre Université. On eût dit que chacun des nôtres venait d'être personnellement

atteint dans ses affections les plus chères et s'attachait à couronner la mémoire de notre prince d'une auréole d'honneur immaculé, avec une puissance d'amour plus forte que les haines les plus infernales. Il est des souffrances inaccessibles aux vulgaires consolations; mais nous aimons à croire que le spectacle d'une pareille manifestation de cordialité immense et de loyalisme vrai a dû adoucir, comme un baume réparateur, la douleur des augustes parents du prince défunt et celle de nos souverains bien aimés, que cette perte cruelle a si durement éprouvés!

Quelques mois après la catastrophe qui fit eclater ainsi le sentiment national de nos étudiants, il nous fut donné d'assister à un autre spectacle, heureux celui-là, où se fit particulièrement jour l'attachement filial qui les unit à l'Église, la mère de nos âmes, et au Père commun des fidèles. Son Excellence le Nonce apostolique nous fit l'honneur de venir visiter l'Université, et de dire dans un eloquent discours adressé aux professeurs et aux étudiants assemblés les sentiments de haute bienveillance qui l'animent à leur égard.

Vous vous rappelez, Messieurs, avec quelle enthousiaste gratitude furent accueillis les témoignages de vif intérêt que Mgr Francica Nava di Bontife prodigua à cette occasion à l'*Alma Mater :* «Elle est vraiment», disait-il en parlant d'elle, «elle est vraiment la mère par excellence de votre pays dans l'ordre le plus noble, dans l'ordre de la vie intellectuelle et morale.»

Mais ce n'étaient pas uniquement les marques de sympathie de la part du représentant du Saint-Père qui faisaient alors tressaillir les cœurs ; les acclamations s'adressaient plus haut et empruntaient à leur objet le caractère d'une manifestation de religieux dévouement au Saint-Siège Apostolique. Ainsi que j'eus l'honneur de vous le dire alors, le représentant de S. S. Léon XIII personnifiait à nos yeux « le culte » voué par le chef de l'Église catholique à ce qui » nous est le plus cher, à ce qui fait notre raison » d'être : la science et le patriotisme se déployant » sous l'égide de la foi chrétienne. »

La réception solennelle de S. E. le Nonce apostolique eut lieu le 14 mai, au moment même où l'on attendait les enseignements, — toujours lumineux et féconds — de Léon XIII, sur la question vitale et particulièrement brûlante des rapports entre les riches et les pauvres, entre le capital et le travail, qui est posée partout chez les peuples civilisés. Messieurs, l'Encyclique « *de conditione opificum* » jette sur cette question la lumière la plus vive et, si elle est suivie partout et par tous, elle portera la paix au sein d'une situation périlleuse et troublée, grâce à l'harmonieux concours de l'action religieuse, des pouvoirs publics et de l'initiative individuelle. La charité sans doute dans une large mesure est nécessaire pour la solution du grand problème actuel ; mais d'autre part la justice envers les faibles et les travailleurs constitue aussi un élément essentiel du devoir social.

Tel est l'enseignement donné par le Saint-Père. Et cette admirable leçon présentée à l'heure opportune a vivement remué le monde. Elle était faite pour stimuler tout particulièrement à l'étude et à l'action notre généreuse et ardente jeunesse.

Plus d'une fois, Messieurs, des voix autorisées vous ont dit : « allez à l'ouvrier, » et vous avez répondu à cet appel par des acclamations dans lesquelles se traduisaient votre amour pour vos frères et l'intelligence que vous avez de leurs besoins actuels. Il ne faut pas que vous vous borniez à de stériles élans. Oui, vous irez à l'ouvrier, vous irez à lui pratiquement et efficacement, et dès aujourd'hui !

Messieurs, après avoir rappelé quelques faits marquants de la dernière année académique, j'ai à vous annoncer les changements, peu nombreux, survenus dans le personnel enseignant.

M. le chanoine Ledoux, cet homme de bien dont le dévouement à ses élèves et à son enseignement n'a d'égal que sa modestie, a désiré prendre un repos qu'il a si justement mérité et que l'état de sa santé lui conseillait. Nos vœux l'accompagnent dans sa retraite. Qu'il veuille bien accepter ici la nouvelle expression de notre reconnaissance. Les cours de M. Ledoux seront répartis entre MM. Dupont, Forget et Hebbelynck de la manière qui est indiquée au programme.

MM. Demanet et Marchand se partageront la succession de M. A. Van Biervliet ; les élèves du cours

de physique expérimentale seront divisés en deux catégories et trouveront à ce dédoublement, que leur nombre trop élevé rendait désirable, des avantages précieux pour leur instruction et leur formation technique.

NN. SS. les Évêques ont nommé M. l'abbé S. Demanet professeur agrégé. Les brillantes études du doctorat en sciences physiques et mathématiques qu'il a faites ici même et le succès de ses premières années d'enseignement dans un collège important nous donnent l'assurance qu'il sera à la hauteur des espérances qu'on a fondées sur lui.

M. Charles de la Vallée Poussin, lui aussi en possession du grade de docteur en sciences physiques et mathématiques avec la plus grande distinction, et de plus ingénieur du génie civil et des mines, des arts et des manufactures, fait son entrée dans l'enseignement académique comme chargé des cours d'analyse mathématique, à titre de suppléant de M. Gilbert. Après trente-six années d'un travail brillant et dévoué, notre savant collègue, que le nouveau programme des Écoles speciales surchargeait de besogne, avait bien droit à cet allègement. Son suppléant, quoique jeune encore, nous inspire toute confiance ; il a puisé au sein de sa famille la passion du travail et l'esprit des recherches scientifiques. Il lui suffira de suivre fidèlement cette voie qui lui est tracée pour répondre à ce que nous attendons de lui.

Après vous avoir annoncé la promotion très méritée de M. Tykort à l'ordinariat et de M. Van Gehuchten

au rang de professeur extraordinaire, j'aurai terminé, Messieurs, l'énumération des divers changements survenus dans le corps professoral.

Je vous disais, en commençant, que nous pouvions trouver dans notre passé des encouragements précieux. Nous en avons besoin, car notre responsabilité est grande devant l'Église et devant le pays. J'y pensais, il y a peu de temps, non sans une certaine préoccupation, lorsque je voyais tous ces hommes d'action de la Belgique et de l'étranger, réunis à Malines pour concerter les moyens d'agir le plus efficacement possible sur la société, de redresser ses erreurs, de panser ses plaies et de la faire marcher dans la voie salutaire du progrès chrétien. Je ne puis, Messieurs, évoquer le souvenir de ce congrès d'œuvres, sans saluer et remercier, en la personne de l'éminent primat de Belgique le cardinal-archevêque de Malines, l'initiateur qui a su si énergiquement vouloir et si prudemment conduire cette nombreuse assemblée où l'on a vu tant de dévouements à la recherche et à la poursuite du bien. En présence des résultats atteints et de ceux que l'avenir se chargera de réaliser, je suis heureux de rendre hommage à la sagesse et à l'élévation de la pensée qui mena à bonne fin une aussi difficile entreprise.

Et à cette occasion, Messieurs, une pensée m'a frappé. En écoutant les vœux émis par l'assemblée, en considérant les œuvres proposées dans un programme d'ensemble à l'activité d'un chacun et de

tous, il me semblait voir le programme même ou plutôt la raison d'être de notre Université catholique.

L'*Alma Mater* de Louvain est une institution scientifique, avec un caractère essentiellement chrétien. C'est la Foi qui a inspiré sa fondation, c'est elle qui doit présider à son développement. D'autres institutions de haute formation intellectuelle peuvent distribuer à la jeunesse l'aliment de la science ; seule en Belgique, l'Université de Louvain se donne pour mission de garder indissolublement unies la science et la foi chrétienne. Mais si chez nous la foi éclaire toutes les intelligences et échauffe tous les cœurs, ce n'est point à dire que l'on y fasse une part moins large qu'ailleurs au culte désintéressé de la science. Celle-ci est pleinement indépendante dans sa méthode propre et ne saurait être hostile aux enseignements révélés. Il serait injuste et téméraire sans doute d'affirmer que l'on ne peut, sans avoir la foi, aspirer à la conquête de la science ; il ne faut pas oublier que l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, bien qu'indissolublement unis, sont essentiellement distincts, et il faut se garder d'attribuer à la science considérée en elle-même un caractère nécessairement catholique ou nécessairement impie. Mais cela posé, reconnaissons que le savant a le droit et le devoir de professer la foi, et que sans cette profession il ne sera pas dans son ordre un homme complet ; car il lui manquera cette lumière supérieure qui est pour les travailleurs de la pensée une sauvegarde et un appui.

Messieurs, en vous dirigeant dans votre sphère d'action respective d'après ces vues élevées et éminemment chrétiennes, prenez votre part dans le mouvement intellectuel sans préoccupations timides, sans autre souci que celui du progrès de la science. Et votre vie même sera la plus éloquente et la plus efficace apologie de votre foi !

Si vous voulez exercer une action autour de vous, soyez aussi savants, et plus savants si possible que ceux qui ne croient pas. Soyez assidus au travail ; la loi du travail oblige l'humanité tout entière. D'autres courbés vers la terre ou enfouis dans ses entrailles vous donnent le pain qui vous nourrit et la chaleur qui vous ranime. A vous de préparer par vos travaux intellectuels le triomphe de plus en plus complet de l'homme sur la matière et de représenter au sein des masses les intérêts supérieurs du savoir, de la littérature et des arts. Qui que vous soyez, défiez-vous des habitudes de vie frivole, toujours décevantes dans leur facilité. Car parmi les hommes, tous frères et égaux par nature, la véritable élite, la grande supériorité est celle de la vertu et du talent mis en œuvre au profit de tous.

Je ne m'écarte pas de mon sujet en vous tenant ce langage. L'Université de Louvain est, en effet, une institution d'une éminente utilité sociale.

Nous ne croyons pas avoir rempli notre tâche, lorsque nous avons mis notre jeunesse au courant des choses de la science, et nous n'oublions pas que si l'homme est une intelligence, il est aussi une

volonté. Le rôle que nous ambitionnons par dessus tout. c'est le rôle d'éducateurs.

Messieurs, ce programme est vaste, mais il ne l'est pas trop pour une Université catholique. L'*universitas studiorum* n'est pas une simple juxtaposition d'études disparates, mais elle forme un tout, un système, un organisme. De même elle ne doit pas non plus développer chez les étudiants une faculté isolée, mais assurer le fonctionnement vital de toutes les ressources de son être; elle doit avant tout contribuer à tremper les âmes de l'esprit chrétien. Je suis heureux de pouvoir adresser ici à nos chers étudiants. si particulièrement privilégiés par Dieu, les paroles mêmes de Notre Saint Père le Pape : « Quiconque a reçu de la divine Bonté une plus grande abondance, soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire: une surabondance de bien, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engourdir au fond de son cœur; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exercice et les fruits. »

Laissez-moi, Messieurs, vous recommander encore, comme je l'ai fait en d'autres circonstances, de profiter des facilités spéciales que vous trouvez à l'Université catholique pour faire l'apprentissage de votre

action sociale et chrétienne. Au cours des exercices religieux, à la Sodalité de la Sainte Vierge, on vous apprendra à aimer par dessus tout le Dieu de charité et à remplir virilement, par la chasteté de votre vie, les pratiques du renoncement chrétien. Aux conférences de Saint-Vincent de Paul vous apprendrez à aimer les déshérités de ce monde, non pas seulement à l'égal de concitoyens d'une même patrie ou de compagnons d'un même groupe social, mais à l'égal de frères en Jésus-Christ. Et alors, lorsque vous vous trouverez en face de jeunes gens à instruire, à l'école d'adultes, — en face de masses ouvrières à désabuser, dans les centres industriels, où vous avez l'ambition d'aller opposer les affirmations de la démocratie chrétienne aux utopies mensongères d'un socialisme impie, alors, dis-je, vous trouverez dans votre foi une direction et dans votre piété les énergies du dévouement.

Préparez-vous de longue main à ce noble apostolat. Les nombreuses sociétés scientifiques ou littéraires, qui existent florissantes parmi vous, vous y formeront également.

Étudiez à fond les questions pratiques et ardues dont la solution s'impose si puissamment à notre temps. L'assemblée de Malines a émis le vœu de voir organiser à l'Université de Louvain un enseignement spécial mettant les jeunes gens à même de faire une étude approfondie des sciences politiques et économiques. Espérons que les moyens ne nous manqueront pas de fonder cette œuvre éminemment utile et

que ceux d'entre vous qui se sentent la vocation de se consacrer à l'examen des problèmes sociaux trouveront bientôt ici les nouvelles ressources scientifiques qu'ils réclament si justement.

Chers étudiants, rappelez-vous toujours, ainsi que vous le disait le représentant du Souverain Pontife, lors de la visite dont je vous parlais tantôt, rappelez-vous que « sur vous repose principalement l'espoir de la patrie et que de vous elle attend ses enfants les plus dévoués, comme l'Église attend de vous ses fils les plus fidèles et ses défenseurs les plus vaillants. Ayez confiance en Dieu ; il vous soutiendra de sa grâce et accordera, je l'espère, à vos efforts ses bénédictions les plus abondantes. »

Messieurs les Professeurs, Messieurs les Étudiants, au nom de NN. SS. les Évêques je déclare ouverte l'année académique 1891-1892.

—

TABLE DES MATIÈRES

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1893.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1893.

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

LOUVAIN
TYP. DE JOSEPH VANLINTHOUT
IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

Correspondance
des ères anciennes avec l'ère vulgaire.



Année de l'ère chrétienne. 1893

L'année 2669 des Olympiades, ou la 1e année de la 668e Olympiade, commence en juillet 1893.

L'année 1310 des Turcs, ou de l'Hégire, commence le 26 juillet 1892; et l'année 1311 commence le 15 juillet 1893, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates.*

Éclipses en 1893.

Il y aura dans l'année deux éclipses de soleil.

I. Le 16 avril, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

II. Le 9 octobre, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	12
Épacte	XII
Cycle solaire	26
Indiction romaine	6
Lettre dominicale	A

Fêtes mobiles.

Septuagésime	29 janvier.
Les Cendres	15 février.
Pâques.	2 avril.
Les Rogations	8, 9 et 10 mai.
L'Ascension	11 mai.
La Pentecôte.	21 mai.
La Sainte Trinité	28 mai.
La Fête-Dieu.	1 juin.
Le premier dimanche de l'Avent .	3 décembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de Jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-Temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-Temps.

Les 22, 24 et 25 février. — Les 24, 26 et 27 mai. — Les 20, 22 et 23 septembre. — Les 20, 22 et 23 décembre.

Indulgences.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théolologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les

professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ.*

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta,* avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

—

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

—

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Præsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christi fidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio præscripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque Præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum

Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

—

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 11 minutes.

☺ P. L. le 2, à 1 h. 41 m. du soir (1).
☾ D. Q. le 9, à 10 h. 29 m. du soir.
● N. L. le 18, à 1 h. 29 m. du matin.
☽ P. Q. le 25, à 6 h. 27 m. du matin.

—

1 Dim. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.
2 Lund. s. Adélard, abbé de Corbie. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. ste Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'Agriculture.*
5 Jeud. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. ÉPIPHANIE.
7 Sam. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Dim. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. — Ste Gudule, vierge.
9 Lund. s. Marcellin, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. Agathon, pape.
11 Merc. s. Hygin, pape.

---

(1) Toutes les heures sont données en temps civil de Greenwich, qui est devenu le temps officiel belge depuis le 1er mai 1892.

12 Jeud. s. Arcade, martyr.
13 Vend. ste Véronique.
14 Sam. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 Dim. *Saint Nom de Jésus.* s. Paul, ermite.
16 Lund. s. Marcel, pape.
17 Mard. s. Antoine, abbé.
18 Merc. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Jeud. s. Canut, roi de Danemark.
20 Vend. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Sam. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Dim. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Lund. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Mard. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Merc. Conversion de s. Paul.
26 Jeud. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *A 7 1/2 heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*
27 Vend. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Sam. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Dim. *Septuagésime.* s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Lund. ste Martine, vierge et mart.—*A 7 1/2 heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887.*
31 Mard. s. Pierre Nolasque.

—

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

☺ P. L. le 1, à 2 h. 11 m. du matin.
☾ D. Q. le 8, à 8 h. 12 m. du soir.
● N. L. le 16, à 4 h. 17 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 2 h. 14 m. du soir.

—

1 Merc. s. Ignace, évêque et martyr.
2 Jeud. PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Vend. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Sam. s. André Corsini, év.; ste Jeanne, reine.
5 DIM. *Sexagésime.* ste Agathe, vierge et martyre.
6 Lund. s. Tite, évêque; ste Dorothée, vierge et martyre; s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres. — Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens pour les examens à subir d'après la loi de 1876* (art. 59 de la loi de 1890).
8 Merc. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'Agriculture.*
9 Jeud. s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

10 Vend. ste Scolastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Séverin, abbé.
12 Dim. *Quinquagésime.* ste Eulalie, vierge et mart. — *Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*
13 Lund. Ste Euphrosine, vierge; — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre de l'année académique 1892-1893.*
14 Mard. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Merc. *Les Cendres.* ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Jeud. ste Julienne, vierge.
17 Vend. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Sam. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Dim. *Quadragésime. 1er dimanche du Carême.* s. Boniface de Lausanne.
20 Lund. s. Éleuthère, évêque de Tournai.
21 Mard. b. Pepin de Landen.
22 Merc. *Quatre-Temps.* Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Jeud. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Vend. *Quatre-Temps.* s. Mathias, apôtre.
25 Sam. *Quatre-Temps.* ste Walburge, vierge.
26 Dim. *Reminiscere.* ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Lund. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Mard. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, à 9 heures 8 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 59 minutes.

☺ P. L. le 2, à 4 h. 3 m. du soir.
☾ D. Q. le 10, à 5 h. 14 m. du soir.
● N. L. le 18, à 4 h. 34 m. du matin.
☽ P. Q. le 24, à 9 h. 34 m. du soir.

—

1 Merc. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Jeud. s. Simplice, pape.
3 Vend. ste Cunégonde, impératrice.
4 Sam. s. Casimir, roi.
5 Dim. *Oculi.* s. Théophile.
6 Lund. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences. — Session des examens de sortie aux Écoles spéciales.*
7 Mard. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'Agriculture.*
9 Jeud. ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Vindicien, évêque d'Arras.

12 Dim. *Lætare*. s. Grégoire le Grand, pape.
13 Lund. ste Euphrasie, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. ste Mathilde, reine.
15 Merc. s. Longin, soldat.
16 Jeud. ste Eusébie, vierge.
17 Vend. s. Patrice, apôtre de l'Irlande; ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Sam. s. Gabriël, archange; s. Cyrille de Jérusalem.
19 Dim. *Judica. La Passion.* s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Lund. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Mard. s. Benoit, abbé.
22 Merc. s. Basile, martyr.
23 Jeud. s. Victorien, martyr.
24 Vend. *N.-D. des Sept-Douleurs*. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Sam. s. Hubert, évêque.
26 Dim. *Les Rameaux*. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Lund. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Mard. s. Sixte III, pape. — *Commencement des vacances académiques.*
29 Merc. s. Eustase, abbé.
30 Jeud. *Jeudi-Saint*. s. Véron, abbé.
31 Vend. *Vendredi-Saint*. s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 50 minutes.

☺ P. L. le 1, à 7 h. 18 m. du matin.
☾ D. Q. le 9, à 11 h. 36 m. du matin.
● N. L. le 16, à 2 h. 35 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 5 h. 27 m. du matin.
☺ P. L. le 30, à 11 h. 23 m. du soir.

—

1 Sam. *Samedi-Saint.* s. Hugues, abbé.
2 Dim. PAQUES. s. François de Paule.
3 Lund. Second jour de Paques*. s. Richard, év. de Chicester.
4 Mard. s. Isidore de Séville.
5 Merc. ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier.
6 Jeud. s. Célestin, pape.
7 Vend. s. Albert, ermite.
8 Sam. s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Dim. *Quasimodo.* ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avril 1835.*
10 Lund. s. Macaire, évêque.
11 Mard. Annonciation de la très sainte Vierge*. s. Léon le Grand, pape.
12 Merc. s. Jules I, pape.
13 Jeud. s. Herménégilde, martyr.
14 Vend. s. Justin, philosophe et martyr; ss. Tiburce, Valerien et Maximien, martyrs.

15 Sam. stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Dim. *Misericordia.* s. Benoit-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite.
17 Lund. s. Aniset, pape et martyr.
18 Mard. *Fin des vacances académiques.* s. Ursmer, abbé de Lobbes.
19 Merc. s. Léon IX, pape.
20 Jeud. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Vend. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Sam. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Dim. *Jubilate.* — Patronage de s. Joseph. — s. Georges, martyr.
24 Lund. s. Fidèle, de Sigmaringen.
25 Mard. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 Merc. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Jeud. s. Antime, évêque et martyr.
28 Vend. s. Paul-de-la-Croix; s. Vital, martyr.
29 Sam. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*
30 Dim. *Cantate.* ste Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 27 minutes.

☾ D. Q. le 9, à 2 h. 25 m. du matin.
● N. L. le 15, à 10 h. 47 m. du soir.
☽ P. Q. le 22, à 2 h. 52 m. du soir.
☺ P. L. le 30, à 3 h. 23 m. du soir.

—

1 Lund. ss. Philippe et Jacques, apôtres. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

2 Mard. Invention de la ste Croix. s. Athanase, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

3 Merc. s. Alexandre. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'Agriculture.*

4 Jeud. ste Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

5 Vend. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

6 Sam. s. Jean devant la Porte Latine.

7 Dim. *Vocem.* s. Stanislas, évêque et martyr.

8 Lund. *Rogations.* Apparition de s. Michel. — *Réunion du Conseil rectoral.*

9 Mard. *Rogations.* s. Grégoire de Naziance, doct.

10 Merc. *Rogations.* s. Antonin, archevêque de Florence.

11 Jeud. ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. s. François de Hiéronymo.

12 Vend. ss. Nérée et Achillée, martyrs.

13 Sam. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Dim. *Exaudi.* s. Boniface, martyr; s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Lund. ste Dymphne, vierge et martyre. — *Dans l'église primaire de St-Pierre, on célèbre à 10 heures la Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 mai 1865.*
16 Mard. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Merc. s. Pascal Baylon.
18 Jeud. s. Venance, martyr.
19 Vend. s. Pierre Célestin, pape.
20 Sam. *Jeûne.* s. Bernardin de Sienne.
21 Dim. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* ste Itisberge, vierge.
22 Lund. Second jour de Pentecôte*. ste Julie, vierge et martyre.
23 Mard. s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Merc. *Quatre-Temps.* N.-D. Secours des Chrétiens.
25 Jeud. s. Grégoire VII, pape.
26 Vend. *Quatre-Temps.* s. Philippe de Néri.
27 Sam. *Quatre-Temps.* ste Marie-Madeleine de Pazzis, vierge; s. Jean I, pape.
28 Dim. La Sainte Trinité. s. Augustin, archevêque de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.
29 Lund. s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Mard. s. Ferdinand III, roi.
31 Merc. ste Angèle de Merici, ste Pétronille, vierges.

—

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, à 5 heures 8 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 23 minutes jusqu'au 21, et décroissent ensuite de 6 minutes jusqu'au 30.

☾ D. Q. le 7, à 1 h. 43 m. du soir.
☺ N. L. le 14, à 5 h. 51 m. du matin.
☽ P. Q. le 21, à 2 h. 38 m. du matin.
◉ P. L. le 29, à 6 h. 26 m. du matin.

—

1 Jeud. FÊTE-DIEU*. s. Pamphile, martyr.
2 Vend. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.
3 Sam. ste Clotilde, reine.
4 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession générale.* s. François Caracçioli, confesseur; s. Optat, évêque de Milève.
5 Lund. s. Boniface, apôtre de l'Allemagne. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'Agriculture.*
8 Jeud. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. — ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. ste Marguerite, reine.

11 Dim. Fête du Saint-Sacrement de Miracle de Louvain. — s. Barnabé, apôtre.
12 Lund. s. Jean de Sahagun. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. s. Antoine de Padoue.
14 Merc. s. Basile le Grand, archevêque de Césarée.
15 Jeud. s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Vend. ste Lutgarde, vierge, s. Jean François Régis.
17 Sam. ste Alène, vierge et martyre.
18 Dim. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Lund. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Mard. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Merc. s. Louis de Gonzague.
22 Jeud. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Vend. ste Marie d'Oignies.
24 Sam. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Dim. s. Guillaume, abbé.
26 Lund. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Mard. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Merc. s. Léon II, pape.
29 Jeud. ss. Pierre et paul*. apôtres.
30 Vend. ste Adile, vierge.

—

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 4 minutes.

☾ D. Q. le 6, à 10 h. 6 m. du soir.
● N. L. le 13, à 0 h. 48 m. du soir.
☽ P. Q. le 20, à 5 h. 3 m. du soir.
☺ P. L. le 28, à 8 h. 10 m. du soir.

—

1 Sam. s. Rombaut, év., patron de Malines. *Jeûne. — Commencement des vacances académiques.*
2 Dim. Visitation de la très sainte Vierge. — SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. — *Indulgence plénière.*
3 Lund. *Fête du précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ;* s. Euloge, martyr.
4 Mard. s. Théodore, év.; ste Zoé, vierge et martyre.
5 Merc. ss. Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves.
6 Jeud. ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens pour les examens à subir d'après la loi de 1890, et de la seconde session ordinaire pour les examens à subir d'après la loi de 1876.*
7 Vend. s. Willebaut, évêque d'Aichstadt.
8 Sam. ste Élisabeth, reine de Portugal.
9 Dim. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Lund. Les sept Frères Martyrs. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage aux Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie.*
11 Mard. s. Pie I, pape.
12 Merc. s. Jean Gualbert, abbé.

13 Jeud. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Vend. s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Sam. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Dim. Notre-Dame du Mont-Carmel, ste Renilde. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.*
17 Lund. s. Alexis, confesseur.
18 Mard. s. Camille de Lellis.
19 Merc. s. Vincent de Paul.
20 Jeud. s. Jérôme Émilien. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales.*
21 Vend. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold Ier, *Roi des Belges. — Fêtes nationales.*
22 Sam. ste Marie Madeleine.
23 Dim. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Lund. ste Christine, vierge et martyre.
25 Mard. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Merc. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.
27 Jeud. s. Pantaléon, martyr.
28 Vend. ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.
29 Sam. ste Marthe, vierge.
30 Dim. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Lund. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

—

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 46 minutes.

☾ D. Q. le 5, à 4 h. 24 m. du matin.
● N. L. le 11, à 8 h. 48 m. du soir.
☽ P. Q. le 19, à 9 h. 52 m. du matin.
☺ P. L. le 27, à 8 h. 43 m. du matin.

—

1 Mard. s. Pierre ès Liens. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Écoles spéciales et aux Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie.*
2 Merc. *Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Étienne, pape.
3 Jeud. Invention du corps de s. Étienne.
4 Vend. s. Dominique, confesseur.
5 Sam. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Dim. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Lund. s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.
8 Mard. s. Cyriac, martyr.
9 Merc. s. Romain, martyr.
10 Jeud. s. Laurent, martyr.
11 Vend. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Sam. ste Claire, vierge.
13 Dim. s. Jean Berchmans de Diest, confesseur; s. Hippolyte, martyr.

14 Lund. *Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.
15 Mard. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 Merc. ss. Hyacinthe et Roch, confesseurs.
17 Jeud. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie; s. Libérat, abbé.
18 Vend. ste Hélène, impératrice.
19 Sam. s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Dim. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Lund. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Mard. s. Timothée, martyr.
23 Merc. s. Philippe Béniti.
24 Jeud. s. Barthélemi, apôtre.
25 Vend. s. Louis, roi de France.
26 Sam. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Dim. s. Joseph Calasance.
28 Lund. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Mard. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Merc. ste Rose de Lima, vierge.
31 Jeud. s. Raymond Nonnat.

—

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, à 7 heures 46 minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 52 minutes.

☾ D. Q. le 3, à 9 h. 42 m. du matin.
● N. L. le 10, à 7 h. 5 m. du matin.
☽ P. Q. le 18, à 4 h. 19 m. du matin.
☺ P. L. le 25, à 8 h. 23 m. du soir.

—

1 Vend. s. Gilles, abbé.
2 Sam. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Dim. *ss. Anges Gardiens.* s. Rémacle, évêque de Maestricht.
4 Lund. ste Rosalie, vierge.
5 Mard. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Merc. s. Donatien, martyr.
7 Jeud. ste Reine. — Installation de l'Université de Louvain (1426), érigée par le pape Martin V *(9 décembre 1425).*
8 Vend. Nativité de la très sainte Vierge*. — s. Adrien, martyr.
9 Sam. s. Gorgone, martyr.
10 Dim. *s. Nom de Marie.* s. Nicolas de Tolentino.
11 Lund. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Mard. s. Guy d'Anderlecht.
13 Merc. s. Amé, évêque de Sion en Valais.
14 Jeud. Exaltation de la ste Croix.

15 Vend. s. Nicomède, martyr.
16 Sam. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Dim. *Commémoration des douleurs de la très sainte Vierge Marie.* s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Lund. s. Joseph de Cupertino.
19 Mard. s. Janvier, martyr.
20 Merc. *Quatre-Temps.* s. Eustach, martyr.
21 Jeud. s. Mathieu, apôtre.
22 Vend. *Quatre-Temps.* s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Sam. *Quatre-Temps.* ste Thècle, vierge et mart.
24 Dim. Notre-Dame de la Merci.
25 Lund. s. Firmin.
26 Mard. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Merc. ss. Côme et Damien, martyrs.
28 Jeud. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Vend. s. Michel, archange.
30 Sam. s. Jérôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 58 minutes.

☾ D. Q. le 2, à 3 h. 19 m. du soir.
● N. L. le 9, à 8 h. 28 m. du soir.
☽ P. Q. le 17, à 11 h. 20 m. du soir.
☺ P. L. le 25, à 7 h. 28 m. du matin.
☾ D. Q. le 31, à 10 h. 42 m. du soir.

—

1 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Remi ; s. Bavon, patron de Gand.

2 Lund. s. Léodegaire, évêque d'Autun. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens pour les examens à subir d'après la loi de 1890, et de la session supplémentaire pour les examens à subir d'après la loi de 1876.*

3 Mard. s. Gérard, abbé. — *Ouverture de la session des examens d'admission aux Écoles spéciales et aux Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie.*

4 Merc. s. François d'Assise.

5 Jeud. s. Placide, martyr. — *Ouverture de la session des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales et aux Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie.*

6 Vend. s. Brunon, confesseur.

7 Sam. s. Marc, pape.

8 Dim. ste Brigitte, veuve.

9 Lund. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Mard. s. François de Borgia.
11 Merc. s. Gommaire, patron de Lierre.
12 Jeud. s. Wilfrid, évêque d'York.
13 Vend. s. Édouard, roi d'Angleterre.
14 Sam. s. Calliste, pape et martyr.
15 Dim. ste Thérèse, vierge.
16 Lund. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Fin des vacances académiques. — Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 28 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*
17 Mard. ste Hedwige, veuve. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1893-1894.*
18 Merc. s. Luc, évangéliste.
19 Jeud. s. Pierre d'Alcantara.
20 Vend. s. Jean de Kenti.
21 Sam. ste Ursule et ses compagnes, martyres. —
22 Dim. s. Mellon, évêque. — *Les demandes qui se rapportent aux art. 40, 44 et 45 du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*
23 Lund. s. Jean de Capistran. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
24 Mard. s. Raphaël, archange. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

25 Merc. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'Agriculture.*

26 Jeud. s. Évariste, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

27 Vend. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

28 Sam. ss. Simon et Jude, apôtres. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règlement général art. 6.)

29 Dim. ste Ermelinde, vierge.

30 Lund. s. Foillan, martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*

31 Mard. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 21. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

● N. L. le 8, à 0 h. 57 m. du soir.
☽ P. Q. le 16, à 5 h. 45 m. du soir.
☺ P. L. le 23, à 6 h. 9 m. du soir.
☾ D. Q. le 30, à 9 h. 8 m. du matin.

—

1 Merc. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*
2 Jeud. Les Fidèles Trépassés.
3 Vend. s. Hubert, évêque de Liége.
4 Sam. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 DIM. ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean-Baptiste. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
6 Lund. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Willebrord, évêque d'Utrecht.—*Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Médecine et l'École supérieure d'Agriculture.*
9 Jeud. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. s. Théodore, martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

10 Vend. s. André Avelin. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*
11 Sam. s. Martin, évêque de Tours.
12 Dim. Dédicace universelle des églises. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Lund. s. Stanislas Kostka. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 Merc. ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* Léopold II.
16 Jeud. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Vend. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Sam. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Dim. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Lund. s. Félix de Valois.
21 Mard. Présentation de la très sainte Vierge.
22 Merc. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Jeud. s. Clément I, pape et martyr.
24 Vend. s. Jean-de-la-Croix.
25 Sam. ste Catherine, vierge et martyre.
26 Dim. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et M.
27 Lund. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Mard. s. Rufe, martyr.
29 Merc. s. Saturnin, martyr.
30 Jeud. s. André, apôtre.

—

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, à 2 heures 7 minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de 23 minutes jusqu'au 21, et croissent ensuite de 4 minutes jusqu'au 31.

● N. L. le 8, à 7 h. 41 m. du matin.
☽ P. Q. le 16, à 10 h. 22 m. du matin.
☺ P. L. le 23, à 4 h. 37 m. du matin.
☾ D. Q. le 29, à 11 h. 18 m. du soir.

—

1 Vend. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 Sam. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 DIM. s. François-Xavier.
4 Lund. ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
5 Mard. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Faculté de Médecine et de l'École supérieure d'Agriculture.*
7 Jeud. s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Faculté de Droit.*
8 Vend. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 Sam. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*
10 DIM. s. Melchiade, pape et martyr.

11 Lund. s. Damase, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Valéry, abbé en Picardie.
13 Merc. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Jeud. s. Nicaise, évêque.
15 Vend. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Sam. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Dim. ste Begge, veuve; ste Wivine. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold II, *Roi des Belges.*
18 Lund. Expectation de la très sainte Vierge.
19 Mard. s. Némésion, martyr.
20 Merc. *Quatre-Temps.* s. Philogone, évêque. — Messe d'or.
21 Jeud. s. Thomas, apôtre.
22 Vend. *Quatre-Temps.* s. Hungère, év. d'Utrecht.
23 Sam. *Quatre-Temps.* ste Victoire, vierge et mart.
24 Dim. s. Lucien.
25 Lund. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Mard. Second jour de Noël*. s. Étienne, premier martyr.
27 Merc. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Jeud. ss. Innocents.
29 Vend. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Sam. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Dim. s. Silvestre, pape.

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain,
le 15 de chaque mois.

—

VENUS.

Le 15 janvier	à 10 h. 58 m.	du matin.
— février	à 10 h. 41 m.	du matin.
— mars	à 11 h. 7 m.	du matin.
— avril	à 11 h. 26 m.	du matin.
— mai	à 11 h. 52 m.	du matin.
— juin	à 0 h. 33 m.	du soir.
— juillet	à 1 h. 11 m.	du soir.
— août	à 1 h. 32 m.	du soir.
— septembre . . .	à 1 h. 47 m.	du soir.
— octobre	à 2 h. 10 m.	du soir.
— novembre . . .	à 2 h. 44 m.	du soir.
— décembre . . .	à 2 h. 59 m.	du soir.

MARS.

Le 15 janvier	à 4 h. 45 m.	du soir.
— février	à 3 h. 59 m.	du soir.
— mars	à 3 h. 22 m.	du soir.
— avril	à 2 h. 45 m.	du soir.
— mai	à 2 h. 11 m.	du soir.
— juin	à 1 h. 35 m.	du soir.
— juillet	à 0 h. 57 m.	du soir.
— août	à 0 h. 12 m.	du soir.
— septembre . . .	à 11 h. 24 m.	du matin.
— octobre	à 10 h. 37 m.	du matin.
— novembre . . .	à 9 h. 50 m.	du matin.
— décembre . . .	à 9 h. 10 m.	du matin.

JUPITER.

Le 15 janvier	à	5 h.	5 m.	du soir.
— février	à	3 h.	21 m.	du soir.
— mars	à	1 h.	52 m.	du soir.
— avril	à	0 h.	18 m.	du soir.
— mai	à	11 h.	47 m.	du matin.
— juin	à	9 h.	13 m.	du matin.
— juillet	à	7 h.	37 m.	du matin.
— août	à	5 h.	56 m.	du matin.
— septembre . . .	à	4 h.	2 m.	du matin.
— octobre	à	2 h.	0 m.	du matin.
— novembre . . .	à	11 h.	39 m.	du soir.
— décembre . . .	à	9 h.	26 m.	du soir.

SATURNE.

Le 15 janvier	à	4 h.	53 m.	du matin.
— février	à	2 h.	49 m.	du matin.
— mars	à	0 h.	53 m.	du matin.
— avril	à	10 h.	38 m.	du soir.
— mai	à	8 h.	34 m.	du soir.
— juin	à	6 h.	30 m.	du soir.
— juillet	à	4 h.	36 m.	du soir.
— août	à	2 h.	43 m.	du soir.
— septembre . . .	à	0 h.	54 m.	du soir.
— octobre	à	11 h.	9 m.	du matin.
— novembre . . .	à	9 h.	21 m.	du matin.
— décembre . . .	à	7 h.	33 m.	du matin.

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie ! — Ave, Maria.

—

Corps épiscopal de Belgique.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Mgr Pierre-lambert Goossens, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 24 mai 1889, grand-officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr Jean-Joseph Faict, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, commandeur de l'ordre de Léopold, honoré du *Pallium* par S. S. Léon XIII, le 8 août 1889.

Évêque de Liége, S. G. Mgr Victor-Joseph Doutreloux, né à Chênée le 20 mai 1837, nommé évêque de Gerrum et coadjuteur de Mgr de Montpellier avec droit de succession le 5 juillet 1875, sacré à Liége le 1r août suivant, entré en possession du siège épiscopal de Liége le 24 août 1879, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr Isidore-Joseph Du Roussaux, né à Hal le 19 janvier 1826, nommé le 1r décembre 1879 administrateur apostolique du diocèse de Tournai, le 27 février 1880, évêque d'Euménie et sacré à Malines le 14 mars suivant; préconisé évêque de Tournai le 14 novembre 1880, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Antoine Stillemans, né à Saint-Nicolas en 1832, docteur en théologie et en philosophie et lettres, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889.

Évêque de Namur, S. G. Mgr Jean-Baptiste Decrolière, né à Marchienne en 1839, sacré à Namur le 1er août 1892.

Personnel de l'Université.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

J.-B. Abbeloos, prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, professeur ordinaire à la Faculté de Théologie. Montagne du Collège, 3.

RECTEUR ÉMÉRITE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, officier de l'ordre de Léopold, etc., professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres. Abbaye de Parc.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit

honoris causa de l'Université de Heidelberg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'académie royale flamande de langue et de littérature, associé d'honneur de l'institut de droit romain à Rome, membre étranger de l'académie royale des sciences des Pays-Bas à Amsterdam, correspondant de l'académie royale des sciences de Turin, de Padoue, de l'institut royal Lombard à Milan, de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, de l'institut royal Grand-Ducal du Luxembourg, président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres. Rue de Bruxelles, 194.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.

F. J. Moulart, doyen de la Faculté de Théologie.

F. de Monge, doyen de la Faculté de Droit.

E. Masoin, doyen de la Faculté de Médecine.

F. M. E. Lefebvre, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres.

J. Micha, doyen de la Faculté des Sciences.

P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

J. de Groutars, camérier secret de Sa Sainteté, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, président du collège du Pape.

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et Lettres, directeur de l'Institut philosophique, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin. Rue des Flamands, 19.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, président du collège Juste Lipse.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, M. Moulart.
Secrétaire, M. Dupont.

H. J. Feye, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclésiastique, missionnaire apostolique honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold. Rue Ste-Anne, 7.

F. J. Ledoux, professeur émérite, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége. Rue de Namur, 161.

T. J. Lamy, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique,

membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie royale des lettres, des sciences et des arts de Palerme, correspondant de la société d'Étude biblique de Rome, de la société de géographie de Lisbonne, membre de la société d'archéologie biblique de Londres; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques. Rue des Moutons, 149.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire de l'Université, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance des musées royaux des arts décoratifs et industriels (section des antiquités et des armures), membre effectif de la commission royale des monuments, membre du comité diocésain des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers; les antiquités chrétiennes, l'archéologie et la paléographie du moyen âge. Rue Neuve, 22.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome; le droit civil ecclésiastique. Rue de Namur, 108.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines. Rue de Namur, 110.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique. Collège Marie-Thérèse.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique spéciale — la métaphysique (cours de la Faculté de Philosophie). Collège du Pape.

A. B. Van der Moeren, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie morale.

H. Van den Berghe, professeur honoraire, docteur en droit canon, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chanoine théologal de la cathédrale et président du grand séminaire de Bruges.

J. Forget, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold; la démonstration catholique, le cours d'arabe, exposé scientifique du dogme catholique, histoire des travaux philosophiques des Arabes et de leur influence sur la philosophie scolastique (les deux derniers cours relèvent de l'Institut St-Thomas). Collège du St-Esprit.

J. A. M. G. E. De Becker, professeur extraordinaire, docteur en droit canon et en droit civil, licencié en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; le droit canon. Rue de Namur, 112.

A. Van Hoonacker, professeur extraordinaire, docteur en théologie; l'histoire critique de l'Ancien Testament, l'hébreu et l'assyrien. Collège du St-Esprit.

A. Hebbelynck, professeur extraordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, président du collège Marie-Thérèse; la démonstration chrétienne, la patrologie, la langue égyptienne.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, M. de Monge.
Secrétaire, M. Schicks.

T. J. Smolders, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ancien membre de la Chambre des représentants et du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain, conseiller au conseil supérieur de l'État indépendant du Congo. Rue de Bériot, 24.

E. E. A. De Jaer, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold. Rue de la Station, 152.

C. H. X. Périn, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome. A Ghlin (Mons).

A. Thimus, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold. Place St-Jacques, 8.

H. J. P. A. Staedtler, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, 3.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procédure civile. Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire; le droit civil approfondi. Rue Louis Melsens, 17.

E. E. F. J. Descamps (chevalier), professeur ordinaire, sénateur, ancien membre du conseil provincial du Brabant, conseiller au conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, membre de l'institut de droit international, membre de l'académie de la religion catholique, membre du conseil de l'ordre du barreau de Louvain, membre de la commission centrale de statistique; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours du droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et la législation consulaire. Rue de Namur, 99.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, bourgmestre d'Ohey; les pandectes. Rue de l'Abreuvoir, 9.

A. Nyssens, professeur ordinaire, membre de la Chambre des représentants, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de la Couronne de chêne, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, conseiller au conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, membre de la commission administrative des prisons; le droit commercial, le droit pénal et la procédure pénale. Rue de la Station, 113.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire; le droit public. Rue des Joyeuses-Entrées, 22.

A. Maton, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en droit *ad honores* de l'Université catholique de Louvain, membre de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie notariale de Madrid, fondateur de l'ex-École de pratique notariale de Bruxelles, rédacteur en chef de la *Revue pratique du notariat belge;* le droit fiscal, le droit notarial, les matières comprises sous les n°s 5 et 6 de l'art. 17 de la loi du 10 avril 1890; l'application des matières comprises sous les n°s 4 à 9 de la même loi, et la rédaction des actes. Rue Juste-Lips, 37, à Bruxelles, et rue Louis Melsens, 17, à Louvain.

A. Schicks, professeur extraordinaire; les éléments du droit international privé. Rue des Orphelins, 50.

L. Dupriez, professeur extraordinaire; le droit public comparé. Rue Dupont, 54, Bruxelles.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, M. Masoin.
Secrétaire, M. Dandois.

E. M. Van Kempen, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine. Rue de Bruxelles, 184.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX,

membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, président de la société de médecine mentale, membre et ancien président de la société de statistique de Paris, président de la société scientifique de Bruxelles, membre de la société médico-psychologique de Paris, etc.; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, 36.

E. Hayoit de Termicourt, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique et de l'ordre du Libérateur, membre de l'académie royale de médecine, de la société de médecine légale, etc., membre de la commission médicale provinciale du Brabant; la pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies des enfants, et la médecine légale. Rue de Namur, 62.

E. Masoin, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, etc., médecin de l'asile pour femmes aliénées tenu à Louvain par les Sœurs-Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique; la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale. Marché Sainte-Anne, 16.

E. Hubert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier d'académie, membre

titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique, etc.; le cours théorique des accouchements et de gynécologie, la déontologie médicale, la clinique obstétricale et la clinique gynécologique. Rue Léopold, 13.

C. Ledresseur, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; l'anatomie des régions, l'hygiène et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, 79.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique interne. Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre du comité supérieur d'hygiène; la chimie physiologique, la pharmacie théorique (partie organique), la pharmacie pratique, l'urologie. Rue des Récollets, 32.

E. Venneman, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique. Rue du Canal, 35.

J. Denys, professeur ordinaire, l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique. Rue des Joyeuses-Entrées, 22.

L. Dandois, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie. Rue du Mayeur, 7.

A. Van Gehuchten, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles; l'anatomie systématique. Rue Marie-Thérèse, 100.

F. Ranwez, chargé de cours, pharmacien et docteur en sciences naturelles; la pharmacognosie, la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments, les exercices de microscopie. Rue de Tirlemont, 52.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, M. Lefebvre.
Secrétaire, M. de Groutars.

A. J. Namèche, ancien recteur de l'Université, professeur émérite.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

F. J.-B. J. Nève, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société asiatique de Londres, de la société des sciences et

des arts de Lille, correspondant étranger de l'académie de Stanislas de Nancy, etc. Rue des Orphelins, 52.

C. C. A. Moeller, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'encyclopédie de l'histoire, l'histoire générale, les institutions du moyen âge et l'histoire politique contemporaine. Chaussée de Tirlemont, 125.

L. C. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de l'ordre « Pro Ecclesia et Pontifice », membre de l'académie de Belgique et correspondant de l'académie royale d'Espagne; l'histoire de la littérature française, notions sur les principales littératures modernes et l'histoire des littératures modernes (partie romane). Rue des Jones, 3.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; l'explication d'auteurs latins, les institutions romaines, l'épigraphie et la paléographie latines, l'encyclopédie de la philologie classique.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres; le cours de religion, l'histoire de la philosophie et le cours de philosophie générale. Rue de Bériot, 38.

C. de Harlez, professeur ordinaire, docteur en droit, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, membre des académies royales des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de Portugal, membre

d'honneur de la *Society of biblical archeology*, de l'institut ethnographique de France, de l'académie indo-chinoise, membre de la *Royal asiastic Society* de Londres, de la société asiatique et de la société linguistique de Paris, de la société orientale allemande, de la société asiatique d'Italie, de la société des textes pâlis, de la société américaine de France, etc.; les langues et les littératures sanscrites et éraniennes, chinoises et mandchoues. Rue au Vent, 8.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre titulaire de l'académie royale flamande; l'histoire de la littérature flamande et des littératures germaniques. Abbaye de Vlierbeek près Louvain ou collège du Pape.

J. Jacops, professeur honoraire, docteur en philosophie et lettres, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Malines, prélat domestique de Sa Sainteté.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la couronne royale de Prusse, officier d'académie de l'Université de France; l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire

grecque et latine, les exercices didactiques. Rue Léopold, 22.

J. de Groutars, professeur ordinaire, camérier secret de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, président du collège du Pape, assesseur du vice-recteur; la philologie romane, la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, la littérature grecque et le grec moderne, l'épigraphie grecque et la paléographie grecque.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, secrétaire perpétuel de la société d'économie sociale, membre du conseil supérieur du travail, chevalier de l'ordre de Pie, officier d'académie de l'Université de France, membre de la société d'économie politique de Paris, etc.; l'économie politique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne et le droit rural. Marché aux Grains, 9.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des Sciences. Rue de Bériot, 34.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, président du collège Juste Lipse, assesseur du vice-recteur; la langue et la littérature latine, les langues allemande et flamande à l'École normale ecclésiastique des humanités.

D. Mercier, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin, directeur de l'Institut pliloso-phique, assesseur du vice-recteur; la logique, la psychologie, et la haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin. Rue des Flamands, 19.

A. J. A. Tielemans, professeur agrégé, directeur de l'Institut préparatoire pour l'admission aux Écoles spéciales et aux Écoles supérieures d'Agriculture et Brasserie; le cours de religion, d'histoire, de géographie et de littérature à l'Institut préparatoire. Rue des Bouteilles, 7.

Ph. Colinet, professeur ordinaire, docteur en langues orientales, membre de la société asiatique de Paris, de la société orientale allemande, de la société linguistique de Paris; le sanscrit et le pâli, la grammaire comparée. Collège du St-Esprit.

Th. Fontaine, professeur extraordinaire, docteur en droit et docteur en philosophie selon St-Thomas, chevalier de l'ordre de Pie IX; la philosophie morale; le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière; le droit administratif. Hôtel de Suède.

St George Mivart, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en médecine, membre de la société royale d'Angleterre, ancien secrétaire de la société Linnéenne et vice-président de la société zoologique de Londres, membre honoraire de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie, ancien professeur

de zoologie et d'anatomie comparée à l'hôpital Sainte-Marie à Londres; introduction générale à la philosophie de la nature. Hurstcote, Chilworth, Surrey (Angleterre).

H. de Dorlodot, professeur extraordinaire, docteur en théologie, membre de la commission géologique du royaume; la cosmologie. Rue au Vent, 10.

J. Sencie, chargé de cours, docteur en philosophie et lettres; histoire politique de l'antiquité. Institutions grecques. Collège du Pape.



Faculté des sciences, écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, et institut agronomique.

Doyen, M. Micha.
Secrétaire, M. Marchand.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire, grand officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'Université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre honoraire de l'académie royale de médecine de Belgique, membre associé étranger de l'académie des sciences (institut de France), de la

société royale de Londres, de l'académie royale de Berlin, de Munich, de Lisbonne, de Stockholm, de l'académie de Boston, de Madrid et d'Édimbourg, de l'institut de la Nouvelle-Zélande, à Wellington, membre associé étranger de l'académie de médecine de Paris, correspondant de l'académie voldarnese del Poggio, membre honoraire de la société zoologique de France, de l'institut de Bologne, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société scientifique *Antonio Alzate*, Mexico, de la société impériale des sciences naturelles à Moscou, de la société d'histoire naturelle de Boston, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société Linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Haarlem, de la société Linnéenne de Bordeaux, président de la commission académique chargée de la publication de la Biographie nationale, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur, 95.

L. Henry, professeur ordinaire, officier de l'ordre

de Léopold, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, 2.

P. E. Martens, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences et en médecine; la botanique (cours de candidature) et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre du conseil de la commission géologique du royaume; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, 190.

Fr. De Walque, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures et des mines; la chimie industrielle, les manipulations chimiques. l'administration industrielle, la partie spéciale du droit administratif. Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, membre titulaire de l'académie royale de médecine et membre du conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc.; la chimie analytique et la chimie pharmaceutique inorganique. Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, 4.

L. Cousin, professeur honoraire, conseil technique au ministère des travaux publics du Chili, professeur de génie civil et d'exploitation des chemins de fer à l'université de Santiago, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des ponts et chaussées.

J. Micha, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur-mécanicien; la description générale et la construction des machines. Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

N. E. Breithof, professeur ordinaire, officier de l'ordre de la Couronne de chêne, chevalier de l'ordre royal du Sauveur de Grèce, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique et chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, consul du royaume de Grèce, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale

des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'institut royal Grand-Ducal de Luxembourg, etc.; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, la géométrie descriptive appliquée, la géométrie projective, la graphostatique et les travaux graphiques relatifs à ces cours. Rue de Bruxelles, 85.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, docteur en sciences, membre de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royal de Belgique; la mécanique analytique, l'astronomie et la mécanique céleste. Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1re classe « Pro Ecclesia et Pontifice », officier de l'ordre de la Rose du Brésil, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants; les constructions du génie civil et l'architecture. Rue des Récollets, 18.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur du matériel de l'Université, membre titulaire de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de la société impériale des naturalistes de Moscou, membre correspondant de l'association britannique pour l'avancement des sciences; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la micros-

copie théorique et appliquée à la biologie générale et à l'étude des proto-organismes, l'anatomie, la physiologie végétale et les maladies des plantes (Institut agronomique). Collège de Villers, rue du Canal, 22.

E. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la métallurgie et l'électricité appliquée. Rue de Bériot, 25.

J. M. A. Cartuyvels, professeur honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur honoraire au corps des mines, directeur de l'administration de l'agriculture au ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. Rue de la Loi, 215, à Bruxelles.

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures; l'économie industrielle aux Écoles spéciales. Rue Juste Lipse, 3.

A. De Marbaix, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, agronome, médecin-vétérinaire, membre du conseil provincial d'Anvers, etc.; la zootechnie. Rue de la Station, 52.

A. Proost, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur général de l'agriculture, chevalier de l'ordre de Léopold, de la Légion d'honneur et du mérite agricole, officier de la Couronne de chêne; les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférences sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées. Rue de Luxembourg, 36, Bruxelles.

J. Marchand, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la physique expérimentale, le génie rural (l'arpentage et le levé des plans, l'hydraulique, le drainage et l'irrigation, les constructions rurales, la physique industrielle et les machines agricoles), les notions de géométrie analytique et de calcul différentiel et intégral, la mécanique générale, la résistance des matériaux. Rue des Orphelins, 58.

A. Lecart, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève libre de l'école forestière de Nancy; l'économie forestière. Chaussée de Namur, 45, à Héverlé.

A. Theunis, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la chimie générale, la chimie analytique, les industries agricoles y compris l'industrie laitière et la théorie des manipulations chimiques. Hôtel de Suède.

A. Dumont, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la physique industrielle, la topographie, l'exploitation des mines. Rue de la Laie, 13.

E. Tykort, professeur ordinaire; la chimie agricole, l'agronomie, les cultures spéciales, l'économie rurale et la comptabilité. Perck (Vilvorde).

G. Gilson, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome et de l'associa-

tion britannique pour l'avancement des sciences; l'embryologie; suppléant pour le cours d'anatomie comparée du doctorat en sciences naturelles. A Herent.

J. Vuylsteke, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'association britannique pour l'avancement des sciences; la zymotechnie dans ses rapports avec la fabrication de la bière, l'étude des ferments, des hydrates de carbone et des matières azotées. Rue des Récollets, 35, Louvain, et 59, rue du Congrès, Bruxelles.

A. F. Meunier, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles; la morphologie végétale, la botanique spéciale, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie (Institut agronomique). Collège Juste Lipse.

A. Vierendeel, professeur extraordinaire, ingénieur en chef, directeur du service technique de la Flandre occidentale; la stabilité desc onstructions. A Bruges.

S. Demanet, professeur agrégé, docteur en sciences physiques et mathématiques; la physique expérimentale et la physique mathématique, les manipulations physiques. Collège du St-Esprit.

G. Braet, chargé de cours, ingénieur à la direction de surveillance des chemins de fer concédés en exploitation, secrétaire adjoint du comité de direction du congrès international des chemins de fer, chevalier de l'ordre de Pie, chevalier de la Légion d'hon-

neur, chevalier de la Couronne de Roumanie, officier du Takovo de Serbie, officier du Nichan-Iftihar de Tunisie, officier de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie; l'exploitation des chemins de fer. Boulevard Bischoffsheim, 33, Bruxelles.

F. HACHEZ, chargé de cours, ingénieur au corps des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie; la mécanique appliquée (hydraulique, cinématique, applications des machines). A Soignies.

G. KAISER, chargé de cours, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la géographie industrielle et commerciale. A Vilvorde.

N. SIBENALER, chargé de cours, ingénieur du génie civil, des arts et manufactures et des mines, docteur en sciences physiques et mathématiques; la mécanique appliquée. Collège du Pape.

C. J. DE LA VALLÉE POUSSIN, chargé de cours, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; l'analyse mathématique, les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques. Rue de Namur, 190.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. BAGUET, docteur en droit, rue des Joyeuses-Entrées, 6.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J. VANLINTHOUT, chevalier de l'ordre de Léopold, rue de Diest, 44.

APPARITEURS.

E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2 (Médecine).
Ph. Vandeborne, rue des Flamands, 15 (Droit).
F. Degrom, abbaye de Parc (Philosophie).
Ph. Joniau, rue de Bériot, 6 (Sciences).

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

—

Collèges & Établissements académiques

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1).
(Rue de Namur.)

Président, A. B. Van der Moeren, professeur à la Faculté de Théologie.

Sous-régent, A. Cauchie, docteur en sciences morales et historiques.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI :
PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).
(Place de l'Université.)

Président, J. de Groutars, professeur à la Faculté de Philosophie.

---

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les cours de la Faculté de Théologie sont des cours approfondis. Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et civil. Les cours de littérature, de philologie, de sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert en argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de Philosophie et de Droit; le collège de Marie-Thérèse et

Sous-régents, J. Sencie, docteur en philosophie et lettres, chargé de cours.

J. Lenssen, candidat en sciences.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE :
PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, A. Hebbelynck, professeur à la Faculté de Théologie.

Sous-régents, M. A. Auger, docteur en théologie, et G. Lybeer, bachelier en théologie.

COLLÈGE JUSTE LIPSE.
(Rue des Récollets.)

Président, Is. Hemeryck, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Sous-régents, C. A. Callewaert, J. C. L., et H. Marlière, candidat en sciences naturelles.

---

celui de Juste Lipse aux élèves inscrits dans les Facultés des Sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de Théologie. Rue Neuve, 22.

Aides-Bibliothécaires, J. F. Clynmans, Vieux-marché, 11.

L'abbé J. Walravens, rue Dagobert, 25.

Jos. Wils, rue de Paris, 1.

Concierge, E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE BIOLOGIE CELLULAIRE.
(Collège de Villers.)

Directeur, J.-B. Carnoy, professeur à la Faculté des Sciences.

Assistant, M. Ide, docteur en médecine.

Préparateurs, Lomry, Vandevelde, Thiltges et Lifrange.

Concierge, Eug. Hovart, rue du Canal, 20.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis exceptés), de neuf heures à midi et de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver, et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règlement pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282; de 1851, p. 237, et de 1884, p. 319.

LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE HUMAINE ET COMPARÉE.
(Collège de Villers, rue du Canal.)

Directeur, G. Gilson, professeur ordinaire.
Assistants, MM. Lomry et Vandevelde.
Préparateurs, MM. Van Bockstaele, Thiltges et Lifrange.
Garçon de laboratoire, X.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, A. De Sonay, pharmacien.
Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistants, V. André, chaussée de Tirlemont, 25, et Guillaume Ambroise, Vieux-marché, 60.
Garçon de service, M. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

Chef des travaux, A. Van den Bossche, rue des Orphelins, 56.

Garçon de service, Pierre Vidal, rue de la Monnaie, 23.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.

Chef des travaux, A. Van den Bossche, rue des Orphelins, 56.

Garçon de service, Pierre Vidal, rue de la Monnaie, 23.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. Theunis, professeur ordinaire.

Préparateur, J. Pieraerts, ingénieur agricole, rue Notre-Dame.

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, S. Demanet, professeur agrégé à la Faculté des Sciences.

Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE.
(Rue des Récollets, 33 et 35.)

Directeur, J. Vuylsteke, professeur extraordinaire à la Faculté des Sciences.

Assistants, A. Deckers, docteur en sciences chimiques, et Oscar Deboeck.

Garçon de service, Philippe Van Laer.

LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, J. Marchand, professeur ordinaire.
Chef des travaux, S. De Lannoy, ingénieur, candidat en sciences naturelles.
Garçon de service, F. Wouters.

LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. Ponthière, professeur ordinaire.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef de culture, J. Giele.

MUSÉE DE BOTANIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, F. Wouters.

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir ; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, F. Wouters.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE,
D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de Théologie.
Concierge, M. Vranckx.

CABINET ET LABORATOIRE DE ZOOLOGIE,
DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (2).
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, Edouard Thielemans.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.
(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

INSTITUT VÉSALE.
(Rue des Récollets, 36.)

ANATOMIE SYSTÉMATIQUE.

AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur extraordinaire à la Faculté de Médecine.
Préparateurs, Martin, Detroz et Homans.
Concierge, J. Deleuze.

MUSÉE ANATOMIQUE ET SALLE DE TRAVAIL PRATIQUE.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur extraordinaire à la Faculté de Médecine.
Concierge, J. Deleuze.

MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de Médecine.

Concierge, J. Deleuze.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.
(Institut Vésale, rue des Récollets, 36.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, A. Forget.
Préparateurs, Vandewynckel, Detournay et Roelants.
Concierge, J. Deleuze.

INSTITUT RÉGA.

LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Forget.
Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE D'ANATOMIE
PATHOLOGIQUE ET DE PATHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, J. Denys, professeur ordinaire.
Assistants, Ch. Van den Bergh et J. Leclef.
Concierge, H. Wynants.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Vanderplanken, pharmacien.
Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE DE BACTÉRIOLOGIE.

Directeur, J. Denys, professeur.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Vanderplanken, pharmacien.
Concierge, J. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, T. Debaisieux.
Chef de clinique, L. Dandois, professeur ordinaire.
Assistants, O. De Zutter et A. Penninckx, docteurs en médecine.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest.
Chef de clinique, le docteur Denys, professeur ordinaire.
Assistants, les docteurs Rommens et Duquenne.

LABORATOIRE
ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur.

SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman.
Assistant, Forget.
Élève interne, docteur Govaerts.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, E. Hubert.
Directrice, A. Peeters.
Élèves internes, J. Debève et H. Hostens.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de Médecine.

Assistant, L. Mathy, docteur en médecine.

Élèves-résidants, Croquet, Wyns, Van den Bulke, Van den Brul et Peeremans.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin.

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

A. Siret, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).

Chefs des travaux graphiques aux Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie.

V. Lenertz, rue de Namur, 101.

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Programme des cours de l'année académique 1892-1893.

—

Faculté de Théologie.

Doyen : *M. Moulart.* — Secrétaire : *M. Dupont.*

T. J. Lamy, prof. ord. *Les Actes des Apôtres*, lundi et vendredi à 9 h., jeudi à 11 h. — Cours approfondi d'Hébreu, mardi à 10 h. — Cours de Syriaque, mardi à 9 h.

E. H. J. Reusens, prof. ord. et Bibliothécaire de l'Université. Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie, vendredi à 3 h.

F. J. Moulart, prof. ord. Droit civil-ecclésiastique : *Rapports de l'Église et de l'État*, vendredi et samedi à 10 h. — *Des fabriques d'église et de l'administration de leurs biens*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

B. Jungmann, prof. ord. L'Histoire ecclésiastique, du XIIIe au XVIIe siècle de l'ère chrétienne, lundi à 8 h., mardi à 11 h., jeudi à 9 h. — *Exercices critiques*, mercredi et vendredi à 4 h.

A. H. H. Dupont, prof. ord. La Dogmatique spéciale. Le traité De Deo uno et trino, mercredi et samedi à 9 h., vendredi à 11 h.

A. B. Van der moeren, prof. ord. et président du collège du St-Esprit. La Théologie morale : *S. Thom. Summ. Theol.* 1a 2æ, lundi à 11 h., mardi et mercredi à 8 h.

J. Forget, prof. ord. Langue et littérature

ARABES, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer.

J. DE BECKER, prof. extraord. JUS ECCLESIASTICUM. *De judiciis ecclesiasticis, de delictis et pœnis*, lundi à 9 h., mardi et mercredi à 10 h., samedi à 11 h.

A. VAN HOONACKER, prof. extraord. INTRODUCTION A L'HISTOIRE CRITIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT. — *Histoire du canon de l'Ancien Testament*, mercredi et vendredi à 12 h. — *Les Éléments de la langue hébraïque*, lundi à 10 h.

A. HEBBELYNCK, prof. extraord. et président du collège Marie-Thérèse. LA DOGMATIQUE GÉNÉRALE : le traité DE VERA RELIGIONE, jeudi et vendredi à 10 h. LA PATROLOGIE : *les Pères du* IVe *et du* V^e^ *siècle*, samedi à 8 h. — LANGUE ÉGYPTIENNE. — Copte. *Fragments bibliques*. — Hiéroglyphes. *Inscription d'Ipsamboul* (*Bulletin de la bataille de Kadesch*); textes choisis, aux jours et heures à déterminer.

D. MERCIER, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Cours de *Haute Philosophie selon saint Thomas : La Critériologie* ou *la Théorie de la certitude*, jeudi et vendredi à 8 h. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Faculté de Droit.

Doyen : *M. de Monge.*— Secrétaire : *M. Schicks.*

Examen de Candidat.

J. P. A. H. STAEDTLER, prof. ord. *Les Institutes du*

Droit romain, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 h. à 1 h.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au Droit civil*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre, de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

J. Vanden Heuvel, prof. ord. *Le Droit public*, lundi de 11 h. à 1 h.

F. J. Moulart, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil-ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

Premier examen de Docteur.

L. Mabille, prof. ord. *Le Code civil*, vendredi de 10 1/2 h. à 12 h.; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; jeudi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *Le Droit administratif*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre. — *Les Éléments du droit des gens*, mardi à 11 h., pendant le Ir semestre.

F. de Monge, prof. ord. *Les Pandectes*, lundi et mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre, de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

A. Nyssens, prof. ord. *Le Droit pénal*, mardi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre.

F. J. Moulart, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil-ecclésiastique : partie spéciale,* mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique,* mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Deuxième examen de Docteur.

J. Van Biervliet, prof. ord. *Le Code civil,* jeudi et vendredi de 10 1/2 h. à 12 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile,* lundi et mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

L. Mabille, prof. ord. *Le Code civil*, lundi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. Nyssens, prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre; jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Les Éléments du droit commercial*, lundi, mardi et mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. Maton, prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat,* mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le Ir semestre.

A. Schicks, prof. extraord. *Les Éléments du droit international privé*, lundi de 8 h. 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre. — *Le Cours pratique de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande*, mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

L. Mabille, prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le premier examen de Docteur en Droit.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au Droit civil* et *le Droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

A. Maton, prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie)*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières* (cours de trois années), mardi et mercredi de 2 1/2 h. à 4 h., pendant le Ir semestre; lundi, mardi et mercredi de 2 1/2 h. à 4 h., pendant le IId semestre.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale,* mardi et mercredi à 12 h., pendant le Ir semestre.

Deuxième année.

L. Mabille, prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué

ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

A. Maton, prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie)*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments)*, cours indiqué ci-dessus. — *L'Application des matières comprises sous les n°s 7 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, cours indiqué ci-dessus.

Troisième année.

J. Van Biervliet, prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

A. Nyssens, prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

A. Maton, prof. ord. *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations*, lundi de 2 1/2 h. à 4 h., pendant le I^r semestre. — *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *Les Lois fiscales (cours approfondi)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *L'Application des matières comprises sous*

les n°s 7 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières, cours indiqué ci-dessus.

A. Schicks, prof. extraord. *Les Éléments du Droit international privé,* cours indiqué ci-dessus.

COURS FACULTATIF.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière,* samedi à 9 h., pendant le I^{r} semestre; mardi à 8 h., pendant le II^{d} semestre.

École des Sciences sociales et politiques.

Président : *M. Van den Heuvel.*
Secrétaire : *M. Dupriez.*

Première année.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. *De la Neutralité de la Belgique et de la Suisse,* lundi à 3 h., pendant le II^{d} semestre.

A. Nyssens, prof. ord, *Le Régime légal des sociétés commerciales en droit comparé,* samedi à 3 h., pendant le I^{r} semestre.

J. Van den Heuvel, prof. ord. *Histoire parlementaire de la Belgique* (1830-1890), lundi à 3 h., pendant le I^{r} semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Législation ouvrière*, jeudi à 3 h., pendant le I^{r} semestre.

L. Dupriez, prof. extraord. *Le Droit public comparé (Angleterre, Etats-Unis)*, mercredi à 3 h.

Faculté de Médecine.

Doyen : *M. Masoin.* — Secrétaire : *M. Dandois.*

Examen de Candidat.

1re ÉPREUVE.

(Deuxième année d'études médicales.)

E. Masoin, prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), lundi à 10 1/2 h., jeudi et samedi à 12 h., pendant le Ir semestre; lundi à 10 h., mercredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

E. Venneman, prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale*, mardi, mercredi et samedi à 8 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

A. Van Gehuchten, prof. extraord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes osseux et musculaire)*, lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le Ir semestre; *(Systèmes intestinal, circulatoire et urogénital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le Ir semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaires)*, mardi, jeudi et samedi à 7 h., pendant le IId semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre.

J.-B. Carnoy, prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Cytologie*, jeudi et vendredi à 10 h., pendant le IId semestre.

G. Gilson, prof. ord. de la Faculté des Sciences. *L'Embryologie*, vendredi à 8 h., samedi à 10 1/2 h., pendant le IId semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 2 1/2 à 5 h., pendant le Ir semestre.

2e ÉPREUVE.

(Troisième année d'études).

E. Masoin, prof. ord. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus. — *Démonstrations* et *Exercices pratiques de Physiologie*, une séance par semaine.

C. Ledresseur, prof. ord. *L'Anatomie humaine topographique* et *Exercices pratiques*, mercredi, jeudi et vendredi à 4 h., pendant le Ir semestre, à partir du 1r décembre.

G. Bruylants, prof. ord. *La Chimie physiologique*, lundi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi à 1 h., pendant le IId semestre.

A. Van Gehuchten, prof. extraord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes intestinal, circulatoire et urogénital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le Ir semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, mardi, jeudi et samedi à 7 h., pendant le IId semestre. — *Dissections* comme plus haut.

F. M. E. Lefebvre, prof. ord. de la Faculté de Phi-

losophie. *La Psychologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Eléments d'anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

Premier examen de Docteur.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, mercredi, vendredi et samedi à 8 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, mercredi, vendredi et samedi à 7 h., pendant le IId semestre.

E. Hayoit de Termicourt, prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le Ir semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 h., mardi à 7 h., pendant le IId semestre.

E. Masoin, prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, jeudi à 4 h., pendant le IId semestre.

C. Ledresseur, prof. ord. *La Policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

T. Debaisieux, prof. ord. *La Clinique chirurgicale et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre. — Suppléant, L. Dandois, prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles,*

du pharynx et du larynx, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; de 10 h. à 11 h., pendant le IId semestre. — *Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer.

G. Verriest, prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre.

E. Venneman, prof. ord. *L'Ophtalmologie* et *la clinique ophtalmologique*, mardi et vendredi de 2 1/2 h. à 4 h., pendant le Ir semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 10 h. à 11 h., pendant le IId semestre. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

J. Denys, prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 1 h., pendant le Ir semestre. — *La Clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale* (y compris *les maladies cutanées et syphilitiques)*, lundi et jeudi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le Ir semestre; mardi, vendredi et samedi à 11 h., pendant le IId semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, prof. ord. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 4 h., pendant le IId semestre.

E. Hubert, prof. ord. *La Théorie des Accouchements* et *les Manœuvres obstétricales*, lundi, vendredi et samedi à 12 h. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 4 h. — *La Clinique obstétricale, la Clinique gynécologique et la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer. — *Consultations gratuites de gynécologie*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le Ir semestre; à 10 h,, pendant le IId semestre.

C. Ledresseur, prof. ord. *L'Hygiène publique et privée*, mercredi et vendredi à 11 h., pendant le Ir semestre; lundi et mercredi à 11 h., jeudi à 7 h., pendant le IId semestre. — *La Policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

T. Debaisieux, prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, mardi et jeudi à 2 1/2 h., pendant le Ir semestre; mardi à 2 1/2 h., pendant le IId semestre.

G. Verriest, prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

L. Dandois, prof. ord. et chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale*, y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mercredi et vendredi à 2 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

Troisième examen de Docteur.

E. MASOIN, prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

E. HUBERT, prof. ord. *Exercices cliniques d'obstétrique*, cours indiqué ci-dessus. — *La Clinique obstétricale* et *la Clinique gynécologique*, aux jours et heures à déterminer.

C. LEDRESSEUR, prof. ord. *L'Anatomie des régions*, jeudi et vendredi à 4 h., pendant le Ir semestre, jusqu'au 1r décembre.— *La Policlinique obstétricale*, indiquée ci-dessus.

T. DEBAISIEUX, prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale* et de *Théorie et de pratique des opérations chirurgicales*, indiqués ci-dessus.

G. VERRIEST, prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. VENNEMAN, prof. ord. *La Clinique ophtalmologique*, cours indiqué ci-dessus.

L. DANDOIS, prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Consultations gratuites*, et *les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, cours indiqués ci-dessus.

Examen pour le grade de Pharmacien.

G. BRUYLANTS, prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; la Pharmacie pratique; les Éléments de Chimie toxicologiques*, lundi, mardi,

et mercredi de 11 1/2 h. à 1 h. — *Les Opérations analytiques et toxicologiques et les Opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances alimentaires*, lundi de 8 h. à 10 1/2 h., et de 2 1/2 h. à 7 h., mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 2 1/2 h. à 7 h.

C. Blas, prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative; la Chimie pharmaceutique (partie minérale); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale*, mardi, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Ranwez, chargé de cours. *La Pharmacie galénique et magistrale et les Doses maxima des médicaments*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Pharmacognosie*, lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., jeudi de 11 h. à 1 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi de 2 1/2 h. à 7 h. et jeudi de 2 1/2 h. à 7 h.

Examen d'Expert-Chimiste.

(Les cours théoriques et pratiques pour les épreuves de l'examen de pharmacien, voir ci-dessus.)

G. Bruylants, prof. ord. *L'Analyse des substances médicamenteuses et des denrées alimentaires (compléments)*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Compléments de Chimie toxicologique*, cours théorique et pratique, mardi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Notions de*

Chimie industrielle (partie organique), lundi de 11 1/2 h. à 1 h. — *La Chimie physiologique y compris l'Urologie*, cours théorique et pratique, lundi de 9 h. à 10 h. et de 2 1/2 h. à 7 h.

C. Blas, prof. ord. *Compléments de Chimie analytique qualitative et quantitative*, mercredi de 5 1/2 h. à 7 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie minérale)*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h.

F. Ranwez, chargé de cours. *Recherches microscopiques des substances alimentaires et médicamenteuses (compléments)*, cours théorique et pratique, mardi de 2 1/2 h. à 6 1/2 h. — *L'application du microscope à l'analyse des produits physiologiques et pathologiques de l'organisme*, cours théorique et pratique, jeudi de 9 1/2 h. à 12 h.

C. Ledresseur, prof. ord. *L'Hygiène publique*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le 1r semestre.

J. Denys, prof. ord. *Les Éléments de Bactériologie*, cours théorique et pratique, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 1 h., pendant le 1r semestre.

E. Hayoit de Termicourt, prof. ord. *L'Introduction à la Médecine légale*, lundi à 7 h. et mercredi à 4 h., pendant le IId semestre (cours facultatif).

Faculté de Philosophie et Lettres.

Doyen : *M. Lefebvre*.— Secrétaire : *M. de Groutars*.

Examen de Candidat
en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.

Première épreuve.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et vice-recteur de

l'Université. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 h., pendant le Ir semestre; vendredi à 9 h., pendant le IId semestre.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), mercredi à 10 h., jeudi à 9 h., pendant le IId semestre. — *Notions sur l'histoire contemporaine*, vendredi et samedi à 11 h., pendant le IId semestre.

L. C. de Monge, prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, vendredi à 11 h., samedi à 10 h., pendant le Ir semestre; lundi et mardi à 11 h., pendant le IId semestre.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le Ir semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, mardi à 12 h., mercredi à 11 h., pendant le Ir semestre; mercredi et jeudi à 11 h., pendant le IId semestre.

F. L. G. Collard, prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le IId semestre.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'Explication d'auteurs grecs*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le Ir semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, mardi et mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le IId semestre.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique (partie formelle)* et *la Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, lundi, mardi et jeudi à 11 h., pendant le Ir semestre; lundi à 12 h., mardi à 10 h., samedi à 9 h., pendant le IId semestre.

J. Sencie, chargé de cours. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), lundi et mercredi à 10 h., pendant le Ir semestre.

Des répétitions seront données aux jours et heures à déterminer.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 12 h., pendant le Ir semestre. — *Notions sur l'Histoire contemporaine*, vendredi et samedi à 11 h., pendant le IId semestre.

L. C. de Monge, prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, vendredi à 11 h., samedi à 10 h., pendant le Ir semestre; lundi et mardi à 11 h., pendant le IId semestre. — *Notions sur les principales littératures modernes*, lundi à 10 h., mardi à 11 h., pendant le Ir semestre.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le Ir semestre. — *Notions sur les institutions politiques de Rome*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le IId semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, mardi à 12 h., mercredi à 11 h., pendant le Ir semestre; mercredi et jeudi à 11 h., pendant le IId semestre.

F. L. G. Collard, prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le IId semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, lundi à 11 h., mardi et jeudi à 10 h., pendant le Ir semestre.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique (partie réelle)*, mardi à 9 h., pendant le Ir semestre.

Th. Fontaine, prof. extraord. *La Philosophie morale*, mercredi à 10 h., jeudi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le Ir semestre.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, lundi, mardi et mercredi à 10 h., jeudi à 9 h., pendant le IId semestre.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres.

Première épreuve.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et vice-recteur de l'Université. *Le cours de Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

L. C. de Monge, prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'un auteur latin*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le IId semestre.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le Ir semestre ; vendredi et samedi à 12 h., pendant le IId semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique (partie formelle)* et *la Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqués ci-dessus.

J. Sencie, chargé de cours. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1e partie), cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur des questions de philosophie ; des *exercices* sur l'histoire et la géographie ; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et des *exercices philologiques* sur la langue latine, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge* et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

L. C. de Monge, prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* et *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqués ci-dessus.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'un auteur latin* et *Notions sur les institutions politiques de Rome*, cours indiqués ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le IId semestre.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi et samedi à 12 h., pendant le IId semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique (partie réelle)*, cours indiqué ci-dessus.

Th. Fontaine, prof. extraord. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

Exercices, comme à la première épreuve.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

A. PHILOSOPHIE.

P. G. H. WILLEMS, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et à 3 h., pendant le Ir semestre.

L. BOSSU, prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le Ir semestre; *l'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le Ir semestre.

F. L. G. COLLARD, prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le Ir semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le Ir semestre.

D. MERCIER, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *L'Encyclopédie de la philosophie* et *Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, au jour et à l'heure à déterminer.

A. H. H. DUPONT, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 4 h., pendant le Ir semestre.

E. E. F. J. DESCAMPS, prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

Les étudiants qui désirent combiner avec le doctorat en philosophie et lettres (Groupe Philosophie)

la licence en philosophie de St-Thomas, auront à suivre en outre certains cours de philosophie à déterminer par un programme particulier. (Voir le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie.)

B. Histoire.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire, la Critique historique* et *Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), jeudi de 4 h. à 6 h., pendant le Ir semestre. — *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), jeudi de 4 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

L. C. de Monge, prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)* (cours de deux années), mardi à 3 h., pendant toute l'année.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *Les Institutions romaines* et *l'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre.

L. Bossu, prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), au jour et à l'heure à déterminer.

F. L. G. Collard, prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le Ir semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exer-*

cices didactiques, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le vendredi, à 3 h., au Collège archiépiscopal.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'Épigraphie grecque* (cours de deux années), vendredi à 11 h., pendant le Ir semestre.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), vendredi à 4 h., pendant le Ir semestre. — *Les Institutions des temps modernes*, vendredi à 4 h., pendant le IId semestre.

J. Sencie, chargé de cours. *Les Institutions grecques* (cours de deux années), lundi et mardi à 12 h., pendant le Ir semestre.

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, mercredi de 2 1/2 h. à 4 h., pendant le Ir semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Géographie*, mercredi à 11 h., pendant le IId semestre.

C. Philologie classique.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Encyclopédie de la philologie classique et les Éléments de paléographie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le IId semestre. — *Les Institutions romaines* (cours de trois années), indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et à 3 h., pendant le Ir semestre; lundi à

2 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Exercices de philologie latine*, lundi à 9 h., pendant le Ir semestre.

L. Bossu, prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi à 11 h., pendant le IId semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de deux années), lundi et mardi à 10 h., pendant le IId semestre. — *Les Éléments de paléographie grecque* (cours de deux années), samedi à 11 h., pendant le Ir semestre. — *Exercices de philologie grecque*, mercredi à 12 h., pendant le Ir semestre; lundi à 12 h., pendant le IId semestre.

J. Sencie, chargé de cours. *Les Institutions grecques* (cours de deux années), cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques.

Première épreuve.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et vice-recteur de l'Université. *Le cours de Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique (partie formelle)* et *la Psychologie*, cours indiqués ci-dessus.

J. Sencie, chargé de cours. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1e partie), cours indiqué ci-dessus.

Deuxième épreuve.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, prof. ord. et assesseur du vice-recteur. *La Logique (partie réelle)*, cours indiqué ci-dessus.

Th. Fontaine, prof. extraord. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences morales et historiques.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, *la Critique historique*, et *Application d'une période de l'histoire. Les Institutions du moyen âge*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, prof. ord. *Les Institutions des temps modernes*, cours indiqué ci-dessus.

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

Une matière à choisir entre les cours suivants : *L'Histoire ecclésiastique, le Droit public* et *l'Économie politique*. (Voir les cours des Facultés de Théologie et de Droit.)

COURS SPÉCIAUX DE PHILOLOGIE POUR LES ÉLÈVES ECCLÉSIASTIQUES.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur.

I. Hemeryck, prof. ord., président du collège Juste Lipse et assesseur du vice-recteur.

Voir le programme particulier.

COURS FACULTATIFS.

P. G. H. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. Exercices de la *Societas philologa*, mercredi de 8 à 10 h. du soir.

C. de Harlez, prof. ord. *Cours supérieur de Sanscrit. — Poésie épique et lyrique Atharvan Veda, philosophie*, mardi à 5 h. — *Les Langues éraniennes (zend, pehlvi, vieux persan)*, jeudi à 5 h. — *Chinois classique* et *Mandchou*, aux jours et heures à déterminer.

P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. ord. *La Littérature germanique*, aux jours et heures à déterminer.

F. L. G. Collard, prof. ord. *Exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 8 à 10 h. du soir, pendant le Ir semestre.

J. de Groutars, prof. ord., président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *Le Grec moderne*, aux jours et heures à indiquer.

Ph. Colinet, prof. ord. *Grammaire sanscrite.* — *Mahâbhârata : morceaux choisis du Çàntiparvan.* — *Rig-Véda : Hymnes choisis.* — *Exercices étymologiques sur le* Ier *livre de l'Iliade.* — *Le consonantisme du vieux-slavon, au point de vue comparé*, aux jours et heures à déterminer.

T. J. Lamy, prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Hébreu* et de *Syriaque*, indiqués ci-dessus.

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, cours indiqué ci-dessus. — Cours de *Paléographie*, mercredi à 2 1/2 h., pendant le Ir semestre.

J. Forget, prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Arabe*, indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, prof. extraord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

A. Hebbelynck, prof. extraord. de la Faculté de Théologie et président du collège Marie-Thérèse. Le cours de *langue égyptienne*, indiqué ci-dessus.

—

Faculté des Sciences.

Doyen : *M. Micha.* — Secrétaire : *M. Marchand.*

Examen de Candidat
en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le I^r^ semestre; vendredi à 9 h., pendant le II^d^ semestre.

L. Henry, prof. ord. *La Chimie générale,* lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h.

P. E. Martens, prof. ord. *Les Éléments de Botanique,* vendredi à 9 h., samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le I^r^ semestre; vendredi à 10 h., samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II^d^ semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique,* mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le II^d^ semestre.

F. De Walque, prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie,* lundi et mardi de 3 h. à 6 h., pendant le II^d^ semestre.

J. Marchand, prof. ord. *La Physique expérimentale,* lundi et mardi à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le I^r^ semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le II^d^ semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine pendant un semestre.

F. M. E. Lefebvre, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique* et *la Philosophie morale,* lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le I^r^ semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire à la Pharmacie et à la Médecine vétérinaire.

Première année,

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion,* indiqué ci-dessus.

L. Henry, prof. ord. *La Chimie générale,* cours indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, prof. ord. *Les Éléments de Botanique,* cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique,* cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie,* comme ci-dessus.

S. Demanet, prof. agrégé. *La Physique expérimentale,* mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le I^{r} semestre ; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II^{d} semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine pendant un semestre.

F. M. E. Lefebvre, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique* et *la Philosophie morale,* cours indiqués ci-dessus.

Deuxième année.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *Les Éléments de Zoologie,* lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pen-

dant le I^r semestre. — Visite du Musée, vendredi à 2 h., pendant le I^r semestre.

L. Henry, prof. ord. *Compléments de Chimie générale*, jeudi à 9 h., pendant le I^r semestre; jeudi et vendredi à 8 h., pendant le II^d semestre.

P. E. Martens, prof. ord. *Compléments de Botanique*. lundi de 10 h. à 11 1/2 h.

J. B. Carnoy, prof. ord. *La Microscopie appliquée*, mardi et mercredi de 9 h. à 11 h., pendant le II^d semestre.

S. Demanet, prof. agrégé. *Compléments de Physique expérimentale*, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le I^r semestre.

F. M. E. Lefebvre, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi à 11 1/2 h. et jeudi à 10 h., pendant le II^d semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat.

Les programmes des deux années sont identiques à ceux de la Candidature, préparatoire à la Pharmacie; seulement le cours de *Microscopie appliquée* est remplacé par le cours de *Microscopie* et de *Cytologie* de la Candidature en Médecine.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la Faculté de

Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le Ir semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

N. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h, pendant le Ir semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre. — *Travaux graphiques*, lundi de 9 h. à 11 h., pendant le Ir semestre. — *La Géométrie prospective*, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre — *Travaux graphiques*, mardi de 9 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

S. Demanet, prof. agrégé. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine.

J. Ch. de la Vallée Poussin, chargé de cours. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre, jusqu'au 1r mai.

Deuxième année.

L. Henry, prof. ord. *Les Éléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La*

Cristallographie, partie du cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le II^d semestre.

J. A. Carnoy, prof. ord. *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la théorie des Déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *L'Astronomie physique*, mercredi à 10 1/2 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du cours de *Mécanique analytique* des Écoles spéciales.

S. Demanet, prof. agrégé. *Les Éléments de physique mathématique*, vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le II^d semestre.

J. Ch. de la Vallée Poussin, chargé de cours. *Le Calcul intégral, les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le I^r semestre.

F. M. E. Lefebvre, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique et la Morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h. pendant le I^r semestre. — *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi à 11 1/2 h. et jeudi à 10 h., pendant le II^d semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

A) Sciences zoologiques.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *La Zoologie systéma-*

tique, aux jour et heure à déterminer.— *L'Anatomie*, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Géographie et la Paléontologie animales*, lundi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre. — Suppléant pour le cours d'Anatomie, G. Gilson, prof. ord. *Exercices pratiques*, vendredi de 9 h. à 12 h.

G. Gilson, prof. ord. *L'Embryologie*, lundi de 10 1/2 h. à 12 h., mardi et mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre.

E. Masoin, prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie animale*, jeudi, vendredi et samedi à 12 h.

E. Venneman, prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Histologie*, mardi, mercredi et samedi à 8 1/2 h., pendant le IId semestre.

G. Bruylants, prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie physiologique*, lundi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi à 9 h., pendant le IId semestre.

B) Sciences botaniques.

P. E. Martens, prof. ord. *La Géographie végétale*, mercredi de 3 h. à 4 1/2 h., pendant le IId semestre.

J.-B. Carnoy, prof. ord. *La Morphologie, l'Anatomie* et *la Physiologie végétales; la Botanique systématique, la Paléontologie végétale*, jeudi et vendredi à 8 h. — *Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

C) Sciences minérales.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La*

Minéralogie, la Cristallographie et *la Géologie*, cours des Écoles spéciales indiqués ci-dessous. — *Compléments de Minéralogie et de Géologie*, mercredi à 9 h. — *La Paléontologie (animale et végétale), la Géographie physique*, mercredi à 11 h., pendant le II[d] semestre.—*Exercices pratiques*, une séance par semaine.

C. Blas, prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. *Travaux du laboratoire*, comme ci-dessous.

D) Sciences chimiques.

L. Henry, prof. ord. *La Chimie générale*, samedi à 9 h. — *Travaux pratiques*, deux séances par semaine.

C. Blas, prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire*, mercredi et jeudi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année, mardi à 3 h., séance facultative.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Cristallographie*, partie du cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales.

Examen de Docteur
en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

J. A. Carnoy, prof. ord. *Les Éléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le II[d] semestre.

F. L. J. Pasquier, prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Éléments de l'Astronomie mathématique*,

mardi à 9 h., pendant le Ir semestre; samedi à 10 1/2 h., pendant le IId semestre.

S. DEMANET, prof. agrégé. *La Physique mathématique générale*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

J. CH. DE LA VALLÉE POUSSIN, chargé de cours. *L'Analyse supérieure*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Dynamique*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 h., pendant le Ir semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Méthodologie mathématique*, mercredi à 9 h., pendant le Ir semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *Les Éléments de l'Histoire des sciences physiques et mathématiques*, une heure par semaine, pendant un semestre.

Deuxième année.

J. A. CARNOY, prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), jeudi de 11 h. à 12 1/2 h. — *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h.

N. E. BREITHOF, prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.

E. L. J. PASQUIER, prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Mécanique céleste*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

A. DUMONT, prof. ord. *La Topographie*, cours des Écoles spéciales. Voir ci-dessous. — *La Géodésie*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

Exercices pratiques d'Astronomie mathématique, de Géodésie et de Topographie, sous la direction de

MM. Pasquier et Dumont, aux jours et heures à déterminer.

S. Demanet, prof. agrégé. *La Physique expérimentale*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h. — *Exercices pratiques*, mercredi de 3 h. à 6 h. — *La Physique mathématique*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Ch. de la Vallée Poussin, chargé de cours. *L'Analyse supérieure (infinitésimale)*, mercredi de 4 h. à 5 1/2 h. — *Les Compléments de Mécanique analytique*, aux jours et heures à déterminer.

Écoles spéciales des Mines, des Constructions civiles, des Arts et Manufactures et d'Architecture.

Examen pour le grade de Candidat Ingénieur préparatoire aux grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 26.)

Première année d'études.

J. A. Carnoy, prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le I^{r} semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^{d} semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^{r} semestre.

N. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le I^{r} se-

mestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le IIᵈ semestre. — *Travaux graphiques*, lundi de 9 h. à 1 h., pendant toute l'année; mardi de 9 h. à 12 h., pendant le Iʳ semestre; mardi de 9 h. à 1 h., pendant le IIᵈ semestre.

E. L. J. PASQUIER, prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IIᵈ semestre.

S. DEMANET, prof. agrégé. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le Iʳ semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IIᵈ semestre. — *Les Éléments de Physique mathématique*, vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IIᵈ semestre.— *Manipulations physiques*, vendredi de 3 h. à 5 h., pendant le IIᵈ semestre.

J. CH. DE LA VALLÉE POUSSIN, chargé de cours. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, (1ʳᵉ partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Iʳ semestre.

L. BOSSU, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi de 12 h. à 1 h., pendant le Iʳ semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. KAISER, chargé de cours, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Iʳ semestre

Exercices de mathématiques et de mécanique analytique, sous la direction de M. E. SUTTOR, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. J. Dony, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le IId semestre.

Deuxième année d'études.

L. Henry, prof. ord. *La chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

F. De Walque, prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

J. A. Carnoy, prof. ord. *Les Éléments du Calcul des probabilités y compris la Théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre.

N. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année.— *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée*, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; vendredi de 8 h. à 11 h., samedi de 11 h. à 1 h., pendant le IId semestre. — *Travaux graphiques de Graphostatique*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre; jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *Les Éléments d'Astronomie et de Géodésie*, mardi de 10 h. à 11 h., mercredi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

J. Ch. de la Vallée Poussin, chargé de cours. *Le Calcul intégral* (2e partie), *les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *La Mécanique analytique*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. J. Dony, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; samedi de 8 à 11 h., pendant le IId semestre.

Examen pour le grade d'Ingénieur civil des mines.
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Troisième année d'études.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 3 h. à 4 1/2 h., mercredi de 8 à 9 h., pendant le IId semestre.

C. Blas, prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année, mardi à 3 h. séance facultative.

J. Micha, prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de

11 1/2 h. à 1 h. pendant le I^r semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II^d semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre; *(Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre.

A. Dumont, prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *La Topographie*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre.—*Exercices pratiques*, samedi à 2 1/2 h., pendant le II^d semestre.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)*, lundi à 3 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, chargé de cours. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Mécanique appliquée* et à la *Description des machines*, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi de 8 1/2 h. à 11 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le I^r semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 h., pendant le II^d semestre.

Travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le I^r semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 1 h., pendant le II^d semestre.

Quatrième année d'études.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *Les Éléments de paléontologie,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Géologie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 10 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

F. De Walque, prof. ord. *La Chimie industrielle,* mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques,* mardi et mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le Ir semestre.

G. Lambert, prof. ord. (suppléant A. Dumont, prof. ord.). *L'Exploitation des mines,* vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; *(Éléments d'architecture),* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; *(Architecture industrielle proprement dite),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie,* mercredi et jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; lundi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)*, lundi à 4 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

F. Hachez, chargé de cours. *Les Applications des machines*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Mécanique appliquée (l'Hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Mécanique appliquée*, à la *Construction* et aux *Applications des machines*, à l'*Exploitation des chemins de fer*, à la *Chimie industrielle*, à l'*Exploitation des mines* et à la *Métallurgie*, sous la direction de M. le professeur Breithof (suppléant N.), lundi et vendredi de 3 h. à 5 1/2 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous direction de M. V. Lenertz, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Cinquième année d'études

F. De Walque, prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h.,

pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le Ir semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie spéciale)*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

G. Lambert, prof. ord. (suppléant A. Dumont, prof. ord.). *L'Exploitation des mines*, vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi et jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; lundi et mercredi à 11 1/2 h. pendant le IId semestre. *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

S. Demanet, prof. agrégé. *Les Théories de l'électricité*, lundi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre. — *Mesures et essais électriques*, mercredi de 3 h. à 5 h., pendant le Ir semestre.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie générale)*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

G. Kaiser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi de 8 à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Construction des machines*, à l'*Exploitation des chemins de fer*, à la *Chimie industrielle*, à l'*Exploitation des mines* et à la *Métallurgie*, sous la direction de M. le prof. Breithof (suppléant N.), lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre.

Examen pour
le grade d'Ingénieur des constructions civiles.
(Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Troisième année d'études.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 3 h. à 4 1/2 h., mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre.

J. Micha, prof. ord. *La description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 9 1/2 h. 11 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *La Mécanique appli-*

quée (*Calcul de l'effet des machines*), lundi et samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le I^r semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II^d semestre.

G. HELLEPUTTE, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre.

A. DUMONT, prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *La Topographie*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre.—*Exercices pratiques*, samedi à 2 1/2 h., pendant le II^d semestre.

A. VIERENDEEL, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 3 h., pendant toute l'année.

F. HACHEZ, chargé de cours. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Cinématique appliquée*, à la *Description des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Stabilité des constructions*, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le I^r semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le II^d semestre; relatifs aux *Éléments d'architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, vendredi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le I^r semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 1 h., pendant le II^d semestre.

Quatrième année d'études.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 10 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

F. De Walque, prof. ord. *La Chimie industrielle* (*partie du cours*), mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mardi de 3 h. à 7 h., pendant le Ir semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.— *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*. mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)*, et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (*partie du cours*), mercredi et jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 4 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le II^d semestre.

F. Hachez, chargé de cours. *L'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre. — *Les Applications des machines*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le II^d semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Construction* et aux *Applications des machines*, à la *Stabilité des constructions*, aux *Constructions du génie civil*, à l'*Exploitation des chemins de fer* et à *l'Hydraulique*, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le I^r semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre.

Cinquième année d'études.

F. De Walque, prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le I^r semestre. — *Le Droit administratif (partie spéciale)*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines*,

jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit administratif (partie générale)*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil*, à l'*Exploitation des chemins de fer*, sous la direction de M. le prof. Breithof (suppléant N.), lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi et samedi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année.

Examen d'Élève-Ingénieur préparatoire aux examens d'Ingénieur des arts, manufactures et mines, d'Ingénieur-Constructeur et d'Ingénieur-Architecte.

Première année d'études.

L. Henry, prof. ord. *La Chimie générale*, lundi et

mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

F. De Walque, prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi à 10 h., pendant le Ir semestre. — *Exercices pratiques de Chimie générale*, mercredi et jeudi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

J. A. Carnoy, prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le Ir semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

N. E. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre. — *Travaux graphiques*, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre, et de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

S. Demanet, prof. agrégé. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant IId semestre. — *Manipulations physiques*, vendredi de 3 h. à 5 h., pendant le IId semestre.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le Ir semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. J. DONY, aux jours et heures à déterminer.

Deuxième année d'études.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 3 h. à 4 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le II[d] semestre.

C. BLAS, prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année, mardi à 3 h., séance facultative.

J. MICHA, prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I[r] semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II[d] semestre.

N. E. BREITHOF, prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le I[r] semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant le I[r] semestre; lundi de 9 1/2 h. à 1 h. et mardi de 11 h. à 1 h., pendant le II[d] semestre.

E. PASQUIER, prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II[d] semestre.

G. HELLEPUTTE, prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I[r] semestre.

A. Dumont, prof. ord. *La Physique industrielle,* mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

J. Ch. de la Vallée Poussin, chargé de cours. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. J. Dony, vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année.

N. B. Les aspirants-ingénieurs-architectes suivent en outre :

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 3 h., pendant toute l'année.

Examen d'Ingénieur des arts, manufactures, du génie civil et des mines.

Troisième année d'études.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *Les Éléments de paléontologie,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Géologie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi de 10 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

F. De Walque, prof. ord. *La Chimie industrielle,* mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année.

G. Lambert, prof. ord. (suppléant A. Dumont, prof.

ord.). *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments d'architecture* (facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi et jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; lundi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 3 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

F. Hachez, chargé de cours. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h.,

pendant le Ir semestre. (Facultatif pour l'ancien régime.)

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Excursions aux ateliers du Grand Central, mercredi après midi (IId semestre).

Travaux graphiques relatifs à la *Mécanique appliquée*, la *Construction des machines*, la *Stabilité des constructions*, la *Chimie industrielle* et la *Métallurgie*, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, vendredi et samedi de 2 1/2 h. à 4 1/2 h., à partir du 15 janvier; mardi et mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, vendredi et samedi de 3 h. à 5 h., pendant le IId semestre.

Quatrième année d'études.

F. DE WALQUE, prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. LAMBERT, prof. ord. (suppléant A. DUMONT, prof. ord.). *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 1 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

J. MICHA, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir se-

mestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le II[d] semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I[r] semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II[d] semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi et jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le I[r] semestre; lundi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le II[d] semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le I[r] semestre (facultatif).

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 4 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II[d] semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le II[d] semestre.

G. Kaiser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, vendredi à 3 h., pendant le II[d] semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le II[d] semestre.

Visite aux ateliers du Grand Central, mercredi après midi (II[d] semestre).

Travaux graphiques relatifs à la *Construction des*

machines et à la *Stabilité des constructions*, à la *Chimie industrielle* et à la *Métallurgie*, sous la direction de M. le prof. Breithof, lundi, vendredi et samedi de 2 1/2 h. à 4 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, aux jours et heures à déterminer, pendant le IId semestre.

Examen d'Ingénieur-Constructeur.

Troisième année d'études.

P. J. Van Beneden, prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi de 10 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Technologie des pro-*

fessions élémentaires, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)*, et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi et jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; lundi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 3 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre, et mercredi après midi *visite aux ateliers du Grand Central*.

Travaux graphiques relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et la *Stabilité des constructions*, sous la direction de M. le prof. Breithof, lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 10 h. à 12 h., vendredi de 11 h. à 1 h., pendant toute l'année.

Quatrième année d'études.

F. De Walque, prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *Les Éléments d'astronomie et de géodésie*, mercredi à 10 1/2 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)* et *l'Histoire de l'architecture*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), mercredi et jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; lundi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles* (partie du cours), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le Ir semestre.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 4 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale),* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

F. Hachez, chargé de cours. *L'Hydraulique,* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

G. Kaiser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale,* vendredi à 3 h., pendant le IId semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre, et mercredi à 2 h. *visite aux ateliers du Grand Central.*

Travaux graphiques relatifs à la *Construction des machines,* aux *Constructions du génie civil* et à la *Stabilité des constructions,* sous la direction de M. le prof. Breithof, lundi et vendredi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année.

Examen d'Ingénieur-Architecte.

Troisième année d'études.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. *La Géologie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi de 10 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

E. L. J. Pasquier, prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines),* lundi et samedi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre ; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre ; mardi de 6 1/2 h. à 8 h. du soir, pendant toute l'année.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 3 h., pendant toute l'année.

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 3 h., pendant toute l'année.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Stabilité des constructions*, sous la direction de M. le prof. Breithof (suppléant N.), lundi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année ; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, lundi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., mardi de 11 h. à 1 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 11 h. à 1 h., pendant toute l'année ; vendredi de 10 h. à 1 h., pendant le Ir semestre ; samedi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

Quatrième année d'études.

F. De Walque, prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

G. Helleputte, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre; samedi de 6 1/2 h. à 8 h. du soir, pendant toute l'année.

H. Ponthière, prof. ord. *La Métallurgie (Fer, Fonte et Acier)*, mercredi et jeudi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, prof. extraord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 4 h., pendant toute l'année.

G. Kaiser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

E. H. J. Reusens, prof. ord. de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 3 h., pendant toute l'année.

Excursions, chaque jeudi, pendant le IId semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Stabilité des constructions*, sous la direction de M. le professeur BREITHOF (suppléant N.), lundi de 3 h. à 6 h., pendant toute l'année; relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ, lundi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; samedi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

Examen de Conducteur des constructions civiles.

Première année d'études.

N. E. BREITHOF, prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le IId semestre. — *Travaux graphiques*.

E. L. J. PASQUIER, prof. ord. *La Mécanique élémentaire*, mardi à 10 h., pendant le Ir semestre.

G. HELLEPUTTE, prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

S. DEMANET, prof. agrégé. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre; jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *Manipulations physiques*, une séance par semaine, pendant un semestre.

F. HACHEZ, chargé de cours. *La Cinématique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre.

L. BOSSU, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi de 12 h. à 1 h., pendant le Ir semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. KAISER, chargé de cours, jeudi à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

Dessin à main libre et Travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. LENERTZ.

Deuxième année d'études.

J. MICHA, prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le IId semestre.

N. E. BREITHOF, prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mardi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le Ir semestre.

G. HELLEPUTTE, prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, partie du cours donné aux aspirants-ingénieurs des constructions civiles. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre.

A. DUMONT, prof. ord. *La Topographie*, samedi de

8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 2 1/2 h., pendant le II^d semestre.

G. Braet, chargé de cours. *L'Exploitation des chemins de fer*, partie du cours donné aux aspirants-ingénieurs des constructions civiles.

Travaux graphiques relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et aux *Constructions du génie civil*, sous la direction de M. le professeur Breithof (suppléant N.); relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz.

—

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Un horaire spécial fixera les heures des leçons à donner aux élèves réguliers et aux élèves spécialistes (ancien système) de l'École des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

—

École supérieure d'Agriculture.

Président : *M. J.-B. Carnoy.*—Secrétaire : *M. Lecart.*

Première année.

J.-B. Carnoy, prof. ord. *La Microscopie*, vendredi de 8 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du I^r semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le II^d semestre.

A. De Marbaix, prof. ord. *La Zootechnie (Anatomie comparée et descriptive)*, lundi de 11 1/2 h. à 12 1/2 h.

mardi de 11 à 12 h., pendant le Ir semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, lundi à 3 h. — *Éléments de zoologie*, lundi de 11 h. à 12 h., pendant le IId semestre.

J. Marchand, prof. ord. *Le Génie rural (Physique et Mécanique générale)*, lundi de 10 h. à 11 h., mercredi de 8 h. à 9 h., pendant toute l'année; mardi de 10 h. à 11 h., pendant le Ir semestre; de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre. — *Constructions rurales*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Dessin*, pour la première série : jeudi de 10 h. à 12 h., pendant toute l'année; vendredi de 11 h. à 1 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 11 h. à 1 h., pendant le IId semestre. — Pour la deuxième série : jeudi de 2 1/2 h. à 4 1/2 h., samedi de 8 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 3 h. à 5 h., vendredi de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre.

A. Theunis, prof. ord. *La Chimie générale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 11 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. —*La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Laboratoire*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du Ir semestre; mardi de 10 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

A. Meunier, prof. extraord. *La Morphologie végétale*, vendredi de 8 h. à 10 1/2 h., jusqu'à la nouvelle annee. — *Les Familles végétales*, vendredi de 10 h. à

11 h., pendant le II[d] semestre. — *Herborisations*, deux jours par semaine, pendant le II[d] semestre. — *Les Éléments de Minéralogie, de Géologie et l'Agrologie*, vendredi à 11 1/2 h., pendant le II[d] semestre.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie, *La Philosophie générale*, mercredi et jeudi à 12 h., pendant le I[r] semestre.

Deuxième année.

J.-B. Carnoy, prof. ord. *La Physiologie végétale* (2[e] partie : *Physiologie chimique)*, mercredi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le I[r] semestre. — *Les maladies des plantes*, samedi de 8 h. à 10 h., pendant le II[d] semestre.

A. De Marbaix, prof. ord. *La Zootechnie (Physiologie et Esthétique animales)*, mardi de 8 h. à 9 h., pendant le I[r] semestre; mardi de 9 h. à 10 h., pendant le II[d] semestre. — *Applications*, lundi à 3 h.

J. Marchand, prof. ord. *Le Génie rural (Mécanique, Géodésie agraire, Hydraulique, Arpentage. Levé des plans et Nivellement, Irrigation et Drainage*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année. — *Constructions rurales*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I[r] semestre. — *Dessin*, lundi de 8 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année; samedi de 9 1/2 h. à 12 h., pendant le I[r] semestre; mardi de 10 1/2 h. à 1 h., pendant le II[d] semestre. — *Applications d'arpentage et de nivellement*.

A. Lecart, prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi à 10 h., pendant le I[r] semestre; samedi à 10 h.,

pendant le II[d] semestre. — *Arboriculture pratique*, samedi à 11 1/2 h., pendant le II[d] semestre.

A. Theunis, prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I[r] semestre; vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II[d] semestre. — *Travaux du laboratoire (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, mardi de 9 h. à 12 h., vendredi de 10 h. à 1 h., pendant le I[r] semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 1 h., vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le II[d] semestre.

E. Tykort, prof. ord. *L'Agronomie générale et les principes généraux de la Chimie agricole*, lundi de 11 1/2 h. à 1 h., pendant le I[r] semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le II[d] semestre. — *L'Économie rurale*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I[r] semestre.

Troisième année.

J. B. Carnoy, prof. ord. *Les maladies des plantes*, samedi de 8 h. à 10 h., pendant le II[d] semestre.

A. De Marbaix, prof. ord. *La Zootechnie (Exploitation des Animaux domestiques)*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant toute l'année; lundi de 10 h. à 11 h., pendant le I[r] semestre; mardi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le II[d] semestre. — *Exercices zootechniques*, lundi à 3 h. — *Excursions*.

A. Proost, prof. ord. *L'Hygiène*, vendredi à 3 h., pendant le II[d] semestre. — *La Zoologie agricole*, vendredi à 4 1/2 h., pendant le II[d] semestre.

J. Marchand, prof. ord. *Le Génie rural (les Ma-*

chines agricoles), lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *La Physique industrielle*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *Dessin et Projets*, mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le I^r semestre; mardi de 3 h. à 6 h., vendredi de 11 h. à 1 h., pendant le II^d semestre. — *Exercices pratiques de géodésie agraire.*

A. LECART, prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi à 8 h., pendant le I^r semestre — *L'Arboriculture pratique*, samedi à 11 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *L'Apiculture*, mardi à 9 h., pendant le II^d semestre.

A. THEUNIS, prof. ord. *Les Industries agricoles*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le I^r semestre; mardi à 11 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *L'Industrie laitière*, mercredi à 12 h., pendant le II^d semestre. — *Les Travaux du laboratoire (Analyses industrielles et agricoles)*, mardi de 10 h. à 1 h., vendredi de 9 h. à 12 h., pendant le I^r semestre; mercredi de 9 h. à 12 h., vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le II^d semestre. — *Excursions.*

E. TYKORT, prof. ord. *Les Cultures spéciales*, lundi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Économie rurale*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le I^r semestre; samedi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le II^d semestre. — *La Comptabilité agricole*, samedi à 11 h., pendant le I^r semestre. — *Excursions.*

V. L. J. L. BRANTS, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique, le Droit rural et forestier*, lundi de 10 h. à 11 h., mercredi à 2 1/2 h., pendant le II^d semestre.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière,* samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le I^r^ semestre; mardi de 8 h. à 9 h., pendant le II^d^ semestre.

École supérieure de Brasserie.

Première année.

J.-B. Carnoy, prof. ord. *La Microscopie, l'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (I^e^ partie), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

J. Marchand, prof. ord. *Physique et Mécanique générale,* aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Notions de géométrie analytique, de calcul différentiel et intégral,* mardi de 11 h. à 12 h., pendant le I^r^ semestre. — *Les Constructions rurales,* aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Dessin,* jeudi de 10 h. à 12 h., pendant toute l'année; vendredi de 10 1/2 h. à 1 h., pendant le I^r^ semestre; mercredi de 11 h. à 1 h., pendant le II^d^ semestre.

A. Theunis, prof. ord. *La Chimie générale et les Exercices pratiques de Chimie,* aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Meunier, prof. extraord. *La Morphologie végétale, les Familles végétales et les Herborisations,* cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Philosophie générale,* aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Deuxième année.

J.-B. Carnoy, prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, mercredi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le Ir semestre.

J. Marchand, prof. ord. *La Mécanique générale et l'Hydraulique*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Constructions rurales*, cours indiqué ci-dessus. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 1/2 h., jeudi de 11 h. à 1 h., pendant le Ir semestre ; lundi de 8 h. à 10 1/2 h., mardi de 10 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

A. Theunis, prof. ord. *La Chimie analytique*, cours indiqué ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi et vendredi de 10 h. à 1 h., mercredi de 3 h. à 6 h., pendant le Ir semestre ; mardi de 8 h. à 10 1/2 h., mercredi et jeudi de 9 1/2 h. à 1 h., pendant le IId semestre.

E. Tykort, prof. ord. *La Comptabilité*, samedi à 11 h., pendant le Ir semestre.

J. Vuylsteke, prof. extraord. *La Zymotechnie dans ses rapports avec la fabrication de la bière, la Description des appareils utilisés en brasserie*, mercredi de 8 h. à 9 h., jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le Ir semestre ; mercredi et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Étude des ferments*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Les Hydrates de carbone et les matières azotées*, lundi de 10 h. à 11 h., pendant le Ir semestre.

Troisième année.

J. Marchand, prof. ord. *La Résistance des matériaux*, mardi de 11 h. à 12 h., pendant le IId semestre. — *La Physique industrielle*, cours indiqué ci-dessus. — *Dessin et Projets*, lundi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le Ir semestre; mardi de 3 h. à 6 h., pendant le IId semestre.

A. Theunis, prof. ord. *Les Industries agricoles*, cours indiqué ci-dessus.

E. Tykort, prof. ord. *La Comptabilité, l'Administration et l'Économie industrielles*, samedi de 9 h. à 10 h., pendant le IId semestre.

J. Vuylsteke, prof. extraord. *La Description des appareils utilisés en brasserie*, mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le Ir semestre; samedi de 8 h. à 9 h., pendant le IId semestre. — *Les Machines à glace*, jeudi à 8 h., pendant le Ir semestre. — *Les Travaux du laboratoire*, lundi, mercredi et jeudi de 3 h. à 7 h., pendant toute l'année; mardi de 10 h. à 1 h. et de 3 h. à 7 h., mercredi de 11 h. à 1 h., vendredi de 8 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; lundi de 10 h. à 1 h., mercredi, jeudi et vendredi de 8 h. à 12 h., pendant le IId semestre.

Th. Fontaine, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *Le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, cours indiqué ci-dessus.

Études supérieures libres

I. SECTION DE PHILOSOPHIE : ÉCOLE ST THOMAS D'AQUIN.

Président : *M. Mercier*, prof. ord.
Secrétaire : *M. Fontaine*, prof. extraord.

Troisième année.

D. MERCIER, prof. ord. *La Critériologie* ou *la Théorie de la certitude*, jeudi à 8 h. et vendredi à 8 h., pendant toute l'année.

Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

A. CAUCHIE, *Méthode d'heuristique et de critique historiques. — Histoire des idées au moyen âge.*

J. FORGET, prof. ord. *Les travaux philosophiques des Arabes et leur influence sur la philosophie scolastique.*

L. DE LANTSHEERE, *La philosophie contemporaine.*

NIC. SIBENALER. Cours général de *Mathématiques* (première partie).

J. FORGET, prof. ord. *Exposé scientifique du dogme catholique.*

L'horaire sera déterminé par un programme spécial.

II. SECTION DE PHILOLOGIE ORIENTALE ET LINGUISTIQUE.

Présid. : *M. de Harlez.* — Secrét. : *M. Colinet.*

Directeurs d'études :

C. DE HARLEZ, prof. ord. *(Sanscrit, éranien, chinois, tartare)*. 1. *Mahâbhârata*. l. III; *Upanishads; Vedântasara*. Poésie lyrique. — 2. *Yaçna* XXVIII-LX. Texte et v. *pehlvie.* — *Inscriptions de Behistûn* (Ir semestre). — 3. *Yi-King; Shi-king; Lao-tze. Tchuang-tze.* — 4. L'*Ajige taciko*. Extraits.

Ph. Colinet, prof. ord. *(Sanscrit, Pâli, Grammaire comparée).* — Voir aux cours facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres.

C. C. A. Moeller, prof. ord. *Études historiques : l'histoire de l'Orient dans les sources classiques (époque des Achéménides).*

A. Van Hoonacker, prof. extraord. *(Histoire critique et Exégèse de l'Ancien Testament; Assyrien)*; *le Code lévitique et le prophète Ezéchiël* (Ir semestre). — 2. *Explication de textes assyriens choisis* (IId semestre).

A. Hebbelynck, prof. extraord. *(Langue égyptienne).* Le cours indiqué ci-dessus, Faculté de Théologie.

W. Bang. *Turc, Persan moderne, Mongol et langues ouralo-altaïques,* aux jours et heures à déterminer ultérieurement.

INSTITUT PRÉPARATOIRE

pour l'admission aux

Écoles spéciales, aux Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie.

Directeur : A. J. A. Tielemans. prof. agrégé de la Faculté de Philosophie.

Professeurs : A Tielemans.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
J.-B. ABBELOOS.

Le secrétaire, P. G. H. Willems.

Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE.

—

Directeur : M. Victor Brants, professeur.
Secrétaire : M. Charles Genart, de Fosses.

Ont pris part aux travaux en 1891-1892.

MM. Crahay, Edouard, de Hasselt.
de Bergeyck, comte Louis, d'Anvers.
De Brouwer, Jean, de Bruges.
Frapier, Paul, de Namur.
Gérardy, Hubert, de Verviers.
Mélot, Auguste, de Namur.
Moyersoen, Romain, d'Alost.
Paillot, René, de Perwez.
Pussemier, Lionel, de Gand.
Vanden Broeck, Edouard, de Borgerhout, professeur au collège St-Rombaut, à Malines.
Wasseige, Max, de Fooz-Wépion.

—

RAPPORT
sur les travaux de la Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1891-92, par M. Charles GENART, secrétaire.

—

Messieurs,

La Conférence d'Économie sociale vient d'achever sa septième année; elle a grandi en importance plus rapidement qu'elle n'avançait en âge. Plus les grands problèmes sociaux attirent l'attention des gouvernants comme des patrons et des ouvriers, des législateurs et des savants, plus il importe de se familiariser avec ces questions, d'en rechercher les solutions les plus satisfaisantes et de se pénétrer des grands principes qui doivent guider dans ces études.

L'économie politique a pris des développements si vastes, il s'y agite de si violents débats, les éléments contingents et variables y ont une telle importance, qu'il serait bien insensé d'en vouloir pénétrer tous les mystères en quelques mois d'étude, fût-ce même d'une étude exclusive. Aussi n'est-ce point là le but direct de notre Conférence; ce que nous devons en attendre, c'est cette direction sûre et éclairée qui nous montre la voie que nous devons suivre, qui nous prépare et nous habitue à étudier par nous-

mêmes, à discerner le vrai et le bien dans la foule d'arguments si divers qui s'entre-choquent et se croisent en tous sens. Vous savez assez, Messieurs, si cette direction a été donnée, au cours pratique, grâce à son dévoué directeur M. le professeur Brants. Le passé de la Société en témoigne hautement.

La mission du secrétaire n'est pas de passer en revue, un à un, chacun des travaux qui ont fait l'objet de nos séances; à peine d'être très incomplet, le rapport prendrait des proportions trop considérables et perdrait son caractère; au reste un tel compte rendu serait bien incolore et bien imparfait.

La voie suivie dans nos travaux a été celle de nos devanciers : chaque nouveau membre a choisi, pour s'habituer à la méthode, une question speciale qui a fait l'objet de ses recherches et de ses investigations pendant toute l'année; les anciens déjà accoutumés à ce genre de travail, ont pu plus librement traiter des questions diverses ou prendre à leur gré, eux aussi, un objet spécial de toutes leurs études. C'est ainsi qu'on s'est occupé du crédit rural et de l'homestead, des unions professionnelles, des banques, du prêt et de l'usure, de l'arbitrage et de la conciliation, des corporations, de la propriété des mines.

Concurremment avec ces travaux, notre cercle n'a cessé de suivre de près le mouvement économique; les livres nouveaux ont été analysés, les lois récentes commentées: les faits sociaux et économiques, qui soulevaient l'intérêt, ont été étudiés, etc. Enfin, ce qui a puissamment contribué à donner à nos réu-

nions un intérêt actuel et poignant, c'est l'étude que nous y avons faite de situations observées et constatées par nous-mêmes au cours de nos excursions soit collectives soit individuelles. Suivant en cela les précieux enseignements d'un maître de la science dont le nom vous est trop familier pour qu'il soit besoin de le citer, nous nous sommes efforcés d'ajouter à notre formation l'expérience de l'observation personnelle des faits et des hommes.

Vous dirai-je comment les occasions nous en ont été ingénieusement ménagées? C'est bien inutile, vos souvenirs suppléeront avantageusement à tout ce que je pourrais vous en dire. L'an dernier déjà, les anciens s'en rappellent avec plaisir, les observations, les commentaires, les échanges de vue auxquels ont donné lieu les excursions ont rempli bien agréablement quelques-unes de nos courtes heures, faisant ainsi une heureuse diversion aux études de la théorie et de l'observation des autres. Cette année, dès le mois de novembre nous visitions en groupe les établissements (papeterie et fonderie) de M. De Naeyer, à Willebroeck; l'excursion fût pleine d'intérêt et féconde en observations, longtemps encore ce sujet vint prendre place au programme de nos réunions; l'un de nous surtout voulut pousser plus avant ses investigations et nous fit bénéficier de ses remarques pleines de sagacité et d'autant plus intéressantes pour nous qu'il nous avait été donné d'observer nous mêmes ce milieu social.

Les vacances mêmes n'ont pas été improductives;

le 29 décembre nous nous retrouvions nombreux pour une nouvelle visite. Les importantes exploitations charbonnières de Mariemont et Bascoup étaient notre but. Il serait trop long de rappeler le détail d'une journée si bien remplie, mentionnons seulement les points les plus saillants qui firent plus tard l'objet des discussions de nos séances : les explications que M. Julien Weiler, directeur du matériel, nous a données au local de la société d'harmonie ; le caractère et l'esprit qu'il prête aux institutions ouvrières (1) ; le système d'échelle des salaires fixant le salaire moyen à 43 °/₀ du prix de vente de la tonne de charbon ; et pour terminer, *last not least*, les fameuses chambres d'explication et le conseil de conciliation et d'arbitrage.

Le temps nous permet encore en quittant Mariemont d'aller jeter un rapide coup d'œil à la boulangerie patronale du Bon Grain aux Hayettes, c'est l'œuvre de l'industriel catholique bien connu par son dévouement à la classe ouvrière, M. Valère Mabille ; notre séjour y fut court mais nous eûmes la bonne fortune d'entendre du fondateur lui-même les explications les plus autorisées sur la boulangerie et spécialement sur la grande société ouvrière catholique de Morlanwelz.

Une troisième visite fut consacrée à la maison pénitentiaire centrale de Louvain. Sans parler des

---

(1) Voir notamment *la Réforme sociale* de Paris, n° du 1r décembre 1888, p. 580.

détails de service et du régime général de la prison dont nous avons pu nous rendre compte sur le fait, le régime du travail a fait l'objet d'explications particulières de Monsieur le Directeur.

Grammont enfin fut le dernier but d'excursion du cours pratique; d'une part le cercle ouvrier, le patronage, les sociétés de secours mutuels avec les caisses de chômage, d'autre part une fabrique d'allumettes et l'industrie du cigare offraient un vaste champ d'étude et d'observation.

Ces diverses visites ont permis d'apprécier et de voir à l'œuvre des industries très variées et où les rapports entre patron et ouvriers présentaient des différences très marquées. Chaque membre de la Conférence est chargé de faire, au retour de ces visites, un rapport partiel sur un point spécialement désigné à ses observations. Il se servait pour cela du questionnaire de la commission royale d'enquête de 1886. Un rapporteur général est chargé de grouper les faits et l'appréciation, ce qui constitue une sorte de monographie d'atelier.

Voilà, Messieurs, le relevé de nos excursions collectives. Ces études présentent tant d'intérêt à qui s'y livre avec ce goût du travail, ce désir d'apprendre et cette attention soutenue qui ne laisse échapper aucun détail, qu'elles ne pouvaient manquer d'exciter l'initiative de chacun; aussi convient-il de rappeler ici les visites particulières dont les membres sont venus apporter le fruit à nos réunions : signalons une étude fort complète et pleine d'intérêt sur Hoog-

stracten et Merxplas et le régime de ces colonies pénitentiaires, puis les rapports sur les établissements de M. Janssens à St-Nicolas, les charbonnages et fours à coke de Strépy-Bracquegnies, les verreries de Manage, la coutellerie de Gembloux, enfin l'amidonnerie et la meunerie de la société Remy et Cie, à Wygmael.

Un de nos aînés, M. Ernest Dubois, qui a passé le commencement de cette année à l'université de Berlin est resté fidèle à notre Cercle; nous le remercions vivement de nous avoir fait connaître par ses lettres quelques-unes des institutions qu'il lui a été donné de visiter en Allemagne (1), nous le remercions surtout d'avoir bien voulu venir à notre dernière réunion nous donner un court aperçu de son premier semestre à Berlin et des études qui l'ont occupé.

Il reste à signaler encore l'heureuse occasion que M. Brants nous a procurée d'entendre de la bouche d'un éminent économiste, M. Emile Cheysson, l'exposé du programme de l'Ecole des sciences politiques de Paris.

Enfin le rapport serait incomplet s'il ne mentionnait la lecture que M. le Directeur a bien voulu nous donner de son étude sur une visite chez l'abbé Hitze

---

(1) Rapport sur une *visite à la brasserie Schulheis, à Berlin*. Visite faite avec le cours du prof. Sering. Publié dans *la Réforme sociale* du 16 juin 1892. — Sur un *conseil de conciliation dans l'usine Freese, à Berlin*. *Ibid.* 16 octobre 1892.

et aux institutions ouvrières de Munchen-Gladbach (1), nous montrant en cela le modèle de ces travaux auxquels il n'a cessé de nous initier pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler.

Il ne nous est point permis, Messieurs, de terminer ce rapport sans saluer la fondation de la nouvelle École des sciences sociales et politiques. Vous en connaissez le programme; les titres et les noms témoignent assez que les questions actuelles et du plus haut intérêt y seront exposées dans des cours d'une érudition attrayante autant que profonde; puissions-nous nous y retrouver nombreux pour continuer ces études si agréables et si nécessaires à notre époque (2).

---

(1) Les institutions économiques et sociales à Munchen-Gladbach, *Réforme sociale,* avril 1892.

(2) Il y a lieu de compléter ceci en constatant que, comme plusieurs devanciers signalés dans les précédents rapports, l'auteur de celui-ci vient de voir couronner par le jury des bourses de voyage du gouvernement, un mémoire sur quelques phénomènes contemporains de transformation industrielle. C'est pour la Conférence une satisfaction de l'en féliciter. (Note de la Direction.)

Societas Philologa Lovaniensis.

—

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. J. B. ABBELOOS, Rector magnificus, *Præses ad hon.*

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. NAMÈCHE, Rector emeritus, *Præses ad hon.*

P. G. H. Willems, professor ordinarius, *Præses.*

Fr. Collard, professor ordinarius, *Vice-Præsid.*

Rev. Victor Carlier, ex Mainvault, phil. et lit. cand., *p. t. a Secret.*

Socii.

Rev. Victor Gérard, ex Bastonia, phil. et lit. cand., ex-secret. (1891-1892).

Josephus Willems, Lovaniensis, phil. et lit. et juris candidatus.

Carolus Lecoutere, Antverpiensis, phil. et lit. doctor.

Carolus Lienaux, ex Lombisia, phil. et lit. cand.

Eduardus Loos, Lovaniensis, juris doctor.

Simeon Olschewsky, Lovaniensis, phil. et lit. cand.

Leopoldus Paulus, Nivellensis, id.

Julius Wauters, Waesmontensis, phil. et lit. stud.

Leo Mallinger, Luciliburgensis, phil. et lit. stud.

Rev. Franç. Smets, ex Casterle, phil. et lit. cand.

Arth. Colinet, Sonegiensis, phil. et lit. stud.

Qui olim socii fuere.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et lit. doctor, prof. univers. Leodiensis, ex-secret. (1873-74).

Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et lit. doctor, prof. univers. Leodiensis.

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et lit. doctor, mag. scrin. stud. super. in Ministerio rer. int.

Victor Brants, Antverpiensis, prof. ordinarius Univ. Lovaniensis, ex-secret. (1874-75).

Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doctor, professor athenæi Luciliburg.

Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philol. licentiatus.

Rev. canonicus Alf. Segers, ex Appels, philolog. licentiatus, præses seminarii Gandavensis.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct., prof. progymnasii Echternacensis.

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, rector gymnasii Beeringensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, vicarius in oppido Brugensi.

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim, phil. et lit. atque juris doctor, ex-secret. (1877-78).

Rev. Henricus Eggers, Monasteriensis, philol. doctor.

Rev. Arthur Vermeersch, S. J., ex Ertvelde, doct. jur. et scient. polit., ex-secret. (1878-79).

Ludovicus Simons, Ruremondensis, phil. et lit. doct., professor athenæi Lovaniensis.

Constantinus Gelders, Lewensis, phil. et lit. doctor, professor athenæi Brugensis.

Desiderius Petit, ex Wodecq, phil. et lit. doct., professor coll. Diesthem.

Nicolaus Walch, ex Niederpallen (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et lit. doctor.

Constantinus Nannan, ex Redu, phil. et lit. doctor, prof. athenæi Ixellensis.

Gulielmus Streel, ex Alleur, phil. et lit. atque juris doct., ex-secret. (1879-80), judex curiæ Waremm.

Johannes Dubois, ex Barnich. phil. et lit. atque juris doct., ex-secret. (1880-81), judex curiæ Arlon.

Julius Van Biervliet, Brugensis, phil. et litt. et scient. nat. doctor, ex-secret. (1881-82), prof. univ. Gandavensis.

Edmundus Cordewener, Mosætrajectinus, phil. et lit. doct., prof. gymnasii Mosætraj.

Petrus Doppler, Mosætrajectinus, phil. et lit. doct., ex ag. vices-secret. (1882-83), adjutor archiv. Mosætraj.

Augustus Van Ryckelen, ex Halle-Boyenhoven, phil. et lit. doct., prof. coll. Ypriani.

Johannes Petrus Biwer, ex Remich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct.

Rev. Edmundus Remy, Sonegiensis, philologiæ doct., professor seminarii Bonæ Spei.

Rev. Leonardus Lootens, ex Anseghem, philologiæ licentiatus, professor in Seminario Rolariensi.

Michael Meyers, ex Boxhorn (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct., professor athenæi Luciliburg.

Michael Glaesener, ex Wilwerdingen (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doctor, prof. athenæi Dikirch.

Baro Leo Bethune, Alostanus, phil. et lit. et juris doctor, ex-secret. (1883-84).

Augustus Bertrand, Bullionensis, philos. et lit. doct., prof. athenæi Arlon.

Johannes Terrens, ex Waldbillig (Magni Duc. Lucilib.), philos. et lit. doct., prof. athenæi Hasselet, ex-secret. (1884-85).

Rev. Alphonsus Dassonville, ex Heule, philologiæ licent., prof. collegii Ostendensis.

Eugenius Herbecq, Dionantensis, phil. et lit. et juris doctor, ex-secret. (1885-86).

Alphonsus Roegiers, Teneræmundanus, phil. et lit. doct., prof. athenæi Leodiensis.

Rev. Adrianus Cauwenberg, ex Hoeven (Batavus), phil. et lit. doct., professor in seminario minore diœcesis Bredanæ.

Rev. Ludovicus Reyter, ex Altwies (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct., prof. gymnasii Dikirc.

Alfredus De Groote, Gerardimontensis, juris doctor, substitutus auditoris milit. Gandavi.

Carolus Martens, Lovaniensis, juris doct.

Prosper Poullet, Lovaniensis, phil. et lit. et juris doctor, ex-secret. (1886-87).

Theodorus Stille, Mosætrajectinus, phil. et lit. doct.

Ernestus Dubois, Verviensis, phil. et lit. et juris doct.

Leopoldus Piette, ex Denée, phil. et lit. doctor, prof. athenæi Namurc.

Simon Kayser, ex Esch (Magni Duc. Lucil.), phil. et lit. doctor, prof. collegii S[i] Josephi Virtonensis.

Rev. Petrus Marres, Mosætrajectinus, prof. in seminario Rodiaducensi.

Mauritius Dewulf, Poperinghensis, phil. et lit. doct. et juris cand.

Prosper De Pelsmaecker, ex Denderleeuw, phil. et lit. doct. et juris doct., ex-secret. (1887-88).

Rev. Edmundus Conrotte, ex Tintigny, phil. et lit. doct., prof. Seminarii Baston.

Rev. Æmilius Valvekens, ex Rillaer, phil. et lit. doct., prof. seminarii Hoogstrat., ex secret. (1888-89).

Edm. Goedertier, ex Lede, phil. et lit. et juris doct.

Joh. Petr. Schock, ex Villa-Machera (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct.

Gaspardus Parpan, ex Obervatz in Helvetia, philol. doctor.

Rev. Johannes Leemans, ex Grimbergen, professor collegii S[i] Petri Lovan.

Rev. Arthur Piret, ex curia S[i] Stephani, phil. et lit. cand., prof. collegii S[i] Rom. Mechlin.

Rev. Franciscus Schoovaerts, ex Wavre-Notre-Dame. phil. et lit. cand., professor collegii S[i] Bonifacii Ixellensis.

Leo Goemans, Lovaniensis, phil. et lit. doctor, magister stud. Ath. Lovan.

Johannes Schwind, ex Septem Fontibus (Magni Duc. Luciliburg), phil. et lit. doctor.

Marcus Vanden Rydt, Nivellensis, phil. et lit. doctor, prof. collegii Nivellensis.

Rev. Jacobus Meyers, ex Bigonis Villa (Magni Duc. Luciliburg), phil. et lit. doct.

Franciscus Bethune, Gandavensis, phil. et lit. et juris doctor, ex-secret. (1889-90).

Lambertus Petit, Namurc., phil. et lit. et juris doct.

Josephus Schrijnen, Venlonensis, phil. et lit. doctor, ex-secret. (1890-91).

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1891-92, par M. l'abbé V. GÉRARD, candidat en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

Au moment d'entreprendre la rédaction du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, la pensée m'était venue de faire l'apologie de notre Société. C'est qu'en effet la Societas Philologa, aussi bien que la Philologie elle-même, a ses détracteurs; ou plutôt, pour être moins sévère, d'aucuns lui refusent les sympathies auxquelles elle a droit, et qu'elle rencontrerait sans aucun doute, si elle était mieux connue. Mais en parcourant les annales déjà longues de notre vieille Société, j'ai trouvé, tout près de nous, déjà réalisé, le projet que je méditais. Dans son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1889-90, M. François Béthune a trop clairement et trop fidèlement exposé notre programme, il en a trop éloquemment démontré l'utilité pour que je me hasarde à reprendre ce sujet après lui. Qu'il me suffise de renvoyer à ce rapport les sincères amis de la vérité. Ils y puiseront, j'en suis

sûr, la conviction que nous faisons ici œuvre utile et durable.

Il semble d'ailleurs que les paroles de notre aîné ne sont pas restées sans écho. De nombreuses recrues sont venues cette année grossir nos rangs et, ce qui est plus heureux encore, un nouveau sang paraît avoir passé dans nos veines ; nos réunions, grâce au zèle de tous nos membres, ont été plus animées, les travaux plus nombreux et plus variés.

M. Schrijnen le constatait déjà dans le dernier rapport : la réforme des programmes universitaires et l'établissement d'exercices pratiques sous la direction de notre zélé et savant président, M. le professeur Willems, en nous initiant d'une manière plus directe et plus personnelle aux diverses branches de la philologie classique et en particulier à la critique des textes, nous ont mis à même de tirer plus de fruits de la lecture des revues et des autres travaux modernes.

Aussi, Messieurs, notre Société eût-elle compté plus de membres encore et notre activité eût-elle été plus grande et plus soutenue, si nous ne souffrions tous, et d'autres avec nous, d'un mal qui trop souvent paralyse nos efforts en refroidissant notre zèle.

Peut-être m'accuserez-vous de pessimisme : je ne fais pourtant que consigner une observation bien souvent confirmée, rarement démentie, et que vous avez faite maintes fois vous-mêmes. Avez-vous, dites-moi, rencontré beaucoup d'étudiants en philologie classique qui eussent au fond du cœur l'amour de

cette science? Pour moi, ils sont rares ceux que j'ai vus animés de cette ardeur, de cet enthousiasme si favorable, pour ne pas dire si nécessaire, à nos progrès. Si Juste Lipse revenait parmi nous, il en serait sans doute fort scandalisé. D'où vient donc cette torpeur, cette sorte d'indifférence? Où chercher l'origine de cette étrange disposition d'esprit à l'égard d'une science que nous cultivons, si j'ose le dire, comme par contrainte?

Sans être profond philosophe, je crois pouvoir en signaler diverses causes : les unes viennent de notre fonds; d'autres nous sont en partie étrangères, mais agissent puissamment sur nous.

Que de fois ne nous a-t-on pas dit dans notre enfance : les racines de la science sont amères, mais les fruits en sont doux? Eh bien! Messieurs, ne vous semble-t-il pas que la philologie participe largement à cette propriété commune à toutes les sciences? Nous qui n'en sommes qu'à la racine, nous la trouvons souvent bien dure et bien amère. Le côté littéraire des études classiques a quelque chose de riant qui séduit nos imaginations de vingt ans : entre ce paysage ensoleillé, qui nous remue et nous attire, et les montagnes arides de la science, qui cachent leurs richesses dans leur sein, nous hésitons et nous souffrons. Mais, Messieurs, les chercheurs d'or traversent-ils les déserts et les mers pour aller contempler les sites pittoresques ou les plaines fleuries? Et nous, nous arrêterons-nous, dans l'étude des chefs-d'œuvre antiques, à une admiration superficielle qui

n'a rien de commun avec la science vraie et solide?

Ayons donc le courage de mesurer à notre imagination l'aliment qu'elle recherche avec trop d'avidité; quand il le faut, sacrifions à la culture de notre intelligence et au développement de nos connaissances le facile plaisir qui nous est offert.

N'est-ce pas d'ailleurs notre devoir? La plupart d'entre nous sont appelés à faire connaître à l'enfance et à la jeunesse de notre pays l'antiquité classique avec ses institutions, ses lois, son histoire, sa littérature. Or, de bonne foi, espérons-nous obtenir de réels succès dans cette tâche difficile, si nous ne sommes pas nous-mêmes initiés, aussi complètement qu'il nous est possible, à la connaissance de l'antiquité? Suivre, au moins de loin, les travaux des maîtres de la science, en constater les progrès, en recueillir les résultats, pour les apprécier et éclairer son enseignement à ce foyer de lumières, tel est, n'est-il pas vrai, le devoir de tout professeur sérieux. Or, je vous le demande, celui-là suffira-t-il à sa tâche qui ne connaît pas le premier mot des problèmes scientifiques? N'est-il pas fatalement destiné à devenir bientôt un anachronisme vivant?

Ce n'est certes point parmi vous, Messieurs, que je rencontrerai des contradicteurs. Malheureusement il en surgira ailleurs, assez pour mettre en péril nos plus légitimes succès. Et c'est là, ce me semble, une autre cause de notre tiédeur.

La philologie classique est une science déjà vieille; à ce titre seul, elle a droit à tous nos respects. Aussi

— que mes contradicteurs me pardonnent cette franchise — je compare volontiers ceux qui l'attaquent à des enfants étourdis, qui oublient devant un vieillard tout ce qu'il y a de dignité, de sagesse et de vertu sous ses cheveux blancs. Avez-vous jamais entendu, à l'adresse des savants qui demandent au microscope les secrets de la nature, les critiques ou les railleries dont on est parfois si libéral à l'égard des philologues? On reproche à ceux-ci de déchiqueter les œuvres des anciens; on trouve des mots plus ou moins spirituels pour caractériser leurs minutieuses et patientes recherches. Mais qu'un naturaliste étudie, jusqu'à la dernière cellule, le dernier des organes du dernier des insectes, on tombera en extase devant ce prodige de savoir et de courage. Pourquoi cette partialité? — Prenez-vous en, je ne dis pas aux naturalistes, ni aux philologues, mais à vous, à moi, à tout homme. C'est une des faiblesses de la nature humaine d'aimer aveuglément la nouveauté; et la philologie classique ne compte pas précisément parmi les sciences nouvelles. Or à notre âge, Messieurs, on est trop facilement accessible à ce sentiment. Nous subissons d'ailleurs bon gré mal gré l'influence du milieu qui nous entoure; notre esprit jeune encore et notre mobile imagination se prêtent à toutes les impressions; la plus fréquente, si nous n'y prenons garde, sera la plus durable. Et qu'y a-t-il de plus fréquent que ces critiques inspirées souvent contre la philologie par les intentions les plus droites, mais non moins souvent marquées

au coin de l'ignorance ou de la légèreté? En un mot, Messieurs, — passez-moi cette expression familière — la philologie n'est pas à la mode dans notre pays.

Je pourrais même, dans une certaine mesure, étendre cette assertion à d'autres sciences trop dédaignées parmi nous. Peut-être ne convient-il ni à mon âge, ni à ma trop courte expérience, de prendre ce ton de philosophe et de critique. Mais nous causons en famille et votre indulgence m'est connue. Eh bien! ne trouvez-vous pas comme moi que l'esprit pratique a pris parmi nous des proportions démesurées? Ne trouvez-vous pas que le côté spéculatif et scientifique, ou même le côté idéal et artistique des choses n'a sur la généralité des esprits qu'une influence à peine sensible? Cet utilitarisme prosaïque, ce terre à terre où se traînent tant d'esprits même cultivés, je n'en recherche pas la cause. Mais le fait est là, et vous l'avez constaté vous-mêmes, Messieurs. Et pourtant, nous nous laissons parfois gagner par la contagion; nous oublions parfois tout ce qu'il y a de grand et de beau à cultiver la science pour elle-même. Aussi bien que de fois n'entendons-nous pas dire : A quoi bon telle ou telle branche du programme, tel ou tel auteur? — Mais, Messieurs, à quoi bon des études supérieures? A quoi bon la philosophie? A quoi bon les patientes recherches? A quoi bon les discussions savantes? A quoi bon la science?

Ce serait faire injure à un homme sensé que de le croire capable de tenir un pareil langage. Telle est

cependant la conclusion logique des paroles de critique et de blâme que je rapportais tout d'abord. Ah ! Messieurs, ne nous laissons pas entraîner par le courant qui nous envahit de toutes parts. Elevons plus haut nos esprits et nos cœurs. Si, comme je le disais tout à l'heure, la philologie n'est plus de mode dans notre pays, il faut qu'elle le redevienne. Il faut que la nouvelle génération universitaire favorisée par des réformes éminemment utiles, guidée par les leçons et les exemples de maîtres savants et dévoués, remette en honneur parmi nous les glorieuses traditions du passé, en cultivant avec ardeur une science qui jeta autrefois en Belgique, et à Louvain en particulier, un si vif éclat. Abordons sans faiblesse et sans respect humain le microscope philologique; nous y découvrirons nous aussi des merveilles; et si nos premiers efforts sont pénibles, si nos premiers pas heurtent les cailloux du chemin, un jour viendra où nous respirerons plus librement; où, chacun dans notre sphère, si modeste soit-elle, nous recueillerons les fruits de nos travaux; où même il nous sera permis de nous retourner vers les lieux enchanteurs que nous aurons quittés pour gravir de plus rudes sentiers, et, les contemplant de plus haut, d'en mieux saisir les beautés, d'en goûter plus pleinement les charmes.

J'en viens maintenant, Messieurs, à la partie de ce rapport qui devrait, mieux que des raisonnements, prouver l'utilité des travaux de notre Société. Puisse cette périlleuse expérience ne pas tourner à ma confusion !

J'ai pris pour sujet de cette modeste étude l'interprétation du Prologue des Satires de Perse. Voici le texte de ce Prologue d'après l'édition de O. Jahn (1) :

Nec fonte labra prolui caballino,
nec in bicipiti somniasse Parnaso
memini, ut repente sic poeta prodirem;
Heliconidasque pallidamque Pirenen
illis remitto, quorum imagines lambunt
hederæ sequaces : ipse semipaganus
ad sacra vatum carmen affero nostrum.
quis expedivit psittaco suum chaere
picamque docuit nostra verba conari?
magister artis ingenique largitor
venter, negatas artifex sequi voces.
quod si dolosi spes refulgeat nummi,
corvos poetas et poetridas picas
cantare credas Pegaseium nectar.

Ce n'est pas bien long, comme on voit. Quatorze choliambes. Et pourtant il y a dans ces quelques vers matière à de longues dissertations.

A première vue, ce prologue ne peut présenter qu'un sens : celui qu'on lui a longtemps attribué après le Scoliaste. Perse semblerait ici s'excuser : « Je ne suis, dirait-il, qu'un paysan à peine dégrossi et je n'oserais pas me compter au nombre des plus illustres poètes; mais la faim, qui a inspiré tant de bons poètes, me donnera à moi aussi le génie. »

Aujourd'hui cette interprétation est abandonnée. Le Scoliaste aurait dû se rappeler que Perse, riche

(1) A. Persii Flacci, D. Junii Juvenalis, Sulpiciæ Saturæ. Recognovit O. Jahn. Editio altera curata a Fr. Bücheler. Berolini, 1886.

propriétaire, n'avait pas besoin de publier des vers pour trouver de quoi vivre. Et si c'est là un badinage, il est bien puéril et cadre bien mal avec le caractère sérieux du poète et la mordante ironie que nous rencontrons dans ses satires.

Voici l'interprétation généralement suivie aujourd'hui :

Perse explique comment, n'étant pas un poète initié, il a pourtant osé écrire des vers. Outre l'inspiration des Muses, d'autres causes font surgir les œuvres des poètes : c'est la faim et l'espoir du lucre. Aucun de ces motifs n'a agi sur Perse; il prétend se placer en dehors de la foule; il ne veut pas compter parmi des meurt-de-faim vaniteux. « Hæc ita extulit, dit Kœnig, ut eae causae, quas exempli tantum gratia protulisse videri vult, ad illos poetas transferri posse videantur; tecteque innuatur quid proprie intelligendum sit, cum illi gloriantur se somniasse in Parnasso aut bibisse ex Hippocrene (1). »

L'inconvénient de cette interprétation, c'est qu'elle fait dire à Perse des choses qu'il n'a certainement pas exprimées d'une manière explicite. Y a-t-il du moins pensé et faut-il reconnaître à ses paroles toute la portée qu'on veut leur donner?

Un jeune philologue hollandais, B.-J.-H. Ovink, dans une dissertation sur le Prologue et la première Satire de Perse, a examiné à fond cette question (2).

---

(1) G.-L. Kœnig, *Commentarius in A. Persii Flacci Satiras VI*, p. 9. Gottingae, 1803.

(2) *Adversaria ad Persii Prologum et Satiram primam*. Lugduni Batavorum, 1886,

Il fait à l'interprétation commune une double objection : 1° On a tort, dit-il, de rapporter les vers 8-14 aux vers 1-5, et de dire que la fin du prologue contient sous une forme sarcastique la contre-partie des premiers vers. Car les vers 1-7 se rapportent à Perse et n'atteignent les autres poètes qu'obliquement. Il n'y aurait donc pas de lien entre les deux pensées qu'on oppose l'une à l'autre. — Heinrich, il est vrai, a cherché à établir ce lien : à son avis, dans la première partie, Perse déclare ironiquement qu'il ne prétend nullement au renom de poète; puis, renforçant l'ironie : « mais qu'à cela ne tienne, poursuit-il, on ne manquera jamais de grands poètes; il y a un excellent moyen d'en faire surgir, à savoir l'or (1). » Le pivot sur lequel roule tout le prologue serait donc cette pensée exprimée dans les vers 8-11 : La faim fait naître des poètes.— Sans doute, si le lecteur complète mentalement la pensée de l'écrivain à la façon de Heinrich, les vers 8-14 seront la suite naturelle des vers 1-5, et les deux vers intermédiaires se lieront aux uns et aux autres. Mais M. Ovink n'admet pas que Perse ait poussé la hardiesse jusqu'à omettre un membre de phrase d'une si grande importance.

2° Si vous voyez, continue M. Ovink, de l'ironie dans les sept premiers vers, il faut être conséquent et en voir encore dans les sept derniers. Vous voulez que Perse ait badiné dans les premiers vers en louant

---

(1) *Des A. Persius Flaccus Satiren,* p. 70. Leipzig, 1844.

ironiquement les poètes protégés par les Muses; puis, sans qu'il nous l'ait fait pressentir, il parlerait tout à coup un langage sérieux et traiterait ces mêmes poètes d'affamés? Perse n'a certainement pas commis cette inconséquence.

M. Ovink a jusqu'ici cherché à renverser l'opinion commune. A-t-il une opinion meilleure à lui substituer? C'est ce que nous allons voir. Voici d'après lui le sens des vers 1-7 : Perse déclare qu'il ne faut pas attendre de lui des vers sublimes, comme seraient des chants épiques, ou lyriques, ou des compositions dramatiques; il n'a pas reçu l'inspiration des Muses; il ne peut donc suivre les traces des autres poètes.— C'est tout. Perse s'oppose à tous les poètes; il ne fait pas de distinction entre bons et mauvais.

Après le vers 7, nous tombons « ex abrupto » sur ces mots : « Quis expedivit... etc. » M. Ovink a bien des objections à faire contre la manière ordinaire d'interpréter cette seconde partie du prologue. Aussi ses conclusions sont-elles pessimistes : Jamais, dit-il, on ne l'amènera à croire que ce prologue soit sorti tel qu'il est des mains de Perse. Dans les vers 1-7 et, jusqu'à un certain point, dans les vers 8 et 9, il reconnaît l'esprit du poète; mais le reste doit être attribué à un versificateur qui a voulu compléter ce qui précède et y a très mal réussi.

Il est fort aisé de supprimer ainsi d'un trait de plume tout ce qui gêne. Les Manuscrits donnent le prologue en entier, et l'on sait que l'archétype des deux meilleures copies remonte au commencement

du 5e siècle. Les Scolies sont d'accord sur ce point avec les Manuscrits. Cherchons donc à découvrir le véritable sens de ces vers ; le système de M. Ovink nous conduirait à raccourcir considérablement non seulement le prologue, mais toute l'œuvre de Perse.

Les arguments du jeune philologue se réduisent aux deux points suivants : 1° Il y a dans le prologue deux parties qu'on ne parvient pas à relier entre elles ; dans la 2e partie elle-même, il y a deux groupes de vers qui ne se lient pas mieux. 2° Il y a plusieurs expressions très étranges, quand elles ne sont pas inexplicables, qui trahissent la main d'un interpolateur maladroit.

Répondons d'abord au second point. On a donné des expressions incriminées une explication admissible. Par exemple, M. Ovink est choqué par l'expression : «*cantare credas Pegaseium nectar.*» Comme lui, nous laissons de côté le « *Pegaseium nectar* » et nous nous en tenons aux deux premiers mots. L'infinitif «*cantare*», étant au présent, marque une action présente par rapport à l'action du verbe principal «*credas*». Cette construction est régulière (1). Nous ne voyons rien non plus d'irrégulier dans la construction : « si refulgeat... credas (2). » Cela posé, quelle difficulté reste-t-il? Il suffit de donner à la phrase un sens ironique et tout s'explique ; bien plus,

---

(1) V. O. Riemann. Synt. lat. § 154, b; cfr. §§ 177, A et 238, b. Paris, 1890.

(2) V. Ibid. §§ 161 et 206. — Il s'agit ici d'une supposition faite pour l'avenir ; il faut donc le mode potentiel.

le prologue, comme on verra, se trouve ainsi résumé tout entier dans ces trois derniers vers : Supposez, dit le poète, que l'or brille devant leurs yeux ; ils chanteront, ces faméliques, et à les entendre, vous croiriez que c'est sous l'inspiration des Muses et qu'ils ont enfourché Pégase. — Des expressions bizarres et obscures, il y en a dans Perse à chaque page. Si nous nous mettons à les supprimer, il n'en restera pas cent vers.

Passons au second point de l'argumentation de M. Ovink. Il y a, avons-nous dit, trois interprétations proposées. La première, celle du Scoliaste, n'est pas aussi unanimement rejetée que notre philologue semble le croire. Un éditeur anglais, Conington, la conserve encore, mais en la modifiant un peu. Si Perse, dit-il, se compte parmi les poètes qui écrivent pour vivre, c'est dans le but de se moquer des poètes contemporains (1). Nous avons dit les motifs qui nous font repousser cette interprétation. Comme celle de M. Ovink nous sourit encore moins, il nous reste la troisième, celle qu'on admet généralement et que nous admettons aussi, mais après quelques modifications.

Au lieu de sous-entendre, entre les deux parties, ces paroles : « Mais, qu'à cela ne tienne, on ne manquera jamais de grands poètes ; car il y a un moyen excel-

---

(1) The Satires of A. Persius Flaccus with a translation and commentary by J. Conington. Edited by H. Nettleship. Second Edition revised, p. 5, n° 8. Oxford, 1874.

lent d'en susciter ; » nous interpréterions l'ellipse de la manière suivante : « D'ailleurs ne croyez pas à cette prétendue inspiration divine, sans laquelle on ne pourrait pas être bon poète ; le vrai motif qui pousse ces gens-là à écrire, le voici : ...etc. » Nous nous éloignons ainsi quelque peu de Heinrich pour nous rapprocher de Kœnig.

Il y a en effet une antithèse évidente entre les deux parties de ce prologue. Dans la première, Perse semble croire, lui aussi, que l'inspiration des Muses peut seule faire surgir un poète, et il s'excuse de son audace. Cependant on aperçoit déjà une pointe d'ironie dans l'emploi de certains mots : par exemple, « *caballinus* » pour *equinus*, « *lambere* » pour *cingere*. Puis tout à coup, il accuse les poètes d'écrire dans des vues intéressées : « Qu'est-ce qui fait parler les perroquets ? La faim. — Ainsi la soif de l'or suscite des poètes. » On le voit ; Perse oppose aux beaux prétextes inspirés par l'amour-propre et la vanité, autant que par les usages littéraires, le vrai et unique motif qui fait agir ces pauvres gens. Ainsi se trouve-t-il vengé dès maintenant de leurs dédains ; ainsi se pose-t-il dès le principe en dehors de la foule des misérables poètes du temps et, selon son habitude, selon son rôle de satirique, il le fait du ton le plus cavalier et le plus audacieux.

Perse n'est pas homme à donner à une pensée tout son développement ; et c'est ce principe unanimement admis qui nous permet de répondre aux objections de M. Ovink. Premièrement, dit-il, il n'y a pas

lieu de rapprocher les sept derniers vers des sept premiers; car dans ceux-ci Perse parle de lui-même et ne vise qu'indirectement les autres poètes. — Mais, lui répondrons-nous, cette allusion indirecte aux autres poètes ne suffit-elle pas pour constituer un lien entre les deux idées? N'est-il pas au contraire très naturel de dire que Perse, après avoir simulé un profond respect pour les nourrissons des Muses et affecté de reconnaître son infériorité, découvre tout à coup le fond de sa pensée, tirant ainsi d'un violent contraste un grand effet comique?

Mais notre adversaire insiste : On ne peut pas faire dire au poète des choses qu'il n'a pas exprimées, lorsqu'il s'agit d'une pensée si importante qu'elle éclaire tout le passage. — On ne pourrait pas supposer une telle hardiesse de la part d'un écrivain quelconque; mais Perse s'en est permis bien d'autres. Voici comment un philologue allemand s'exprime sur ce sujet : « Obscuritas sermonis Persiani primum posita est in brevitate dicendi, quæ efficit, ut sententiæ non modo breves, sed etiam abruptæ sint, priusquam poeta satis explicavit quod dicere voluit, vel, ut ait Teuffelius, priusquam rationes logicæ recte expressæ sunt (1). » Et plus loin : « Persius sententias chartæ mandans et in singulis elaborandis quamvis magnam operam navans, id minime egit, ut eas logice connecteret cum præcedentibus vel se-

(1) Thilo Pabst. De A. Persii Flacci Satirarum virtutibus et vitiis. P. 12. Rathenoviæ, 1876.

quentibus (1). » Pour ne citer que quelques exemples du fait, les vers 63 et ss. de la 1re satire, 31 et ss. de la 2e, 107 et ss. de la 3e, confirment très bien cette observation. Pourquoi ne l'appliquerait-on pas au passage qui nous occupe? Il n'est pas nécessaire de suppléer à la lacune existante par une phrase ou même un membre de phrase; un mot, une particule suffirait; par exemple : *ceterum*, ou *autem*, ou *sed revera*, etc. L'ellipse n'est donc pas plus exagérée ici que dans une foule d'autres passages. Mais peut-être M. Ovink les rejette-t-il également.

Cependant, après ce que nous avons dit jusqu'ici, ses dernières objections nous paraissent déjà réfutées.

Que Perse passe ici du plaisant au grave sans transition aucune, c'est ce que nous ne prétendons pas. La première partie est moins satirique que la seconde, l'ironie y est plus voilée; la seconde met à nu toute la pensée du poète et, dès lors, il donne libre carrière à son humeur satirique. Il n'y a donc pas inconséquence, il y a plutôt un contraste que rend plus frappant l'absence de transition non dans la pensée, mais dans l'expression.

Nous croyons encore, contrairement à l'opinion de M. Ovink, que si Perse attaque ici indistinctement tous les poètes, sans distinguer les bons des mauvais, il ne faut pas pour cela rejeter les sept derniers vers et ne voir dans les sept premiers, au lieu d'une attaque personnelle, qu'une critique des genres

(1) Ibid. p. 22.

généralement traités. En effet, Perse n'a évidemment pas en vue les poètes des siècles passés : la satire s'adresse aux contemporains. Or, les exceptions étaient assez rares et le mal assez répandu pour que le satirique ne fît aucune distinction. Supposez même que Perse ait eu en vue tous les poètes, ceux du siècle précédent aussi bien que ceux de son temps, il y aura tout au plus une exagération bien pardonnable chez un satirique et surtout dans un court prologue. Car, n'est-il pas vrai que les poètes bons et mauvais étaient pour la plupart dans une situation fort précaire, et que le besoin les inspirait beaucoup plus souvent que les Muses? A-t-on oublié le « *Paupertas impulit audax* » d'Horace? et toute la septième satire de Juvénal (1)? D'ailleurs ce n'est pas leur pauvreté que Perse leur reproche; ce sont les grands airs qu'ils se donnent, c'est leur affectation, la vanité qu'ils affichent surtout dans leurs prologues, leurs dédicaces, ou leurs invocations. C'est donc à dessein que notre satirique a raillé ce travers dans son propre Prologue; il n'en parlera plus ailleurs.

Le vers 5, dans lequel M. Ovink ne voit aucune intention satirique, et qui prouve à ses yeux que Perse ne parle pas ici des poètes, mais des genres alors en vogue, ce vers nous paraît renfermer une ironie du moins déguisée. Perse emploie des mots qui trahissent sa pensée. Nous avons déjà attiré l'attention sur les mots « *caballino* » et « *lambunt* »;

(1) V. Heinrich, o. c., p. 67.

l'épithète « *sequaces* » donnée au lierre n'est peut-être pas non plus choisie au hasard. Heinrich (1) traduit par « *nachgiebig* » qui veut dire en même temps flexible et accommodant, ou par « *schmiegsam* », souple et aussi docile : Le lierre, sans protester, se laisse tresser en couronnes autour des bustes des poètes!

Enfin, ce qui achève de perdre aux yeux de M. Ovink les vers 8-14, c'est qu'il est impossible d'en former un tout, un ensemble régulier. Il y a d'après lui deux groupes de vers, les vers 8-11 d'une part, et les vers 12-14 d'autre part, qui ne peuvent se lier ensemble, et qui présentent trop de confusion, de bizarreries et de contradictions pour n'être pas condamnés. Nous préférons suivre l'opinion de Heinrich (2), qui voit dans le premier groupe une comparaison dont le second fournit l'explication et le développement. L'argumentation de notre adversaire est ici d'une subtilité telle qu'on ne le comprend plus. En voici un spécimen : Je ne nie pas, dit-il, que les mots « *magister... venter* » puissent se rapporter à ces poètes qui, pour être invités à souper, célébraient en vers leurs patrons; mais je ne vois pas comment la faim pousse les perroquets à imiter le langage humain : les perroquets, lorsqu'ils parlent, reçoivent une récompense de ceux qu'ils saluent, mais ce n'est pas la raison pour laquelle ils apprennent à le faire. — M. Ovink n'a certainement jamais dressé de perroquet.

(1) O. c. p. 69, v. 6.
(2) Ibid., p. 71, v. 12.

Ajoutons en finissant que Heinrich attribue ce prologue à Caesius Bassus, ami de Perse et éditeur de ses satires (1). Mais il n'appuie son assertion que sur des conjectures. Pour n'en citer qu'une, Perse n'a écrit, dit-il, qu'en vers hexamètres; les Choliambes du prologue trahissent le poète lyrique. Heinrich a sans doute oublié les vers que Perse écrivit sur Arria et qui pouvaient bien n'être pas des hexamètres (2).

Nous concluons que le prologue des satires de Perse doit être conservé tel que nous l'avons; qu'il n'y a pas de raison suffisante pour en refuser à Perse la paternité; enfin, qu'il est susceptible d'une interprétation très satisfaisante, à savoir celle qui a généralement cours aujourd'hui, surtout si l'on tient compte de nos observations et des légères modifications que nous avons proposées.

(1) O. c. p. 72.

(2) V. *Vita Persii Flacci*, dans l'édition de Jahn-Büchele r, p. 56.

—

GENOOTSCHAP

gesticht in 1883, ter beoefening der aloude, vaderlandsche, christelijke beschaving, onder de leiding van professor Dr Paul ALBERDINGK THIJM en het oppertoezicht van Mgr den Rector der Hoogeschool.

—

Genooten te Leuven :

Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; Jozef de Ras, student, schrijver; Ernest Soens, student; Hendrik Poels, id.: Lecoutere, Dr in wijsbegeerte en letteren, id.; Gilissen, id.

Genooten buiten Leuven :

Bon L. Béthune, Dr in de rechten en in de wijsbegeerte en letteren, secretaris van legatie; O. Buysse; C. Van Coillie, leeraar aan 't seminarie te Brugge; Theod. De Decker, Dr in de rechten; Jul. Delbeke, Dr in de medicijnen; Aug. Laporta, Dr in de medicijnen; H. Lebon, Dr in de rechten; O. Van Malleghem, Dr in de rechten; Ad. Pauwels, Dr in de rechten; L. Plessers; J. Witteveen, Dr in de rechten; Gustaaf Berckmans, Dr in de rechten; Albert Linssen, Dr in de rechten; E.-K. Devos, leeraar te Mechelen; Victor Lambrecht, advocaat te Kortrijk; Leo Bruyninckx, advocaat te Dendermonde; Paul Bellefroid, advocaat te Hasselt; Jozef Schrijnen, Dr in wijsbegeerte en letteren, te Roermond.

VERSLAG

der werkzaamheden van het Genootschap gedurende het studiejaar 1891-1892, door E. SOENS.

—

Nadat wij wederom in het Genootschap door den heer voorzitter warm welkom waren geheeten, hebben wij, oude en nieuwe leden, de hand aan het werk gelegd om het voltrekken der Hansageschiedenis te bevorderen. De heer Soens heeft de taak op zich genomen de twee laatst verschenen boekdeelen van de « Hanserecesse » te doorbladeren om wat er betrekkelijk Brugge in voorkomt aan het Genootschap mede te deelen. Het verslag over die werken geeft aanleiding tot allerlei wenken en studiën op philologisch gebied ; namelijk heeft de heer Soens eene lijst opgemaakt van de middelnederlandsche woorden en wendingen, welke in de briefwisseling der Hanse voorkomen en langzamerhand van beteekenis zijn veranderd. De heer Lecoutere heeft voor zijn aandeel in de werkzaamheden aangenomen het derde deel der « Hanserecesse » nogmaals aandachtig na te zien en verslag er over uit te brengen. Intusschen had de heer Dr Alberdingk Thijm de hand gelegd op nieuwe bronnen betrekkelijk ons onderwerp, namelijk op de « Betrekking der Hansa met Nederland » eene bekroonde verhandeling van het provinciaal Utrechtsch Genootschap, en op het academisch proefschrift van

Dr Schepers « Groningen als Hansestad », hetgeen een nieuw veld voor onze werkzaamheden opende. De heer Poels had het inzicht de archieven van Brussel te gaan benuttigen om benevens inlichtingen nopens de Hansa, ook sommige bijzonderheden over het bisdom Roermond en het hertogdom Gelderen op te speuren.

In verband met de voorbereiding ter uitgave van nieuwe bijzonderheden over het verblijf van Albrecht en Isabella te Leuven, heeft de heer Gilissen eenige navorschingen gedaan nopens de penningkunde.

De heer De Ras deed eene studie over de letterkundige waarde en verdiensten, alsook over het leven en karakter van den dichter Potgieter; de heer Poels gaf ons naar aanleiding eener lezing uit den « Gids » grondige beschouwingen over het pantheismus van Spinoza en diens invloed op de ontwikkeling der wereld ten beste.

Er hadden ook levendige besprekingen plaats over de waarde eener algemeene taal tegenover de gewestspraak in België en andere landen. Daarmede echter werd de hoofdzaak, de Hansageschiedenis, niet op de lange baan geschoven.

Een groot aantal nieuwe bijzonderheden zijn nu verzameld. Met nieuwen moed en met Gods hulp zullen wij binnen kort een degelijk werk hierover in het licht kunnen zenden.

Onzen geachten heer Voorzitter zij, om zijne bereidwillige hulp en oprechte genegenheid, innigen dank toegezegd.

—

Société de SAINT-VINCENT DE PAUL.

Président d'honneur, Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique de l'Université catholique.

Ancien Président d'honneur, Mgr Namèche, recteur émérite de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de Médecine.

Vice-Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.

Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

Vice-Président, J.-B. Boine, rentier.

Secrétaire, Ch. Baguet.

Trésorier, Jos. Boine.

Gardien du vestiaire, G. Jacqmotte, négociant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, P. Soete, étudiant en médecine.
Secrétaire, A. Baland, étudiant en médecine.
Trésorier, F. Smets, étudiant en théologie.
Gardien du vestiaire, C. Picquet, étud. en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, E. Béthune, étudiant aux Écoles spéciales.
Secrétaire, J. Mertens, étudiant en droit.
Trésorier, A. van Zuylen van Nyevelt, id.
Gardien du vestiaire, C. Génard, docteur en droit, étudiant à l'École des sciences politiques et sociales.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, L. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, E. Loncin, étudiant en médecine.
Secrétaire, P. Masoin, étudiant en médecine.
Trésorier, H. Michiels, étudiant en théologie.
Gardien du vestiaire, P. De Decker, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, chevalier E. Descamps, professeur à la Faculté de Droit.

Vice-Président, E. Duysters, étudiant en droit.
Secrétaire, J. Schouppe, étud. aux Écoles spéciales.
Trésorier, E. Dobbelaere, étudiant en philosophie.
Gardien du vestiaire, Bon Jos. Coppens, étudiant en Droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de Droit.
Vice-Président, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Secrétaire, Passlau, étudiant en théologie.
Trésorier, E. Dutilleux, étudiant en médecine.
Gardien du vestiaire, Daels, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, A. Desmedt, étudiant en théologie.
Secrétaire, H. Hostens, étudiant en médecine.
Trésorier, A. Van Oost, id.
Gardien du vestiaire, H. Priem, étud. en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-CHARLES-BORROMÉE.

Président, M. J. Van Biervliet, professeur à la Faculté de Droit.
Secrétaire, G. Jacqmotte, négociant.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le Supérieur du collège.
Président, L. Van Erkel, étudiant.
Vice-Président, J. Henry, id.
Secrétaire, A. Pollet, id.
Trésorier, P. Griblings, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE.
(SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)

Président d'honneur, J. de Trooz, membre de la Chambre des représentants.
Président, M. Boon-Hecking, négociant.
Vice-Président, V. Pelgrims, négociant.
Aumônier, Rév. A. Janssens.
Secrétaire, Rév. H. Dassen, vicaire.
Trésorier, Rév. C. Tyck, id.
Membres : Rév. M. Verhaegen, aumônier de la maison pénitentiaire ; Rév. abbé Meeussen, aumônier-adjoint de la maison pénitentiaire; Fr. Adams; Jos. Verbist, avocat; H. Aelvoet; Jos. Baguet; Wouters-Vollen.

CONFÉRENCE ST-JEAN BERCHMANS.
(PATRONAGE DE JEUNES OUVRIERS.)

Président d'honneur, Fr. Schollaert, avocat, membre de la Chambre des représentants.
Président, Ch. Terwagne, propriétaire.

Vice-Président, G. Jacqmotte, négociant.

Aumônier, Rév. M. Lambrechts, vicaire de St-Pierre.

Secrétaire, Alf. Berrewaerts.

Trésorier, J. Peeters, imprimeur.

Membres : F. Pels, huissier; L. Mathy, docteur en médecine; Ch. Martens, avocat; J. De Clerck, docteur en droit; F. Krans; H. Dujardin; L. Peeters, Alph. Ausloos, J. Giele, J, De Bève, étudiants; J. Vanlinthout, imprimeur; Am. Ausloos; F. De Keyser, dessinateur.

—

RAPPORT

présenté au nom du Conseil sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1891-1892.

—

MONSEIGNEUR,

Voici bientôt un demi-siècle que nos Conférences de St-Vincent de Paul, nées de la générosité chrétienne des fils de l'*Alma Mater*, recueillent l'incessant témoignage de la sympathie des vénérés prélats qui se sont succédés dans la dignité rectorale.

Vous avez repris avec empressement, Monseigneur, le puissant patronage que vos prédécesseurs accordaient à notre Œuvre et vous l'exercez comme une des meilleures prérogatives de votre charge.

MESSIEURS,

C'est une louable tradition qui nous réunit chaque année sous les auspices de la Vierge Immaculée, et nous commande de jeter un regard vers le temps écoulé et sur les travaux accomplis.

Nous nous devons à nous-mêmes ce rapide et sincère examen, non pour y trouver un motif de stéri e glorification, mais afin de rechercher en quoi nous avons failli à notre tâche et de susciter parmi nous de fortes et viriles résolutions ; nous devons cet exa-

men aux nombreux chrétiens qui, au milieu des angoisses de l'heure présente, saluent notre Œuvre comme la meilleure des espérances ; nous le devons enfin à ces pauvres eux-mêmes dont Dieu nous a fait les serviteurs et les apôtres : des serviteurs pour les aider à porter le lourd fardeau de la misère humaine, des apôtres pour ranimer leurs âmes aux triomphantes clartés des vérités chrétiennes et les rappeler au sentiment de leurs royales destinées.

Aimer le pauvre, l'arracher aux funestes suggestions de la misère, le garder à la Foi, toute l'Œuvre est là ! C'est la pensée qui s'emparait de Frédéric Ozanam quand, au milieu de l'enthousiasme de ses vingt ans, il ralliait autour de lui quelques jeunes hommes dont la froide indifférence du siècle n'avait pu tarir la généreuse ardeur, et se jetait avec eux dans la grande et sainte entreprise qui devait immortaliser leurs noms ; c'est la pensée qui depuis a fait germer partout tant de dévouement et tant d'abnégation et que je retrouve empreinte sur vos fronts au moment où vous venez débattre les intérêts de vos pauvres, de ces pauvres qui sont vos frères et dont la condition misérable vous remplit d'une émotion si profonde.

*
* *

Je répondrais mal aux besoins de vos cœurs, si je ne plaçais en tête de ce Rapport les noms des bienfaiteurs de la Société de St-Vincent de Paul que la mort a enlevés cette année et qui sont allés recevoir, au sein de l'infinie Miséricorde, la précieuse récompense de leurs bonnes œuvres.

C'est tout d'abord Mlle Marie Ernst. Elle avait trouvé dans le patrimoine de sa famille de grands exemples de dévouement et elle sut mesurer ses générosités à toutes les nécessités du pauvre.

Nous avons perdu Madame Laurent De Becker, Mlle Bemelmans et Mlle Hairion, chrétiennes accomplies, dont les aumônes revêtaient une forme délicate et touchante qui en doublait le prix.

C'étaient aussi d'utiles soutiens de nos pauvres que M. Jacques Van Doren, cet homme de bien qui consacra sa vie entière à l'exercice de la charité ; M. le conseiller de Ram, à qui le souvenir de son illustre frère, le premier recteur de l'Université catholique, avait inspiré un inaltérable attachemeut à notre Œuvre ; M. le docteur Van den Schrieck, dont le nom restera populaire en cette ville et qui avait fait de sa maison le refuge assuré de la souffrance ; MM. Mombaerts et Adolphe Everaerts, cœurs dévoués, toujours prêts à compatir aux privations de l'indigent.

Enfin, il est un départ qui a laissé un deuil cruel dans nos rangs, celui de M. Philippe Gilbert, professeur de la Faculté des Sciences, membre de la Conférence St-Pierre, ancien président de la Conférence Ste-Gertrude. Il y a trois semaines, l'*Alma Mater* rendait un suprême hommage à la mémoire de ce maître éminent et inaugurait ici même son buste qu'elle allait placer dans cette grande salle de la bibliothèque qui, selon la parole éloquente de notre président bien-aimé, est comme le Panthéon des gloires universitaires. Messieurs, ce qui domine

et le talent et la science de Philippe Gilbert, ce qui aura brillé d'un éclat incomparable aux yeux du Juge suprême, c'est l'esprit de foi qui conduisait chaque matin ce grand chrétien au pied de l'autel et sanctifiait dans la prière les prémices de ses journées de rude et incessant travail, c'est le dévouement qui le poussait aux mansardes du pauvre et faisait de lui le consolateur et le soutien de toutes les infortunes.

Relevons nos morts, Messieurs : ils sont noblement tombés sur le champ de bataille de la charité, et le souvenir de leurs vertus restera gravé dans le cœur des pauvres.

*
* *

La situation de notre Société doit être envisagée au triple point de vue de l'effectif de ses membres, des services qu'elle a rendus et des ressources financières dont elle dispose.

Les six Conférences universitaires et la Conférence bourgeoise ont compté cette année 343 membres actifs. J'ai le pénible devoir de constater devant vous une certaine diminution dans le nombre des membres des Conférences universitaires. Certes, le zèle de MM. les Étudiants est sollicité de bien des côtés à la fois, mais, je le demande, leur place n'est-elle pas dans ces phalanges des fils de St-Vincent de Paul, toujours à l'avant-garde de la grande armée des œuvres sociales !

Messieurs, si le nombre de nos coopérateurs a fléchi, leur ardeur ne s'est pas ralentie et, j'ai hâte de le dire, ils vont toujours grandissants les bienfaits que vous répandez parmi la population indigente.

J'ai parcouru les statistiques de la Société et je citerai quelques chiffres qui permettront d'apprécier la progression constante des charges qu'elle assume.

En 1870, les Conférences assistaient 231 ménages. En 1875, elles en visitaient 250; en 1880, 286; en 1885, 306; en 1890, 323; le dernier relevé, celui de 1892, renseigne 362 familles secourues.

Vous avez distribué cette année, Messieurs, 20,820 kilogrammes de pain, d'une valeur totale de 5541 fr. C'est une augmentation de 733 kilogrammes sur les résultats de l'exercice précédent et de 1670 kilogrammes sur les données de l'exercice 1889-90.

Vous avez également remis à vos pauvres 750 bons de soupe à 10 centimes; vous leur avez donné des vêtements, à concurrence de 2703 fr., de la paille, pour 550 fr. Enfin, les distributions de charbons ont entraîné une dépense de fr. 846-80, et les poêles, dont il a été fait cadeau à quelques ménages, ont coûté fr. 106-45. L'ensemble des dépenses s'élève à fr. 10,242-20.

Dressons maintenant le bilan de nos recettes; vous constaterez qu'il n'est guère brillant.

Au produit des quêtes ordinaires, nous trouvons une diminution de 80 fr. Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler ce que disent nos Statuts relativement à la collecte hebdomadaire : « Cette quête n'a » pas lieu pour la forme; elle est toujours sérieuse » et il est même très nécessaire qu'elle ne perde » jamais ce caractère, puisque c'est surtout à leurs » dépens que les membres de la Société entendent

» faire les œuvres de miséricorde, et que la quête » est la première, la plus sûre et la principale de » leurs ressources pour soulager le pauvre. »

Les souscriptions des membres honoraires ont rapporté 2138 fr.; les quêtes extraordinaires, fr. 104-20; le sermon de charité, fr. 435-35; les dons particuliers, 2255 fr. Nos recettes atteignent ainsi 7213 fr.

Comparons les deux chiffres : d'une part, fr. 10,242-20 de dépenses; de l'autre, 7213 fr. de recette. Voilà un déficit de fr. 3029-17. Notre dévoué trésorier est parvenu à pourvoir en partie à cette pénurie de ressources en faisant emploi d'une somme de fr. 2250-16, reliquat d'une quête extraordinaire, faite il y a quelques années. C'était une réserve précieuse pour les temps mauvais, tels une épidémie ou quelque autre calamité publique, et nous la gardions avec un soin jaloux. Malgré l'emploi prématuré et tant regrettable de ce fonds de réserve, nos comptes se clôturent par un déficit de fr. 779-11, qui va grever lourdement le budget de l'année nouvelle.

Avais-je raison, Messieurs, de vous annoncer que notre situation est mauvaise et n'y aurait-il pas lieu de s'effrayer si nous ne connaissions la fécondité merveilleuse de la charité catholique? Mais avouer un déficit devant vous, c'est être certain des sacrifices que vous vous imposerez pour faire face aux échéances de demain et, sans doute, allons-nous assister à ce spectacle, dont bien des pages de nos Annales consacrent le souvenir, d'une année difficile suivie tout à coup d'une période d'abondance extrême

qui répare les brèches du passé et consolide l'édifice de l'Œuvre contre les assauts de l'avenir (1).

*
* *

N'oublions pas, Messieurs. de remercier les personnes qui nous ont aidé de quelque don extraordinaire au cours de cet exercice.

La bienveillance toujours attentive de Mgr Abbeloos nous a valu un secours de 200 frs.

Mlle Justine Ernst nous a remis 250 frs, à l'occasion du décès de sa sœur. Nous avons déféré au pieux désir de la donatrice en faisant une abondante distribution de pains aux pauvres de la paroisse de St-Quentin, secourus par nos Conférences.

Mme Gilbert nous a offert 200 frs, en mémoire de son mari.

---

(1) Voici le bilan de l'exercice 1891-1892 :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires :	2280 48	Défic. de l'exerc. précéd.	208 51
Quêtes extraordinaires :	104 20	Pains (20,820) :	5541 54
Souscriptions :	2138 00	Soupe (750 bons) :	75 00
Dons particuliers :	2255 00	Vêtements :	2703 30
Sermon de charité :	455 55	Poêles :	406 45
Reliquat des fonds de réserve	2250 06	Coke (1536 hectolitres) :	846 80
		Paille (9900 kilogr.) :	481 40
Total : fr.	9463 09	Dépenses diverses :	279 20
		Total : fr.	10,242 20

BALANCE :

Total des dépenses :	fr.	10,242 20
Total des recettes :	«	9463 09
Déficit :	fr.	779 11

Nous avons reçu 100 frs de Mme Schollaert, 50 frs de Mlle Hairion, 100 frs de M. Albert Nyssens, 200 frs des héritiers de M. le conseiller de Ram.

M. Charles Baguet, secrétaire général de l'OEuvre, a versé dans la caisse une somme de 300 frs, au nom d'une bienfaitrice anonyme.

Notons encore 200 frs que MM. les élèves du collège archiépiscopal de St-Pierre ont tenu à prélever sur leur modeste pécule d'étudiants, et deux dons anonymes, l'un de 200 frs, l'autre de 100 frs.

La liste de nos bienfaiteurs s'est accrue du nom du R. P. Dubois, de la Congrégation des Barnabites. Il a bien voulu accepter de prêcher le sermon annuel en la collégiale de St-Pierre et vous avez entendu, Messieurs, l'admirable plaidoyer qu'il a consacré à la cause de notre OEuvre. Nous sommes heureux de lui témoigner ici notre vive reconnaissance.

*
* *

L'œuvre toute gracieuse de la St-Nicolas des enfants pauvres a droit à une mention spéciale au cours de ce Rapport. Toujours prodigue envers ses protégés, elle a convié cette année plus de trois cents d'entre eux à de larges distributions de vêtements, de jouets, de bonbons.

N'est-ce pas une idée touchante et vraiment chrétienne d'associer les petits enfants du peuple aux joies riantes des fils du riche et de faire luire sur eux quelques heures délicieuses au milieu des longues et dures privations de l'hiver.

*
* *

Les soins que nos confrères prennent de l'enfance nécessiteuse m'amènent à vous parler de la Conférence St-Joseph, établie au collège de la T. Sainte Trinité.

C'est dans les rangs de cette Association que Messieurs les Joséphites inculquent à leurs élèves l'amour du pauvre et les forment aux pratiques salutaires de la charité.

Une fois par semaine, nos jeunes confrères se rendent aux écoles gratuites de l'Institut St-Antoine; ils visitent les classes, interrogent les écoliers, s'intéressent à leurs progrès et s'efforcent de les encourager au travail.

La Conférence St-Joseph comprenait cette année 7 membres actifs et 40 membres honoraires; elle a secouru 87 enfants pauvres (1).

*
* *

Messieurs, il faudrait épuiser toutes les formules de l'éloge pour reconnaître comme il convient les services de nos vaillants amis de la Conférence Ste-Barbe, mieux connue sous le titre de Société des Ouvriers.

---

(1) Sommaire du compte annuel de la Conférence St-Joseph :

Recettes :	fr. 1516 07
Dépenses :	» 1425 29
Reliquat :	fr. 92 78

150 hommes, recrutés dans tous les corps des métiers, assistent régulièrement aux réunions du dimanche; aussi bien, le local du *Rattemanspoort* est-il devenu trop étroit et son exiguité force-t-elle nos confrères de limiter strictement le nombre de leurs protégés.

La section chorale, forte de 40 membres et parfaitement dirigée par M. Adams, fait des progrès marquants. Elle s'est fait entendre, cette année, aux offices religieux et a pris l'initiative de plusieurs séances d'agrément organisées pendant le semestre d'hiver.

Quelques orateurs sont venus entretenir les membres de la Société de questions intéressant les classes ouvrières; des conférences de ce genre leur seront données désormais deux fois par semaine.

L'œuvre du pain a continué de fonctionner au grand avantage des nombreux pères de famille qui y sont affiliés.

La Société des Ouvriers vient de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation; elle a su organiser, à cette occasion, des solennités magnifiques dont le compte rendu trouvera sa place dans le cadre de votre prochain Rapport.

*
* *

Du cercle ouvrier, permettez-moi, Messieurs, de vous conduire au Patronage St-Jean Berchmans. C'est la dernière étape qui nous reste à franchir sur le vaste et fertile domaine de votre charité.

Ils sont là 350 écoliers et apprentis, répartis en deux sections et se livrant, sous l'œil bienveillant de nos confrères, aux vigoureux et bruyants ébats de leur âge. Et c'est merveille de voir les jeux les plus animés cesser au premier signal et les turbulents jouteurs de tantôt s'en aller, en rangs dociles, s'asseoir sur les bancs de la grande salle, recevoir les paternels enseignements des aumôniers de l'Œuvre, dire une prière ou s'appliquer à des travaux d'école.

Les patronnés des deux sections sont conduits à la messe, chaque dimanche, en nos églises paroissiales; ils s'approchent tous les mois de la Table Sainte, suivent les exercices annuels d'une retraite et font, en été, un pèlerinage à quelque sanctuaire de nos contrées.

La bonne conduite et l'application de ces jeunes gens trouvent leur récompense dans une distribution annuelle de prix, des tombolas, des soirées dramatiques et musicales, des excursions et cent autres divertissements dont le génie inventif de nos confrères excelle à varier l'intérêt.

Le Patronage possède une caisse d'épargne et, ici encore, se révèlent les consolants résultats de cette œuvre de préservation sociale. Les dépôts effectués par les patronnés, au cours de cet exercice, se sont élevés à la somme de fr. 1035-61; 142 livrets ont été mis en circulation.

Enfin, l'année 1892 était appelée à marquer une date heureuse dans les fastes du Patronage, celle du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Nos

confrères ont fêté ce jubilé au mois de septembre; vous avez voulu, Messieurs, vous associer à leur joie et témoigner combien vous admirez les efforts entrepris pour soustraire la jeunesse laborieuse aux séductions des doctrines mauvaises et à l'entraînement des passions.

*
* *

Messieurs, vous l'avez entendu, les charges de nos Conférences ont grandi au delà de toute attente. A vous de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission providentielle. Apportez à nos Œuvres les lumières de vos intelligences, la débordante vigueur de vos âmes et débarrassez-les des entraves qui les paralysent encore et les font assister impuissantes au spectacle navrant de tant de misères.

Que la charité demeure la loi et l'honneur de votre vie! Qu'elle soit la sauvegarde de votre foi et qu'elle vous donne ces jouissances surnaturelles et insoupçonnées que Dieu réserve à ceux qui Le cherchent dans la personne de ses pauvres.

—

Membres
de l'UNION PHARMACEUTIQUE
des Étudiants de Louvain.

Présidents d'honneur.

MM. les professeurs Blas et Bruylants.

Commission directrice :

Président, Fernand Ranwez.
Vice-Président, Constantino Castelli, étudiant.
1er Secrétaire, Alexandre Van Arenbergh, id.
2d Secrétaire, Jean Verbunt, id.
Trésorier, Joseph Breedenraedt.

Membres actifs :

Edmond Berlangée, Constant Bouillez, Joseph Breedenraedt, François Brisbois, Constantino Castelli, Alexandre Compagnon, Raoul Creteur, Ephrem Darbé, Alphonse De Clerck, Cléonis Debry, Edmond De Dobbeleer, Louis Demeyre, Jules Donck, Aloïs Donck, Adrien Desomme, Arthur Desomme, Charles Dony, Jean Gaye, Jules Godin, Eugène Higuet, Joseph Hoebrechts, Ernest Lagrange, Charles Lebrun, Joseph Lion, Camille Messiaen, Robert Prudhomme, Emile Sauvage, Tambuyser, Alexandre Van Arenbergh, Alfred Vasseur, Emile Van Cutsem, Maurice Vander Gucht, Fernand Van Windekens, Jean Verbunt, Joseph Wouters.

10

Membres honoraires :

Aertsens, Léon Beaulieu, Biourge, Bolle, Boonen, Boons, Jules Bonnet, Borremans, Breugelmans, Paul Callebert, Oswald Campion, Charles Carlens, Carlier, Colart, Coffé, Collin, Dardenne, Athanase Debeer, Debry, Decorte, Dehoust, Delcuve, Deloor, Demeyer, Demey, Depagne, Derycke, Edmond Deschamps, Albert Desmeth, Jacques Desonay, Camille Dumont, Charles Duez, Dessy, Dotremont, Drousie, Etienne, Ferin, François, Galle, Gallez, Gesché, Gobert, Godfrin, Guillams, Halewyck, Hanoul, Hendrix, Henin, Jacobs, Jacquet, Lacroix, Lanssens, Lardinois, Lemaître, Léotard, Lepage, Mahieu, Marien, Mazure, Mousin, Muset, Olemans, Parmentier, Peene, Désiré Peeters, Pierard, Piret, Potvin, Quintin, Raymakers, Renoirte, Rigaux, Roberti, Socquet, Steenhoudt, Swinkels, Tenret, Van Autenboer, Van Beveren, Vande Putte, Vander Plancken, Vandereycken, Vander Marlière, Van de Velde, Van Capellen, Van Kerckhoven, Van Langendonck, Van Mol, Van Ommeslaghe, Van Vlasselaer, Versavel, Veys, Vincart, Wyckmans.

—

RAPPORT
sur les travaux de l'UNION PHARMACEUTIQUE, pendant l'année académique 1891-1892, présenté par M. A. VAN ARENBERGH, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Conformément à nos statuts et à une tradition qui d'ailleurs a tout pour elle, j'ai l'honneur de venir vous rendre compte des travaux de l'Union pharmaceutique, pendant l'année académique qui vient de s'écouler.

C'est avec joie et avec fierté que nous pouvons jeter un regard sur cette nouvelle période de labeur courageux et de récolte fertile. Nous avons droit de croire notre devoir accompli. Présentés tour à tour par les membres honoraires et les membres actifs, les travaux n'ont fait que s'accroître en nombre et en intérêt.

Les études faites à nos séances de 1891-1892 prouvent à l'évidence que le temps passé ne fut pas perdu, et que notre Société va d'un pas rapide vers le but que ses fondateurs s'étaient proposé. Ce but est double : d'une part augmenter et approfondir les connaissances scientifiques acquises aux leçons de nos éminents professeurs; d'autre part fournir aux jeunes pharmaciens et élèves en pharmacie,

l'occasion immédiate de se former à une pratique sérieuse. Nous avons, à ce dernier effet, adressé pendant le courant de l'année une circulaire à tous les pharmaciens du pays, pour leur rappeler que nous nous occuperions activement de leur chercher des gérants, des remplaçants et des stagiaires. Cette circulaire a porté d'heureux fruits : le nombre des places procurées a été de 33, soit 22 de remplaçants, 3 de gérants, et 8 d'aides et de stagiaires. — Espérons, et nous en avons le droit, que cet état de choses ne fera que s'améliorer, et qu'avec la confiance accordée par nos confrères de tout le pays aux élèves de l'*Alma Mater*, croîtront en mesure les efforts des jeunes pour se rendre de plus en plus dignes de cette confiance et pour apporter au sein de notre cercle l'appoint de toute leur activité. — Permettez-moi, Messieurs, de passer à l'examen rapide des lectures, qui se sont succédées à nos différentes séances.

M. Hendrix, pharmacien à Anvers, a commencé la série de nos travaux. Il porta à notre tribune une étude intéressante au point de vue de la pratique pharmaceutique « la préparation de l'onguent mercuriel ». Après un exposé des différentes méthodes connues, aussi longues et partant aussi défectueuses les unes que les autres, M. Hendrix nous donne la méthode à laquelle il s'est arrêté, et dont les résultats ont été des plus satisfaisants. Le principe en consiste à éteindre le mercure dans une quantité déterminée de Lanoline, additionnée de quelques gouttes d'eau.

Après cet exposé, l'auteur fait remarquer l'avantage de cette préparation dont la longueur et l'ennui rendaient les pharmaciens tributaires des droguistes.

Dans la séance suivante, nous eûmes le plaisir de recevoir M. Renoirte, pharmacien à Ecaussines, qui vint nous lire un travail solide et réfléchi sur « la complicité du pharmacien dans les cas d'avortement». M. Renoirte nous dit qu'en nous lisant ces quelques lignes il a pour but de nous découvrir un mal moral, une plaie sociale, de nous prémunir contre des subterfuges criminels employés journellement, et de nous détourner de toute complicité même inconsciente et involontaire. Il nous montre que le crime dont il parle se commet fréquemment et dans toutes les classes de la société, les causes qui le produisent pouvant atteindre les personnes de toutes les conditions.

Le mobile, dit-il, est bien différent, c'est tantôt l'honneur, la pauvreté, l'inconduite, tantôt les divisions de fortune, les titres, etc. Passant ensuite au moment de l'avortement, M. Renoirte est d'avis que le crime existe à n'importe quelle époque de la gestation. — Quelle est maintenant la complicité du pharmacien? Elle peut être double : premièrement volontaire : l'auteur flétrit cet acte odieux, ce commerce ignoble; secondement involontaire, par imprudence, par l'usage que certains pharmaciens se permettent de faire de la pratique médicale, par duperie de la part du client. Quant à la conduite à tenir vis-à-vis des personnes qui viendraient demander des

drogues abortives, M. Renoirte pose un dilemme : ou bien vous ne donnerez rien, ou bien vous donnerez un médicament inerte. Pour lui, il est partisan de délivrer le médicament inerte, pour traîner la chose en longueur, et empêcher ainsi le crime de se perpétrer, car, dit-il, si l'on refuse catégoriquement de délivrer un médicament de ce genre, les clients s'adresseront à d'autres personnes, qui, moins consciencieuses, ne se feront pas scrupule de participer au crime. Il finit en insistant sur la gravité de cet acte, dont les victimes sont à la fois l'enfant, la mère, l'avorteur et la société.

Votre secrétaire, à son tour, prit la parole dans la séance du 23 décembre, pour faire part d'un travail sur « le Dermatol ». Ce composé est un gallate basique de bismuth employé comme succédané de l'iodoforme. Plusieurs recherches ont été faites pour remplacer ce dernier par un composé de même valeur, c'est ainsi qu'on en a découvert un grand nombre dont les principaux sont : l'iodol, les sozoïodolates, l'aristol, l'europhène, l'iodophène, enfin le dermatol, qui, prétend-on, présente des avantages précieux. C'est, poussé par la nouveauté du produit, dont l'emploi était récent et dont nous n'avions aucune connaissance ni par nos auteurs ni par nos cours, que l'auteur s'est décidé à nous présenter ces quelques lignes. Le travail nous fait connaître les propriétés physiques et chimiques de ce corps, son mode de préparation et son analyse d'identification, enfin plusieurs cas dans lesquels la médecine fait usage de ce médicament.

Peu après, M. Lemaître, pharmacien à Tournai, nous envoie une communication intéressante, à propos du looch kermétisé, d'une potion au kermès et d'une émulsion pour le sirop de Vanier. Nous applaudissons bien hautement à ce genre de travaux, et nous espérons que M. Lemaître nous enverra encore cette année, si pas des études complètes, du moins quelques rapports sur des difficultés pratiques que son habile expérience lui aura permis d'élucider.

Dans la même séance, M. Art. Desomme traite avec autant de verve que d'intérêt scientifique un sujet tout d'actualité « la purification des alcools ». Il nous montre l'origine de ce produit, sa place dans la médecine de jadis et d'aujourd'hui, ses effets. Il conclut, sur les tristes résultats produits par la consommation de l'alcool, à la mauvaise qualité de celui-ci plutôt qu'à la masse absorbée, et dit que pour obvier à cet inconvénient, il faudrait employer des moyens de purification.

Une première méthode consiste dans un procédé purement physique : la rectification; une autre, du domaine de la chimie, donne des résultats bien plus satisfaisants; elle consiste dans l'emploi d'un agent hydrocarboné : l'hydro. M. Desomme décrit avec détails ce dernier mode de purification, insiste sur sa valeur et termine en disant que les dangers encourus par l'alcoolisme dans ce cas seraient notablement diminués.

La séance du 3 mars fut consacrée à une conférence sur « les incidents d'officine » que M. Collin, pharmacien à Genappe, voulut bien nous offrir.

Après avoir prémuni ses auditeurs contre la propension devenue générale à revendiquer ses droits réels ou imaginaires; le conférencier a exposé au long les devoirs du pharmacien vis-à-vis des médecins, des malades et de la société.

L'orateur a fait voir combien il est difficile de trouver de bons remèdes et partant l'outrecuidance qu'il y a à rejeter à la légère ceux que l'expérience des siècles a reconnus comme efficaces. Il a assuré son auditoire qu'il trouverait des ressources inespérées dans les compositions des anciens, dans ces assemblages parfois singuliers de substances hétérogènes, dont il y a pourtant un résultat. Il a montré la véritable science moderne ne rejetant pas sans examen les travaux antérieurs, l'étude étant toujours un des principaux devoirs du praticien sérieux. Que les jeunes ne négligent pas le stage, ce voyage sans cesse renouvelé autour de l'officine. Le conférencier n'a pu se résoudre à ne pas regretter la réclusion perpétuelle à laquelle la société nous condamne; par des exemples frappants, il a montré combien la réclusion forcée exalte le sentiment d'indépendance qui est au fond de nos âmes. Il énumère, un peu à la hâte, les qualités que doit s'acquérir le pharmacien. Enfin il expose tout un plan d'inspection des pharmacies et prône l'installation de contrôleurs du gouvernement qui, soit seuls, soit concurremment avec les membres des commissions médicales provinciales existantes, parcourraient sans cesse le pays, pour surveiller efficacement la préparation et la vente des substances médicamenteuses.

M. Hendrix nous envoie deux travaux successifs traitant de « l'Etymologie des noms des médicaments ». Cette étude, comme le dit très bien l'auteur, présente un intérêt assez considérable au point de vue de l'histoire des médicaments. Il procède, dans son travail, par ordre alphabétique, et pour retrouver et mettre en lumière les principaux caractères qui ont servi pour qualifier ces substances, M. Hendrix ne se contente pas de rechercher le nom français ou latin, mais compare souvent les appellations des différentes langues. L'auteur voudra bien nous gratifier de la suite de son étude : nous l'attendons avec impatience, et nous nous promettons d'en écouter la lecture avec le même plaisir et le même intérêt.

Viennent ensuite quelques pages humoristiques de M. Breugelmans, pharmacien à Anderlecht. Son travail porte pour titre « le Cumul ». L'auteur nous dit d'abord quelques mots des relations confraternelles qui devraient animer tous les pharmaciens qui vivent maintenant dans l'esprit de concurrence. Les premiers auteurs du discrédit jeté sur notre art, dit-il, c'est nous-mêmes. Aussi nous engage-t-il à respecter notre diplôme, à estimer notre art. Un second ennemi c'est le pharmacien-droguiste ; M. Breugelmans ne conçoit pas un monsieur diplômé par la faculté, s'interrompant de rouler des granules à produits héroïques, nécessitant un dosage rigoureux, une vérification minutieuse, pour aller servir d'un autre côté des boites d'allumettes ou des marques de « cirage superfin ». Il dit que pour pouvoir imposer

un avis, pour donner avec la certitude d'être écouté une consolation, un conseil, le pharmacien doit être entouré d'un certain prestige.

L'envahissement toujours grandissant des spécialités indigènes et étrangères, est, dit-il, encore une cause d'abaissement pour notre profession : aussi faudrait-il les supprimer.

Pour terminer il nous exhorte à la confraternité, nous engage à corser l'attrait de nos réunions par des agapes confraternelles, et fait ressortir les divers avantages d'une pareille association. Comme on le voit, ceci n'est guère qu'une entrée en matière à son travail, que nous avons reçu à quelque temps de là. M. Breugelmans examine ici les causes différentes qui occasionnent notre amoindrissement, pour en développer plus tard un point qui est le « Cumul ». Aussi, fidèle à sa promesse, l'auteur nous fait-il parvenir un complément de son étude. Il qualifie le cumul de plaie abcédée et rongeante, et dit qu'il a pour but de nous montrer l'injustice des prérogatives dont jouissent les seuls médecins et la façon dont ils en usent. La cause première du cumul réside dans la loi du 12 mars 1818, loi bonne probablement pour cette époque, mais dont l'application aujourd'hui est absurde, et que ne justifient ni la logique ni les nécessités du moment. Il appuie son raisonnement en montrant les gouvernants changeant cet état de choses par les lois de mai 1880. Malgré celles-ci les abus existent, il faut en chercher la raison dans la constitution des commissions médi-

cales provinciales qui comprennent cinq médecins et deux pharmaciens, sans compter les vétérinaires et les autres : supériorité évidente du nombre des médecins intéressés à ménager leurs confrères, partant négligence inévitable d'en signaler les abus.

Une seconde cause se rencontre dans des motifs politiques et électoraux; il nous exhorte à nous grouper et à faire compter nos voix dans la balance électorale. Ceci dit, voyons comment les médecins pratiquent la pharmacie : quelques-uns disent que la pharmacie est un art absolument inutile, c'est l'opinion de quelques guérisseurs patentés, de ceux qui ne savent pas ce que c'est que notre profession ou qui n'ont pas le temps de préparer convenablement leurs médicaments. Que pourrait-on exiger de plus de ces cumulards, eux qui n'ont fait que six mois d'études pharmacologiques, sans stage; eux pour qui aucune formalité n'est requise. Il conclut à une réaction contre de tels agissements et celà en développant l'esprit de corps et de confraternité ; il finit par le souhait de voir bientôt le cumul aboli.

M. Breugelmans est certes un lutteur, mais s'il l'est par ses écrits, il l'est surtout par ses actions. Mettant à profit le conseil qu'il nous donne, il est parvenu à grouper tous les pharmaciens de sa commune en une société dont le but principal est la défense active de nos intérêts professionnels. Nous avons appris avec plaisir que cette organisation avait déjà produit les effets les plus heureux. Par ses instances, le conseil communal d'Anderlecht va dépo-

ser au gouvernement une demande de commission médicale locale. Pour montrer toute l'importance de cette démarche, qu'il nous suffise de dire que l'établissement, dans une commune, d'une commission médicale entraîne pour les médecins la suppresion du cumul.

L'ordre du jour de la dernière séance porte un travail de M. Darbé, une étude sur le « Bromure de Strontium ». La nouveauté du produit et l'usage assez considérable qu'on vient d'en faire en thérapeutique ont séduit l'auteur et l'ont déterminé à traiter ce sujet. Ce qui est important dans les dérivés du Strontium, ce n'est pas leur préparation proprement dite, mais bien leur purification. Les sels de Strontium et spécialement les bromures ont été préconisés en médecine à cause de leur peu de toxicité. Ils sont presque toujours mélangés d'une petite proportion de Baryum, dont les sels sont généralement très dangereux, et dont l'élimination est toujours difficile.

L'auteur s'attache surtout à nous détailler les procédés que l'industrie emploie ordinairement pour débarrasser la Strontiane de toute trace de Baryte. Il passe ensuite aux différents modes de préparation du Bromure : 1° il peut se faire en saturant la Strontiane par du Brome, ce qui donnera du Bromure et du Bromate, ce dernier est ramené au Bromure par calcination ou réduction ; 2° il peut se faire encore par du Bromure de fer, qui donne un précipité par la Strontiane hydratée ; 3° il se fait encore par cette méthode qui consiste à produire de l'acide bromhy-

drique qu'on sature de carbonate de Strontium; 4° enfin au moyen du bromure ammonique, et de la Strontiane cristallisée, méthode sur laquelle l'auteur s'étend. Finalement il donne les propriétés physiques de ce corps et dit qu'en thérapeutique on préfère le bromure cristallisé, au même sel anhydre et au lactate.

Tel fut, Messieurs, le large cycle parcouru par nos travaux de cette année. Constatons le avec justice, nous avons lieu de nous féliciter de la vitalité dont a fait preuve l'Union Pharmaceutique.

Le bilan, dont vous venez d'entendre lecture est succinct, je l'admets; il suffira pourtant, j'espère, à vous persuader que nous avons traversé une période beaucoup plus fructueuse que les précédentes et qu'il n'y a pas de raison que cette marche ascendante s'affaiblisse ou s'arrête.

Je ne saurais terminer ce rapport sans adresser nos remerciements à MM. les membres honoraires dont les travaux ont fourni un aliment substantiel et puissant à nos réunions. Nous comptons bien qu'ils tiendront à nous continuer leur précieux appui; nous espérons aussi que de nouveaux membres honoraires viendront grossir notre phalange et augmenter le nombre de travaux, qui constituent l'intérêt de nos séances.

Et maintenant, reprenons notre tâche où nous l'avions laissée. Faisons appel à toutes les intelligences et toutes les activités jeunes dont l'École de pharmacie vient de s'enrichir et regardons l'avenir avec confiance et avec fierté.

Taal-
en Letterlievend Studentengenootschap
MET TIJD EN VLIJT.

BESTUUR (1).

Eere-Voorzitter : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, rector magnificus.

Oud Eere-Voorzitter : Hoogeerwaarde Heer NAMÈCHE.

Voorzitter : Dr P. G. H. WILLEMS, hoogleeraar.

1e Ondervoorzitter : Joris HELLEPUTTE, hoogleeraar en volksvertegenwoordiger.

2e Ondervoorzitter : Dr P. ALBERDINGK THIJM, hoogleeraar.

1e Schrijver : Al. J. VANDE VYVERE, student.

2e Schrijver : Eerw. Heer SENCIE, id.

Boekbewaarder : A. SERMON, id.

Penningmeester : H. PRIEM, id.

Raadslid : Eerw. Heer SOENS, id.

» Fr. MEEUS, id.

---

(1) Voor 't jaar 1892-1893 werden de volgende veranderingen aan het estuur gedaan : 2e *schrijver,* A. Sermon ; *boekbewaarder,* Eerw. heer Soens ; *raadslid,* Eerw. heer Sencie, hulpleeraar.

EERELID.

Hoogeerw. Heer Cartuyvels, onderrector der Hoogeschool.

WERKENDE LEDEN.

Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; Eerw. heer Dupont, hoogleeraar; E. Duysters (2); Edm. Goedertier; L. Goemans; J. Helleputte, hoogleeraar en volksvertegenwoordiger; E. Loncin; F. Meeus; Eerw. heer Peeters; H. Philippen; Eerw. heer Poels; H. Priem; Eerw. heer Sencie; Andr. Sermon; Eerw. heer Soens; Em. Tykort, hoogleeraar; G. Vanden Bulcke; K. Vanden Bussche; A. Vande Vyvere; M. Van Eeckhoutte; J. Van Linthout, drukker; H. Veltkamp, advokaat; E. Vliebergh; Dr P. Willems, hoogleeraar.

BIJWONENDE LEDEN.

H. Allaeys; Eerw. heer Ampe; Eerw. heer Appelmans; H. Baekeland; E. Baetens; R. Berat; Eerw. heer Bidez; Boon-Hecking, handelaar; Eerw. heer Bosteels; M. Boucqueye; Brabants; H. Brutsaert; Eerw. heer Caeymaex; K. Callens; Eerw. heer Callewaert; F. Cursters; K. De Gheldere; A. De Hulster; J. Ke Keersmaeker; H. De Kerckhove d'Exaerde; Eerw. heer De Moyer; C. De Queecker; De Quinnemar; P. De Raedt; E. Descamps, hoogleeraar; Edm. Desaegher; H. Desaegher; Eerw. heer De Smet; H. Devel; J. Devos; Eerw. heer Devos; J. De Vuyst; J. De Weerdt; Eerw. heer De Wilde; E. De

(2) De leden wier beroep niet aangeduid is, zijn studenten.

Winde; Eerw. heer D'Hondt; J. D'Hondt; J. Dierckxsens; E. Dobbelaere; Eerw. heer Doom; C. Dumortier; A. Feys; J. Gheyssens; A. Gottignies; A. Govaerts; Habets; P. Helleputte; J. Helleputte; Eerw. heer Hemeryck, hoogleeraar; Eerw. Heer Hermans; E. Holms; H. Hostens; Houben; Eerw. heer Jannes; Eerw. Heer Jansen; Eerw. heer Janssens; R. Joye; Eerw. heer Kempeneer; Eerw. heer Kennes; K. Kockerols; A. Lagae; J. Lagae; J. Laigneil; A. Lambert; Eerw. heer Lamotte; Lecoutre; S. Lindekens; H. Loonus; Eerw. heer G. Lybeer; F. Maertens; P. E. Martens, hoogleeraar; J. Meeuwissen; F. Mennes; Eerw. heer Mercelis; Eerw. heer A. Michiels; Eerw. heer Michiels; J. Moulart; L. Muys; A. Nyssens, hoogleeraar; Ongena; A. Opsomer; L. Perquy; C. Poupeye; F. Praet; L. Raes; H. Reynaert; M. Reynaert; O. Reynaert; J. Rollier; F. Rommens; Eerw. heer Sadonis; F. Schollaert, volksvertegenwoordiger; Schöller; E. Seyens; Eerw. heer Simons; Eerw. heer Smets; A. Snick; Eerw. heer Standaert; J. Storme; Eerw. heer Swolfs; F. Tyrell; Van Aalst; Van Battel; J. Van Biervliet, hoogleeraar; L. Van Canneyt; H. Vande Moortele; A. Vanden Bruel; Vander Mynsbrugghen; Vander Ouderaa; Eerw. heer Van Dormael; L. Van Dorpe; J. Van Linthout; Van Opdenbosch; Van Ryswyck; Eerw. heer Van Seynhaeve; Eerw. heer Van Walleghem; Verdoolaeghe; A. Vermeersch; G. Verriest, hoogleeraar; A. Verschaeve; J. Verwilghen; H. Veys; R. Von Lennep; Eerw. heer Walravens; J. Willems.

VERSLAG

der werkzaamheden van het taal- en letterlievend genootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het jaar 1891-1892, door Al. VAN DE VYVERE, eersten schrijver.

—

De eerste zitting van *Met Tijd en Vlijt* had plaats op 23 October. Verschillige bestuurlijke zaken werden vereffend, en eerw. heer Sencie, tweede schrijver, deed eene welsprekende aanspraak om de leden aan te wakkeren tot ieverige werkzaamheid. Volgens de standregels werd op de tweede vergadering het nieuw bestuur gekozen en M. Pieter Bolsens, eerste schrijver van het voorgaande jaar, gaf lezing van een merkweerdig verslag, waarin hij benevens nauwkeurige aanteekeningen over de gebeurtenissen van het jaar, welbedachte en welsprekende woorden voordroeg over het nut van ons vlaamsch letterkundig genootschap op sociaal gebied. De nieuwgekozene schrijver bracht hulde aan den heer Pieter Bolsens, hem bedankende voor de veelvuldige diensten die hij aan *Met Tijd en Vlijt* bewezen heeft.

Na die vergadering begonnen de letterkundige werkzaamheden. Eerw. heer Soens, bestuurlid, betrad de eerste het spreekgestoelte en hield eene uiterst belangrijke voordracht over zaliger pastor

Schuermans die vijf-en-twintig jaren lang een ieverig lid was van *Met Tijd en Vlijt*. Niet alleen wist eerw. heer Soens welgegronde opmerkingen voor den dag te brengen over het grootsche werk *het Idioticon* van den betreurden overledene, en over het gewichtige deel dat hij nam aan de eerste taalcongressen, maar hij schilderde ons den man in al de schoonheid van zijn verheven karakter, en verhaalde onbekende bijzonderheden nopens zijnen omgang met de meest befaamde onzer Vlaamsche dichters en schrijvers. Groot was de bijval dien deze schoone lezing verwierf. — Verschillige voorstellen kwamen te berde om hulde te bewijzen aan den dierbaren overledene, als eerelid van ons bestuur. Op voorstel van M. Boon wordt aanveerd dat ons Genootschap zal naar middelen uitzien om aan zaliger pastoor Schuermans een grafteeken op te richten. Evenwel, uit oorzaak van de veelvuldige andere bezigheden, zal men naar een gunstig oogenblik wachten om hand aan het werk te slaan.

De verslaggever had de eer acht dagen later lezing te geven van een werk over *Shakspere's Richard III*. Na in korte woorden den bloedigen strijd tusschen de huizen van Lancaster en York waar Shakspere's gewrocht eene episode van schetst, verteld te hebben, toont hij in hoeverre dit stuk voldoet aan de eischen der aloude wetten over tragödie. Hij vergeleek Richard III met *Les enfants d'Edouard* van Casimir de la Vigne en deed uitschijnen hoe bij den Franschman het hoofdgevoel medelijden is, bij den

Engelschman integendeel tragische schrik door het aanschouwen der onverbiddelijke werking van Gods Rechtveerdigheid. Verders het karakter van den hoofdpersoon bestudeerende maakt schrijver eene vergelijking van dit karakter met dat van Paul Astier in *la lutte pour la vie*, van Daudet, en trachtte door aanhalingen te bewijzen dat deze laatste bij Shakspere is ter school geweest.

De zitting van 27 November was zeker de schoonste van het jaar. Twee prachtige werken werden er voorgedragen. Eerst kwam eerw. heer Poels ons vergasten op een heerlijk gedicht voor hoofding voerende : 's menschen nietigheid en grootheid ; voor ons eene reeks tafereelen ontrollende, keurig en kleurig van verbeelding, hoog en machtig van opvatting. 't Waren kloek gebeitelde verzen met iets in mate en klank dat doet op doktor Schaepman denken.

Daarna nam eerw. heer Sencie het woord. Naar aanleiding van het werk over Richard III vergeleek hij den tragischen schrik bij Shakspere met dien van Aischulos in zijne vermaarde trilogie. In beide is het middel om den schrik te verwekken hetzelfde : voorstelling van eene bovennatuurlijke macht welke de daden der menschen beheerscht. Bij Aischulos is die macht het noodlot, bij Shakspere de Voorzienigheid. Het eerste is blind, het tweede rechtveerdig. De rol van beide verschilt ook. Bij Aischulos blijft er weinig over van den mensch, er zijn weinig driften. De personen volgen de ingeving van het noodlot en dat doet hun de wreedste daden met eene soort van

geestdrift bedrijven. Tot staving haalt spreker de alleenspraak aan van Clytemnestra toen zij haren man vermoord heeft, en van Orestes na de dood van zijne moeder. Shakspere integendeel laat de menschen hunne vrijheid van handelen, hun eigen karakter. Alleenlijk komt de Voorzienigheid Gods alles schikken volgens hare opperste Gerechtigheid. De bijzonderste middels om het bovennatuurlijke in werking voor te stellen zijn bij Shakspere zoowel als bij Aischulos, de voorzeggingen, de droomen welke ook het toekomende voorspellen, het verschijnen van schimmen. Als besluit dier studie meent eerw. heer Sencie dat bij Shakspere de schrik zedelijk is, bij den Griek verpletterend. Hoe geleerd ook, werd die voordracht toch verstaan en naar weerde geschat, dank aan de kunst waarmede de spreker die moeilijke vraagstukken wist in eenen fijnen letterkundigen vorm op te kleeden.

M. Em. Vliebergh moest de eerste bespreking uitlokken met eene voordracht over de Herboorte. Met vlugge welsprekendheid, wist hij ons den wonderbaren bloei van de Christene kunst en letteren voor oogen te tooveren, vooraleer de zoogenaamde Herboorte de gedachten en den zin kwam verwarren. De oorzaken, de geschiedenis, de kenmerkende teekenen en de gevolgen van die valsche richting op kunstgebied werden ons met veel klaarheid en vastheid van gedacht uiteen gedaan.

In de voorbeelden en aanhalingen welke M. Vliebergh aanbracht om zijn gedacht te staven, had hij

benevens vele andere den Franschen hekeldichter Boileau nog al gehekeld. Daarom moest hij voor M. Duysters te rechte staan, die met veel behendigheid de eer van Boileau handhaafde en M. Vliebergh beriep om door vaste bewijzen zijne beschuldigingen te bevestigen. De lezing van M. Duysters was zeer aantrekkelijk ondanks de overgroote moeilijkheid van door een publiek van studenten den lof van den gestrengen klassieker te doen aanveerden.

M. Van Eeckoutte ook randde M. Vliebergh aan nopens zekere feiten van de kunstgeschiedenis.

Wie nu eigentlijk gelijk had, M. Vliebergh of zijne twee tegenstrevers, is totdusverre onbeslist gebleven, maar alle drie de sprekers gaven doorslaande blijken van buitengewone spreekveerdigheid en uitstekende behendigheid in het redetwisten.

Heer hoogleeraar ALBERDINGK THIJM bracht hulde aan de sprekers en was zoo goed ons te dier gelegenheid verschillige wetensweerdigheden over de betwistte vraagpunten uit te leggen.

Op eene andere zitting las M. ANDRIES SERMON ons eene studie over den jongen Hollandschen dichter de Genestett, deed ons met veel nauwkeurigheid zijn leven kennen, zijn werk met zijne bijzondere geaardheid, zijnen trant welke uitsteekt meer door lieflijkheid dan door kracht. De voordracht was klaar en tevens verscheiden, zwierig en nauwkeurig en in de taal van eenen echten en fijnen lettercriticus.

M. KAREL VAN DEN BUSSCHE handelde over het Noorden en de Noordsche letters. Van den beginne

af wist hij ons belang in te boezemen voor zijn onderwerp, herinnerende dat Vlamingen, Duitschers, Noordmannen al lieden zijn één van bloed en één van stam. Als telgen van den Noordschen stam hebben wij ons deelken roem in de aloude letterkunde van het Noorden. M. Van den Bussche gaf ons eene prachtige schildering van de wilde Noordsche natuur in verband met het ontembaar karakter van het Noordsche volk, diepe beschouwingen over den beschavenden invloed van het Christendom in gindsche streken, en eene belangrijke studie zoowel op de aloude heldensagen als op de jongere en zelfs hedendaagsche schrijvers.

Wij werden uit de kalme en schoone gedachten van letterkundige studie teruggeroepen naar brandende vraagpunten door eene bespreking over de herziening van art. 23 der Grondwet. M. Philippen wilde dit artikel behouden als bevattende eene waarborg voor onze Vlaamsche rechten, zoo het in zijnen waren zin verstaan en uitgelegd werd. M. Sermon integendeel wilde art. 23 doen vervangen door eene andere wetsbepaling, welke uitdrukkelijk den zin zou vaststellen welken M. Philippen aan het bestaand artikel geven wil. Veel werd er over die zaak geredetwist; maar nog meerdere verscheidenheid van meening was er toen er spraak werd van hetgeen zou moeten komen het besproken artikel der Grondwet vervangen. De vergadering geraakte er niet toe eenen eensgezinden wensch te stemmen.

Eens op het gebied van den Vlaamschen strijd,

wilde M. PHILIPPEN het Genootschap nog eene kwestie van belang onderwerpen. Op eene volgende vergadering onderzocht hij de oorzaak van het wantrouwen en de onredelijke vijandigheid van velen onzer Waalsche broeders. Volgens hem is die oorzaak onwetendheid. Daarom zouden de Vlaamschgezinden ten dienste der Walen een Vlaamschgezind tijdschrift moeten opstellen in het Fransch. M. Philippen verkreeg door het vuur van zijne Vlaamsche gevoelens en den geestdrift van zijne welsprekendheid de toejuichingen der vergadering, maar hij vond geene liefhebbers om zijn voorstel ten uitvoer te brengen.

Zeer belangrijk ook was de lezing van M. GOEDERTIER over den maatschappelijken toestand. Treffend wist hij ons den strijd te verbeelden tusschen het werk en het kapitaal; prachtig schilderde hij ons de tegenstrijdigheid van het heden en het verleden. Het verleden is verbeeld door de oude gilden en ambachten in al hunne grootheid. Het heden is verbeeld in het bekend tafereel van Montald waar het kapitaal voorgesteld is als een Gulliver, de werklieden als inwoners van Lilliput die er te vergeefs tegen storm loopen. De kwestie der machienen, die van de verdeeling der rijkdommen, van de werkwetten, en het dagloon behandelt spreker meesterlijk. Zijn besluit is eene onvoorwaardelijke veroordeeling van het heidensch stelsel dat de huidige nijverheid beheerscht.

Korts nadien beklom M. KAREL VANDEN BUSSCHE voor de tweede maal het spreekgestoelte om te

spreken over de Noordsche Goden- en Helden-sagen.
« De Godenleer der Noorder-Germanen was de ver-
» persoonlijking van de wilde natuur hunner heimat.
» Haar bijzonderste karakter was de aanbidding der
» sterkte, gelijk onder welken vorm zij optrad, 't zij
» in de krachten der natuur, 't zij in de levende we-
» zens. Het ideaal van den Noordschen held was de
» Wiking met helm en pantser en bloedig overwin-
» nende zweerd. Zijn leven was een gestadige strijd,
» tegen de weerspannige natuur voor het bestaan,
» tegen overmachtige vijanden voor eer en roem.
» Zijn eigen volkskarakter had de Noorder-Germaan
» in zijne Godenleer overgebracht. Het ontstaan der
» wereld was te danken aan eenen strijd tusschen
» Goden en Reuzen. Het vergaan des heelals zal nog-
» maals zijne oorzaak vinden in eenen strijd tusschen
» Hemel en Hel. Gansch het leven der Goden bestond
» in eene gedurige voorbereiding tot dezen grooten
» dag der wereldschemering. — Ter zijde van Woden
» den Oppergod stonden strijdveerdig Thor, Heimdal
» de wacht des hemels en tal van andere Goden mits-
» gaders eene schaar der dapperste helden door de
» Walkuren Wodens speremeiden op de slagvelden
» uitgekozen. Tegenover hen staan Surtur de Geest
» des Vuurs met zijn volk de Muspelzonen ; benevens
» Loki de geest des kwaads met zijn gebroed den
» Wereldwolf, en de Midgardstange, vergezeld van
» Reuzen, Dwergen en zwarte Elfen, allen wezens
» tusschen de Goden en de menschen ingelascht.
» Op den laatsten dag der wereldschemering zal

» alles vergaan, totdat eensdaags na vele eeuwen,
» eene nieuwe wereld — eene schuldelooze —
» ontsta. »

Het werk eindigt met twee heldensagen; eene uit de verste oudheid en eene uit latere dagen, als een overblijfsel van den alouden geest der Sagen onder het hedendaagsche volk. De eerste is deze van den volkerenslag op de Brawallaheide in Zweden.

« Over 't Noorden heerschte een koning van Dene-
» marken, Harald. Hij had voor vassaal Zeger Ring,
» gouwheer van 't huidige Zweden en Noorwegen,
» en voor hofmeester Bruni, eenen verrader, die
» vorst en vassaal tegen elkander opstookte. Op de
» Brawallaheide in Zweden werd een slag geleverd
» zooals er nooit een op aarde geleverd geweest was.
» Geheel het Noorden nam er deel aan. De vassaal
» Zeger Ring bleef er meester, en verwierf door 't
» verraad van Bruni de vorstelijke kroon. »

« De tweede sage is thans nog mondsgemeen in
» Beyern. Zij verhaalt hoe tijdens den eersten inval
» der Franschen in Beyern rond 1812, de schutsgeest
» der Germanen, Herman tweemaal tusschenkwam
» ten voordeele van eene herdersdochter Gundel en
» eenen jongen officier, die hij beiden blijft bescher-
» men, en op een einde na tal van bekommernissen
» en gevaren weder bij elkander brengt en voor
» goed vereenigt. »

Een zeer belangrijk en wel bestudeerd werk nog, dat niet mag vergeten worden, was de studie van eerw. heer Peeters over Is. da Costa. Eerst doet

spreker de leermeesters kennen van den dichter en geheel het vervolg van zijne letterkundige opvoeding. 't Was van Lennep die hem leerde Aischulos kennen en bewonderen. da Costa was van Joodsche afkomst. Zijne ouders behoorden tot den stam der Spaansche Joden. In 1823 verzaakt da Costa aan den Joodschen godsdienst en wordt protestantsche christene. Nauwe betrekkingen bestonden tusschen da Costa en Bilderdijk. Na de dood van Bilderdijk scheen de dichter een lang tijdperk door moedeloosheid aan allen letterkundigen arbeid verzaakt te hebben. In 1847 verscheen zijn *Lied des Wachters,* waar ons eene uiterst gestudeerde ontleding van gegeven wordt. Nog te vernoemen in hetzelfde werk eene schoone studie over *Agar* waarin de dichter zijne hoogste beeldingskunst bereikte — en eene diepgrondige beoordeeling van de algemeene strekkingen van da Costa's genie, dat vele gelijkenis heeft met de oude Spaansch-Arabische dichters van de IXe en X^e^ eeuw.

M. Vliebergh voor den tweeden keer het woord nemende, deed ons eene voordracht over den Staat en de leering van den H. Thomas nopens dat onderwerp. Merkweerdig vooral was de wederlegging welke hij gaf van het beruchte stelsel van den *contrat social*, volgens den Franschman J. J. Rousseau, en op praktiek gebied van de socialisten leering, en het « laten begaan » der Engelsche liberale school. M. Vliebergh, ondanks de menigvuldige betwistbare punten welke hij had moeten behandelen, vond geene tegensprekers.

Op eene laatste zitting, ter aanleiding van een voorstel van aansluiting bij verschillige Vlaamschgezinde maatschappijen, had de verslaggever de eer te spreken over den toestand van onzen Vlaamschen volkskamp; bijzonderlijk in 't zicht hebbende de toekomst der studentenbeweging en de onophoudelijke pogingen om de Vlaamschgezindheid in het hart der jeugd te smachten. Hij stelde de vraag of *Met Tijd en Vlijt* niet meer strijdende zou kunnen optreden, gelijk weleer ten tijde van onze roemweerdige voorzaten.

Die zitting had plaats op 6 mei, en zij was de laatste onzer gewone letterkundige vergaderingen, uit reden dat de jubelfeest van den heer Voorzitter aanstaande was en de leden hunnen vrijen tijd milddelijk aan het opluisteren der feesten besteden moesten.

Vooraleer eene korte melding der feesten te maken, is het misschien niet zonder belang de volgende feiten aan te stippen :

Op 8 december werd van wege *Met Tijd en Vlijt* in de St-Pieterskerk eene plechtige mis gezongen tot zielelafenis van zaliger eerw. heer Schuermans, in leven pastor van Wilsele, eerelid van het bestuur van *Met Tijd en Vlijt.*

M. Genart schonk aan de boekerij van ons Genootschap *De Belgische wapenkenner.* Hem werd een brief van dank en gelukwensch gestemd.

De volgende verzoekschriften aan de wetgevende Kamers werden geteekend :

Van wege den Nederduitschen Bond van Antwerpen om eene Vlaamsche Hoogeschool te vragen;

Van wege het Nationaal Verbond betrekkelijk het gebruik der Vlaamsche taal voor den krijgsraad, voor de rechtbanken van Brussel en omliggende kantons; alsook betrekkelijk het stipt onderhouden der Coremans-wet;

Van wege het Verbond der Vlaamsche Grievencomiteiten nopens de uitvoering der wet van 1889 over de Vlaamsche taal in strafrechterlijke zaken.

Brieven van gelukwensching werden gezonden :

Aan M. Bausart, oud-schrijver, ter gelegenheid zijner kiezing als Volksvertegenwoordiger voor Antwerpen;

Aan M. Pauwels, ter gelegenheid zijner kloeke houding voor den krijgsraad.

Geheel het jaar door, ging er om zeggens geene zitting voorbij zonder dat er gesproken en beraadslaagd werd over de feesten welke men zou inrichten om het vijf-en-twintigjarig jubelfeest te vieren van heer hoogleeraar Willems als voorzitter van *Met Tijd en Vlijt.*

De feestcommissie, onder voorzitterschap van heer hoogleeraar Alberdingk Thijm, bestond uit het bureel en een afgeveerdigde van elke Vlaamsche Gouwgilde.

Lang op voorhand werd een gedenkboek voorbereid waar onder ander aan meè wrochten : heer hoogleeraar Alberdingk Thijm, heer hoogleeraar de

Ceuleneer van Gent, de heeren Simons, Goemans, eerw. heer Sencie, Di Martinelli, Flor. Heuvelmans, Lodewijk Plessers, Noterdaeme, Eug. Delepeleer, Soens, H. Hendericx, Jul. Blancke, Eug. Van Oye, J. Hendrickx, Goedertier, Danco, Meeus, Sermon, Vandenbussche.

M. Otto de gunstig gekende kunstenaar werd belast een portret van den jubilaris te schilderen en een oproep, welke ongehoorden bijval had, werd rondgestuurd om inschrijvers aan te werven.

'tWas op 14 en 15 mei 1892 dat *Met Tijd en Vlijt* te Leuven feest hield ter gelegenheid van het zilveren jubelfeest van zijnen Voorzitter.

Op Zaterdag 14n Mei bood de West-Vlaamsche-Gilde den gevierden Voorzitter van *Met Tijd en Vlijt* een prachtig avondfeest aan. Benevens Mgr Abbeloos, rector der Hoogeschool, M. Willems, den held van het feest en M. Van Biervliet, eere-voorzitter der West-Vlaamsche-Gilde, Mgr Everts, bestuurder van het seminarie van Rolduc (Holland), waren vele heeren hoogleeraars met hunne familie aanwezig. De Rodenbachsvrienden en het Algemeen Studentengenootschap der hoogeschool van Gent waren vertegenwoordigd door hunne voorzitters de heeren Cruyts en Legers en talrijke leden.

Het intreden van Mgr den Rector, M. Willems en M. Van Biervliet, werd geheel de zaal door met de levendigste toejuichingen begroet. De spelers der West-Vlaamsche-Gouwgilde en de kunstenaars die hun ter zijde stonden verwierven den grootsten bij-

val. Wij zouden bijna allen moeten noemen, maar bepalen ons bij MM. Boucqeye, lid der West-Vlaamsche-Gilde, den weergaloozen kluchtspeler; M. E. Dobbelaere, lid der Oost-Vlaamsche-Gilde, den machtigen zanger; M. Arth. Hofman, leeraar ter muziekschool van Kortrijk, die welwillend genoeg zijne wondere kunst ten dienste gesteld had der inrichters en al de aanhoorders wist in verrukking te brengen met zijne betooverende vedelklanken.

Het bestuur der West-Vlaamsche-Gilde, inzonderheid M. G. Vanden Bucke, voorzitter, en H. Brutsaert, tooneelbestuurder, verdienden er den innigsten dank van *Met Tijd en Vlijt* en al de Vlaamsche studenten.

Op Zondag 15n Mei, rond elf uren 's morgens, werd de jubilaris door eenen prachtigen stoet opgeleid naar St-Pieterskerk.

Vorenop trok het vaandel van *Met Tijd en Vlijt*, waarna de gevierde Voorzitter begeleid van heer hoogleeraar Alberdingk Thijm, ondervoorzitter, het bestuur en talrijke vrienden van M. Willems, leden der Vlaamsche Academie, enz.

Verders volgden al de deelnemende maatschappijen : *Het Algemeen katholiek Studentengenootschap* en *De Rodenbachsvrienden* van Gent, *Het Davidsfonds*, de vijf Vlaamsche Gouwgilden, *De Antwerpsche Studentenkring* en nog andere.

Na de jubelmis in St-Pieterskerk, trok men weer stoetsgewijze naar het Studentenhuis, waar de feest-

zitting plaats had onder voorzitterschap van den hoogeerweerden heer Rector.

Na eene korte aanspraak van den eersten schrijver waarin hij den jubilaris namens het Genootschap gelukwenscht en hulde bracht, werden de geschenken aangeboden, te weten het gedenkboek en het portret, een waar kunstjuweel.

Heer hoogleeraar Willems antwoordde in zeer welsprekende woorden, en de gelegenheid te baat nemende, sprak hij over den toestand onzer heilige Vlaamsche Zaak. Hoopvolle woorden mochten wij hooren, krachtige aanwakkeringen ook tot werk en zelfsopoffering; prachtige lofspraak van onze Vlaamsche taal en onzen Vaderlandschen roem. Alwie die redevoering hoorde zal er lang den indruk van behouden.

Gedurende geheel de feestzitting heerschte een onbeschrijfelijke geestdrift.

Om 2 1/2 uren werd den gevierden Voorzitter een feestmaal aangeboden in het Studentenhuis.

Onder de tegenwoordigen noemen wij ter loops :

De hoogeerw. heeren Abbeloos, rector der Hoogeschool; Everts, bestuurder van het seminarie van Rolduc; heer hoogleeraar De Ceuleneer van Gent; Mijnheer Verwilghen, volksvertegenwoordiger; de heeren hoogleeraars Alberdingk Thijm, Helleputte, Van Biervliet, Nyssens, Descamps; de heeren Sermon, lid der Koninklijke Vlaamsche Academie, de Lepeleer, De Beucker, enz., enz.

De eerste heildronk werd voorgesteld door den

hoogeerw. heer Rector aan den jubilaris. De welsprekende woorden van Mgr Abbeloos werden met eenen donder van toejuichingen begroet.

In antwoord, bedankte M. Willems al die aan het feest deel namen en stelde eenen heildronk in op de Hoogeschool en *Met Tijd en Vlijt*.

Heer hoogleeraar Alberdingk Thijm dronk op het heil der West-Vlaamsche Gouwgilde en van haren eere-voorzitter hoogleeraar Van Biervliet, herinnerende dat hij tevens voorzitter is van het Vlaamsch Rechtsgenootschap.

Op zeer geestrijke wijze bedankte M. Van Biervliet, hulde gevende aan *Met Tijd en Vlijt* uit wien de Gouwgilden en het Vlaamsch Rechtsgenootschap gesproten zijn. Hij dronk op de gezondheid van M. Willems, peter van het Rechtsgenootschap. Die uiterst gepaste toespraak werd luidruchtig en langdurig toegejuicht.

Heer hoogleeraar Helleputte deed in welsprekende woorden en met veel geestigheid wenschen voor het genootschap *Met Tijd en Vlijt* en voor den gevierden Voorzitter.

De eerste schrijver stelde eenen heildronk voor op de vreemdelingen, bijzonderlijk de Gentsche studenten en de oud-leden van *Met Tijd en Vlijt*.

Mgr Everts antwoordde in naam der oud-leden en sprak den lof uit van het Genootschap wijzende op zijn verleden, en de toekomst voorspellende, nog roemrijker dan het verleden.

M. Cruyts, voorzitter der Rodenbachsvrienden, ant-

woordende in name der Gentsche studenten, deed uitschijnen op welke wijze heer Willems grootvader der Rodenbachsvrienden mocht genoemd worden, aangezien de stichters kweekelingen waren van *Met Tijd en Vlijt*.

E. H. Sencie, tweede schrijver van *Met Tijd en Vlijt*, stelde de gezondheid voor van M. Van Linthout, het oudste der werkende leden, en drukker van het Genootschap.

Heer advokaat Bruyninckx deed eenen heildronk aan de Vlaamsche strijders, hen begroetende in den persoon van M. De Beucker, en miek van de gelegenheid gebruik om tot de jeugd eenen warmen oproep te doen voor den goeden strijd. Zijne redevoering dreef den geestdrift ten top.

Als einde van het feestmaal, werd op verzoek van Mgr den Rector het plechtig gezang aangeheven van den Vlaamschen Leeuw.

Bij het uittreden werden de heeren hoogleeraars begeleid met het jubelend dankgejuich van al de aanwezigen. Bijzonderlijk Mgr Abbeloos, M. Willems en M. Van Biervliet werden met onbeschrijflijken geestdrift toegejuicht.

Dit feest zal lang in het geheugen blijven der Vlaamsche studentenjeugd van Leuven. Op dien heugelijken dag waarop zij met zooveel vuur de schuld van dankbaarheid heeft trachten te kwijten, welke M. Willems door vijf-en-twintig jaren onverpoosde zelfopoffering op haar had geladen; op dien dag heeft de jeugd gezien met vreugdige begeestering

dat hare meesters haar kwamen aanmoedigen, in haar midden tredende en sprekende woorden van vaderlandsliefde en Vlaamsch gezindheid.

Dat zal zij nooit vergeten; en wanneer zij dit feest zal herdenken, in de dankbare hulde van haar hart, zal zij bij den naam van hoogleeraar Willems, den jubilaris, den naam voegen van Mgr Abbeloos, den geliefden Rector, die op dien dag aan het heilig streven der Vlaamsche jeugd, het kostbare pand gegeven heeft van zijne hooge goedkeuring.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE

—

VII[e] ANNÉE : 1891-92.

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université.
Directeur : M. CH. MOELLER, professeur.

Maîtres de conférence :

Section d'histoire ancienne : M. J. SENCIE, docteur en philosophie et lettres, licencié en sciences morales et historiques.
Section d'histoire moderne : M. A. CAUCHIE, docteur en sciences morales et historiques.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Lecoutere, Charles, docteur en philosophie et lettres.
van Zuylen, Albert, candidat en droit.
Laigniel, Jules, candidat en philosophie et lettres.
Lebrun, Adolphe, *item.*
Colinet, Arthur, étudiant en philosophie.
Dobbelaere, Edgard, *item.*
Drosbach, Karl, *item.*
Gheysens, Joseph, *item.*
Gillès de Pélichy, Charles, *item.*

MM. Heyters, Auguste, *item.*
Hoefnagels (le chanoine Herman), de l'ordre des Prémontrés.
Janssens, Léon, étudiant en philosophie.
Laloire, Edouard, *item.*
Lecat de Malapert, Maxime, *item.*
Moutarde, Ernest, *item.*
Van den Bussche, Charles, *item.*
Veys, Hector, *item.*
Vion, Léopold, *item.*
Vliebergh, Emile, *item.*

—

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE pendant l'année 1891-1892.

« Si l'histoire a toujours été cultivée en Belgique, jamais elle ne l'a été avec une méthode aussi scientifique que depuis la création des cours pratiques dans les universités. Sous la direction de maîtres tels que MM. Frédericq, Kurth, Moeller et Pirenne, les étudiants belges sont entrés dans la bonne voie; ils se montrent maintenant tout aussi soucieux de la précision que leurs voisins de France et d'Allemagne. Je n'en veux pour preuve que les dissertations historiques publiées par les universités belges depuis quelques années. L'Université de Louvain arrive la dernière, mais à en juger par l'un (1) des deux mémoires dont nous voulons dire quelques mots, elle ne tardera pas à se mettre au niveau de ses sœurs par l'excellence de ses publications historiques. »

Il appartient à la Conférence d'histoire de faire son profit de ces lignes tombées d'une plume autorisée dans un des principaux recueils d'érudition (2) en France. Elle y trouvera une incitation nouvelle à ne

(1) A. Cauchie, *la Querelle des Investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai.* 1re partie.

(2) M. Maurice Prou, dans la Bibliothèque de l'Ecole des chartres, vol. LII. Paris, 1891, p. 522.

pas faillir à la mission qu'elle s'est proposée, et qu'elle remplira assurément, à la condition que les générations qui s'y succèdent, si rapides, s'inspirent toujours du même zèle généreux qui animait les ouvriers de la première heure.

Ceux-ci continuent, d'ailleurs, à nous donner l'exemple. Nous leur devons, outre les fascicules de notre *Recueil de Travaux*, des recherches et des études publiées dans d'autres recueils, mais dont la Conférence de l'Université de Louvain peut se faire honneur.

Pour remplir son programme, la Conférence s'est sectionnée, comme l'an dernier, en deux groupes de travailleurs, le groupe classique et le groupe médiéviste. De là les deux *Rapports* qui vont suivre.

I.

Section d'histoire ancienne.

(Rapport de M. Lecoutere.)

La *pentécontaétie* ou la période de cinquante ans qui s'étend entre la fin des guerres persanes et le commencement de la guerre du Péloponèse, est sans contredit l'une des plus difficiles de toute l'histoire grecque. Aucun historien de l'antiquité ne semble l'avoir traitée avec les développements que réclamait l'importance des événements. Hellanicos y consacra sans doute la dernière partie de son *histoire de l'Attique;* mais, au témoignage de Thucydide, il se bornait à un exposé trop sommaire, qui laissait même

à désirer au point de vue de l'exactitude chronologique (*Thuc.* I, 97). Son ouvrage ne nous est d'ailleurs pas parvenu.

Il ne nous restait sur cette époque que les renseignements fournis par l'historien de la guerre du Péloponèse (*Thuc.* I, 98 sqq.). Malheureusement Thucydide n'a traité cette période que sous forme de digression, comme il le déclare lui-même (*Thuc.* I, 97), et l'on pourrait lui adresser à juste titre le même reproche de brièveté qu'il fait à son prédécesseur Hellanicos. Mais il fallait bien se contenter des maigres détails qu'il nous donne. Les savants modernes les interprétèrent de leur mieux, et, à l'aide d'autres indications tirées des écrivains postérieurs, ils avaient essayé de déterminer chronologiquement les faits qui s'étaient passés entre les deux événements cités plus haut. Il n'est guère étonnant que leurs interprétations aient abouti à des conclusions divergentes, parfois même contradictoires.

Ils en étaient encore à discuter leurs hypothèses, quand, au commencement de l'année passée, on découvrit la πολιτεία Ἀθηναίων d'Aristote (1). D'après le plan qu'il s'était tracé, l'auteur devait nécessairement nous fournir quelques renseignements sur la *Pentécontaétie*. De plus, sans être, au sens précis du mot, contemporain des événements de cette période, il en était cependant assez rapproché pour nous

(1) Nous ne voulons rien préjuger en disant la πολιτεία Ἀθηναίων d'*Aristote*. Ce n'est d'ailleurs pas ici le lieu de discuter la question d'authenticité de cet écrit.

procurer des renseignements de première main, tout à fait dignes de croyance.

Les exercices de notre section ont eu, cette année, précisément pour but de déterminer la chronologie de la *Pentecontaétie* par l'examen comparatif des textes de Thucydide et d'Aristote. C'est, en effet, avec ces deux textes que l'on doit faire l'histoire de la période en question; ils en constituent désormais les sources capitales, sinon uniques. Ce n'est pas à dire que l'on doive négliger complètement les historiens antérieurs ou postérieurs qui ont touché indirectement au même sujet, comme Hérodote, Diodore de Sicile, Plutarque, Cornelius Népos, etc.; mais on comprend aisément pourquoi il faut les reléguer au second plan : outre que ces auteurs — à l'exception du premier — sont loin d'être contemporains des faits dont ils nous parlent, ils semblent le plus souvent avoir consulté Thucydide et Aristote.

Notre programme n'a pas été exécuté en entier. Tout notre temps a été pris par l'examen du texte de Thucydide et par la discussion des hypothèses et problèmes soulevés par ce texte. Une année suivante, consacrée à l'examen de la *πολιτεία Ἀθηναίων*, nous permettra de confronter entre elles ces deux sources capitales.

Dans le texte de Thucydide, que nous avions à examiner, il y a des *dates relatives* et des *dates absolues*.

Et tout d'abord nous pouvons poser comme dates absolues les deux termes extrêmes de notre période :

le *terminus a quo,* qui est la retraite de Xerxès après la bataille de Salamine, et le *terminus ad quem*, qui est l'ouverture des hostilités entre Sparte et Athènes. Il est hors de doute que le premier de ces événements eut lieu en l'an 480 et le second en l'an 431 avant notre ère.

Ces dates extrêmes sont vérifiées par deux eclipses de soleil, dont les astronomes par un calcul rétrograde ont fixé l'époque absolue : la première éclipse, qui eut lieu, d'après Hérodote (IX : 10), au moment de l'évacuation de l'Attique par l'arrière-garde persane, tombe le 2 octobre 480. La seconde, qui se produisit d'après Thucydide (II, 28) après la première invasion de l'Attique par Archidamus, coïncide avec le 3 août 431.

Entre ces deux dates extrêmes il y en a une troisième, intermédiaire, que nous devons considérer également comme inébranlable, parce qu'elle nous est fournie par le *canon des souverains* de Ptolémée, dont on a pu vérifier l'exactitude grâce aux éclipses que ce canon contient : c'est la date de l'avènement d'Artaxerxès I, en l'année 284 de l'ère de Nabonasar, année qui commence le 17 décembre 465 de notre ère.

Il est vrai, l'avènement d'Artaxerxès I n'est pas mentionné par Thucydide dans le cours de sa pentécontaétie : c'est ailleurs qu'il en parle (I, 137), à l'occasion de l'arrivée en Asie de Thémistocle banni de la Grèce. Seulement le siège de Naxos mentionné dans la pentécontaétie (I, 98) coïncide avec l'odyssée de Thémistocle (I, 139), et par la combinaison de ces

deux textes, on était arrivé à fixer en 465 le siège de cette ville. Mais voici que la πολιτεία d'Aristote vient renverser tout cet échafaudage. Car, d'après cette découverte, en l'an 462, Thémistocle était encore à Athènes, et par conséquent le siège de Naxos serait postérieur à cette date.

Que faut-il en penser? La première question à résoudre, en abordant cette controverse, c'est de fixer l'autorité que l'on doit accorder au témoignage d'Aristote. Aussi longtemps que cette question préliminaire ne sera pas tranchée, on ne peut conserver qu'à titre provisoire la date de 465 pour le siège de Naxos. Il est vrai que l'on n'obtient cette date qu'en interprétant d'une façon étroite le νεωστὶ βασιλεύοντα de Thucydide (I, 137); mais avant de modifier l'interprétation reçue, il faudrait savoir quelle foi on peut accorder aux indications d'Aristote.

En attendant, nous avions à fixer les dates relatives que Thucydide intercalle entre ces trois dates absolues : 480—465—431, qui forment le cadre de sa chronologie. Ici encore surgissait plus d'une controverse. Nous avions à choisir, entre autres, quant à la durée de la 3e guerre messénienne, entre la leçon des *mss* : δεκάτῳ ἔτει (I, 103), confirmée par Diodore (XI, 64 : 4) et la conjecture de Krüger, suivie par Clasen, qui substitue δ' à Δ, uniquement pour simplifier le classement des faits.

Telle est la tâche que se partagèrent les membres de notre section. Leur travail n'est pas définitif, puisqu'ils devront, avant de pouvoir tirer une conclusion

quelconque, confronter les données de Thucydide avec celles d'Aristote. Cette seconde partie de leur programme est réservée pour l'an prochain.

II.

Section d'histoire moderne.

(Rapport de M. Moutarde.)

Les travaux de notre section ont porté, cette année, sur l'histoire des Pays-Bas à l'époque du gouvernement d'Alexandre Farnèse. Encore, à raison de l'abondance des matériaux, avons-nous dû nous borner à la période des luttes internes (1578-1585).

Outre qu'elle se prête merveilleusement aux exercices d'*heuristique*, cette étude est très intéressante : car l'époque dont il s'agit, a été beaucoup moins explorée que les temps antérieurs du XVI[e] siècle, et par là même présente un champ plus vaste à de nouvelles études ; d'autre part, le gouvernement de Farnèse offre un contraste frappant avec les précédents : à cette époque, en effet, une réaction commence à s'opérer contre les idées subversives des révoltés ; la rébellion se calme progressivement dans les Pays-Bas, et semble même être sur le point de s'éteindre complètement, grâce au génie tout à la fois militaire et politique d'Alexandre Farnèse.

Nos exercices ont débuté par l'étude des principaux auteurs qui ont traité du XVI[e] siècle, et cela, non seulement pour nous familiariser avec les institutions du temps et la situation des Pays-Bas à cette époque,

mais surtout pour nous faire une idée des principaux événements politiques et militaires dont nos provinces ont été le théâtre. Pendant les premières semaines, notre section s'est occupée presque exclusivement de ce genre de travail.

Pour ce qui est de l'organisation des Pays-Bas sous le règne de Philippe II, les institutions politiques et administratives ont été l'objet des recherches de M. Janssens; les financières ont été examinées par M. de Pélichy; les militaires par M. Heyters; M. Veys a traité les institutions judiciaires; enfin M. Hoefnagels a procédé à l'examen de l'organisation religieuse.

D'autre part, en ce qui concerne l'examen des événements politiques et militaires auxquels assistèrent alors nos provinces, double était le but de nos lectures : tout d'abord, elles devaient nous montrer à quel point en était arrivée la science relativement à ces questions, et par là, nous laisser entrevoir les points encore obscurs qui restent à élucider; puis, grâce à ces excercices, nous devions apprendre, par l'exemple des auteurs consultés, les règles à observer et les défauts à éviter dans toute étude historique.

C'est ainsi que M. van Zuylen a dressé le plan général de la politique d'Alexandre Farnèse, et que M. Dobbelaere a examiné les relations et correspondances du prince de Parme avec le roi, Granvelle et don Juan. Et à cette occasion, a été produite au cours de nos discussions, la lettre de M. Philippson à l'Académie royale de Belgique, concernant l'influence de Granvelle sur la politique de Philippe II, lettre qui a donné lieu à un intéressant débat parmi nous.

Mentionnons encore la question du Congrès de Cologne traitée par MM. Vion, Drosbach, Moutarde; — les malcontents, ou les préliminaires à la réconciliation des provinces wallonnes, par M. Lebrun. M. Vliebergh a examiné les faits et gestes du duc d'Alençon, tandis que M. Van den Bussche faisait le même travail pour l'archiduc Mathias; — l'assassinat de Guillaume le Taciturne a été traité par MM. Janssens, Veys et Lecat; — M. Hoefnagels a procédé à l'étude de la question de la déchéance de Philippe II; — enfin, M. Vion a étudié les principales opérations militaires d'Alexandre Farnèse, jusqu'à la prise d'Anvers.

Restait alors à contrôler et à compléter, par l'examen même des sources, l'exposé des auteurs modernes qui venaient d'être consultés. Naturellement, pour y parvenir, il était nécessaire de connaître quelles étaient ces sources, de nous livrer par conséquent au travail de *bibliographie.*

Ici, nous ne nous sommes pas renfermés dans les limites des luttes internes d'Alexandre Farnèse; car, une fois à l'œuvre, il était presque aussi facile de faire la bibliographie de l'histoire des Pays-Bas sous le règne de Philippe II, que de s'en tenir à la période qui devait nous occuper plus spécialement.

Ces recherches bibliographiques terminées, nous avons abordé l'étude même des sources, étude consistant non seulement à prendre connaissance du contenu de ces documents, mais aussi à les classer; et la nécessité d'une classification s'imposait, à raison

même de l'abondance des matériaux et de leur dispersion dans différentes publications.

Après ces travaux préliminaires, il nous restait à revenir sur l'examen approfondi des questions énoncées plus haut : ce sera le travail d'une autre année.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans remercier M. l'abbé Cauchie, le directeur de notre section, du zèle qu'il a déployé pour nous initier à la vraie méthode historique, dont il avait puisé lui-même les éléments au sein de cette Conférence. Aux conseils il a joint l'exemple, en continuant la série de ses importants travaux historiques. C'est ainsi que, dans le cours de cette seule année, il a publié les ouvrages suivants :

Episodes de l'histoire d'Anvers, en 1566 (correspondance inédite de Daniel di Bomalès avec Francesco di Marchi);

La grande procession de Tournai;

Mission aux archives vaticanes (rapport à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique);

Notes sur quelques sources manuscrites de l'histoire belge à Rome.

Pour ne rien omettre, signalons aussi le *Rapport sur ses découvertes archéologiques dans la Flandre occidentale*, présenté par un membre de notre section, M. Gillès de Pélichy, au Congrès archéologique d'Anvers.

LANDBOUWKRING.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

Bestendige Voorzitter : de heer hoogleeraar Tykort.
Ondervoorzitter : de heer Loth. Van Haverbeke.
Schrijver : de heer Jos. Van Seynhaeve.
Schatbewaarder : de heer Onghena.

LEDEN.

De heeren :

Loth. Van Haverbeke, De Feyter, Claes, Van den Abeele, Van Cauwenberge, Vanden Wouwer, Soens, Jacobs, de Marnix, de Marbaix, Van Seynhaeve, Beheyt, Stassart, Malcorps, Van Hoorebeke, Vanden Hövell, Hendrix, Onghena, Welvaert, Van Oostveldt, Storme, Dasher, Giele.

VERSLAG
over de werkzaamheden van den LANDBOUWKRING gedurende het schooljaar 1891-1892, door J. VAN SEYNHAEVE.

—

Mijne Heeren,

Vooraleer ik tot de werkzaamheden van onzen Kring gedurende het schooljaar 1891-92 overga, wil ik UEd. terloops eenige woorden zeggen over het doel en het nut van onze vereenigingen.

Onze Landbouwkring is vooreerst ingericht om zijne leden in staat te stellen van hunne maatschappelijke plichten te kwijten. De mensch zijnde een medelid van eene volksgemeente, heeft ten opzichte van die maatschappij waarvan hij deel maakt en waaruit hij menigvuldige voordeelen trekt, ook bijzondere plichten. Het ware hatelijk voorzeker en berispelijk voor iemand van zoo eigenminnend te zijn dat hij zich met het lot van zijne medeburgers niet bekommere. Wat meer is hoe grievender de toestand der maatschappij geworden is, hoe zwaarder op iedereen de plicht drukt van het zijne bij te brengen tot de algemeene heeling. Welnu de grootste nijverheid van België, is voorzeker wel de landbouwnijverheid waardoor meer dan de drij vierden der

bevolking onledig gehouden wordt, bijzonderlijk in het Vlaamsch deel van het land waaraan wij het geluk hebben toe te behooren. Dat deze nijverheid nu door eene reeks pijnlijke omstandigheden van haren troon gevallen is, en waarlijks tot den staat van crisis gezonken is, moet niemand bewezen worden. Aan ons dan, die hier het geluk hebben, ik zeg niet van het landbouwvraagstuk teenemaal op te lossen, maar ten minsten van geholpen te worden door de kostelijke opgaven der wetenschap om die crisis te bestrijden; aan ons zeg ik de plicht van in de maat onzer krachten onze medebroeders te helpen en den toestand te lenigen. Maar hoe zouden wij onze kennissen mededeelen aan menschen die veelal onze studietaal niet spreken, indien wij ons niet goed africhten in de Vlaamsche spreekveerdigheid! Daarbij is het de wensch van het Staatsbestuur dat de landbouwkundigen, door wetenschappelijke voordrachten, het onderwijs verspreiden. Welnu hoe zouden wij aan dien wensch bij onze Vlaamsche landbouwers kunnen voldoen zonder eene grondige Vlaamsche landbouwwetenschap? Eindelijk is er wel aan te merken, dat onze kennissen om nuttig te zijn, hetzij voor ons eigen gebruik, hetzij om tot onderwijs te dienen, vooreerst vast en grondig moeten zijn. Met onze gedachten noodzakelijk in het Fransch opgevat door de vereischten van het hooger onderwijs, over te zetten in het Vlaamsch, zien wij veel duisternissen verdwijnen en zijn wij dikwijls genoodzaakt van eene tweede studie aan te gaan,

dewelke dan de eerst maar half begrepene opgaven verklaart, en voorgoed in onzen geest komt vestigen. 't Is voorzeker om aan de Vlaamsche studenten in landbouw die menigvuldige voordeelen te verzekeren, dat de heer hoogleeraar Tykort met onafgebroken iever als voorzitter van onzen Landbouwkring hem van zijn bestaan af heeft beschermd en elke zitting met zijne wetenschap en zijn welsprekend woord komt opluisteren. Het was voorzeker nog met het oog op deze voordeelen dat de leden van onzen Kring den 11 november vergaderden om de zittingen van het vijfde jaar zijns bestaans in te huldigen. Het bureel werd op de volgende manier samengesteld : De heer Van Haverbeke wordt tot ondervoorzitter gekozen, Jozef Van Seynhaeve tot schrijver, en Onghena tot schatbewaarder.

In de verschillige volgende zittingen zijn er een aanzienlijk getal voordrachten gegeven geweest waarvan de opvatting telkenmale door de leden van den Kring, bevestigd of gewijzigd en door de gezamentlijke hulp van de leden en van den heer hoogleeraar in overeenstemming is gebracht geweest met de ware opgaven van de wetenschap en van de ondervinding. Ik zeg dat de voordrachten nog al talrijk geweest zijn, alzoo zien wij er de bijzonderste vakken van de landbouwstudie in vertegenwoordigd. De scheikunde, de landbouwkunde, de leer der bewerkingen van den grond, de huishoudkunde, de voeding der dieren, de levensleer der planten, de dierenkunde, de studie van de melk, de hofbouw-

kunde en de bieënteelt hebben opvolgentlijk onderwerpen aan onzen Landbouwkring opgeleverd, en sommige deelen zelfs hebben meermalen hervat en besproken geweest.

De heer Van Haverbeke, ondervoorzitter, opent de reeks verhandelingen door eene belangwekkende studie over de phosphoorzure meststoffen. In eene eerste beschouwing doet hij ons de natuur en de werking kennen van het phosphoorzuur op de planten, waarna hij zijne bespreking bijzonderlijk uitbreidt op het onderzoeken der verschillige vormen waaronder de natuur en de nijverheid het phosphoorzuur aan den landbouw oplevert. Hij onderzoekt namentlijk de natuur en de verschillige hoedanigheden der phosphoorzure zouten getrokken uit de beenderen, der delfphosphoorzuurzouten, der gezonken phosphoorzuurzouten en der ijzerslakken.

In eene ernstige bespreking welke volgt randt de eerw. heer Claes de proefnemingen aan van M. Grandeau, waarop de spreker eenigzins gesteund had en vindt de besluiten van voornoemden landbouwkundige gebrekkig om reden dat de grond waarop de proeven gedaan geweest waren te beperkt en niet genoeg afgewisseld was geweest. De heer Claes meent verders nog dat de minerale phosphoorzuurzouten in het algemeen min goed werken dan de andere, niet alleen omdat zij gewoonlijk meer onzuiverheden behelzen, maar omdat de groote hoeveelheid metaal waarin zij gewikkeld zijn hunne oplosbaarheid belemmert.

Daarna deelt M. Van den Wouwer ons onder vorm van opwerping verschillige gedachten mede nopens de wijze waarop de oplossing der tweebasische en drijbasische phosphoorzuurzouten zou geschieden. Uit de bespreking, en de verklaring van den heer hoogleeraar volgt het besluit dat de goede opneembaarheid dier zouten bijzonderlijk moet toegeschreven worden aan den staat van uiterste verdeeling, waarin de voornoemde stoffen in den bouwgrond overgaan, als zij wel zijn toegepast geweest.

In de volgende zitting geeft de eerw. heer De Feyter bij wijze van volksvoordracht eene schoone verhandeling over de Boerenvereenigingen.

Door eene historische beschouwing van den bloei der gilden en neringen in vroegere tijden tegenovergesteld met den bedrukkelijken toestand van heden vindt de spreker het bewijs der noodzakelijkheid dier vereenigingen. Een eerste voordeel der Boerenbonden doet zich op in het aankoopen der meststoffen. De landbouwers zullen zich aan genadige prijzen onvervalschte waar kunnen aanschaffen; de ontledigingen zullen weinig kosten, en in de vergaderingen van den Bond zullen de boeren gemakkelijke inlichtingen bekomen nopens het oordeelkundig gebruik der meststoffen. Dezelfde voordeelen gelden voor het aankoopen en het gebruiken van veevoeder. Daarbij zullen de leden van den Bond uit hoofde hunner vereeniging gemakkelijker hunne opbrengsten kunnen uitleveren. Dit laatste is bijzonder tastbaar in de melkerijen, waarvan wij in ons land alreeds eenige

voorbeelden hebben. De verzekering van vee, van de vruchten tegen hagel en andere rampen, zullen nogmaals in de gilden hunnen oorsprong, hunne regels, en de middels van hun bestaan vinden. Daarna onderhoudt de spreker zijne aanhoorders over de noodzakelijkheid van het oprichten van een landbouwkrediet. Er bestaat voor den boer eene wezentlijke noodwendigheid van geld hetwelk hij zou moeten kunnen ontleenen aan kleinen intrest voor eenen merkelijken tijd en de bestaande kredieten zijn ontoereikend om aan die noodwendigheid te voldoen. Het stichten nu der landbouwkredieten is niet onmogelijk; de Duitsche raffeisenkassen leveren er ons een schitterend bewijs van op. Ten slotte geeft de spreker eene beschouwing over den nog jongen en toch reeds bloeienden Leuvenschen Boerenbond. Hij drukt den wensch uit dat de landbouwers zich hierbij zouden aansluiten opdat de boerenstand door werkzaamheid, onderlinge trouw en christelijke liefde zijnen vorigen welstand en zijn gezag in de maatschappij zou moge herwerven.

Dit werk van hoogst belang zoowel onder opzicht van landbouw als van maatschappelijke huishoudkunde door de gevolgrijke stellingen welke erin voorkomen, vestigde ten hoogsten iedereens aandacht; ook was het niet te verwonderen dat die studie verders onderzocht en besproken wierd.

De eerw. heer Claes doet in eene keurige en smaakvolle taal de bespreking van het werk van M. De Feyter over de Boerenvereenigingen. De spreker vindt dat

de twee volgende punten bijzonderlijk moeten in aandacht genomen worden vooraleer men het stichten van eenen Boerenbond aanvange :

1° Of die stichting hier in België geene allergrootste moeilijkheden zou verwekken. Die inrichtingen hebben op het vreemde veel tegenkanting uitgestaan. Ditzelfde ware hier des te meer te vreezen dat onze landbouwnijverheid nog niet ten volle met die van Duitschland mag vergeleken worden; 't is bijzonderlijk de uiterste nood welke in Duitschland het lukken dier stichtingen verzekerd heeft; die allergrootste nood is hier doorgaans nog niet te bespeuren.

2° Of die stichting niet moet wijken voor het verdwijnen der kleine burgerij welke er het natuurlijk gevolg van zou zijn.

Die gedachten worden in eene zekere maat aangenomen door M. De Feyter, en uit de verdere bespreking volgt er dat de Boerenvereenigingen toch niet mogen aanschouwd worden als een alvermogend middel om de landbouw crisis te doen ophouden. Die vereenigingen zouden den landbouwer nog al aanzienlijke voordeelen kunnen bijbrengen, maar de groote heeling van den toestand moet komen uit de samenwerking van verschillige schaffers waaronder op den eersten voet voorkomt, de voordeelige wijziging der wetten welke de in- en uitvoerrechten regelen.

Deze ernstige bespreking wordt afgewisseld door eene voordracht van gansch andere natuur maar ook van groote aangelegenheid. M. Van Cauwenberge

onderhoudt ons over het benuttigen en goed bewaren van een kostelijk veevoeder, namentlijk den draf.

Voor den landbouwer, zegt hij, die draf gebruikt als veevoeder is de verzuring noodzakelijk te ontgaan, aangezien de verzuurde draf een heel schadelijk uitwerksel heeft op de dieren. Er zijn twee groote middels om den draf tegen de verzuring te beschutten : het eerste van hem goed weg te sluiten in kisten, waarin men hem door het goed toestoppen bevrijdt tegen den invloed van de lucht; het tweede bestaat in het gewoon inkuilen. Hier wordt aangestipt dat het water dat in den kuil zal komen, met zorg moet weggeleid worden en dat het eene goede zorg is van den draf door eene laag strooi van den kuilvloer af te scheiden. Voor groote brouwers is het bewaren van draf ook hoogst voordeelig, want anders kunnen zij hem niet altijd in goeden staat uitleveren. Een ander middel van bewaring is het vervaardigen van drafkoeken.

In eene volgende vergadering komt M. Soens ons met eene schoone voordracht over de proefvelden begunstigen. Hij bewijst vooreerst dat de landbouwer niet altijd mag voortgaan op de enkele proeven welke de Staat hier of daar doet, dewelke veelal maar een gansch plaatselijk belang hebben. Ingezien de oneindig groote verschilligheid van grond moet elke landbouwer proeven doen om zijn eigen akker te leeren kennen. In het aanleggen van proefvelden moet men wel in aandacht nemen dat het toevoegen van zulke of zulke enkele meststof, van geen beduid

is om ons de natuur van eenen grond te leeren kennen, daar integendeel het achterhouden van eene der noodige grondstoffen, al de andere in genoegzame hoeveelheid toegediend zijnde, ons hierover moet onderrichten. Dan geeft de spreker verschillige ontwerpen voor het uitsteken en aanleggen van proefvelden. In het laatste deel van zijne voordracht geeft hij eenige uitslagen der merkweerdigste proeven welke tot hiertoe gedaan geweest hebben, onder andere die van James en van Liebig. Hij trekt daar verdere gevolgen uit aangaande de werking van de stikstofhoudende meststoffen, inzonderlijk den zwavelzuren ammoniak, den potasch, het phosphoorzuur en de kalk op de verschillige hoofdsoorten van gronden.

« De Melkkoei » zoo is het onderwerp van de belangrijke studie welke de heer ondervoorzitter ons in eene volgende zitting mededeelt.

Eerst doet hij het allergrootst gewicht van het ras uitkomen. Daarna geeft hij eene volledige beschrijving van de uitwendige hoedanigheden welke eene goede melkkoei kenmerken. De zuiverheid der lijnen, de goede afteekening der leden en der verschillige deelen van den kop, de uitgespreidheid der heupen (zonder nochtans tot groote magerte over te gaan), de dunheid van den staart, de fijnheid der huid en der haren worden onder andere als goede kenteekens aangestipt. Daarbij wordt de kleur der huid onderzocht, eene groote waarde wordt toegekend aan het maaksel der borst en aan den goeden uitvoer der

spijsvertering. In het laatste deel van zijn werk onderzoekt de heer ondervoorzitter de weerde van de melkspiegels, de melkaders en van de weerborstels welke bij de melkkoeien voorkomen.

Nu zien wij den eerw. heer Claes wederom het gestoelte beklimmen om eenige punten van huishoudkunde te onderzoeken. Hij doet bijzonderlijk uitschijnen dat de verstandige landbouwer eerst en vooral de plaatselijke omstandigheden moet inzien, om te vinden welke richting hij aan zijne landbouwnijverheid moet geven. Het is eene dwaasheid van in het algemeen te beweren dat de zuivere landbouw of de enkele dierenkweek meest winst geven. Hier moeten noodzakelijk de natuur van den grond, de beredende opvolging van gewassen, de vraag naar voortbrengselen, de middels van uitvoer, enz. in aandacht genomen worden. In geval nu dat er voordeelig gevonden worde van den dierenkweek aan te wenden, moet men bij het aankoopen van vreemd vee wel indachtig zijn dat een dier dan enkelijk met vrucht kan opgevoed worden als het in dezelfde of gansch soortgelijke omstandigheden van voeding en onderhoud geplaatst wordt welke eigen zijn aan de streek waarvan het oorspronkelijk is.

In eene volgende zitting geeft de schrijver eene voordracht over den invloed van de dampkringgassen op de ontwikkeling der planten. Die gassen in den grond gebracht spelen er vooreerst eene groote rol in het leven en de voeding der planten. De zuurstof namentlijk is noodig tot de ademhaling der gewassen

13.

dewelke zoowel door de wortels als door de bladeren en den stam geschiedt. De zuurstof tevens bewerkt in zekere omstandigheden de salpetergisting en strekt alzoo onrechtstreeks tot de voeding der planten. De stikstof van haren kant zonder in natuur opgenomen te worden door de plant ondergaat in het geweefsel van sommige gewassen gansch bijzondere werkingen waardoor deze kostelijke stof onmiddellijk kan benuttigd worden; de bijzondere eigenschappen der vlinderbloemige planten worden hier in het bijzonder aangestipt. Verders verbeteren de dampkringgassen de natuurlijke goede hoedanigheden van den grond; zij houden hem open, los en sponsachtig; zij begunstigen tevens de haarbuiskracht om eene gepaste vochtigheid in de bouwvoor te onderhouden. In een derde punt wordt er een kort overzicht gemaakt over de bijzonderste middels welke aan den dag gelegd worden om de goede werking van den dampkring op de gronden te verzekeren, waaronder de verschillige wijzen van beploegen en van het water af te leiden bijzonderlijk in aandacht genomen worden.

De zitting van den 16 Maart wordt grootendeels ingenomen door eene voordracht van M. Soens, waarin de spreker eene wonderbare practische kennis aan den dag legt. Zijn onderwerp is de kunstmatige bewerking van de melk. Vooreerst doet hij scheikundiglijk de bestanddeelen en de hoedanigheden van de melk uiteen, de vetstof, de kaasstof, de minerale zouten worden elk in het bijzonder

besproken en gekenmerkt. Daarna maakt hij de geschiedenis op van de melknijverheid, dewelk eerst onbeduidend bij gebrek van kennis en toestellen, dan allengskens in volmaaktheid opsteeg, en thans bijzonderlijk in de noordere streken van Europa, eene ware bron van weelde voor de landbouwers geworden is. Hij geeft eene bijzondere uitbreiding aan het beschrijven der hedendaagsche nieuwe toestellen, om te onderzoeken bij hoeverre zij met vrucht door den Belgischen landbouwer kunnen benuttigd worden. Hij doet onder andere de noodzakelijkheid uitkomen van de afkoeling der melk, ten einde het goed afscheiden van den room te verzekeren; dewelke voordeelen echter evengoed kunnen bekomen worden door het gebruik van de nieuwe melkafroomers.

Deze studie wordt afgewisseld door eene voordracht van M. Stassart over het aanleggen van tuinen. Na het verschil der rechtlijnige of Fransche tuinen tegenover de landschaps of Engelsche tuinen te hebben doen uitkomen, komt de spreker onze aandacht vestigen op eenige bijzondere punten waarmede de kunstenaar te rekenen heeft in het aanleggen van landschapstuinen : het dammen van den grond, het uitsteken der wandelpaden, het schikken van den gezichteinder, eindelijk het planten der boomen en struikgewassen welke zoo moeten geschikt zijn, dat zij van aan het lusthuis gezien het lieflijkst voorkomen hebben, en tevens door eene oordeelkundige tegenspiegeling van kleuren den

eigendom in den schijn zooveel mogelijk uitzetten en verlengen.

Nu is het de beurt van M. Van den Abeele om ons te komen onderhouden over een eigenaardig en heel boeiend onderwerp te weten de bieënteelt :

De spreker toont dat de bieënteelt in ons land nog op de hoogte van den vooruitgang niet is, alhoewel ons land deze teelt onder goede voorwaarden zou kunnen uitoefenen. Hij bewijst door voorbeelden dat de bieën ons rechtstreeks voordeelen kunnen opleveren en daarbij nog onrechtstreeks nuttig kunnen zijn met de bevruchtiging der blocsems te vergemakkelijken.

Daarbij geeft hij de beschrijving der bie en der bieëngemeente, hij leert ons de moederbie, de werkbieën en de darren of hommels kennen, en bepaalt hunne wederzijdsche werkingen. Eindelijk leert hij ons de voortbrengselen kennen welke de bieën ons opleveren, hunnen oorsprong en hoe zij door de bieën bewerkt worden : hij beschrijft achtereenvolgentlijk den honing en zijne bewaring, de pollen of stuifmeel, de propolis ook voorwas of plekwas genoemd, en het was dat geen natuurlijk voortbrengsel der planten is, maar eigentlijk gevormd wordt in het lichaam der bie, en dusdanig een voortbrengsel is van de bewerking der suikerachtige bestanddeelen der planten in de maag der bieën. Hij toont ook dat de hoeveelheid was welke gevormd wordt zeer klein is betrekkelijk met de hoeveelheid honing welke te dien einde wordt opgeslorpt, en

alzoo bewijst hij welke groote voordeelen het stelsel van losse ramen oplevert, dat toelaat den bieën gereedgemaakte ramen te leveren, en alzoo den honing te sparen dien zij anders gebruiken tot het oprichten hunner ramen.

Ten slotte mogen wij met voldoening een werk aanstippen van M. Onghena. Het handelt over de meestgekende scheikundige meststoffen, welke in den landbouw gebruikt worden. Hij toont ons in een eerste punt welke de noodige bestanddeelen zijn die in het bereik der planten moeten gesteld worden om de teelt te verzekeren, en daarna onderzoekt hij welke stoffen en onder welken vorm zij door de verschillige kunstmesten aan de planten worden opgeleverd.

Ziedaar, Mijne Heeren, in een kort overzicht de vruchten van onzen Landbouwkring. Ik kwijt op heden eene aangename plicht, met al de leden hier in den naam van het bestuur een woord van bedanking toe te sturen. Bedanking voor de neerstigheid welke zij getoond hebben om de zittingen bij te wonen, bedanking voor hunne aandachtigheid, bedanking bijzonderlijk voor de werken, de besprekingen, de ophelderingen waarmeê zij onze vergaderingen vereerd en opgeluisterd hebben.

Wij mogen op heden met eene zekere fierheid, Mijne Heeren, het zesde jaar van ons bestaan inhuldigen. Ja, de Kring is dit jaar nogmaals zijn bloeiend verleden weerdig gebleven; maar gedenkt het wel, zijn leven, zijn bloeien is in uwe handen; 't is aan U,

Mijne Heeren, van dien toestand te vrijwaren en ja van hem nog te verbeteren. Dat niemand dus de kleine moeite ontzie welke somtijds natuurlijker wijze van de leden vereischt wordt, want zouden wij anders ons niet moeten schamen als onze heer Voorzitter ons hier gedurig het schoonste voorbeeld van zelfopoffering geeft, met gestadig, noch voor den afstand, noch voor zijne drukke bezigheden wijkende, noch de moeilijke terugreis ontziende, al de zittingen van onzen Kring te komen bijwonen en besturen? Daarbij mogen wij ook nooit het edel doel van onze strevingen uit het oog verliezen. Een Latijnsche dichter heeft gezegd : *O Felices nimium, sua si bona norint agricolæ!* hetgeen dan was, kan nog verwezentlijkt worden. Ja de landbouw kan den mensch nog geluk en welstand bijbrengen, maar zooals Virgilius het in zijne eeuw reeds aanstipte, zoo moet de landbouwer bijzonderlijk in onze tijden dat welzijn weten te vinden en na te gaan door kennis en wetenschap, door werkzaamheid en onverpoosden iever. Aan ons dan dat geluk aan ons eigen zelven en aan onze medebroeders te verzekeren!

ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES
dirigée par les
Étudiants de l'Université catholique.

Présidents d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite, et Mgr ABBELOOS, recteur de l'Université.

BUREAU ADMINISTRATIF :

Président, M. Emmanuel Béthune.
Secrétaire, M. Paul Segers.
Trésorier, M. Domingo Mery del Val.
Bibliothécaire, M. Froëdure.

SECTION FLAMANDE.

Vice-Présidents, MM. Edouard Vanden Bergen et Julien Baillon.

SECTION FRANÇAISE.

Vice-Présidents, MM. Jacques de Rosée et Albéric Poullet.

SECTION DE DESSIN.

Président d'honneur, M. Helleputte.
Vice-Présidents, MM. Jean de Brouwer et V. Haeck.

COMMISSION D'EXAMENS.

Vice-Président, M. Emile Holm.

RAPPORT
sur les travaux de l'ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année 1891-92, présenté au nom du bureau par M. P. SEGERS, secrétaire, dans la séance du lundi 14 novembre 1892.

—

MESSIEURS,

Qu'il me soit permis de dresser en tête de ce rapport deux mots qui portent dans leurs plis un souvenir et une espérance, et qui sont pour nous la consécration de bien des travaux, en même temps que la commémoration de bien des consolations : le *vingt-cinquième anniversaire.* — Vous savez si nous l'avons fêté, le cœur débordant de joie! C'est qu'il nous apparaissait — brillant défi lancé aux calomnies de ceux qui nous reprochent l'apathie — comme la manifestation de l'ardeur et du dévouement qui inspirent notre jeunesse combative, et comme le témoignage de l'existence vive et féconde de la sève chrétienne qui coule au cœur de notre famille universitaire.

Je veux tirer parti de ces 25 années de luttes et m'inspirer de mes prédécesseurs pour jeter un regard rétrospectif sur nos travaux, pour dérouler

sous tous les yeux les rouages de notre œuvre, pour esquisser à traits rapides ses heureux effets dans le présent, et augurer par cet enseignement des progrès que nous osons attendre de l'avenir.

C'est pendant l'année académique 1866-67 que se fonda notre œuvre. Son premier noyau se composait d'étudiants et de Louvanistes; chacun d'eux comprenait la nécessité d'établir dans un centre comme Louvain, un lien de solidarité chrétienne entre le riche et le pauvre, « pour développer chez le riche l'amour de l'ouvrier, et dissiper chez le pauvre la méfiance et la jalousie, fruits de l'ignorance et de préjugés ».

Le but de l'œuvre fut nettement déterminé : « Initier les membres à la connaissance et à l'amour de la classe ouvrière, en travaillant au progrès intellectuel, moral et religieux des ouvriers de la ville. »

Avant l'élaboration des statuts, on constitua le bureau administratif; ce fut une gloire pour l'École, au moment où Monseigneur le duc d'Arenberg devenait notre premier membre protecteur, d'avoir nommé comme premier président un de ceux que le pays entier apprit à apprécier et à aimer : M. le représentant François Schollaert.

L'École ne comprit à l'origine que deux sections (une française et une flamande) divisées chacune en deux années d'études, et le programme des cours ne comportait que trois branches : la langue maternelle, parlée et écrite, l'arithmétique, l'histoire et la géographie, plus un cours facultatif de flamand pour

les élèves wallons, et un cours facultatif de français pour les flamands (1).

Six ans plus tard, en 1872, l'École subit une importante transformation. Les Louvanistes abandonnèrent la tâche complète aux étudiants, et l'œuvre dégagée de tout élément hétérogène à l'Université, conserva dans l'avenir la plus complète autonomie. On constata depuis, que ce fut précisément dans cette autonomie que se trouvait l'une des causes les plus remarquables des progrès et de la prospérité de l'École.

Vers la même époque on fonda une troisième section, la section de dessin, qui nous valut une augmentation notable dans le nombre de nos élèves.

Il importe d'enregistrer ici un brillant succès pour notre œuvre : L'économie chrétienne de 1872 nous apprend qu'il s'établit bientôt à côté de l'École une institution similaire inspirée de sentiments irréligieux. Nos étudiants redoublèrent d'ardeur, et tandis que notre École s'étendait au détriment de l'établissement libéral, il nous arriva l'heureuse nouvelle qu'un refus de subside faisait crouler misérablement l'école sans Dieu.

Ce succès était bien fait pour enthousiasmer nos amis : l'École gagna visiblement en importance, on ajouta de nouveaux cours au programme, on compta plus de professeurs et plus d'élèves, et par une marche patiente et progressive, notre œuvre entra dans sa vingt-cinquième année d'existence.

---

(1) Cfr. Rapport 1887-1888.

L'École comprend aujourd'hui 3 sections; une section flamande, une section française et une académie de dessin : « l'École Saint-Luc » dont l'importance s'est accrue notablement grâce aux dons généreux que nous fit M. le baron Béthune d'Ydewalle.

A ces trois sections nous avons ajouté l'an dernier une « commission d'examens ». Son but est de fournir aux élèves qui désirent préparer des examens spéciaux, des professeurs particuliers qui dirigent plus efficacement leurs études. Il y avait beau jour que se manifestait la nécessité de cette création : chaque année en effet nos professeurs préparent de nombreux élèves aux examens de cantonniers de route, d'employés des postes ou télégraphes, d'employés des chemins de fer, des eaux et forêts, des ponts et chaussées; de géomètre arpenteur et de capacitaires.

Le programme des cours s'est transformé peu à peu en programme complet des Écoles d'Adultes, c'est-à-dire qu'outre l'enseignement religieux professé chaque semaine à tous les élèves par les Pères Jésuites, il comprend 64 cours dont 42 ordinaires et 22 spéciaux.

La section flamande comprend quatre années d'études, la section française en comprend trois.

Au cours des illettrés de la section flamande on enseigne la religion, l'orthographe, l'arithmétique, l'écriture et l'histoire sainte.

Au cours inférieur des sections flamande et fran-

çaise on professe la religion, la grammaire, l'histoire sainte, la géographie et l'arithmétique.

Le programme du cours moyen des deux sections comprend l'hygiène, l'histoire nationale, l'arithmétique, la géographie et la grammaire.

Celui du cours supérieur, la religion, la physique, l'économie sociale et le droit constitutionnel, la grammaire, l'arithmétique et l'histoire nationale.

L'enseignement des cours spéciaux embrasse l'étude de l'anglais, l'allemand, la géométrie, l'arithmétique et le français.

La présidence d'honneur de l'œuvre appartient à Mgr Namèche, recteur émérite, et à Mgr Abbeloos, recteur magnifique de l'Université ; la présidence d'honneur de l'École Saint-Luc, revient à M. le représentant et professeur Helleputte, président de l'importante *Gilde des métiers et négoces*, et la dignité de directeur spirituel est échue au R. P. Devos, remplaçant le R. P. Castelein, le constant pionnier de notre œuvre, que de nombreux travaux scientifiques ont éloigné de nous.

Le pouvoir effectif appartient au bureau administratif : celui-ci se compose d'un président, d'un trésorier, qui tient compte des recettes et des dépenses, d'un secrétaire, qui tient un registre des procès-verbaux de toutes les séances du conseil général et qui se charge des écritures, et de vice-présidents au nombre de huit, dont deux pour chaque section. — Leur tâche peut être comparée à celle d'un préfet d'études. — D'accord avec le bureau, ils déterminent

le choix des auteurs dont on se sert dans chaque cours. — Notons en passant, que plusieurs de nos professeurs, afin de mieux approprier leur enseignement aux intelligences de nos jeunes ouvriers, écrivent eux-mêmes leur cours, en quelques pages simples et intéressantes.

Un vice-président au moins par section doit se trouver chaque soir à l'École; il préside à l'entrée des élèves; il veille à l'exactitude des professeurs; il fait remplacer le professeur absent, et au besoin il le remplace lui-même; il prend note des élèves absents; se charge de la surveillance générale de sa section, et rédige chaque soir dans un registre que l'on conserve *ad hoc* un procès-verbal succinct de sa gestion durant la soirée.

Les classes se donnent tous les soirs de 7 1/2 à 9 1/2 heures, les samedis et dimanches exceptés, depuis les premiers jours de novembre jusqu'à la fin de mars.

On accepte à l'École tout ouvrier, quel que soit le degré d'instruction qu'il possède, à condition qu'il s'engage à assister régulièrement aux leçons, et qu'il produise un certificat de bonne conduite délivré par son patron, par la direction d'un patronage de la ville ou par la Conférence de St-Vincent de Paul.

300 élèves, en moyenne, fréquentent chaque année notre École — ajoutons que nous comptons en ce moment plus de 90 étudiants professeurs, que l'œuvre en a compté en moyenne 60 par an depuis sa fondation, et vous comprendrez que nous trouvons inscrits

sur nos registres environ 7500 élèves et plus de 1500 étudiants professeurs.

Les recettes cependant ne dépassent guère 1500 fr. par an. — Elles proviennent des dons et des souscriptions de nos membres protecteurs. Ces dons sont indispensables à notre œuvre. — Tout aussi indispensable est la pratique de cette charité « moins » facile, mais non moins nécessaire que l'aumône : » le sacrifice de soi-même ». — Et cette charité du talent et du cœur, c'est l'étudiant qui nous la fait. — C'est encore à la générosité de nos membres que nous nous adressons, pour célébrer chaque année, vers Pâques, à la clôture des cours, une distribution solennelle des prix, au local de l'École, ou pour offrir des réjouissances et des fêtes aux élèves et aux professeurs, à certains jours, tels que la St-Nicolas et le mardi-gras, et un puissant encouragement est l'assistance nombreuse à ces fêtes de nos membres protecteurs, dont le nombre s'élève à plus de 200, parmi lesquels se comptent presque tous les professeurs de l'Université.

Voilà l'exposé rapide du fonctionnement de notre œuvre. Point n'est besoin d'insister sur les effets nombreux et consolants qu'elle produisit durant ces 25 années d'existence.

Je veux m'attarder un moment aux heureux résultats qu'il nous a été donné de cueillir durant ce dernier exercice, l'année de nos fêtes jubilaires. Je ne puis ouvrir ma mémoire à ces souvenirs, sans me rappeler aussitôt les marques de sympathie qui nous

furent universellement témoignées. La mesure de notre gratitude est insuffisante pour combler l'étendue de ces bienfaits. Mais nous ouvrons nos cœurs tout larges aux flots de la reconnaissance; qu'ils débordent sur nos bienfaiteurs.

Nous remercions avant tout avec un profond respect Mgr Abbeloos, le recteur magnifique de l'*Alma Mater*, dont les encouragements nous sont si précieux; Mgr Cartuyvels, notre sympathique vice-recteur; le corps professoral tout entier, et avec lui tous nos généreux bienfaiteurs.

Merci aussi au dévoué Président de l'École, M. Emmanuel Béthune qui fut l'âme de notre œuvre et l'habile organisateur de nos fêtes; merci aux professeurs zélés qui nous ont prêté l'appui de leur talent et de leur dévoûment. Merci à tous ceux qui ont assuré le succès de nos fêtes ou en ont rehaussé l'éclat. A tous au nom du pauvre et en notre nom à nous, merci !

Je veux dire un mot de nos fêtes : elles se divisèrent en deux phases; les unes furent offertes aux élèves; les autres aux membres protecteurs et aux professeurs. Ces dernières comprirent, outre le banquet auquel une délégation de l'École catholique d'Adultes de Gand nous fit l'honneur d'assister, une grande fête dramatique et musicale, montée par le *Cercle des XX* d'Anvers, de concert avec l'*Union symphonique des Étudiants* et avec le concours bienveillant de M. Arthur Belloy, l'ancien président de la société royale *Union chorale des Étudiants*.

Il ne m'appartient pas de m'établir à la fois juge et partie en cette cause délicate, et je préfère m'en rapporter aux journaux universitaires et locaux qui nous jugèrent avec une courtoisie à laquelle je rends grâce.

Je lis notamment dans *l'Étudiant*, le plus ancien de nos organes :

« Oh ! les bonnes et endiablées comédies !... Ce » furent deux heures de franc rire pour l'auditoire » distingué qui se pressait là !... On connaît ces inou» bliables farces : « Le jour des rois » et « Le duel » sans témoins ». « Ouf » fut pour la plupart une » révélation... suit « le Pater », un drame; pas une » pièce, mais une scène admirable et pathétique. »

J'ai cité au passage la fête réservée aux élèves. Je dois ajouter qu'elle consista en une excursion à Tirlemont, organisée sous la surveillance du R. P. Castelein et du bureau. Je ne me souviendrai jamais de cet inoubliable dimanche, sans que l'émotion me monte au cœur. Vrai, ce fut un des plus heureux jours de ma vie universitaire que celui où je vis se grouper autour de nous, curieux et le rayonnement de la joie dans les yeux, ces 200 braves fils d'ouvriers, dont le grand nombre entreprenait un voyage qui était pour eux le premier, et qui prenait à leurs yeux les proportions d'un événement.

Débarqués depuis une heure à Tirlemont, nous nous rendîmes à la chapelle d'un couvent pour implorer les bénédictions de la vierge sur notre œuvre. Là, professeurs et élèves — on se sent si bien égaux

devant Dieu — s'agenouillèrent comme un seul homme; comme un seul homme, ils entonnèrent une hymne de louanges, qui me parut aussi une hymne de fraternité.

Bientôt nous eûmes le plaisir de recevoir au milieu de nous en la salle du *Cercle catholique*, M. Rosseeuw, le digne représentant de Tirlemont, qui prit place au milieu de nos élèves à la table où leur fut servi le frugal banquet.

A côté de ces fêtes, il importe de signaler la séance de la Saint-Nicolas où *De twee Blinden* obtint un succès de fou rire, et la distribution des prix où *Jocrisse de Vondeling* fut exécuté avec aisance par nos élèves.

Il me reste à vous rendre compte de nos finances. Je vous ouvre la caisse sans crainte, car nos chiffres accusent une situation qu'il nous est permis d'appeler prospère, après les dépenses nécessitées par nos fêtes jubilaires.

Je mentionne des recettes pour . .	fr.	2332 33
Les dépenses se chiffrent à	»	2214 42
La différence en excédent est de . .	fr.	117 91

En présence des résultats acquis il me semble qu'il m'est permis d'affirmer que Dieu bénit notre œuvre et la féconde.

A nous, Messieurs, de rester dignes de ce glorieux passé; à nous de seconder l'École d'Adultes en redoublant d'efforts. A nous aussi de convier toutes les recrues du bien sous le drapeau de la cause ouvrière que nous tenons ferme et haut.

S'il n'est point trop aujourd'hui de toutes nos intelligences pour l'étude de la théorie sociale qui dirige nos œuvres en les éclairant, il n'est point trop non plus de toutes nos activités pour réaliser les œuvres pratiques, ces œuvres saintes dont parle l'Évangile et sans lesquelles la théorie n'est qu'un mot.

Excelsior ! En avant !

A l'œuvre, Messieurs ! A l'œuvre comme hier; mieux encore qu'hier, si vous le pouvez ! A l'œuvre toujours sous la garde de Dieu !

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

ANNÉE ACADÉMIQUE 1892-93.

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS.
Président émérite : M. le professeur VAN KEMPEN.

Composition du bureau.

Président : M. le professeur DEBAISIEUX.
1er Vice-Président : M. le professeur VERRIEST.
2d Vice-Président : M. le professeur DANDOIS.
Secrétaire : M. Loncin, étudiant en médecine.
Membres : MM. Masoin, Debève, Delcuve, étudiants en médecine.

Membres actifs.

MM. les professeurs Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Debaisieux, Hubert, Ledresseur, Verriest, Blas, Venneman, Bruylants, Dandois, Denys.
MM. les docteurs Boine, De Rode, Penninckx, Dezutter, Rommens, L. Duquesne, Govaerts, Mathy.
MM. les étudiants en médecine Sirjacobs, Soete, Belloy, Vanden Bruel, Duhot, Coenen, Verwilghen, Masoin, Ed. Vanden Bergen, Léonard, Thibaut, Aug. François, Aug. Parmentier, Demolin, Pieraert, Leun, Picquet, Leclef, Dela Haye,

Dumortier, De Coninck, Casier, Brion, Van Ysendyck, J. Devos, Pleitinckx, Kelecom, Van Doren, Laureys, Masureel, Moenaert, Hostens, Faucon, Lomery, Adh. François, Van Bockstaele, Debève, Aug. Marchal, Ern. Marchal, Bonmariage, Clainquart, Baudoux, Martin, Delcuve, Loncin, Vander Ouderaa, Isebaert, Dens, Vanden Bulcke, Sermon, Vanden Wyngaert, Vande Velde, Van Roy, Brutsaert, Ch. Vanden Berghe, Sluyts, H. D'Hondt, J. Vanden Bempt, De Decker, Bary, Vande Moortele.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE, pendant l'année 1891-1892, fait au nom de la commission directrice par M. le Dr PENNINCKX, secrétaire.

—

Messieurs,

La fièvre de travail qui, à notre époque, n'a rien épargnés, s'est surtout emparée des sciences médicales. Les observations de faits cliniques, les résultats des recherches scientifiques s'accumulent de plus en plus, et leur vaste amoncellement constitue déjà une immense montagne que quelques sentiers abruptes vaguement tracés, sillonnent à la base et qui doivent néanmoins livrer passage à de nombreux touristes. Nos vénérés maîtres ont depuis longtemps entrepris l'ascension des flancs escarpés de cette montagne, ils en connaissent les voies les plus sûres, et vous n'avez pas hésité à suivre ces savants guides. De temps en temps, ils jettent encore un regard en arrière, ici pour vous montrer un site remarquable, ailleurs pour vous indiquer une trace qui peut-être pourrait raccourcir le chemin ; le soir venu, malgré les fatigues de la route, les plus courageux se réunissent pour interroger l'horizon, ils osent même se hasarder de

quelques pas sur cette trace à peine visible pour assouvir non seulement leur soif de curiosité mais pour préparer la voie du lendemain.

Messieurs, ces intrépides c'était vos aînés, c'est vous les nombreux membres de la Société Médicale. Vous avez compris qu'en dehors des savantes leçons de vos maîtres, il restait encore beaucoup à apprendre, qu'ils ne pouvaient vous indiquer que les jalons de la science. Vous avez compris qu'avant d'élargir le cadre, vous deviez d'abord combler les nombreuses lacunes de vos connaissances.

C'est ici que vos prédécesseurs se sont réunis, qu'ils ont examiné de plus près les points qui frappèrent spécialement leur curiosité, qu'ils ont tâtonné quelquefois, peut-être même ont-ils pu se tromper de route, mais pour revenir toujours vers la bonne voie d'un pas assuré, grâce aux bons conseils de leurs guides. Ces efforts, ces travaux, ils m'ont chargé de vous les résumer pour vous montrer qu'ils sont restés dignes de leurs aînés tant par leur nombre et par leur assiduité aux séances que par l'intérêt des questions qu'ils ont abordées.

Les séances de la Société Médicale ne pouvaient s'ouvrir sous de meilleurs auspices que ceux du docteur Manille Ide. Ce membre zélé, dont le nom se retrouve depuis plusieurs années à chaque page des annales de notre Société, inaugura l'année académique par l'exposé d'une étude sur le coma diabétique.

La cause du coma auquel succombe fréquemment

le diabétique a été bien diversement interprétée. Les uns l'ont rattachée à une acétonurie, d'autres, et M. Ide se range avec eux, l'attribue à la présence d'un excès d'acide oxybutirique dans le sang; l'ammoniaque ne se formant plus pendant cette phase de la maladie, et par conséquent ne neutralisant plus l'acide oxybutirique, celui-ci enlève les bases alcalines de l'économie et le malade ne tarde guère à tomber dans le coma. Grâce à l'administration de fruits acides, on parvient quelquefois à retarder la mort, même à éviter le coma. Une réaction chimique bien simple permet de prévoir le danger. Quelques gouttes de perchlorure de fer additionnées aux urines du diabétique en coma, leur donnent une coloration rouge bourgogne pathognomonique. Si l'on redoute une complication et que la réaction se produise, caveant... doctores.

L'absence pour ainsi complète de malades diabétiques dans les salles de notre hôpital, rendait difficile la tâche des objectants. Ils se bornèrent à mettre en doute la fidélité de la réaction de Gerhardt qui se produit encore avec l'antipyrine et divers autres médicaments. Mais il suffit d'être averti, pour éviter l'erreur.

M. Froëdure, que nous verrons plus tard encore aborder cette tribune, nous lut un travail sur la pathogénie et le traitement des infections intestinales. L'orateur élimine d'abord tous les troubles intestinaux dus à des agents chimiques ou microbiens spéciaux tels que les bacilles du choléra et les

amœbes de la dysenterie ; il envisage surtout l'action pathogénique du bacille commun de l'intestin et du bacille aërogène, deux hôtes habituels du tube digestif, nous montrant comment ils parviennent, dans certaines circonstances seulement, à provoquer des troubles très sérieux et même quelquefois mortels. M. Froëdure finit par des considérations nouvelles sur le traitement de ces infections.

Dans son travail, firent remarquer les objectants, M. Froëdure accorde une part trop large au microbe ; il faut tenir compte des empoisonnements par les produits de désassimilation déterminant des auto-intoxications dont le vaste horizon commence à se dessiner à peine. Les lavages intestinaux préconisés par le conférencier, paraissent excellents en théorie, mais leur exécution est-elle pratique ?

Le laboratoire de bactériologie de notre Université avait vu ses travaux couronnés au concours des bourses de voyages. M. Demarbaix, un des plus anciens élèves de ce laboratoire, nous fit le résumé d'un de ces mémoires que nous avons vu plusieurs fois mentionnés avec honneur dans la presse médicale belge et étrangère.

Les cystites reconnaissent quatre agents infectieux : le bacille de la tuberculose, le staphilocoque, le streptocoque et surtout le bacille aërogène. La plupart des inflammations vésicales sont produites par ce dernier microbe ; les autres qui occupent la première place dans les suppurations des autres organes, sont relégués ici au second plan, le bacille de Koch occupe le troisième.

Mais le bacille aërogène n'infecte pas seulement la vessie et tout l'appareil urinaire, il empoisonne l'économie entière. Il pénètre dans la vessie par le sang, par les organes du voisinage, par l'orifice du canal de l'urèthre, surtout par la sonde. Se basant sur les données étiologiques des cystites, notre conférencier admet quatre formes de cystites :

La cystite tuberculeuse, la cystite à staphylocoques. la cystite à streptocoques et enfin la cystite à bacilles aërogènes. Il indique même quelques symptômes particuliers à chacune de ces cystites.

A l'appui de ces diverses assertions, M. Demarbaix nous montra plusieurs cultures de chacun de ces microbes provenant de vessies enflammées.

Les conclusions de ce remarquable travail furent néanmoins vigoureusement attaquées. N'importe que ce soit tel ou tel microbe déterminant la cystite, les symptômes ne sont-ils presque pas identiques pour trois des formes du moins d'entre elles ; et ensuite, suffit-il de l'entrée de ces microbes dans la vessie pour qu'il y ait cystite, quelles doivent être et combien profondes les lésions concomitantes dans la vessie ? C'est ce que firent remarquer les nombreux objectants, et à l'appui de leur thèse M. le professeur Debaisieux signala plusieurs exemples.

Certes la bactériologie a déjà considérablement élargi le cadre des notions étiologiques, mais elle laisse encore de nombreux points dans l'ombre, tel le terrain favorable au développement des microbes, à l'éclosion des maladies.

Je ne sais, Messieurs, si je dois vous parler d'un petit travail que j'eus l'honneur d'exposer à cette tribune. J'avais eu l'occasion d'observer au laboratoire de mon honoré maître, M. le professeur Venneman, quelques préparations microscopiques de muqueuse atteinte d'inflammation catarrhale. Elles etaient si claires et probantes mais en même temps tellement en discordance avec les idées reçues, que j'osai vous soumettre une nouvelle théorie sur le catarrhe.

La sécretion catarrhale ne diffère guère beaucoup de la purulente; les globules blancs émigrent par diapédèse des vaisseaux sanguins, circulent à travers le tissu conjonctif, y prolifèrent même, pour subir enfin durant leur passage à travers l'endothelium de la muqueuse, la dégénérescence muqueuse révélée par leur réaction noir-violette au violet de méthyle.

A l'appui de mes assertions je vous donnai des dessins; malgré cela on m'accusa d'avoir mal vu, d'avoir tout aussi mal interprété, et finalement une grande partie de l'assemblée se refusa d'admettre ma nouvelle théorie, grâce à l'énergie et la persistance que mes objectants avaient mis à ébranler la conviction que je me flattais follement avoir fait partager.

Plusieurs membres préféraient à ces travaux theoriques, des faits pratiques. M. Meulders satisfit à leur désir en venant nous parler du traitement de la tuberculose. L'orateur distingue la médication antituberculeuse en bacillicide et en bacille-empêchante; il nous fait une longue nomenclature des premiers, ici et là il ajoute même un mot sur leur odyssée; des

seconds, bien que moins ambitieux, il nous parle plus longuement. La cure d'air ne guérit pas le poitrinaire, elle prolonge seulement son existence; la créosote arrive peut-être au même but, elle soulage ces malheureux qui espèrent toujours, alors que nous désespérons.

Il n'y avait rien à contredire à ce remarquable travail, il reflétait si bien les idées que M. le professeur Verriest nous avait déjà fait partager pendant ses savantes cliniques. Au moins avait-il le mérite de nous résumer ces faits éparpillés un peu partout dans nos notes comme dans notre esprit.

La série des travaux thérapeuthiques se continua par un travail de M. J. Desmons sur les angines de poitrine. L'orateur qui avait traité une malade atteinte d'angine, fit une étude minutieuse de cette affection encore si peu connue dans son essence et par conséquent souvent si mal traitée. Il partage les angines en cardiaques et en nerveuses, et successivement pour chacune d'elles, il examine le meilleur traitement à suivre. Les premières, caractérisées anatomiquement par les lésions des artères coronaires et physiologiquement par un spasme artériel généralisé, demandent en-dehors des accès les nitrites comme vaso-dilatateurs, mais dès que l'attaque éclate, les vaso-constricteurs parce que le cœur est en détresse, et qu'il exige une excitation momentanée. Les secondes, sans lésions anatomiques bien connues, mais à très vives douleurs, réclament l'arsenic, le tonique du système nerveux. A l'appui de sa thèse, M. Des-

mons cite une centaine de cas bien observés, qu'il a pu recueillir dans la littérature contemporaine. Il se félicite de ce que l'étude raisonnée de cette affection ait au moins déjà fait éliminer un grand nombre de médicaments aussi encombrants qu'impuissants contre cette affection.

Tous ceux qui connurent notre aimable condisciple ne seront nullement étonnés quand je leur dirai qu'il soutint ses idées avec brio : malgré les multiples attaques qui l'assaillirent de partout, il parvint à nous faire partager sa conviction tant par les saillies de son esprit alerte que par son argumentation serrée.

Les diathèses, étudiées par M.L. Duquesne, devaient nous arrêter pendant deux séances. Pour l'orateur, la diathèse est une prédisposition morbide qui modifie par amoindrissement le type physiologique. Elle prépare, provoque certaines affections spéciales, imprime aux actes morbides de l'organisme une réaction propre, leur donne une physionomie particulière. La cause, on l'attribue à l'influence des vices de l'hygiène générale et spéciale; ses caractères : elle est inhérente à l'organisme, compatible avec une santé bonne; essentiellement héréditaire, les traumatismes peuvent en rappeller les manifestations comme la diathèse peut leur donner une évolution spéciale.

M. Duquesne admet comme diathèse l'arthritisme et la scrofule; il n'admet ni la syphilis ni la tuberculose, maladies chroniques; les premières se traitent

par l'hygiène, les secondes par les médicaments; les unes se séparent encore des autres par leur origine, le caractère chronologique de la manifestation imprimée à l'organisme. L'orateur termine en se demandant quel avenir est réservé à la conception des diathèses : il croit qu'il faut la conserver parce qu'elle coordonne des faits, disparates en apparence, mais ayant pourtant des relations entre eux jusqu'au jour ou leur étiologie sera mieux éclaircie.

La discussion de ce travail fut longue, parce que le sujet était bien vaste; M. Duquesne défendit pas à pas les conclusions de son travail. Les débats menaçaient même de s'éterniser lorsque notre honorable président, M. le professeur Debaisieux, voulut bien nous retirer de l'immense dédale où nous nous étions quelque peu égaré. Pour lui, il n'y aurait jamais lieu de clôre cette discussion parce qu'elle roulait uniquement sur des mots et non sur des faits. Sans inconvénients, disait notre maître, on pourrait rayer le mot diathèse du dictionnaire. La classification d'un certain nombre d'affections sous le nom commun de diathèse est purement conventionnelle, parce que toutes ces maladies reconnaissent des causes bien différentes tout comme les fièvres; elles se ressemblent seulement par leur marche et par leur généralisation à toute l'économie. En un mot la diathèse n'est qu'un état morbide.

M. P. Masoin nous ramena sur un terrain de discussion plus précis par son travail sur les paralysies diphtéritiques. Il décrivit leurs prodromes, leur

marche et surtout leur mutabilité. Quelle est la cause de ces paralysies? Les explications sont nombreuses mais l'orateur semble se rattacher surtout à celle de Dejerine : les cornes et les racines antérieures de la moelle épinière sont seules atteintes; les paralysies sont en rapport d'intensité avec l'étendue et la profondeur des lésions médullaires.

Pourtant comme on le fit remarquer, cette théorie n'explique pas la marche spéciale des paralysies diphtéritiques qu'il faut néanmoins admettre puisque dans les autres infections elles ne présentent pas une marche semblable ni les lésions pathognomoniques de Dejerine.

Les objectants, sans proposer une autre interprétation, firent ressortir encore combien la théorie de Dejerine interprétait mal les paralysies diphtéritiques se déplaçant d'un jour à l'autre; mais M. Masoin fit observer que ces faits n'étaient pas suffisamment établis pour pouvoir renverser son opinion.

Votre rapporteur eut l'honneur d'aborder une seconde fois cette tribune pour vous exposer une nouvelle méthode de chloroformisation. Partant du mécanisme actuellement bien connu de la mort par syncope cardiaque ou par syncope respiratoire, j'en conclus qu'il faut diminuer la brusquerie et l'intensité de l'impression et éviter l'accumulation de trop grandes quantités de chloroforme dans l'économie. Le procédé de la goutte à goutte résout le problème; il ne diminue non seulement le danger inhérent à l'administration du chloroforme surtout par les doses

massives, mais encore il atténue l'intensité de la période d'excitation, il évite les vomissements; l'anesthésie seule est quelque peu retardée, mais elle est douce et calme; elle a permis de simplifier considérablement l'appareil instrumental.

A la description de ce procédé nouveau, j'eus l'occasion ce jour et à une séance suivante, d'ajouter quelques faits pratiques observés au cours de mes nombreuses chloroformisations ou dans mes recherches; importance plus grande de l'observation des mouvements pupillaires et respiratoires, importance moindre du pouls : inutilité et mêmes dangers des injections diverses préconisées ; un procédé spécial pour dégager le larynx sans emploi de pinces et enfin un procédé pour rappeler à la vie les sujets en syncope cardiaque consistant à comprimer fréquemment la région cardiaque.

Ces divers travaux sur la chloroformisation furent longuement discutés; ils ne rencontrèrent que des contradictions plutôt théoriques que pratiques; du reste, la transformation de la physionomie de la clinique chirurgicale depuis l'introduction du procédé de la goutte à goutte suffisait pour prouver la supériorité de la méthode nouvelle sur celles d'autrefois. MM. les professeurs Debaisieux et Dandois voulurent bien me donner leur approbation tout en mettant en garde contre une fausse interprétation de la méthode; les dangers toujours inhérents à la chloroformisation ne dispensaient pas le chloroformisateur d'une observation attentive.

On voit de temps à autre, une branche de l'art médical se vulgariser, tomber pour ainsi dire dans le domaine public, et il arrive alors que le jeune médecin, qui n'a fait qu'effleurer la question dans ses études, ne sait pas tirer tout le parti possible, et est entraîné à la remorque du mouvement quand il devrait en tenir la tête. Grâce aux travaux de deux zélés membres, nous pourrons éviter l'écueil.

MM. Fossé et Froëdure étudièrent l'hydrothérapie chacun à un point de vue bien différent; le premier envisageant d'abord le côté historique de la question nous montra les trois époques qu'avait parcourues l'hydrothérapie : une première ou l'emploi de l'eau est irraisonné; une seconde, celle de Priesnitz, ou l'eau est considérée comme le meilleur évacuant des humeurs peccantes causes des maladies et enfin la troisième contemporaine, scientifique.

M. Fossé nous expliqua pourquoi l'eau froide et l'eau chaude sont tantôt sédatives, tantôt excitantes suivant leur température, leur durée d'application et l'état somatique ou psychique du sujet. Il nous montra quelques applications hydrothérapiques à l'hygiène, laissant à M. Froëdure l'examen des applications thérapeutiques. Notre collègue nous relata simplement les faits cliniques qu'il avait eu l'occasion d'observer dans son service; il montra à l'appui de ces assertions de nombreux tracés graphiques des mouvements respiratoires et cardiaques. Peu importe que ces faits quelquefois surprenants n'étaient pas toujours scientifiquement explicables, ils parlaient assez d'eux-mêmes et suffisaient pour entraîner la

conviction de l'assemblée et faire plusieurs fervents adeptes de l'hydrothérapie.

La gynécologie, cette branche pour ainsi dire nouvelle et si rarement abordée dans nos discussions, occupa notre dernière séance. M. Govaerts, dans son étude sur les métrites, nous décrivit sous le nom de syndrome utérin les symptômes communs aux diverses formes de l'inflammation de la matrice : la douleur, la leucorrhée, la dysmenorrhée et les ménorrhagies; les conséquences, la stérilité et les symptômes de voisinage et reflexe; puis il nous fit remarquer les symptômes particuliers aux cinq formes qu'il admettait : l'aiguë, la catarrhale, l'hémorrhagique, la muqueuse et la douloureuse chronique.

Enfin, l'orateur parcourut dans ses grands traits, le traitement souvent efficace de ces affections aujourd'hui si fréquentes.

Je me borne à l'analyse de ces travaux. Après la proposition faite par M. le professeur Dandois, plusieurs membres nous firent des communications très intéressantes sur des faits observés par eux à notre hôpital.

je ne vous parlerai ni de la transformation de notre bibliothèque, ni des nombreuses acquisitions importantes que nous avons dû faire pour la mettre au courant des dernières nouveautés scientifiques; vous en apprécierez tous les avantages en consultant nos ouvrages et nos publications périodiques pour vos futurs travaux.

Ma plume est impuissante, Messieurs, à vous

décrire la physionomie originale de nos réunions : comme nous, vous conserverez longtemps le souvenir de ces charmantes soirées, hélas trop rares, écoulées rapidement dans l'attention prêtée aux travaux d'amis ou dans la discussion quelquefois vive et ardente, mais toujours courtoise; ou encore aux conseils, fruits d'études ardues et de grande expérience, de nos maîtres vénérés. Nous n'avons fait, du reste, que suivre la voie tracée par nos aînés; peut-être, avons-nous fait mieux qu'eux, peu importe; mais, ce qui fait l'objet de tous mes vœux, c'est que vous poursuiviez dignement notre tâche, c'est que la trentième année d'existence de la Société Médicale dépasse les années antérieures tant par le nombre de ses membres que par leur ardeur et leur persévérance au travail. Vous n'aurez pas quitté les bancs de la faculté, que vous aurez apprécié déjà l'utilité de ces discussions où l'esprit est toujours tenu en éveil, où il apprend à simplifier et à préciser ses idées, où il leur donne cette tournure spéciale, caractéristique de l'homme de science.

Avant de terminer ce rapport, Messieurs, il me reste une bien douce tâche à remplir. Vous savez combien MM. les professeurs Debaisieux et Dandois nous ont prodigué de nombreuses marques de dévouement et de puissant intérêt. Ils ont passé au milieu de nous des heures que réclamaient leurs travaux, souvent leur repos, pour diriger nos débats, pour nous éclairer de leur conseils. Qu'ils daignent accepter l'hommage de notre affectueux respect et de notre vive reconnaissance.

CERCLE INDUSTRIEL.

Bureau pour 1892-1893.

Président d'honneur, M. L. Cousin, professeur à Santiago (Chili).
Président, M. le professeur De Walque.
Vice-Président, M. G. Wins.
Secrétaire, M. P. Van Ysendyck.
Trésorier, M. Schoepp.
Bibliothécaire, M. Félix De Walque.

MEMBRES DU CERCLE.

Élèves de la 2e année d'études.

MM. Bedoret, de Rozée, Helleputte, Leclef, M. Sorel, G. Vivanco.

Élèves de la 3e année d'études.

MM. Ambroise, Ausloos, P. Caillet, da Trindad, De Bouc, Defays, Duchâteau, Durez, C. Fallon, A. Franck, L. Gauthier, Fr. Giove, A. Henin, J. Henin, Kirsch, Klopp, Lempereur, Leroy, Lipert, Mihura, Ortuno, Parmentier, Rose, Vanderstichele, Von der Heyde.

Élèves de la 4e année d'études.

MM. J. Baguet, J. Benedix, E. Béthune, E. Boxus, J. Carlier, H. Dasnoy, A. de Agüera, J. Decroës,

V. Defays, L. Deleu, De la Croix, De Keirschieter, De Pelsmaeker, Drivaliaris, Elguezabal, Fabritius, O. Hardenne, J. Jadot, Joerg, U. Letona, L. Lienart, Mamtchitch, Mercier, J. Meeuwissen, C. Papaconstantin, J. Raus, A. Siotis, C. Stainier, C. Steylaers, A. Stricher, N. Thill, G. Thomée, Zampari.

—

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL, pendant l'année 1891-1892, par M. Maurice MARTENS, vice-président (1).

—

MESSIEURS,

Voilà plus de quatre mois déjà, qu'ont été clôturées les séances du Cercle Industriel, et il me semble cependant que je suis encore là au milieu de vous, mes camarades, avec lesquels j'ai passé de si bonnes et de si agréables soirées. Il me semble que je suis encore là, à ma place habituelle, écoutant avec intérêt les communications, si intéressantes parfois, que nous faisait un de nos compagnons et les discussions animées auxquelles elles donnaient lieu, discussions que notre vénéré président, M. le professeur De Walque, savait diriger avec bienveillance et rehausser par ses observations judicieuses et sages. Grâce à ses connaissances variées, il savait donner, lorsqu'elles languissaient, un tour nouveau à ces joutes toutes courtoises : Il nous apprenait, par là, à soutenir notre

(1) Le bureau était composé de MM. le professeur F. De Walque, *président ;* M. Martens, *vice-président ;* F. Lanens, *secrétaire ;* Alb. de Saint Hubert, *trésorier ;* Franz De Walque, *bibliothécaire.*

15.

opinion en public et il nous forçait ainsi à mieux étudier les communications que nous avions à faire.

Combien je les regretterai ces soirées du Cercle Industriel; les heures y passaient si agréablement, tout en étant fort utilement employées. Il ne m'est plus donné d'y assister régulièrement, cependant je compte bien venir un de ces jours, discuter avec vous, et entre-temps je vous transmets ce rapport que mon titre de vice-président m'autorise à vous envoyer. Je commencerai donc, sans autres préambules, l'analyse des travaux présentés au Cercle Industriel pendant l'année qui vient de s'écouler.

Le 6 novembre, M. Poullet nous lit une étude sur le chemin de fer transcaucasien, construit par les Russes dans un but stratégique. La construction de ce chemin de fer présenta de grandes difficultés à cause surtout des sables et du manque d'eau.

M. le secrétaire Lanens nous entretint ensuite de la construction du nouvel hôtel des chemins de fer à Bruxelles.

Ces deux travaux ont donné lieu à une intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. Clemang et de Saint Hubert.

Le 14 novembre, j'eus l'honneur de vous présenter un travail sur l'historique des machines à vapeur. Je vous parlai de Watt, inventant le régulateur, et de Denis Papin, auquel revient l'honneur de l'emploi de la vapeur comme force motrice.

Dans cette même séance, M. Nolf, après avoir été passer trois semaines en Campine dans le but d'y

étudier les irrigations, nous a donné connaissance du résultat de ses recherches. On n'emploie guère, dit-il, la méthode par submersion; c'est la méthode par déversement qui est régulièrement employée, malgré l'inconvénient qu'elle présente d'exiger beaucoup d'eau que le canal reliant la Meuse à l'Escaut fournit parcimonieusement.

M. de Saint Hubert nous donne alors communication d'un nouveau système de couteaux employés pour le découpage des cossettes de betteraves. Cette communication donne lieu à une discussion concluant à l'avantage des anciens couteaux faîtières sur ceux présentés par M. de Saint Hubert.

Le 20 novembre, M. Becker nous donne lecture d'une étude fort approfondie sur la théorie du haut-fourneau. Il nous montre successivement les avantages de l'emploi de l'air chaud pour l'alimentation, toutes les réactions qui se produisent dans la cuve et celles qui devraient s'y produire pour donner lieu à une économie plus grande, et les inconvénients résultant de la vapeur d'eau amenée par les charges et par l'air soufflé.

M. de Saint Hubert a alors soumis à la discussion un projet ayant pour but d'éviter les inondations qui ont laissé de si tristes souvenirs à Louvain. Ce projet consiste à construire, le long de la Dyle, un large boulevard central, situé à un niveau plus bas que les rues transversales.

Le 27 novembre, M. Franz De Walque nous communique son travail sur les logarithmes et les anti-

logarithmes. Il nous démontre, par des exemples, les calculs que ces tables de deux pages permettent de faire rapidement.

M. Lanens nous donne ensuite connaissance d'une étude sur la catastrophe de Moenchestein. Il passe en revue toutes les causes de rupture qui pouvaient être probables, et il termine en concluant que le pont a glissé, s'est tordu autour de la verticale, puis s'est rompu sous la charge du train.

Le 4 décembre, M. de Saint Hubert nous donne lecture de son étude sur les travaux de remplacement d'un barrage à hausses par un barrage à fermettes exécuté à Rivière. Le système existant avait 90 mètres de long, dont 30 devaient être transformés. Les difficultés rencontrées étaient grandes, et l'on fut forcé d'exécuter les travaux au moyen d'un caisson à l'air comprimé, de 30 mètres de long sur 12 de large.

M. de Saint Hubert entre alors dans les détails les plus minutieux relatifs à l'emplacement, à la construction du caisson et à la manière dont se fit le travail.

Le 11 décembre, M. Schoepp nous intéresse vivement par son rapport sur le procédé d'extraction de l'argent des minerais proposé par M. Rivot. Le traitement repose sur l'action de la vapeur d'eau, sur les sulfures métalliques. Il nous décrit ensuite les expériences faites dans le but de démontrer les avantages de cette méthode.

M. Duchêne nous lit ensuite une étude sur la

fabrication de l'acier par le procédé Martin et sur la méthode Imperatori, dans laquelle on mélange directement le minerai et le charbon sous forme de coke.

M. Storms nous communique, le 18 décembre, un travail sur l'air comprimé. Il s'appuie surtout sur les compressions adiabatiques et isothermiques. Il nous expose ensuite les compresseurs de Revollier, Dubois François, Cornet, Hanarte, Colladon et une foule d'autres. M. Storms étudie ensuite la canalisation de l'air comprimé et termine par une comparaison, au point de vue du travail moteur, entre l'air comprimé, l'électricité, la vapeur, l'eau comprimée et les transmissions télédynamiques.

Le 15 janvier, M. de Saint Hubert nous donne l'histoire de la métallurgie dans l'Entre-Sambre et Meuse sous les Romains, les Francs et pendant le moyen âge. Il étudie ensuite la topographie du pays, les privilèges et les avantages dont il jouissait par sa situation, les matières premières, les différentes méthodes de fabrication du fer et de la fonte, et enfin il nous montre la marche ascensionnelle de cette industrie si prospère à notre époque.

Le 22 janvier, M. Carlier nous présente un mémoire sur le travail de la teinturerie, les principes qui le régissent et l'étude des couleurs y employées.

M. De Pelsmaecker nous expose alors une étude sur l'évaporation des jus de betteraves à l'aide de l'appareil Weibel Picard. Il nous montre les bénéfices provoqués par cet appareil, bénéfices résultant de la compression de la vapeur.

M. Defays étudie alors, devant nous, la cristallisation en mouvement, les avantages que présente ce mode de travail, et les résultats obtenus à la sucrerie du Pont à Hougaerde.

La théorie de ce mode de traitement a donné lieu à une discussion assez vive entre l'orateur et M. de Saint Hubert. Une indisposition retenant M. le président chez lui, on s'est séparé en se promettant de reporter le débat devant lui, afin qu'il tranchât en dernier ressort.

Le 10 février, M. Cornil nous entretint de la fabrication des vins. Après avoir analysé les matières contenues dans le raisin, il nous fit parcourir, avec lui, la foulée du raisin, la fermentation, la séparation des jus, la mise en tonneau et le collage. Il termina son étude en passant en revue les moyens employés pour obtenir des vins de différentes couleurs et de différentes qualités.

M. Lanens présente ensuite un nouveau système de barrage à vannes cylindriques, pouvant être rendues automatiques, voire même automobiles. Le mouvement en est prompt et facile, et le prix d'achat est réduit de moitié.

Le 17 février, M. Storms nous présente une causerie sur les frottements et le graissage des machines. M. Storms nous remémore les principes et les formules sur lesquelles se base son étude, et nous montre ensuite les principaux appareils graisseurs, tels que les graisseurs capillaires, le godet simple, le godet de Bourdon, le double cone, le Duballe, la seringue d'Indret et une foule d'autres.

Le 26 février, je me permis de vous entretenir de l'appareil d'extraction de Julien Blanchet, qui présente sur nos machines d'extraction bien des avantages, mais aussi l'inconvénient grave de plus grands frais de premier établissement.

Le 4 mars, M. Félix De Walque étudia devant nous la construction des tanks. Il divise son travail en deux parties : les fondations, et l'élévation des réservoirs. Il donne, comme modèle de fondation, un système sur pilotis à têtes noyées dans un massif de béton, pour un réservoir de 500,000 litres de capacité et termine sa causerie par le récit d'un accident survenu à des tanks à pétrole.

M. Franz De Walque monte alors à la tribune pour nous communiquer quelques observations sur les explosions des chaudières tubulaires. Il tient surtout à prouver que ce système n'est pas plus dangereux qu'un autre, et que tous les accidents, qui y sont survenus, proviennent du recouvrement insuffisant donné aux tubes. Il serait nécessaire de donner un recouvrement minimum de 20 millimètres, et si jusqu'ici on a eu à déplorer beaucoup d'accidents, cela tient surtout à ce que longtemps on est resté en dessous cette limite.

Un de nos anciens condisciples, M. l'ingénieur Jules Cousin, est venu, le 12 mars, nous donner, avant son départ pour le Chili, une intéressante communication sur les essais divers faits à l'arsenal de Malines. Les quelques mois qu'il y a passé lui ont permis de faire une étude fort approfondie des essais qui y sont faits et des machines employées.

M. Cousin commence par décrire les diverses machines d'essai, machines mises en usage pour la flexion, la compression, la torsion, la traction, le cisaillement et l'emboutissage. Il fait une étude sérieuse sur la romaine jointe au banc d'épreuve.

Non content de nous intéresser par son langage sobre et précis, il nous présente des échantillons qu'il a eu la bienveillance de laisser au Cercle Industriel.

Le 15 mars, M. Wins nous intéresse vivement par un rapport sur la récente et terrible catastrophe d'Anderlues. Il donne la description de l'exploitation et surtout de celle de la couche de 320 m. où a eu lieu l'explosion.

Le vendredi 1er avril, M. Lambot nous parle de la soudure électrique qui présente, sur la soudure à la main, l'avantage de donner une chaleur plus régulière, et de provoquer une adhérence plus forte du métal. Après la description de la machine à souder, il nous décrit une opération complète en donnant les explications théoriques et pratiques qui s'y rapportent.

Après lui, M. Becker continue l'étude qu'il avait commencée quelque temps auparavant sur les hauts fourneaux. Cette partie de son travail traite surtout de la description des profils. Pour nous donner une idée juste des exigences de la forme des hauts fourneaux, il passe successivement en revue les formes requises par le calcul, et par le raisonnement, pour nous en montrer les points faibles, les corriger, et les refaire avec la forme convenable.

Le 6 avril, M. Béthune nous lit une intéressante

étude sur l'architecture ogivale. M. Béthune divise sa communication en 3 parties : l'architecture religieuse, militaire et civile.

La première prit naissance au 12e siècle dans les monastères qui seuls, à cette époque, cultivaient la science de l'ingénieur. Le plein cintre donnait trop de poids, et les fenêtres, étant trop petites, l'ogive résolut le problème par des voûtes en diagonales.

L'architecture militaire s'est révélée dans la construction des ponts, murs, portes, fosses, tours, etc. L'architecture ogivale s'est aussi développée dans les constructions civiles et particulièrement dans les hôtels de ville. Cette conférence a donné lieu à une discussion fort animée entre MM. Béthune et Lambot, discussion qui a porté principalement sur la solidité des arcs-boutants et la poussée au vide.

Le 20 mai, M. Becker a tenu à clôturer dignement l'étude approfondie qu'il a faite de la métallurgie, en nous parlant de l'installation des hauts fourneaux. Après l'exposé d'un nouveau calcul destiné à déterminer les lits de fusion, en se basant sur la quantité d'oxygène nécessaire à la réaction, M. Becker détermine la quantité d'air à insuffler en partant du rapport entre le gaz anhydride carbonique et le gaz oxyde de carbone.

Le 26 juin, un membre de la colonie espagnole, M. Berenguer, discute les avantages et les inconvénients des cours imprimés ou écrits. Il critique, en outre, la façon dont se font bon nombre de conférences du Cercle Industriel qui, d'après lui, sont

trop souvent des copies ou des compilations. D'après lui, le but auquel tout le monde devrait tendre, serait l'expression d'idées personnelles, et le développement de renseignements pratiques trouvés dans la visite des chantiers, ou des ateliers de construction. Il s'étend longuement sur la question sociale, si agitée de nos jours, et si loin d'être résolue, pour nous engager à ne pas l'oublier dans nos conférences. Une longue discussion a suivi cette conférence qui certainement portera des résultats utiles.

Ici, Messieurs, s'arrête ma tâche, tâche bien incomplètement remplie, car je me vois forcé de resserrer, dans les limites étroites d'une analyse, bien des travaux qui, certes, auraient droit à une mention plus approfondie.

Avant de clore cet aperçu restreint des études présentées pendant l'année 1891-92, il me reste à remplir un devoir qui constitue la partie la plus agréable de ma tâche : celui de remercier, au nom de mes camarades, et au mien, notre dévoué président, M. le professeur De Walque, des peines incessantes qu'il se donne pour maintenir la prospérité du Cercle Industriel.

Malgré les travaux absorbants d'un important professorat, son zèle infatigable ne s'est jamais démenti, et nous l'avons vu, après des journées remplies par de nombreuses occupations, se faire encore un plaisir de nous consacrer ses soirées pour diriger nos débats avec la bienveillance qui le caractérise, et nous initier à acquérir cette élocution sobre, claire et concise si nécessaire à l'ingénieur.

Qu'il veuille donc recevoir ici le témoignage de notre profonde gratitude ; le souvenir de notre cher président restera, dans nos cœurs, intimement lié à celui de notre Société et nous n'oublierons jamais que, si le Cercle Industriel à pu vivre et prospérer, il est redevable de cette vie et de cette prospérité au dévouement et à l'activité de son sympathique président.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous engager à persévérer dans la voie que vous ont tracée vos devanciers. En jetant un regard sur le passé, j'ose dire avec orgueil que l'année dernière n'a pas été la moins brillante de celles qu'à déjà vécu le Cercle Industriel; bon nombre de travaux remarquables y ont été présentés, et bon nombre d'élèves de 3e année se sont fait un devoir de monter à la tribune pour nous présenter des études fort intéressantes. Je leur en adresse tous mes remercîments.

Je termine en vous priant de maintenir toujours haut et ferme le drapeau du Cercle Industriel, persuadé que vous n'oublierez jamais que votre devise doit être : *Excelsior, Excelsior*, plus haut, toujours plus haut !

—

SÉMINAIRE HISTORIQUE.
Exercices critiques
sur l'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

—

Président d'honneur : Mgr Abbeloos, recteur magnifique de l'Université.

Président : M. le chanoine Jungmann, professeur d'histoire ecclésiastique.

Vice-Président : M. l'abbé Scheys (Charles), de Lombise, docteur en droit canon.

Secrétaire : M. l'abbé Callewaert (Camille), de Sweveghem, licencié en droit canon.

Membres :

M. l'abbé Echenique Altamira (Charles), de Cordoba (Républ. Argentine), docteur en théologie.

M. l'abbé Knoch (Auguste), de Küllstedt (Saxe), bachelier en théologie.

M. l'abbé Michiels (Henri), de Boom, bachelier en droit canon.

R. M. Nols (F. Quirin), de Charneux, Prémontré de l'abbaye de Parc, licencié en théologie.

M. l'abbé Standaert (Alphonse), de Waerschoot, étudiant en droit canon.

—

RAPPORT

sur les travaux du SÉMINAIRE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, pendant l'année académique 1891-1892, par M. l'abbé Camille CALLEWAERT, licencié en droit canon, secrétaire.

—

Messieurs,

Le but que se propose un séminaire d'histoire ecclésiastique, n'est pas de poursuivre régulièrement à travers les siècles, le merveilleux développement de la vie divine de l'Eglise. Ce que M. le professeur Jungmann voulait obtenir en érigeant le nôtre, c'était compléter son cours d'histoire ecclésiastique en initiant quelques-uns de ses élèves aux secrets de la *critique* historique, c'était, en les dirigeant, stimuler en eux l'ardeur des recherches personnelles, c'était les rendre capables de faire ce qu'il avait si souvent fait lui-même : scruter le pour et le contre d'une question controversée, s'en former une opinion propre, basée sur des arguments solides, et se rendre aptes à pouvoir l'exposer et la défendre au besoin.

Le rapport que je suis appelé à vous présenter vous montrera peut-être jusqu'à quel point ce noble but a pu être réalisé. Durant l'année qui vient de

finir, l'activité de nos membres, sans rien perdre de son intensité, s'est étendue aux trois questions spéciales qui se sont trouvées successivement inscrites au programme de notre société. L'étude de l'opuscule *De Aleatoribus* couronnée par la critique d'une hypothèse nouvelle, l'examen du testament spirituel de Jansenius achevé et en voie de publication, enfin l'étude des œuvres de Priscillien déjà très avancée : tel est le bilan de l'exercice 1891-1892.

L'an dernier, le zélé secrétaire, que nos regrets ont suivi au-delà des murs de l'*Alma Mater*, rendait compte de la publication de notre travail de la première heure. Il avait le bonheur de pouvoir enregistrer bon nombre d'appréciations bienveillantes, d'encouragements venus de bien haut. Aujourd'hui, Messieurs, j'en pourrais allonger la série. Mais je ne puis plus comme lui, constater que les principales conclusions de notre *Etude critique sur l'opuscule de Aleatoribus* ont été approuvées par tout le monde. Non, Messieurs, il y a eu une exception.

La *Civiltà cattolica* a consacré plusieurs pages, pleines d'érudition, à l'étude de cet opuscule où le prédicateur stigmatise avec tant de force les détestables abus des jeux de hasard. Le savant auteur de ces articles a suscité une question nouvelle, qui ne sera pas la moins intéressante. Il a cru découvrir dans le *De Aleatoribus* un texte de la toute première lettre de S. Paul aux Corinthiens. Cette épître était déjà perdue au temps de S. Cyprien et même de Tertullien, comme elle l'est aujourd'hui. L'anonyme qui

en cite un extrait, dans son homelie *Adversus aleatores*, doit donc être antérieur à ces deux écrivains.

Cette conclusion, directement contraire à la thèse fondamentale que le Séminaire d'histoire avait défendue dans sa première publication, demandait à être examinée sérieusement. Un de nos membres s'en est chargé et a cru pouvoir conclure au maintien de notre première opinion. D'une part, les arguments positifs de la *Civiltà* ne conduisent pas au-delà d'une certaine probabilité, qui tiendrait difficilement debout devant la conclusion que nous avions déduite de la comparaison du *De Aleatoribus* avec les œuvres de S. Cyprien. Il n'est personne, d'autre part, pas même la *Civiltà cattolica*, qui ait cru pouvoir faire remonter cet opuscule à une époque antérieure au pontificat de S. Victor. Or il semble que, déjà avant ce temps la toute première épître *ad Corinthios* n'était plus connue. C'est ce que nous avons cru découvrir dans des textes de S. Irénée, de S. Clément d'Alexandrie et dans un extrait du *Fragmentum Muratorianum*, peut-être faut-il même comprendre dans ce sens certaines paroles du pape S. Clément. Enfin n'est-il pas difficilement admissible que le Pape qui déploya tant de zèle à combattre les abus du jeu de dés aurait montré tant de négligence à conserver et à faire connaître une lettre ignorée du grand Apôtre des Nations? Telle est l'idée principale d'un travail qui sera publié sous peu.

Mais cette étude particulière, qui rappelait à quelques-uns l'heureux souvenir des premiers labeurs,

mais à laquelle les nouveaux venus n'avaient pu être suffisamment initiés, ne pouvait pas nous faire oublier les autres points de notre programme. La question du testament de Jansenius était là, attendant de nouvelles études. Le terrain avait été fouillé activement pendant le cours d'une année : les efforts n'avaient pas été stériles, mais les fruits n'avaient pas eu le temps de mûrir. Il restait quelques points obscurs à éclaircir, il fallait dissiper quelques doutes; il fallait surtout soumettre à une critique nouvelle les conclusions provisoires que le rapporteur de l'année dernière nous avait exposées.

Hélas! plusieurs de nos plus actifs collaborateurs n'étaient plus là : rappelés dans leurs diocèses respectifs ils étaient allé déployer leur activité sur un champ nouveau. Les membres restants n'en ont pas moins continué leurs recherches avec ardeur. Bientôt, nous l'espérons, nous pourrons donner une seconde preuve de la vitalité de notre conférence, et offrir un gage nouveau de notre respectueuse reconnaissance, à tous ceux qui ont daigné nous honorer de leur sympathique protection, ou nous aider de leur savants conseils.

La publication qui se prépare comprend deux parties : mettre davantage en lumière les derniers moments de Jansenius, montrer l'authenticité de sa déclaration concernant l'*Augustinus*, débrouiller quelque peu celle de l'épître dédicatoire écrite pour cet ouvrage, enfin présenter quelques considérations sur la sincérité de ces protestations d'obéissance au

S. Siège, voilà ce que je me suis efforcé de faire dans une première partie. Dans une seconde, M. Nols a examiné la question à un autre point de vue. Parcourant rapidement la vie et la correspondance de Jansenius, feuilletant son *Augustinus*, il a trouvé que l'auteur avait exprimé plus d'une fois des doutes sur la manière dont sa doctrine serait accueillie par l'Église. Il a montré comment sa soumission finale est loin d'être un hors-d'œuvre dans cette vie laborieuse. où les sentiments pieux, la recherche de la vérité, l'influence de maîtres et d'amis dévoyés, et l'orgueil d'un grand esprit se disputaient la victoire. M. Michiels a largement contribué à l'intérêt de ce travail en fournissant de nombreux détails biographiques sur les principaux personnages dont nous avions à nous occuper. Quelques-unes de ces notices ont été ajoutées au bas des pages, mais la plupart sont entrées dans le corps du travail.

Formons des vœux. Messieurs, pour que cette nouvelle publication reçoive le même accueil que notre première étude sur *De Aleatoribus*.

Outre la question de la mort et du testament de Jansenius. M. Vandenpeereboom avait exposé et apprécié longuement des conflits curieux suscités à Ypres, à l'occasion des différentes épitaphes, qui couvrirent successivement le tombeau de l'auteur de l'*Augustinus*. Au sujet de cette affaire, nous avons pu réunir une collection nombreuse et assez complète de documents officiels, originaux ou copies et de plusieurs lettres d'un caractère plus intime. La con-

clusion qui se dégage de ces pièces c'est que le jugement de l'auteur des *Ypriana* doit être absolument réformé.

Mais nous avons craint de nous étendre trop loin. Espérons que partie remise ne sera pas partie perdue, et que l'un ou l'autre de nos membres tâchera quelque jour, de mettre en lumière les diverses phases et les responsabilités de ces curieux conflits.

La vie de l'Église, aussi bien que celle de l'homme est une lutte continuelle ici-bas. Étudier son histoire c'est étudier la suite non interrompue de combats livrés contre l'erreur et de victoires remportées sur l'esprit des ténèbres. Si nous avons quitté, Messieurs, le lit de mort et le tombeau d'un hérésiarque qui mourut en soumettant solennellement ses doctrines au jugement infaillible du Pontife Romain, ce n'était que pour remonter d'une douzaine de siècles dans l'histoire, et nous arrêter à scruter la vie et les opinions de Priscillien, cet autre chef de secte, dont les écrits à peine découverts ont déjà soulevé les questions les plus diverses, les problèmes les plus compliqués.

Jusqu'à nos jours, Priscillien avait passé pour un personnage doué des plus brillantes qualités, mais ambitieux et intriguant. S'il faut en croire les anciens, il aurait professé des doctrines qui étaient un mélange d'erreurs gnostiques et manichéennes, cimentées de plusieurs autres théories hétérodoxes. Il enseignait que pour cacher ses opinions, le mensonge et le parjure étaient licites. Bientôt il fut à la

tête d'une secte assez mystérieuse ; ses adeptes étaient nombreux dans les classes élevées de la société espagnole et il avait surtout, paraît-il, l'art de s'attacher les femmes. Dans ces réunions séparées et secrètes, où l'on s'assemblait pour se livrer à des exercices d'un ascétisme plus austère, mais nouveau, se passaient des choses que la religion et la pudeur condamnaient tout à la fois. La lutte s'engagea bientôt, un concile se réunit à Saragosse où Priscillien fut excommunié. Le condamné en appela au Pape qui ne voulut pas le recevoir. Le conflit continuant, l'affaire fut portée par les adversaires de Priscillien, Ithacius et Hydatius, devant le tribunal civil de l'empereur. Accusés de s'adonner à la magie et de mener une vie scandaleuse, Priscillien et quelques-uns de ses adeptes furent condamnés et exécutés à Trèves en 385.

L'incertitude et le mystère avaient cependant toujours enveloppé le nom et l'histoire de ce chef de secte, dont les partisans troublèrent encore pendant de longues années la paix religieuse en Espagne. S. Jérôme avait douté de l'hétérodoxie de ses doctrines ; S. Martin n'avait pas voulu communiquer avec le parti de Hydatius, et Sulpice Sévère termine sa narration par ces mots : « Ac mea quidem sententia est, mihi tam reos quam accusatores displicere (1). »

La question en était là, et faute de documents nouveaux les historiens semblaient être forcés de piétiner sur place, lorsque Georges Schepss, professeur à

(1) *Chron.*, c. 50.

Wurzbourg, découvrit en 1885 et publia quatre années plus tard, un codex du VI[e] ou du VII[e] siècle qui contenait onze traités jusqu'alors inconnus (1). L'auteur de ces écrits n'est pas nommé, mais le savant professeur ne tarda pas, et avec raison, à en attribuer la paternité à Priscillien.

La découverte, naturellement, fit sensation. En Allemagne surtout, la critique historique s'empressa de tourner et de retourner ce champ nouvellement ouvert à son exploration, et chercha à mettre quelque lumière dans ces écrits, où une phrase latine souvent embrouillée, parfois interminable, semble vouloir dérober à toute investigation indiscrète une pensée nuageuse ou une doctrine suspecte.

En France, Aimé Puech consacra dans le *Journal des Savants* (2) plusieurs articles à cette étude. Il estime qu'il sera difficile de débrouiller les convictions intimes, les opinions véritables de Priscillien. L'exposé que celui-ci fait de sa doctrine paraît orthodoxe. Mais le savant professeur fait très bien ressortir plusieurs indices qui doivent nous mettre en garde contre des déclarations qui paraissent si franches. Le chef de secte a certainement été calomnié, dit-il, mais « il faut qu'il ait eu, quels qu'aient été exactement les détails de son système, une doctrine ésotérique ».

Au moment où le professeur de Rennes terminait

---

(1) *Priscilliani quæ supersunt* primus edidit G. Schepss. Vindob. 1889.
(2) Année 1891.

ainsi son étude, F. Paret publiait à Wurzbourg un ouvrage volumineux et très érudit (1) où il tâche de faire ce que l'écrivain français avait cru si difficile. Sous la plume de Paret, l'ancien calomnié a subi une métamorphose complète : sa figure nous apparaît, à travers les conclusions de ce livre, illuminée d'une auréole brillante, que la haine de ses adversaires avait obscurcie jusqu'à nos jours. Loin d'avoir été affilié au Manichéisme, Priscillien n'aurait fait que le combattre à outrance; ses 90 canons seraient véritablement autant de machines de guerre dressées contre les erreurs des disciples de Manès. Mais Priscillien était un esprit indépendant, un partisan du libre examen : il professait certaines théories qui n'étaient pas généralement reçues par les catholiques; il prétendait lire aussi bien les écrits apocryphes que les livres canoniques; il voulait surtout réformer la discipline de l'Église et ramener les mœurs chrétiennes à leur pureté primitive, en introduisant des rites nouveaux, en imposant un ascétisme plus austère.

Priscillien était donc un véritable réformateur, un précurseur du Protestantisme, mais un précurseur trop précoce pour pouvoir réussir. Ce fut sa gloire, ce fut aussi son malheur. Ses meilleures intentions furent perfidement interprétées et exploitées contre lui; on s'empara de son opinion sur les apocryphes

---

(1) *Priscillianus, ein reformator des vierten Jahrhundert*, 1891, 392 p.

pour lui susciter des querelles; ne pouvant le convaincre d'erreur, on le calomnia misérablement et finalement l'astuce et la haine eurent tant de succès que Priscillien paya de sa vie des crimes, qui n'étaient que le fruit de calomnieuses inventions.

Aller à l'encontre des idées reçues et réhabiliter une mémoire, qui fut de tout temps au moins très suspecte, est une tâche toujours laborieuse, souvent très ingrate. A. Hilgenfeld, professeur de théologie à Jena, entreprit bientôt la critique de l'œuvre de Paret, dans un judicieux article qu'il termine par ces mots : « Nous sommes loin de justifier en rien la conduite passionnée et haineuse de ses adversaires. Mais les écrits de Priscillien ne font que nous confirmer dans la conviction, que celui-ci ne personnifie pas du tout l'innocence pure, persécutée jusqu'au martyre et que dans sa doctrine, il présente une affinité réelle avec l'hérésie des Gnostiques et des Manichéens (1). »

Dans un court aperçu sur l'état actuel de cette question si controversée, le R. P. Michael (2), professeur d'histoire ecclésiastique à Inspruck, se demande si les nouveaux traités sont bien l'œuvre de Priscillien. Sans vouloir, et avec raison, nier l'authenticité de ces écrits, il cherche à établir que les arguments fournis jusqu'à ce jour, ne sont pas absolument convaincants.

(1) *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*. **1892, p. 1-85.**

(2) *Zeitschr. für Katholische Theologie*. **1892, p. 692-706.**

Vous le voyez, Messieurs, l'étude de la vie et des œuvres de cet hérésiarque est palpitante d'intérêt et d'actualité. J'en ai dit assez pour faire comprendre aux nouveaux comme aux anciens membres de notre Conférence, pourquoi notre vénéré président l'a proposée à notre activité et à nos recherches. Le nombre et la diversité des questions soulevées vous explique comment nous n'avons pu achever notre travail l'année dernière; leur importance capitale sera le stimulant perpétuel, qui aiguillonnera notre ardeur et nous empêchera de laisser tomber les bras, devant les difficultés que nous rencontrerons certainement.

Les premières séances de l'année dernière furent consacrées à une instruction préliminaire de la cause que nous allions devoir juger. M. le président nous mit au courant des principaux points en litige; il éclaircit les débats en développant quelques considérations qu'il n'avait pu qu'effleurer dans le savant article de sa Patrologie (1) sur les écrits de Priscillien; il nous fit faire la connaissance des meilleurs témoins qu'il faudrait entendre, nous indiqua leurs dépositions et en fit ressortir la valeur.

Nous étions ainsi préparés à entreprendre l'examen des œuvres mêmes de Priscillien. Mais quelle méthode suivrions-nous? M. le président eut l'ingénieuse idée de cumuler les bénéfices d'une heureuse coopération scientifique avec les avantages de la division

(1) Fessler-Jungmann. *Institutiones Patrologiæ*, t. II, p. 219-234. Œniponte, 1892.

du travail. La plupart de nos séances furent donc consacrées à lire et à interpréter en commun les divers traités publiés par G. Schepss. Chacun des membres put ainsi profiter des savants éclaircissements de M. le professeur et des lumières de tous ses confrères, pour mieux approfondir à part soi, le traité spécial qui lui était assigné.

M. Knoch se chargea d'étudier le *liber apologeticus*. Cette étude nous conduit à certaines conclusions provisoires assez importantes. Priscillien a été accusé assez tôt de plusieurs erreurs très graves : il se défend avec plus d'habileté que de loyauté, sa défense même semble énoncer des erreurs antitrinitaires; toujours est-il qu'il assume le rôle de docteur, d'une espèce de prophète inspiré.

Le *liber ad Damasum* est une supplique apologétique adressée au Pape. Priscillien la porta lui-même à Rome en 382, en compagnie de Salvien et d'Instantius. M. Michiels nous a montré l'autorité prépondérante et suprême que le pape Damase a exercée dans ces temps de tristes luttes; il a fait ressortir d'autre part la duplicité de l'auteur de cette supplique. D'accusé Priscillien devient accusateur : dans l'exposé des faits il apparaît comme l'innocence persécutée; sa déclaration de foi paraît orthodoxe : il récite le symbole et anathématise certaines hérésies; il demande à être jugé uniquement d'après cette lettre-ci et non d'après d'autres écrits, il accuse ouvertement son adversaire Hydatius et finit par demander au Pape un nouveau synode où lui-même pourrait se défendre

et où Hydatius paraîtrait comme accusé. M. Michiels nous a montré comment il faut concilier ce traité avec l'histoire de Sulpice Sévère et les canons du concile de Saragosse.

Dans la partie conservée du traité *de fide et apocryphis*, l'auteur défend avec beaucoup d'énergie et d'érudition, qu'outre les livres canoniques, on peut encore lire les écrits apocryphes, sauf à rejeter les erreurs que des plumes hérétiques y auraient introduites. Ayant reçu moi-même ce troisième traité en partage, il m'a paru utile de montrer comment le canon de l'Eglise était considéré en Espagne comme un tout compact et complet, comme une série définitivement close, comprenant aussi bien les livres deuterocanoniques que les autres. Attribuant cette classification à l'arbitraire personnel de ses ennemis, plutôt qu'à l'autorité doctrinale de l'Église, Priscillien cherche à prouver par l'Écriture sainte, qu'on peut lire avec la même confiance et avec le même respect tous les livres qui proclament la divinité du Christ, parce que « tout esprit qui nie Jésus-Christ n'est pas de Dieu, tandis que tout esprit qui confesse Jésus-Christ vient de Dieu ». Or tout homme, sans exception peut prêcher Jésus-Christ. Il réclame donc la liberté pour tous et s'écrie dans un moment d'enthousiasme « quia et ego spiritum Dei habeo ». N'y a-t-il pas là quelque accointance avec les erreurs gnostiques dont on l'a accusé? Mais continuant toujours son jeu à partie double, il insiste sur l'importance du symbole qu'il faut « croire » mais pas « discuter », ce qui ne

l'empêche pas d'ajouter immédiatement que ce symbole nous montre « nomen patris filium, itemque fili patrem », doctrine Sabellienne s'il en fut.

Les traités suivants étudiés spécialement par M. Standaert sont des homélies sur divers chapitres de la Genèse, de l'Exode ou des Psaumes, des sermons prêchés « ad populum ». Tout en combattant ouvertement plusieurs dogmes des Manichéens, Priscillien s'exprime sur différents points, notamment sur l'Incarnation et la T.-S. Trinité d'une façon suspecte voire même hérétique. Il expose la relation entre l'Ancien et le Nouveau Testament, s'étend sur la manière d'expliquer l'Ecriture sainte qu'il connaît à fond mais qu'il interprète lui-même toujours allégoriquement. Dans ces petits traités il est généralement vague et obscur. Certaines vérités y sont cependant affirmées avec une netteté peu commune à cette époque, par exemple la virginité de la S. Mère de Dieu « virgo ante conceptum, virgo concipiens et... virgo post partum ».

Enfin le moins long mais aussi le moins clair de tous ces opuscules, la *benedictio super fideles*, étudiée par M. Scheys, n'a fait que fortifier nos soupçons et affermir dans notre esprit, l'idée que les adversaires de Priscillien ne l'ont pas calomnié quand ils lui ont imputé des erreurs sur la Ste Trinité, l'Incarnation et les relations qui existent entre Dieu et le monde.

Comme vous le voyez, Messieurs, si nous avons travaillé activement, nos études sont loin d'être achevées : nous avons été arrêtés devant plus d'un

point d'interrogation, que nous n'avons pu faire disparaître. Loin de moi cependant l'idée de croire que nos efforts ont été stériles. Nous nous sommes exercés davantage à cet art si difficile et aujourd'hui si nécessaire de la sévère critique historique. Et n'eussions nous obtenu que ce seul résultat, encore ne pourrions nous assez remercier M. le professeur Jungmann de sa généreuse initiative et de son infatigable direction.

Mais il y a plus. Pour bien des points, nous avons pu goûter ce plaisir si doux de voir à force de recherches, la lumière de la vérité se faire petit à petit sur une question obscure. Je n'en veux, en ce moment, pas d'autres preuves que les huit thèses proposées par ceux de nos membres qui ont eu l'honneur d'être appelés à prendre des grades académiques en droit canon ou en théologie. Permettez-moi d'ajouter qu'elles n'ont point passé inaperçues. Parmi toutes les thèses d'histoire ecclésiastique, ce sont surtout les questions examinées dans notre Séminaire de critique historique, qui ont fait l'objet des discussions les plus intéressantes et les plus animées.

Que cela nous encourage à poursuivre notre tâche sans hésitation. Travaillons, prenons de la peine, c'est le fonds qui manque le moins. Le sujet est loin d'être épuisé, le système doctrinal de Priscillien n'est pas bien connu encore ; ses *canones* n'ont pas encore pu être examinés : il faudra donc se remettre à l'étude de ces œuvres si longtemps inconnues. Ce qu'il fau-

dra surtout, ce sera les comparer avec les écrits des contemporains. Puissions-nous ainsi parvenir à reconstituer les grandes lignes de cette doctrine obscure, les grands traits de cette vie mystérieuse, et le lien intime qui rattache la secte des Priscillianistes au chef intriguant qui leur prêta son nom.

En finissant, Messieurs, permettez-moi d'espérer que nous arriverons à ce résultat et que sous la savante direction de son zélé fondateur, le Séminaire d'histoire ecclésiastique ne fera que prospérer toujours d'avantage.

—

RECHTSGENOOTSCHAP
der katholieke Hoogeschool van Leuven.

—

BESTUUR.

Eere-Voorzitter : Hoogeerweerde heer ABBELOOS, rector magnificus.
Voorzitter : J. Van Biervliet, hoogleeraar.
Ondervoorzitter : Al. J. Van de Vyvere.
Eerste Schrijver : E. Duysters.
Tweede Schrijver : P. Van den Hove.
Schatbewaarder : A. Verschaeve.

EERE-LEDEN.

De heeren :
A. E. Coremans, volksvertegenwoordiger.
Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar.
V. Brants, id.
E. Descamps, id.
G. Helleputte, id. en volksvertegenwoordiger.
Eerw. heer kanunnik Hemeryck, hoogleeraar.
A. Nyssens, id.
Dr P. Willems, id.
Eerw. heer kanunnik Vanden Berghe, voorzitter van het Groot Seminarie van Brugge.
H. Lebon, advokaat te Antwerpen.
E. Janssens, id. te Antwerpen.
H. Noterdaeme, id. te Veurne.
L. Schepens, id. te Brugge.
E. De Visscher, id. te Brugge. 17

Ad. Pauwels, advokaat te Antwerpen.
A. Raemdonck, volksvertegenwoordiger te Lokeren.
A. Vande Put, advokaat te Antwerpen.
O. Van Malleghem, id. te Gent.
L. Plessers, leeraar te Hasselt.
P. Van Hove, advokaat te Leuven.
L. Bruyninex, id. te Gent.
V. Lambrecht, id. te Kortrijk.
P. Bolsens, te Temsche.
P. Bellefroid, advokaat te Hasselt.
C. Van Walleghem, te Zonnebeke.
A. Neyt, advok. en provinciaal raadsheer te Adeghem.
E. Goedertier, advokaat, te Antwerpen.

WERKENDE LEDEN.

De heeren studenten :

Ampe, Baert, Baetens, Baillon, Beckers, Boels, Bouc-quey, E. H. Calluwaert, Cartuyvels, Claeys, Crahay, De Bergeyck, De Brabandere, Dedecker, De Keers-maeker, De Queker, De Winde, Dierckxens, Dobbe-laere, Duysters, Feremans, Feys, Geurts, Ghys, Helleputte, Maes, Mertens, E. H. Michiels, Moeyer-soen, Praedt, Priem, Raes, Reynaert, Schobbens, Segers, Senden, Seyens, Stroobants, Vande Moor-tele, Vanden Abeele, Vanden Berghe, Vanden Bus-sche, Vanden Hove, Vander Heyde, Vander Heyden, Van de Vyvere, Van Eeckhoute, Van Hoorebeke, Van Ormelingen, Aug. Van Raemdonck, A. Van Raemdonck, Vermast, Verschaeve, Verstraete, Ver-strynge, Veys, Vliebergh, Willems.

—

VERSLAG
der werkzaamheden gedurende het afgeloopen schooljaar 1891-92, door Alfons NEYT, advokaat en provinciaal raadsheer.

—

MIJNE HEEREN,

Het is heden voor de achtste maal dat onze weldoende maatschappij door onzen hooggeleerden voorzitter, den heer Van Biervliet, geopend wordt.

Ontkiemd onder den druk van tallooze onrechtveerdigheden op rechterlijk gebied, die sedert menigvuldige jaren, ons, Vlamingen, het hoofd deden bukken, heeft zij reeds, hoe jong ook, vele beterschap en leniging aan onze leemten gebracht. Het is met ware voldoening dat wij in dat kleine verledene terugstaren.

In 1885, toen ons Genootschap in het leven kwam, waren onze gerechtshoven door de Franschelarij ten diepste gewond en verminkt, onze dierbare Moedertaal scheen vandaar voor altijd verbannen te zijn. Edoch, eene nieuwe vrijheidszon zou ons welhaast betere dagen schenken. Vermoeid van zoovele ongerijmdheden, gingen onze toenmalige kampers, ge-

paard met de nog leerende jeugd hunne gegronde klachten tot eene stem versmelten, om die rechtveerdige en dringende herstelling uit te bazuinen. Het was recht. Die tijden van verstoktheid en onderdrukking hadden immers veel te lang geduurd. Stillekéns aan, wierden de boeien der verfransching losgerukt. De vrijheid, dit natuurlijk, heilig en onafstaanbaar recht moest onverbrokkeld den gekrenkten Vlaming teruggegeven worden.

Dwars het Vlaamsche Land kwamen Vlaamsche Rechtskamers te voorschijn, nieuwe wetten werden ten onzen voordeele vervaardigd, gestemd en uitgevoerd, bij de hoogescholen Vlaamsche leergangen ingericht. — Aan zoovele billijkheid ontvreemd en ongewoon, alhoewel nog niet ten volle in onze eischen voldaan, vonden wij verzachting en wij waren tevreden.

Dank grootendeels aan den iever en de welwillendheid der opkomende jeugd door hoogerhand voortgestuwd, hebben wij sedert dien en tot heden altoos die strijdende scharen dichter en dichter zien worden. Bij iedere balie rijzen Vlaamsche vergaderingen als uit den gronde op, alwaar jonge wetgeleerden met woord en pen de tale van moeder voor de vierschaar leeren handhaven tot beternis van hen die tot hiertoe steeds onder verdrukking hebben gestaan en geleden. En zij die de kern dezer conferenciën uitmaken, wie zijn zij en vanwaar komen zij? —Ik heb de lijsten der leden doorloopen en met fierheid mag ik hier aanstippen dat velen onder hen,

hier vóór ons in dezelfde maatschappij, kweekelingen van onzen ieverigen Bestuurder zijn geweest.

Toen de standregelen van ons Genootschap werden ontworpen en vastgesteld, was de vervlaamsching van onze rechtbanken bijna het eenige doel van zijne verdienstelijke stichters. Deze vraag was dan ook van het hoogste belang en verdiende eene rasse oplossing. Hiertoe werden de vergaderingen vooral met rechterlijke redetwisten ingenomen. Een luttel tijds is sinds verloopen. en nieuwe jaren hebben nieuwe moeilijkheden bijgebracht. Menige onweerswolk is boven onze hoofden blijven steken.

Op staatkundig en maatschappelijk gebied wordt dagelijks meer en meer onze hulp ingeroepen; de arme werkman wordt door valsche leiders gewenkt en uitgelokt, met ijdele beloften gepaaid en meêgesleept. Een enkele reddingsboot blijft hem over, wil hij den afgrond ontwijken; het is de reddingsboot dien wij, katholieken, zelven moeten sturen; 't is zij die alle onweêr en alle zeeën heeft getrotst, en zoovele drenkelingen aan het strand heeft gebracht. De Vader onzer Kerk heeft tot zijne zonen gesproken; keizers en koningen hebben zijne machtige stemme gehoord. Eene grootsche beweging is tot stand gekomen. Jong zoowel als oud wordt tot het strijdperk uitgenoodigd; wij zijn immers in die tijden van vroeger niet meer, wanneer men ten minste, veertig, vijftig jaren tellen moest, vooraleer werkelijk aan het openbare leven zijn deel te nemen. Hedendaags wordt de oproep inzonderheid tot de jongeren

gedaan. Aan ons dan, ons ten beste mogelijk voor te bereiden, om aan zoovele plichten en zoovele verwachtingen op de eervolste wijze te beantwoorden.

En hier denk ik slechts de meening van onzen hooggeachten Voorzitter te vertolken, toen ik u zeggen wil : « breidt onzen Kring wijder uit, omvat in hem de maatschappelijke bekommernissen en vergeet terzelfdertijde het ziedend terrein der rechten niet. »

Meestendeels gebeurt het nu dat de beginnelingen in wijsbegeerte zich slechts met tegenzin door hunne gezellen laten overhalen om leden van ons Genootschap te worden, en dat alleenlijk omdat zij in de rechten thans ongeleerd, weinig vrucht uit dergelijke debatten trekken kunnen, en deszelfs eentoonigheid hun weinig vermaak oplevert.

Om daarin te voorzien en iedereen tot ons Genootschap toegang te verleenen, zouden wij, zonder bezwaar, nevens onze rechterlijke redewisselingen van vroeger, verscheidene maatschappelijke kwestiën kunnen behandelen, en zoo aan onzen jeugdigen boom eene nieuwe vertakking geven, die zonder den minsten twijfel de beste vruchten dragen zou.

Het hoofddoel van onze weldoende maatschappij moet immers zijn, en heeft altijd geweest, ons het spreken aan te leeren.

En daartoe kunnen wij nooit te vroeg aanvang nemen, want eens voor de balie gekomen, zien wij ongelukkiglijk maar al te klaar, en dit ten onzen schade, hoe moeilijk het is eene zaak op gevoegelijke wijze voor te houden.

*
* *

Ik vraag u wel duizendmaal verschooning, Mijne Heeren, u hierover zoo lang bezig gehouden te hebben, en zoo van uw geduld en uwe toegevendheid misbruik te hebben gemaakt.

Het was alreeds eigene ondervinding die mij daartoe heeft gepraamd en aangespoord. Waarbij is het gekomen, dat gedurende het afgeloopen jaar onze zittingen zoo schaarsch en zoo zeldzaam zijn geweest? Het ontbrak immers aan geene leden. De schuld ervan, moge 't niemand mishagen, was alleenlijk te ontwaren in eene belachelijke flauwmoedigheid van zekere vergevorderde leden, flauwmoedigheid die mettertijd in onverschilligheid en afkeer verandert. En eens voor de balie, welke taal zullen zij gebruiken? In meest alle gevallen zal de Fransche verkozen worden. Waarom? Omdat zij er meer aan gewoon, zich nooit in de Vlaamsche hebben geoefend.

Daarom, ik bid u, Mijne Heeren, wijzen wij alle bedeesdheid van de hand, toonen wij ons integendeel altoos strijdveerdig en onvervaard. In ons vak immers geldt het : *alleman soldaat!*

*
* *

Nu, Mijne Heeren, gelieft eens met mij terug te keeren, naar den beginne van het jaar dat nog niet lang geleden zijnen laatsten adem heeft uitgeblazen. Schatten en wegen wij eens te zamen de vruchten

die wij gedurende den verdwenen schooltijd te plukken kregen.

't Was den Dijnsdag 17 November dat onze reekszittingen onder voorzitterschap van den heer hoogleeraar Van Biervliet, geopend werd.

« Het is vandaag, zoo begint de heer Voorzitter zijne openingsrede, dat wij ons 7de jaar binnentreden. Zes jaren achtereen, hebben wij hier onze krachten samengespannen om de Vlaamsche rechtstaal aan te leeren, ten einde aan de verwachting van het Vlaamsche Land te kunnen beantwoorden, den dag dat de Wetgever ons recht zou laten wedervaren. En nu, zoo vervolgt de achtbare spreker, dat die glorierijke dag is aangebroken, moeten wij het ons ten plichte achten, onze krachten te verdubbelen, om de hoop die 't volk voortaan op ons zal vestigen te kunnen verwezentlijken. »

Daarna neemt de heer Pol Bellefroid, oud-schrijver van 't Genootschap, thans advocaat te Hasselt, het woord, om verslag over de werkzaamheden van het afgeloopen jaar te geven.— In dit welgemaakte werk toont hij ons ook op zijne beurt den reuzenstap dien onze Moedertaal in de Beroepshoven heeft teweeggebracht, en hij verhoopt in Juli toekomende, verscheidene heeren van het laatste Doctoraat te zien, die den moed zullen hebben hun exaam in het Vlaamsch strafrecht af te leggen.

Na dit kort maar goed verslag herneemt de heer Voorzitter het woord om advokaat Bellefroid te bedanken voor het groote aandeel dat hij tot nut en

welvaart van het Rechtsgenootschap heeft bijgebracht, en voor den vlijt en iever waarmede hij zijn ambt van schrijver nauwkeurig heeft uitgeoefend.

Op Dijnsdag 1 December is ons Genootschap in eedgerecht herschapen. Het geldt eene strafzaak waarin zekere V. W. beticht is, in den avond van 20 April 1890, te Roucq in Frankrijk, vrijwillig en met inzicht om ter dood te brengen, eenen doodslag te hebben begaan op den persoon van D. M., euveldaad gekenmerkt in het Strafwetboek door de artikelen 392 en 393 en door dezen laatste met den naam van « moord » geteekend en met eeuwigen dwangarbeid gestraft. De heer Goedertier bekleedt den zetel van het openbaar ministerie, uw verslaggever treedt als verdediger op.

De openbare aanklager poogt de plichtigheid van den beschuldigde te bewijzen door zekere omstandigheden vóór de moord, en onder deze :

1° Door den langen tijd dien W. en zijn makker V. besteed hebben, om den korten afstand af te leggen van het huis van vader V., naar de wijk Blancfour, plaats van het moordtooneel.

2° Door de getuigenis van zekeren D., die tusschen acht en negen uren, den avond der misdaad, twee personen (waarschijnlijk W. en V.) langs dien weg had zien voorbijtrekken, en alwaar hij bij 't hooren klinken van iets dat hem als een mes toescheen, de een aan den andere hoorde zeggen : « komen wij hem dezen avond tegen, hij moet er aan. »

3° Door den terugkeer van W. naar de herberg

17.

Le coq chantant, zijn aanhoudend kloppen op de deur om binnen gelaten te worden, enz.

De verdediger integendeel, tracht W. voor het eedgerecht geheel en gansch onschuldig te maken, en hiertoe pleit hij de wettige verdediging.

Niettemin laat de openbare aanklager zijne vorige gezegden in geener deelen schieten, en met meer kracht dan ooit, poogt hij eerst de wettige verdediding van kante te stellen, om daarna W. onder eene echte welsprekendheid te verpletteren, en hem als eenen waren moordenaar af te schilderen. Zelfs de verzachtende omstandigheden door art. 411 en volgende van het Strafwetboek in dergelijke gevallen voorzien, mogen hoegenaamd door den betichte niet ingeroepen worden, en ten slotte eischt het openbaar ministerie de letterlijke toepassing van het art. 393, te weten de veroordeeling tot eeuwigen dwangarbeid.

Nog een woord van de verdediging, en de debatten worden gesloten verklaard.

Daarna wordt door de heeren gezwoornen over de zaak beraadgeslagen, en W. onplichtig bevonden, vrijgesproken.

Op Maandag 21 December is ons Genootschap wederom vergaderd, maar ditmaal om over eene zaak van burgerrecht zijn gedacht te geven :

Er is kwestie over de weerde van een vermeend huwelijk.

De heeren E. Duysters en A. Verschaeve komen wederzijds als eischer en verweerder op.

Op art. 201 gesteund, toont de heer Duysters klaar

en duidelijk dat er slechts éene voorwaarde vereischt is om de kinderen, uit een vermeend huwelijk gesproten, voor altijd te wettigen, en deze voorwaarde is de goede trouw. En daar zij hier wezentlijk tusschen de echtgenooten bestaat en erkend is, moet het kind uit zulk huwelijk geboren, noodzakelijk als wettig aanschouwd worden.

Moeilijk voorzeker is de taak voor den verweerder, den heer Verschaeve, om het tegenovergestelde te bewijzen.

Doch als strenge redekundige weet hij op eene prachtige en bevallige wijze, de zaken zoo te wenden dat het art. 201 aan het wankelen gaat.

Niettemin weet de heer Duysters in zijn wederantwoord op eene schitterende wijze zijn vorig gezegde staande te houden en te versterken. De Rechtbank tegenover zijne onwederlegbare bewijzen, moest den eischer gewonnen geven.

Den Maandag 1 Februari hebben wij opnieuw eene zaak van strafrechterlijken aard voorhanden. De betichte is aangeklaagd, op twee verschillige stonden, brand gesticht te hebben, aan eene tweewoonst die op het oogenblik dat het vuur er de eerste maal aangestoken is geworden, verscheidene personen bevatte.

M. Van Eeckhoute, die het ambt van openbaar ministerie uitoefent, tracht door menige klare en weldoordachte beweegredenen de plichtigheid van den beschuldigde voor oogen te brengen.

M. Torfs, die de verdediging van den betichte

voordraagt, schildert ons den verdachte af, als eenen nieuweling in de gemeente, als eenen onbekende en bijgevolg als eenen onbeminde, 't geen hem ten onrechte eene zekere jaloerschheid van vele inwoners op den nek heeft gejaagd.

De heer Torfs pleit met welsprekendheid, doch het Hof, van de plichtigheid van den betichte overtuigd, spreekt zijne veroordeeling uit.

Ons Genootschap blijft aanhoudend in Assisenhof herschapen. Op Maandag 15 Februari is het eene moordpoging, droevig gevolg van een jachtmisdrijf, die aan de dagorde is. Het zijn pensjagers die bij eene botsing op de openbare macht geweerscheuten hebben gelost.

Deze die gevuurd heeft, kan niemand anders zijn dan deze die hier op de pijnbank gezeten is. Dit ten minste beweert M. Vanden Hove, die den zetel van het openbaar ministerie bekleedt. Verders, op de beste wijze en in onze zuivere Vlaamsche taal, 't geen hem eere aandoet, tracht M. Vanden Hove te bewijzen, en dit bevestigt hij door de woorden der getuigen, dat de aangeklaagde niet alleenlijk bij toeval zou geschoten hebben, maar wel sterker, dat hij opzettelijk naar de volle borst heeft gevuurd, en aldus vrijwillig en met het volle inzicht om zijn slachtoffer ter dood te brengen.

M. Van de Vyvere, die de verdediging van den beschuldigde op hem genomen heeft, is geene van die mannen die gemakkelijk om vellen zijn.

Met gloed en overtuiging tracht hij de beweegre-

denen van het openbaar ministerie te keer te gaan, en om des te beter de onplichtigheid van zijnen klient te doen uitschijnen, roept hij zelfs de getuigenissen van verscheidene gendarmen in. Dat de verdachte geschoten heeft, zegt hij, dit kan niemand bewijzen, want niet een heeft het gezien, en hij zelf zegt het niet.

Zou hij vrijwillig en met inzicht om te dooden, geschoten hebben, 't geen volgens artikel 51 van het Strafwetboek eene onmisbare voorwaarde is?

Hier nogmaals bestaan de minste bewijzen niet, maar wel integendeel, bekent ons een der slachtoffers zelf, dat de betichte onbekwaam is zulke grove euveldaad te bedrijven. Er blijft ons dus niets over dan te veronderstellen dat het schot zal losgebrand zijn in eene haast, buiten den wete des beschuldigden, daar zij onverwachts zijn overvallen geworden.

Het Hof, geroepen om over de zaak oordeel te strijken, spreekt den beschuldigde vrij.

*
* *

Het jaar 1892 is een jaar van werkstakingen... In Frankrijk vooral, en elders in den vreemde, hebben de werklieden het werk verlaten.

Wel of kwalijk, het schijnt dat de leden van onze maatschappij er een voorgevoelen van hebben. Zij ook vervallen in werkeloosheid. Zóó is het gekomen dat wij van 15 Februari tot 21 Juni zulk eene groote « lacuun » te betreuren gehad hebben.

Den Maandag 21 Juni kregen wij onze laatste vergadering.

Bij het openen der zitting geniet uw ootmoedige schrijver de eer, in naam van het Genootschap, de rechtzinnige gelukwenschen te mogen ontvangen van den achtbaren Voorzitter, ter gelegenheid zijner kiezing als lid van den Provincieraad, waarop de vereerde, ontroerd, den heere Voorzitter voor zijne welwillende woorden, en gansch de vergadering voor hare toejuichingen, uitterherte bedankt.

Vervolgens krijgen wij eene puike voordracht ten gehoore van den heer Goedertier, over *Onze Taal en hare Rechten*. De heer ondervoorzitter schetst ons de geheele geschiedenis af der wederwaardigheden, die onze Moedertaal onderstaan heeft in bestuur- en rechterlijke zaken. Hij steunt bijzonder op de afgunst, die onze taal genieten moest in het jaar 30, afgunst die heden door de Coremanswet verminderd is geworden.

Ten slotte werpt de heer Goedertier eenen oogslag op de toekomst, die hij vol hoop te gemoet ziet.

De voordracht van den heer ondervoorzitter is een werk van studie, en verdiende wel de toejuichingen die zij genoot.

*
* *

Hier, Mijne Heeren, omvouwen wij het verloopen jaar met den dekmantel van het verledene, en koesteren voor het nieuwbegonnen de vaste hoop onze onvermoeide pogingen voortaan zooals éerder met den besten üitslag bekroond te zien.

Vooraleer afscheid van u allen te nemen, en de zaal te verlaten waar wij te zamen zoovele nuttige en aangename stonden hebben gesleten, voel ik mij overgelukkig in den name van gansch het Genootschap, eene welverdiende hulde te mogen brengen aan onzen heer Voorzitter, aan hem die sinds den beginne altoos onze rechte leider is geweest, aan hem den rondborstigen en onbewimpelden Vlaming, die de weinige ledige uren die hem overblijven teenemaal ten beste geeft om van ons ware Vlaamsche burgers te maken. Aan hem onze altijddurende verknochtheid, aan hem onzen innigen dank.

—

CERCLE AGRONOMIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

ANNÉE ACADÉMIQUE 1891-1892.

Composition du bureau.

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université.
Président : M. le professeur DE MARBAIX.
1er Vice-Président : M. le professeur THEUNIS.

Membres étudiants du bureau.

2d Vice-Président : M. J. De Marbaix.
Secrétaire : M. J. Gellaerts.
Secrétaire-Adjoint : M. Ed. Degrelle.
Trésorier : M. V. Malcorps.
Bibliothécaire : M. Maillard.

Membres :

ÉLÈVES DE 3e ANNÉE.

MM. Claes, de Doetinghen, de Limburg, De Feyter, Demanet, de Marnix, Fortemps, Jacobs, Lowet, Naveau, Soens, Van Cauwenberge, Van den Abeele, Van den Wouwer, van Zuylen.

ÉLÈVES DE 2e ANNÉE.

MM. Augustin, Barblé, Bareel, Baudrez, Beheyt, de Héneffe, Devos, Goffinet, Hendrickx, Houyoux, Jadoul, Kranz, Leclerc, Mertens, Pasleau, Petit, Van Hoorebeke, Van Seynhave, Wartique, Wéry.

ÉLÈVES DE 1re ANNÉE.

MM. Brion, de Soensberghe, Giele, Maertens, Montens, Nerinckx, Pollet, C. Roodberghe, F. Roodberghe, 't Serstevens, Wasseige.

—

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE AGRONOMIQUE pendant l'année académique 1891-1892, présenté au nom de la commission directrice, par MM. DE VOS et PETIT.

—

MESSIEURS,

Chargés de résumer les travaux du Cercle Agronomique pendant l'année académique 1891-1892, nous sommes heureux de constater que cette année a été prospère et que sa place est marquée dans les Annales de notre Cercle.

Mais à qui revient l'honneur des résultats obtenus? Nous le devons en tout premier lieu à nos honorables et dévoués président et vice-président, MM. les professeurs De Marbaix et Theunis; ces maîtres éclairés n'ont cessé de donner à nos séances leur éclat, à nos jeunes intelligences une sage et droite direction et au Cercle lui-même le gage le plus assuré d'une longue et féconde existence. Aussi, avons-nous a leur égard un impérieux devoir à remplir : celui de leur adresser avec nos plus vifs remerciements, l'hommage de notre profonde reconnaissance.

Nous devons ensuite un tribut de remerciements

à nos condisciples de troisième année actuellement ingénieurs, pour les travaux et les recherches qu'ils se sont imposés en préparant ces conférences dont l'utilité n'est plus contestée.

Enfin, nous vous remercions vous tous membres assidus du Cercle, qui êtes venus rehausser par votre présence, l'éclat de nos réunions.

Nous abordons maintenant, Messieurs, l'objet propre de notre rapport : la revue des travaux présentés pendant l'année qui vient de s'écouler.

La séance d'ouverture s'est tenue le 24 novembre 1891. M. De Marbaix, président, a fait un chaleureux appel au zèle et au dévouement des membres; on y a répondu par des applaudissements bien nourris : bon augure pour l'année qui commence. M. l'ingénieur Beauduin, ancien secrétaire du Cercle, donne lecture du rapport sur les travaux de l'année 1890-1891; ce rapport a été écouté avec d'autant plus d'intérêt qu'il a été tracé de main de maître, et qu'il a relaté les travaux d'une année qui comptera certainement parmi les plus prospères.

Dans la seconde séance, M. Vanden Abeele nous présente un travail intéressant sur le « Choix d'une race bovine ». Il faut, dit l'orateur, dans les conditions ordinaires, une bête donnant beaucoup de beurre, et qui s'engraisse assez facilement après la diminution des aptitudes lactifères. Il passe ensuite en revue les races les mieux connues en Belgique. A propos de la race Durham, M. le Président nous rappelle que cette race n'a produit de bons résultats

que dans le Condroz; il nous rappelle aussi que la race hollandaise l'emporte comme quantité de lait, que la race Jersey donne moins de lait mais d'une richesse supérieure; par contre elle exige une nourriture de premier choix; enfin, dit-il, le moyen le plus sûr pour obtenir une bonne race, c'est la sélection par croisement avec choix judicieux.

Dans une séance suivante, M. Joseph De Marbaix nous présente sur un sujet aride en apparence, une conférence pleine d'intérêt : il nous entretient de la « Diffusion ». La théorie en est exposée d'une façon claire et méthodique, ce qui vaut au conférencier les félicitations de M. Theunis. A propos des pulpes, il est rappelé que cet aliment est excellent pour le bétail : le sucre excepté, la quantité de principes nutritifs y est sensiblement la même que dans la betterave.

En la séance du 19 janvier 1892, M. Fortemps nous expose les ruses les plus communément employées dans le monde maquignon; c'est un exposé de détails intéressants et qu'il est souverainement utile de connaître. Ensuite, M. de Limburg-Stirum, dans une conférence présentée avec une aisance remarquable, nous fait suivre toutes les opérations qui se rattachent à la « Fabrication de la chicorée », en insistant sur les différents modes de sèchage et de torréfaction.

Une question excessivement délicate a été étudiée avec beaucoup de soin par M. l'abbé Pasleau : il s'agit du « Salaire de l'ouvrier agricole ». L'orateur trouve

le salaire insuffisant. Il établit que non seulement l'ouvrier agricole aurait intérêt à son augmentation, mais aussi le propriétaire et le fermier.

En la séance du 16 février, M. l'abbé De Feyter traita le sujet intitulé « Le grain de froment et sa germination ». Après avoir exposé la composition et la structure du grain de froment, le conférencier établit les conditions de sa germination; conditions qui sont de deux espèces : il y a d'abord les conditions intrinsèques; conformation parfaite du grain, volume moyen, poids spécifique élevé; il doit être récolté à maturité parfaite et être l'objet d'une sélection soignée. Viennent ensuite les conditions extrinsèques : présence de l'air, une certaine quantité de chaleur, enfin une humidité convenable. Comme traitement préventif aux attaques du grain par les spores nuisibles, on pratique le chaulage. — En résumé, cette conférence a valu à M. l'abbé De Feyter des félicitations bien méritées.

« L'orge en rapport avec la brasserie, » tel a été le sujet choisi par M. Van Cauwenberge, ingénieur-brasseur. Dans ce travail, l'orateur détaille les points suivants : qualités botaniques des différentes orges, les phénomènes chimiques qui se passent lors de la germination de l'orge en brasserie, ensuite les qualités suivantes d'une bonne orge de brasserie : vitalité suffisante, composition chimique telle que l'orge donne un moût excellent et une bière se conservant bien. Enfin l'orateur nous entretient de la culture de l'orge en attirant l'attention sur l'orge chevalier qui

donne des rendements pouvant atteindre 75 kilos à l'hectolitre; l'idéal, au point de vue de la brasserie, serait l'amélioration de la culture de l'orge, afin d'obtenir un produit excellent pour la fabrication de la bière. Mais d'autre part, la culture en est difficile à cause des dangers de verse et de la couleur variant facilement du jaune au brun, teinte dépréciée en brasserie.

Le 8 mars M. de Marnix présente son travail sur la « Laiterie ». L'orateur a commencé par examiner les instruments que nécessitent les analyses les plus usitées; puis il a exposé les principales falsifications et altérations du lait, notamment le lait bleu; ensuite, les différents modes d'écrèmage et de barattage. Le petit lait résultant de l'écrèmage à la centrifuge, présente sur celui provenant de l'écrèmage spontané, l'avantage d'être doux et d'éviter ainsi au bétail les inconvénients résultant de l'acidité. Au sujet des altérations du lait, on peut mentionner les conservateurs borax et carbonate de soude.

Dans une autre séance, M. l'abbé Claes s'occupe du « Croisement ». C'est, dit le conférencier, l'union de deux individus appartenant à des races différentes. Lorsqu'une race étrangère se montre supérieure à tous égards à la race indigène, on recommande de pousser le croisement jusque absorption de la race croisée par la race croisante. Malheureusement, une erreur qui dans la pratique a amené de fâcheux mécomptes, c'est de croire que le croisement seul suffit pour transformer complètement la race et lui

donner des qualités toutes nouvelles. Si, dans le croisement, on a été trop loin c'est-à-dire qu'on a dépassé le but, on doit se servir d'un mâle métis moins avancé, ou même d'un mâle appartenant à la race dont les caractères se montrent trop affaiblis.

En la séance du 6 avril, M. Van den Wouwer nous entretient des « Engrais phosphatés ». Résumons ses idées : le phosphore est aussi nécessaire aux animaux qu'aux plantes. La richesse des terres en cet élément varie dans des limites assez étendues, mais en général notre sol belge ne le contient qu'en faible quantité. Sa restitution affecte trois formes différentes : le phosphate tricalcique, le phosphate bicalcique et le phosphate monocalcique. Le premier doit subir dans le sein de la terre une préparation susceptible de favoriser sa diffusion et de la mettre ainsi à la disposition des plantes ; les deux derniers dès le moment de leur incorporation peuvent agir sur la végétation.

Une seconde fois nous voyons M. Van den Abeele aborder la tribune pour nous faire ressortir le « Rôle des engrais ». Après avoir rappelé succinctement les raisons qui ont amené les savants à étudier l'alimentation des plantes, il met en présence les théories ancienne et nouvelle concernant le rôle de l'humus. Toutes les deux sont entachées d'exagérations : la théorie ancienne admettait un rôle tout à fait prépondérant à l'humus; de nos jours, on est tombé dans l'exagération contraire. Etablissant la véritable notion de l'engrais, le conférencier en définit le rôle comme suit :

« Le rôle des engrais consiste à fournir aux plantes » les éléments qui leur sont nécessaires et que la » nature ne met pas à leur disposition et à fournir » au sol la quantité de matières organiques néces- » saires pour qu'il se trouve dans un bon état » physique. »

Pour terminer la série de nos conférences, M. Van den Wouwer nous fait connaître les « Engrais potassiques ». Anciennement, dit-il, les matières minérales de l'organisme, à l'exception de celles des os, étaient considérées comme accidentelles et de peu d'importance. Liebig le premier réfuta ces erreurs, tout en montrant l'absolue nécessité des sels potassiques. La question de connaître le sel potassique convenant à telle ou telle plante, est longuement discutée.

En terminant cet exposé, Messieurs, formulons un dernier vœu : Puisse le Cercle Agronomique se développer de plus en plus. Puissent les travaux qui seront présentés cette année, lui conserver la réputation qu'il s'est acquise par ses travaux antérieurs.

CONFÉRENCE
d'Histoire littéraire grecque et latine.

—

ANNÉE 1891-1892.

Président d'honneur, Mgr ABBELOOS, recteur de l'Université.
Directeur, M. F. COLLARD, professeur.
Secrétaire, M. l'abbé GÉRARD, Victor, de Bastogne, candidat en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM.
Bormans, Alphonse, de Beeringen, candidat en philosophie et lettres;
L'abbé Haemels, André, de Louvain, professeur au collège St-Pierre;
Goemans, Léon, de Louvain, docteur en philosophie et lettres, surveillant à l'athénée;
Huss, Mathias, de Luxembourg, docteur en philosophie et lettres, professeur à Chicago;
Lecoutere, Charles, d'Anvers, docteur en philosophie et lettres;
L'abbé Legrain, Modeste, de Malonne, docteur en philosophie et lettres;
Liénaux, Charles, de Lombise, candidat en philosophie et lettres;
Loos, Edouard, de Louvain, docteur en droit;

Mallinger, Léon, de Luxembourg, étudiant en philosophie et lettres;

Olschewsky, Siméon, de Louvain, candidat en philosophie et lettres;

L'abbé Roger, Justin, de Jodoigne, professeur au collège St-Pierre;

L'abbé Smets, François, de Casterlé, candidat en philosophie et lettres.

—

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année 1891-1892, présenté par M. l'abbé V. GÉRARD, candidat en philosophie et lettres.

—

Messieurs,

Appelé par ma charge de secrétaire à rendre compte des travaux de notre Conférence pendant l'année qui vient de s'écouler, j'essaierai de résumer, sans leur enlever leur physionomie propre, les nombreuses et solides études dont vous avez enrichi nos archives, d'en reproduire assez fidèlement l'esprit, pour que chacun de vous retrouve et reconnaisse, dans une courte analyse, ses idées et ses sentiments. Mais il est une chose qui ne peut malheureusement se rappeler que par un mot, et que vous placez cependant parmi les plus chers souvenirs emportés de nos réunions. Je veux parler de ces conversations d'un caractère plus intime qui toujours préludaient à nos travaux, et où notre zélé Directeur nous ouvrait, avec une générosité sans calcul, les trésors de son savoir et de son expérience; où nous lui soumettions, avec la confiance qu'il mérite si bien, nos doutes et nos difficultés; où nous aimions à recueillir mille petits

détails intéressants et instructifs, à découvrir mille petits coins du domaine philologique ou pédagogique qui échappent à l'observateur inexpérimenté. Si nous avons apporté à nos réunions une ardeur toujours joyeuse, c'est à cette bonté et à ce dévouement de M. le professeur Collard qu'il faut l'attribuer. Qu'il me permette de lui en offrir aujourd'hui nos plus sincères et nos plus vifs remerciements.

L'analyse et, dans une certaine mesure, le contrôle des publications modernes ont, cette année encore, constitué la partie principale de nos travaux. Nous avons établi notre observatoire sur l'une des sept collines de Rome, et de là, braquant notre lunette sur le vaste empire des lettres latines, nous en avons parcouru tour à tour les plus importantes régions.

Ici, comme dans la plupart des genres littéraires, les Romains furent les imitateurs des Grecs; mais ils conservèrent pourtant dans ce domaine une certaine indépendance. Rome doit à la Grèce la « fabula crepidata »; la « fabula prætexta » est toute romaine, du moins par le sujet. *Le drame national historique* a-t-il tenu sur le théâtre romain une place considérable? Telle est la question que se pose Ch. Meiser (1) dans une étude dont M. Huss nous a donné une analyse fidèle. Meiser répond affirmativement, et pour preuves il allègue les fragments et les titres de drames historiques qui nous ont été conservés,

(1) K. Meiser, *Ueber historische Dramen der Roemer*. Muenchen, 1887.

l'*Octavia* de Sénèque, enfin — et c'est ici le côté original de ses recherches — de nombreux passages d'auteurs latins qui lui paraissent empruntés à des drames historiques aujourd'hui perdus. M. Huss trouve que Meiser a un peu forcé la note, surtout dans la dernière partie de son travail.

De la tragédie à l'épopée la transition est facile, si l'on pense qu'à Rome elles sont sœurs jumelles. M. Haemels s'est chargé de nous faire connaître le plus illustre représentant de la poésie épique chez les Romains. Mais l'œuvre de Virgile est un champ si vaste qu'il a fallu se borner à le considérer sous un seul aspect. C'est G. Boissier (1) qui a servi de guide à notre zélé confrère dans son étude sur *Virgile considéré sous le rapport religieux*. Le grand poète était destiné par son caractère même, par ses dispositions naturelles, à seconder les efforts d'Auguste dans l'œuvre de restauration religieuse entreprise par ce prince : il était ce qu'on appellerait aujourd'hui un conservateur. Aussi le vit-on accéder de grand cœur aux désirs de Mécène, en célébrant dans ses *Géorgiques* le travail et la prière. On sait que l'*Enéide* fut composée sous l'inspiration directe d'Auguste. Dès lors rien d'étonnant si cette épopée est un poème religieux plus encore qu'un poème national, et si le pieux Enée ressemble si peu au fou-

(1) G. Boissier, *La Religion Romaine d'Auguste aux Antonins*, 2 v. Paris, 1884.

gueux Achille. Mais quelle était la religion prêchée par le poète? Il est difficile de donner à cette question une réponse précise. L'œuvre de Virgile présente sur ce point des incohérences qui s'expliquent d'ailleurs par le dessein manifeste de mêler aux traditions nationales des idées philosophiques. C'est même ce mélange qui en constitue sous le rapport religieux la principale originalité. — Ai-je besoin de rappeler l'intérêt qu'excita une étude si attachante, et où se reflétaient si bien les qualités de style et de pensée de l'éminent écrivain français?

Nous ne quitterons pas Virgile sans mentionner une étude de Kothe que M. Mallinger nous a fait connaître et qui a pour titre : *Virgile et Timée — Timée et les Tusculanes de Cicéron* (1). On a cru voir dans certains passages de l'Enéide et des Tusculanes des réminiscences de l'historien grec Timée. Kothe prouve que ces ressemblances de détail ne suffisent pas à autoriser cette opinion, et que même les divergences sont telles qu'on est en droit de la repousser.

Nous prenions congé de Virgile, lorsque, sans sortir du palais de Mécène, nous fîmes la rencontre d'Horace. M. Mallinger ne pouvait laisser passer cette occasion de nous faire connaître « un de ses poètes favoris ». Avec cette élégance et ce talent tout personnel qu'il a su mettre dans ses nombreux travaux, M. Mallinger, s'inspirant d'une étude de Rosenberg

(1) *Jahrbuecher fuer class. Philologie, 35 Jahrg. 1889.*

sur la *Lyrique d'Horace* (1), nous fit apprécier les qualités et les défauts du poète dans ses œuvres lyriques et examiner impartialement les reproches qu'on lui adresse. Dès le début de son livre, le philologue allemand fait une remarque très juste : il ne faut pas, dit-il, juger Horace avec nos idées modernes, mais avec celles de son époque ; on s'épargnera alors à soi-même bien des erreurs, au poète bien des reproches immérités. Ce principe une fois posé, on ne peut refuser à Horace une grande habileté dans l'art de la composition, une certaine originalité dans l'inspiration, la pureté et l'élégance de la forme et même jusqu'à un certain point, la richesse et la variété du fond. Si dans ses odes l'unité se cache trop souvent sous un désordre apparent, s'il y accorde trop de place à l'érudition, si les sources d'inspiration sont pour lui moins nombreuses que pour nos lyriques modernes, il faut s'en prendre ou aux Grecs, ses modèles, ou aux sentiments, aux idées de l'époque, bien plus qu'au poète lui-même. Toujours simple et naturel, souvent tendre et passionné, âme délicate, esprit fin et observateur, ami de la modération dans les idées comme dans les mœurs, Horace est par excellence le poète aimable.

Cela peut être vrai du poète lyrique. Mais Horace a cultivé un genre qui n'est rien moins qu'aimable : la satire. Cependant, là encore, Perse lui reconnaît

(1) E. Rosenberg, *Die Lyrik des Horaz*. Gotha, 1883.

le mérite d'être enjoué : « Circum præcordia ludit, » dit-il en parlant de son devancier (1). Des satires d'Horace, Fritzsche a donné une édition dont M. Mallinger a bien voulu nous résumer la préface. Fritzsche y fait l'histoire de la satire latine. Comme genre littéraire, la satire fut inaugurée à Rome par Ennius; perfectionnée par Lucilius, elle fut portée à son apogée par Horace. La variété dans le choix du sujet et les procédés d'exposition, la gaîté franche et la fine ironie, le naturel dans le ton et la simplicité dans le style, la vérité dans la peinture des hommes et des choses et l'indignation sincère en présence des vices de l'époque, en un mot toutes les qualités du vrai poète satirique, on les retrouve chez Horace. Faut-il exagérer l'éloge et souscrire aux paroles de Quintilien, lorsqu'il dit : « Satira tota nostra est »? Fritzsche n'est pas de cet avis; sur ce terrain encore les Romains sont tributaires des Grecs.

On ne se sépare pas facilement d'un poète comme Horace. Aussi avons-nous écouté avec un nouveau plaisir un résumé très bien fait du travail de F. Riemer sur les *Poésies d'Horace considérées au point de vue du fond* (2). Guidé par le philologue allemand, M. Olschewsky a étudié successivement les satires, les épodes et les odes du grand poète. Imitatrice des

---

(1) Sat. 1, v. 117.

(2) F. Riemer, *Characteristik der Gedichte des Horaz, vorzugsweise der Oden, nach ihrer stofflichen Seite*, Neustadt, 1877.

Grecs, mais conservant une certaine originalité, la poésie horatienne a pour caractéristique de refléter fidèlement le caractère romain. Dans les satires comme dans les odes, c'est le patriotisme, c'est la philosophie de la vie pratique, c'est l'amour sincère des antiques vertus qui inspirent presque toujours le poète. Plus familier et plus bienveillant dans les satires, plus enthousiaste et plus sensible dans les odes, plus vif et plus piquant dans les épodes, Horace reste pourtant toujours fidèle à son éducation, à son caractère égal et modéré, à son amour de la patrie. Né poète et possédant une langue merveilleuse, il eût conquis et gardé sans conteste le premier rang parmi les poètes latins, s'il avait eu moins de modération, plus de force dans la pensée, plus d'énergie dans l'expression.

Il semble qu'après ces intéressants travaux sur Horace la veine dût être épuisée. Mais un ancien nous est revenu, dont le talent n'est pas oublié parmi nous, et qui, envisageant les œuvres du grand poète sous un aspect nouveau, a donné à nos premières recherches le couronnement qui leur manquait. Appréciant un ouvrage de O. Weissenfels (1), M. Goemans nous a parlé d'*Horace considéré au point de vue de l'enseignement moyen*. Former des hommes à l'école de l'antiquité, tel est, pour Weissenfels, le

---

(1) O. Weissenfels, *Horaz, Seine Bedeutung fuer das Unterrichtziel des Gymnasiums und die Principien seiner Schulerklarung*. Berlin, 1885.

but des humanités. Or la civilisation romaine n'a pas de peintre plus fidèle ni plus habile qu'Horace, et, dans l'œuvre du poète, rien n'est plus propre à révéler aux jeunes intelligences les secrets de cette civilisation, que les poésies érotiques et symposiaques et les satires : dans les premières, le poète se montre sous son véritable jour; les secondes sont la partie la plus objective, la plus substantielle de son œuvre. Au point de vue strictement littéraire, il y a beaucoup de fruits à retirer d'une lecture assez rapide, mais intelligente, des épîtres et des satires qui ont rapport aux lettres. Voilà, d'après Weissenfels, les principes qui doivent régler le choix des pièces à mettre entre les mains des jeunes gens. On pèche ordinairement, dit-il, par excès de pudeur : qu'on enseigne Horace en chrétien, et il n'y a presque rien à passer. Weissenfels est d'ailleurs assez indulgent dans le portrait qu'il trace du poète. Au point de vue méthodologique, son livre est une source féconde de précieux renseignements; on y trouve même, sans trop s'en douter, un excellent commentaire de l'œuvre d'Horace. Aussi M. Goemans termine-t-il son rapport, tout semé d'ailleurs de judicieuses réflexions, par des éloges qui seraient sans réserve, si l'auteur n'avait poussé beaucoup trop loin la hardiesse de ses principes en morale et en éducation.

Passons du beau siècle de la littérature latine à une période moins glorieuse, mais non moins digne d'intérêt, quoique à d'autres points de vue. Et puisque nous avons commencé l'histoire de la satire,

achevons-la, avec Perse et Juvénal. *La diversité des idées morales de Perse et de Juvénal :* tel est le sujet que l'infatigable M. Mallinger a traité devant nous d'après une dissertation de Strerath (1). Rien de personnel dans l'étude de Strerath ; le sujet est rebattu ; les interprètes des deux satiriques ont montré depuis longtemps ce qui distingue le jeune poète stoïcien du vieux Romain qu'irritent les hontes de son temps.

La biographie de Juvénal suscite des recherches plus intéressantes. Le professeur J. Dürr (2), après beaucoup d'autres, a entrepris ces recherches, et M. Lecoutere, avec un sens critique déjà très remarquable, nous en a rendu compte. Dürr a eu le bonheur de découvrir une source nouvelle, le *Codex Barberinus :* ce manuscrit contient une *Vita* assez récente, mais qui, aux yeux du philologue allemand, ne manque pas d'autorité. Comparer les sources et en faire surgir une biographie acceptable, tel est le but de Dürr. L'a-t-il atteint ? M. Lecoutere ne le pense pas ; il lui fait le reproche capital de s'appuyer presque uniquement sur des conjectures et trouve qu'il n'a pas reculé les limites du doute qui plane sur la vie et la personne de Juvénal.

Cependant la poésie ne devait pas occuper seule nos laborieuses et agréables soirées. Nous allâmes donc chercher la prose presque à son berceau. *Les*

---

(1) Strerath, *Ueber die Verschiedenheit der sittlichen Anschauungen des Persius und des Juvenal.* Cöln, 1873.

(2) Dürr, *Das Leben Juvenals.* Ulm, 1888.

fragments de L. Cœlius Antipater firent l'objet d'une étude très solide de M. Olschewsky. S'appuyant sur quelques travaux allemands (1), il nous entretint de la biographie du vieil annaliste, des sources de ses écrits et de la manière dont il a traité son sujet, de son autorité comme historien, enfin, suivant en cela l'opinion de plusieurs philologues et notamment de Pluss, il partagea les fragments d'Antipater en deux groupes : les uns appartiennent à un premier ouvrage, les *Annales;* les autres à un ouvrage dont le titre même d'*Historiæ* a disparu dès l'antiquité.

Aux Annales succède l'histoire proprement dite. M. Legrain nous y introduit en nous faisant, avec la verve et l'originalité qu'on lui connaît, l'analyse d'une étude de Ch. Thiaucourt sur *le Catilina de Salluste* (2). Etude très solide, nous dit M. Legrain, toute bourrée de détails historiques et chronologiques, savante compilation des travaux érudits, où l'on regrette pourtant de voir le côté littéraire trop brièvement traité. Pour Thiaucourt, l'adage bien connu : « Video meliora proboque, deteriora sequor » suffit à expliquer la contradiction évidente que Salluste a mise entre sa vie publique et privée et la philosophie de ses écrits. Comme historien, il a le grand mérite

---

(1) O. Meltzer, *De L. Cœlio Antipatro Belli punici secundi scriptore.* Leipzig, 1867 ; O. Gilbert, *Die Fragmente des L. Cœlius Antipater.* Leipzig, 1879 ; Sieglin, *Die Fragmente des L. Cœlius Antipater.* Leipzig, 1879.

(2) C. Thiaucourt, *Etude sur la conjuration de Catilina.* Paris, 1877.

d'avoir inauguré à Rome la vraie manière d'écrire l'histoire; malheureusement il n'a su se dépouiller ni de ses sympathies ni de ses haines politiques. L'éloge de l'écrivain n'est plus à faire : son style concis et nerveux, expression fidèle de ses mâles pensées, et son talent d'observateur et de peintre le placent parmi les maîtres de la prose latine.

Plus que Salluste peut-être, *Cornelius Nepos* est pour nous une vieille connaissance. Aussi avons-nous senti se réveiller tous les joyeux souvenirs de l'enfance, en entendant M. Loos nous résumer la préface que Ch. Nipperdey a mise en tête de son édition de cet auteur. Toutes les questions relatives aux œuvres de Nepos, M. Loos les a soulevées dans son beau travail. Pour ne citer que celles qui nous ont le plus frappés, rappelons le portrait que trace Nipperdey du vieil ecrivain latin : sa bonté d'âme, la pureté de ses mœurs, son activité littéraire; n'oublions pas non plus que si ses ouvrages et en particulier celui que nous connaissons, ont peu de valeur intrinsèque, l'agrément de la composition, le ton de bonhommie qui y règne et l'air de vertu qu'on y respire, justifient pleinement la réputation de l'auteur et nos sympathies pour son œuvre.

Les savantes recherches que les écrits d'*Asinius Pollion* ont suscitées, surtout depuis quelques années, ont rendu son nom célèbre parmi les philologues contemporains. Il méritait bien de notre part une attention spéciale; nous ne la lui avons pas refusée. M. Liénaux sut d'ailleurs exciter notre curiosité en

nous faisant, d'après d'Hendecourt (1), un vivant portrait de ce vaillant guerrier qui sut unir au culte de la patrie et à l'antique vertu républicaine l'amour des lettres et des arts, et dont le remarquable talent d'orateur et d'écrivain fut tant apprécié des hommes de son temps. Le personnage connu, nous pouvions aborder ses œuvres. M. Lecoutere nous a résumé de la manière suivante une étude de G. Landgraf sur *César et ses continuateurs* (2). En comparant successivement les écrits du « Corpus Cæsarianum » entre eux et avec les ouvrages authentiques d'Asinius Pollion et d'Hirtius, l'auteur cherche à établir : 1° qu'Asinius Pollion est réellement l'auteur du « Bellum Africanum »; 2° que les autres écrits du « Corpus Cæsarianum » laissés inachevés par Hirtius ont été revisés et édités par le même Asinius Pollion. Ces conclusions ont été adoptées par les philologues les plus compétents. Wölfflin (3), entre autres, n'hésite pas à attribuer le « Bellum Africanum » à Asinius Pollion dans l'édition qu'il a donnée récemment de cet ouvrage. M. Roger nous a analysé la préface de cette édition. Brièvement, mais en termes précis, les di-

---

(1) O. d'Hendecourt, *Etudes sur la carrière politique et littéraire d'Asinius Pollion*. Louvain, 1858.

(2) G. Landgraf, *Untersuchungen zu Cæsar und seinen Fortsetzern, insbesondere ueber Autorschaft und Komposition des « Bellum Alexandrinum » und « Africanum »*. Erlangen, 1888.

(3) *C. Asini Polionis de Bello Africo Commentarius rec.* Wölfflin et Miodonski. Leipzig, 1889.

verses questions agitées par le savant Wölfflin, dans cette préface, nous ont été tour à tour exposées : les manuscrits du « Bellum Africanum » et leur autorité, leur orthographe, la langue et le style de l'écrivain, les appréciations des anciens sur Asinius Pollion, l'authenticité de l'ouvrage, voilà autant de problèmes dont M. Roger a bien voulu résoudre pour nous les équations.

Entrant vaillamment dans le détail d'une de ces difficiles questions, M. Bormans, après J. H. Schmalz(1), un savant dont personne ne contestera la compétence en cette matière, M. Bormans, dis-je, a caractérisé comme suit *la langue d'Asinius Pollion*. Elle est le fruit d'une étude approfondie des vieux prosateurs et des premiers poètes latins; on y découvre une propension marquée pour le rythme poétique, la recherche des mots et des tournures propres aux poètes, l'usage assez fréquent de vulgarismes, enfin une opposition expresse aux principes de l'école cicéronienne. A ces données générales succède, dans l'opuscule de Schmalz, ce qu'on appelle la grammaire d'Asinius Pollion. M. Bormans a eu le louable courage de la lire avec attention, pour nous en donner un aperçu clair et méthodique.

On connaît *le jugement que Pollion a porté sur les commentaires de César*. J. Cornelissen (2) a fait

---

(1) J. Schmalz, *Ueber den Sprachgebrauch des Asinius Pollion*, Muenchen, 1890.

(2) J. Cornelissen, *De judicio quod de C. Julii Cæsaris fide historica tulit C. As. Pollio.* Lugduni Batavorum, 1864.

passer à son tour le vieux républicain au crible de la critique, et M. Smets a bien voulu, dans une analyse consciencieuse, nous communiquer le résultat de ses recherches. Cornelissen pense que Pollion n'a pu avoir en vue que le commentaire sur la guerre civile, puisque, dit-il, il ne prit aucune part à la guerre des Gaules. Ainsi restreint, le jugement du célèbre écrivain doit être accepté.

D'après Ph. Fabia (1), dont M. Liénaux nous a résumé le travail, ce jugement peut même s'appliquer aux *discours renfermés dans les Commentaires sur la guerre des Gaules*. Ces discours ont d'ailleurs, ajoute Fabia, un but apologétique, et le talent que César y déploie, n'était pas fait pour nuire à sa cause.

Après avoir jeté un si vif éclat, l'histoire devait se ressentir de la décadence générale, et peut-être les Tibère, les Néron et les Domitien l'eussent pour longtemps rendue muette ou mensongère, si un instant la liberté ne lui avait été rendue. Au milieu de l'affaissement et de la corruption de l'époque, l'austère figure de *Tacite* a toujours commandé le respect. C'est animés de ce sentiment que nous avons entendu M. Liénaux nous redire, d'après Ch. Thiaucourt (2), les mérites du grand historien. Après César, Salluste et Tite-Live, que

---

(1) Fabia, *De orationibus quæ sunt in Commentariis Cæsaris de bello Gallico*. Paris. 1889.

(2) C. Thiaucourt, *Les historiens latins et particulièrement Tacite*. Paris, 1888.

M. Thiaucourt caractérise rapidement, Tacite apparait, dont le talent comme historien et comme écrivain ne le cède en rien à celui de ses devanciers. Tacite maltraite les Césars; c'est justice, mais il remplace trop souvent les faits par des conjectures, et on peut l'accuser de pessimisme, surtout à l'égard de Tibère. Par contre, il est trop peu sévère pour Néron. Il a peu de sympathie pour les affranchis, et n'épargne pas les délateurs. L'historien veut être impartial, mais il n'y réussit pas toujours. Ses principes littéraires nous sont exposés dans le Dialogue des Orateurs. Ce qui le distingue lui-même à ce point de vue, c'est qu'il se révèle partout peintre et poète.

Une autre publication de Thiaucourt a pour titre : *Ce que Tacite dit des Juifs au commencement du L. V des Histoires*. C'est encore M. Liénaux qui, avec son zèle et son talent accoutumés, nous en a rendu compte. Obéissant, dit-il, à des préjugés, Tacite a calomnié les Juifs. Il n'a pas consulté Pline ni Josèphe, sauf peut-être pour les détails géographiques, et il a bien fait. Les récits d'Antonius Julianus, membre du conseil de Titus, sont sans doute sa source principale. En général il s'est servi de documents originaux ; mais avec trop de négligence pour s'apercevoir de ses propres contradictions.

Entre Tacite et les historiens de la belle époque, aucun écrivain n'a paru dont la réputation n'ait été éclipsée par l'éclat de ces grands noms. Biographes, compilateurs, panégyristes, tous sont restés en dessous de leurs modèles. L'un d'eux, *Pompejus*

Trogus, contemporain d'Auguste, est le plus important parmi ceux qui ont entrepris d'écrire une histoire universelle. A. von Gutschmid a publié, en tête de son édition des fragments de cet historien, une étude sur ses œuvres ; M. Huss nous en a fait un excellent résumé. D'après Gutschmid (1), outre ses *Historiæ Philippicæ*, Trogue Pompée a écrit une histoire des animaux, *De Animalibus*, et un autre traité probablement intitulé : *De Plantis*. Tous ces ouvrages, malheureusement perdus, ont joui dans l'antiquité, et jusque dans le moyen âge, d'une grande réputation. Aussi en a-t-on conservé de nombreuses citations. Gutschmid a recherché les sources de ces ouvrages, l'authenticité des fragments conservés, et il arrive à cette conclusion que de nombreux passages attribués à Trogue jusqu'à nos jours ou bien ne lui appartiennent pas, ou bien sont tronqués et modifiés, ou enfin sont empruntés à son abréviateur Justin.

Pompejus Trogus ferme notre galerie de portraits. Nous n'avons pas eu la prétention de surpasser les maîtres, ni même de les égaler, et nos toiles ne sont guère que des copies plus ou moins fidèles. Mais il suffirait à notre ambition que le commerce des savants modernes nous eût appris à étudier nous-mêmes les chefs-d'œuvre de l'antiquité, à les com-

---

(1) A. von Gutschmid, *Ueber die Fragmente des Pompejus Trogus und die Glaubwuerdigkeit ihrer Gewaehrsmaenner*. Leipzig, 1857.

prendre et à les apprécier. Heureux si nous recueillons un jour ce précieux fruit de nos travaux!

*
* *

Notre programme comportait un autre genre d'exercices. Après avoir étudié dans nos modèles la vraie méthode scientifique, nous devions essayer de l'appliquer à notre tour. C'est dans ce but, qu'après avoir traduit quelques chapitres du « Bellum Africanum » d'Asinius Pollion, nous les avons examinés au point de vue de la langue, en prenant pour guide l'édition critique de Wölfflin.

*
* *

Le moment est venu, Messieurs, de rendre compte de la modeste part que j'ai prise moi-même aux travaux de notre Conférence. Dans plusieurs de nos séances, je vous ai donné lecture d'un travail d'ensemble sur les satires de Perse. Après avoir étudié avec vous la biographie de Perse et l'histoire de ses œuvres, j'ai essayé, par une analyse fidèle, de vous donner une idée assez exacte et assez complète de ses satires pour pouvoir entreprendre ensuite une étude plus approfondie de ses principes littéraires et philosophiques. Enfin, abordant un terrain plus dangereux, j'ai hasardé une appréciation des œuvres de notre poète, qui ne fût ni trop bienveillante, ni trop sévère. Une étude si longue ne peut trouver place dans un simple rapport; en résumer tous les chapitres, ce serait répéter des généralités banales qui

traînent dans tous les manuels d'histoire littéraire. Je me bornerai donc à consigner certaines conclusions et à rappeler brièvement l'appréciation finale.

On sait que la principale source que nous possédons pour la *biographie de Perse*, est la *Vita* attribuée par les manuscrits à Valerius Probus : « de Commentario Probi Valeri sublata. » A propos de cette *Vita*, une question se pose, qui a donné lieu à des recherches et à des discussions : Quelle est la valeur du renseignement donné par les Mss. sur l'auteur de cette biographie? En d'autres termes : 1° L'auteur de cette notice est-il bien M. Valerius Probus Berytius, le grammairien contemporain de Perse? — 2° Si tel est l'auteur de la biographie, que faut-il entendre par le *Commentarius* qui lui est ici attribué? — En réponse à la première question, il faut d'abord reconnaître qu'on a longtemps attribué la *Vita* à Suétone, en dépit même du titre donné par les Mss. Jahn (1), le premier, a revendiqué pour le célèbre grammairien la paternité de cette biographie, et aujourd'hui, tous les philologues sont d'accord sur ce point. Cependant je crois, avec Reifferscheid (2), que Suétone a aussi écrit une biographie de Perse, en se servant de la *Vita* due à Probus. Sur la seconde question, les philologues se partagent. Jahn (3) veut que, par le mot

---

(1) Persius, Ed. de Leipzig, 1843, p. CL-CLII.

(2) C. *Suetonii Tranquilli praeter Caesarum libros reliquiae*. Leipzig, 1860, p. 50 et 72-73.

(3) L. c.

Commentarius, on entende de véritables scolies, et que la *Vita* ne soit qu'un assemblage de remarques ou notes diverses, choisies parmi ces scolies. Je préfère l'opinion de Reifferscheid (1), qui voit dans la *Vita*, non pas une compilation de scolies, mais un abrégé mal fait de la biographie écrite par Probus. Pour préciser davantage, j'ajoute que cette biographie a dû se trouver en tête d'un commentaire sur les satires de Perse publié par Probus; de là le titre donné à notre *Vita*. La biographie de Virgile, conservée sous un titre absolument semblable (2), n'a pas une autre origine (3).

La *Vita A. Persii*, telle qu'elle nous est parvenue, est remplie d'erreurs et d'interpolations. C'est du moins l'opinion de Reifferscheid (4). Parmi les nombreux endroits sur lesquels la critique s'est exercée, il en est deux qui ont particulièrement attiré mon attention. Le premier concerne le lieu de naissance de Perse, le second le lieu de sa mort. D'après la *Vita* (5), Perse serait né à Volaterres, en Etrurie. Or, dans la 6e satire, v. 7, Perse lui-même, parlant de la mer qui baigne les côtes de la Ligurie, emploie l'expression « meum mare », comme si la Ligurie

---

(1) O. c. p. 394-398.

(2) H. Keil, *M. Valerii Probi Commentarius*, etc. Halle, 1848, p. 1. sq.

(3) J. Steup, *De Probis grammaticis*, Jena, 1871, p. 125-129.

(4) O. c. p. 394-398.

(5) V. Ed. de Jahn-Bücheler. Berlin, 1886, p. 54-56.

était son pays natal. Pour résoudre cette difficulté et justifier le renseignement donné par la *Vita*, Curtius a prétendu que, le port de Luna ayant appartenu aux anciens Etrusques, les ancêtres de Perse, celui-ci pouvait très bien, en parlant de la mer où ce port est situé, employer l'expression « meum mare ». Cette explication m'a paru forcée. Perse n'a probablement pas reporté sa pensée si loin ; l'Etrurie était alors toute romanisée, et l'on ne pensait plus guère aux vieux Etrusques. D'ailleurs, s'il faut en croire le scoliaste (1), le poète avait établi sa demeure en Ligurie, auprès de sa mère, et ce climat convenait à sa santé ébranlée. L'expression « meum mare » s'explique tout naturellement par ce double fait (2).

Dans un autre passage de la *Vita*, Probus dit en parlant de notre poète : « Decessit ad octavum miliarium via Appia in prædiis suis. » Reifferscheid, dans son édition de Suétone (3), a proposé de substituer « sepultus est » à « decessit ». Cette correction me semble assez hardie, et l'on n'en voit pas la nécessité. Perse pouvait posséder des propriétés sur la voie Appienne, et c'est peut-être à celles-là qu'il fait allusion dans la satire VI, v. 55. Il s'y trouvait sans doute, lorsque la mort l'emporta.

Parmi les satires de Perse, la troisième présente des difficultés d'interprétation diversement résolues

---

(1) S. VI, 6.

(2) Cf. Ed. de Conington-Nettleship, Oxford, 1874, p. 117, v. 7.

(3) P. 72-75.

par les philologues. D'après O. Jahn (1), l'idée fondamentale de la satire est celle-ci : L'homme est d'une faiblesse telle qu'il n'a pas le courage d'opérer le bien qu'il aperçoit. D'autres, comme Heinrich (2), veulent que la satire ait pour objet de préconiser l'étude de la sagesse comme un remède aux maladies de l'âme. Knickenberg (3) a repris l'opinion de Heinrich, l'a précisée et développée, et l'a si bien défendue que la question me paraît désormais tranchée. Cependant, tout en conservant à la satire la même idée fondamentale, je me permets de m'écarter de Heinrich et de Knickenberg dans les détails, et notamment dans l'interprétation de la seconde partie (v. 77-118).

Depuis le commencement jusqu'au v. 76, Perse met en scène le philosophe et son élève. C'est à tort que Heinrich place la fin du drame au v. 62. En effet les vers 63-76 se lient intimement à ce qui précède. Le philosophe est en train d'admonester le jeune paresseux : « Ne remets pas à plus tard, dit-il en finissant ; il faut prévenir le mal. » Puis il se lance dans des considérations et des exhortations morales qui s'adressent à tous les hommes. Voilà bien les déclamations stoïciennes, et je ne vois pas pourquoi on séparerait ce développement des vers qui pré-

(1) Ed. de Leipzig, 1843, p. 121.

(2) *Des Aulus Persius Flaccus Satiren.* Leipzig, 1844, p. 126 sq

(3) *De Ratione Stoica in Persii Satiris apparente.* Münster, 1867 p. 16-31.

cèdent; j'y trouve au contraire la péroraison fort naturelle du discours que le maître adresse à son élève. Mais comment relier la suite à cette première partie? — Ici l'explication de Heinrich me semble forcée. Il voit dans les vers 77-118 des allégories où les maux physiques représentent des maladies morales; à ces maladies le remède indiqué, l'étude de la philosophie, n'apporte aucun soulagement, lorsqu'on manque de confiance ou de courage, ou qu'on se fait illusion sur son véritable état. Cette interprétation, dis-je, ne me semble pas naturelle. Rien dans le texte ne l'autorise; au contraire, Perse décrit avec tant de détails l'état des personnages mis en scène, et cela sans la moindre allusion à l'ordre moral, que je ne puis y voir de simples allégories. M'en tenant donc au sens littéral, je considère les trois interlocuteurs introduits par le poète comme trois objections vivantes opposées à la thèse défendue d'abord. Le centurion n'apporte contre la thèse aucun argument : il s'en moque d'une manière plus ou moins spirituelle. Aussi le poète ne se donne pas la peine de le réfuter : il se contente de témoigner son mépris pour ce rustre ignorant et ses approbateurs (v. 77-87). Le second personnage ne formule pas non plus d'objection : toute sa vie en est une. Mais il trouve la réponse au fond d'une dernière bouteille qu'il vide malgré son médecin, et qui le tue (v. 88-106). Enfin le troisième adversaire du philosophe se croit, malgré ses vices, parfaitement sain de corps et d'esprit : on lui découvre son véritable état (v. 107-118).

Voilà donc trois tableaux, où la forme dramatique donnée à l'objection permet d'exprimer en même temps la réponse. La conclusion se devine : ces gens qui, par ignorance, par faiblesse ou par présomption, repoussent la philosophie et se livrent à tous leurs instincts, voilà leur sort; voyez donc, jeune homme, où vos désordres vous conduiront.

Je ne rappellerai pas ici, Messieurs, ce que j'ai dit des idées morales et des principes littéraires de Perse. J'aborde mon dernier point : l'appréciation de ses satires. Peu d'écrivains ont autant que Perse jeté la division parmi les critiques littéraires. Ses contemporains l'ont eu en grande estime (1), et le nombre considérable des Mss. de ses œuvres (2) prouve la vogue dont il a joui au moyen âge. Cependant S[t] Jérôme déjà maudissait son obscurité et depuis, le pauvre poète n'a pas cessé d'être calomnié. Il est vrai aussi que les panégyristes ne lui ont pas manqué. Dans le jugement que j'ai essayé à mon tour de porter sur ses œuvres, je n'ai guère tenu compte de la satire littéraire : elle occupe fort peu de place dans l'œuvre du poète et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de l'apprécier dans une autre partie de mon travail.

Avec Teuffel (3) je commence par distinguer dans notre poète l'homme et l'écrivain. Comme homme, il

---

(1) V. *Vita A. Persii*, dans l'éd. de Jahn-Bücheler, p. 56.— Quintil. Inst. Orat. X, 1, 94. – Martial., IV, 29, 7.

(2) V. O. Jahn, Ed. de Leigzig, 1843, p. CLXXIII.

(3) W. Teuffel, *Studien und Charakt.*, etc. Leipzig, 1871, p. 400-409.

a droit à toute notre admiration et à toutes nos sympathies : ses mœurs sévères, sa haine du mal, son enthousiasme pour le bien, vertus rares en ces temps corrompus, son caractère enfin exercent sur ses lecteurs un charme qui n'est pas sans influence sur les appréciations et les jugements de ceux qui s'y livrent sans défiance. Une nouvelle distinction s'impose, dès qu'on entreprend de juger le poète, et si Teuffel, après tant d'autres, s'est montré si sévère, c'est, me semble-t-il, pour avoir apprécié en même temps le satirique et l'écrivain. J'ai examiné devant vous en détail les nombreuses critiques que le savant philologue a cru pouvoir faire concernant l'œuvre de Perse : presque toutes m'ont paru tout au moins exagérées. Je ne reprendrai pas ici cette longue discussion; quelques mots suffiront à exprimer mon sentiment. Le défaut fondamental de notre poète, si on le considère comme satirique, réside dans l'idée même qui l'a inspiré, dans la pensée-mère d'où son œuvre est sortie, dans le but qu'il a poursuivi. En effet, quoi qu'il en dise dans sa première satire, il ne fait pas proprement de la satire, il fait de la morale; il n'est pas un rieur comme Horace, ni un railleur impitoyable comme Lucilius, ni un censeur indigné comme Juvénal. C'est un honnète homme qui prêche ses concitoyens, qui, effrayé et affligé par le spectacle de leurs vices, oppose à leurs mœurs dégénérées les préceptes d'une morale austère, dont il tempère la rigueur, pour la leur faire plus sùrement accepter. Tel est, d'après moi, le point de vue auquel Perse

s'est placé. Mais il voulait donner à ses enseignements une forme poétique : dès lors la satire lui était imposée par les traditions littéraires de Rome. Malheureusement le jeune poète sacrifia trop la forme au fond, le moyen au but, et la satire n'est plus guère dans son œuvre qu'un cadre étroit qui comprime son talent, un cliché de convention qu'on sent imposé de force, une trame toujours apparente sous les broderies qui la recouvrent. Il y a dans l'œuvre de Perse quelques vers qui ne le cèdent en rien aux plus heureuses compositions de la Muse latine (par exemple : I, 1; III, 35-38; V, 19 ssq.) : ils prouvent que Perse eût pu recueillir plus de gloire, s'il avait mieux choisi sa voie. Il ne l'a pas compris, ou plutôt il n'a pas eu le temps de le comprendre. En effet, ce qui frappe dans les satires de Perse, c'est l'inachevé de l'ensemble à côté de la perfection de nombreux détails; ce sont les répétitions nombreuses; c'est la prolixité et la déclamation dans certains endroits, l'effort, l'embarras, l'obscurité un peu partout; en un mot, ce sont les défauts qu'on retrouve dans les essais d'un âge inexpérimenté, qui n'est pas encore rompu à toutes les difficultés de l'art d'écrire. Perse n'est pourtant pas sans mérites, même au point de vue qui nous occupe : pour ne citer que les plus frappants, qu'on songe à l'ironie mordante qu'il met dans la description de certains types, à la vigueur de ses invectives, à la sincérité de son indignation, en plus d'un endroit, à la justesse avec laquelle il observe et peint le vice.

Si maintenant nous considérons Perse comme écrivain, nous aurons à signaler bien des défauts encore, mais aussi, il faut lui rendre cette justice, des qualités plus apparentes et plus solides. Une concision excessive, la hardiesse affectée et la singularité des épithètes et des métaphores, des emprunts assez fréquents à la langue populaire, d'insolites et bizarres rapprochements de mots, des réminiscences étudiées, telles sont les principales causes de l'obscurité qu'on reproche au jeune poète et qui constituent le plus grave défaut de son style. Au point de vue de la composition, il faut le louer d'avoir voulu animer ses satires par l'emploi du dialogue; malheureusement il s'en est très mal servi ; et si, dans la plupart des satires, tels morceaux, pris à part, sont de petits chefs-d'œuvre, l'ensemble présente tant d'incohérence que l'obscurité en est encore augmentée. Des qualités sérieuses rachètent jusqu'à un certain point ces graves défauts : Perse a de l'énergie dans l'expression, une émotion sincère, une vive imagination. Mais son plus beau titre de gloire, c'est le talent avec lequel il a peint les tableaux qui ornent ses satires. Il y a mis une telle vie, une telle vérité qu'on croit assister aux scènes qu'il décrit. Son talent d'observateur et de peintre, l'art de découvrir et de fixer sur la toile les détails pittoresques, un sentiment très vif de la vie du peuple, de ses idées et de son langage, le relief de l'expression et la couleur imagée du style, toutes ces qualités du poète satirique, Perse les possède à un degré remarquable.

En résumé, à quelque point de vue que l'on se place, Perse mérite des éloges et des blâmes ; mais l'homme est si sympathique et l'écrivain présente mêlées, il est vrai, à de graves défauts, des qualités pourtant si solides et si personnelles, que la sévérité intransigeante de certains critiques à son égard ne me paraît nullement justifiée.

—

Docteur ad honores.

—

M. Arthur Desjardins, membre de l'Institut de France, avocat général à la Cour de cassation, docteur en droit.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1891-1892.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Descy, Fél., de Marche, prêtre du diocèse de Namur; 18 juillet.
2 Desmet, Al., de Oost-Roosbeke, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Heremans, M., de Goyck, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
4 Swolfs, E., de Thielt-Notre-Dame, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
5 Van Caelenbergh, J., d'Alost, diacre du diocèse de Gand; id.
6 Wallemacq, Am., d'Ellezelles, prêtre du diocèse de Tournai et sous-régent du collège Juste Lipse; id.

BACHELIER EN DROIT CANON.

Michiels, H., de Boom, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 18 juillet.

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires*.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Fourez, Z., de Wasmuel, prêtre du diocèse de Tournai et bachelier en théologie ; 18 juillet.
2 Nols, Quir., de Charneux, prêtre et chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés à l'abbaye de Parc et bachelier en théologie ; id.
3 Wauters, Jul., de Wamont, prêtre du diocèse de Liége, bachelier en théologie et sous-régent du collège du Pape ; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

Callewaert, Cam., de Sweveghem, prêtre du diocèse de Bruges, bachelier en droit canon et sous-régent du collège Juste Lipse ; 18 juillet.

DOCTEURS EN THÉOLOGIE.

1 Auger, A., d'Arc-Ainières, prêtre du diocèse de Tournai, licencié en théologie et sous-régent du collège Marie-Thérèse (1) ; 18 juillet.
2 Chabot, J.-B., de Vouvrai en France, prêtre de l'archidiocèse de Tours, licencié en théologie (2) ; id.

DOCTEUR EN DROIT CANON.

Scheys, Ch., de Lombise, prêtre du diocèse de Tournai, licencié en droit canon (3) ; 18 juillet.

---

(1) Les thèses de M. Auger étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Doctrina et meritis Joannis Van Ruysbroeck*. — 184 pages.

(2) Les thèses de M. Chabot étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De S. Isaaci Ninivitæ vita, scriptis et doctrina*. — 148 pages.

(3) Les thèses de M. Scheys étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De jure ecclesiæ acquirendi et possidendi bona temporalia*. — 176 pages.

CANDIDAT EN DROIT.

Hoffman, Jean, de Steinsel; 11 octobre.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

de Crombrugge, Raoul, de Bruges; 19 juillet.

DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Tchintouloff, Dobry, de Sliovno (Bulgarie); 18 janvier.

EXAMEN DE PHARMACIEN.

Castelli, Constantino. de Melide; 4 octobre.

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

1 Van den Hove, Henri, de St-Trond; 2 mars.
2 de Sobranice Sobanski, Jean, d'Odessa; 19 juillet.

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE SELON SAINT THOMAS.

Avec la plus grande distinction.

1 Halleux, Jean, de Bruges; 4 avril.

Avec grande distinction.

2 De Wulf, Maurice, de Poperinghe; 12 janvier.
3 Soens, Ernest, d'Aspelaere; 20 juin.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1892.

—

Examens d'après les programmes de la loi de 1876.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 de Broqueville, Athanase, d'Ethe.
2 Jeanmart, Paul, de Namur.
3 de Blankart, Joseph, de Lexhy.
4 Beckers, René, de Tervueren.
5 Bastin, Léon, de La Louvière.

Avec grande distinction.

6 Woeste, Georges, de Bruxelles.
7 Reul, Auguste, de Souvret.
8 Van Raemdonck, Albert, de Tamise.
9 Saliez, Jules, de Braine-le-Comte.
10 Herbiet, Henri, de Rochefort.
11 De Groof, Emile, de Bruxelles.
12 Masoin, Henri, de Louvain.

Avec distinction.

13 Pieraerts, Paul, de Malines.
14 Van Ormelingen, Auguste, de Sichen.
15 Briers, Henri, de Nederheim.
16 Nerinx, Alfred, de St-Gilles.
17 De Winde, Emmanuel, de Bruxelles.
18 Mertens, Jules, d'Anvers.

19 Coppée, Maurice, de Mons.
20 Périer, Ernest, d'Anvers.
21 vander Stegen de Schrick, Alphonse, de Dinant.
22 Bribosia, Fernand, de Namur.
23 Jacobs, Ernest, de Louvain.
24 De Vadder, Victor, de Bruxelles.
25 Segers, Paul, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

26 Smits, Georges, de Couillet.
27 Van Raemdonck, Auguste, de Tamise.
28 Ghys, Paul, de Grammont.
29 Harmant, Henri, de Châtelineau.
30 Feremans, Gérard, de Haecht.
31 Geurts, Alphonse, d'Alveringhem.
32 Wodon, Adrien, de Namur.
33 de Beauffort, Georges, de Bruxelles.
34 Ulens, Robert, de Grand-Jaminé.
35 van Zuylen van Nyevelt, Albert, de Bruges.
36 Wauters, Paul, de Schaerbeek.
37 Huyghe, Jean, de Bruges.
38 Durant, Florent, de Luttre.
39 Dequeker, Camille, de Hoogstaede.
40 Robert, Eudore, de Tintigny.
41 De Decker, Adolphe, de St-Nicolas.
42 Genard, Rufin, de Tongrinnes.
43 de Kerckhove d'Exaerde, Henri, de Gand.
44 Clément, Louis, de Quénast.
45 de Villégas de St-Pierre, Fernand, de Bruxelles.
46 Douxchamps, Emile, de Namur.
47 Van Geetruyen, Oscar, de Hamme.
48 Carton de Wiart, Albert, de Bruxelles.
49 de Paul de Barchifontaine, Gustave, d'Annevoie.
50 De Cock, Léopold, d'Anvers.
51 Bareel, Vincent, d'Anderlecht.
52 Hacardiaux, Arthur, de Brugelette.
53 Coppens, Joseph, de Waelhem.
54 De Mahieu, Jules, d'Anvers.

55 Guillaume, Armand, de Reims.
56 Schobbens, Joseph, d'Anvers.
57 vanden Branden de Reeth, Raymond, de Malines.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Frapier, Paul, de Namur.
2 Melot, Auguste, de Namur,
3 de Bergeyck, Louis, d'Anvers.
4 Willems, Joseph, de Louvain.

Avec grande distinction.

5 Servais, Edouard, de Boussu.
6 Verschaeve, Alphonse, d'Ardoye.
7 De Brabandere, Victor, d'Ixelles.
8 Baillon, Julien, de Termonde.
9 Van de Vyvere, Aloïse, de Thielt.
10 Drion, Ferdinand, de Châtelet.

Avec distinction.

11 Crahay, Edouard, de Hasselt.
12 Heuze, Armand, de Marcinelle.
13 Everard, Florent, de Bruxelles.
14 Mertens, François, de Bruxelles.
15 van Yperzeele de Strihou, Max, de St-Josse-ten-Noode.
16 Helleputte, Jules, de Gand.
17 Senden, Adolphe, de Reckheim.
18 Vande Moortele, Hubert, d'Emelghem.
19 Squibeek, François, de Sombreffe.
20 Delattre, Charles, de Tournai.
21 Cartuyvels, Paul, de St-Trond.
22 Robyns de Schneidauer, Eugène, de Schaerbeek.
23 Wasseige, Max, de Fooz-Wépion.
24 Moyersoen, Romain, d'Alost.
25 De Knop, Eugène, de Louvain.
26 Lange, Victor, de Sclaigneaux.

D'une manière satisfaisante.

27 Doucet, Albert, de Namur.

28 Le Jeune, Martin, d'Arlon.
29 Colin, Félix, de Fairon.
30 De Kuyper, Georges, de Louvain.
31 Van Walleghem, Camille, de Zonnebeke.
32 Alluin, Louis, de Bury.
33 de Burlet, Georges, de Nivelles.
34 Baetens, Edouard, de Borgerhout.
35 Vanden Bergh, Ernest, d'Anvers.
36 Van Eeckhoutte, Michel, de Roulers.
37 Le Jeune, Jules, de Londres.
38 Marguery, Fernand, de Louvain.
39 Van Hoorebeke, Louis, d'Eecloo.
40 Boels, Jean, de Louvain.
41 Castagne, Etienne, de Neufchâteau.
42 Couttelier, Louis, de Pommerœul.
43 Nothomb, Raymond, de Bruxelles.
44 Godtschalck, Alphonse, de Wervicq.
45 Gauthier, Victor, de Lille.
46 Halflants, Alphonse, de Tirlemont.
47 Michaux, Joseph, de Perwez.
48 Maes, Victor, de Vossem.
49 Frères, Adolphe, de Mons.
50 Duysters, Edmond, de Lierre.
51 Blancke, Joseph, de Namur.
52 Geurts, Adolphe, d'Alveringhem.
53 Schlögel, Albert, de Ciney.
54 Hermans, Jules, de Bruxelles.
55 Stroobants, Constant, de Huldenberg.
56 Tournay, William, de Bruxelles.
57 Nicolas, Joseph, de Liége.
58 Priem, Henri, de Ruddervoorde.
59 Vanden Abeele, Joseph, de Bruges.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Hock, Maurice, de Namur.
2 Scheyven, Auguste, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

3 'TSerstevens, Henri, de Stavelot.
4 Legrand, Georges, de Quaregnon.
5 Graindor, Jules, de Molenbeek-St-Jean.
6 Genart, Charles, de Fosse.
7 Vander Belen, Paul, de Bruxelles.
8 Kinard, Albin, de Tirlemont.

Avec distinction.

9 Gillon, Léopold, de Courtrai.
10 Wauters, Charles, d'Anvers.
11 Goedertier, Edmond, de Wetteren.
12 De Brouwer, Jean, de Bruges.
13 Henry, Albert, de Taintegnies.
14 Paillot, René, de Tournai.
15 Debruxelles, Gaston, d'Ixelles.
16 Neyt, Alphonse, d'Adeghem.

D'une manière satisfaisante.

17 De Jonghe, Emile, de Wulveringhem.
18 De Becker, Edgard, de Tirlemont.
19 Ghyselen, Valère, de Dixmude.
20 Ghyselen, Albéric, de Dixmude.
21 Moens, Léon, de Dixmude.
22 Van Gameren, Gaston, de Tongres.
23 Masson, Henri, d'Anvers.
24 Cambier, Emile, d'Ath.
25 Collard, Alphonse, de Verviers.
26 de Francquen, Raoul, de Gand.
27 Wambacq, Théophile, de Humbeek.
28 Winckelmans, Charles, de St-Josse-ten-Noode.
29 Georges, Fernand, de Charleroi.
30 Lefebvre, Alphonse, de Verviers.
31 Perier, Maurice, d'Anvers.
32 van Elewyck, Théodore, de Louvain.
33 Colens, Philippe, de Bruges.
34 Hubert, Jules, de Dinant.
35 Tirmarche, Léon, de Louvain.

36 Torfs, Waldemar, de Louvain.
37 Piret, Fernand, de Roux.
38 Jadoul, Armand, de Velm.
39 du Parc, Raphaël, de Vlamertinghe.
40 Coppez, Georges, de Tournai.
41 Beheyt, Prosper, de Rumbeke.
42 Bonehill, Edgard, de Marchienne-au-Pont.
43 Halewyck, René, d'Ostende.
44 Nys, Oscar, de Jodoigne.
45 Damoiseaux, Raymond, de Mons.
46 de Kerchove, Octave, de Gand.
47 Verheyden, Léon, de Beveren lez-Audenarde.
48 Meyers, Georges, de Tongres.
49 Bomerson, Oscar, de Verviers.
50 Glénisson, Edouard, de Turnhout.
51 Van Roye, Jules, de Bruxelles.
52 Goemaere, Gérard, de Bruxelles.
53 de Géradon, Jules, de Liége.
54 Belloy, Arthur, d'Anvers.
55 de Thibault de Boesinghe, Firmin, de Bruges.
56 Van Ackere, Henri, de Waereghem.
57 Thys, Valère, de Gingelom.
58 Scheyvaerts, Alphonse, de Malines.
59 Hecquet, Eugène, d'Elouges.
60 Clément, René, de Quenast.
61 Verbrugghen, Eugène, de Ternath.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec distinction.

1 Pollet, Gustave, de Thourout.

D'une manière satisfaisante.

2 Depla, Paul, de Ruddervoorde.
3 Maes, Albert, de Puers.
4 Van Aken, William, d'Anvers.
5 Booten, Albert, de Geet-Betz.
6 Bivort, Paul, de Fleurus.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE
(DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

1 De Pelsmaecker, Prosper, de Denderleeuw.

Avec distinction.

2 Coucke, Adolphe, de Markeghem.
3 Winckelmans, Charles, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

4 Leroy, Adrien, de Binche.
5 Duray, Gustave, du Rœulx.
6 De Smedt, Pierre, de Maxenzele.
7 Lefebvre, Alphonse, de Verviers.
8 Buysse, Alphonse, de Velsicque.
9 Smolderen, Joseph, de Gierle.
10 Goedertier, Edmond, de Wetteren.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE

Avec distinction.

1 François, Léon, de Lessines.
2 Reynaert, Remi, de Haeltert.
3 Abrassart, Maurice, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

4 De Ryck, François, de Zonneghem.
5 Delvaux, Emmanuel, de Chevetogne.
6 De Ryck, Henri, de Melsele.
7 De Vos, Raphaël, d'Audenarde.
8 Loots, Emile, de Montaigu.
9 Lekeux, Georges, de Momalle.
10 Lahaye, Victor, de Neeryssche.
11 Reyniers, Charles, de Boom.
12 Vander Smissen, Charles, de Gembloux.

13 Vander Smissen, Théodore, d'Ixelles.
14 De Bay, Louis, de Sirault.
15 De Smeth, Augustin, de Sterrebeek.
16 Demoucron, Henri, de Braffe.
17 Daman, Jean-Pierre, de Trois-Vierges.
18 Lennertz, Louis, de Woluwe-St-Pierre.
19 Roels, Ernest, de Gouy lez-Piéton.
20 Cleen, Joseph, de Liége.
21 Convent, Alfred, de Boom.
22 Léotard, Georges, de Boussu.
23 Therry, René, de Neuve-Eglise.
24 Vereecke, Jérôme, de Pervyse.
25 Van Deuren, Désiré, de Hulshout.
26 Reusens, Emile, de Malines.
27 Calderon Munoz, Rafaël, de San-José da Costa-Rica.
28 von Lennep, Reynhold, d'Anvers.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Clinquart, Léon, de Houdeng-Goegnies.
2 Meeus, François, d'Oostmalle.
3 De Koninck, Joseph, de Louvain.
4 Marchal, Ernest, de Lustin.
5 Vander Ouderaa, Norbert, d'Anvers.

Avec grande distinction.

6 Marchal, Auguste, de Braives.
7 Van Ysendyck, William, de Schaerbeek.
8 Dhaenens, Omer, de Synghem.
9 Lindekens, Simon, d'Eeckeren.
10 Delbaere, Maurice, de Poperinghe.

Avec distinction.

11 De Keyser, Jean, de Boortmeerbeek.
12 Van Engeland, Alphonse, de Neder-over-Heembeek.
13 Baerts, Alfred, de Tirlemont.
14 Vanden Wyngaert, François, de Lierre.
15 Vanden Bruel, Eugène, de Huldenberg.

16 De la Haye, François, de Lierre.
17 Joos, Jules, de Hingene.
18 Van Bockstaele, Emile, de Grammont.
19 Verstraeten, Arthur, de Wetteren.
20 Devel, Romain, de Rethy.
21 Dockx, Henri, de Borgerhout.
22 Geuns, Louis, de Moll.
23 Peeters, Edouard, de Steenockerzeel.
24 Defays, Achille, de Ville-en-Hesbaye.
25 Rinchard, Henri, de Châtelet.
26 Sterck, Prudent, de Termonde.
27 Vandenput, Alfred, de Tirlemont.
28 Willers, Charles, de Tournai.
29 Reynaert, Oscar, d'Aerseele.

D'une manière satisfaisante.

30 Brees, Louis, d'Anvers.
31 Geens, Henri, de Malines.
32 Roisse, Alphonse, de Molembaix.
33 Bleu, Jules, de Basècles.
34 Faucon, Edouard, de Bracquegnies.
35 Kaziers, Alfred, de Kain.
36 Questiaux, François, de Beauraing.
37 Helsen, Joseph, de Moll.
38 De Coninck, Emile, de Warneton.
39 Dufraing, Constantin, de Beersse.
40 Vande Moortele, Henri, d'Aelbeke.
41 Melin, Auguste, d'Andenne.
42 Dochy, Jules, de Lichtervelde.
43 Vrints, Jules, de Hoogstraeten.
44 Van Roy, Pierre, de Hal.
45 Rolin, Auguste, de Patignies.
46 Demarez, Charles, d'Angre.
47 Jehansart, Louis, de Luingnes.
48 de Béhault, Auguste, de Thildonck.
49 Blockx, Edmond, de Haute-Croix.
50 Van Hulse, Henri, de St-Jean-in-Eremo.
51 Solé, Victor, de Schaerbeek.

52 Kelecom, Vital, de Louvain.
53 Detienne, Ghislain, de Corbais.
54 Baekeland, Henri, d'Ypres.
55 Boufflette, Victor, de Villers-l'Évêque.
56 Pieraert, Paul, de Grammont.
57 Pettens, Eugène, de Bruxelles.
58 Van Doren, Antoine, de Louvain.
59 Veldeman, Alfred, de Berlaere.
60 Maes, Henri, d'Exel.
61 De Backer, Charles, de Turnhout.
62 Boogaerts, Victor, de Louvain.
63 Ingels, Henri, d'Evergem.
64 Lahaye, Victor, de Neeryssche.
65 Smet, Louis, de Melsele.
66 Smekens, Louis, de Beveren.
67 Vermer, Auguste, de Beauraing.
68 De Coninck, Frédéric, d'Oostacker.
69 De Bay, Louis, de Sirault.
70 Dumortier, Paul, de Tournai.
71 Fréson, Henri, de St-Denis-Bovesse.
72 Guelton, Auguste, de Taintegnies.
73 Leers, Charles, d'Anvers.
74 Lambotte, Jules, de Waterloo.
75 Bardiaux, Henri, d'Anderlues.
76 De Raedt, Paul, de Ledeghem.
77 Henseval, Jules, de Thy-le-Château.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Loncin, Eugène, de Rotselaer.
2 Dens, Gustave, de Boisschot.

Avec grande distinction.

3 Sluyts, Charles, d'Anvers.
4 Henrard, Louis, de Philippeville.
5 Leun, Aimé, de Bruges.
6 Richard, Edmond, de Jollain-Merlin.

7 Verheyden, Emile, de Boom.
8 Vercauteren, Ivon, de St-Denis Westrem.
9 Masoin, Paul, de Louvain.
10 Duhot, Robert, de Bruxelles.
11 Rykers, Jules, de Bruxelles.

Avec distinction.

12 Decroës, Emile, de Ternath.
13 Delcourte, René, d'Acoz.
14 Ost, René, de St-Pierre-Cappelle.
15 Vanden Bruel, Arthur, de Huldenberg.
16 Desneux, Henri, de Genappe.
17 Vanden Bulcke, Gaston, de Langemarck.
18 Wyns, Charles, de Neder-over-Heembeek.
19 Van Ginderachter, Josse, de Merchtem.
20 Demolin, Louis, de Beeringen.
21 Picquet, Charles, de Tournai.
22 François, Augustin, de Silenrieux.
23 Thibaut, Jules, de Merbes-le-Château.
24 Léonard, Joseph, de Nivelles.
25 Mahaux, Laurent, de Baulers.
26 Lodewyck, Emile, de Hougaerde.
27 Spinewine, Camille, de Hérinnes-Warcoing.

D'une manière satisfaisante.

28 Soete, Paul, de Gheluwe.
29 Callebaut, Alphonse, de Meysse.
30 Croquet, Emile, de Feluy.
31 Courtoy, Léon, de Florennes.
32 Minne, Jules, de Genappe.
33 Peremans, Jules, de Herinnes.
34 Pillen, Georges, de Lendelede.
35 Van Haeren, Oscar, de Haine-St-Pierre.
36 Deroubaix, Arthur, de Frasnes lez-Buissenal.
37 Dusauçois, Charles, de Montrœuil-au-Bois.
38 Wackers, Richard, d'Audenarde.
39 Roelens, René, de Handzaeme.
40 Van Oost, Arsène, de Boesinghe.

41 Pieters, Joseph, de St-Nicolas.
42 Lurquin, Joseph, de l'Ecluse.
43 Behiels, Joseph, de St-Nicolas.
44 Cuvelier, Charles, de Westmalle.
45 Van Vossel, Clément, de Wieze.
46 Painblanc, Charles, de Thiméon.
47 Montury, François, de Taintegnies.
48 Ghyselinck, Victor, de St-Léger.
49 François, Louis, de Montrœuil-au-Bois.
50 Christiaens, Charles, de Segelsem.
51 Bournonville, Jules, de Haine-St-Pierre.
52 Baland, Arthur, de Tournai.
53 Calonne, Oscar, de Thumaide.
54 Daubechies, Gaston, d'Ormeignies.
55 Haverbeke, Théophile, de Basseveldе.
56 Masureel, Arthur, de Bavichove.
57 Parmentier, Auguste, de Tilff.
58 Van Boxmeer, Edouard, de Malines.
59 Tambuyser, Cyrille, de Malines.
60 Lecomte, Abel, de Ham-sur-Heure.
61 Bary, Ghislain, de Hevillers.
62 Cordy, Jean, de Moere.
63 Maes, Charles, de Mouscron.
64 Uyttenhove, Jean-Baptiste, d'Alost.
65 Sermon, André, d'Anvers.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2me ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Smeers, Nicolas, d'Esemael.

Avec grande distinction.

2 Appelmans, Jean, de Schepdael.
3 Becker, Florent, de Thimister.
4 Govaerts, Alphonse, de St-Trond.
5 Corbiau, Julien, de Bouillon.
6 Froidure, Victor, de St-Genois.
7 Rommens, Félix, de Meerle.
8 Roland, Charles, d'Elouges.

Avec distinction.

9 Deleval, Julien, d'Aubel.
10 Godart, Joseph, de Châtelet.
11 Limbourg, François, de Lennick-St-Quentin.
12 Bérard, Ernest, de St-Josse-ten-Noode.
13 Gauthier, Georges, de Lille.
14 De Mey, Gérard, d'Auderghem.
15 Smets, Joseph, de Brée.
16 Siderius, Eugène, de Heuze.
17 Van Bever, Victor, de Sterrebeek.
18 Meeus, Jean-Baptiste, d'Oostmalle.
19 Vander Hasselt, Théophile, de Lennick-St-Martin.
20 De Smeth, Florent, de Sterrebeek.
21 Peeters, Jacques, de Neeroeteren.
22 Peeters, Auguste, de Malines.
23 Peel, Urbain, de Rousbrugghe.
24 De Zutter, Octave, de Caneghem.
25 Dhaenens, Achille, de Synghem.
26 Mathy, Louis, de Louvain.
27 Neeffs, Prosper, de Malines.
28 Lanthier, Emile, de Grand-Reng.
29 Bastin, Aimé, de Jumet.
30 Dandoy, Joseph, de Mettecoven.
31 Delaet, Jean-Baptiste, de Heyndonck.
32 Penninckx, Arthur, de Tirlemont.
33 Duquenne, Louis, de Liége.
34 Dessent, Oscar, de Jumet.
35 Deltour, Arthur, de Charleroi.
36 Derveau, Pierre, de Dour.
37 Finet, Louis, de Boussu.
38 Fossé, Arthur, de Wannebecq.
39 Havet, Jules, de Tournai.
40 Hanssen, Emile, d'Aubel.

D'une manière satisfaisante.

41 Dony, Félix, de Quartes.
42 Rombauts, Jean, d'Iteghem.

43 Delviesmaison, Victor, de Flobecq.
44 Sobry, Jules, de Sweveghem.
45 Van Neste, Alphonse, de Lys lez-Lannoy.
46 Goossens, Louis, de Campenhout.
47 Launois, Jean-Baptiste, d'Anlier.
48 Sironval, Alfred, de Verviers.
49 Van Elst, Julien, de Rethy.
50 De Moor, Joseph, d'Oombergen.
51 Romedenne, Ferdinand, de Floreffe.
52 Schautteet, Henri, de Knesselaere.
53 Vanden Berghe, Médard, de Zuyenkerke.
54 Desmons, Fernand, de Froyennes.
55 Joye, René, de Woumen.
56 Parmentier, Louis, de Furnaux.
57 Basyn, Georges, de Bruges.
58 Haveau, Jules, de Chapelle lez-Herlaimont.
59 Opdebeeck, Philémon, de Wavre-Notre-Dame.
60 Piret, Paul, de Gouy lez-Piéton.
61 Everard, Adrien, de Montigny-sur-Sambre.
62 Delpierre, Octave, de Plancenoit.
63 Kockerols, Charles, d'Anvers.
64 Meulders, Théophile, de Rethy.
65 Pillen, Georges, de Lendelede.
66 Poot, Jules, d'Ypres.
67 Duchesne, Victor, de Grez-Doiceau.
68 Pruvost, Emile, de Leffinghe.
69 Poels, Charles, de Vilvorde.
70 Iserbyt, Alphonse, de Bossuyt.
71 De Dobbeleer, Ferdinand, de Rhode-St-Génèse.
72 Van Rossum, Pierre, de Rhode-St-Génèse.
73 Vos, Joseph, de Hauwaert.
74 Sirjacobs, Joseph, d'Enghien.
75 Devroye, Gustave, de Villers-la-Ville.
76 De Vos, Pierre, d'Elst.
77 de Sénépart, Jean, de Chapelle-à-Oye.
78 Van Heteren, Clément, de Cruybeke.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3me ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Rommens, Félix, de Meerle.
2 Smeers, Nicolas, d'Esemael.

Avec grande distinction.

3 Demarbaix, Henri, d'Eynthout.
4 Corbiau, Louis, de Bouillon.
5 Froëdure, Victor, de St-Genois.
6 Govaerts, Alphonse, de St-Trond.
7 Penninckx, Arthur, de Tirlemont.
8 Roland, Charles, d'Elouges.
9 Duquesne, Louis, de Liége.

Avec distinction.

10 Appelmans, Jean, de Schepdael.
11 Becker, Florent, de Thimister.
12 De Mey, Gérard, d'Auderghem.
13 Godart, Joseph, de Châtelet.
14 Smets, Joseph, de Brée.
15 Van Bever, Victor, de Sterrebeek.
16 Vander Hasselt, Théophile, de Lennick-St-Martin.
17 Meeus, Jean-Baptiste, d'Oostmalle.
18 Peeters, Jacques, de Neeroeteren.
19 Peeters, Auguste, de Malines.
20 Peel, Urbain, de Rousbrugghe.
21 Sironval, Alfred, de Verviers.
22 Dhaenens, Achille, de Synghem.
23 De Zutter, Octave, de Caneghem.
24 Desmons, Fernand, de Froyennes.
25 Evrard, Adrien, de Montigny-sur-Sambre.
26 Lanthier, Emile, de Grand-Reng.
27 Meulders, Théophile, de Rethy.
28 Mathy, Louis, de Louvain.
29 Neeffs, Prosper, de Malines.
30 Iserbyt, Alphonse, de Bossuyt.
31 Delaet, Jean-Baptiste, de Heyndonck.

32 Dessent, Oscar, de Jumet.
33 Bastin, Aimé, de Jumet.
34 Derveau, Pierre, de Dour.
35 De Vos, Pierre, d'Elst.
36 Dandoy, Joseph, de Mettecoven.
37 Finet, Louis, de Boussu.
38 Fossé, Arthur, de Wannebecq.
39 Hanssen, Emile, d'Aubel.
40 Havet, Jules, de Tournai.

D'une manière satisfaisante.

41 Berard, Ernest, de St-Josse-ten-Noode.
42 Deleval, Julien, d'Aubel.
43 Dony, Félix, de Quartes.
44 Delviesmaison, Victor, de Flobecq.
45 Gauthier, Georges, de Lille.
46 Limbourg, François, de Lennick-St-Quentin.
47 Rombauts, Jean, d'Iteghem.
48 Siderius, Eugène, de Heuze.
49 Van Neste, Alphonse, de Lys lez-Lannoy.
50 De Smeth, Florent, de Sterrebeek.
51 De Moor, Joseph, d'Oombergen.
52 Haveau, Jules, de Chapelle lez-Herlaimont.
53 Launois, Edouard, d'Anlier.
54 Parmentier, Louis, de Furnaux.
55 Piret, Paul, de Gouy lez-Piéton.
56 Quintens, Hector, de La Bouverie.
57 Romedenne, Fernand, de Floreffe.
58 Van Elst, Julien, de Rethy.
59 Basyn, Georges, de Bruges.
60 Delpierre, Octave, de Plancenoit.
61 Duchesne, Victor, de Grez-Doiceau.
62 Goossens, Louis, de Campenhout.
63 Kockerols, Charles, d'Anvers.
64 Sobry, Jules, de Sweveghem.
65 Schautteet, Henri, de Knesselaere.
66 Vanden Berghe, Médard, de Zuyenkerke.
67 Vos, Joseph, de Hauwaert.

68 Van Rossum, Pierre, de Rhode-St-Génèse.
69 Poels, Charles, de Vilvorde.
70 Pruvost, Emile, de Leffinghe.
71 Deltour, Arthur, de Charleroi.
72 De Dobbeleer, Ferdinand, de Rhode-St-Genèse.
73 Devroye, Gustave, de Villers-la-Ville.
74 Joye, René, de Woumen.
75 Opdebeeck, Philémon, de Wavre-Notre-Dame.
76 Poot, Jules, d'Ypres.
77 Van Heteren, Clément, de Cruybeke.

1e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec grande distinction.

1 Breedenraedt, Joseph, de Louvain.

Avec distinction.

2 Demeyere, Louis, de Lichtervelde.
3 Donck, Jules, de Boesinghe.
4 Donck, Aloïse, de Boesinghe.
5 Godin, Jules, de Wez-Velvain.

D'une manière satisfaisante.

6 Kothen, Adhémar, de Dour.
7 Compagnion, Alexis, de Roubaix.
8 Charlier, Raymond, de Morialmé.
9 Dessomme, Adrien, de Hanzinne.
10 Leclercq, Eugène, de Chimay.
11 Messiaen, Camille, de Wervicq.
12 Quinot, Camille, de Hougaerde.
13 Desomme, Arthur, de Martouzin-Neuville.
14 De Clerck, Alphonse, de Louvain.
15 Darbé, Ephrem, de Biévène.
16 Lagrange, Ernest, de Philippeville.
17 Tambuyser, Guillaume-Thomas, de Malines.
18 Wouters, Joseph, de Louvain.
19 Créteur, Raoul, de Renaix.
20 De Dobbeleer, Edmond, de Rhode-St-Genèse.
21 Janssens, Désiré, de Gheel.

22 Mühler, Pierre, de Bruxelles.
23 Brisbois, François, de Burdinne.
24 Hendrickx, François, de Reeth.
25 Lion, Joseph, de Montigny-le-Tilleul.
26 Lenglet, Léopold, de Morialmé.
27 Van Windekens, Fernand, de Warneton.
28 Dony, Charles, de Rummen.
29 Ernst, Joseph, d'Aubel.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec grande distinction.

1 Breedenraedt, Joseph, de Louvain.

Avec distinction.

2 Godin, Jules, de Wez-Velvain.

D'une manière satisfaisante.

3 Donck, Jules, de Boesinghe.
4 Demeyere, Louis, de Lichtervelde.
5 Desomme, Arthur, de Martouzin-Neuville.
6 Quinot, Camille, de Hougaerde.
7 Dessomme, Adrien, de Hanzinne.
8 Gaye, Jean-Baptiste, de Sautour.
9 Messiaen, Camille, de Wervicq.
10 Charlier, Raymond, de Morialmé.
11 Leclercq, Eugène, de Chimay.
12 De Clerck, Alphonse, de Louvain.
13 Donck, Aloïse, de Boesinghe.
14 Janssens, Désiré, de Gheel.
15 Tambuyser, Guillaume-Thomas, de Malines.
16 Créteur, Raoul, de Renaix.
17 Lagrange, Ernest, de Philippeville.
18 Wouters, Joseph, de Louvain.
19 Darbé, Ephrem, de Biévène.
20 De Dobbeleer, Edmond, de Rhode-St-Génèse.
21 Kothen, Adhémar, de Dour.
22 De Bock, Eugène, de Putte-Capellen.
23 Dony, Charles, de Rummen.

24 Ernst, Joseph, d'Aubel.
25 Compagnion, Jules, de Roubaix.
26 Van Windekens, Fernand, de Warneton.
27 Brisbois, François, de Burdinne.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec la plus grande distinction.

1 Arnould, Prosper, de Dohan.

D'une manière satisfaisante.

2 de Rosée, Jacques, de Bruxelles.
3 David Fischbach Malacord, Léon, de Louvain.
4 Beeckman, Fernand, de Louvain.
5 de Liedekerke, Gaston, de Wetteren.
6 Lamsoul, Gustave, de Verviers.
7 d'Ydewalle, Stanislas, de Bruges.
8 de Loën d'Enschedé, Herman, d'Orval.
9 Bran, Félicien, de Piéton.
10 Haeck, Victor, de Harlebeke.
11 Pollet, Pierre, de Mouscron.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

D'une manière satisfaisante.

1 Praedt, François, d'Anvers.
2 Vermeersch, Alfred, de Gothem.
3 Holm, Emile, de Gand.
4 Vercruysse, Adhémar, de Gand.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS L'HISTOIRE MODERNE).

D'une manière satisfaisante.

1 Foulon, Jean, de Boussu.
2 Vygen, François, de Schaerbeek.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE GREC.

Avec grande distinction.

1 Dechamps, Fernand, de Châtelineau.

D'une manière satisfaisante.

2 Brabants, Oscar, de Lierre.
3 Halflants, Joseph, de Tirlemont.
4 Rietjens, Henri, de St-Trond.
5 Weemaes, André, de Bost.

EXAMEN DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES. (ÉPREUVE PHILOSOPHIQUE.)

Avec distinction.

Pulinckx, Gustave, de Léau.

EXAMEN DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES. (ÉPREUVE PHILOLOGIQUE.)

Avec grande distinction.

1 Legrain, Modeste, de Malonne.

Avec distinction.

2 Cloots, Hyacinthe, de Racour.

D'une manière satisfaisante.

3 Hamels, Edouard, de Neerheylissem.



FACULTÉ DES SCIENCES.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec distinction.

1 Lahaye, Constant, de Neerryssche.
2 Marchand, Albert, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

3 Durondeau, Charles, de Leuze.
4 Vande Mert, François, de Malines.
5 Limbourg, Hippolyte, de Lennick-St-Quentin.

6 Evrard, Félix, de Bioul.
7 Grüber, André, de Trois-Vierges.
8 Pareja, Emile, d'Enghien.

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Clerckx, Arthur, de Diest.
2 Jacobs, Firmin, de Nieuwrhode.
3 Lepers, Louis, de Marcq lez-Enghien.
4 Loir, Alphonse, de Tongres.
5 Piérard, Ernest, de Beuzet.
6 Verbelen, Léon, de Buggenhout.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

D'une manière satisfaisante.

Charade, Jean-Baptiste, de Frameries.

1re ÉPREUVE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

D'une manière satisfaisante.

Goulard, Gaston, de Philippeville.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec la plus grande distinction.

De Muynck, René, de Semersaeke.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Dubrulle, Léopold, de Louvain.
2 Théron, Joseph, de Couvin.

—

Examens d'après les programmes de la loi de 1890.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 De Saegher, Henri, d'Ypres.
2 Saint-Omer, Auguste, de Vonèche.

Avec distinction.

3 Vander Stichele, Cyrille, d'Astene.
4 Porlia, Jules, de Luxembourg.
5 De Moor, Joseph, d'Ath.

D'une manière satisfaisante.

6 Courtoy, Georges, de Branchon.
7 Vander Heyde, Egide, de Poperinghe.
8 Claeys, Maurice, de Courtrai.
9 Lesseliers, Alfred, de Beveren.
10 Pasteels, Henri, de Louvain.
11 Dessomme, Joseph, de Hanzinne.
12 Morimont, Albert, de St-Gérard.
13 Petitjean, Léon, d'Eghezée.
14 Blin d'Orimont, Maurice, de Beaumont.
15 Mangelschots, Eugène, de Bruxelles.
16 Goossens, Eugène, de Haecht.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Baert, Arthur, de Dixmude.
2 Lesseliers, Léon, de Basel.
3 Marsigny, Eugène, de Dinant.
4 Simons, Amédée, d'Aerschot.
5 Ravet, Louis, de Gembloux.

D'une manière satisfaisante.

6 Dujardin, Jules, de Louvain.
7 Hermans, Henri, d'Aertselaer.
8 Sondron, Jos ph, de Gilly.

9 Verstrynge, Honoré, de Maldeghem.
10 Veldeman, Omer, d'Appels.
11 Vermast, Henri, d'Oudenbourg.
12 Goossens, Aloïs, de Perck.
13 Raes, Léon, d'Oedelem.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE.

Avec la plus grande distinction.

1 Verhaegen, Alphonse, de Capelle-au-Bois.

Avec grande distinction.

2 Somers, Louis, de Schuelen.
3 Thiltges, Nicolas, Guirsch.
4 Servage, Joseph, de Tourinnes-la-Grosse.
5 Homans, Victor, de Meerhout.
6 Marchand, Léon, de Louvain.

Avec distinction.

7 Bonnet, Léonard, de Meir.
8 Vanden Wynckel, Emile, de Loo.
9 Paulus, Gaston, de St-Ghislain.
10 De Jongh, Edgard, de St-Trond.
11 Caluwaerts, Joseph, de Neerheylissem.
12 Evenepoel, Charles, de Ternath.

D'une manière satisfaisante.

13 Vanden Bossche, Alphonse, de Lierde-St-Martin.
14 Verbeke, Fidèle, de Passchendaele.
15 Peeters, Léon, de Louvain.
16 Van Ongevalle, Hector, de Lierde-Ste-Marie.
17 Vanden Dungen, Eugène, de Turnhout.
18 Martin, Armand, de Melles.

19 Mennes, François, de Wilryck.
20 Cordier, Nicolas, de Honnecourt.
21 Bérat, Richard, de Poperinghe.
22 Hoslet, Zéphyrin, de Roux.
23 Luyten, Arthur, de Beggynendyck.
24 Maes, Achille, de Puers.
25 Van Diest, Frédéric, de St-Amand lez-Puers.
26 Daels, Oswin, de Bruges.
27 Dochy, Arthur, de St-Jean lez-Ypres.
28 Dumortier, Cyrille, de Moorzele.
29 Rondas, Auguste, de Wavre.
30 Smets, Arthur, de Wamont.
31 Bruyn, Désiré, d'Arsimont.
32 Dessy, Lucien, de Dion-le-Val.
33 Moreau, Joseph, de Renaix.
34 Baerts, Edgard, de Cumptich.
35 D'Hondt, Jules, de Wynckel-St-Eloi.
36 Roosens, Joseph, d'Enghien.
37 Renaudin, Victor, de Dohan.
38 De Blauwe, Joseph, de Pitthem.
39 Monnoyer, Oscar, de Courcelles.
40 Seghers, Amédée, de Thielrode.
41 Vanden Bossche, Alphonse, de Lierde-St-Martin.
42 De Clippele, Camille, d'Alost.
43 De Backer, Emile, de Diest.
44 Saintraint, Télesphore, de Braine-le-Comte.
45 Schmidt, Joseph, de Rœulx.

EXAMEN DE PHARMACIEN (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Vander Hasselt, Emile, de Lennick-St-Martin.

D'une manière satisfaisante.

2 Vasseur, Alfred, de Frasnes lez-Buissenal.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Kinon, Victor, de Tirlemont.

Avec grande distinction.

2 Bastin, Jules, d'Anvers.
3 Quintin, Paul, de Leuze.
4 Peeters, Henri, de Tournai.
5 Moutarde, Ernest, de Virton.
6 Vaes, Georges, d'Anvers.
7 Vion, Léopold, de Blaton.
8 Convent, François, de Boom.

Avec distinction.

9 Vliebergh, Emile, de Léau.
10 Van Caillie, Donat, de Bruges.
11 Vanden Bussche, Charles, de Wecken.
12 Vande Vorst, Joseph, d'Anvers.
13 Ernst, Ulric, de Louvain.
14 De Weert, Joseph, de Hamme.
15 Ampe, Honoré, de Thielt.
16 Veys, Hector, de Vlamertinghe.
17 Scheurette, Arsène, de Wisembach.

D'une manière satisfaisante.

18 Vanden Brande, Fernand, de Bruges.
19 Hauzeur, Jean, de Ciney.
20 Mauroy, Albert, de Binche.
21 Tel, Louis, de Lombize.
22 Bedoret, Georges, de Clermont lez-Walcourt.
23 De Schepper, Léonce, de Bruges.
24 Gillès de Pelichy, Charles, de Bruges.
25 Gilisquet, Fernand, de Jauche.
26 Mauroy, Camille, de Binche.
27 Van Bambeke, André, de Bruxelles.

28 Iweins d'Eeckhoutte, Adrien, d'Ypres.
29 Desmasure, Edmond, de Belœil.
30 Simons, Charles, de Gand.
31 Vrancken, Paul, d'Anvers.
32 Gobbe, Albert, de Lodelinsart.
33 De Bruyne, Georges, d'Anvers.
34 Dobbelaere, Edgard, d'Eecloo.
35 Crets, Joseph, de Malines.
36 de Schietere de Lophem, Fernand, de Bruges.
37 La Grange, Albert, d'Ypres.
38 de Caraman-Chimay, Alexandre, de Paris.
39 Moretus de Bouchout, François, d'Edeghem.
40 Visart de Bocarmé, Henri, de Ste-Croix lez-Bruges.
41 Laurent, Emile, de Dinant.
42 Everard, Georges, d'Eccloo.
43 de Lamberts, Werner, de Bruxelles.
44 Berlage, Joseph, de Malines.
45 Michaëlis, Eugène, de Frossem.
46 Piolunowski, Joseph, de Tournai.
47 Dumont, Albert, d'Anvers.
48 Cartuyvels, Paul, d'Etterbeek.
49 Feys, Albert, de Proven.
50 Charlot, Zéphyrin, de Jodoigne.
51 De Bruyne, Ernest, d'Anvers.
52 Maes, Jean, d'Iseghem.
53 Vaes, Max, d'Anvers.
54 Vander Bruggen, Conrad, de Gand.
55 Cartuyvels, Charles, de Waleffe.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (2e ÉPREUVE). LITTÉR. FRANÇ.

Avec la plus grande distinction.

1 du Parc, Joseph, de Vlamertinghe.

Avec grande distinction.

2 Beatse, Georges, de Renaix.
3 Vande Vorst, Ferdinand, d'Anvers.
4 Demey, Emile, de Bruxelles.

Avec distinction.

5 Ernst, Antoine, de Corbeek-Loo.
6 Pourbaix, Lucien, de Namur.
7 de Bassompierre, Albert, de Bruxelles.
8 Verhagen, Pierre, de Gand.
9 Babusiaux, Eugène, de Binche.

D'une manière satisfaisante.

10 Abrassart, Camille, d'Elouges.
11 de Montpellier d'Annevoie, Frédéric, d'Annevoie.
12 Kesteloot, Auguste, de Bruges.
13 Darte, Léon, d'Opprebais.
14 d'Ydewalle, André, de St-André lez-Bruges.
15 de Mahieu, Alexandre, d'Anvers.
16 Lebrun, Adolphe, de Nivelles.
17 Du Bois, Albert, d'Ecaussines.
18 de Dieudonné, Pierre, de Louvain.
19 de Wouters de Bouchout, Joseph, de Malines.
20 Van de Werve, Léonce, d'Anvers.
21 d'Udekem d'Acoz, Xavier, de Gand.
22 Drion, François, de Dinant.
23 de Hennin, Maurice, de Bruxelles.
24 Bertrand, Achille, de Spy.
25 Roelants, Ignace, de Bruxelles.
26 Querton, Georges, de Hornu.
27 Hermant, Albert-Joseph, de Châtelet.
28 Vander Beken-Pasteel, Albert, d'Anvers.
29 Lefevere de Tenhove, Gustave, de Gand.
30 de Hennin, Baudouin, de Bruxelles.
31 de Hemricourt de Grünne, Léon, de Bruxelles.
32 d'Ursel, Robert, de Bruxelles.
33 Leschevin, Octave, de Tournai.
34 Martens, Alexandre, de Louvain.
35 Romsée, Joseph, de Wellin.
36 Bracken, Théophile, de Neerpelt.
37 De Bruyn, Tony, de Termonde.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec distinction.

1 Berckmans, Georges, de St-Gilles.
2 De Keersmaecker, Jules, de Liezele.
3 Vanden Dries, Prosper, de Louvain.
4 Gottigny, Albert, d'Alost.
5 Rollier, Jean, de Denderleeuw.

D'une manière satisfaisante.

6 Kumps, Joseph, de Louvain.
7 De Strycker, Louis, de Lierre.
8 Cursters, Franz, de Lierre.
9 Reynaert, Maurice, de Courtrai.
10 De Vuyst, Joseph, de Borsbeke.
11 De Neuter, Gustave, de Louvain.
12 Laigneil, Jules, de Courtrai.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (PHILOLOGIE CLASSIQUE). (1re ÉPREUVE.)

Avec la plus grande distinction.

1 Louyest, Ephrem, de Daussois.
2 Mallinger, Léon, de Luxembourg.

Avec grande distinction.

3 Gheysens, Joseph, d'Iseghem.
4 Colinet, Arthur, de Soignies.

Avec distinction.

5 Laloire, Edmond, de Malmedy.
6 Robben, Joseph, de Curange.
7 Radelet, Camille, de Lugny.

D'une manière satisfaisante.

8 Jannes, Joseph, de Langdorp.
9 Bosteels, François, de Teralphene.
10 Vande Mynsbrugge, Emile, de Schendelbeke.
11 Weemaes, Camille, de Hougaerde.
12 Craninx, Eugène, de St-Trond.

13 Peeters, Jean, de Vieux-Turnhout.
14 Feytmans, Gustave, de Hasselt.
15 Louis, Hubert, de Grez-Doiceau.

1re ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE A L'EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (PHILOSOPHIE).

Avec grande distinction.

1 Bastin, Jules, d'Anvers.
2 Hauzeur, Jean, de Ciney.

Avec distinction.

3 Peeters, Henri, de Tournai.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (PHILOLOGIE CLASSIQUE). (2de ÉPREUVE.)

Avec la plus grande distinction.

1 Smets, François, de Casterlé.

Avec grande distinction.

2 Carlier, Victor, de Mainvault.

D'une manière satisfaisante.

3 Paulus, Léopold, de Nivelles.

EXAMEN DE DOCTEUR (PHILOSOPHIE). (1re ÉPREUVE.)

Avec grande distinction.

Vanden Hove, Paul, de Louvain.

EXAMEN DE DOCTEUR (HISTOIRE). (1re ÉPREUVE.)

Avec la plus grande distinction.

Sencie, Joseph, de Hal.

EXAMEN DE DOCTEUR (PHILOLOGIE CLASSIQUE). (1re ÉPREUVE.)

Avec grande distinction.

1 Lecoutere, Charles, d'Anvers.

Avec distinction.

2 Bormans, Alphonse, de Beeringen.

EXAMEN DE DOCTEUR (HISTOIRE) (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Sencie, Joseph, de Hal.

EXAMEN DE DOCTEUR (PHILOLOGIE CLASSIQUE). (2e ÉPREUVE.)

Avec grande distinction.

Lecoutere, Charles, d'Anvers.

FACULTÉ DES SCIENCES.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA MÉDECINE.

Avec grande distinction.

1 Roelants, Jacques, de Molenbeek-St-Jean.
2 Marbaix, Oscar, de Leuze.
3 Le Jour, Louis, d'Ellezelles.

Avec distinction.

4 De Belie, Joseph, de St-Nicolas.
5 Weyembergh, Ernest, d'Enghien.
6 Machtens, Henri, d'Ellezelles.
7 Jouret, Léon, d'Ellezelles.
8 Sombreffe, Omer, de Fontaine-l'Evêque.
9 Van Opdenbosch, Jean, de Gammerages.
10 De Craene, Paul, de Courtrai.
11 Devos, Ivon, de Renaix.
12 de Quinnemar, Joseph, de Heule.
13 Mariman, Victor, de St-Gilles (Waes).
14 Fontenelle, Georges, de Morialmé.
15 Detournay, Louis, de Gaurain.
16 Moeller, Nicolas, de Louvain.
17 Hollanders, Ernest, d'Anvers.
18 Gysels, Elisée, d'Esplechin.
19 Leus, Joseph, d'Oosterzeele.

20 Maes, Prosper, de Beerse.
21 Thyrion, Gustave, d'Aische en Refail.
22 Vanden Wildenberg, Charles, de Rozendael.
23 Allaeys, Hilaire, de Woesten.

D'une manière satisfaisante.

24 de Ponthière, Léopold, de Châtelet.
25 Dubay, Emile, de Fleurus.
26 Van Geyte, Basile, de Moerzeke.
27 Quaryck, Honoré, d'Ingoyghem.
28 Mabille, Henri, de Dinant.
29 Guelff, François, d'Arlon.
30 Léotard, Nestor, de Louvain.
31 Van Steckelman, Henri, de Hoogstaede.
32 Vanderwegen, Victor, de Kessel-Loo.
33 Stroobants, Constant, de Roosbeek.
34 Van Gennip, François, d'Anvers.
35 Delforge, Léon, de Montigny-sur-Sambre.
36 Carlier, Hippolyte, de Meerbeke.
37 Eilers, Henri, d'Anvers.
38 Vander Schueren, Nestor, de Pepinghen.
39 Vande Moortele, Cyrille, de Dixmude.
40 Fagnart, Auguste, de Walcourt.
41 Deschodt, Pierre, de Boesinghe.
42 Renchon, Arthur, de Mons.
43 Stocké, Evariste, de Nazareth.
44 Ponsin, Paul, de Château-Thiery (France).
45 Peel, Auguste, de Courtrai.
46 Ferminne, Alphonse, de Corbais.
47 Detroz, Edouard, de Tohogne.
48 De Grez, François, de Ligny.
49 Boutry, Joseph, de Lessines.
50 Maton, Jules, de Quaregnon.
51 Muyshondt, Henri, de Selzaete.
52 Nicaise, Louis, de Martouzin.
53 Nelissen, Guillaume, de Neerheylissem.
54 Gommers, Eugène, de Baarle-Nassau.
55 Van Buere, Edmond, de Lovendegem.

56 Vanden Bossche, Cyrille, de Berlaere.
57 Vassart, Henri, de Wanfercée-Baulet.
58 Bongaerts, Joseph, de Moll.
59 Bussie, Henri, de Looz.
60 Defalque, Louis, de Court-St-Etienne.
61 Fernandez, Robert, de Gand.
62 Reypers, Alphonse, de Mortsel.
63 Tubbax, Joseph, de Zoerle-Parwys.
64 Mahieu, Jules, de Evregnies.
65 Bemelmans, Georges, d'Audenarde.
66 Braconnier, Henri, de Namur.
67 Cappuyns, Victor, de Corbeek-Dyle.
68 De Groof, François, de Hoboken.
69 Derenne, Jules, de Mont-sur-Marchienne.
70 Maes, Constant, de Malines.
71 Niessen, Frédéric, d'Anvers.
72 Van Turenhout, Jules, de Wetteren.
73 Tistaert, Alfred, de Hekelgem.
74 Van Ackere, Constant, de Waereghem.
75 Van Diest, Joseph, de Wezemael.
76 Petitjean, Eugène, de Thy-le-Château.
77 Despréchins, Auguste, de Thieu.
78 Halot, Joseph, de Purnode.
79 Vander Schueren, Alfred, de Parycke.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE ET AU DOCTORAT (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Marlière, Henri, de Maubray

Avec distinction.

2 Lenssen, Joseph, de Visé.
3 Sadones, Jean-Baptiste, de Schoorisse.
4 De Houck, Charles, d'Ypres.
5 Van Dormael, Emile, de Hal.
6 Verhamme, Joseph, d'Iseghem.

D'une manière satisfaisante.

7 Van Walleghem, Victor, de Meulebeke.
8 Lamsoul, Alfred, de Verviers.
9 Saffre, Hector, de Basècles.
10 Famelard, Fernand, d'Ellezelles.
11 Van Assche, Jacques, de Londerzeel.
12 Delafontaine, Alphonse, de Lichtervelde.
13 Cornette, Paul, de La Louvière.
14 Berzoux, Emile, de Rœulx.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE ET AU DOCTORAT (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Vreven, Sylvain, d'Alken.

Avec distinction.

2 De Groote, Richard, d'Aardenburg.

D'une manière satisfaisante.

3 Delbruyère, Camille, de Feluy.
4 Deltour, Arthur, de Wervicq.
5 De Bel, Léon, de Houthave.
6 Henseval, Maurice, de Liesies.
7 Proesmans, Joseph, de Looz.
8 Doucet, Emile, de Vaulx lez-Rosières.
9 De Beule, Remi, de Zele.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

Couturier, Casimir, de Falaën.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Schaffers, Victor, d'Anvers.
2 Van Rossum, Joseph, de Meysse.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Remy, Edgard, de Louvain.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR. (1re ÉPREUVE.)

Avec grande distinction.

1 Piret, Louis, de Roux.
2 Delvaux, Charles, de Chevetogne.

Avec distinction.

3 Lemaire, Emmanuel, de Havay.
4 Lannoye, Auguste, de Corroy-le-Grand.
5 Maesser, Frédéric, de St-Josse-ten-Noode,
6 Renar, Henri, de Louvain.
7 Berger, Ferdinand, de Morlanwelz.

D'une manière satisfaisante.

8 Soenen, Alfred, de Hooglede.
9 Belpaire, Edouard, de Schaerbeek.
10 Bedoret, Henri, de Clermont lez-Walcourt.
11 Soete, Alfred, de Gheluwe.
12 Bockstael, Léon, d'Ixelles.
13 Dupont, Herman, de Ham-sur-Heure.
14 Dewolf, Victor, d'Anvers.
15 Helmons, Jean, de Bruxelles.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR. (2e ÉPREUVE.)

Avec distinction.

1 De Brabandere, Eugène, de Wevelghem.
2 Levarlet, Henri, de Boneffe.
3 De Boucq, Léon, de Bruxelles.
4 Haesaerts, Benjamin, de Rumpst.
5 Rose, Henri, de Tournai.

D'une manière satisfaisante.

6 Piron, Emile, de Philippeville.
7 Ausloos, Joseph, de Louvain.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE POUR LE DIPLÔME LÉGAL D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES.

D'une manière satisfaisante.

de Saint Hubert, Albert, de Berzée.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE POUR LE DIPLÔME LÉGAL D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES.

D'une manière satisfaisante.

1 Jadot, Jules, de On.
2 Benedix, Joseph, de Bruxelles.
3 De Leu, Léonard, de Bruxelles.

—

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

—

BACHELIERS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Ampe, Jules, d'Eessen, prêtre du diocèse de Bruges; 16 juillet.
2 Bidez, Cyrille, de Grammont, prêtre du diocèse de Gand; id.
3 Claes, Godefroid, de Jupille, prêtre du diocèse de Liége; id.
4 Devos, Gustave, de Beernem, prêtre du diocèse de Bruges; id.
5 Lamotte, Auguste, de Jesseren, prêtre du diocèse de Liége; id.

—

ÉCOLES SPÉCIALES

des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

—

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1891-1892.

I. *Examens d'admission.*

A. ÉPREUVE PRÉPARATOIRE A L'EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR.

1 Breithof, Franz, de Louvain.
2 Steenlet, Pierre, d'Anvers.
3 Velings, Jean, de Châtelet.
4 Ghyoot, Alphonse, de Courtrai.
5 Maertens, Ferdinand, de Bruges.
6 Colens, Joseph, de Bruges.
7 Andriessens, Clément, de Cologne.
8 De Sutter, Omer, de Ninove.
9 Pierard, Paul, de Gembloux.
10 Brener, Jules, de Hornu.
11 Hachez, Gaston, de Soignies.
12 Bribosia, Alfred, de Namur.
13 Semal, Marcel, de Fontaine-Valmont.
14 Cambier, Emile, d'Ath.
15 Gillon, Gustave, de Courtrai.
16 Vande Beken, Joseph, de Schaerbeek.
17 Defays, Léopold, de Warfusée.
18 Cloes, Albert, de Liége.
19 Chesselet, Hippolyte, de Verviers.
20 Jadot, Lambert, de On.

B. EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme B.

1 Parent, Franz, de Charleroi.
2 Goldenberg, Isaë, de Simferopol (Russie).
3 Materne, Louis, de Marcinelle.
4 Brachot, Fernand, de Jamioulx.
5 Frère, Arthur, de Jumet.
6 Bernier, Charles, de Gouy lez-Piéton.
7 Sambrée, Camille, de Suarlée.
8 Charlier, Arthur, de Morialmé.
9 Chesselet, Hippolyte, de Verviers.
10 Cornu, Albert, de Hasselt.
11 Bernard, Georges, de Mons.
12 Bouria, Paul, de Monceau-sur-Sambre.
13 de Spoelbergh, Guillaume, de Wespelaer.
14 de Olazabal, Tirso, de Guetarie (Basse-Pyr.) France.
15 Bosquet, Gustave, de Rhisnes.
16 Baudewyns, Jean-Bapt., de Montigny-sur-Sambre.
17 Simon, Léon, de Ciney.
18 Pilate, Edmond, de St-Josse-ten-Noode.
19 Collart, Gustave, de Bruges.
20 Thys, Emile, de Bruxelles.
21 Philippen, Jean, de Hasselt.
22 de Béthune, comte Adolphe, de Bruxelles.
23 de Dorlodot, Gontran, d'Acoz.
24 d'Ornellas Bruges, Auguste, de Lisbonne.
25 Mathieu, Félix, de Tirlemont.
26 Wagener, Joseph, de Luxembourg (G.-D.).
27 Peters, Arthur, de Louvain.
28 Delcroix, Ferdinand, de Nivelles.
29 Ensch, Albert, de Luxembourg (G.-D.).
30 Mabille, Omer, de Binche.
31 Moudron, Gustave, de Jumet.
32 Poupeye, Camille, de Furnes.
33 Cabrero, José, de Santander.
34 de Puydt, Paul, d'Anvers.
35 Renwez, Georges, de Hansinelle.

CONDUCTEURS. — Programme C.

1 Hermans, Edmond, d'Oostham.
2 Dassy, Louis, de Thon-Somson.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et de mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 Everaerts, Alphonse, de Hévillers.
2 Kumps, José, de Braine-le-Château.
3 Schmit, Jean, de Mensdorf.
4 Verwilghen, Joseph, de Roulers.

D'une manière satisfaisante.

5 de Rosée, Alfred, de Bruxelles.
6 Hoyois, Emile, de Ham-sur-Heure.
7 Marot, Martin, de Schaltin.
8 Michaux, Omer, de Perwez.
9 Cus, Louis, de La Louvière.
10 Lambert, Théophile, de Dinant.
11 Pilate, Jules, de St-Josse-ten-Noode.
12 Perquy, Léon, de Bruges.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

1 Kirsch, Nicolas, de Dippach (Lux.).
2 Ambroise, Guillaume, de Feulen (Lux.).
3 Hennin, Auguste, de Wanfercée.

D'une manière satisfaisante.

4 Defays, Oscar, de Warfusée.
5 Durez, Fernand, de Dour.
6 de Aguerra, Adolphe, de Madrid.
7 Franck, Aimable, de Jumet.
8 Henin, Joseph, de Wanfercée-Baulet.

9 Lefebvre, Joseph, de Rome.
10 Leroy, Auguste, de Peruwelz.
11 Poncelet, Joseph, d'Orsinfang.
12 Stainier, Camille, de Molenbeek-St-Jean.
13 Vander Stichelen, Achille, d'Aeltre.
14 Misonne, Léonard, de Gilly.
15 Leroy, Albert, de Namur.
16 Bourdon, Maurice, de Liége.
17 Giove, François, de Constantinople.
18 Lecoyer, Joseph, de Gohyssart.
19 Lippert, Jean, de Luxembourg.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE POUR COMPLÉTER L'EXAMEN.

D'une manière satisfaisante.

1 Crommydas, Patrocle, de Nauples (Grèce).
2 Drivaliares, Jean, de Nèligala (Messines).

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec grande distinction.

1 Lambot, Oscar, de Bouffioulx.

Avec distinction.

2 De Leu, Léonard, de Bruxelles.
3 Defays, Victor, de Warfusée.
4 Dasnoy, Henri, d'Arlon.
5 Schoepp, Jean, de Maestricht.
6 Jadot, Jules, de On.
7 Moline, Léonide, de Carlsbourg.
8 Van Ysendyck, Paul, de Schaerbeek.

D'une manière satisfaisante.

9 Doutrelepont, Renier, de Malmédy.
10 Baguet, Joseph, de Louvain.
11 Benedix, Joseph, de Bruxelles.
12 Decroës, Joseph, de Mons.
13 Wins, Georges, de Boussu.
14 Bosser, Henri, de Seraing.

15 De Pelsmaecker, Cyrille, de Denderleeuw.
16 De Walque, Félix, de Louvain.
17 Joerg, Henri, de Mamer (G.-D. de Lux.).
18 Liénart, Louis, de Tournai.
19 Raus, Jean, d'Aspelt.
20 Stricher, André, de Sarrebourg.
21 Thill, Nicolas, d'Arlon.
22 Neuwissen, Jules, d'Anvers.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec distinction.

1 de la Vallée Poussin, de Louvain.
2 de Saint-Hubert, Albert, de Berzée.
3 Poullet, Albéric, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

4 Cuvelier, Télesphore, de Bruxelles.
5 Primbault, Henri, de Cérilly (France).
6 Amat, Bartolomé, de Barcelone.
7 Bustin, Maurice, de Liége.
8 Badart, Henri, de Nivelles.
9 Plottier, Adolphe, de Paysandu (Uruguay).
10 Clemang, Albert, de Soleuré (G.-D. de Lux.).
11 Du Chêne, Joseph, de St-Hubert.
12 De Walque, Franz, de Louvain.
13 Lanens, François, de Lierre.
14 Mazarrasa, Augustin, de Santander.
15 Martens, Maurice, de Louvain.
16 Regout, Eugène, de Maestricht.
17 Becker, Albert, de Luxembourg.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 Cornil, Vital, de Gilly.

2 de Dorlodot, Eugène, de Tournai.
3 de Biolley, Pierre, de Verviers.
4 Goffin, Julien, de St-Trond.
5 Hackin, Olivier, de Forchies-la-Marche.
6 Pilate, Jules, de St-Josse-ten-Noode.
7 van Zuylen van Nyevelt, Emile, de Bruges.
8 Mazarrasa, Charles, de Santander.
9 de Segarra, Jean, de Barcelone.
10 Sorel, Maurice, de Bruxelles.
11 Vivanco, Gabriel, de Victoria (Rép. Arg.).
12 de la Roza, Manuel, de Madrid.
13 Denis, Paul, de Léau.
14 Voutyras, Evangèle, de Constantinople.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Da Trindade, Ruy, de Lisbonne.

Avec distinction.

2 Parmentier, Fernand, de La Louvière.

D'une manière satisfaisante.

3 Caillet, Prosper, de Bruxelles.
4 Duchâteau, Albert, de Hautmont.
5 Ortuno, Georges, de Bordeaux.
6 Quijano, José, de Santander.
7 Von der Heyde, Adolf, de Santiago.
8 Fallon, Charles, de Namur.
9 Mihura, Jean, de Gualegany (Rép. Arg.).
10 Elorza, Jose, de Onate (Espagne).
11 Laigneil, Pierre Joseph, de Courtrai.
12 Siotis, Aristide, de Constantinople.
13 Zampari, Charles, de Mangiana.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Elguezabal, Jean, de Bilbao (Espagne).
2 Letona, Marco, de Sensuntapèque (Salvador).

D'une manière satisfaisante.

3 Fontaine, Georges, de Haine-St-Pierre.
4 Boxus, Eugène, d'Omal.
5 Béthune, Emmanuel, de Gand.
6 Epalza, Elbio, de Paysandu (Uruguay).
7 De Keirschieter, Remi, d'Iseghem.
8 Papaconstantin, Constantin, d'Athènes.
9 Estiva Barvia, Pedro, de Beloes (Espagne).

EXAMENS DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Miquel, Louis, de Barcelone.
2 Pereira Liberato, Aristides, de Parana (Brésil).
3 Thomas, Emile, de Gouy lez-Piéton.
4 D'Hainaut, Jules, de Baudour.
5 Lebrun, Edmond, de Berzée.
6 Dermine, Auguste, de Namur.

IV. *Ingénieurs des arts chimiques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

1 Carlier, Joseph, de Roulers.
2 Cornil, Edouard, de Gilly.

V. *Ingénieurs-architectes.*

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

Vanderheyden, Adolphe, d'Anvers.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Gauthier, Léon, de Lille.
2 Koenig, Jean, de Rambrouch (Lux.).
3 Vergouts, Florent, de Gheel.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

Delacroix, Michel, de Gand.

EXAMENS DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Dermine, Auguste, de Namur.
2 Musters, Constant, d'Ossedrecht (Pays-Bas).

ÉLÈVES LIBRES.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

da Fonseca, Jules-César, de Lisbonne.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec succès.

1 de Aguera, Adolfo, de Madrid.
2 Wavrée, Edgard, de Santander.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec grand succès.

1 Steylaers, Cyrille, de Thourout.

Avec succès.

2 Lambiotte, Omer, de Morlanwelz.

EXAMEN DE CONDUCTEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Batardy, Paul, de Couvin.

École supérieure d'Agriculture.

—

ÉLÈVES RÉGULIERS.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Maes, Henri, de Blondain.
2 de Biolley, Ferdinand, de Verviers.
3 Constant, Albert, de Bruxelles.
4 Goffart, Camille, de Villers-le-Temple.
5 Rittweger, Paul, de Bruxelles.
6 Michel, Jean-Baptiste, de Nivelles.
7 Reynens, Léon, de Malonne.
8 Gesché, Jean, de Louvain.
9 Bogaerts, Guillaume, de Tirlemont.
10 Van Hamont, Florent, de Donck.
11 Leynen, Edgard, de Hasselt.
12 Lescot, Augustin, de Hainin.
13 de Goussencourt, Christian, de Bliquy.
14 Marcoux, Léopold, de Perwez.
15 Reul, Emile, de Cureghem.
16 de Lorgeril, Jacques, de Versailles.
17 Beauduin, Louis, de Rosoux.
18 Beauduin, Victor, de Rosoux.
19 Vanzulpele, Edmond, de Walsbetz.
20 Perl, Albert, de Fouches.
21 de Roest, Etienne, d'Alkemade.
22 de Cambry, Emile, de Velaine.
23 Verdoolaege, Arthur, de Houthem.
24 Sury, René, de Spa.
25 Jadoul, Fernand, de Wanzin.
26 Christiaen, Maurice, de Coukelaere.
27 Wera, Léon, d'Ixelles.
28 Claessens, Jean, de Louvain.

29 Bolly, Emile, de Ville-en-Hesbaye.
30 Hoebanx, Ernest, de Niel (St-Trond).
31 Troupin, Louis, de Solre-St-Gery.
32 Galand, Joseph, de Montegnée.
33 Mathieu, Léon, de Tirlemont.
34 Valoir, André, de Houtain-St-Siméon.
35 Waernis, Pierre, d'Aspelaere.
36 Wery, Laurent-Eugène, de Seraing-le-Château.
37 Poncelet, Prosper, d'Offagne.
38 Onraet, Victor, de Gand.
39 Gillet, Alphonse, de St-Gilles (Termonde).

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Onghena, Théophile, de St-Nicolas.

Avec distinction.

2 Pollet, André, de Verviers.
3 Ledoux, Henri, de Lodelinsart.
4 Giele, Jacques, de Louvain.
5 Van Oostveld, Charles, de Tessenderloo.
6 Strick, Eugène, de Noordwykerhout.

D'une manière satisfaisante.

7 Dasscher, Albert, de Gand.
8 Neerinck, Maurice, de St-Gilles.
9 Henriquet, Cyrille, d'Izel.
10 Brion, Albert, de Louvain.
11 Welvaert, Henri, de St-Nicolas.
12 Hubinon, Alfred, de Mont-sur-Marchienne.
13 t'Serstevens, Albert, de Stavelot.
14 Mairy, Plaisant, de Biesmes.
15 Hansoul, Jules, de Chapon-Seraing.
16 Storme, Jules, de Hansbeke.
17 Marneffe, Joseph, de Borlez.
18 Henroz, Jules, de Bure.
19 Deckers, Jules, d'Anvers.

A subi avec succès un examen sur la Zootechnie.

de Coninck, Max, de Bruxelles.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Van Seynhave, Joseph, de St-Genois.
2 De Vos, Pierre, de Ploegsteert.

Avec distinction.

3 De Prouw, Charles, de St-Josse-ten-Noode.
4 Wartique, Léopold, de Jambes.

D'une manière satisfaisante.

5 Petit, Léon, d'Auvelais.
6 Jadoul, Louis, de Corswaremme.
7 Wery, Paul, de Mons.
8 Augustin, Albert, de Diekirsch.
9 Malcorps, Victor, de Louvain.
10 Degrelle, Edouard, de Solre-le-Château.
11 de Coune, Jules, d'Amby.
12 Goffinet, Victor, de Chiny.
13 Pasleau, Emile, de Gras-Avernas.
14 Baudrez, Jules, de Villers-la-Tour.
15 Leclerc, Jean-Pierre, d'Esch-sur-l'Alzette.
16 Berger, Joseph, de Landen.
17 Wauters, Joseph, de Waremme.
18 Beheyt, Félix, de Rumbeke.

EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRICOLE.

Avec grande distinction.

1 de Feyter, Jean-Baptiste, de Bambrugges.
2 de Marbaix, Joseph, d'Eynthout.

Avec distinction.

3 Claes, Henri, de Helchteren.
4 Soens, Victor, d'Aspelaer.

5 Van Haverbeke, Lothaire, d'Oostkerke.
6 Vandenwouwer, François, d'Iteghem.
7 de Marnix, comte Jean, de Bruxelles.
8 Van Zuylen, Joseph, de Liége.

D'une manière satisfaisante.

9 Vanden Abeele, Guillaume, de Vieux-Héverlé.
10 de Limburg-Stirum, comte Evrard, de Gand.
11 Boulanger, Jules, de Taverneux.
12 Hermans, François-Xavier, de Borloo.
13 Demanet, Léon, de Braine-le-Comte.
14 Van Cauwenberge, Charles, de Louvain.
15 Vermeulen, Joseph, de Meirelbeke.
16 Counet, François, de Barvaux.
17 Goffinet, Emile, de Muno.
18 Goffin, Joseph, de Grez-Doiceau.
19 Bouvy, Gustave, de St-Léger.
20 Henri, Jules, de Habay-la-Neuve.
21 de Doetinghem, baron Albert, de Dinant.
22 Echanitz, Genaro, de Bilbao.
23 Gellaerts, Joseph, de Loyers.

—

École supérieure de Brasserie.

—

ÉLÈVES RÉGULIERS.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Allard, Joseph, de Couvin.
2 Van Windekens, Henri, de Warneton.
3 Dieudonné, Marcel, de Noville.
4 Anthoni, Louis, de Broeckem.
5 Nicaise, Louis, de Binche.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 De Boeck, Pierre, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

2 Eylenbosch, Julien, de Dilbeek.
3 Lannoy, Maurice, de Bruxelles.
4 Paquet, Jules, de Moha.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 De Boeck, Oscar, de Hal.
2 Coubeau, Camille, de Tertre.
3 Vandam, Léon, de Bruxelles.
4 Mertens, Georges, de Louvain.
5 Krans, Félix, de Louvain.
6 Deprez, Edouard, de Walsbetz.
7 Beheyt, Félix, de Rumbeke.

EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR BRASSEUR.

D'une manière satisfaisante.

1 Gaillard, Joseph, de Huy.
2 De Boeck, Jean, de Bruxelles.
3 Vanden Broeck, Gustave, de Heyst-op-den-Berg.
4 Jamotte, Louis, d'Amay.

—

Statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	1	1	1	1	»	»	7
1840	4	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
Totaux	135	33	40	14	5	4	231

Suite de la statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	135	33	40	14	5	4	231
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	»	12
Totaux	278	75	100	31	19	12	515

Suite de la statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	278	75	100	31	19	12	515
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
1886	6	»	1	2	3	»	12
1887	6	1	2	»	1	»	10
1888	8	4	2	»	»	2	16
1889	4	2	1	»	»	»	7
1890	6	2	2	1	1	»	12
1891	7	2	»	1	»	»	10
1892	6	1	3	1	2	1	14
Totaux	348	93	120	41	30	15	647

Statistique des admissions par les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examen.

ANNÉE.	Droit	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58(1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484(2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examen.

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	3729	3655	2378	1794	11556(1)
1877	207	267	64	104	642
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	111	207	957
1886	280	391	165	241	1097
8887	275	401	893	239	1108
1888	312	410	171	185	1078
1889	288	411	170	193	1062
1890	304	392	179	213	1088
1891	251	432	159	203	1045
1892	223	428	157	151	959
Totaux	7734	9392	4892	4951	26969

(1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
Totaux	2451	822	474	160	3907

(1) V. la note, p. 395.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1r mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

Suite de la statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen.

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande dis-tinction.	La pl. gr. dis-tinction.	TOTAL.
	2451	822	474	160	3907
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
Totaux	7396	2931	510	719	11556

(1) Voyez la note 2, p. 398.

Suite de la statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen.

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande dis-tinction.	La pl. gr. dis-tinction.	TOTAL.
	7396	2931	510	719	11556
1877	389	179	(1) 28	46	(2) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
1888	713	231	105	29	1078
1889	691	249	88	34	1062
1890	692	261	96	39	1088
1891	677	228	103	37	1045
1892	613	229	81	36	959
Totaux	17273	6395	1830	1471	26969

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note p. 395.

Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1891-92.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
1834-35[1]	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39[2]	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
Totaux	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions, p. 403.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1891-92.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936
1850-51[1]	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66[2]	»	»	126	86	199	197	118	768
Totaux	1893	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

(2) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1891-92.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	42	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	211	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	210	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
Totaux	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214

années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1891-92.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214
1886-87	253	»	356	216	449	387	66	1727
1887-88	303	»	316	183	468	424	63	1757
1888-89	307	»	395	221	450	422	29	1824
1889-90	392	»	382	209	428	428	35	1891
1890-91	397	»	317	210	445	391	40	1800
1891-92	405	»	244	215	474	330	38	1706
Totaux	5559	1932	9776	7232	12727	13512	4271	56919

Inscriptions par Facultés prises pendant l'année académique 1891-92.

Théologie	38
Droit	330
Médecine	474
Philosophie et Lettres	215
Sciences	244
Écoles spéciales	231
Agronomie	174
Total	1706

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1891-1892 et répartis d'après leur pays d'origine.

—

Des 1706 élèves inscrits pendant l'année 1891-92 1553 sont Belges; 153, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	208
— de Brabant	373
— de Flandre occidentale	182
— de Flandre orientale	175
— de Hainaut	275
— de Liége	95
— de Limbourg	65
— de Luxembourg	45
— de Namur	135
Total	1553

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	15
Angleterre	3
Amérique centrale	2
Brésil	2
Bulgarie	4
Canada	1
Chili	1
Empire Ottoman	6

Espagne	23
États-Unis	4
France	13
Grèce	3
Irlande	5
Italie	1
Luxembourg (grand-duché)	28
Mexique	3
Pays-Bas	21
Pérou	1
Portugal	4
République Argentine	3
Roumanie	1
Russie	5
Suisse	2
Uruguay	2
Total	153

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus, p. 401-402.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311
1877—78	1201	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	1727
1887—88	1618	1757
1888—89	1686	1824
1889—90	1689	1891
1890—91	1644	1800
1891—92	1544	1706
1892—93	1473	

Inscriptions par Facultés prises pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1892-93 (1).

Théologie	40
Droit	278
Médecine	420
Philosophie et Lettres	191
Sciences	175
Écoles spéciales	233
Agronomie	136
Total	1473

(1) L'annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 408, 409 et 410 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

—

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur. II MACHAB. XII, 15.

—

4 janvier 1892. BROES, Henri-Joseph-Marie, étudiant, né à Lierre le 4 mars 1870, y décédé.

8 janvier. RENOY, Ernest, étudiant en droit, né à Neufchâteau le 24 février 1869, y décédé.

février. CORDENIER, Arthur, étud. en Sciences, né à Poperinghe en 1869, y décédé.

4 février. GILBERT, LOUIS-PHILIPPE, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, docteur en sciences, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la Couronne d'Italie, décoré de la croix « Pro ecclesia et Pontifice », officier de l'instruction publique de France, etc., etc., né à Beauraing le 7 février 1832, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.)

7 février. Sa Grandeur Monseigneur BÉLIN, EDOUARD-JOSEPH, évêque de Na-

mur, officier de l'ordre de Léopold, né à Obigies (Hainaut) le 24 août 1821, décédé à Namur. (Voir aux Analectes.)

21 mars. VAN HECKEN, François-Léonard, étudiant en médecine (candidature), né à Aertselaer le 1er juin 1871, y décédé.

23 avril. VAN LEEUW, Jean-Rombaut-Marie-Joseph, étudiant en médecine (candidature), né à Malines le 4 septembre 1870, y décédé.

14 mai. NAUWELAERTS, Joseph, étudiant à l'Institut préparatoire, né à Lierre le 7 décembre 1873, y décédé.

1er juin. MENCHACA, Adrien, étudiant aux Écoles spéciales, né à Bilbao le 12 octobre 1871, y décédé.

16 juillet. VANDER SMESSEN, François-Joseph, étudiant en médecine (doctorat), né à Kerksken le 19 mars 1866, décédé à Wilsele lez-Louvain.

19 juillet. AERTS, Albéric, étudiant en philosophie et lettres (candidature), né à Lierre le 12 février 1873, décédé à Malines.

24 juillet. DE JONGHE, Jules Emile, étudiant en médecine (2d doctorat), né à Roulers le 18 juillet 1866, y décédé.

9 août. SAUVAGE, Emile, étudiant en méde-

cine (pharmacie), né à Tongres le 28 décembre 1866, décédé à Louvain.

23 septembre. Van Aerschodt, Gustave-Léopold-Joseph-Dominique, étudiant en droit (notariat), né à Vilvorde le 4 mai 1873, décédé à Borgerhout.

30 novembre. Staffe, Emile, étudiant en médecine (doctorat), né à Maredret le 5 mars 1867, y décédé.

R. I. P.

—

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

TITRE I^r.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE I^r.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les frais d'inscription sont de 20 francs.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui

ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des

Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

Le Président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;

Le mercredi, Faculté de Médecine et École supérieure d'Agriculture ;

Le jeudi, Faculté de Droit ;

Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

TITRE V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34 à 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

TITRE VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Écoles spéciales.

ART. 33.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

ART. 34.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs, pour chacune des deux épreuves du doctorat, à 300 francs; pour la première année du notariat, à 230 francs, pour chacune des deux années suivantes, à 250 fr., y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences sociales et politiques sont fixées à 200 francs pour chaque année d'études.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en trois versements : le premier, lors de l'inscription à la candidature, s'élève à 270 francs, et en outre, 30 francs pour le cours de psychologie; le second, lors de l'inscription à la première année du 1r doctorat, s'élève à 250 francs; et le troisième, lors de l'inscription à la seconde année du 1r doctorat, à 220 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 250 francs.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs; pour les Sciences morales et historiques, à 200 francs par année.

Les inscriptions prises pour des cours séparément coûtent, pour un cours annuel, 80 francs; pour un cours semestriel, 40 francs.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, première année. 200 francs : deuxième année, 200 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine. 240 fr.; *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat*, première année. 210 fr.; deuxième année, 60 fr.

Les élèves paient 25 fr. pour les travaux de laboratoire, 20 fr. pour les exercices de microscopie et 15 fr. pour les exercices pratiques de physique.

Doctorat en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 fr.; seconde année, 100 fr. et 50 fr. pour les travaux pratiques.

Doctorat en Sciences naturelles, 100 fr. et 50 fr. pour les travaux pratiques.

Grade de candidat ingénieur, première année, 200 fr., 25 fr. pour les travaux graphiques et 15 fr. pour les exercices pratiques de physique; deuxième année. 200 fr., 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Grade d'ingénieur civil des mines et grade d'ingénieur des constructions civiles, première année, 200 fr.; deuxième année. 200 fr.; troisième année. 200 fr. Les élèves paient chaque année 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Écoles spéciales. — Arts et Manufactures. — Constructions et Architecture, première année. 200 fr., 50 fr. pour les travaux graphiques et les travaux du laboratoire et 15 fr. pour les exercices pratiques de

physique; deuxième annee, 200 fr.; troisième année, 200 fr.; quatrième année, 200 fr. Les élèves paient en outre, chaque année, 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Pour les inscriptions prises séparément la rétribution d'un cours annuel est fixée à 80 fr., d'un cours semestriel à 40 fr.

ART. 38.

Pour les Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétributions pour chaque année d'études sont fixées à 290 francs, y compris les rétributions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 39.

Les rétributions fixées par les art. 34 à 38 sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 40.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des retributions.

ART. 41.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 42.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 43.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours facultatifs.

ART. 44.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 46.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 47.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 48.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 49.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I^{r}, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 50.

eux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 51.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'au troisième lundi d'octobre.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
J. B. ABBELOOS.

Le secrétaire,
P. G. H. WILLEMS.

—

RÈGLEMENT
pour le service de la Bibliothèque.

ARTICLE 1er.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés), de neuf heures à midi, et de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver, et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans la salle de lecture de la Bibliothèque.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, et muni de la signature de celui qui fait la demande.

Art. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

Art. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer à moins d'y avoir été spécialement autorisé par le Bibliothécaire.

Art. 7.

Aucun livre sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

Art. 8.

Les Professeurs de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

Art. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un autre, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rentrer pour qu'il soit mis à la disposition de son collègue. Au besoin, le Bibliothécaire prendra telle disposition qui permettrait aux deux Professeurs de se servir de l'ouvrage alternativement.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

---

(1) L'article 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois de juillet.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches, les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture de la Bibliothèque.

---

de la Bibliothèque, pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du 22 mai 1837.*

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

Pendant la durée des vacances, la Bibliothèque n'est ouverte que le matin de dix heures à midi.

Fait à Louvain, le 18 avril 1836.

Revisé le 3 novembre 1891.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
J.-B. ABBELOOS.

Le secrétaire, WILLEMS.

ÉCOLE
des Sciences politiques et sociales.

—

RÈGLEMENT ORGANIQUE.

ARTICLE 1er.

Il est constitué à l'Université de Louvain une École ayant pour objet l'enseignement des sciences politiques et sociales.

ART. 2.

Tous les deux ans le Conseil des professeurs nomme son président, son secrétaire et son trésorier.

ART. 3.

Le programme des cours est fixé par le Conseil des professeurs sous l'approbation du Recteur.

Il comprend au moins trois cours semestriels principaux et deux cours semestriels facultatifs.

ART. 4.

L'École confère le grade de « docteur en sciences politiques et sociales ».

ART. 5.

Pour être admis à l'épreuve du doctorat il faut :

a) Avoir acquis depuis une année au moins le grade de docteur en droit;

b) Avoir pris une inscription générale aux cours du doctorat en sciences politiques et sociales et avoir suivi les cours sur lesquels porte l'épreuve ;

c) Présenter, sous l'approbation du président de l'École, un travail imprimé sur un sujet rentrant dans le cadre du doctorat.

ART. 6.

Le jury se compose de cinq professeurs au moins.

ART. 7.

L'épreuve comprend un examen oral d'une heure et demie.

Cet examen porte :

a) Sur six branches portées comme principales au programme de l'École ;

b) Sur deux branches au moins choisies parmi celles qui sont portées comme branches libres au programme de l'École ou — avec l'autorisation du président de l'École, — parmi celles qui sont portées au programme de l'Université.

c) Sur le travail présenté par le récipiendaire.

ART. 8.

L'inscription à l'ensemble des cours est fixée à la somme de 200 francs ; l'inscription à un cours particulier à 50 francs.

L'inscription à l'examen du doctorat est fixé à 100 francs.

Art. 9.

Chaque année le trésorier répartit entre les professeurs de l'École proportionnellement à l'importance de leur enseignement les recettes du chef des inscriptions et des examens.

Disposition transitoire.

Les élèves qui préalablement à la date du 1er décembre 1892, ont obtenu le grade de docteur en droit, seront admis à l'examen en 1893, à la condition d'avoir suivi outre les divers cours de la 1re année de l'École, un autre cours inscrit au programme de l'Université, et de présenter le travail prescrit par l'article 5 du règlement.

* * *

L'École dont le but et l'institution ont été expliqués dans le discours prononcé par Mgr le Recteur à l'ouverture des cours, a reçu les encouragements du Saint-Siège. Mgr le Recteur ayant fait à Sa Sainteté hommage de son discours, Elle a daigné lui faire répondre par un rescrit de S. Em. le Secrétaire d'État, dont voici la traduction :

« Illustrissime Seigneur,

Avec votre lettre du 21 de ce mois me sont parvenus les deux exemplaires du discours que vous avez prononcé à l'ouverture des cours de l'Université catholique.

Sans aucun retard j'en ai présenté un au Saint-Père et Sa Sainteté a vivement apprécié l'hommage, d'une part à cause de l'intérêt qu'Elle prend à tout ce qui concerne votre grande institution, et d'autre part à raison de l'annonce que vous y faites de la création d'une École des Sciences sociales et politiques, création qui répond entièrement à ses désirs. Le Saint-Père fait des vœux pour la prospérité croissante d'un foyer d'études qui rend tant de services à l'Église et à la jeunesse catholique, belge et étrangère, et de grand cœur Il vous envoie, ainsi qu'aux professeurs et aux étudiants la Bénédiction apostolique.

Quant à moi, je me fais un devoir de vous présenter mes remerciements pour le second exemplaire qui m'a été si courtoisement adressé et c'est dans les sentiments de la plus sincère estime que je me dis votre affectionné serviteur.

M. Card. RAMPOLLA.

Rome, 26 octobre 1892.

A Monseigneur Abbeloos, recteur de l'Université catholique de Louvain. »

—

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 26 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.*—V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837, de 1857 et de 1889.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Droit;* 8 février 1858.— V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate Medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Philosophie et Lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des Sciences;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884 et de 1889.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique,* fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société Littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société Médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle Industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur;* 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876.* — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876.* (Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'Agriculture.* — V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société Juridique.*— V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas;* 14 octobre 1885. — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annuaires de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven. — Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

43. *Loi du 3 juillet 1891 portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* —V. l'Annuaire de 1892.

44. *Règlement pour la collation des grades institués par les lois du 10 avril 1890 et du 3 juillet 1891.* — V. l'Annuaire de 1892.

Le Séminaire américain de Louvain.

—

En 1857, plusieurs Évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi, avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un Séminaire américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie profonde que nous » remercions nos vénérables Frères, le Cardinal » Archevêque et les Évêques de la catholique Belgique, pour le zèle si noble et si chrétien avec » lequel ils ont coopéré à l'établissement du SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE L'IMMACULÉE CONCEPTION dans la » ville de Louvain, siège de cette ancienne et célèbre » Université catholique, qui a répandu tant de lustre » sur la sainte Église notre Mère. Ce Séminaire, » fondé avec le louable concours de quelques Évêques » de notre province, a déjà envoyé onze missionnaires pleins de zèle et de prudente activité. Son

» existence prospère nous est un sûr garant de tout
» le bien qu'il est appelé à rendre à notre sainte
» Religion; c'est là le résultat que nous en atten-
» dions. Nous prions les Prélats belges de daigner
» lui continuer leur bienveillant appui. »

Et le second concile de Baltimore, tenu en 1866, où étaient présents trente sept Évêques et sept Archevêques, s'exprime en ces termes :

« Nous devons aussi faire mention du collège
» établi pour les missionnaires de ce pays près l'Uni-
» versité de Louvain, ce très célèbre siège des lettres
» et des sciences, par les Évêques de Belgique, et
» dont nous avons déjà recueilli des fruits fort nom-
» breux et très salutaires. Car, depuis neuf ans que
» ce collège est fondé, il nous a envoyé plus de
» cinquante missionnaires pour travailler à la cul-
» ture de la vigne du Seigneur. »

Au Concile actuel de Baltimore assistent deux Archevêques et six Évêques sortis du Collège américain de Louvain.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le Collège américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser au Très Rév. M. J. Willemsen, professeur de théologie dogmatique et président du collège, rue de Namur, n° 112.

—

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Notice sur Mgr BÉLIN.

—

Pendant l'année 1892, l'Université catholique a eu la douleur de perdre, dans la personne de Mgr Bélin, évêque de Namur, un de ses chefs vénérés et aimés. Il est juste que quelques lignes de cet *Annuaire* restent comme un témoignage de ses trop légitimes regrets.

Mgr Edouard-Joseph Bélin était né le 24 août 1821, à Obigies, petit village du Tournaisis. Sa famille, profondément chrétienne, appartenait à la classe des cultivateurs honnêtes et aisés.

Il fit de brillantes humanités au collège communal de Tournai, que dirigeaient à cette époque des membres du clergé. Après avoir suivi, pendant deux ans, les cours de philosophie à Bonne-Espérance, il revint à Tournai, comme élève du grand séminaire. Ses anciens condisciples se souviennent et parlent encore volontiers de ce jeune lévite qui se faisait dès lors remarquer par une piété solide, autant que par les dons de l'esprit et une constante application au travail. C'est en 1847 qu'il fut ordonné prêtre. Ses supérieurs lui proposèrent alors de continuer, à notre Université, l'étude des sciences ecclésiastiques. Mais son humilité et son attrait dominant pour les âmes le portaient davantage vers le saint ministère. Il demanda et obtint d'y être employé immédiatement.

Nommé vicaire et coadjuteur à Thuin, l'abbé Bélin y fait le bien sans bruit pendant seize ans, commandant à tous le respect et l'amour par ses qualités personnelles, son activité infatigable et son dévouement. En 1863, il est promu directement à la cure et au doyenné de Châtelet.

Dans ce nouveau poste, il se dépense sans réserve pour toutes les œuvres de zèle et de charité. C'est ainsi qu'il obtient la construction d'une église magnifique, en s'offrant à supporter lui-même une partie des frais, qu'il agrandit l'école des Frères et qu'il favorise l'érection d'un hôpital. On lui doit en outre, dans ce grand centre industriel, la création d'une puissante *Association ouvrière,* dont l'organisation tient compte des nécessités et des tendances économiques de notre temps, non moins que de ses besoins religieux.

En 1880, M. Bélin était appelé par la confiance de son évêque à la double dignité de vicaire général et de doyen du chapitre de la cathédrale de Tournai. On eût pu croire que, cette fois, la cité de saint Piat et de saint Eleuthère le conserverait longtemps. Mais la Providence avait d'autres vues sur lui : vers la fin de 1883, le Saint-Père le désignait pour remplacer sur le siège épiscopal de Namur Mgr Goossens, transféré au siège métropolitain de Malines.

Son sacre eut lieu le 15 avril 1884. Il avait, lisons-nous dans sa première communication à son clergé, « tout fait pour se soustraire » au redoutable honneur de l'épiscopat. Mais, obéissant à la volonté formelle

du Souverain Pontife et se confiant dans le secours de Dieu, selon sa devise : *Deus adjutor !* il sut accepter vaillamment le fardeau et le porter avec une humble et constante fidélité.

Dans les huit années qu'il a passées à Namur, on chercherait vainement rien qui ressemble à une action d'éclat. D'une modestie rare, Mgr Bélin eut toujours soin de faire tout ce qui, de près ou de loin, eût pu sentir l'apparat ou lui valoir l'admiration. Se renfermer dans l'administration du troupeau confié à sa sollicitude, telle était sa règle. Mais aussi il s'y donnait tout entier. Une de ses principales préoccupations fut, à Namur comme à Châtelet, la question ouvrière. Il lui consacrait, dès 1885, son mandement de carême, dans lequel il recommandait spécialement l'institution et la fréquentation des *Sociétés de Saint-François-Xavier*. Ses autres instructions et lettres pastorales ont toutes un cachet immédiatement pratique : elles traitent de la famille chrétienne, de la prière en commun, de l'éducation chrétienne, de l'assistance à la sainte Messe, de la Messe paroissiale, etc. C'est que lui-même était un esprit pratique avant tout. Soucieux, comme il sied à un Évêque, de la splendeur du culte divin, il s'imposa de lourds sacrifices pour la réparation et l'embellissement de sa cathédrale, il favorisa de tout son pouvoir, dans son grand et ses petits séminaires, le mouvement de restauration du chant grégorien, il établit, peu de temps avant sa mort, une *Commission diocésaine du mobilier liturgique*.

Mgr Bélin se distingua toujours par la régularité et l'austérité de sa vie privée, par une activité étonnante, par sa promptitude à expédier les affaires et à dénouer ou trancher les difficultés. Tous les jours, il était sur pied avant quatre heures du matin. Sa ponctualité et sa prestesse en tout étaient connues; elles montraient en lui un de ces hommes qui savent le prix du temps et l'ont continuellement devant les yeux. Avec cela, d'un abord facile, d'une grande simplicité à l'égard de tout le monde, affable sans affectation, apportant surtout dans ses rapports avec ses prêtres une sainte familiarité et une bonne franchise, ennemi, dans ses paroles comme dans ses actes, de tout apprêt, de tout fard, de tout déguisement.

Sa charité pour les pauvres était sans bornes : des centaines de malheureux ont perdu et pleuré en lui le pourvoyeur ordinaire de leurs nécessités corporelles autant que le pasteur de leurs âmes. Par le fait de ses largesses incessantes, il s'en est allé laissant à peine de quoi suffire aux frais de ses funérailles.

Il y a plusieurs années, il avait demandé avec instances au Chef suprême de l'Église d'être déchargé de son diocèse. L'état précaire de sa santé, joint à un vif sentiment de la gravité de ses obligations, et non point un amour égoïste de son repos, l'avait poussé à cette démarche. Un refus paternel fut la réponse. Il ne s'en consola qu'en redoublant de zèle dans l'accomplissement du devoir.

Une courte maladie l'a emporté le 7 février 1892. Sa mort a été semblable à sa vie entière : paisible et précieuse aux yeux du Seigneur.

Mgr Bélin est l'un des évêques qui, en mai 1884, rehaussèrent de leur présence les fêtes jubilaires de l'Université catholique. En toutes occasions, il montra pour notre *Alma Mater* la sollicitude la plus active et la plus éclairée. L'Université lui en conservera un souvenir reconnaissant. Elle a tenu à honneur et à devoir d'en donner un premier gage public, en se faisant représenter à ses obsèques solennelles, le 11 février, par une nombreuse députation que présidait son Recteur.

Au reste, les sentiments de vénération et de confiance qu'elle avait voués à Mgr Bélin, elle les a déjà reportés sur son digne successeur, Mgr J.-B. Decrolière, qu'elle est heureuse et fière de compter parmi ses anciens élèves.

—

DISCOURS

prononcé à la Salle des Promotions le 10 mars 1892, par Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église de St-Pierre, pour le repos de l'âme de M. Louis-Philippe GILBERT, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences.

—

Messieurs,

Il y a un mois l'Université en deuil suivait les restes mortels d'un de ses professeurs les plus distingués. Le cortège était nombreux : au corps académique étaient venus se joindre des amis à qui un long commerce avait fait apprécier les qualités de cœur du défunt, des savants qui tenaient à rendre hommage à sa puissante intelligence, des personnages de marque dont la présence à la funèbre cérémonie attestait que le pays tout entier avait le sentiment de la perte qu'il venait de faire et qu'il prenait part à nos regrets. Retenus par l'éloignement, d'autres, et ce n'étaient pas les moins illustres, avaient envoyé le témoignage écrit de leur respectueuse sympathie à la veuve désolée et aux enfants de celui dont la mort, disaient-ils, causerait un deuil profondément senti à tout le monde scientifique.

Il y a déjà un mois! Et il semble que le vide causé par cette mort s'accuse chaque jour davantage;

chaque jour, nous apercevons mieux la grande place que M. Gilbert tenait au milieu de nous, et c'est pour nous donner encore une fois l'illusion de sa présence que nous désirons aujourd'hui le ranimer par le souvenir et suivre pieusement ses traces dans le chemin d'une vie si laborieuse, si utile et si chrétienne.

—

Louis-Philippe Gilbert naquit à Beauraing, le 7 février 1832, d'un père, ancien officier français, issu lui-même d'une famille militaire, et d'une mère appartenant à une vieille famille patricienne flamande. Cette double origine semble expliquer les qualités si différentes que l'on verra dominer en lui et qui se trouvent bien rarement unies dans un même homme; d'une part la vivacité, la promptitude de l'esprit, d'autre part, le calme et la fermeté du jugement; l'ardeur pour toutes les conquêtes de l'intelligence et pour la défense des nobles causes, et la patience dans les recherches, la persévérance, la ténacité dans le travail.

Dès le début de ses études, il annonce ce qu'il sera plus tard; les résultats les plus brillants marquent chacune de ses années d'école; ses cours d'humanités, suivis au collège de Dinant, se terminent par une éclatante victoire au concours général de l'enseignement moyen. Proclamé premier dans une séance solennelle, en présence du roi Léopold Ier, le jeune lauréat fut honoré des félicitations spéciales du Souverain, et inaugura ainsi la série de succès

qui ne devait plus être interrompue durant toute sa vie.

Ces solides études d'humanités avaient laissé dans l'âme du jeune Gilbert une impression profonde. Il eût voulu s'engager dans la carrière des belles-lettres à laquelle il s'était préparé de si brillante façon; mais le désir de son père lui imposa le sacrifice de ses goûts, et, destiné tout d'abord à l'École polytechnique de Paris, il vint se vouer à l'étude des sciences exactes à Louvain, sous la direction du professeur Pagani, qui eut l'honneur de créer l'enseignement des hautes mathématiques à notre *Alma Mater*.

Quelques mots suffiront à donner une idée de son travail et de ses succès durant ses cours d'université. Il n'avait pas encore passé par l'épreuve du doctorat que, devinant et pressentant en son élève l'homme à qui la science serait redevable un jour de tant d'utiles travaux, le professeur Pagani demandait qu'il lui fût adjoint comme suppléant. Reçu par acclamation docteur en sciences physiques et mathématiques, après un examen subi avec la plus grande distinction, il fut nommé, en octobre 1855, professeur extraordinaire à l'Université catholique et chargé seul de l'enseignement de toutes les mathématiques supérieures.

M. Gilbert avait alors vingt-trois ans. C'était une entrée précoce et vraiment triomphale dans le domaine de la science. Désormais aucun coin de ce domaine ne se dérobera à ses recherches; il en ex-

plorera toute l'étendue pendant trente-six années d'un labeur soutenu, persévérant, défiant toute fatigue, protégé par une santé vigoureuse, appuyé d'une irrésistible énergie. Il va mettre en œuvre des facultés riches et puissantes, nourries par une forte éducation littéraire et développées par les études supérieures. Intelligence nette et pénétrante, imagination féconde, mémoire merveilleuse, sentiment profond des beautés de la nature et de l'art, don de revêtir sa pensée de la forme qui lui convient et de la couleur qui la relève, tout ce qui fait à la fois le savant distingué et l'écrivain d'élite, voilà ce que Gilbert va consacrer au service de la vérité scientifique et, quand il en sera besoin, à la glorification de sa foi.

Pour louer dignement notre regretté collègue, il faudrait, selon l'expression des Livres saints, laisser parler ses œuvres. Il faudrait remonter à cette époque déjà lointaine où, simple étudiant encore, il publait ses premiers travaux originaux dans les *Nouvelles Annales de Mathématiques*, il nous faudrait parcourir ensuite le *Journal de Liouville*, les comptes rendus de l'Institut de France, les Bulletins et les Mémoires de l'Académie des Sciences de Belgique, les Annales de la Société Scientifique de Bruxelles, la Revue catholique de Louvain; signaler tel de ses mémoires dont tour à tour l'Académie des Sciences de Paris et le ministre de l'instruction publique de France ordonnaient la réimpression; énumérer ses recherches sur des questions de mathématiques

pures et appliquées, de physique, de mécanique, contenues dans une cinquantaine de mémoires ; relever en particulier ses travaux relatifs à la démonstration de la rotation du globe autour de l'axe des pôles, et rappeler que, dans le but de rendre tangible cette démonstration, Gilbert imagina son *barogyroscope*, appareil qui est à la fois le triomphe de l'analyste et de l'expérimentateur, qui valut à son auteur la médaille d'honneur à l'exposition d'Amsterdam et son admission à l'Institut de France. Mais ni les bornes étroites assignées à ce discours, ni notre compétence personnelle ne nous permettent d'appuyer davantage sur ces titres spéciaux.

Ce n'était pas seulement à la science que s'intéressait l'âme noble de Gilbert, mais aussi aux savants. De là ces notices, à la fois si bien écrites et si émues, sur Pagani son ancien maître, sur Dumas, sur Léon Foucault, sur Michel Chasles et d'autres. Il a aimé surtout, semble-t-il, André Ampère, dont il a poétisé le souvenir dans les pages intitulées *Le cœur d'un savant*. En les lisant, on ne peut se défendre de se demander si la plume qui les a écrites est bien celle qui traçait tantôt, avec une si rigoureuse méthode, les solutions des problèmes les plus abstraits des hautes sciences et si le pinceau délicat qui prêtait une vie sympathique à la physionomie du savant français était guidé par la même main qui nous avait dépeint la *constitution physique du soleil*. Mais telle était l'admirable souplesse du talent de M. Gilbert,

telle était son etonnante facilité, que la littérature aurait pu être son domaine spécial aussi bien que les sciences mathématiques, et que l'histoire aurait pu, elle aussi, le compter parmi ses interprètes les plus autorisés.

Diverses études qu'il a publiées sur le *Procès de Galilée* nous le révèlent, en effet, sous un aspect nouveau. Tous ceux qui ont rendu compte de cet important travail ont été unanimes à y reconnaître un admirable talent d'exposition, une grande variété de connaissances, cette sagacité de jugement et cette sûreté de critique qui distinguent l'historien de marque et donnent de l'autorité à sa parole. Quelques lignes empruntées au début du premier écrit de notre savant collègue sur ce sujet suffisent à nous montrer avec quelle haute impartialité et en quelle connaissance de cause il entendait se prononcer. « Trop d'historiens infidèles ou crédules, dit-il, ont semé sur les pas du narrateur sincère des assertions erronées, des accusations sans fondement, des témoignages apocryphes; on a troublé jusqu'aux sources où l'écrivain loyal était appelé à puiser la vérité, et il faut d'abord qu'il déblaie le terrain, par une critique sévère, de tous ces matériaux de mauvais aloi. Ces récits passionnés ont créé pour lui, narrateur consciencieux, un obstacle d'un autre genre et un péril non moins évident en enracinant dans la masse des lecteurs des idées absolument fausses, des préjugés sans nombre, contre lesquels il est bien difficile de réagir, en sorte qu'il faut presque autant de courage

pour dire la vérité lorsqu'on l'a découverte, que de patience pour la chercher à travers un chaos de documents contradictoires. » Cette patience et ce courage, Gilbert en a donné la preuve dans des études successives, consacrées à la question de Galilée et publiées soit dans la *Revue catholique* de Louvain, soit dans la *Controverse*, soit dans la *Revue des questions scientifiques*. Il les trouvait d'ailleurs, ces qualités précieuses, dans la trempe de son caractère et de son esprit, et il était, en outre, mieux que personne, apte à tirer lumière et profit des documents originaux; non seulement il connaissait les langues dans lesquelles ils avaient été rédigés, mais son savoir spécial et sa vigoureuse intelligence lui permettaient d'apprécier avec sûreté la valeur des arguments invoqués par Galilée et ses adversaires. On sait les conclusions principales du savant auteur : elles paraissent désormais inattaquables. S'il résulte d'une impartiale enquête sur les faits que l'honneur et l'autorité doctrinale de l'Église demeurent à l'abri de toute atteinte, il y a lieu d'en conclure aussi au danger de mêler, sans raison suffisante, les enseignements bibliques aux discussions de la science pure.

L'esprit de Gilbert est toujours en quête de vérité. Si, dans le cours de ses travaux ou même de ses lectures, il se présente une question entourée de quelques nuages, il n'aura de repos qu'après les avoir dissipés. Longtemps avant que l'Afrique fût devenue l'objet des préoccupations généreuses de

notre pays, il s'était senti attiré vers l'étude de ce continent mystérieux. S'attachant par la pensée à la suite de deux illustres voyageurs, les frères d'Abbadie, il recherche avec eux les sources du Nil blanc, acquiert une connaissance étonnante des contrées si étranges du Soudan, de l'Éthiopie et de l'Abyssinie, se rend compte des mœurs, de la religion, du langage des peuples qui l'habitent, s'intéresse à leur sort, en parle avec tant de compétence et de sympathie qu'il enlève les suffrages et conquiert l'amitié de M. Antoine d'Abbadie, autant surpris de sa science géographique que captivé par la noblesse de son cœur.

Si M. Gilbert cultivait la science sous toutes ses formes, s'il l'aimait pour elle-même, il l'aimait surtout, d'abord comme une arme puissante pour la défense de la vérité religieuse, puis pour ses élèves. Défendre sa foi, rallier sous les drapeaux du catholicisme les esprits sincères, en faire une armée à opposer à l'armée de l'erreur et des préjugés, c'était un projet qui avait souvent hanté sa pensée et dont il eut le bonheur de voir la réalisation. Il concourut plus que tout autre à fonder, avec l'éminent père Carbonnelle, la *Société Scientifique de Bruxelles;* et cette société a, depuis lors, compté en lui un de ses membres les plus dévoués. C'est pour elle qu'il a écrit ses dernières pages; elle a fait l'objet d'un rapport qu'il a lu, au mois de septembre 1891, au congrès de Malines, et dans lequel, répétant ses paroles d'autrefois, il disait en forme de conclusion :

« Pour les catholiques, c'est un devoir de prouver qu'ils sont savants; pour les savants, c'est un devoir d'oser montrer qu'ils sont catholiques. » Ces quelques mots, Messieurs, sont la synthèse de toute une vie.

Gilbert, nous le disions tout à l'heure, travaillait pour ses élèves : pour eux il a écrit ses *cours d'analyse infinitésimale* et de *mécanique analytique,* qui sont des œuvres didactiques de toute première valeur, très appréciées même à l'étranger, dont la dernière a déjà eu deux éditions et dont la première est à sa quatrième édition. D'ailleurs, quand ses obligations de professeur étaient en jeu, il ne ménageait ni son temps, ni sa peine, ni son dévouement. Malgré son vaste savoir, il préparait ses leçons avec un soin consciencieux. Il en résultait, dans son enseignement, une clarté d'exposition, une netteté, une méthode qui rendaient accessibles et saisissables les notions les plus abstraites, et il joignait à ces qualités maîtresses l'habitude d'un langage correct, éloquent même, qui encourageait l'attention et faisait oublier l'aridité des matières. Cette forme toute littéraire voilait la rigueur logique des déductions, et on a pu dire de M. Gilbert que ses leçons, pour être publiées, n'avaient pas besoin de retouche et que le lecteur le plus exigeant n'y trouverait pas de négligence à relever. — Toujours plein de bienveillance et de courtoisie envers ses élèves, il s'était concilié au plus haut point leur respect et leur affection, digne récompense d'un homme qui, sans songer à être payé de retour, prodiguait à la jeu-

nesse les trésors de son cœur généreux et de sa riche intelligence.

Messieurs, avant de quitter le professeur modèle, je tiens à rendre un hommage reconnaissant à sa mémoire pour la grande part qu'il a prise à la fondation et à l'organisation de nos Écoles spéciales. Préparer des ingénieurs instruits et chrétiens, assurer à la classe ouvrière des patrons animés de l'esprit de l'Évangile, et, à la grande industrie des directeurs dignes de toute confiance : tel était son but. Pour l'atteindre, nous le voyons, pendant plusieurs années, multiplier ses efforts auprès des chefs de l'Université et auprès des industriels catholiques dont le concours était nécessaire. Ce fut une grande joie pour lui quand enfin il vit s'ouvrir ces Écoles sur lesquelles reposaient tant d'espérances, et surtout quand, en 1890, après qu'elles eurent donné par leurs succès une preuve éclatante de valeur scientifique, elles furent mises sur le pied de l'égalité avec les établissements officiels similaires.

Où M. Gilbert puisait-il ce courage persévérant et ce zèle infatigable pour la science, qu'il voulait faire servir à la défense et à la diffusion de la vérité? Je n'ai pas besoin de vous le dire, à vous qui fûtes les témoins de sa vie : c'est dans ses convictions religieuses, c'est à la source inépuisable de la piété. Gilbert était profondément chrétien, et chrétien fervent. Son attention se portait sur tout ce qui pouvait

intéresser sa foi et il étudiait les dogmes catholiques, il s'occupait des questions théologiques avec l'ardeur d'un savant et le respect d'un croyant. La foi chrétienne ne régnait pas seulement en souveraine dans son intelligence, elle ne cessa de diriger et d'inspirer toutes les actions de sa vie. Les témoins intimes de son existence de chaque jour, sa famille et ceux de ses amis qu'il faisait les confidents de ses pensées et de ses sentiments pourraient, mieux que moi, vous parler de cette piété franche et sincère qui, après avoir assuré la parfaite intégrité de sa jeunesse, a fait l'honneur de son âge mûr et reste pour sa famille un motif de suprême consolation. Chaque jour, il assistait de grand matin au saint sacrifice de la messe; chaque jour aussi, il récitait le rosaire de la sainte Vierge. Il s'approchait toutes les semaines de la Table sainte : il allait y chercher force et lumière; il allait y alimenter cet esprit de charité qui l'animait d'une si généreuse tendresse envers les pauvres.

Le mérite de ses libéralités était relevé par le secret dont il les entourait, et on peut dire qu'il mettait autant de soin à les cacher que d'autres à les montrer au grand jour. C'est ainsi, au surplus, que, dans ses actions les plus ordinaires, on retrouvait des preuves de la droiture de ses intentions et de la solidité de son caractère. Il était ennemi de toute ostentation, et redoutait même les manifestations les plus légitimes dès qu'elles lui paraissaient revêtir le moindre éclat.

Quand ses amis, ses élèves et les admirateurs de ses hautes facultés et de ses travaux lui demandèrent de pouvoir lui offrir son buste comme hommage de leur sympathie et de leur reconnaissance, il ne comprit pas d'abord le sens de leur démarche, tant sa pensée était loin de toute préoccupation de ce genre; puis, il témoigna un tel désir de se soustraire à toute ovation que l'on n'osa pas insister. Aujourd'hui, qu'il n'y a plus à compter avec cette modestie si rigide, le marbre pourra consacrer par un souvenir public et durable les mérites et les services de l'homme éminent et du savant illustre.

Messieurs, après une vie si admirablement remplie, si entièrement chrétienne, pouvons-nous être étonnés de la manière dont Gilbert a accueilli la mort? Sa fin a été édifiante et sainte; les regrets qu'elle a causés sont tempérés par la douce certitude que cet esprit si avide de clarté contemple maintenant la vérité infinie et que cette âme si charitable pour les membres souffrants de Jésus-Christ, si dévouée à toutes les grandes causes, jouit de la plénitude des joies célestes. Les prières les plus ferventes et les plus cordiales auront hâté pour elle l'heure d'entrée en cette éternelle jouissance.

Cette vie, cette mort sont pour nous, Messieurs, un grand exemple et une éloquente exhortation. L'heure actuelle réclame des caractères de cette trempe et la jeunesse a besoin de fixer son regard sur eux pour s'affermir dans la pratique des mœurs

27

pures, dans l'amour du travail et dans l'exercice des vertus. Qu'elle se souvienne, lui dirons-nous en empruntant une parole sacrée (1), qu'elle se souvienne du maître qui l'a guidée à la recherche de la vérité et que, contemplant la fin chrétienne d'une vie si bien employée, elle conserve dans son cœur et réalise dans sa conduite la grande leçon donnée par un homme d'une foi si vaillante et si franche!

(1) Hebr., XIII, 7.

—

ÉLOGE FUNÈBRE

de M. le professeur Philippe GILBERT, prononcé à la salle des Promotions le 10 mars 1892, par M. le professeur C. BLAS, doyen de la Faculté des Sciences.

—

Messeigneurs, Messieurs,

Je m'honore d'être appelé, comme doyen de la Faculté des Sciences, à prononcer l'éloge d'un collègue aussi illustre que notre regretté Philippe Gilbert, mais je sais que je suis absolument en dessous de cette tâche et que mes paroles ne sauraient rendre ni le mérite de celui que nous pleurons ni notre tristesse commune.

On éprouve un déchirement profond en voyant disparaître un collègue vaillant entre tous et à la présence duquel l'esprit et le cœur se sont habitués de longue date ; le dessaroi est plus complet lorsque ce collègue réunissait en un degré vraiment extraordinaire toutes les qualités qui font le professeur, l'homme, le chrétien et le savant.

Un homme qui a à son actif la quantité comme la qualité de travail que Gilbert a produit durant ses 37 années de vie scientifique et de professorat, dût nécessairement donner dès son jeune âge des gages de ce qu'il serait plus tard, et en effet, tous les

témoins de la première période de sa vie signalent son intelligence supérieure, sa nature ardente et son vif penchant pour le vrai, pour le bon, pour tout ce qui est difficile et noble à atteindre.

Mais les meilleures dispositions chez l'homme ne suffissent pas, il faut des guides prévoyants, il faut le travail personnel, persévérant et pénible. Heureusement ni l'un ni l'autre ne lui ont fait défaut.

Lorsque en 1866 j'ai vu pour la première fois M. Gilbert, dont la valeur scientifique ne m'était pas inconnue, j'éprouvai quelque étonnement de trouver en lui un homme si jeune (il était dans sa 34e année), si vif et en même temps si aimable. A cette époque il avait dix années de professorat et sa renommée comme mathématicien était déjà bien assise.

Dès l'année 1854 il avait publié une notice dans les Annales de mathématique sur « l'Enveloppe d'un cercle circonscrit à un triangle variable ».

En 1856 il écrivit l'éloge de Pagani qui avait déjà illustré la chaire des hautes mathématiques de l'Université et auquel il venait de succéder. — C'est un véritable travail scientifique analytique et critique d'une quarantaine de pages; Gilbert s'y montre au courant de toutes les sciences mathématiques et laisse déjà entrevoir des conceptions nouvelles et personnelles. Pagani avait été de l'École d'Euler, de Lagrange et de Laplace, école qui avait demandé à la seule analyse la solution des problèmes de la physique et de la mécanique, alors qu'autour de lui des esprits novateurs, Carnot, Poinsot, Chasles et d'autres

avaient tourné leurs efforts vers la géométrie à la manière des anciens et avaient introduit ainsi des aperçus lumineux dans l'étude des plus hautes et des plus difficiles questions.

Gilbert était donc admirablement placé pour connaître à fond ces deux Écoles et pour profiter largement de leurs travaux.

Depuis cette époque pas une année ne se passa sans que plusieurs travaux scientifiques ne sortissent de sa plume. Il traita tantôt concurremment tantôt alternativement de la mécanique, du calcul infinitésimal, de la physique mathématique, de la géométrie et de l'algèbre.

Les comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris de 1857 contiennent une première note de physique mathématique intitulée

« *sur la théorie des phénomènes capillaires,* »

puis parurent dans les mémoires couronnés de l'Académie royale des Sciences de Belgique ses

« *Recherches sur les propriétés géométriques des mouvements plans,* »

travail très important et hautement apprécié et un autre d'un mérite exceptionnel,

« *Recherches analytiques sur la diffraction de la lumière,* »

et dans les Bulletins de la même compagnie savante, une note

« *sur quelques propriétés des lignes tracées sur une surface quelconque*, » puis les

« *Remarques sur la théorie des équations différentielles linéaires* » et un travail

« *sur l'intégration des équations différentielles de la dynamique.* »

En 1866 parurent dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris une note d'algèbre

« *sur les fonctions de Sturm,* » et une autre

« *sur la concordance des rayons lumineux aux foyers des lentilles.* »

Je passe d'autres travaux de cette première période. En même temps que Gilbert se consacrait sans trèves à la science pure, il devait préparer des cours nombreux et sur des matières difficiles, telles que le calcul infinitésimal, la physique mathématique et la mécanique analytique. Mais c'était encore trop peu pour son activité dévorante, il suivait de près le développement de presque toutes les branches du savoir humain. Ainsi en 1858 il publia dans plusieurs Revues spéciales, sous le titre de

« *Souvenirs scientifiques et astronomiques,* »

des mémoires d'un grand intérêt et qui furent suivis de notices

« *sur les Silicates solubles,* »

« *l'Observatoire de Rome et ses travaux* et *l'Éclipse du soleil du 18 juillet 1860.* »

Enfin des questions géographiques et notamment celles qui se rapportent à l'Afrique, sont traitées avec envergure. Citons dans la Revue belge et étrangère :

« *Le Nil blanc et ses explorateurs modernes;* »

« *les Négriers et les missions catholiques dans l'Afrique orientale;* »

« *l'Afrique inconnue et le Soudan oriental* » (235 pages, paru en 1863);

« *L'état de l'Abyssinie au point de vue religieux.* »

C'est un fait étrange que ce savant mathématicien, absorbé par tant de travaux divers, ait si nettement pressenti 25 années d'avance cette question africaine devenue aujourd'hui une des préoccupations dominantes de tous les peuples.

Mais nous sommes loin d'avoir établi le bilan vrai de l'activité du jeune professeur durant les dix premières années.

A cette période appartient aussi la conception et l'organisation première des Écoles spéciales annexées depuis à l'Université. Ici encore, Gilbert fait preuve d'une perspicacité rare; c'est la question sociale qui le préoccupe et à la solution de laquelle il veut contribuer par la formation d'ingénieurs catholiques. Cette résolution une fois prise, il ne cessa plus de la poursuivre avec une rare ténacité; il fallait vaincre bien des hésitations et des oppositions. Heureusement sur ce terrain Gilbert s'était rencontré avec Mgr Laforet qui, lui aussi, était dominé par la pensée d'étendre et de fortifier par le moyen de la science l'action du catholicisme sur la société moderne. Dieu a béni la persévérance et le dévouement de ces deux hommes d'élite.

C'est au congrès de Malines en 1863 que la question fit un premier pas vers sa solution; Gilbert y développa son idée et fit un rapport. En conséquence une organisation préliminaire fut adoptée à Louvain et suivie jusqu'en 1865. A cette époque Mgr Laforet étant devenu recteur, l'œuvre fut établie définitive-

ment. Notre collègue resté en cela l'auxiliaire principal du nouveau Recteur, avait été visiter plusieurs écoles similaires et avait fait une étude comparative des programmes des établissements les plus renommés de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Il avait adopté en principe un plan basé sur le modèle de l'école centrale de Paris. Les détails furent ensuite arrêtés par la Faculté des Sciences aux travaux de laquelle Mgr Laforet et M. Gilbert prirent une part prépondérante.

Aujourd'hui les Écoles spéciales ont presque trente années d'existence, environ 500 ingénieurs en sont sortis et occupent des plus hautes positions dans l'industrie. L'établissement jouit d'une considération incontestable aussi bien dans le pays qu'à l'étranger. D'autres écoles, fondées depuis, ont adopté son programme et son organisation. Aussi, lorsqu'il y a deux ans, le gouvernement, réparant enfin une injustice criante, reconnut nos Écoles; on devait s'attendre à le voir remanier les programmes des établissements similaires existants pour les mettre d'accord avec le programme de Louvain. La politique et d'autres circonstances n'ont pas permis la réalisation de ce progrès, mais Louvain, tout en adoptant le plan d'études du gouvernement, a maintenu son organisation ancienne, qui répartit toutes les études en quatre années. Le programme officiel de cinq années sera suivi par ceux des élèves qui aspirent à entrer plus tard dans un service de l'État. L'œuvre des Laforet et des Gilbert reste donc debout après plus d'un quart de siècle d'épreuve.

Personne n'ignore avec quel succès et avec quelle autorité notre collègue donna aux Écoles spéciales les cours des hautes mathématiques. Il y mettait un dévouement sans bornes, aussi bien quant au nombre des leçons dont il voulut bien se charger que quant aux soins qu'il y apporta ; son enseignement contribua beaucoup à y élever le niveau scientifique. Ne se fiant pas uniquement aux ressources de sa parole facile et éloquente il fit imprimer, dès 1872, le

« *Cours d'analyse infinitésimale* »

et quelques années plus tard le

« *Cours de Mécanique analytique*, »

rendant ainsi un immense service à ses étudiants et à tous ceux qui s'occupent de ces branches si arides et si difficiles. Gilbert n'enseigna d'ailleurs pas uniquement la science à ses auditeurs, mais par ses exhortations quelquefois passionnées, ainsi que par son exemple, il leur inculqua le sentiment du devoir et l'esprit du travail.

A ceux qui lui faisaient parfois remarquer qu'il se fatiguait trop, que les ingénieurs n'auraient pas besoin d'une science si profonde, il répondait, qu'en effet beaucoup d'ingénieurs ignorent ces hautes mathématiques ou ne les emploient pas, mais que dans un prochain avenir aucun ne pourrait plus s'en passer ; qu'il faut d'ailleurs habituer l'étudiant à de vigoureux efforts d'intelligence et de volonté. L'événement lui a donné raison, partout on a suivi l'exemple de Louvain en développant de plus en plus ces branches mathématiques.

Il poussait à l'extrême le dévouement à ses élèves. L'impatience que nous éprouvons tous aux examens, quand un candidat ne sait pas bien tirer partie des connaissances que nous lui prêtons paternellement, l'affectait profondément, visiblement; d'autre part sa joie était expansive lorsque aux délibérations du jury il pouvait apporter des appréciations favorables ou raconter des triomphes de ses élèves.

Aussi à peine les premiers ingénieurs sortis de Louvain s'étaient-ils groupés en association que par une pensée de reconnaissance ils voulurent rendre un hommage public à leur ancien professeur, au premier organisateur des Écoles, et lui offrirent son portrait. C'était le 16 novembre 1873. A l'occasion de cette cérémonie notre regretté collègue prononça un discours dans lequel il traite de la vocation des ingénieurs catholiques et de la question ouvrière d'une façon si remarquable que je ne résiste pas au désir d'en citer quelques phrases; elles nous rappeleront plus vivement que je ne pourrais le faire, le caractère et le talent de notre collègue.

Ainsi, en parlant des sectaires de la démagogie, il dit : « Partout pour séduire les masses, ils ont commencé par leur arracher les consolations de la foi; ils ont calomnié l'Église, diffamé ses prêtres et ses religieux et quand ils les ont tenus sous leur main, ils les ont fusillés. Mille fois plus clairvoyants que ces conservateurs imbéciles qui se flattent d'arrêter le flot populaire tout en détruisant la seule digue qui le retienne encore, ils sentent bien, eux

du moins, que leur véritable, leur seul redoutable ennemi est celui-là.

La solution chrétienne, c'est-à-dire le salut, — la solution révolutionnaire, c'est-à-dire l'abîme, voilà les deux solutions, il n'y en a point d'autres, — et il continua : Eh bien! vous êtes, vous Messieurs, appelés à jouer un rôle capital dans ce problème qui s'agite aujourd'hui et met l'angoisse dans les cœurs de tous ceux qui pensent. Vous êtes par votre choix et par votre titre de fils de l'*Alma Mater*, les soldats dévoués à la solution chrétienne. Mêlés aux ouvriers, appelés à agir profondément sur eux par vos connaissances spéciales et par un contact de toutes les heures, vous pouvez ce que nul autre ne peut. — On a éloigné le peuple travailleur des pratiques et des enseignements de la religion, on l'a mis en défiance vis-à-vis du prêtre, on a affaibli chez lui le respect et l'amour de ces douces fêtes chrétiennes qui l'ennoblissaient à ses propres yeux : il faut qu'il apprenne en vous voyant bons, instruits et fermes, à respecter, à aimer vos croyances, à croire comme vous. On lui a dit, on lui répète sans cesse dans ces journaux stupides où sa pauvre simplicité croit trouver la lumière de la science, que l'enseignement catholique n'est bon qu'à faire des *crétins!* Il faut qu'il apprenne en vous voyant les plus savants, les plus habiles, les premiers à la peine, que la foi des Ampère, des Cariolis et des Cauchy — et nous ajouterons « des Gilbert » — n'abrutit pas encore les intelligences. On lui a dit que l'Église catholique ne

cherchait qu'à l'asservir, qu'à le livrer aux exploiteurs, qu'à éterniser la domination de celui qui possède sur celui qui travaille et souffre : il faut qu'il apprenne en voyant votre justice et votre charité, en touchant votre main généreuse qui se tend vers lui pour le relever, que cette loi de l'identité de la lumière et de la chaleur, conquête magnifique de la science moderne, est vraie dans le monde moral comme elle est vraie dans le monde physique; que la doctrine qui seule a dans toute sa plénitude la lumière de la vérité, a seule aussi la puissance d'allumer dans les cœurs l'ardent foyer de la charité fraternelle ! »

Depuis 20 ans a-t-on rien dit de mieux sur cette question brulante? Ici, comme partout ailleurs Gilbert joignit l'action à la parole, le nombre de nos ingénieurs qui lui doivent leur position est grand et les déshérités qu'il a secourus et aidés ne se comptent pas; en ses dernières semaines et déjà gravement malade il a encore pris part à la fondation de la société de Louvain pour favoriser l'acquisition de maisons pour la classe ouvrière.

La création des Écoles spéciales m'a fait suspendre l'énumération des travaux scientifiques de Gilbert, mais lui-même ne les avait jamais interrompus.

Dans l'espace de dix années qui s'écoulèrent de 1866 à 1876 ont paru deux éditions de son cours d'analyse infinitésimale et plus de vingt publications par les académies de Belgique et de France et d'autres sociétés scientifiques. Je citerai seulement se rapportant à la géométrie, un mémoire important

« *sur la théorie générale des lignes tracées sur une surface quelconque* » et un autre

« *sur une propriété des surfaces homofocales du second ordre et sur quelques conséquences qui en découlent*, » puis un mémoire

« *sur quelques propriétés des surfaces apsidales ou conjuguées.* »

Enfin, se rapportant à l'*analyse infinitésimale* on citera dans tous les temps, son mémoire intitulé :

« *Recherche sur le développement de la fonction Γ (gamma) et sur certaines intégrales définies qui en dépendent* » et son mémoire

« *sur l'existence de la dérivée dans les fonctions continues* » et un autre

« *sur l'emploi des imaginaires dans la recherche des différentielles d'ordre quelconque.* »

Ces travaux touchent aux principes mêmes si discutés du calcul infinitésimal, ils ont tous été accueillis par le monde savant avec les appréciations les plus élogieuses et leur auteur a été nommé dès 1872 membre associé de l'Académie royale des Sciences de Belgique. La liste des rapports que lui demanda ensuite cette savante assemblée serait beaucoup trop longue à citer ici.

Entre-temps Gilbert étudia à fond le procès de Galilée qui n'a jamais cessé d'être exploité contre le catholicisme; il publia successivement plusieurs études qui mirent à néant ces fausses accusations. — Mais si occupé qu'il fut, notre collègue trouva encore le temps de préparer avec le Père Carbonell, un autre

lutteur de première force, la fondation de la Société Scientifique de Bruxelles, dont le but principal devait être de prouver aux hommes de plus en plus nombreux qui s'intéressent aux questions scientifiques, le parfait accord de la religion et de la vraie science. C'est grâce à ces deux hommes et à plusieurs membres de notre Faculté, que cette société put naître et n'a cessé de se développer.

Dès l'année 1876 ses publications, les *Annales* et la *Revue*, contiennent de notre regretté collègue de nombreuses et excellentes pages. Parmi les mémoires, notes et rapports scientifiques, je me bornerai à citer les suivants :

« *Sur certaines conséquences de la formule électro-dynamique d'Ampère.* »

« *Sur la réduction des forces centrifuges composées dans le mouvement relatif d'un corps solide.* »

« *Sur quelques intégrales définies.* »

« *Sur une propriété de la fonction Poisson et sur la méthode de Jacobi, pour l'intégration des équations aux dérivées partielles du premier ordre.* »

Enfin une étude historique et critique ayant pour titre :

« *sur la rotation d'un corps solide autour d'un point fixe.* »

Puis, en 1882-83, un mémoire de mécanique qui a achevé la réputation européenne de Gilbert; il a pour titre :

« *Sur l'application de la méthode de Lagrange à divers problèmes de mouvement relatif.* »

Dans la *Revue* a paru sur le même sujet un travail sous le nom :

« *Les preuves mécaniques de la rotation de la terre.* »

Ces deux mémoires contiennent la description du *Barogyroscope* de Gilbert. Il suffira de remémorer la sensation qu'a produit sur le public en général et plus particulièrement sur ceux qui s'occupent de science et d'enseignement, cet ingénieux appareil, qui donne la preuve certaine du mouvement de la terre sur son axe et qui présente sur tous les autres instruments destinés au même objet, outre l'avantage d'être beaucoup plus sensible, plus exact et plus pratique, celui de porter en lui ses propres moyens de contrôle. Son principe repose sur une combinaison des effets de la pesanteur avec ceux de la rotation de la terre et du disque.

Ce travail fait honneur à la fois au génie de l'inventeur, à son habileté expérimentale et au mathématicien consommé qui a su tirer de la mécanique analytique ce que personne n'avait fait avant lui.

Le mémoire précité sur la méthode de Lagrange ainsi que l'ingénieux Barogyroscope ont été hautement appréciés par l'Institut de France. Imprimé en 1883, ce mémoire fut réimprimé en 1889, après que le ministère l'eut désigné pour être consulté pour le concours d'agrégation des sciences mathématiques.

Gilbert continua à fournir des travaux scientifiques aux *Annales* de la même société jusqu'à la fin de sa carrière; ainsi, en 1890, on y trouve un mémoire de 55 pages ayant le titre :

« *Recherches sur les accélérations en général.* »

D'autre part, dans la *Revue des questions scientifiques*, parurent successivement :

« *Les éloges historiques de Dumas ;* »

« *Les sciences exactes dans l'ancienne Université de Louvain ;* »

« *Galilée ;* »

« *Le Pape Zacharie et les Antipodes ;* »

« *La conservation de l'énergie solaire ;* »

« *La constitution du soleil d'après le Père Secchi ;* »

Et enfin en 1891 les

« *Etudes récentes sur la lumière et ses applications.* »

Travaux plus spécialement destinés à la vulgarisation des sciences. Gilbert y est obligé d'aborder les principes les plus élevés de la mécanique, de la physique et de l'astronomie et de les rendre accessibles, sans manquer à la rigueur, à des lecteurs non spécialement initiés ; il y arrive grâce à la netteté de ses idées et à la clarté de son style. On se détache difficilement de telles pages. Qu'on lise, par exemple, dans cette dernière étude comment il expose que nos appareils lumineux les plus parfaits ne sont qu'un véritable gaspillage à côté de l'économie réalisée par la nature chez les insectes phosphorescents ; ou encore comment, par l'examen des raies du spectre, on parvient à calculer avec quelle vitesse une étoile s'éloigne ou s'approche de la terre. Voilà certes des lectures intéressantes et instructives au plus haut point.

Non moins remarquables sont ses appréciations des savants, toujours faites en parfaite connaissance de cause et avec un excellent jugement. Citons celles de *Léon Foucault*, *Michel Chasles*, *Victor Puiseux* et *René de Sluse* qui ont également paru dans la Revue des questions scientifiques et qui devraient, ainsi que les publications précédemment citées être répandues dans le public par des éditions spéciales.

La Société Scientifique perd en Gilbert à la fois un de ses principaux fondateurs et de ses collaborateurs les plus illustres.

Et cependant la Société Scientifique n'avait pas seule l'honneur de publier les travaux de Gilbert, une série considérable est encore fournie par la Revue Catholique de Louvain, par les Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris, par les Nouvelles annales de mathématique, par les Bulletins des sciences mathématiques de Paris, et par le Journal de mathématiques pures et appliquées.

En 1887 parut une 3e édition de l'analyse infinitésimale et en 1891 une 3e édition du cours de mécanique analytique. Ce sont en réalité des ouvrages presque nouveaux, tant Gilbert y a tenu compte des progrès réalisés dans les dernières années; ils représentent une somme de travail considérable, et suffiraient à eux seuls à remplir une vie de savant.

Une quatrième édition de l'analyse infinitésimale était sous presse quand il fut atteint par la maladie qui l'emporta.

C'est en menant ainsi de front les études les plus

abstraites, la vulgarisation des sciences, la rédaction d'ouvrages didactiques de grande valeur et l'enseignement supérieur dans le véritable sens du mot, que cet infatigable travailleur est arrivé inopinément, sans s'en apercevoir, à ses derniers jours.

Jusqu'au 13 novembre il a donné sans interruption ses lourdes leçons d'une heure et demie ; le 10 novembre c'était le calcul infinitésimal, le 11 et le 12, la mécanique analytique et le 13, la physique mathématique ; puis n'en pouvant plus, il dut s'arrêter brusquement, épuisé par un travail continu et surhumain.

Bien que Gilbert ait été surpris par la mort en pleine possession de tous ses moyens intellectuels, au milieu de ses travaux et au moment de récolter la moisson la plus abondante, Dieu lui avait déjà accordé libéralement les bénédictions de ce monde. — Gilbert a pu voir couronnées de succès toutes les œuvres auxquelles il s'était attaché par l'esprit ou le cœur. Ainsi il a vu progresser l'*Alma Mater*, les Écoles spéciales et la Société Scientifique : il les a vus atteindre à un degré de prospérité qui dépasse toutes les espérances qu'elles avaient pu faire concevoir.

Il a vu notre corps professoral s'imposer de plus en plus à la considération du monde savant.

Il a vu les anciens élèves rester fidèles à l'*Alma Mater* et accourir nombreux aux fêtes du cinquantenaire, il les a vus défendre avec un succès légitime les convictions religieuses dans toutes les conditions sociales, dans les assemblées législatives, jusque

dans les conseils de la couronne et entraîner avec eux la grande majorité de la Belgique.

A maintes reprises il a vu ses élèves lui prodiguer les preuves de leur reconnaissance.

Gilbert a goûté largement cette bonne satisfaction que donnent les succès de ceux auxquels on s'intéresse : il a dû être heureux et fier de voir les brillants docteurs en sciences physiques et mathématiques, les ingénieurs remarquables et aussi les professeurs d'université qu'il avait formés.

Il a eu cette joie de voir un de ses élèves auquel il était tout particulièrement attaché, réussir dans ses études et dans ses examens au point à se montrer capable de devenir son digne suppléant. Enfin on sait combien Gilbert fût heureux de voir l'État reconnaître ses chères Écoles spéciales.

Tous les honneurs que les sociétés savantes peuvent accorder, ont été offertes à notre trop modeste collègue. Il était de l'Institut de France, des Académies de Belgique, d'Italie, de Rome, de Venise; il était officier de l'ordre de Léopold, de l'ordre de la couronne d'Italie et décoré de la croix *pro Ecclesia et Pontifice*.

Gilbert n'était pas moins bien partagé dans sa vie de famille. Son intérieur le rendait heureux; les succès de ses enfants auraient pu l'enorgueillir à bon droit; ses deux fils, après des études brillantes, bien que tout jeunes encore, suivent dans des carières différentes, les traces de leur illustre père. — Tous les siens lui ont rendu largement ce qu'il

faisait pour eux. Toute sa vie du reste, Gilbert a du se sentir universellement considéré, aimé et admiré. — Il en recevra encore après sa mort, vous le savez, un témoignage public : le buste en marbre, qu'il a refusé pendant sa vie, dira bien haut à la postérité notre reconnaissance et nos regrets.

Ce sera aussi pour des savants d'une compétence spéciale, l'occasion d'apprécier à sa haute valeur une œuvre scientifique qui était au-dessus de notre compétence.

Mais Dieu seul le récompensera, Dieu seul peut le faire dignement.

—

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 18 octobre 1892, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr ABBELOOS, protonotaire apostolique a. i. p., recteur magnifique de l'Université.

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

En inaugurant cette nouvelle année académique, j'éprouve tout d'abord le besoin d'adresser un dernier hommage à la mémoire de deux hommes qui sont retournés à Dieu, l'un, après avoir illustré par ses travaux le nom de l'Université catholique; l'autre, après avoir été, pendant la durée d'un épiscopat malheureusement trop court, l'un des chefs vénérés de l'*Alma Mater*.

La mort de M. Gilbert a été une grande perte pour l'enseignement et pour la science, et le souvenir de sa vie laborieuse et chrétienne — dont je vous ai rappelé les principaux traits à l'occasion de ses obsèques universitaires, — restera pour nous tous comme une éloquente leçon. La Providence nous a ménagé une autre épreuve en nous enlevant Mgr Bélin, évêque de Namur; l'Université catholique, se conformant au précepte de l'apôtre : *Mementote præposi-*

torum vestrorum, gardera la mémoire de ce prélat si bienveillant pour elle, et elle reportera son respect sur le continuateur de son œuvre pastorale. Ancien élève de l'*Alma Mater*, homme de sagesse et de cœur, Mgr Decrolière aime l'Université, il en apprécie l'importance religieuse et sociale et la sympathie que depuis longtemps il lui a vouée nous assure son dévouement et son appui dans l'avenir.

A nous, Messieurs, incombe le grave devoir de répondre dignement à l'attente de l'Église et de la Patrie. Il semble qu'à l'heure où nous sommes, au seuil des transformations politiques et sociales qui se préparent, mais dont personne ne peut prévoir l'issue, ce devoir s'impose plus inéluctable et plus urgent. La jeunesse d'ailleurs pourrait-elle hésiter de se lancer dans la voie du travail noble et fécond, quand elle a devant elle un glorieux vétéran de la science, dont l'activité toujours jeune semble un défi à l'atteinte des ans et dont il devient aussi impossible de compter les triomphes que d'énumérer les travaux? Acclamons de tout cœur, Messieurs, notre Van Beneden, à qui l'Institut de France vient de donner un nouveau témoignage de son admiration, en lui décernant le titre si rare et si disputé de membre associé de l'Académie des Sciences. Cet honneur, M. Van Beneden s'en réjouit surtout, je le sais, parce qu'il rejaillit sur l'institution à laquelle il appartient. D'autre part, je le reconnais aussi avec une satisfaction profonde, de tels exemples ne sont

pas perdus. J'aurais trop à dire et je craindrais de trop oublier, si je voulais recenser les travaux et les distinctions qui ont marqué l'activité de notre corps professoral au cours de l'année qui s'achève. Pour ce qui concerne les étudiants, je rappellerai que, cette fois encore, comme les années précédentes, plusieurs bourses de voyage (1) ont été la récompense de mémoires consignant des recherches originales et accusant parmi eux l'existence de la vie scientifique. Cette vie, vos zélés professeurs, Messieurs les Étudiants, s'efforcent de l'entretenir et de l'activer. Les cours ne suffisent pas à cela : conférences historiques et philologiques, cercles d'études sociales, philosophiques, juridiques, médicales, agronomiques; sociétés littéraires et scientifiques; toute cette floraison féconde, à laquelle vos sociétés provinciales et locales pourraient faire produire des fruits plus abondants encore si elles voulaient s'inspirer de l'avis du poète : *omne tulit punctum qui miscuit utile dulci;* voilà ce qui mérite surtout de vous attirer.

Les programmes officiels ne doivent être pour personne un lit de Procuste. La jeunesse est l'âge où

---

(1) Les épreuves du concours de 1891-1892 pour la collation des bourses de voyage ont été subies avec succès par MM. Biourge, Philibert, de Bousval; Janssens, François, de Saint-Nicolas; Lefebvre, Maurice, de Louvain, docteurs en sciences naturelles; — Morelle, Aimé, de Gosselies; Ide, Manille, de Wervicq; Lebrun, Hector, de Longchamps; Demade, Paul, de Comines, docteurs en médecine.

l'intelligence recueille les faits et les idées qui seront son aliment pendant le reste de la vie. Les lectures, les études particulières sont tout aussi indispensables à la formation de l'esprit que les doctes leçons de vos maîtres. Croyez-vous, disait Cicéron, que nous pourrions suffire à parler chaque jour de tant de matières différentes, si notre esprit ne s'enrichissait par une lecture qui nous instruit (1)? — L'orateur se mettait au point de vue des besoins du Forum; pour vous, le Forum est partout; il n'est pas seulement au barreau et dans les assemblées législatives; il est dans les meetings populaires, dans les cercles ouvriers ou politiques; il est dans les discussions de chaque jour, il est même dans vos réunions joyeuses. Je vous répéterai donc, Messieurs, avec la confiance que vous continuerez à le suivre, le conseil de l'orateur romain. Employez vos loisirs à des réflexions sérieuses, à des lectures utiles; autant que le permettent les besoins artificiels de nos mœurs contemporaines, remplacez le journal par le livre, la fréquentation des cafés par l'assiduité à la bibliothèque, afin d'étendre le domaine de vos connaissances et de prendre l'habitude des recherches patientes et personnelles.

Joignez à cela ce qui doit alimenter votre vie religieuse et morale : les œuvres de charité et de dévouement, auxquelles un grand nombre d'entre vous s'attachent avec un zèle digne des plus grands

(1) *Pro Archia poeta, VI.*

éloges, notamment l'École d'adultes, les conférences de St-Vincent de Paul, la sodalité de la Ste-Vierge et la congrégation de S. Thomas d'Aquin.

L'année académique qui vient de s'écouler a été bonne et le résultat des examens a été particulièrement satisfaisant. Malgré quelques écarts de conduite, bien rares d'ailleurs, et réprimés aussitôt qu'ils ont été découverts, je dois à la vérité de rendre hommage au bon esprit qui a animé la généralité de notre jeunesse, et je lui confie, sans crainte, la garde de l'honneur de l'*Alma Mater*. Elle saura, j'en suis sûr, le maintenir intact; elle veillera à ce que rien ne le souille, à ce qu'il reste aussi immaculé que l'honneur de nos familles!

L'exercice précédent s'est clôturé avec le chiffre de 1706 étudiants inscrits. C'est une diminution de nombre assez sensible, moins prononcée toutefois que celle qui s'est produite ailleurs, sans doute parce que l'Université de Louvain avait imposé par son règlement les conditions d'entrée qui sont maintenant, en vertu des dispositions légales, obligatoires partout. La diminution est due en partie à la crise économique dont souffre le pays, en partie peut-être à l'encombrement des carrières libérales, où il devient de plus en plus difficile de se faire une place au soleil.

Il n'y a pas de changements considérables à signaler dans le personnel enseignant.

A part la promotion de M. l'abbé Meunier de l'École supérieure d'Agriculture au rang de professeur extraordinaire, ainsi que la désignation de deux nouveaux chargés de cours, l'un pour l'enseignement de l'histoire grecque et des institutions grecques, l'autre pour le cours de mécanique appliquée, il n'y a à rappeler que la nomination déjà connue de M. Léon Dupriez comme professeur extraordinaire à la Faculté de Droit.

NN. SS. les Évêques, nous sommes heureux de le dire ici, ne pouvaient faire un meilleur choix qu'en appelant ce jeune docteur en droit à une chaire académique. Notre nouveau collègue s'est, en effet, acquis déjà une notoriété de bon aloi dans le monde savant par son travail sur le rôle des « Ministres dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique ». M. Dupriez aura dans ses attributions le cours nouveau de droit public comparé.

Messieurs, l'Université catholique, consciente de sa haute mission d'institution savante, ne s'est jamais contentée de préparer simplement ses élèves aux examens professionnels : elle n'a pas borné sa sollicitude aux cours strictement légaux. Elle a toujours tenu, selon les circonstances, soit à développer l'enseignement professionnel lui-même, soit à promouvoir des études scientifiques spéciales. Dans cet ordre d'idées, je suis heureux de pouvoir vous annoncer deux créations nouvelles, l'une se rapportant aux études de droit, l'autre relevant de la Faculté de Médecine.

Dans le cours de ces dernières années, la science de nos chimistes a eu fréquemment l'occasion d'éclairer d'importantes enquêtes judiciaires et les résultats obtenus ont montré la grande utilité de son concours.

Il nous a donc paru que ce serait rendre un vrai service à la chose publique et ouvrir en même temps une carrière nouvelle à notre jeunesse universitaire que d'organiser, à la suite des études de pharmacie, des cours et des exercices spéciaux qui prépareraient les étudiants qui ont déjà passé l'examen de pharmacien à recevoir le grade d'expert-chimiste.

Sans parler de leurs fonctions auprès des tribunaux, le rôle des experts-chimistes ira s'étendant chaque jour et il est déjà tout marqué dans l'inspection des denrées alimentaires et dans le fonctionnement des comités d'hygiène publique.

Ces considérations justifient amplement le nouveau développement qu'a reçu le programme de la Faculté de Médecine.

Il nous reste à exposer brièvement les motifs qui nous ont engagé à fonder à l'Université un enseignement spécial de sciences politiques et économiques.

Dans tous les pays, un mouvement très remarquable s'accentue dans cette direction. En Allemagne surtout, le nombre des cours qui y sont consacrés est considérable.

Plus s'élargit la base des institutions publiques, plus est répandue l'instruction générale, plus aussi

il importe de former par des études approfondies spéciales un nombre d'hommes capables de conduire et d'éclairer les autres.

D'ailleurs l'importance et la gravité des questions de l'ordre politique et social n'est plus à démontrer. Il s'agit ici des intérêts les plus graves de la religion et du pays, et l'Université a mission de s'en préoccuper.

Cet enseignement est d'ordre purement scientifique. Il n'a pas, comme celui qu'organise la loi, un objet professionnel direct. Il est destiné à ceux que le talent, la position, je dirais même la vocation, appellent à l'étude approfondie de ces problèmes. C'est donc un enseignement spécial et supérieur.

Que de fois on a signalé la nécessité de se préparer à l'action politique et à l'action sociale par des études sérieuses. Le peuple, qui prend chaque jour plus de part aux affaires, a le sentiment de ses intérêts sans doute, mais l'expérience prouve qu'il suit la direction de chefs, bons ou mauvais. Il faut se former et se préparer à ce rôle; il ne s'improvise point. Il faut pour cela de la science et de l'exercice. L'exercice, ce n'est point à l'école qu'on s'y forme immédiatement; mais c'est à l'école qu'on prend la science nécessaire pour parler et agir comme il convient. Il faut des idées nettes et justes, des principes sûrs, une méthode intelligente pour apprécier la situation et les faits. Voilà ce que donne le haut enseignement. C'est le but de celui que l'Université inaugure cette année; il répond à une nécessité unanimement reconnue et proclamée.

C'est à la lumière des magistrales Encycliques de S. S. Léon XIII que les catholiques trouveront leur voie au milieu des multiples difficultés que soulèvent les questions ardues et délicates de l'heure présente. Par une admirable entente de sa mission, l'Église n'est pas restée stationnaire dans l'application des principes : pas à pas elle a toujours pourvu avec sollicitude aux besoins de chaque époque. Signaler au monde l'importance considérable que la rapide transformation des idées et des faits économiques ont donnée aujourd'hui aux problèmes sociaux, montrer aux catholiques la direction dans laquelle doivent s'engager leur zèle et leur activité, là aura été une des gloires du Pontife régnant.

L'organisation de l'ordre économique et politique est un travail complexe qui réclame le double concours de la science et de l'expérience. Il y faut tenir compte et des traditions et du caractère de chaque peuple, de son industrie, de son instruction, de tout l'ensemble de l'état social réel dans lequel il se meut. Pour cela, il faut observer, comparer, et le faire suivant une méthode judicieuse. A ce prix seulement, on peut juger sainement, faire des lois pratiques et efficaces. C'est l'objet même d'une science qui gagne chaque jour en importance : la législation comparée, c'est le but des enquêtes sociales et des nombreuses observations qualifiées d'études pratiques.

Ces quelques aperçus font assez comprendre le caractère de l'institution nouvelle, de l'*École des Sciences sociales et politiques*.

L'enseignement y comprendra deux années; le titre de docteur en sciences sociales et politiques ne sera accessible qu'aux docteurs en droit qui auront obtenu ce grade depuis un an au moins. L'obtention du doctorat demande la fréquentation des cours pendant deux ans, un examen et une dissertation imprimée sur un sujet rentrant dans le cadre de l'enseignement. La première année, dont les cours figurent déjà au programme, comprend le droit public comparé de l'Angleterre et des États-Unis, la législation ouvrière, un cours d'histoire parlementaire et des questions spéciales de droit commercial et de droit international comparé. A la seconde année figureront l'histoire diplomatique, l'analyse dés organisations industrielles, des questions de droit civil comparé, le système colonial. Le programme sera variable, et permettra l'examen, à côté de matières essentielles, de questions particulières pour accoutumer les élèves à l'étude personnelle et approfondie.

Voilà l'esquisse de l'enseignement nouveau qui s'ouvre à l'Université et que nous plaçons sous la garde de Dieu, espérant que plusieurs y trouveront cette formation nécessaire qui en fera des chefs habiles et chrétiens, dignes de diriger le peuple.

Chers Étudiants, je n'aurais pas dit tout ce que j'ai sur le cœur, si je terminais ce discours sans vous adresser quelques paroles que je qualifierai d'intimes, bien qu'elles soient surtout une réponse à un certain public dont le langage, tout exagéré qu'il soit, est

dicté peut-être par un sentiment respectable et sincère. Je vous disais tantôt que je vous confiais sans crainte l'honneur de l'*Alma Mater*. J'insiste et j'ajoute : soyez jaloux de l'honneur de l'*Alma Mater!* Bien des regards sont fixés sur vous. Les uns, sympathiques et bienveillants, admirent le bien que cette glorieuse institution a fait au pays et se reposent avec bonheur sur ces vaillantes et jeunes recrues dont elle renforce chaque année les rangs de l'idée et des œuvres catholiques; d'autres, dont je ne veux pas analyser les sentiments, cherchent les ombres de ce tableau. De là ces rumeurs fâcheuses qui parfois se propagent dans les familles et qui y sèment des inquiétudes que nous ne comprenons que trop bien. Des esprits malveillants visent à établir une confusion insultante de la jeunesse catholique et de la jeunesse qui s'amuse et qui joue. On ne connaît pas assez les garanties qui protègent ici non seulement votre foi, mais aussi vos mœurs. Tous, vous appartenez à des familles foncièrement chrétiennes; tous vous avez fait vos premières études dans des établissements où l'on prit autant de souci de tremper votre caractère que de développer votre intelligence; ici encore, le bien vous sollicite de toutes parts : réunions de piété, œuvres de charité et de zèle, exemples encourageants de vos maîtres, vigilance exercée sur l'assiduité de votre travail et sur la régularité de votre conduite. Non, une jeunesse ainsi défendue contre le mal n'est pas celle que certains détracteurs voudraient trouver en vous, et

c'est avec une indignation profonde qu'au nom de ceux qui ont mission de veiller sur vous, en votre propre nom, je proteste contre des accusations générales, méchamment ou imprudemment formulées ou trop légèrement accueillies.

Est-ce à dire que, dans cette phalange si nombreuse, il n'y ait pas de défaillance et que, sur la route droite que vous suivez, il n'y ait jamais d'écart au moins momentané? Ce serait méconnaître et la fragilité de votre âge et les dangers qui vous entourent. Que chacun de vous, mes amis, s'applique virilement à se soustraire au péril et à demeurer maître dans la lutte que l'homme, surtout à vingt ans, doit inévitablement soutenir contre les dangers qui menacent sa foi et ses mœurs. Solidaires de la même cause, nous devons tous travailler de concert à prémunir contre ces dangers l'inexpérience et la faiblesse, vous, chers Étudiants, par l'exemple, les conseils de l'amitié, les protestations franches et courageuses; nous, par nos avis, notre direction, notre action incessante et, au besoin, par les mesures de répression que pourraient nous dicter l'amour de vos âmes et le soin du bon renom de l'Université.

Vous venez de quitter vos familles : vos fronts portent encore l'empreinte de la bénédiction paternelle et vos oreilles ont gardé l'écho des recommandations de vos mères. Montrez-vous dignes de ceux qui vous aiment, que leur souvenir vous soutienne et vous encourage; gardez-vous de tout ce qui pourrait les faire rougir ou les attrister; mettez-vous au

travail dès les premiers jours et ne cessez d'avoir devant les yeux la glorification de votre foi chrétienne, le bonheur de vos familles, la sécurité de votre avenir et l'honneur de l'Université catholique.

Messieurs les Professeurs, Messieurs les Étudiants, au nom de NN. SS. les Évêques et sous les auspices de notre céleste patronne la Très Sainte Vierge Marie, je déclare ouverte l'année académique 1892-1893,

—

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

—

Louvain. Université catholique
Annuaire. Jaarboek